Université de Paris

Économies, Espaces, Sociétés,
Civilisations : Pensée politique, critique et pratiques sociales
(ED 624)
CESSMA

Protection sociale, informalité et pauvreté en Tunisie

Par Nidhal Ben Cheikh

Thèse de doctorat en Sciences Economiques

Dirigée par Jean Yves Moisseron

Présentée et soutenue publiquement le 07/12/2021

Devant un jury composé de :

Mongi Boughzala	Professeur Emérite à l'Université Tunis-El Manar	Rapporteur
Isabelle Guérin	Directrice de recherche, Université de Paris	Examinatrice
Mohamed Ali Marouani	Maître de Conférences des Universités, Université Paris1 Panthéon-Sorbonne	Examinateur
Sandrine Mesple-Somps	Directrice de Recherche (IRD), Université Paris Dauphine	Examinatrice
Jean Yves Moisseron	Directeur de Recherche, Université de Paris	Directeur de thèse
Christophe Muller	Professeur à l'Université d'Aix	Rapporteur

A mes parents Béchir et Maryem

Pour leur amour…

Pour tous leurs sacrifices…

Pour m'avoir transmis la curiosité intellectuelle et l'amour du savoir

En témoignage de mon éternelle reconnaissance.

Titre : Protection Sociale, informalité et pauvreté en Tunisie

Résumé :

Depuis l'indépendance, la Tunisie a mis en place plusieurs politiques sociales assises sur des transferts sociaux substantiels afin d'améliorer les niveaux de vie de sa population. La protection sociale a été toujours considérée comme étant l'un des piliers majeurs de la politique de développement. Toutefois, les piètres résultats enregistrés en matière de réduction de la pauvreté, des disparités régionales et de l'informalité sur le marché du travail sont indéniablement la conséquence naturelle de la faible connaissance à propos des effets et l'efficacité, par dinar dépensé, des différents programmes sociaux. Pour cela, il est essentiel d'analyser les forces et les déficiences actuelles de l'extension horizontale des régimes assurantiels et non-contributifs de protection sociale à l'économie informelle. Cette thèse s'est focalisée aussi sur l'exploration de la double causalité entre la pauvreté et l'informalité sur le marché du travail ainsi que les effets désincitatifs potentiels que les programmes non-contributifs d'assistance sociale seraient susceptibles d'exercer sur les trajectoires de formalisation de l'emploi. Il importe aussi de questionner les performances des programmes non-contributifs en matière de ciblage des populations bénéficiaires et de réduction de la pauvreté et des inégalités économiques. Des modèles de ciblage alternatifs ont été proposés assurant une meilleure minimisation des erreurs d'identification des programmes de transferts monétaires PNAFN et d'accès aux soins à tarifs réduits (AMGII) doublée d'une réduction significative au niveau des différentes mesures FGT de la pauvreté.

Mots clefs : Protection sociale, emploi informel, secteur informel, pauvreté, ciblage, erreurs d'identification, régimes assurantiels, programmes assistanciels de protection sociale

Title : Social Protection, informality and Poverty in Tunisia

Abstract :

Since independence, Tunisia has implemented several social policies based on substantial social transfers in order to improve the living standards of its population. Social protection has always been viewed as a key pillar of its development policy. However, the weak performance in reducing poverty, regional disparities and labour market informality is undoubtedly a natural outcome of the limited knowledge about the effects and effectiveness, per dinar spent, of the various social programmes. Therefore, it is crucial to investigate the current strengths and weaknesses of the horizontal extension of insurance-based and non-contributory social protection schemes to the informal economy. This thesis has also focused on exploring the dual causality between poverty and informality in the labour market and the potential disincentive effects that non-contributory social assistance programmes might exert on pathways to formal employment. It is also important to question the performance of non-contributory programmes in terms of targeting recipient populations and reducing poverty and economic inequality. Alternative targeting models have been put forward that ensure a better minimisation of identification errors in the PNAFN cash transfer and reduced-fee health care programmes (AMGII), while significantly reducing the various FGT measures of poverty.

Keywords : Social Protection, informal employment, informal sector, Poverty, Targeting, identification errors, insurance schemes, social assistance programmes

Avant-propos

En prélude, il est crucial de revenir sur les circonstances ayant entouré la conduite de cette recherche. De prime abord, il est important de mentionner que plusieurs chapitres de cette thèse reprennent et prolongent mes recherches qui ont déjà été publiées par le Centre de Recherches et des Etudes Sociales (CRES), une entreprise publique sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, dont j'ai assuré la direction des études pendant la période 2011-2017.

Au lendemain des changements politiques qui ont secoué la Tunisie en Janvier 2011, nous étions encore au PNUD en tant que chargé d'un programme sur l'emploi des jeunes et la migration ciblant deux gouvernorats déshérités du pays. Quelques mois après, nous avons reçu, de la part du Ministre des Affaires Sociales, l'offre d'assurer la direction des études du CRES, que nous avons naturellement accepté sans hésitation aucune. Les termes de la mission fussent réellement à la fois stimulants et complexes. En effet, il fallait étendre les périmètres d'expertise du CRES au-delà des projections actuarielles des régimes de retraite, unique mission dans laquelle le centre s'est cantonné depuis sa création en 1996. Il fallait donc repenser les missions du CRES et lui forger une nouvelle identité qui gagnerait à s'adapter au nouveau contexte socio-politique en Tunisie. D'où l'idée que nous avons défendue, en dépit de moult résistances et inerties, de conduire la première évaluation en Tunisie de la performance des deux programmes phares d'assistance sociale. Et pareillement pour toutes les études menées sur l'informalité sur le marché du travail en Tunisie. Chemin faisant, nous avons pu mobiliser les fonds nécessaires auprès des bailleurs de fonds pour les besoins de cette évaluation que nous avons initiée, entièrement conçue (Questionnaires d'enquêtes, approche d'évaluation, structure du rapport final, auteur principal du rapport final et co-auteur pour certains chapitres) et dirigée. Les résultats de cette première évaluation des programmes d'assistance sociale depuis leur création ont été publiés en 2017 en plus d'un *Policy Brief* sur les modèles de ciblage alternatifs et une note d'orientation sur l'instauration d'un Socle de Protection Sociale en Tunisie.

Il convient de noter que nous reprenons et prolongeons dans notre thèse des chapitres qui ont été déjà publiés dans le rapport final de l'évaluation disponible sur le site du CRES, cité parmi nos références bibliographiques. Il s'agit fondamentalement des sections, ayant porté sur l'efficacité du ciblage et l'impact sur la pauvreté, réalisées grâce au grand apport de notre co-auteur Sami Bibi, un spécialiste de renommée internationale des questions d'analyse de la pauvreté et des inégalités. Nous tenons à préciser que ces sections intégrées dans notre thèse ont été actualisées et modifiées afin d'intégrer certaines nouvelles données.

Pour toutes ces considérations, nous tenons à exprimer nos remerciements les plus profonds et notre gratitude la plus sincère envers Sami Bibi pour son professionnalisme et sa générosité et surtout sa vaste expérience de recherche dans le domaine de l'analyse de pauvreté qui n'a d'égale que sa modestie. Je lui réitère tous mes remerciements surtout d'avoir accepté de nous joindre en dépit des conditions difficiles ayant entouré ce projet.

Nous tenons aussi à exprimer nos vifs remerciements à notre équipe de recherche au CRES composée de deux jeunes économistes talentueuses Imen Khmiri et Abir Belloussaief qui nous ont été d'un soutien sans faille, ayant pris en charge le traitement des bases de données et la conduite d'un nombre d'analyses. Nous leur souhaitons toute la réussite qu'elles méritent amplement dans leurs carrières professionnelles et académiques.

Remerciements

Toute ma gratitude va à Jean Yves Moisseron qui a admirablement dirigé cette thèse. Ses conseils fraternels et ses encouragements m'ont accompagné durant tout le cheminement parcouru et ont été déterminants. Il a magistralement su me relancer dans cette aventure doctorale alors que tout portait à croire, l'âge avançant et appesanti par les responsabilités professionnelles et familiales, que j'allais rendre les armes. Plus encore, il a réussi à me transmettre une certaine vision multidisciplinaire de la science économique, transcendant les approches dogmatiques, *à fortiori* réductionnistes. Pour tout cela, je lui serai toujours reconnaissant.

Je tiens aussi à remercier les membres du jury d'avoir accepté cette tâche. Je suis particulièrement honoré par la participation de Christophe Muller qui a accepté la charge de rapporteur de cette thèse. Ses recherches et publications sur l'analyse de la pauvreté et des inégalités forcent le respect et font autorité dans les milieux académiques.

Je suis également très honoré que mon professeur en Microéconomie Approfondie en DEA, Mongi Boughzala, ait accepté la charge de rapporteur de cette thèse qui lui doit beaucoup. Il m'a toujours conseillé, encouragé et a critiqué avec beaucoup de bienveillance les premiers résultats de cette recherche.

Je remercie Isabelle Guérin, Sandrine Mesple-Somps et Mohamed Ali Marouani d'avoir accepté de faire partie du jury de cette thèse. Isabelle Guérin et Mohamed Ali Marouani ont été également membres de mon Comité de Suivi Individuel (CSI) ce qui leur a permis d'accompagner les avancées de la thèse au cours des trois dernières années en me prodiguant leurs remarques et commentaires, qui ont été cruciales pour la phase de finalisation de la thèse.

Je remercie en outre mes professeurs d'économie qui m'ont toujours encouragé et soutenu pour finir ma thèse. Je citerai particulièrement Hassine Dimassi, Mustapha Kamel Nabli, Mohamed Haddar, Tahar Abdesselem, Mokhtar Kouki et Mounir Baccouche.

Une mention spéciale va également à Sarah Rahmani, gestionnaire de l'école Doctorale 624 qui a été toujours patiente face à mes retards et attentive à mes requêtes.

Je manifeste aussi ma profonde gratitude à ma famille dont le soutien moral a été indispensable pour l'accomplissement de ce travail. Je dois bien sûr exprimer mes remerciements les plus sincères à mes amis qui m'ont été d'un soutien indéfectible notamment pendant les moments difficiles. Qu'ici soient remerciés particulièrement Hosni Nemsia, Adnen Lassoued, Malek Garbouj, Mongi Hmidi, Alaya Becheikh et Yassine El Euch.

Sommaire

SOMMAIRE 8

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS 9

INTRODUCTION GENERALE 10

PREMIERE PARTIE : 35

LA POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE ET LA LUTTE CONTRE L'INFORMALITE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL EN TUNISIE 35

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE 36

1 CHAPITRE 1 : LA PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE : GENESE ET EXTENSION AUX TRAVAILLEURS INFORMELS 39

2 CHAPITRE 2 : L'INFORMALITE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT : GENESE DU CONCEPT DE SECTEUR INFORMEL ET APPROCHES DE MESURE 86

3 CHAPITRE 3 : EMPLOI INFORMEL, PAUVRETE ET EFFETS DE L'ASSISTANCE SOCIALE SUR LA FORMALISATION DU TRAVAIL EN TUNISIE 110

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 176

DEUXIEME PARTIE : 180

PROTECTION SOCIALE ET PAUVRETE EN TUNISIE 180

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE 181

4 CHAPITRE 4 : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'EVALUATION DU CIBLAGE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE ET IMPACTS SUR LA PAUVRETE 188

5 CHAPITRE 5 : EVALUATION DE LA PERFORMANCE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE DANS LA REDUCTION DE LA PAUVRETE EN TUNISIE 219

6 CHAPITRE 6 : APPROFONDISSEMENT DE L'ANALYSE : LA PAUVRETE SUBJECTIVE, PRINCIPAUX DETERMINANTS ET UTILITE POUR LE CIBLAGE EN TUNISIE 311

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE 336

CONCLUSION GENERALE 344

BIBLIOGRAPHIE 352

ANNEXES 388

TABLE DES MATIERES 447

LISTE DES TABLEAUX 451

LISTE DES FIGURES 455

LISTE DES ENCADRES 455

Liste des acronymes et des abréviations

ACP	:	Analyse en Composantes principales
AMG I	:	Assurance Médicale Gratuite (type I)
AMG II	:	Assurance Médicale Gratuite (type II : tarif réduit)
AS	:	Assistance Sociale
ATMP	:	Accidents du Travail & Maladies Professionnelles
CNAM	:	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNRPS	:	Caisse Nationale de Prévoyance et de Protection Sociale
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRES	:	Centre de Recherches et des Etudes Sociales
EBCNVM	:	Enquête Budget, Consommation et Niveaux de Vie des Ménages
FMI	:	Fonds Monétaire International
INS	:	Institut National de la Statistique
MENA	:	Middle East North Africa
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
PAS	:	Programme d'ajustement Structurel
PED	:	Pays en développement
PNAFN	:	Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses
PWR		Percentile Wheighted Regression
RIA	:	Régime des Indépendants Agricoles (CNSS)
RINA	:	Régime des Indépendants Non Agricoles (CNSS)
RSA	:	Régime des Salariés Agricoles (CNSS)
RSAA	:	Régime des Salariés Agricoles Amélioré (CNSS)
RSNA	:	Régime des Salariés Non Agricoles (CNSS)
RTFR	:	Régime des Travailleurs à Faibles Revenus (CNSS)
RTNS	:	Régime des Travailleurs Non-Salariés (CNSS)
SMAG	:	Salaire Minimum Agricole Garanti
SMIG	:	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SPS	:	Socle de Protection Sociale
TS	:	Travailleurs sociaux
UGTT	:	Union Générale des travailleurs Tunisiens

Introduction générale

> *"Residual welfare state is not a promising route to follow. Fortunately, there is scope for choice. There is no inevitability about scaling back social protection. If our concern is with the total tax cost, then there are several other routes to tax reduction. If our concern is with disincentives, then there are ways in which social protection can be designed to offset the negative effects, and increased labour market flexibility offers an alternative to cutting social protection."*
>
> Sir ANTHONY B. ATKINSON
> *The Future of Social Protection in a Unifying Europe (2005)*

La survenance de la pandémie de la COVID-19 en 2020 a remis à l'agenda des débats publics sur la question controversée de l'intérêt des transferts universels de protection sociale qu'on a eus toujours tendance à comparer en termes d'efficacité aux transferts ciblés. Manifestement, on a assisté ces derniers mois à un regain d'intérêt, y compris par des organisations internationales ayant longuement promu l'approche résiduelle de protection sociale, pour l'instauration d'un revenu universel pendant les périodes de confinement et de restriction des mouvements de la population (Gentilini et al. 2020). En même temps, la majorité des pays se sont mis à étendre la couverture de leurs transferts monétaires ciblés à des populations qui en étaient exclues, notamment celles évoluant au sein de l'économie informelle (Alfers, Ismail, et Valdivia 2020; United Nations et IPC-IG 2020). En vérité, l'urgence sanitaire et le profond marasme socio-économique qui en résulta, se sont traduits par une confirmation franche de l'importance majeure des systèmes de protection sociale, comprenant les deux composantes contributive et non contributive, dans la préservation des niveaux de vie des ménages et la lutte contre toutes formes de pauvretés et d'inégalités.

Faut-il rappeler que les Objectifs de Développement Durable (ODD)[1], lancés officiellement en 2016, ont consacré la protection sociale comme levier de première importance à actionner par les Etats pour une lutte durable contre la pauvreté.

[1] https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

En effet, l'ODD 1 relatif à l'éradication de la pauvreté comporte une cible 1.3 qui préconise ce qui suit : «*mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient*».

Les ODD 3 et 8 couvrent aussi d'autres aspects de la protection sociale à l'instar de l'extension de la couverture maladie et la promotion du travail décent à travers la couverture sociale.

Concernant les pays de la zone MENA et jusqu'à la fin des années 2000, le discours dominant autour de la protection sociale était dominé par les approches véhiculées par les principales organisations internationales donatrices, en l'occurrence la Banque Mondiale et le FMI (Jawad 2019). Le débat sur la protection sociale était hyper-focalisé sur la réforme des dépenses de compensation des produits alimentaires et énergétiques et les efforts réalisés en termes de ciblage des pauvres par les transferts monétaires non-conditionnels, très prisés par les pays de la région.

Ce n'est qu'après la survenue des évènements politiques qui ont profondément secoué la région MENA à partir de 2011, qu'on commence à assister à des changements assez notoires au niveau des discours dominants de protection sociale (Jawad 2013). En Tunisie, un glissement assez perceptible d'une approche résiduelle de protection sociale vers des approches plus intégrées, voire transformatives, a été constaté. Même s'il s'agit d'intentions qui seraient encore loin d'être concrétisées, des initiatives pour la réforme des systèmes de protection sociale se sont multipliées et marquées par l'adhésion de la Banque Mondiale au projet du Socle de Protection Sociale (SPS) et du transfert universel pour les enfants promues respectivement par l'OIT et l'UNICEF. D'ailleurs, une loi a été adoptée en Tunisie en 2019, instituant un SPS inspiré des préconisations de la recommandation 202 de l'OIT[2], doté des quatre garanties élémentaires : (i) *un accès aux soins de santé essentiels ; (ii) une sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires ; (iii) sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour les cas de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité ; et (iv) sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale*.

Ces initiatives confirment que l'approche résiduelle de protection sociale, qui cible en priorité les catégories pauvres et vulnérables, est loin d'être une fatalité, comme souligné dans la citation d'Atkinson (2004), en chapeau de notre introduction générale.

[2]https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3065524

Atkinson nous confirme que des alternatives à des coupes drastiques dans les dépenses de protection sociale sont tout à fait envisageables, à condition de scruter en profondeur la faisabilité technique et politique d'un nombre de scénarios sur le financement des systèmes contributifs et non-contributifs de protection sociale. Il serait aussi crucial de comprendre les effets désincitatifs des programmes non-contributifs d'assistance sociale sur l'offre de travail.

Ces questionnements sont valables et d'actualité pour le système de protection sociale en Tunisie. Celui-ci fait face à une multitude de défis et de difficultés qui ne cessent de s'accentuer à vue d'œil, notamment depuis deux décennies. Ces difficultés concernent aussi bien les systèmes contributifs assurantiels que les programmes non-contributifs. En effet, les régimes de retraites font face depuis un nombre d'années à un décrochage structurel et accéléré entre les ressources et les dépenses. Ce décrochage a généré des déficits devenus béants dans les deux secteurs, public et privé. Ces difficultés financières trouvent leurs origines principalement dans la maturité des régimes par répartition en raison d'une baisse remarquable du rapport démographique, de limites avérées au niveau de la gouvernance des caisses et aussi dans l'étendue de l'emploi informel qui constitue un réservoir substantiel de ressources financières pour les caisses de retraite. En dynamique, l'informalité sur le marché du travail entretient et perpétue les cercles vicieux de la pauvreté et de la précarité, privant de ce fait les caisses de retraites de ressources additionnelles colossales qui pourraient lisser les taux de cotisation d'équilibre.

Naturellement, les problématiques pour les programmes non-contributifs se posent différemment. Les deux programmes phares d'assistance sociale, en l'occurrence le programme national d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN) et le programme de soins à tarifs réduits (AMGII) qui couvrent 30% de la population tunisienne, endurent des problèmes d'efficacité au niveau du ciblage des populations les plus pauvres et seraient aussi suspectées de créer des désincitations détournant des travailleurs informels dotés de capacités contributives de la formalisation de leurs emplois.

Tous ces questionnements sont d'une importance capitale pour l'esquisse de nouvelles stratégies de protection sociale, qui pourraient s'intégrer dans le cadre de l'approche des socles nationaux de protection sociale, visant une réduction durable de la pauvreté et des inégalités. Or, la production d'une nouvelle vision pour la protection sociale en Tunisie requiert, assurément, que toutes les politiques s'y rattachant, soient basées sur des évaluations appropriées et des évidences empiriques, condition sine qua de réponses efficaces et pérennes.

Dès lors, l'objectif assigné à cette thèse est double. Il s'agit tout d'abord d'évaluer le système de protection sociale en Tunisie à l'aune d'un nombre critères que nous présenterons ultérieurement. Il s'agit ensuite d'apporter des évidences empiriques à ces questionnements et ces défis auxquels le système de protection sociale tunisien serait exposé.

Les questions débattues dans cette thèse ont été peu traitées en Tunisie. Par ailleurs, les résultats retrouvés seraient d'un intérêt majeur pour éclairer les décisions à prendre dans le cadre d'une réforme globale et intégrée du système de protection sociale en Tunisie.

Cela nous ramène évidemment à la problématique centrale de l'économie politique des réformes de protection sociale. Ces réformes nécessitent une démarche systémique et holistique adossée à un processus de mise en œuvre qui gagnerait à être régulièrement alimenté par des indicateurs de performance et de suivi.

Cette introduction sera consacrée dans une première section à présenter les principales motivations de cette recherche. Les aspects méthodologiques seront exposés dans une deuxième section. Enfin, les problématiques qui sous-tendent les résultats les plus saillants de cette thèse seront présentées dans une troisième section.

Principales motivations et intérêt d'une thèse sur les effets de la protection sociale sur l'informalité et la pauvreté

La protection sociale dans le monde d'aujourd'hui : Quels rôles dans la lutte contre l'informalité et la pauvreté ?

De prime abord, la protection sociale, dans sa définition large, est un droit humain. Elle permet de déployer des programmes d'assistance sociale non-contributifs ainsi que des régimes assurantiels contributifs. De ce fait, des politiques et des programmes sont mis en œuvre afin d'améliorer la résilience des individus face à la survenance de chocs. Ils visent également l'amélioration de la gestion des risques liés à une chute voire l'absence de revenus, à la maladie, à la maternité, aux accidents de travail, etc. Dans une perspective de cycle de vie, la protection sociale rend possible une réduction plus effective et pérenne de la pauvreté. Elle offre enfin une meilleure prévention de toutes les formes de vulnérabilité et de marginalisation.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, les décisions prises par les gouvernements afin d'endiguer la pandémie de la COVID-19 ont incité plusieurs pays à renforcer leurs systèmes de protection sociale et, aussi, à étendre la couverture de leurs programmes sociaux à des catégories jusque-là non couvertes ; car elles opéraient au sein de l'économie informelle.

Evidemment, ces mesures prises dans l'urgence, visent de mitiger les impacts socio-économiques du grand confinement sur les catégories sociales pauvres et vulnérables et les travailleurs informels.

Cela atteste l'importance de la protection sociale dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'informalité sur le marché du travail (Carraro et Marzi 2021; Miti et al. 2021).

En effet, plusieurs stratégies nationales ont été adoptées. Elles se rangent souvent sous la bannière de plusieurs initiatives dont celles du socle de protection sociale. Certaines impliquent également la mise en œuvre de mesures visant d'étendre la couverture sociale légale et effective par des programmes assurantiels contributifs aux travailleurs de l'économie informelle, qui en seraient totalement démunis.

Les données statistiques du WIEGO révèlent qu'ils étaient quelques deux milliards de personnes à travailler informellement en 2016, ce qui correspond à 61% de la population mondiale occupée âgée de 15 ans et plus (Bonnet, Vanek, et Chen 2019). Cela prouve l'importance de la protection sociale pour la promotion du travail décent et d'une croissance inclusive. En effet, les travailleurs de l'économie informelle, qu'ils soient salarié ou indépendants, ne sont pas généralement couverts par des régimes assurantiels de sécurité sociale. Les raisons de cette situation sont multiples. Ils ont particulièrement trait à l'absence d'une couverture légale, à l'insuffisance de leurs capacités contributives, à la forme de l'emploi (travail mobile, emploi précaire, changements récurrents d'employeurs, travail saisonnier, etc…). Hormis la vulnérabilité inhérente à toute forme d'emploi démunie d'une couverture effective, ces travailleurs seraient acculés à évoluer dans des secteurs à faible productivité ; ce qui pèserait lourdement sur leur propension à s'émanciper du cercle vicieux de la pauvreté et de la vulnérabilité (G. Fields 1990; Kucera et Roncolato 2008; Maloney 1998; 2003; Fiess, Fugazza, et Maloney 2010). Néanmoins, il est des individus qui aient choisi volontairement de travailler informellement pour maintes raisons et motivations. C'est sous cet angle que les programmes sociaux non-contributifs sont ainsi suspectés d'influencer les choix des travailleurs en les orientant vers des emplois informels (Levy 2008).

D'un autre côté, le champ des analyses économiques s'est remarquablement enrichi au cours des dernières décennies. Cela s'est fait par un foisonnement des recherches s'intéressant à la montée des inégalités au sein des économies aussi bien développées qu'en développement, à la pauvreté dans toutes ses dimensions, à la vulnérabilité et à l'exclusion sociale. Ces analyses ont été portées, particulièrement, sur les outils et les approches à mettre au point pour pouvoir mesurer ces phénomènes et surtout les moyens et les politiques à déployer pour les combattre. De fil en aiguille, la réponse des gouvernements a été marquée par un engouement grandissant en faveur des programme assistantiels non-contributifs de protection sociale, appelés aussi filets de protection sociale. Ce type d'intervention comprend essentiellement un éventail de transferts monétaires conditionnels et/ou inconditionnels, de programmes de cantines scolaires, des transferts en nature et les travaux d'utilité publique.

De même, les programmes de transferts monétaires se sont largement répandus parmi les pays à revenus faibles et intermédiaires et sont progressivement imposés comme instruments incontournables dans l'élaboration des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté (Hulme et al. 2014). A titre d'illustration, la base de données ASPIRE a recensé en 2015 quelques 589

programmes dans 145 pays en développement couvrant 1.9 milliards de personnes, l'équivalent du tiers de leur population totale. Il convient d'indiquer à ce propos, que ces chiffres sont tirés en grande partie par de larges programmes en termes de diffusion géographique conduits en Chine et en Inde (Honorati, Gentilini, et Yemtsov 2015).

De récentes estimations fournies par cette même base de données démontrent que 124 pays en développement consacrent annuellement en moyenne 1.5% de leur PIB pour les programmes d'assistance sociale ; ce taux se situe aux alentours de 1% pour les pays de la zone MENA contre 2.7% pour les pays de l'OCDE (Ivaschenko et al. 2018). L'importance des ressources budgétaires que les Etats pourraient allouer à ces programmes non-contributifs de protection sociale, dénote du rôle crucial qu'ils sont censés jouer dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités.

Ces filets de protection sociale (*Social Safety nets*) permettent de canaliser des aides monétaires ou en nature, régulières et prédictibles, aux populations pauvres et vulnérables (Honorati, Gentilini, et Yemtsov 2015).

Comme pour le cas des pays développés, l'assistance sociale permet de garantir des niveaux de consommation minimums aux ménages pauvres à dessein de les protéger contre les effets néfastes de la privation absolue. En outre, l'assistance sociale permet aussi de renforcer les capacités productives des ménages, et particulièrement leur propension à investir dans des actifs humains ou physiques (Barrientos 2011; 2013). Elle devrait contribuer également à améliorer l'accès des populations pauvres et vulnérables aux services publics de base, condition sine qua d'une meilleure intégration sociale et participation au sein de la vie communautaire et sociale (Barrientos 2011).

Tout récemment, Bastagli et al. (2016; 2019) ont mené une large revue de la littérature de toutes les études rigoureuses ayant été menées entre 2000 et 2015 et porté sur l'impact des transferts monétaires sur les individus et les ménages. Leurs résultats confirment l'existence d'une association robuste entre les transferts monétaires et la réduction de la pauvreté monétaire. Les évidences empiriques indiquent une augmentation des dépenses totales et alimentaires des ménages ainsi qu'une réduction des indices de mesure de la pauvreté.

Concernant l'éducation, les études révèlent que les transferts monétaires améliorent la fréquentation scolaire. Toutefois, cette amélioration ne semble pas impacter sensiblement les résultats scolaires des enfants issus de familles bénéficiaires de ces transferts.

Quant à la santé et les aspects nutritionnels, les transferts monétaires joueraient un rôle important dans l'amélioration de l'utilisation des services de santé et l'accroissement de la diversité alimentaire. Cependant, les études demeurent dubitatives quant à leurs impacts sur la taille et les poids des enfants.

Les transferts monétaires contribuent aussi à favoriser l'autonomie et l'autosuffisance économiques des bénéficiaires. Des preuves solides attestent que les transferts monétaires accroissent l'épargne des bénéficiaires, l'investissement dans le cheptel et, dans une moindre mesure, les actifs agricoles.

Selon Fiszbein, Kanbur, et Yemtsov (2014), les dépenses de protection de protection sociale, incluant les pensions de vieillesse estimés pour plusieurs régions du monde, ont permis de prévenir la chute de 150 millions de personnes dans le cercle vicieux de la pauvreté .

D'autres travaux récents publiés par la Banque Mondiale couvrant 79 pays démontrent que les filets de protection sociale réduisent l'incidence de la pauvreté absolue de 36% (une ligne de pauvreté de 1.9 US$ en PPA) et la pauvreté relative (20% les plus pauvres) de seulement 8% (Ivaschenko et al. 2018). Ces mêmes auteurs ont apporté des évidences nettes que ces transferts réduisent davantage le déficit de la pauvreté (P1) que l'incidence numérique de la pauvreté (P0). Cela traduit aussi que même si les filets de protection sociale n'arrivent pas à extirper les plus pauvres de la pauvreté en les élevant au-dessus du seuil de pauvreté, ils réussissent quand même à réduire le déficit de la pauvreté d'une manière significative. En effet, ces transferts ont permis de baisser le déficit de la pauvreté absolu de 45% et le déficit de la pauvreté relative de 16%. Il semble aussi que les inégalités avaient été impactées dans des proportions de moindre envergure : la réduction estimée de l'Indice de Gini attribuable aux filets de protection sociale est de l'ordre de 2 points de pourcentage pour le monde, et se situe entre 2 points de pourcentage pour les pays à faibles revenus et 5 points de pourcentage pour les pays à revenus élevés.

Toutefois, il importe de noter que l'impact des programmes d'assistance sociale sur la pauvreté affiche de grandes variations selon les pays (Fiszbein, Kanbur, et Yemtsov 2014). En effet, ces variations pourraient être expliquées par deux facteurs majeurs : d'un côté les budgets allouées aux plus pauvres de la distribution des revenus et d'un autre côté la qualité du processus de ciblage des transferts vers les pauvres. En d'autres termes, la réduction du déficit de la pauvreté (PGAP) serait attribuable à l'efficience du ciblage des transferts approchée à travers le ratio coûts-bénéfices (BCR) et aussi l'adéquation du budget.

Tout cela démontre que les gouvernements gagneraient à être attentifs à ces variables pour évaluer la contribution des programmes d'assistance sociale à la réduction de la pauvreté et des inégalités. D'où l'importance de la prise de décisions en matière de lutte contre la pauvreté qui soit basée sur des évidences empiriques et des outils de suivi et d'évaluation (S&E) des programmes d'assistance sociale. Trois types d'évaluations sont le plus généralement conduits pour les programmes d'assistance sociale : (1) évaluation des processus ou évaluation opérationnelle ; (2) évaluation d'impact ; et (3) évaluation de la performance du dispositif de ciblage (Grosh et al. 2008).

Des ressources budgétaires, parfois substantielles, sont régulièrement allouées à ces programmes, ce qui confère une légitimité aux initiatives menées par plusieurs institutions portant sur l'approfondissement des connaissances sur leurs modes de fonctionnement, leur efficacité et leurs impacts sur les populations bénéficiaires.

Force est de constater que les évaluations d'impacts des programmes d'assistance sociale n'ont commencé à avoir le vent en poupe et institutionnalisées dans certains pays d'Amérique Latine qu'au début des années 2000. L'objectif étant d'accompagner la mise en œuvre des programmes de Transferts Monétaires Conditionnels (TMC), devenus l'instrument de prédilection des gouvernements dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Toutefois, cet élan en faveur des évaluations des programmes non-contributifs de protection sociale s'est révélé être géographiquement limité, principalement aux pays d'Amérique Latine et puis à certains pays de l'Afrique Subsaharienne. En effet, dans la zone MENA, seulement une seule évaluation d'impact a été reportée au cours de la période 2011-2015 contre 35 dans les pays d'Amérique Latine et 37 dans la région d'Afrique Subsaharienne (Honorati, Gentilini, et Yemtsov 2015). Ce constat d'absence manifeste d'une culture d'évaluation des programmes d'assistance sociale serait assez préoccupant en raison des niveaux assez élevés de pauvreté et d'inégalités dans les différents pays de la région MENA, incluant la Tunisie.

Une thèse sur la protection sociale, l'informalité et la pauvreté : quelle pertinence pour la Tunisie ?

La lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion sociale s'inscrit largement dans le cadre des préoccupations des différentes composantes de la société tunisienne. Depuis l'indépendance, la Tunisie a mis en place plusieurs politiques sociales assises sur des transferts sociaux substantiels.

En 2017[3], les politiques sociales mobilisaient environ 14% du Produit Intérieur Brut (PIB) selon les données de la comptabilité nationale. Néanmoins, la révolution tunisienne a révélé l'ampleur des disparités sociales et le besoin de bâtir un nouveau contrat social basé sur davantage de justice sociale et de créations d'emplois. Cependant, et en dépit d'une tendance baissière assez claire, les niveaux de pauvreté officiels publiés pour l'année 2015, pointent encore à des niveaux élevés, en l'occurrence 15,2% contre 20,5% en 2010 et 25,4% en 2000 (INS 2017).

[3] Les dernières données publiées des Comptes de la Nation portent sur la période 2013-2017. L'estimation des transferts sociaux a été effectuée en additionnant les prestations sociales en espèces aux transferts sociaux en nature.

De même, nos estimations démontrent que les taux d'informalité sur le marché du travail se situent à des niveaux assez préoccupants, corollaire d'une véritable précarité touchant des pans entiers des travailleurs salariés et non-salariés.

Ces différentes donnes combinées devraient amener les autorités publiques en Tunisie à questionner la performance des transferts sociaux d'une manière générale à réduire la pauvreté, les inégalités et la précarité sur le marché du travail. Ce questionnement est d'autant plus légitime que le pays fait face depuis les changements politiques de 2011 à des difficultés économiques sans précédent dans l'histoire de la Tunisie indépendante.

La mise en œuvre des stratégies et de programmes de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale accaparent des ressources humaines et budgétaires considérables. Toutefois, ce que nous savons sur l'efficacité de ces programmes reste très limité. Une telle situation prouve bien la pertinence des objectifs fixés à notre thèse. Dans ce contexte, notre démarche doit être articulée sur la rationalisation des dépenses budgétaires. Elle doit aussi être adossée à des indicateurs de performance tirés d'évaluations de programmes publics.

Il est cependant bien connu que l'appui que reçoivent les programmes sociaux, auprès de la population en général et des décideurs politiques en particulier, est étroitement lié à la connaissance précise et chiffrée des effets des programmes sociaux sur la pauvreté et les inégalités. Ces effets permettent également d'orienter les efforts de réformes des programmes d'assistance sociale.

Les piètres résultats en matière de pauvreté et de disparités régionales sont indéniablement la conséquence naturelle de nos faibles connaissances sur les effets et l'efficacité, par dinar dépensé, des différents programmes sociaux.

Pour cela, il est essentiel d'analyser les forces et les déficiences actuelles de l'extension horizontale des régimes assurantiels de protection sociale à l'économie informelle. D'une part, cela doit se faire à travers une lecture affûtée de la législation actuelle en matière de sécurité sociale.

D'autre part, il doit s'appuyer sur une reconstitution historique de l'évolution de l'emploi informel en Tunisie sur une période assez longue. Il importe aussi de questionner les performances des programmes non-contributifs en matière de ciblage des populations bénéficiaires et de réduction de la pauvreté et des inégalités économiques et territoriales. Cette question est liée à l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de ciblage des aides sociales et à ses conséquences sur l'informalité et la couverture sociale des Tunisiens. Cette évaluation devient surtout incontournable dans le contexte économique et social actuel, caractérisé par une demande de justice sociale accrue et des contraintes budgétaires devenues extrêmement lancinantes notamment depuis 2011. C'est notamment dans cette perspective que s'inscrit cette recherche doctorale.

La Tunisie a toujours fait de la protection sociale[4] l'un des piliers majeurs de sa politique de développement. La politique sociale mise en place par l'Etat, dès l'indépendance, a eu pour objectif une amélioration rapide et généralisée des indicateurs de performance des secteurs de l'éducation et de la santé, une distribution plus équitable des revenus et, in fine, l'émergence d'une large classe moyenne.

La protection sociale en Tunisie, dans sa définition large, s'est déployée sous deux formes. La première est basée sur des régimes assurantiels contributifs ; gérés par les caisses de sécurité sociale (CNRPS, CNSS et CNAM).[5] La seconde forme est basée sur des programmes non-contributifs assistantiels. Ils ont pour principal objectif la réduction de la pauvreté et l'atténuation des inégalités économiques.

Depuis les années 1950, l'approche universaliste de la protection sociale a guidé l'action des gouvernements tunisiens en faveur d'une société plus juste et plus inclusive. A ce titre, la Tunisie a longtemps été présentée comme étant l'un des rares pays de la région MENA à disposer d'un système de protection sociale performant. Celui-ci (i) assurait une couverture légale pour la grande majorité de la population active occupée ; et (ii) prenait en charge la plupart des risques mentionnés dans la convention 102 de l'OIT (1952) se rapportant aux normes minimales de sécurité sociale[6].

Ce constat s'appuyait sur les performances réalisées en matière d'extension horizontale de la couverture légale de la sécurité sociale en faveur d'une grande partie des catégories socioprofessionnelles. Les régimes de sécurité sociale qui ont été créés d'une manière progressive en réponse à cette extension prenaient en considération aussi bien les capacités contributives des affiliés potentiels que les différentes formes d'emploi qu'ils occupaient.

[4] Les concepts de sécurité sociale et de protection sociale sont selon le BIT (ILO, 2011b) largement interchangeables. Selon la définition retenue dans notre thèse, la protection sociale (ILO, 2000) couvre l'ensemble des dispositifs de prestations, en espèces ou en nature, visant à garantir une protection contre, notamment :
– l'absence de revenu tiré du travail ou son insuffisance, imputable à l'un des facteurs suivants : maladie, invalidité, maternité, accident du travail et maladie professionnelle, chômage, vieillesse, décès d'un membre de la famille ;
– le manque d'accès ou l'accès inabordable aux soins de santé ;
– l'insuffisance du soutien familial, en particulier pour les enfants et les adultes à charge ;
– la pauvreté et l'exclusion sociale en général.
Les régimes de protection sociale peuvent être contributifs (assurance sociale) ou non contributifs.

[5] CNRPS : Caisse Nationale de Prévoyance et de Protection Sociale ; CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale ; CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

[6] La Convention n° 102 précise le niveau minimum des prestations de sécurité sociale et les conditions de leur attribution ainsi que les neuf branches principales dans lesquelles la protection est garantie : soins médicaux, indemnités de maladie, prestations de chômage, prestations de vieillesse, prestations en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle, prestations familiales, prestations de maternité, prestations d'invalidité et prestations de survivant.

De la même manière, la Tunisie qui s'est dotée depuis le milieu des années 80, de deux programmes phares d'assistance sociale qui couvrent en 2020 environ 30% de la population tunisienne : un programme de transferts monétaires aux familles nécessiteuses, labellisé programme PNAFN, et un programme de soins à tarifs réduits (AMGII) ciblant les catégories précaires et vulnérables. Le coût budgétaire estimé pour l'année 2019 pour ces deux programmes serait de l'ordre de 1.2% du PIB[7].

Créé en 1986, le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) est le seul programme de transferts monétaires. Il est également l'un des programmes sociaux les plus étendus en termes de populations couvertes et de diffusion géographique. Son objectif est d'alléger la pauvreté des familles les plus nécessiteuses en leur versant des aides monétaires directes sur une base mensuelle de l'ordre de 180 Dinars par mois tout en leur offrant des soins de santé gratuits. Le nombre des bénéficiaires du programme était aux alentours de 261,000 familles en 2020.

Le deuxième programme phare d'assistance sociale offre uniquement à ses bénéficiaires un accès aux soins à tarifs réduits (AMGII) au sein des structures publiques de santé. Cet accès est garanti au moyen de paiement d'une cotisation annuelle fixe (timbre) de 10 DT. En 2019, le nombre de bénéficiaires de carnets de soins à tarifs réduits s'est établi aux alentours de 610,000 personnes et leurs ayants droit.

Dans le contexte actuel marqué par un creusement historique des caisses de retraite et des difficultés économiques aigues, d'un côté, et une demande de justice sociale insatiable, de l'autre côté, il est légitime de susciter les questions relatives à l'efficacité des programmes contributifs et non-contributifs de protection sociale à atteindre les objectifs qui leur ont été assignés. Cette démarche est d'autant plus justifiée que les difficultés financières du gouvernement, résultant du fléchissement des recettes fiscales dû au ralentissement de la croissance économique et à l'envolée des dépenses publiques (notamment de compensation et des salaires de la fonction publique), s'aggravent de jour en jour et que la rationalisation des dépenses publiques constitue l'une de ses premières priorités.

Cette démarche se justifie également par l'existence de doutes légitimes. D'un côté, cela concerne l'inadéquation entre le contenu de certains textes législatifs régissant des régimes de sécurité sociale visant les travailleurs précaires et à faibles revenus et leurs capacités contributives. De l'autre côté, la performance réelle des programmes non-contributifs actuels à atteindre les populations pauvres et les catégories les plus vulnérables de la population demeure inconnue.

[7] Estimations de l'auteur en compilant plusieurs sources de données.

Il convient donc d'examiner le bien-fondé de ces interrogations afin de valider le processus de ciblage actuel ou de l'améliorer ; si des preuves d'inefficacités sont avérées. En effet, les résultats de l'évaluation serviraient en dernière analyse à élargir le champ de connaissance du gouvernement et des chercheurs en matière de fonctionnement des programmes de protection sociale. Ils permettront aussi d'en tirer les enseignements nécessaires lors de la mise en place d'une stratégie de redéploiement optimal axée sur la limitation des interstices entre les régimes contributifs et les programmes non-contributifs d'assistance sociale.

En effet, les déficiences de ciblage des programmes non-contributifs sont suspectées de créer des incitations perverses en décourageant les travailleurs à s'orienter vers les programmes assurantiels de sécurité sociale. D'ailleurs, la transition des travailleurs de l'informalité à la formalité a toujours butté sur ces aspects comportementaux.

Ces derniers sont liés aux incitations perverses qui peuvent avoir deux sources. La première résulte des dysfonctionnements institutionnels au niveau de ciblage des catégories pauvres et vulnérables. La seconde résulte des choix adoptés en matière de charges sociales et/ou fiscalité de certaines catégories professionnelles. Ces catégories constituent le noyau dur de l'emploi au sein de l'économie informelle.

Les approches de réforme de la protection sociale discutées actuellement en Tunisie se doivent de conférer l'efficacité requise aux prestations sociales offertes et assurer la préservation des équilibres financiers des régimes de retraites à long terme. Cette démarche pourrait s'inscrire dans le cadre d'une vision intégrée et globale fondée sur l'institution d'un SPS qui permettrait d'apporter des solutions qui soient efficaces, durables et pérennes aux problèmes susmentionnés.

Evaluer le système de protection sociale en Tunisie : Approche, méthodologies et données

Reconstituer la genèse du système de protection sociale en Tunisie dans le cadre d'une approche intégrée

Dès le début de la réflexion menée sur la structure à adopter pour cette thèse, nous avons considéré opportun de consacrer le premier chapitre à un travail de reconstitution de la genèse du système de protection sociale. Dans cette perspective, il est important de mettre l'accent sur les principales étapes historiques ayant ponctué l'extension des régimes assurantiels aux catégories socio-professionnelles évoluant dans l'économie informelle.

A vrai dire, nous pensons qu'il n'existe pas de recherches récentes ayant porté sur ces aspects historiques mettant en relation l'extension de la sécurité sociale en Tunisie et la lutte contre la précarité et l'informalité sur le marché du travail en Tunisie.

En survolant les travaux antérieurs consacrés au thème de la protection sociale, force est de constater une certaine focalisation sur les aspects législatifs et règlementaires des régimes assurantiels. Certes, il s'agit d'aspects d'une importance élémentaire dans l'esquisse de tout projet d'évaluation des systèmes de protection sociale. Néanmoins, il importe aussi de compléter et enrichir l'analyse par l'établissement de ponts avec les objectifs de lutte contre la pauvreté et l'informalité sur le marché du travail. D'où la pertinence de la démarche adoptée qui se réfère à l'escalier de la protection sociale préconisée par le BIT (2012). Il s'agit d'une approche bidimensionnelle qui s'appuie sur une vision articulant en même temps une extension horizontale des programmes contributifs et non-contributifs aux catégories sociales les plus démunies et celles évoluant au sein de l'économie informelle à une extension verticale de ces mêmes programmes à travers l'amélioration du niveau et de la générosité des prestations offertes.

Le chapitre 1 de la thèse se propose, en effet, de reconstituer tout l'historique de l'évolution du système de protection sociale aux différentes catégories sociales de la population, à travers le prisme de cette vision. La trame de fond de cette approche consiste à la mise en place progressive d'un système complet de protection sociale, en accord avec les priorités et les ressources définies au niveau national. Ce premier chapitre permettra aussi de ramener toutes les évaluations qui seront conduites tout le long de la thèse à ces objectifs initiaux d'un système de protection sociale au service d'une société moins inégalitaire et plus équitable.

Approches et méthodologies d'évaluation

Cette thèse fait appel à une multitude d'approches statistiques et de techniques économétriques pour apporter des réponses à la problématique centrale ayant trait aux effets de la protection sociale sur l'informalité sur le marché du travail en Tunisie et la pauvreté.

Dans la première partie de la thèse, l'accent est mis sur les effets de la protection sociale contributive et non-contributive sur l'emploi informel.

Notre intérêt a été porté au début de l'exploration des phénomènes d'informalité sur le marché du travail en Tunisie à constituer une série sur la dynamique de l'emploi informel sur une période assez longue (2005-2018), une des originalités de notre apport. Il importe de noter que nous avons pu actualiser et revoir des estimations que nous avons réalisées dans le cadre de publications antérieures (Ben Cheikh 2013; 2016). Nous tenons à préciser à ce niveau que l'approche d'identification de l'emploi informel adoptée dans cette thèse se base sur la définition légaliste ou de protection sociale (Saavedra et Chong 1999). Cette approche suggère de classer comme informels tous les travailleurs salariés ou indépendants qui ne sont pas affiliés à un régime légal de sécurité sociale.

Nous nous appuyons sur l'approche résiduelle indirecte pour établir des estimations nationales de l'emploi informel sur la période 2005-2018. Cette méthode comporte certaines limites qu'on a eues le temps d'exposer dans la conclusion générale de la thèse. Il convient également de noter qu'il n'a pas été possible de recourir à la méthode directe en raison de l'absence d'enquêtes auprès des ménages en Tunisie qui produisent de telles estimations.

La première partie de la thèse tentera aussi d'explorer les liens de causalité entre l'informalité sur le marché du travail en Tunisie. Cet essai se range parmi les originalités qu'on s'efforce d'apporter dans le cadre de cette thèse, en essayant d'apporter de nouveaux éclairages sur une question qui a été peu traitée dans la littérature. A vrai dire, l'originalité de cet apport se situe à différents niveaux. Premièrement, il permet de traiter les problèmes de simultanéité et de biais d'endogenéité immanents à la causalité entre la pauvreté et l'informalité des chefs de ménages, en faisant usage d'un modèle à équations simultanées.

Quoique la méthodologie employée dans notre essai ne soit pas nouvelle, cet essai se propose d'enrichir une connaissance encore limitée de la double causalité entre pauvreté et informalité, et ce au regard du nombre très limité d'articles s'étant consacré à la question. Deuxièmement, il aborde pour la première fois en Tunisie cette question qui est d'un intérêt majeur pour une bonne compréhension des dynamiques de la pauvreté et de l'informalité, ce qui permettrait d'apporter des évidences intéressantes pour les décideurs qui essaient de freiner l'avancée de l'informalité sur le marché du travail et de mieux combattre la pauvreté. Les investigations ont été conduites en deux étapes distinctes afin de mieux rendre compte de l'hétérogénéité des travailleurs informels : l'accent a été mis au début sur tous les profils de travailleurs informels chefs de ménages avant de se focaliser sur les travailleurs salariés informels.

Troisièmement, cet essai serait le deuxième dans toute la région MENA à s'intéresser à la double causalité entre pauvreté et informalité ; une étude portant sur le cas égyptien a déjà été réalisée (Nazier et Ramadan 2014b).

Concernant l'approche adoptée pour l'identification des déterminants qui sous-tendent les comportements informels observés auprès des travailleurs salariés et non-salariés bénéficiaires des programmes d'assistance sociale, nous avons introduit en amont dans le questionnaire de l'enquête d'évaluation menée par le CRES (2014) deux modules spécifiques portant sur les attitudes vis-à-vis de la sécurité sociale, les préférences intertemporelles l'aversion au risque (Harrison, Lau, et Williams 2002; Peracchi, Perotti, et Scarpetta 2007).

Des régressions logistiques sont utilisés particulièrement pour examiner l'association entre des variables binaires et explicatives afin d'identifier les facteurs explicatifs de l'emploi informel sur le marché du travail, les densités de cotisations des travailleurs salariés et non-salariés qui ont transité vers l'emploi informel, de l'impatience et de l'aversion au risque.

La deuxième partie de la thèse est entièrement focalisée sur l'évaluation de la performance des deux programmes phares d'assistance sociale, le PNAFN et l'AMGII, à cibler correctement les plus pauvres de la population et à réduire les niveaux de pauvreté.

A ce titre, nous avons conduit trois types d'évaluations qui sont généralement adaptées aux spécificités des programmes non-contributifs et, plus particulièrement, aux transferts monétaires : évaluation opérationnelle ou des processus décisionnels, évaluation de la précision du ciblage des programmes concernés et, enfin, évaluation de l'impact des programmes sur les mesures de la classe FGT de la pauvreté.

Au premier abord, l'analyse de la performance des programmes de transferts évalués a nécessité de faire appel au cadre théorique développé par Bourguignon et Fields (1997) concernant la structure de transfert en information parfaite. Une référence cruciale pour notre recherche qui permet de mettre en relief une typologie de politiques de transferts optimales dépendant d'un nombre de paramètres.

En information imparfaite, en raison de l'absence de transparence fiscale et de l'existence d'une économie informelle assez étendue, il est d'usage de faire recours aux méthodes d'évaluation des ressources des ménages par approximation (*Proxy Means Test*, PMT). Pour le cas de la Tunisie, plusieurs approches et méthodes ont été testées pour déduire un score pour chaque ménage, telles que la méthode des moindres carrés ordinaires, les régressions quantiles (Muller et Bibi 2010) et l'analyse en composantes principales (Ayadi, Lahga, et Chtioui 2007).

Egalement, les méthodes ACP, probit et logit ordinal ont été employées et testées dans le cadre de cette recherche mais sans aboutir à des résultats probants en termes de minimisation des erreurs d'identification en comparaison avec le ciblage actuel mené par les travailleurs sociaux. A ce titre, nous proposons dans cette recherche deux méthodes affichant des résultats prometteurs.

- Il s'agit en premier lieu de la méthode PRINQUAL (Qualitative Principal Components) utilisée en Colombie pour identifier les nouveaux bénéficiaires de divers programmes sociaux (transferts directs, accès aux logements à loyer modique, formation, etc.) dans le cadre du dispositif de ciblage SISBEN (*Sistema de Selección de Beneficiarios de Programas Sociales - System for Selecting Beneficiaries of Social Programs*) (Castaneda 2005).
- En deuxième lieu, nous avons développé une nouvelle méthode dans le cadre de cette recherche, labélisée méthode de régression pondérée selon les percentiles (*Percentile Weighted Regression*, PWR) afin d'assigner des coefficients aux caractéristiques des ménages identifiées dans le cadre du dispositif de ciblage mis en place. L'idée consiste à utiliser une méthode d'estimation non-paramétrique qui n'impose aucune forme fonctionnelle préalable sur la distribution de la variable de bien-être.

Quant à l'évaluation de l'effet du transfert monétaire alloué dans le cadre du PNAFN sur les indicateurs de pauvreté de la classe FGT, plusieurs spécifications d'équations ont été formulées. Egalement, il serait absolument opportun de mettre la performance du PNAFN à réduire la pauvreté par dinar dépense en perspective comparative avec les subventions alimentaires et énergétiques. Comme ces programmes agissent d'une manière simultanée sur le résultat final de réduction de la pauvreté au niveau national, la question que nous nous sommes posée est comment mesurer la contribution de chaque programme dans la réduction de la pauvreté. En réalité, celle-ci dépend, de façon importante, de l'ordre selon lequel chaque programme est introduit dans le processus d'évaluation. Comme le choix d'un ordre plutôt qu'un autre est typiquement arbitraire, nous avons opté pour la règle de partage développée par Bibi et Duclos (2011) qui consiste à adapter la règle de Shapley (1953; 1988) au cadre d'analyse de l'impact des différents programmes sur la pauvreté.

Concernant l'extension de nos analyses aux approches subjectives de la pauvreté à dessein d'explorer leur utilité pour l'affinement du ciblage des populations les plus pauvres, nous nous référons aux travaux fondateurs de Hadley Cantril (1966) concernant les approches purement subjectives (*Eonomic Ladder Question*, ELQ) et de B. M. S. V. Praag (1968) et Goedhart et al. (1977) respectivement pour les approches intermédiaires de pauvreté subjective, en l'occurrence l'approche IEQ (*Income Evaluation Question*) et puis l'approche MIQ (*Minimum Income Question*).

Afin d'estimer des ligne de pauvreté subjective, nous nous sommes référés à la fois à la méthode de Goedhart et al (1977), qui consiste à estimer un modèle double logarithmique, ainsi qu'à l'utilisation du modèle AIDS de Deaton et Muellbauer (1980).

Enquêtes et données utilisées

Ce n'est qu'en 2020, que l'INS a publié les résultats de sa première enquête sur l'économie informelle en Tunisie incluant des estimations de l'étendue de l'emploi informel. Il importe de noter que toute l'approche d'estimation des niveaux de l'emploi formel et informel au sein de l'économie informelle adoptée par l'INS a été basée essentiellement sur les directives de la 17ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (ILO 2003). L'approche adoptée dans notre thèse est différente. En premier lieu, elle nécessite le recours à deux sources de données différentes. Ensuite, elle consiste à faire des rapprochements afin d'obtenir une estimation de l'emploi informel.

La première source de données fournit des données exhaustives sur l'emploi, incluant à la fois l'emploi formel et informel. Ces données ont été collectées à partir des résultats des enquêtes sur la main-d'œuvre publiés régulièrement par l'Institut national de la statistique (INS) sur toute la période 2005-2018.

La deuxième source de données est constituée par les données administratives individuelles des cotisations déclarées par les travailleurs aux caisses sociales en Tunisie, tant dans le secteur public (CNRPS) que dans le secteur privé (CNSS). Ainsi, des effectifs d'assurés sociaux sont constitués en considérant les travailleurs comme étant effectivement déclarés donc formels uniquement s'ils ont versé leurs cotisations à la CNSS au moins une fois au cours des quatre trimestres de l'année. Il y a lieu de préciser qu'une faible régularité de cotisation au cours d'une année n'entraîne pas ipso facto la remise en cause du droit aux prestations de santé tant que l'assuré continue à verser ses contributions au moins un trimestre par année, mais cela serait susceptible d'hypothéquer les chances d'ouvrir droit à une pension décente pour l'affilié.

Pour scruter la question de la double causalité entre l'informalité sur le marché du travail des chefs de ménages et le statut de pauvreté du ménage, on s'est appuyé sur les micro-données de l'Enquête Budget, Consommation et Niveaux de vie des ménages (EBCNVM) de l'année 2015 réalisée par l'INS. Il s'agit de l'enquête de référence sur le budget et la consommation des ménages que l'INS conduit sur une base quinquennale depuis le milieu des années 60. L'enquête qu'on utilise pour les besoins de notre thèse serait la dixième de la série et fût mise en œuvre lors de la période Mai 2015 – Mai 2016 portant sur un échantillon total de 27108 ménages représentatifs de tous les ménages tunisiens vivant aussi dans les zones rurales qu'urbaines. Les données collectées couvrent différents domaines dont les caractéristiques démographiques et socio-économiques, la santé et la couverture sociale, la participation au marché du travail, les caractéristiques du logement. Cette enquête apporte par ailleurs des informations uniques sur les niveaux de dépenses des ménages en biens et services, ventilées selon la nomenclature internationale de Classification des Fonctions de la Consommation Individuelle (COICOP).

Afin de répondre aux questionnements tournant autour de la supposée relation bidirectionnelle entre la pauvreté et l'informalité sur le marché du travail en Tunisie, on est parti des données brutes de l'EBCNVM de l'année 2015 pour explorer et mesurer l'étendue de l'emploi informel et constituer une base de données pour les besoins de nos explorations.

Pour les besoins de l'évaluation de la performances des programmes d'assistance sociale, une enquête que nous avons initiée et dirigée, a permis de couvrir 5000 ménages bénéficiaires des deux programmes phares d'assistance sociale (2000 ménages pour le PNAFN et 3000 ménages AMGII) et conduite par le Centre de Recherches et des Etudes Sociales (CRES) en 2014. La base de sondage a été constituée à partir des registres administratifs des familles bénéficiaires du PNAFN géré par la CNSS et des bénéficiaires du programme de soins à tarifs réduits (AMGII) géré par le MAS. Pour les deux enquêtes PNAFN et AMGII, les bénéficiaires ont été aléatoirement sélectionnés au niveau des délégations afin d'assurer une bonne représentativité nationale et infranationale.

Le questionnaire des deux enquêtes comporte des questions identiques à celles qui sont habituellement posées dans les EBCNVM, menées toutes les cinq années par l'Institut National de la Statistique. D'autres modules spécifiques aux questions traitées dans notre recherche ont été élaborés par nous-mêmes, à l'instar des comportements informels (Chapitre 3), l'évaluation de la performance du ciblage (Chapitre 5) et enfin la pauvreté subjective (Chapitre 6).

Il importe de mentionner à ce propos, que les questions communes avec les enquêtes de consommation menées par l'INS, ont rendu possible une fusion entre les deux enquêtes (PNAFN et AMGII) et l'ECBNVM de 2010, moyennant des ajustements au niveau des pondérations des ménages et de la taille globale de la population tunisienne pour l'année 2014. On présentera plus loin dans notre thèse une note technique explicitant les étapes adoptées pour assurer cette fusion.

Le recours aux données individuelles administratives du fichier des bénéficiaires des transferts monétaires accordés dans le cadre du PNAFN pour l'année 2018 nous a été d'une grande utilité. Ce fichier nous a permis de produire des profilages très récents des bénéficiaires du programme PNAFN et de mettre en relief certaines tendances émergentes qui ont enrichi les analyses menées dans la section relative à l'évaluation opérationnelle (Chapitre 5).

Problématique et plan de la thèse

La thèse se déroule en deux parties qui tentent de répondre à notre problématique : Quels sont les effets de la protection sociale sur les efforts fournis au niveau national afin d'endiguer l'informalité sur le marché du travail en Tunisie et de réduire la pauvreté et les inégalités ? De cette problématique centrale, un nombre de questionnements qui serviront de balises aux recherches et analyses conduites tout le long des six chapitres composant notre thèse, émergent et s'imposent. Ces questionnements s'expriment comme suit :

1. Dans quelle mesure l'extension horizontale des régimes contributifs de protection sociale à l'économie informelle a permis une réduction des comportements informels sur le marché du travail en Tunisie ? Cela nous ramène aussi à explorer la dynamique de l'emploi informel en Tunisie sur la période 2005-2018, tout en scrutant les caractéristiques des travailleurs informels.
2. Est-ce qu'une double causalité entre l'informalité sur le marché du travail en Tunisie pourrait se vérifier ? Quels sont les déterminants du travail salarié informel pour les chefs de ménages ? Est-ce que la condition de pauvreté du ménage pourrait influencer le choix d'emplois informels salariés par le chef du ménage ? Et enfin, quels seraient les impacts du travail informel salarié et non salarié du chef de ménage sur les conditions de vie et le bien-être du ménage d'une manière générale ?

3. Est-ce que les programmes non-contributifs d'assistance sociale seraient susceptibles d'exercer des effets désincitatifs sur les trajectoires de formalisation du travail ? Où pourrait-on situer les inerties et quels sont les facteurs explicatifs des comportements informels observés chez les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale ?
4. Dans quelle mesure les deux programmes d'assistance sociale, le PNAFN et l'AMGII, sont performants en matière de ciblage des plus pauvres de la population et quid de leurs impacts sur les mesures de la pauvreté de la classe FGT ?
5. Quelles méthodes alternatives de ciblage serait-il opportun de déployer pour minimiser les erreurs d'identification et maximiser l'impact sur le bien-être des populations bénéficiaires ?

A ce propos, il convient de scruter le bien-fondé de ces interrogations afin de valider le processus de ciblage actuel ou de l'améliorer si des preuves d'inefficacités sont avérées.

In fine, les résultats des évaluations conduites dans cette thèse pourraient bien servir à élargir le champ de connaissance du gouvernement et des chercheurs en matière de fonctionnement des programmes de protection sociale. Il importe aussi d'en tirer les enseignements nécessaires lors de la mise en place d'une stratégie de redéploiement optimal axée sur la limitation des interstices entre les régimes contributifs et les programmes non-contributifs d'assistance sociale, corollaire de résultats meilleurs en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités.

Dans le chapitre 1 de la thèse, nous avons essayé de survoler toutes les principales étapes ayant ponctué l'évolution du système de protection sociale, notamment depuis l'accès de la Tunisie à son indépendance en 1956. Il s'agit de reconstituer d'une manière exhaustive la genèse du système de protection sociale et, in fine, toute l'histoire de la protection sociale en Tunisie couvrant ses deux composantes contributive et non-contributive.

Cette reconstitution historique est d'une importance majeure. En effet, elle nous a permis de positionner la protection sociale en tant que composante majeure des transferts sociaux aux effets redistributifs majeurs, parmi toute la panoplie des politiques de développement mises en œuvre par les pouvoirs publics en Tunisie. Dans le même ordre d'idées, elle nous a également permis de faire ressortir, chemin faisant, le rôle de premier plan de la protection sociale dans la lutte contre les différents phénomènes de pauvreté et d'informalité.

Il a été aussi très utile de mettre l'accent sur les étapes majeures ayant marqué l'extension des systèmes assurantiels de protection sociale à l'économie informelle. En effet, les performances réalisées au cours des deux dernières décennies dans la lutte contre l'informalité sur le marché du travail en Tunisie seraient la résultante logique des efforts menés par les autorités publiques en matière d'amélioration de la couverture sociale en direction des catégories socio-professionnelles évoluant au sein de l'économie informelle et, particulièrement, les indépendants agricoles et non agricoles, les travailleurs à faibles revenus et tout récemment en

2019 les ouvrières dans les secteur agricole. Nous avons présenté aussi d'une manière brève les principaux traits des deux programmes phares non-contributifs d'assistance sociale.

Le chapitre 2 aborde de façon théorique les questions liées à l'extension de l'économie informelle dans les pays en développement. A ce titre, nous avons essayé de remonter aux sources du concept de secteur informel.

Nous avons également survolé les principales approches théoriques qui ont été développées depuis les analyses fondatrices de Lewis (1954, 1965, 1984) jusqu'à nos jours concernant les raisons sous-jacentes au développement du secteur informel dans les pays en développement.

Ensuite, les différentes approches statistico-économiques initiées particulièrement par des organismes internationaux, à l'instar de l'OIT et la Banque Mondiale, ayant permis de cerner quantitativement les périmètres de l'économie informelle et de ses différentes composantes et d'estimer sa contribution dans le PIB, ont été exposées.

Il a été procédé aussi à l'élaboration d'une synthèse des principales recherches théoriques qui se sont préoccupées de l'analyse de l'informalité sur le marché du travail et les déterminants présidant à ces comportements.

Le chapitre 3 de la thèse a permis un enrichissement substantiel au champ des connaissances actuelles vis-à-vis de l'économie informelle et ses principales composantes. D'où l'originalité de l'approche adoptée qui a abouti à la mesure et l'analyse de l'évolution de l'emploi informel en Tunisie sur la période 2005-2018. Les résultats montrent que les taux d'emploi informel, après avoir baissé substantiellement sur la période 2005-2010, se sont inscrits dans une tendance haussière au cours de la période transitoire (2012-2015), avant de reprendre une tendance à la baisse sur la période 2016-2018. L'un des résultats les plus saillants concerne les comportements informels chez les jeunes travailleurs. L'analyse des taux d'informalité en fonction de la structure d'âge de la population révèle que le phénomène de l'informalité serait clairement exacerbé parmi les jeunes populations qui viennent d'entrer sur le marché du travail. Les taux culminent à des niveaux élevés pour les groupes d'âge 15-19 et 20-24 ans, respectivement 84% et 42%. Cela peut indiquer que les jeunes populations sont plus susceptibles d'accepter des emplois précaires, de faible qualité, qui n'offrent pas de sécurité sociale.

Concernant la double causalité entre l'informalité sur le marché du travail en Tunisie et la pauvreté du ménage, les résultats retrouvés aussi bien pour les travailleurs informels que pour les salariés informels sont globalement conformes à nos intuitions.

En effet, une parfaite relation bidirectionnelle est constatée entre la pauvreté et l'informalité de tous les travailleurs.

De même, les résultats retrouvés concourent à valider l'hypothèse que les emplois salariés informels pourraient être la marque d'une segmentation au niveau du marché du travail en Tunisie qui s'explique par un excédent structurel de main d'œuvre et des capacités d'absorption limitées au niveau du secteur formel. Il en résulte une limitation de choix qui serait exacerbée pour les demandeurs d'emplois, se situant en bas de la distribution des revenus, faisant face, de facto, à un risque de basculer en dessous du seuil de la pauvreté en Tunisie.

Ce qui apporte des arguments solides plaidant en faveur de la thèse de travailleurs contraints d'opter pour des emplois salariés informels involontaires. Il s'agit, en toute vraisemblance, d'emplois de second choix, caractérisées par une absence de couverture sociale et d'une précarité patente.

Les résultats de nos estimations pour tous les travailleurs, laissent entrevoir l'existence d'une segmentation au sein même de la population des travailleurs indépendants informels. Un premier segment comprendrait la sous-population d'indépendants informels involontaires obligés de contourner la sécurité sociale en raison de l'insuffisance de leurs capacités contributives. Un deuxième segment serait composé d'indépendants informels volontaires qui auraient pris la décision de contourner la sécurité sociale afin d'éviter la pression fiscale et sociale et pour certains d'entre-deux, de pouvoir profiter des bénéfices des programmes assistanciels de protection sociale.

Enfin, cette investigation empirique et les résultats auxquels nous sommes parvenus invitent les décideurs à adopter une approche holistique qui consacre l'indissociabilité de la protection sociale, de l'informalité et de la pauvreté et de mettre en place des stratégies intégrées afin de lutter efficacement contre l'informalité et la pauvreté.

Ce chapitre a permis aussi de mettre en relief les traits distinctifs des travailleurs informels indépendants et à faibles revenus ainsi que parmi la population bénéficiaire de l'Assistance sociale (bénéficiaires et membres du ménage). Les capacités contributives des travailleurs informels ont été évaluées à l'aune d'un nombre de critères outre l'analyse de leurs attitudes face au risque et leurs préférences inter temporelles.

Les investigations empiriques menées ont conclu quant à l'existence de capacités contributives auprès d'une large frange des populations bénéficiaires du programme AMGII. Ces populations se concentrent dans le secteur du bâtiment, les services et le commerce et puis l'agriculture et la pêche.

Les obstacles à l'affiliation détectés se situent à différents niveaux : situation contractuelle instable, méconnaissance de la législation et des prestations liées à la sécurité sociale, mobilité du travail et surtout le changement récurrent de l'employeur.

Les populations amgistes ainsi que les travailleurs affiliés à la CNSS (RINA, RTFR, RIA) transitant par moments vers l'informalité, affichent des taux d'escompte intertemporels élevés (préférence pour le présent) et une aversion au risque (ARA positive). Les caractéristiques individuelles de ces travailleurs pourraient les inciter à opter pour une décision d'adhésion. Toutefois, il semble que la somme que le travailleur est prêt à débourser pour cotiser serait inférieure au prix d'achat d'une assurance auprès de la CNSS.

Le chapitre 4 aborde les fondements théoriques qui sous-tendent la sélection des ménages éligibles à un programme de transfert monétaire et sa structure optimale en information parfaite. Il aborde également les approches d'identification des ménages en information imparfaite. L'apport de ce chapitre a été déjà amplement présenté et exposé dans la section consacrée à la méthodologie dans cette introduction générale.

Le chapitre 5 de la thèse a permis d'exposer les résultats de la première tentative d'évaluation des deux programmes phares d'assistance sociale (PNAFN et AMGII) à être menée en Tunisie depuis leur création. De même, nous pouvons affirmer que les questions débattues dans ce chapitre, en plus de leur originalité pour le contexte tunisien, ont été aussi traitées pour la première fois en zone MENA. Il s'agit essentiellement (i) de l'évaluation opérationnelle du programme phare de transferts monétaires en Tunisie ; (ii) de l'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale à cibler les populations les plus pauvres ; et enfin (iii) de l'utilité potentielle des approches subjectives de pauvreté dans l'optimisation du ciblage des pauvres.

Concernant l'évaluation opérationnelle du programme PNAFN, les analyses ont permis de dégager plusieurs conclusions fondamentales et cruciales pour un meilleur fonctionnement du programme et l'esquisse de politiques de protection sociale plus intégrées au marché du travail. Une première conclusion de taille, serait au cœur des débats économiques sur les minima sociaux et l'incitation au travail et renvoie à une littérature économique abondante à ce sujet. A ce propos, nous avons pu démontrer une réduction remarquable de l'écart entre le transfert monétaire accordé dans le cadre du PNAFN et le salaire minimum de référence sur le marché du travail en Tunisie sur la période 1987-2020. Sur la base de ce résultat, les autorités publiques ont intérêt, dorénavant, à porter une attention particulière à cet écart qui est absolument déterminant en matière d'incitation à l'emploi. D'autre tendances ont été révélées, dont particulièrement la dévalorisation relative du SMIG vis-à-vis de l'indice des prix à la consommation familiale (IPC), du seuil de pauvreté absolue et du montant du PNAFN pourrait être assimilé à un coût de non-redéploiement de l'appareil productif et de non-accomplissement de la réforme de la politique de compensation et des mécanismes d'assistance sociale dont essentiellement le PNAFN. Nous sommes parvenus aussi à démontrer que le mode de déploiement actuel des travailleurs sociaux à travers le territoire national conditionne largement les résultats actuels en matière de précision du ciblage des populations pauvres et vulnérables.

Le chapitre 5 a permis aussi d'apporter des éclairages originaux sur la performance de ces deux programmes dans le ciblage des pauvres et la réduction de la pauvreté grâce à l'exploitation d'une enquête réalisée en 2014 dédiée à l'évaluation des deux programmes PNAFN et AMGII qui a été fusionnée avec l'enquête consommation réalisée par l'INS.

A ce titre, nous avons pu dans une première étape analyser l'étendue de la couverture des déciles les plus pauvres de la population par les deux programmes évalués. Nous avons complété cette analyse par l'évaluation de la contribution de ces deux programmes aux différentes mesures de la pauvreté. Nous avons également procédé à l'évaluation de la réduction maximale de ces mêmes mesures qu'il serait possible d'atteindre avec le même budget s'il était possible d'avoir une information parfaite sur le niveau de vie de tous les ménages.

La thèse s'est proposée aussi de présenter des modèles de ciblage alternatifs qui afficheraient des performances meilleures que celles enregistrées par les programmes PNAFN et AMGII actuellement. Cette piste de recherche est d'autant plus pertinente que la Tunisie fait face depuis les changements politiques de 2011 à une crise économique et sociale sans précédent. Cette crise s'est largement aggravée en 2020 suite à la prise des mesures de confinement et de restriction de mouvements associées au COVID-19. Le gouvernement est continuellement mis sous pression afin de répondre à une demande sociale sans cesse croissante. En même temps, il doit faire face à une limitation qui s'accélère à vue d'œil de ressources budgétaires disponibles ou potentiellement mobilisables. Cette situation prouve bien l'intérêt de l'adoption de nouvelles stratégies de ciblage des programmes d'assistance sociales qui permettraient une meilleure couverture des déciles les plus pauvres de la population tout en rationalisant les ressources financières du budget de l'Etat. Plusieurs méthodes ont été testées dans le cadre de ce travail, dont le modèle PRINQUAL adopté en Colombie pour cibler divers transferts à la population pauvre.

Il importe aussi de souligner que l'étape d'expérimentation d'approches alternatives de ciblage a comporté, pour les besoins de cette recherche, une originalité majeure. En effet, nous avons procédé au développement d'une nouvelle méthode de ciblage qui combine des modèles statistiques paramétriques et non paramétriques que nous avons appelé "Percentile Weighted Regression, (PWR)".

Parmi les résultats phares de l'évaluation menée dans cette recherche, nous avons réussi à produire des estimations des erreurs d'identification (erreurs d'inclusion et d'exclusion) du mode de ciblage actuel conduit par les travailleurs sociaux pour les deux programmes d'assistance sociale en Tunisie. Nous avons pu aussi démontrer que les résultats affichés par la méthode PWR en termes de précision du ciblage et de réduction de la pauvreté sont meilleurs par rapport aux performances autres approches de ciblage expérimentées incluant l'approche du MAS.

Concernant la problématique des subventions alimentaires et énergétiques en Tunisie, nous avons pu aboutir à des conclusions qui pourraient orienter les décideurs vers la refonte de ces dépenses dans le cadre d'une réforme intégrée du système de protection sociale. En effet, on a pu établir que le PNAFN qui dispose seulement du tiers du budget des subventions alimentaires, réduit mieux la sévérité de la pauvreté en comparaison aux performances affichées par les subventions alimentaires. Ces résultats suggèrent que les niveaux actuels du déficit et de la sévérité de pauvreté peuvent être atteints en déployant moins de ressources budgétaires. Cela peut se faire en réduisant les budgets des subventions alimentaires et énergétiques et en utilisant simplement une partie de ces ressources pour accroitre le budget du PNAFN et de l'AMGII. Dans la mesure où le PNAFN et l'AMGII réduisent davantage la pauvreté par dinar dépensé que les subventions alimentaires et énergétiques, il en faudra clairement plus de ressources supplémentaires au PNAFN et à l'AMGII pour contrecarrer la hausse de la pauvreté qui résulterait de la réduction du budget consacré aux subventions alimentaires et énergétiques.

Ces évidences devraient susciter un véritable dialogue national autour de cette problématique plaident en faveur d'une véritable restructuration des dépenses publiques pour améliorer leurs effets redistributifs.

Enfin, le chapitre 6 a été consacré au traitement d'une question jamais traitée en Tunisie. Celle-ci se rapporte à l'utilité potentielle des approches subjectives de pauvreté dans l'amélioration du ciblage des populations pauvres et vulnérables.

L'approfondissement de nos connaissances actuelles vis-à-vis des bénéficiaires à travers le prisme de la pauvreté subjective a été rendue possible grâce à l'exploitation de deux questions dans l'enquête d'évaluation des programmes d'assistance sociale : la question du revenu minimum (QRM) et celle portant sur l'autoévaluation des bénéficiaires par rapport à leurs situations socio-économiques. L'objectif ultime étant de rechercher des profils de ménages pauvres que les approches monétaires de la pauvreté ne permettent pas d'identifier.

Suite à l'estimation de seuils de pauvreté subjectifs, grâce aux modèles double logarithmique et AIDS adoptant la consommation par tête comme indicateur de bien-être, nous avons ainsi pu démontrer que les seuils de pauvreté générés se situeraient à des niveaux légèrement supérieurs à la borne supérieure des seuils de la pauvreté monétaire, objectifs estimés par l'INS. D'autres résultats confirment une hypothèse stipulant que lors de l'évaluation du revenu minimum par les ménages, certaines perceptions multidimensionnelles de leurs niveaux de vie sont prises en considération. En effet, nos estimations attestent que la présence d'individus au sein du ménage ayant des besoins spécifiques à l'instar du handicap, serait de nature à accroître l'auto-évaluation du revenu minimum nécessaire pour joindre les deux bouts.

Quant à la cohérence entre les réponses relatives à la perception du niveau social et le ratio QRM/consommation, environ un ménage sur deux seulement répond de façon cohérente aux deux questions.

L'un des résultats intéressants qui ont été présentés dans ce chapitre concerne l'absence d'une ligne de démarcation claire, et sans équivoque, entre le niveau de consommation des ménages qui se considèrent très ou peu pauvres, d'une part, et les ménages qui se considèrent non-pauvres, d'autre part.

Cette absence peut aussi être due au fait qu'en évaluant leur niveau social, les ménages ne prennent pas uniquement en considération leur niveau de consommation (ou de revenu), mais d'autres critères tels que la présence de maladies chroniques ou d'handicaps, la proximité de certains services publics.

Malgré la pertinence et l'originalité de l'idée d'explorer les possibilités qu'offriraient les approches subjectives de la pauvreté dans l'optimisation du ciblage des populations, l'absence d'une ligne de démarcation claire entre les populations objectivement pauvres et celles qui se sont auto-évaluées comme étant pauvres, a relativement affaibli la portée des résultats trouvés jugés à l'aune des objectifs qu'on s'est assignés initialement.

Première partie :

La politique de protection sociale et la lutte contre l'informalité sur le marché du travail en Tunisie

Introduction de la première partie

« *Il faut libérer l'Homme du besoin et du risque …* »
William BEVERIDGE (1879 – 1963)

La dernière décennie a été marquée par un regain d'intérêt remarquable pour la protection sociale. En effet, parmi les dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les dirigeants des pays membres des Nations Unies en 2015, on compte au moins cinq qui sont directement ou indirectement liés à la protection sociale(ILO 2017). D'ailleurs, l'ODD 1.3 énonce « la mise en place de système et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ». Les décisions prises par les gouvernements afin d'endiguer la pandémie de la COVID-19, à l'instar du confinement des populations et le lockdown économique, ont dramatiquement assombri les perspectives de l'économie mondiale au-delà de 2020. Cette situation, sans précédent, dans l'histoire moderne de l'humanité, a poussé plusieurs pays à renforcer leurs systèmes de protection sociale et d'étendre la couverture de leurs programmes sociaux à des catégories jusque-là non couvertes évoluant au sein de l'économie informelle. Evidemment, ces mesures prises dans l'urgence, visent de mitiger les impacts socio-économiques du grand confinement sur les catégories sociales pauvres et vulnérables et les travailleurs informels.

Cela démontre l'importance de la protection sociale dans la lutte contre la vulnérabilité et l'informalité sur le marché du travail. En effet, l'initiative d'instauration de socles de protection sociale implique la mise en œuvre de mesures visant d'étendre la couverture sociale légale et effective par des programmes assurantiels contributifs aux travailleurs de l'économie informelle, qui en seraient totalement démunis.

Selon les données statistiques du WIEGO, ils seraient quelques deux milliards de personnes à travailler informellement en 2016, ce qui correspond à 61% de la population mondiale occupée âgée de 15 ans et plus (Bonnet, Vanek, et Chen 2019). D'où l'importance de la protection sociale pour la promotion du travail décent et d'une croissance inclusive. En effet, les travailleurs de l'économie informelle qu'ils soient salarié ou indépendants, ne sont pas généralement couverts par des régimes assurantiels de sécurité sociale, pour différentes raisons ayant trait particulièrement à l'absence d'une couverture légale, à l'insuffisance de leurs capacités contributives, à la forme de l'emploi (travail mobile, emploi précaire, changements récurrents d'employeurs, travail saisonnier, etc…). Hormis la vulnérabilité inhérente à toute forme d'emploi démunie d'une couverture effective, ces travailleurs seraient acculés à évoluer dans des secteurs à faible productivité ce qui pèserait lourdement sur leur propension à

s'émanciper du cercle vicieux de la pauvreté et de la vulnérabilité(G. Fields 1990; Kucera et Roncolato 2008; Maloney 1998; 2003; Fiess, Fugazza, et Maloney 2010). Néanmoins, il est des individus qui aient choisi volontairement de travailler informellement pour maintes raisons et arguments. Les programmes sociaux non-contributifs sont aussi suspectés d'influencer les choix des travailleurs en les orientant vers des emplois informels(Levy 2008).

Dans la zone MENA, la Tunisie a été toujours présentée comme étant l'un des rares pays de la région Afrique du Nord Moyen Orient (MENA) à disposer d'un système de protection sociale performant assurant une couverture légale pour la grande majorité de la population active occupée, prenant en charge la plupart des risques mentionnés dans la convention 102 de l'OIT (1952) se rapportant aux normes minimales de sécurité sociale (BIT 2011). En effet, des avancées notoires ont été réalisées en Tunisie depuis l'accès du pays à son indépendance en matière d'extension des régimes assurantiels de sécurité sociale en direction de l'économie informelle. A ce titre, le premier chapitre de cette thèse sera consacré à une reconstitution historique des principales étapes historiques ayant marqué l'évolution du système de la protection sociale en Tunisie avec ses deux composantes contributive et non contributive. De même, ce chapitre permettra de préciser les principales réalisations en matière de couverture légale ayant ponctué l'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle.

L'accent a été mis ensuite à une reconstitution de la genèse du concept de secteur informel et à survoler les principales approches théoriques qui ont été développées depuis les analyses fondatrices de Lewis (1954, 1965, 1984) jusqu'à nos jours concernant les raisons sous-jacentes au développement du secteur informel dans les pays en développement.

On tentera de présenter, en deuxième étape, les différentes approches statistico-économiques initiées particulièrement par des organismes internationaux à l'instar de l'OIT et la Banque Mondiale, ayant permis de cerner quantitativement l'étendue des différentes composantes de l'économie informelle et d'estimer sa contribution dans le PIB. Il sera procédé, ensuite, à l'élaboration d'une synthèse des principales recherches théoriques qui se sont préoccupées de l'analyse de l'informalité sur le marché du travail et les déterminants présidant à ces comportements (Chapitre deux).

Le troisième chapitre de la thèse, le dernier de cette partie, sera focalisé en première analyse, à la question de la mesure de l'étendue et la taille de l'emploi informel en Tunisie et le profil des travailleurs informels. Ensuite, l'accent sera mis sur l'exploration de la question de la double causalité entre l'informalité sur le marché du travail et le statut de pauvreté du ménage en Tunisie.

Les dernières questions ayant été abordées dans ce chapitre ont porté sur l'identification des principaux déterminants des comportements informels des travailleurs, tels que les arbitrages intertemporels, l'aversion au risque et les attitudes envers les régimes de sécurité sociale. De même, des investigations empiriques ont été réalisées afin de détecter l'existence d'effets désincitatifs des programmes d'assistance sociale sur l'affiliation aux régimes d'assurance, particulièrement pour le cas des travailleurs dotés de capacités contributives.

1 Chapitre 1 : La protection sociale en Tunisie : Genèse et extension aux travailleurs informels

Introduction

Ce chapitre ambitionne de survoler toutes les principales étapes ayant ponctué l'évolution du système de protection sociale[8] notamment depuis l'accès de la Tunisie à son indépendance en 1956. Il s'agit de reconstituer d'une manière exhaustive la genèse du système de protection sociale et in fine toute l'histoire de la protection sociale en Tunisie en couvrant ses deux composantes contributive et non-contributive. Ce chapitre recèle, en effet, une importance majeure car il permettra de situer le positionnement de la protection sociale en tant que composante majeure des transferts sociaux aux effets redistributifs majeurs, parmi toute la panoplie des politiques de développement mises en œuvre par les pouvoirs publics en Tunisie ; il permettra également de faire ressortir son rôle de premier plan dans la lutte contre les différents phénomènes de pauvreté et d'informalité.

En effet, la Tunisie a toujours fait de la protection sociale l'un des piliers majeurs de sa politique de développement économique et social. La politique sociale adoptée par l'Etat, dès l'indépendance, a eu pour objectif ultime d'assurer une amélioration rapide et généralisée des indicateurs de performance des secteurs de l'éducation et de la santé, une distribution plus équitable des revenus et in fine l'émergence d'une classe moyenne large, stable et résiliente et ancrée à un modèle de politique familiale progressiste basé sur la maîtrise du croît démographique. En d'autres termes, l'Etat tunisien qui a été à l'avant-garde dans la région arabe en matière de réalisation d'investissements colossaux dans des infrastructures sociales, a pu enregistrer des résultats probants en matière de développement humain et de réduction de la pauvreté absolue particulièrement au cours de la période 1960-2000.

Ce chapitre servira de référence pour les analyses qui seront menées dans le chapitre 3 qui se propose d'estimer l'emploi informel en Tunisie au cours de la période 2005-2018 et d'apporter des éclairages aussi bien théoriques qu'empiriques sur les tendances mises en évidence.

[8]Les concepts de protection sociale et de sécurité sociale sont selon le BIT (ILO, 2011) largement interchangeables. Selon la définition retenue dans la thèse, la protection sociale (ILO, 2000) couvre l'ensemble des dispositifs de prestations, en espèces ou en nature, visant à garantir une protection contre, notamment: (1) l'absence de revenu tiré du travail ou son insuffisance, imputable à l'un des facteurs suivants: maladie, invalidité, maternité, accident du travail et maladie professionnelle, chômage, vieillesse, décès d'un membre de la famille; (2) le manque d'accès ou l'accès inabordable aux soins de santé; (3) l'insuffisance du soutien familial, en particulier pour les enfants et les adultes à charge; et (4) la pauvreté et l'exclusion sociale en général.
De ce fait, la définition de protection sociale adoptée tout le long de cette thèse couvre à la fois les régimes assurantiels contributifs (régimes de sécurité sociale en Tunisie) et les programmes assistantiels non-contributifs de lutte contre la pauvreté

Les efforts menés par les autorités publiques en matière d'extension des régimes assurantiels de sécurité sociale à l'économie informelle ont permis de faire reculer l'emploi informel à des taux relativement acceptables notamment au cours de la première décennie des années 2000.

D'où l'idée de développer une reconstitution pertinente des différentes mesures et réformes prises dans le cadre de l'extension horizontale des régimes assurantiels à l'économie informelle.

Toutefois, cette recherche ne se limiterait pas seulement au simple récit de la genèse de la protection sociale en Tunisie. Des ponts seront établis avec les choix économiques et sociaux ayant marqué l'histoire économique contemporaine de la Tunisie ; la protection sociale étant un instrument de politique économique qui concourt à la réalisation d'objectifs globaux énoncés et soulignés dans les différents plans quinquennaux de développement économique et social. Ce qui nous ramène au domaine de l'économie politique de la protection sociale tout en mettant l'accent sur les motivations des autorités publiques qui sous-tendaient l'extension des régimes assurantiels aux différentes catégories professionnelles notamment dans le secteur privé.

Il en va de même aussi pour les programmes non-contributifs d'assistance sociale qui sont de leur côté censés cibler les populations indigentes et couvrir certaines populations vivant au sein de l'économie informelle. Les taux des populations effectivement couvertes par les régimes assurantiels contributifs se sont toujours situés en dessous des taux de couverture théorique légale.[9] Cette sous-couverture serait imputable à diverses raisons, parmi lesquelles on pourrait citer, l'inadaptation de la législation par rapport aux spécificités et contraintes inhérentes à certains emplois ainsi que les incitations perverses engendrées essentiellement par des dysfonctionnements au niveau du ciblage des principaux programmes non-contributifs d'assistance sociale, en l'occurrence le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) et le Programme de Soins à Tarifs Réduits (AMGII). Les déficiences identifiées au niveau de la qualité de ciblage des programmes sociaux, seraient parmi les principales causes expliquant les comportements informels et le contournement de la sécurité sociale par de larges franges de la population occupée dotées de capacités contributives. Les chapitres 3 et 5 se déploieront à répondre à ces différents questionnements.

Pour les besoins de ce chapitre, nous avons fait recours essentiellement à deux sources d'information cruciales qui sont censées conférer au récit reconstitué de l'histoire de la protection sociale en Tunisie et ses différentes péripéties la robustesse et la cohérence requises pour ce genre d'exercice. Il s'agit, en premier lieu, de la toute la panoplie du cadre légal et règlementaire des programmes contributifs et non contributifs de protection sociale en Tunisie,

[9] On fait généralement la distinction entre le taux de couverture légale, c'est-à-dire la population active occupé au sens de l'OIT qui est légalement couverte par des programmes assurantiels de protection sociale (en % de la population active occupée) du taux de couverture effective qui consiste à reporter le nombre de travailleurs régulièrement affiliés à des régimes de retraite à l'ensemble de la population active occupée pendant l'année considérée.

assis sur les lois et décrets publiés dans le journal officiel de la République Tunisienne et bien d'autres documents – circulaires entre autres – publiés par les administrations publiques compétentes (Ministère des Affaires sociales, la CNSS[10] et puis la CNRPS).

On a fait aussi recours à toutes les publications de Nöe Ladhari (1990), ancien directeur général de la sécurité sociale (1960-1986), considéré unanimement comme étant le père fondateur des régimes assurantiels de la Tunisie après son accès à l'indépendance, qui ont été consultées pour les besoins de ce chapitre. De même, le remarquable livre de A. Guelmami (1996) « *La politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours* » nous a été d'une aide précieuse et pareillement pour certaines recherches publiées par Destremau (2010) se rapportant à la protection sociale en Tunisie.

Comme il importe d'accompagner et d'étayer notre récit par des évidences statistiques, on a fait recours, dans un deuxième lieu, à la confection de séries historiques retraçant l'évolution des prestations de protection sociale et de l'effectif des personnes cotisant à des régimes de sécurité sociale par rapport à la population occupée totale sur la période 1961-2019. A ce propos, force est de mentionner que ces séries absolument inédites confèrent une certaine originalité pour ce chapitre historique car les statistiques officielles de la comptabilité nationale et des caisses sociales remontent au tout début des années 80. Néanmoins, les données officielles, particulièrement celles relevant de l'estimation du taux de couverture sociale effective, soulèvent de notre part un nombre de réserves qui seront exposées dans notre argumentaire développé plus loin dans ce chapitre. Ces séries ont été compilées à partir de plusieurs sources de données et d'anciennes ressources documentaires du Ministère de la planification qui remontent aux premières années post-indépendance de la Tunisie. Une section entière sera dédiée à une description détaillée de l'approche embrassée pour produire et compiler ces séries historiques.

1.1 Présentation générale

Depuis les années 1950, l'approche universaliste de la protection sociale a guidé l'action des gouvernements tunisiens en faveur d'une société plus juste et plus inclusive. A ce titre, la Tunisie a longtemps été présentée comme étant l'un des rares pays de la région Afrique du Nord Moyen Orient (MENA) à disposer d'un système de protection sociale performant assurant une couverture légale pour la grande majorité de la population active occupée, prenant en charge la plupart des risques mentionnés dans la convention 102 de l'OIT (1952) se rapportant aux normes minimales de sécurité sociale[11](BIT 2011). Ce constat s'appuyait sur les performances

[10]CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale ; CNRPS : Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale

[11] La Convention n° 102 précise le niveau minimum des prestations de sécurité sociale et les conditions de leur attribution ainsi que les neuf branches principales dans lesquelles la protection est garantie: soins médicaux, indemnités de maladie, prestations de chômage, prestations de vieillesse, prestations en cas d'accident du travail

réalisées en matière d'extension verticale et horizontale de la couverture légale de la sécurité sociale en faveur d'une grande partie des catégories socioprofessionnelles. Les régimes de sécurité sociale qui ont été créés d'une manière progressive en réponse à cette extension prenaient en considération aussi bien les capacités contributives des affiliés potentiels ainsi que les différentes formes d'emploi qu'ils occupaient.

1.1.1 Mise en perspective du système de protection sociale tunisien par rapport aux pays de la région MENA

Les efforts menés par la Tunisie en termes d'extension horizontale de la couverture sociale aux différentes catégories socio-professionnelles évoluant sur le marché du travail sont bien reflétés à travers l'indicateur de couverture légale[12] des neuf branches de sécurité sociale énoncés par la convention n°102 de l'OIT (1952). Afin d'évaluer les performances réalisées par la Tunisie, une approche comparative sera déployée tout le long de cette section par rapport à des pays de la région MENA et d'autres pays comparateurs à l'exemple de la Tunisie. A cet effet, on a fait recours à des données collectées fondamentalement à partir des bases de données en ligne de l'OIT[13] et de nos estimations. Il importe de noter que les données de l'OIT sont actuellement mobilisées dans le cadre des efforts de plaidoyer en faveur de la cible 1.3 de l'ODD 1 qui consiste à *mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient*.

Il s'agit aussi d'assurer le suivi de l'indicateur 1.1.3 qui retrace les efforts menés par les Etats en matière de protection sociale à l'aune de la proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables).

et de maladie professionnelle, prestations familiales, prestations de maternité, prestations d'invalidité et prestations de survivant.

[12] L'étendue de la couverture légale pour la vieillesse à titre d'exemple est définie comme étant la proportion de la population active occupée (ou alternativement la population active) assujettie par loi à des régimes obligatoires de sécurité sociale, fournissant des prestations périodiques en espèces une fois que l'âge légal de la retraite ou un autre âge éligible est atteint. La population couverte est estimée en en utilisant les statistiques disponibles en matière de démographie, d'emploi et autres pour quantifier la taille des groupes couverts comme spécifié dans la législation nationale. La couverture réelle et effective est souvent nettement inférieure que la couverture légale lorsque les lois ne sont pas pleinement mises en œuvre ou appliquées. Il s'agit des problèmes de sous-couverture de certaines catégories socio-professionnelles qui évoluent dans l'informalité en l'absence de contributions de sécurité sociale.

[13] https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=32

1.1.1.1 Une comparaison internationale à l'aune de l'indicateur de couverture légale

Au niveau mondial, les progrès accomplis en matière d'extension de la couverture légale du risque vieillesse se sont accélérés depuis plus de deux décennies au niveau mondial, ce qui a permis de porter le taux de couverture légale à 68,3%. Toutefois, les écarts demeurent importants entre les régions et les pays. A ce propos, en affichant un taux de l'ordre de 94.9%, la Tunisie se positionne en tête de la quasi-majorité des pays arabes où la moyenne s'établit aux environs de 80% (Voir Tableau 1).

Tableau 1: Taux de couverture légale (en % de la population active occupée) dans les pays du monde arabe et la zone MENA

Estimations pour 2018	Vieillesse	Maternité	Maladie	Chômage	ATMP	Invalidité	Enfants/ Familles
Monde	68,3	43,8	52,6	43,1	52,0	55,1	28,9
Monde arabe	80,1	66,9	83,0	46,4	74,0	80,1	5,2
Afrique	45,4	35,3	44,4	11,6	32,0	42,7	17,8
Tunisie	94,9	94,1	100,0	61,0	61,3	94,9	60,4
Algérie	88,3	58,9	60,4	60,0	60,4	88,3	0,0
Maroc	32,2	0,0	0,0	0,0	0,0	41,2	9,3
Egypte	89,2	74,1	23,3	61,3	61,3	89,2	0,0
Jordanie	72,5	74,1	72,5	85,3	85,3	72,5	0,0
Liban	59,8	0,0	0,0	0,0	59,8	59,8	59,8
Soudan	83,5	34,1	28,6	0,0	83,5	83,5	0,0
Oman	93,2	84,1	93,6	0,0	93,6	93,6	0,0

Source : Compilations de l'auteur à partir de la base de données en ligne de l'ILO : https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=19

La protection de la maternité s'est placée au fil des années au cœur des politiques transformatives de protection sociale. Il s'agit de prestations en espèces qui permettent de garantir une sécurité de revenus pour les femmes enceintes, des mères et leurs familles. Au niveau mondial, le niveau de couverture légale se situe actuellement aux alentours de 43.8%. Toutefois, le constat d'écarts remarquables entre les régions et les pays s'impose d'une manière nette. La législation nationale en Tunisie permet de couvrir 94% des femmes lors des congés de maternité contre seulement 58,9% en Algérie, 74% en Egypte et 34% au Soudan.

Quant à la couverture contre le risque de maladie, toute la population active occupée en Tunisie est légalement couverte contre 60.4% en Algérie, 23.3% en Egypte, 93.6% au Sultanat d'Oman et 72.5% en Jordanie.

Les régimes de protection contre le chômage apportent généralement un soutien financier aux travailleurs qui se sont trouvés au chômage suite à la perte de leurs emplois, en leur offrant un revenu de remplacement pendant une période déterminée. Ces prestations permettent aussi d'imprimer plus d'efficacité aux politiques de lutte contre la pauvreté et à prévenir l'avancée de l'informalité sur le marché du travail.

Dans le monde, seulement 43% des occupés sont légalement couverts par des régimes de protection contre le chômage. Le niveau moyen enregistré dans le monde arabe se situe légèrement en dessus de la moyenne mondiale, soit 46.4% contre seulement 11.6% pour le continent africain. La Tunisie affiche un taux remarquablement élevé par rapport à la moyenne régionale, soit 61% contre 85.3% pour la Jordanie et 61.3% en Egypte.

Le tableau 1 illustre aussi d'une manière claire les acquis législatifs réalisés pour les branches des accidents de travail et des maladies professionnelles, de l'invalidité et des allocations familiales.

1.1.1.2 Couverture effective dans les pays de la zone MENA et lacunes constatées

En dépit de l'importance des systèmes assurantiels de protection sociale, les niveaux constatés de couverture effective varient considérablement entre les régions et les pays. En effet, les gaps de couverture sociale concernent, notamment pour le cas des pays en développement, de larges segments de la population, où les marchés de travail seraient marqués par une forte informalité. A cet effet, la question de la mesure de la couverture effective a toujours suscité l'intérêt des spécialistes[14] et des organismes internationaux afin de pouvoir esquisser des politiques à même de lutter efficacement contre la poussée de l'informalité et prévenir la pauvreté parmi les personnes âgées. D'où l'intérêt de l'analyse de ces différentes problématiques à travers le prisme des ODD et particulièrement de l'ODD 1.3.

Le suivi de cette cible sera assuré à travers une batterie d'indicateurs qui reflètent les niveaux de couverture effective atteints non seulement pour les différentes branches de la protection sociale contributive, mais aussi pour les programmes assistantiels non-contributifs. Ces indicateurs seraient aussi de première importance pour les décideurs car en indiquant l'étendue des déficits de couverture à combler pour ces différentes branches, la réponse en termes de politiques à déployer serait plus efficace car basée sur des évidences.

Le dernier rapport annuel sur la protection sociale de l'OIT (2017) nous fournit des éclairages très pertinents à propos de l'ampleur des gaps constatés de couverture sociale.

A ce titre, on constate que seulement 29% de la population mondiale serait couverte par un système complet de protection sociale qui comprend une gamme complète de prestations tout au long du cycle de vie, allant des allocations pour enfants aux pensions de vieillesse.

Le tableau 2 permet de positionner la Tunisie par rapport à un nombre de pays arabes concernant les niveaux atteints de couverture sociale effective. En effet, les indicateurs mesurant l'étendue de la couverture effective permettent de renseigner sur le niveau de mise en application du cadre légal et règlementaire de l'offre de protection sociale, contributive et non contributive.

[14] Une sous-section sera consacrée plus loin dans ce chapitre au traitement de questions méthodologiques et techniques relevant de l'estimation statistique des indicateurs de couverture sociale effective.

Dans la région arabe, les écarts sont parfois très remarquables en termes de couverture des personnes âgées par une pension. Il importe de noter que cet indicateur couvre à la fois les pensions des systèmes contributifs ainsi que les pensions sociales. Comparés aux autres pays de la région arabe, l'Algérie, la Jordanie et la Tunisie se distinguent par des niveaux de couverture relativement élevés, soit respectivement des taux de l'ordre de 63.6%, 57.3% et 57.1%.

Tableau 2: Etendue de la couverture sociale effective dans les pays arabes (2015-2017)

Pays	ODD 1.3.1 : Proportion des personnes âgées bénéficiant d'une pension	Cotisants actifs à une pension de retraite, en % de la main d'œuvre	ODD 1.3.1 : Proportion des personnes vulnérables couvertes par des socles de protection sociale (%)	ODD 1.3.1 : Proportion de la population protégée par au moins un domaine de protection sociale (en %)	% de la population affiliée à une assurance maladie
Algérie	63,6	41,0			100,0
Egypte	37,5	53,6		36,9	55,0
Jordanie	57,3	52,5	16,6	35,2	40,9
Liban	9,8	25,6	33,6	41,3	67,5
Maroc	39,8	30,2			48,9
Oman	46,9	21,5	3,3	18,5	
Soudan	9,4	4,0	7,5	9,3	55,5
Tunisie	57,1	74,9	21,3	50,2	62,5

Source : Compilations de l'auteur à partir de la base de données en ligne de l'ILO : https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=19

Une autre variante de cet indicateur serait plutôt focalisée sur la proportion des personnes ayant dépassé l'âge légal de départ à la retraite bénéficiant d'une pension servie par des régimes contributifs. Le graphique 1 illustre les progrès accomplis par plus de 160 pays en termes d'extension de la couverture par des pensions de vieillesse aux personnes âgées entre l'année 2000 et les chiffres les plus récents enregistrés au cours de la période 2010-2016.

La figure 1 met aussi en relief les progrès impressionnant accomplis par plusieurs pays entre les deux périodes considérées par cette analyse. De la même manière, cela traduit l'engouement des pays se situant en dessus de la bissectrice au niveau du graphique 1 pour à apporter une sécurité de revenu pour les personnes ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite.

Figure 1: L'indicateur de l'ODD 1.3.1 portant sur la couverture effective des personnes âgées : Comparaisons internationales sur la base de la proportion de la population en dessus de l'âge légal de départ à la retraite bénéficiant d'une pension de vieillesse, 2000 et 2010-2016

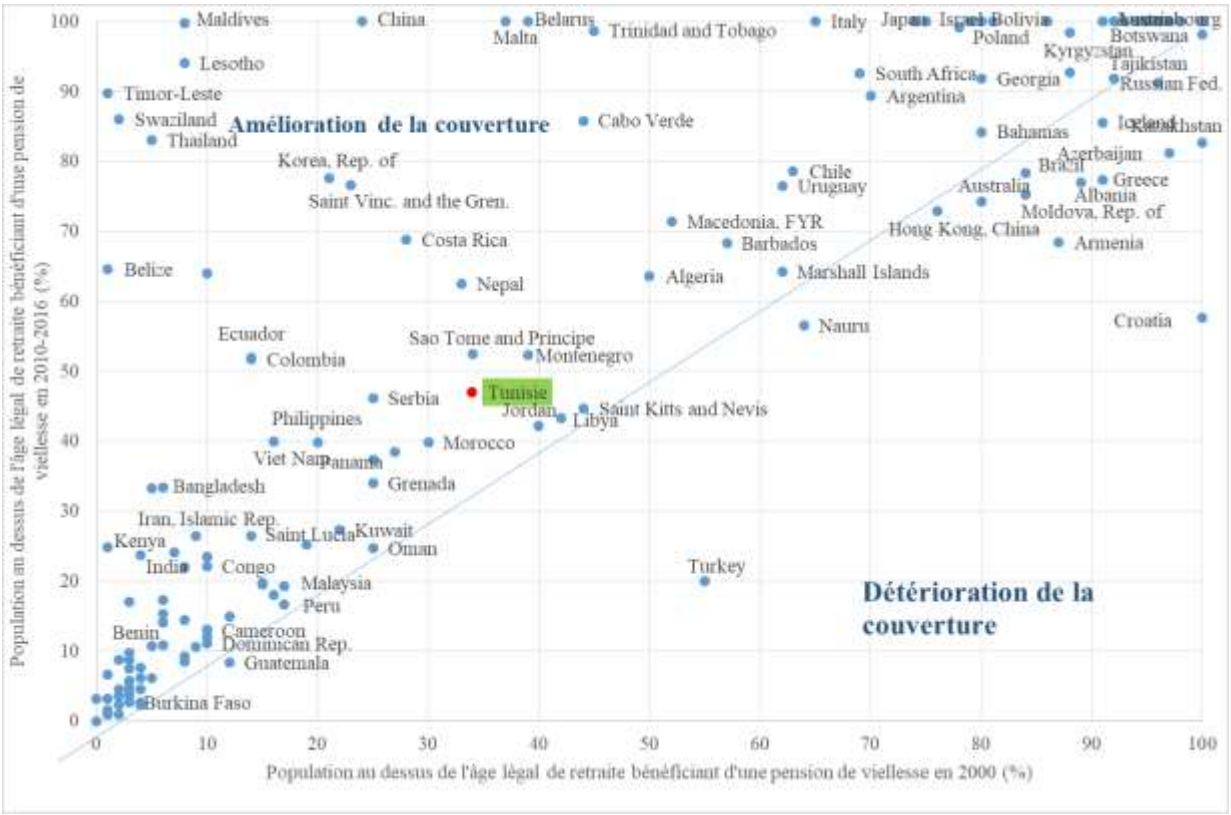

Source : ILO, World Social Protection Database et actualisation de l'auteur pour la Tunisie

De même, le graphique nous enseigne que les performances des pays arabes retenus dans cet échantillon, comparés à d'autres pays et régions, seraient juste moyennes. Les meilleurs progrès ont été accomplis par l'Algérie, puis dans une moindre mesure, par la Tunisie et la Jordanie.

Toujours en rapport aux pensions de retraite, les gaps de couverture sont illustrés à travers un autre indicateur qui s'intéresse plutôt aux comportements contributifs des personnes actives sur le marché du travail. Il s'agit de calculer la proportion des travailleurs qui cotisent à un régime contributif de pensions de retraite. Ce qui permet, indirectement, de renseigner sur les évolutions futures de la couverture des personnes âgées par une pension de retraite.

Concernant cet indicateur, la Tunisie qui affiche un taux de l'ordre de 74.9% pointe en tête des pays arabes distanciant de loin l'Egypte, la Jordanie et l'Algérie ayant enregistré respectivement des taux de 53,6%, 52.5% et 41%.

On a retenu aussi dans le tableau 2 un indicateur de la matrice des ODD qui mesure le niveau de couverture de la population totale par au moins un domaine de protection sociale, incluant les deux dimensions contributive et non contributive. En enregistrant un taux de l'ordre de 50.2%, on constate que la Tunisie se place en tête des pays arabes contre 36.9% en Algérie et 35.2% en Egypte.

1.1.2 Organisation institutionnelle du système de protection sociale en Tunisie

Le système de protection sociale tunisien constitue un ensemble institutionnel assez complexe, qui s'est développé depuis l'ère coloniale à coup de changements parfois profonds et d'adaptations imposées par moult facteurs, particulièrement démographiques, politiques et socio-économiques. A l'image de la France dont s'inspire la protection sociale tunisienne, la Tunisie a étendu la couverture des risques sociaux à de larges franges de la population selon une approche bidimensionnelle :

- Une dimension d'inspiration bismarckienne qui se reflète à travers le développement de régimes assurantiels obligatoires fondés uniquement sur le travail ainsi que sur les capacités contributives des travailleurs à s'ouvrir des droits grâce à leur activité professionnelle ;
- Une dimension d'inspiration beveridgienne qui recouvre tous les programmes non-contributifs basés sur la solidarité collective, indépendamment de la situation des bénéficiaires sur le marché du travail.

En termes d'organisation institutionnelle, la protection sociale en Tunisie, dans sa définition large, s'est toujours déployée sous forme de régimes assurantiels contributifs gérés par les caisses de sécurité sociale (CNRPS, CNSS et CNAM)[15] et de programmes non-contributifs assistanciels visant la réduction de la pauvreté et l'atténuation des inégalités économiques. Il importe de noter que les programmes non-contributifs assistanciels n'ont commencé à connaître un véritable essor qu'au milieu des années 80.

On essayera dans ce qui suit de brosser l'architecture actuelle du système de protection sociale tunisien à travers d'un côté, ses principales institutions assurant la gestion des régimes de sécurité sociale et d'un autre côté, les programmes phares d'assistance sociale.

1.1.2.1 La protection sociale contributive ou assurantielle

a) La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale

La CNRPS est née en 1975 de la fusion entre la Caisse Nationale de Retraite et la Caisse de Prévoyance Sociale. Ces deux caisses qui se sont spécialisées respectivement dans la retraite et l'assurance maladie, ont été créées au lendemain de l'indépendance du pays en 1959. En 1998, la Caisse de Retraite de l'Electricité et du Gaz (CREGT) a été absorbée par la CNRPS.

Actuellement, la CNRPS couvre les travailleurs du secteur public, y compris les fonctionnaires, les militaires, les forces de sécurité, les travailleurs contractuels de l'État, les collectivités locales et les employés des entreprises publiques.

[15] CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

D'un point règlementaire, selon les dispositions de la loi 85-12 du 5 Mars 1985, la CNRPS jouit de l'autonomie financière vis-à-vis du gouvernement central tout en étant placée sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales. Les travailleurs du secteur public sont assurés pour les pensions de vieillesse, l'invalidité, la survie, la maladie, les accidents du travail, les allocations familiales et la maternité. En raison de la maturité du régime de retraite de la CNRPS, le rapport démographique s'est établi aux alentours de 2.14 en 2019 contre 5.9 en 1985. Cette baisse remarquable du rapport démographique constitue le facteur explicatif le plus saillant du creusement accéléré du déficit financier de la CNRPS. L'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite de deux ans, décision prise dans la foulée de l'aggravation des difficultés financières en 2019, permettrait d'éponger partiellement le déficit actuel. Cette solution serait loin d'être la panacée, en attendant la mise en œuvre d'une réforme paramétrique plus profonde et structurelle.

b) La Caisse Nationale de Sécurité Sociale

La CNSS a été créée suite à la promulgation de la 60-30 du 14 décembre 1960 qui a étendu la sécurité sociale au secteur privé en Tunisie. La CNSS est une entreprise publique qui jouit de l'autonomie financière, mais qui est placée, à l'instar de la CNRPS, sous la tutelle institutionnelle du Ministère des Affaires Sociales.

La CNSS gère plusieurs régimes assurantiels dont les cotisations légales et les prestations définies et offertes par la législation en vigueur varient en fonction du secteur d'activité et de la catégorie professionnelle.

Cette inégalité constatée au niveau des bénéfices pourrait être assimilée à une adaptation de l'offre de sécurité sociale aux capacités contributives des profils professionnels ciblés.

La CNSS est structurée actuellement autour des régimes suivants :

- Le Régime des Salariés Non Agricoles (RSNA) : Ce régime apporte une couverture sociale à tous les travailleurs salariés évoluant dans le secteur non agricole. Il constitue, par ailleurs, le régime le plus important de la CNSS : en 2019, le nombre d'affiliés a représenté 54% de l'effectif total des affiliés de la CNSS.
- Le Régime des Salariés Agricoles (RSA) et le Régime des Salariés Agricoles Amélioré (RSAA) : Ces régimes offrent une couverture sociale pour les salariés dans le secteur agricole. Ils représentent ensemble 8% de l'effectif total des affiliés de la CNSS en 2019.
- Le Régime des Indépendants Non Agricoles (RINA) : C'est suite à la création de ce nouveau régime que la couverture sociale a été étendue aux travailleurs non-salariés. En 2019, les indépendants affiliés à ce régime ont représenté 18% de l'effectif total des affiliés de la CNSS.
- Le Régime des Indépendants dans le secteur Agricole (RIA) : en 2019, les indépendants agricoles affiliés à ce régime ont représenté 6% de l'effectif total des affiliés de la CNSS.

- Le Régime des Travailleurs à Faibles Revenus (RTFR) : Ce régime a été créé en 2002 afin d'étendre la couverture aux travailleurs informels vulnérables et à faibles capacités contributives. Les affiliés à ce régime ont représenté 14% de l'effectif total des affiliés de la CNSS en 2019.

A la différence de la CNRPS dont les difficultés financières ont commencé à surgir depuis au moins trois décennies, les manifestations des déséquilibres financiers de la CNSS ont tardé à faire surface. A la fin des années 2000, la CNSS a épuisé toutes ses réserves financières cumulées pendant les années de vaches grasses, amorçant ainsi un cycle de difficultés financières qui continuent à se creuser à vue d'œil et de creusement sans précédent de ses déficits financiers. On démontrera dans le dernier chapitre de cette première partie de la thèse que la réponse à cette crise de la sécurité sociale dans le secteur privé gagnerait à être multidimensionnelle. En effet, l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs informels constituerait des gisements de ressources substantiels pour la CNSS, pouvant atténuer les pressions actuelles, sans pour autant constituer la panacée à un déficit de grande ampleur et une crise plus profonde et complexe.

c) La Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Avant la création de la CNAM en 2004, des régimes d'assurance maladie existaient depuis 1951 et étaient éparpillés entre le secteur public et le secteur privé. Outre ces problèmes organisationnels, les dépenses de santé étaient supportées dans une large mesure par les ménages tunisiens. La création de la CNAM en 2004 est venue consacrer la volonté des pouvoirs publics d'alléger cette charge pesant sur le budget des ménages tout en leur permettant un accès meilleur et plus équitable aux soins de santé.

A partir de 2004, la gestion de tous les régimes obligatoires d'assurance maladie pour les travailleurs formels a été confiée à la CNAM. En effet, la CNAM a permis non seulement d'unifier les régimes d'assurance maladie et des prestations sanitaires auparavant assurées séparément dans les secteurs public et privé par la CNRPS et la CNSS , mais aussi à élargir la couverture sanitaire aux prestataires privés de soins.

La CNAM a pour mission la gestion des prestations d'assurance maladie et de maternité outre les accidents de travail et les maladies professionnelles (ATMP). Les prélèvements obligatoires au titre de ces prestations sont collectés par la CNRPS et la CNSS et puis transférés à la CNAM.

Concernant l'accès aux soins ambulatoires, les travailleurs formels affiliés aux caisses sociales et leurs ayants droit ont le choix entre trois modes de couverture :

- *La filière publique* : Selon les statistiques de la CNAM pour l'année 2018[16], les affiliés ayant adhéré à cette filière représentait 56% de l'effectif total des assurés de la CNAM. De ce fait, les assurés ont accès à toutes les structures sanitaires de santé publique

[16] http://www.cnam.nat.tn/doc/upload/indicateursglobaux2018_AR.pdf

moyennant le paiement d'un ticket modérateur selon des tarifs publiés et régulièrement mis à jour. Le recours aux prestataires privés est envisageable pour certaines catégories de soins à condition d'avoir l'accord préalable de la CNAM ;

- *La filière privée de soins* : Selon les statistiques de la CNAM pour l'année 2018, les affiliés ayant adhéré à cette filière représentait 19% de l'effectif total des assurés de la CNAM. Les assurés ayant choisi d'adhérer à cette filière doivent choisir un médecin de famille conventionné avec la CNAM. Le médecin de famille coordonne tout le parcours de soins du patient dans le secteur privé. Afin de bénéficier des soins, l'assuré est appelé à s'acquitter d'un ticket modérateur qui est fixé à hauteur d'un pourcentage s'alignant aux tarifs conventionnels établis entre la CNAM et les prestataires privés.
- *La filière de remboursement des frais de soins* : Selon les statistiques de la CNAM pour l'année 2018, les affiliés ayant adhéré à cette filière représentait 24% de l'effectif total des assurés de la CNAM. Les assurés ayant choisi d'adhérer au système de remboursement des frais de soins ont toute la latitude d'opter pour des structures publiques ou privées.

1.1.2.2 La protection sociale non contributive ou assistancielle

Les programmes non-contributifs d'assistance sociale s'articulent actuellement en Tunisie autour du dispositif de l'*Amen Social*[17], structuré autour de deux programmes phares : (1) le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) qui offre aux populations ciblées des transferts monétaires non conditionnels mensuels et un accès gratuit aux soins dans les structures de la santé publique (AMGI) et (2) le Programme d'Accès aux soins de santé à tarifs réduits, labellisé AMGII. L'assistance sociale met en œuvre, par ailleurs, des programmes dédiés aux handicapés, d'appui aux enfants scolarisés issus de familles pauvres et vulnérables, d'amélioration du logement des familles nécessiteuses ainsi que des actions spécifiques pour la protection de l'enfance menacée. Une description plus détaillée de ces programmes et leur genèse sera développée dans les sections suivantes.

[17] L'Amen Social se réfère au mot de Al-amen الأمان en arabe qui correspond au concept de sécurité ou filets de sécurité.

Encadré 1 : Déploiement et structure de la protection sociale en Tunisie

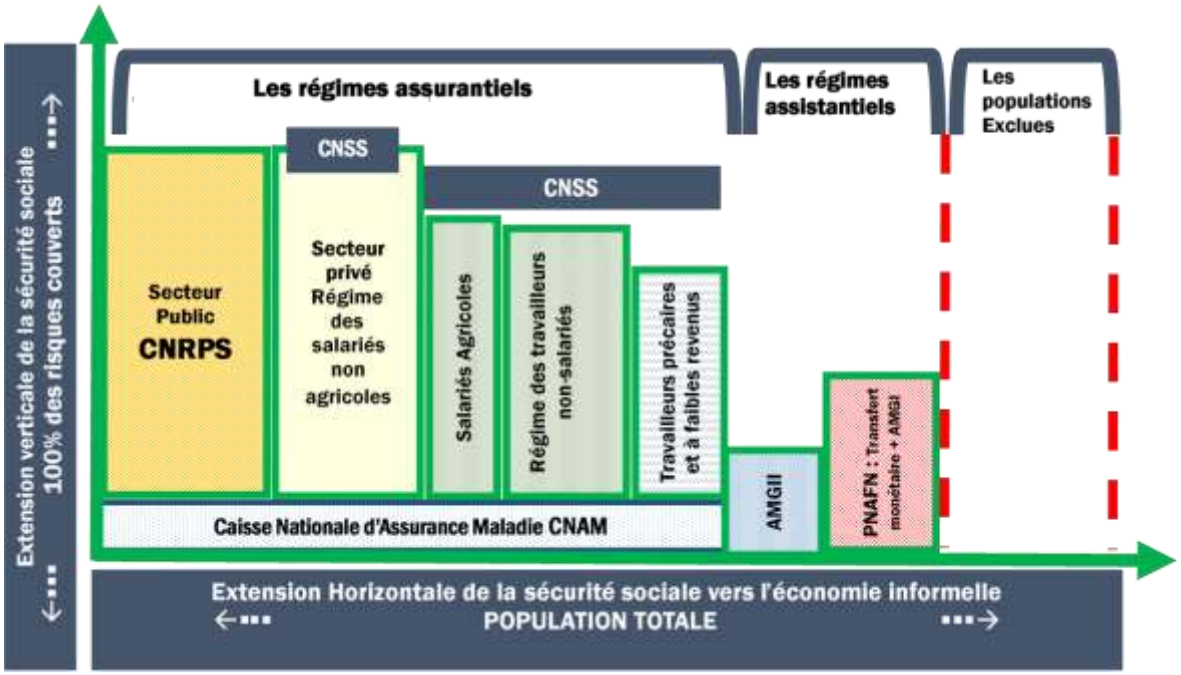

Source : Conception de l'auteur

1.2 Essai sur l'histoire de l'extension de la protection sociale à l'économie informelle en Tunisie

1.2.1 L'extension de la sécurité sociale et la donne démographique

Depuis l'indépendance, l'ampleur de l'extension de la sécurité sociale vers les différentes catégories socioprofessionnelles a été considérable en comparaison avec les progrès réalisés dans les pays d'Afrique du Nord (BIT 2011; Loewe 2014). En termes de couverture légale, la Tunisie a réussi à créer des régimes de sécurité pour la plupart des catégories socioprofessionnelles au niveau du marché de travail ; le taux de couverture légale de la population occupée se situe aujourd'hui aux alentours de 95% de la population active occupée[18].

Des efforts ont également été menés en vue d'étendre horizontalement la possibilité de bénéficier des prestations de sécurité sociale aux catégories travaillant dans l'informalité et non encore couvertes par une législation appropriée.

[18] Il reste les travailleurs dans le secteur agricole qui déclarent moins de 45 jours auprès du même employeur, les travailleurs mobiles notamment les ouvriers agricoles et les marins pêcheurs.

Ces efforts ont constamment été accompagnés de mesures visant une meilleure prise en charge des risques liés à une perte ou une chute de revenus suite à l'occurrence d'un nombre d'éventualités (notamment la maladie la maternité, l'accident de travail, l'invalidité, la vieillesse, le décès du soutien de famille et le chômage)[19].

L'amélioration de la prise en charge de ces risques, en termes de niveau de couverture[20] et son étendue, ont été une préoccupation constante des autorités et des partenaires sociaux. Actuellement, les régimes légaux de sécurité sociale couvrent les secteurs agricole et non-agricole, les salariés ainsi que les patrons et indépendants, jusqu'aux catégories à faibles revenus et à capacités contributives limitées.

Tous ces acquis traduisent une prise de conscience précoce de l'importance de la sécurité sociale dans l'accomplissement de la tâche ardue de recomposer la société selon la vision de l'Etat tunisien naissant aux lendemains de l'indépendance (Guelmani 1996). En effet, lors de la période postcoloniale, l'Etat s'est assigné comme objectif finalitaire d'améliorer sensiblement le bien-être collectif et l'égalisation des chances des individus et des groupes sociaux. En matière de politiques sociales, les premières réformes clés entamées par la Tunisie juste après l'indépendance incluant l'adoption d'un Code du Statut personnel (CSP) en Août 1956, ont traduit la volonté claire de l'Etat de maîtriser le croît démographique, d'améliorer sensiblement l'éducation des femmes et leur participation femmes au marché du travail et de faire reculer l'âge du mariage (Catusse, Destremau, et Verdier 2009). Ces réalisations s'inscrivaient aussi dans le droit fil de la volonté de l'Etat tunisien de faire émerger une classe moyenne stable et résiliente qui jouera le rôle d'assise sociale de légitimation du pouvoir naissant.

La genèse de la sécurité sociale en Tunisie a été lourdement marquée par les orientations prises dès l'indépendance en matière de politique de population. De toute évidence, la dimension démographique s'impose de manière prégnante pour comprendre l'extension des régimes de sécurité sociale à l'économie informelle ainsi que tous les aspects ayant trait à leur soutenabilité financière (Woodall 2021).

Les réussites de la Tunisie en matière de maîtrise du croît démographique ont été permises grâce au concours d'une combinaison d'instruments dont la sécurité sociale moyennant les allocations familiales servies aux affiliés actifs et pensionnés par la CNRPS et la CNSS. Le principe qui sous-tendait la création de ces allocations familiales, consistait à établir un barème dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge avec un plafond qui varie de 3 à 4 enfants selon la caisse d'affiliation du travailleur en question.

[19] La convention 102 de l'OIT (1952) se rapporte aux normes minimum de sécurité sociale.
[20] Taux de remplacement.

Pour la CNSS par exemple, Les allocations familiales sont accordées au salarié exerçant une activité salariale déclarée à la CNSS au titre des trois premiers enfants ou de ceux adoptés par le salarié ou encore vis- à- vis desquels il exerce le droit de garde dans la mesure où ils sont à sa charge (Article 52)[21]. En sus des indemnités familiales accordées dans le secteur public, une indemnité de revenu unique est attribuée aux fonctionnaires ayant des enfants à charge et dont le conjoint n'exerce pas une activité rémunérée[22].

Toutefois, il sied de noter que les progrès notoires enregistrés en matière de maîtrise de la croissance naturelle de la population tunisienne seraient dus à une combinaison de facteurs qui président à l'évolution de la mortalité et celle de la natalité, les deux variables clés du mouvement naturel de la population. Juste après l'indépendance, les investissements massifs réalisés dans le secteur de la santé publique ont permis de baisser la mortalité, creusant l'écart avec une fécondité inchangée, ce qui a permis d'enclencher, pendant quelques années, une dynamique de croissance exceptionnelle de la population. Au début des années 60, une nouvelle tendance a émergé sous l'impulsion du Code du Statut Personnel (CSP) adopté au lendemain de l'indépendance, consistant en un ensemble de lois progressistes consacrant l'égalité entre les sexes. En effet, les mentalités ont commencé à changer notamment par rapport au rôle de la femme dans la société ce qui a induit à son tour l'ébauche d'une baisse de la fécondité ainsi qu'une décélération manifeste de la croissance naturelle de la population.

En résulta un rapprochement entre le taux de natalité et le taux de mortalité, conduisant la population tunisienne à un nouvel équilibre entre ces deux composantes du mouvement naturel (Vallin et Locoh 2001). A titre indicatif, le taux de fécondité a connu un recul considérable passant de 6,9 en 1960 à 5,2 en 1980 puis à 2,17 en 2019[23].

L'adoption de régimes assurantiels par répartition par la Tunisie impliquant une solidarité intergénérationnelle entre les cotisants actifs et les retraités, confère incontestablement une importance de taille aux variables démographiques dans la préservation des équilibres financiers des caisses de retraite et leur soutenabilité à moyen et long termes. D'ailleurs, les deux dernières décennies ont été marquées par un décrochage structurel entre les ressources et les emplois des régimes de retraite en Tunisie pour cause de la baisse tendancielle du rapport démographique et le vieillissement progressif de la population (Abdessalem et Cherni 2016).

[21]Loi n°60-30 du 14 décembre 1960, relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale, telle qu'amendée, modifiée et complétée par les textes subséquents.
[22]Le barème est fixé comme suit : pour un seul enfant : 3,125 DT ; pour deux enfants : 6,250 DT; pour trois enfants et plus : 7,825 DT.
[23]Le taux de fécondité se définit comme étant le nombre d'enfants par femme en âge de procréer. Les données ont été puisées dans la base de données en ligne de la Banque Mondiale : WDI (World Development Indicators)

De façon similaire, l'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle dont les étapes les plus marquantes seront présentées dans les sous-sections suivantes, a largement bénéficié de la conjonction d'un nombre de facteurs propices ; on cite particulièrement une croissance économique soutenue et une démographie très favorable. En effet, les efforts menés au lendemain de l'indépendance afin de jeter les bases d'une économie moderne et diversifiée, ont permis d'accélérer les créations d'emplois et de transformer de ce fait progressivement des pans entiers de la population active occupée en cotisant effectifs aux caisses de retraite. Il sied de noter que les dividendes issus de la transition démographique en Tunisie ont largement facilité l'élargissement de l'espace budgétaire de la protection sociale contributive (Durán-Valverde 2014). Jusqu'au début des années 2000, les données démographiques structurelles ont contribué à la préservation de la soutenabilité des équilibres financiers des régimes assurantiels en Tunisie. Toutefois, les deux dernières décennies ont été marquées par l'accentuation des pressions sur les équilibres financiers des régimes assurantiels et un creusement des déficits lors des cinq dernières années. Ces difficultés sont à facettes multiples et expriment une crise structurelle de financement de la protection sociale contributive.

Certes, maintes raisons (gouvernance des caisses sociales, chômage structurel, faiblesse du taux d'activité des femmes, évasion sociale et emploi informel, générosité du système par rapport aux contributions, etc…) pourraient être évoquées dans l'explication des difficultés actuelles, mais les aspects démographiques demeurent les plus prépondérants.

A titre d'illustration, la part des personnes âgées de plus de 65 ans a plus que doublé entre 1960 et 2017, passant successivement de 3,7% à 8%.

Toutefois, on peut énoncer qu'en dépit des changements qui s'opèrent au niveau de la structure par âge de la population en relation avec la transition démographique, la Tunisie a relativement bien profité du bonus démographique pour étendre la couverture sociale à la quasi-majorité des catégories socioprofessionnelles.

Les conséquences de la transition démographique transparaissent d'une manière très nette à travers les changements intervenus au niveau de la base et le sommet de la pyramide des âges de la population tunisienne au cours de la période 1960-2017 (Figure 2).

La baisse manifeste du taux de natalité a permis de ramener la part des enfants et des adolescents appartenant à la tranche d'âge 0-14 ans de 43,5% de la population totale en 1960 à 38,8% en 1983 et puis à 24% en 2017. Cette baisse a été accompagnée, bien entendu, par une augmentation de la part de la population en âge de travailler (15-64 ans) qui a vu sa part passer de 52,8% en 1960, à 56,7% en 1983 avant d'être portée à 68% en 2017.

Figure 2 : Pyramides d'âges de la population tunisienne pour les années 1960, 1983 et 2017

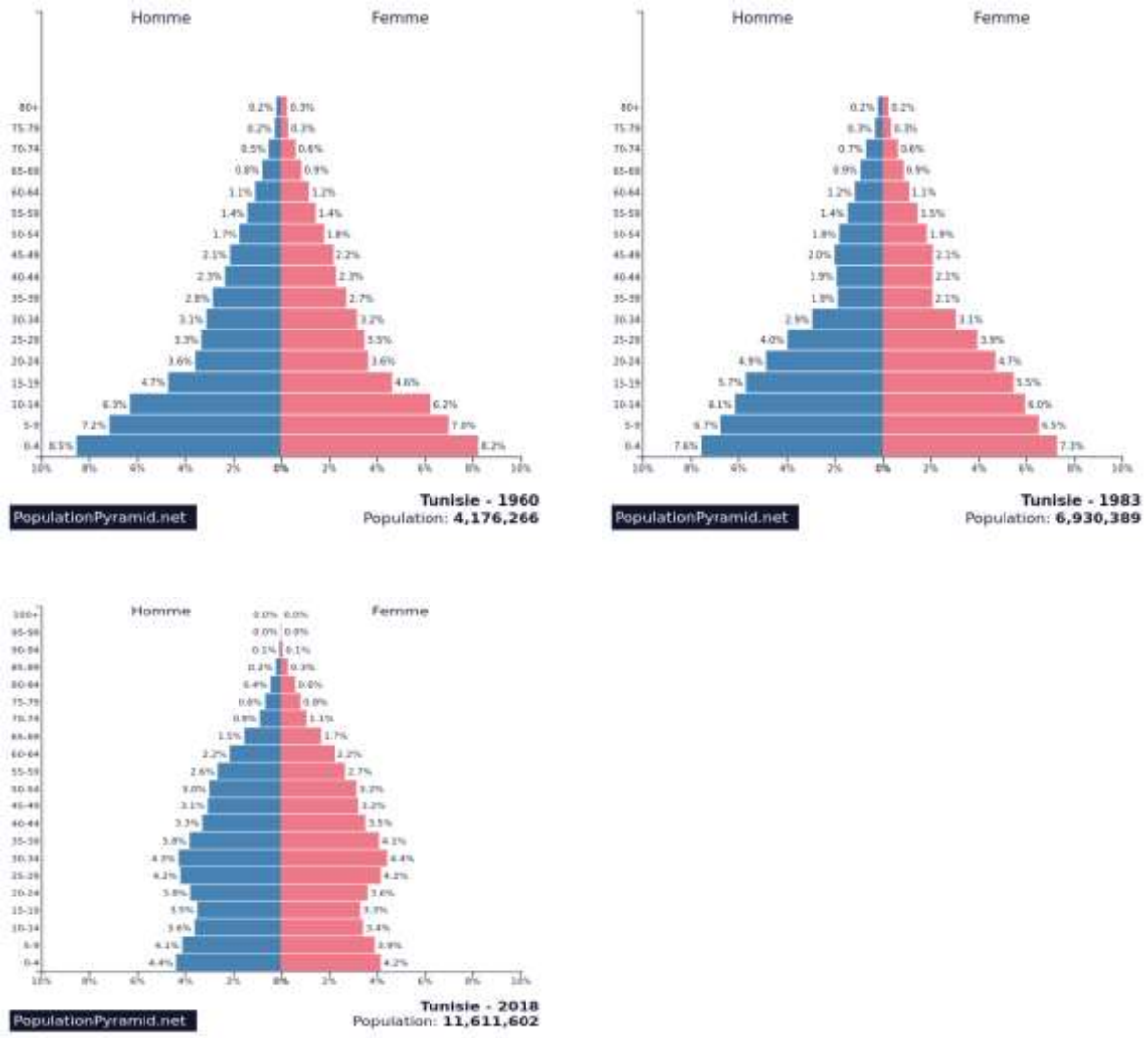

Il s'agit, véritablement, d'une donne démographique de première importance qui a servi au cours des trois premières après l'indépendance, d'argument décisif en faveur l'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle. Le creusement à vue d'œil du déficit financier des régimes assurantiels gérés par la CNSS a permis de susciter un large débat sur les leviers devant être actionnés afin de réformer les régimes et de résorber les déficits.

C'est dans ce contexte bien précis que la formalisation des travailleurs informels contournant la sécurité sociale et l'extension de la couverture sociale aux travailleurs mobiles ont été présentées comme étant un levier non négligeable pour raffermir les ressources des régimes de cotisations additionnelles, ce qui permet in fine de lisser les taux de cotisation d'équilibre (Ben Cheikh et Charmes 2016). En effet, la formalisation des travailleurs informels pourrait représenter un potentiel énorme de levée de ressources de cotisations pour la CNSS. Des travaux réalisés dans ce sens ont apporté des évidences que le manque à gagner de la CNSS occasionné par l'existence de travailleurs informels en nombre important, pourtant assujettis à

la sécurité sociale, pourrait atteindre 21,4% des recettes totales de la CNSS pour l'année 2014 (Ben Cheikh 2016). Ces gisements de ressources supplémentaires pourraient être mobilisés à condition de mettre en place les mesures nécessaires pour endiguer l'avancée de l'informalité sur le marché de travail et trouver des solutions pratiques à la problématique de sous-couverture des régimes assurantiels de la CNSS.

1.2.2 Approche d'analyse et de reconstitution de séries statistiques historiques sur les dépenses de protection sociale et de couverture sociale effective

1.2.2.1 Approche de découpage historique de l'extension de la protection sociale en périodes pertinentes

Notre essai de reconstitution de l'histoire de l'extension de la protection sociale à l'économie informelle se veut complet en faisant appel à toutes les variables pertinentes qui auraient pu influencer les décisions prises par les pouvoirs publics de l'époque analysée. De ce fait, on essayera tout le long de cet essai d'aller au-delà d'une approche simplement narrative, se limitant à un exposé des dates de publication des principaux textes législatifs organisant les régimes assurantiels et les programmes assistanciels de protection sociale. En d'autres termes, on essayera de comprendre l'économie politique de ces différentes mesures et réformes, en s'imprégnant de leur contexte politique et socio-économique. Il s'agit de retrouver les arguments qui ont sous-tendu la décision des pouvoirs publics pour créer un nouveau régime de sécurité sociale ou d'étendre la couverture sociale à une catégorie socio-professionnelle jusque-là exclue du parapluie de la protection sociale.

Il y a lieu de noter, par ailleurs, que l'histoire économique de la Tunisie a été marquée au cours de la période étudiée 1956-2021 par des changements notoires au niveau de l'approche de gouvernance au niveau macroéconomique, des choix sectoriels, et aussi par des soubresauts assez violents. Une donne cruciale qui a guidé notre choix d'opter pour une périodisation de notre analyse historique afin de mieux rendre compte des spécificités propres à chaque période considérée pour notre analyse.

A ce titre, on a fait le choix méthodologique d'analyser la dynamique historique de l'extension de la protection sociale à l'économie informelle en deux périodes distinctes. La première période s'étend de 1956, année qui date l'accès de la Tunisie à son indépendance, à 1986, l'année qui précède le changement politique de 1987 et le passage de la Tunisie sous les fourches caudines du FMI lors de la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS). En effet, cette période est fondamentale pour notre analyse car l'essentiel des mesures fondatrices qui ont largement façonné le système de protection sociale dans sa forme actuelle, ont été prises pendant les trois premières décennies postindépendance de la Tunisie.

Notre approche de périodisation porte aussi sur la période 1987-2021. Une période assez longue dans l'histoire économique et sociale de la Tunisie, marquée par la succession de deux phases relativement distinctes. Une phase de stabilité politique et du cadre macroéconomique qui s'est étendu de 1987 à 2010 qu'on peut opposer à une phase de remous politiques et sociaux et de grands déséquilibres au niveaux des fondamentaux de l'économie tunisienne, en l'occurrence la décennie 2011-2021.

1.2.2.2 Reconstitution de séries historiques sur l'évolution des dépenses de protection sociale

Il serait très utile d'accompagner et étayer notre récit historique à propos de l'extension de la protection sociale à l'économie informelle par l'évolution des dépenses de protection sociale au cours de la période visée par notre analyse. A cet effet, on a procédé à un inventaire des données statistiques officielles en Tunisie afin de collecter les données qui peuvent correspondre à nos besoins.

Cette recherche documentaire nous a permis d'identifier deux sources de données potentielles qui peuvent être, à priori, d'une grande utilité dans la constitution de séries historiques sur les dépenses de protection sociale au cours de la période 1956-2020.

Il s'agit (1) des données de la comptabilité nationale portant sur les prestations sociales en espèces et en nature[24] et (2) des séries publiées annuellement par le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI) portant sur les transferts sociaux et les dépenses publiques à caractère social.

Toutefois, ces deux sources de données suscitent de notre part un nombre de réserves substantielles. Concernant les données de la comptabilité nationale, on s'est heurté à deux obstacles majeurs. Le premier a trait à l'indisponibilité d'une série entière couvrant les dépenses de prestations sociales depuis 1956. La série disponible au niveau de l'INS ne couvre que la période 1983-2019. Le deuxième obstacle constaté après collecte et manipulation approfondie des données désagrégées des prestations sociales reçues par les ménages, se rapporte à une sous-estimation manifeste des montants annuels de prestations de retraite, des transferts monétaires en faveur des ménages pauvres et vulnérables et de la prise en charge des frais de

[24] Selon le standard international des Systèmes de Comptes Nationaux – SCN 2008 (United Nations 2011), les prestations sociales sont enregistrées dans le compte de redistribution secondaire du revenu. Il s'agit « *des transferts courants que reçoivent les ménages et qui sont destinés à pourvoir aux besoins qui surgissent à l'occasion de certains événements ou dans certaines situations comme la maladie, le chômage, la retraite, le logement, l'éducation ou les situations familiales. Les prestations sociales peuvent être versées dans le cadre de régimes d'assurance sociale ou par l'assistance sociale* ».

soins des ménages. Il sied de noter, à ce niveau, que ce constat a été permis grâce à la confrontation des données détaillées des comptes d'organismes de sécurité sociale qu'on retrouve au niveau des comptes nationaux avec les documents comptables des caisses sociales et leurs états financiers. Ainsi, on s'est retrouvé de facto face à des écarts variables d'une année à l'autre et assez considérables entre ces sources de données.

Comme précisé plus haut, la deuxième source de données a été régulièrement publiée dans les documents officiels du ministère historiquement chargé de la planification économique et sociale, en l'occurrence le MIDCI et ce depuis le début des années 70. Il s'agit de l'évolution des transferts sociaux en Tunisie collectés et mesurés à partir des documents budgétaires des différents ministères. Initialement, l'approche adoptée par le ministère de la planification pour la mesure annuelle des transferts sociaux et d'autres indicateurs connexes obéissait à une logique de mise en relief, voire de valorisation auprès des partenaires sociaux, des efforts fournis par l'Etat en termes de dépenses publiques à caractères social.

Toutefois, la définition officielle des transferts sociaux en Tunisie était largement extensive et se démarque nettement de toutes les définitions adoptées par les organismes internationaux à l'instar de l'OIT, le FMI, les Nations Unies (SCN 2008) et puis l'OCDE. En d'autres termes, les transferts sociaux faisaient partie d'une batterie d'indicateurs instrumentalisés par l'ancien régime de Ben Ali pour reluire son image auprès des bailleurs de fonds et contrarier les opposants. Ayant assuré pendant huit ans la sous-direction de la protection sociale au Ministère de la planification (Actuel MDICI), on a pu témoigner au lendemain de la chute du régime en 2011, en deux articles publiés en couverture du journal *La Presse* en Tunisie[25], de cette dérive propagandiste de l'appareil statistique. Décidément, ces pratiques n'ont pas été sans conséquences. Le capital-confiance dont jouissaient les statistiques sociales en Tunisie a été sérieusement entamé et la crédibilité des producteurs de statistiques profondément écornée. A titre d'illustration de cette situation insolite, l'écart entre les ratios des dépenses de transferts sociaux rapportés au PIB produits et diffusés par le MDICI et le FMI a atteint plus de 10 points de pourcentage au cours de la décennie 2000-2010. Il est curieux de constater, par ailleurs, que cette approche est toujours de mise, en dépit des changements politiques intervenus après 2011.

[25] Appareil statistique du régime Ben Ali- Les comptes sont loin d'être bons : Statistiques publiques et démocratie https://www.turess.com/fr/lapresse/23121
Statistiques sociales – La valse des chiffres : https://www.turess.com/fr/lapresse/23371

Pour toutes ces considérations, on a jugé plus utile de reconstituer une nouvelle série statistique sur les dépenses de protection sociale couvrant toute la période 1956-2020. Néanmoins, il importe de mentionner que cette tentative a été entourée de difficultés dans la collecte des données couvrant les trois premières décennies postindépendance du pays. Ce qui nous mène aussi à préciser qu'on ne prétend nullement produire des données statistiques qui pourraient se substituer aux données produites par des organismes gouvernementaux.

L'approche retenue pour estimer les dépenses de protection sociale est entièrement basée sur les directives des Nations Unies (2008) à propos des systèmes de comptes nationaux.

A cet effet, les dépenses de protection sociale seront déclinées en deux composantes principales : (1) les dépenses des régimes d'assurances sociales et puis (2) les dépenses des programmes non-contributifs d'assistance sociale.

A cet effet, l'étape d'estimation des dépenses de protection sociale a été précédée d'une étape de recherche documentaire afin de collecter les données requises. Ces données ont été collectées essentiellement à partir des sources suivantes :

- Anciennes publications de la CNSS et états financiers couvrant toute la période 1960-2020 ;
- Publications et états financiers de la CNRPS et de la CNAM ;
- Anciens documents de planification utilisés dans la préparation des plans quinquennaux de développement économique et sociale ;
- Publications et informations recueillies auprès du Ministère des Affaires Sociales portant sur l'évolution des montants annuels consacrés aux transferts monétaires destinés aux familles bénéficiaires du PNAFN ;
- Une étude récente de la Banque Mondiale (2016) qui a publié des estimations inédites des coûts annuels des programmes AMGI et AMGII ;
- Les budgets annuels des ministères publiés par le Ministère des Finances ;
- Une ancienne série sur les transferts sociaux réalisée par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) qui couvre les premières décennies après l'indépendance de la Tunisie.

Toutes ces sources combinées nous ont été d'une grande utilité dans la compilation de la série reconstituée des dépenses de protection sociale sur la période 1956-2020 qu'on utilisera pour étayer notre récit sur l'extension de la protection sociale à l'économie informelle.

1.2.2.3 Reconstitution de séries historiques sur l'évolution de la couverture sociale effective

Les mesures de la couverture sociale a toujours été une occupation majeure des décideurs et des statisticiens s'occupant des questions se rapportant à la protection sociale. A vrai dire, les pays en développement ont toujours buté sur l'incapacité à couvrir toute la population active occupée sur le marché du travail par des régimes assurantiels, en dépit de niveaux constatés de couverture légale relativement élevés. C'est dans ce sens, que les pays ainsi que plusieurs organisations internationales, particulièrement la Banque Mondiale et l'OIT, ont consacré une attention particulière aux questions méthodologiques ayant trait à la mesure de la couverture sociale effective, à la collecte des données et aux indicateurs les plus pertinents (Rofman, Lucchetti, et Ourens 2010).

Cela permettrait d'identifier les populations qui sont toujours hors de portée de la couverture sociale et d'apporter des estimations pertinentes sur le gap de couverture.

En effet, il importe de disposer de séries annuelles sur l'évolution de la couverture sociale afin de faciliter le suivi des mesures et actions adoptées afin de hâter le rythme atteint au niveau des nouvelles affiliations et de prendre des décisions qui soient basées sur des évidences statistiques.

En Tunisie, la mesure de la couverture sociale effective adoptée dans les documents officiels, comme c'est le cas dans bien d'autres pays d'ailleurs, porte sur l'estimation de la part de la population active occupée affiliée à des régimes contributifs de sécurité sociale, en l'occurrence la CNRPS ou la CNSS. Cette définition nécessite de faire recours de deux sources distinctes de données statistiques. Il s'agit au niveau du numérateur du ratio, de données administratives produites par les caisses de sécurité sociale portant sur les affiliations annuelles aux différents régimes de retraite gérés par ces organismes. Concernant le dénominateur, les données ont été toujours pourvues grâce aux enquêtes annuelles et puis trimestrielles sur l'emploi réalisées auprès des ménages par l'INS. Il importe de noter, par ailleurs, que les taux de couverture sociale effective pourraient être estimés à partir des seules données fournies à partir des enquêtes quinquennales sur la consommation, le budget et le niveau des ménages qui couvrent régulièrement les aspects relatifs à la protection sociale des ménages. Néanmoins, on constate la plupart du temps des différences substantielles entre les taux de couverture officiels basés à ceux basés sur les données des enquêtes ménages.

A vrai dire, les séries historiques des affiliations publiées par les caisses sociales et particulièrement la CNSS, pourraient induire les utilisateurs non avisés à commettre des méprises au niveau de la définition de la couverture sociale des travailleurs, pouvant compromettre, en toute évidence, la portée analytique et explicative de leurs constats. Il s'agit d'une confusion qui pourrait être faite entre les travailleurs disposant d'un numéro d'affiliation à la CNSS et les travailleurs qui procèdent régulièrement et effectivement au paiement de leurs cotisations. On consacrera une sous-section à cette problématique dans la méthodologie adoptée pour identifier les travailleurs informels.

En réalité, les chiffres des organismes de sécurité sociale, particulièrement la CNSS, posent de sérieux problèmes méthodologiques.

Tels que publiés actuellement dans les annuaires statistiques de la CNSS, les chiffres portant sur l'évolution des affiliés aux différents régimes comprennent à la fois des affiliés qui ont cessé de verser leurs cotisations, qui seraient dans une situation d'inactivité ou d'informalité, et aussi des travailleurs qui continuent de contribuer activement. Ainsi, l'usage de ces chiffres pour aboutir à une surestimation des taux de couverture sociale et nous induire en erreur en intégrant des travailleurs qui ne se seront pas éligibles aux bénéfices, n'ayant pas encore rempli les conditions de paiement effectif des cotisation pendant au moins 10 ans, conformément à la législation en vigueur en Tunisie. On note que les limites des chiffres publiés par les régimes de retraites concernant l'évolution annuelle des cotisations ont été reportées dans plusieurs travaux sur la couverture sociale dans les pays en développement (Bucheli, Forteza, et Rossi 2007; Forteza, Lucchetti, et Paralles-Miralles 2009).

A l'instar de ce qui a été constaté concernant les statistiques officielles des transferts sociaux en Tunisie, les chiffres publiés par le gouvernement tunisien avant 2011 concernant la couverture sociale effective ont été largement manipulés dans le cadre de la dérive propagandiste de l'ancien régime qui faisait miroiter à tous les observateurs et partenaires internationaux une grande réussite, sans équivalent dans la région MENA, au niveau de l'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle[26]. A titre de rappel et selon le discours officiel de l'époque, la couverture sociale effective était portée à plus de 90% en 2010, corollaire d'une étendue très réduite de l'emploi informel, circonscrit à seulement 10% de la

[26] Nidhal Ben Cheikh (2011) - Le devoir de transparence - Appareil statistique du régime Ben Ali- Les comptes sont loin d'être bons : Statistiques publiques et démocratie. https://www.turess.com/fr/lapresse/23121

population occupée totale. En dépit de cette aberration, ces chiffres étaient relayés dans plusieurs rapports d'organisations internationales.

Connaissant les limites de ces chiffres et l'existence de trous au niveau des séries publiées concernant les affiliations aux caisses sociales, on a été amené à procéder en trois étapes pour constituer une série complète, cohérente et homogène dans la mesure du possible, couvrant la période 1956-2020. Ces étapes sont exposées dans ce qui suit :

Etape 1 : Il s'agit de rassembler les données sur les affiliations à partir de plusieurs sources sachant que le paysage institutionnel actuel de la sécurité sociale est très différent de qu'il était dans les années 60. Ce qui veut dire que les données sur les affiliations à collecter étaient dispersées entre plusieurs caisses sociales (CNSS, CAVIS, CREGT, CNRPS) qu'il faudrait homogénéiser. Ce travail a été réalisé grâce à une recherche documentaire à partir d'anciens documents de planification du Ministère des Affaires Sociales et de la CNSS. De même, on a pu disposer de bases de données sur les affiliations compilées au niveau du CRES.

Etape 2 : Les définitions de la population active occupée adoptées par l'INS et inspirées des lignes directrices de l'OIT, ont connu des changements récurrents notamment au milieu des années 2000. A cet effet, on a pu disposer d'un document de travail interne de l'INS dans lequel une rétropolation a été réalisée permettant de produire une série homogène de la population active occupée totale couvrant toute la période 1960-2020.

Etape 3 : Dans l'optique de mieux mettre en relief l'effet des mesures prises en termes d'extension de la couverture sociale à l'économie informelle, les séries reconstituées porteront simultanément sur l'évolution des affiliations aussi bien dans le secteur agricole que dans le secteur non agricole. Cette distinction nous permettra d'observer l'effet des mesures prises en faveur des travailleurs dans le secteur agricole sur le rythme enregistré des nouvelles affiliations avant de ramener les analyses au niveau du taux de couverture sociale effective. Néanmoins, la non prise en considération des seuls affiliés qui procèdent au paiement effectif de leurs cotisations au cours de l'année d'observation dans les séries publiées par la CNSS, aboutit à une surestimation considérable des taux de couverture. A ce titre, on essayera de mettre l'accent dans nos analyses davantage sur les tendances à dégager qui pourraient apporter des renseignements très utiles sur l'effectivité de l'extension de la couverture légale à certaines catégories socio-professionnelles au niveau du taux de couverture sociale effective. Car, la création d'un régime légal de sécurité sociale, comportant un bouquet de bénéfices, n'induit pas automatiquement une montée en flèche des affiliations dans ce régime.

Ce décalage temporel s'explique par moult facteurs dont le niveau d'attractivité des bénéfices proposés, le coût d'opportunité de la situation d'informalité et d'autres facteurs comportementaux.

Toutefois, on essayera plus loin dans notre thèse d'analyser des séries portant sur les affiliés actifs au niveau du paiement de leurs cotisations dans le chapitre qui sera consacré à l'estimation de l'emploi informel et à l'esquisse de l'analyse des déterminants des comportements informels sur le marché du travail en Tunisie en relation avec la dynamique de la pauvreté.

1.2.3 Genèse et naissance de la protection sociale en Tunisie

La sécurité sociale tunisienne est née en 1898 lors de la création d'une caisse de pensions pour les fonctionnaires, qui a été étendue après 1951, à tous les employés du secteur public lors de la création de la CNRPS. Toutefois, les premiers débuts effectifs de la sécurité sociale en Tunisie, en tant que moyen d'intervention et de régulation sociale, remontent selon (Guelmani 1996) à l'avènement de l'État providence colonial dont l'émergence au milieu des années 1930 avait comme objectif de réduire la fracture devenue béante entre l'État colonial et la société colonisée. Toutefois, les premiers éléments d'une politique sociale, pourraient remonter à la création d'allocation familiales en 1918 en faveur d'une faible minorité de privilégies travaillant dans l'administration publique.

L'intervention sociale de l'État s'est orientée vers trois directions : « (i) la socialisation des coûts d'entretien des forces productives humaines, (ii) la codification étatique du travail salarié et (iii) la redistribution sociale coloniale au moyen de l'extension des équipements collectifs et sociaux » (Guelmami 1996).

Cela augure d'un changement du mode d'intervention de l'État providence colonial qui s'est transformé progressivement selon les termes de l'époque en « dispensateur de progrès tout en assurant l'intégration de l'élément indigène » (Destremau 2010).

La concrétisation de cette vision s'est traduite par l'introduction en 1944 en profit des fonctionnaires et ouvriers de l'Etat et des établissements publics d'une majoration pour salaire unique, la création d'un Ministère des Affaires Sociales en 1945, et d'un Ministère de la Santé Publique et d'un Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale en 1947.

Il y a lieu d'indiquer aussi que ce nouvel élan s'est poursuivi en 1944 par la création d'un système de prestations familiales au profit des travailleurs du secteur privé non agricole : le décret du 8 juin 1944 a porté sur l'octroi d'un complément de salaire sous forme d'allocations familiales. Cet acquis constituerait une des premières formes de socialisation des risques sociaux.

D'autre part, cette nouvelle prestation, considérée comme étant une des premières pierres angulaires de la sécurité sociale en Tunisie, avait comme mission principale la reproduction intergénérationnelle du salariat.

1.2.4 L'extension de la protection sociale contributive et non contributive à l'économie informelle au cours de la période 1956-1986

1.2.4.1 L'extension de la sécurité sociale dans le secteur public depuis l'indépendance : principaux acquis

L'existence d'infrastructures de sécurité sociale héritées de l'époque coloniale[27] a beaucoup facilité le processus d'extension horizontale de la couverture sociale auprès des nouvelles catégories pour les nouvelles autorités. En effet, tout en instituant un régime de prévoyance sociale dans le secteur, le décret 12 avril 1951 a aussi précisé les catégories couvertes. Il s'agit des fonctionnaires et employés titulaires, le personnel ouvrier permanent et employé de l'Etat, des établissements publics et des communes (Ladhari 1990). Juste après l'indépendance, la promulgation et l'entrée en application des dispositions de la loi du 15 février 1974, a permis d'étendre la couverture sociale aux agents temporaires de l'État, aux personnels ouvriers temporaires occupant des emplois permanents de la loi des cadres de l'État, des établissements publics administratifs des collectivités locales, des établissements publics et des entreprises affiliées à la caisse de retraite du secteur public, et personnels ouvriers temporaires non soumis au statut agricole employés d'une manière accidentelle et discontinue dans les services de l'Etat[28], des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif, aux membres de l'assemblée et aux chefs de secteurs[29].

Aussi, les efforts des pouvoirs publics se sont focalisés au cours de la 1956-1986 sur l'amélioration du contenu des prestations en élargissant progressivement la prise en charge de la plupart des risques énoncés dans la convention 102 de l'OIT. En effet, la couverture sociale dans le secteur public a connu une extension verticale remarquable ayant porté sur les deux dimensions suivantes :

❖ *La portée de la sécurité sociale dans le secteur public* : Depuis l'indépendance, maintes réformes et mesures prises, ont permis de couvrir les affiliés de la CNRPS contre le plus grand nombre des éventualités telles que la forte chute ou l'absence de revenus dues à la maladie, la maternité, l'accident de travail et les maladies professionnelles, l'invalidité, la vieillesse et le décès du soutien de famille. Le risque de chômage pour cause de licenciement, serait peu

[27]D'après le décret 12 avril 1951 couvrant initialement les fonctionnaires et le personnel ouvrier permanent, employé de l'État, des établissements publics et des communes. (Ladhari 1996).
[28]Loi N°72-58 du 29 juillet 1972, étendant le bénéfice du régime des pensions de retraites fixé par la loi N° 59-18 du 5 février 1959 à certaines catégories de personnels
[29] Décret N° 77-629 du 3 août 1977, étendant le bénéfice du régime des pensions de retraite institué par la loi loi N° 59-18 du 5 février 1959 à certaines catégories de personnels

pertinent pour les fonctionnaires de l'État et les employés des entreprises publiques puisqu'ils sont titulaires et n'ont pas de risque de perdre leur emploi.

❖ *Le niveau de la couverture sociale* : Cette dimension est généralement assimilée au niveau de générosité des différentes branches par rapport aux contributions initiales. Pour le cas de la retraite et du capital décès, les bénéfices reçus directement par les affiliés eux-mêmes ou par leurs ayants droit pour le cas du capital décès sont jugés plus généreux dans le secteur public. Cette inégalité serait due à différents paramètres présidant à la liquidation et au mode de calcul de la pension de retraite dont notamment la péréquation et le rendement des annuités.

1.2.4.2 L'extension horizontale de la sécurité sociale dans le secteur privé : une évolution remarquable

Les véritables réalisations du gouvernement tunisien en matière d'extension horizontale de la sécurité sociale au secteur privé ont eu lieu principalement durant les trois premières décennies après l'indépendance. À la différence du secteur public, les travailleurs tunisiens du secteur privé ne bénéficiaient durant l'époque coloniale que d'une réparation des préjudices relatifs aux accidents de travail par extension de la législation française datant de 1921 ainsi que d'un régime d'allocation familiales créé en vertu du décret du 8 juin 1944 et limité aux secteurs formels.

L'engagement de l'État à étendre la couverture sociale à l'emploi informel émane d'une détermination à créer des conditions favorables pour l'émergence du salariat et par ricochet d'une classe moyenne stable. Ce n'est que suite à l'adoption d'un modèle de développement basé sur une nouvelle stratégie de promotion des exportations au début des années 1970 et d'insertion active dans la division internationale du travail, que les liens entre la sécurité sociale en tant que transfert social majeur et la norme salariale ont été établis et raffermis.

Parmi les facteurs présidant à cette montée en puissance de la sécurité sociale, on compte les améliorations substantielles enregistrées au niveau des prestations de différentes branches de la CNSS et de la prise en charge des risques qu'elles sont censées couvrir.

Comme composante fondamentale des transferts sociaux aux côtés des dépenses de compensation, la sécurité sociale a joué un rôle majeur dans la stabilisation des coûts salariaux directs à la base des avantages comparatifs détenus par les secteurs exportateurs. Ceci a permis pendant des années de raffermir la compétitivité-prix de l'économie tunisienne. Toutefois, la norme salariale qui a tant soutenu l'insertion internationale de la Tunisie et le modèle d'accumulation mis en place depuis les années 1970 a fait face à sa première crise en raison des difficultés macroéconomiques ayant atteint leur paroxysme en 1986. Ce qui a poussé le gouvernement de cette période à adopter un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) qui a été mis en place et exécuté sous la houlette du FMI.

Une lecture fine de l'historique de l'extension de la sécurité sociale en direction de l'économie informelle permet de révéler que les principales stations pertinentes exprimaient des changements profonds adoptés au niveau des orientations globales en matière de gestion macroéconomique.

a) L'extension de la couverture sociale aux salariés dans le secteur productif non agricole

Toute la décennie des années 60 a été lourdement marquée par le socialisme destourien, doctrine du parti unique au pouvoir, le Parti Socialiste Destourien (PST). Cette doctrine qui s'appuyait sur le programme de l'UGTT[30] pour assurer la décolonisation de l'économie tunisienne et réussir sa modernisation, préconisait la mise en œuvre d'un processus de développement planifié (Poncet 1971). Cette période dirigiste, conduite sous la férule de M. Ahmed Ben Salah, ancien secrétaire général et super Ministre (1960-1969), a été entamée suite à l'adoption des perspectives décennales (1962-1971) par le gouvernement tunisien auquel a succédé un plan triennal (1962-1964) pour la mise en place des nouvelles structures. Pendant cette phase cruciale, plusieurs réformes ont été engagées ; il s'agit essentiellement du renforcement et l'extension du mouvement coopératif et une stratégie d'industrialisation paraétatique portant création de nombreux pôles industriels dans les différentes régions de la Tunisie.

Afin de réunir toutes les conditions de succès à ces premières orientations en matière de politique économique, le gouvernement s'est déployé au lendemain de l'indépendance à faciliter l'émergence du salariat dans le dessein de répondre adéquatement aux besoins de l'industrie nationale naissante.

Le monde du travail est en grande mutation. Notre système de protection sociale qui a vu le jour et s'est développé concomitamment avec la révolution industrielle et le développement de l'industrie est fragilisé par la déstabilisation de la société salariale. Notre système de protection sociale français est un système, qui a fait du travail et de son statut, la pierre angulaire d'un système hybride empruntant à Bismarck sa logique assurancielle assis sur le statut des travailleurs et à Beveridge sa vocation universelle.

Les perturbations que connait le monde du travail avec ses effets sur l'emploi, nécessitent de repenser la protection sociale dans une logique de parcours, afin d'assurer des protections aux individus tout au long de leur vie et activité, marquée par des mobilités professionnelles, statutaires, géographiques. Pour faire face à ces nouveaux défis, nous devons favoriser le passage d'un système structuré autour des droits rattachés au statut, à un système structuré autour de droits rattachés à la personne, répondant à la fois aux besoins de « communs

[30] C'est le programme de l'UGTT conçu et préparé par M. Ahmed Ben Salah, qui a assuré le secrétariat général de la centrale syndicale de 1951 à 1956.

protecteurs » et à un besoin de spécificité au regard de la diversité des situations vécues, et d'une réponse personnalisée.

A l'instar des systèmes de protection sociale en Allemagne et en France ayant pris naissance beaucoup plus tôt dans les années 1880, la protection sociale tunisienne a été dès le début axée sur le concept d'assurances sociales s'est développée dans le cadre de la société industrielle (Bonnand 2019). On peut affirmer à ce propos que le système de protection sociale a émergé consubstantiellement au lancement du paradigme de développement industriel en Tunisie, à son développement et son corrélat social : le salariat.

En 1960, l'État promulgua deux lois fondatrices[31] en faveur des salariés non-agricoles. La première a porté sur l'organisation du régime général de sécurité sociale, la couverture de la maladie et du décès ainsi que les allocations familiales. La deuxième loi quant à elle a permis l'établissement d'un régime de pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants pour les salariés du secteur non agricole, c'est-à-dire les salariés visés par la loi 60-30. Ce régime des salariés non-agricoles (RSNA) géré par la CNSS, a évolué sensiblement depuis sa création dans le sens d'une extension progressive de sa sphère d'application et de l'amélioration du montant des prestations offertes.

Ce nouveau régime (RSNA) couvre le personnel salarié de tous les établissements industriels et commerciaux, des professions libérales, des coopératives, des sociétés civiles, des syndicats et des associations. Il assure les risques vieillesse, invalidité, survie, capital décès, maladie, maternité, prestations familiales et réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles (Cherif et Essoussi 2004).

b) L'extension de la couverture légale aux salariés agricoles

Suite à l'échec de la coopérativisation en 1969, les autorités publiques ont pris connaissance de l'acuité de la crise rurale et de la paysannerie agricole en particulier. L'ampleur de cette crise s'est largement amplifiée au cours des années 60, en raison du recours systématique à une politique de transfert du surplus agricole vers l'industrie ayant occasionné une détérioration des termes de l'échange de l'agriculture en Tunisie (Jouili 2008).

Au début des années 70 et sous l'effet de la politique de fixation des prix agricoles, les responsables tunisiens se sont trouvés confrontés à l'accentuation de la polarisation urbaine-rurale et à la détérioration du pouvoir d'achat des agriculteurs (Séthom 1992; Ben Cheikh 2005).

[31] La loi 60-30 et la loi 60-33 du 14 décembre 1960.

S'ajouta aussi à cette donne, le creusement du déficit de la balance alimentaire ce qui a permis de susciter un débat national sur le rôle fondamental et stratégique de l'agriculture pour la sécurité alimentaire. Toutes ces facteurs ont poussé les autorités publiques à revoir les termes de leur stratégie concernant le secteur agricole et d'adopter un nombre de mesure visant à encourager la production agricole et améliorer les conditions de vie des populations rurales et notamment la main d'œuvre agricole qui représentait en 1966, à peu près 45% de la population active occupée en Tunisie. C'est bien ce contexte politico-économique qui a bien justifié le recours à l'extension de la sécurité sociale au secteur agricole à travers la création d'une couverture légale de sécurité sociale pour certaines catégories de travailleurs agricoles.

En juillet 1970, la loi 70-34 a été promulguée modifiant la loi 60-30 permettant d'introduire les premières bases de la sécurité sociale agricole. Toutefois, cette nouvelle loi n'a pas atteint les objectifs escomptés pour cause d'une complexité entourant la définition des conditions préalables à l'affiliation.

Il importe de noter que la portée de cette loi était limitée aux travailleurs permanents occupés au moins 180 jours par an chez le même employeur, excluant ainsi des pans entiers de travailleurs agricoles, notamment les travailleurs saisonniers, mobiles s'adonnant à la poly-activité. Se rendant compte des limites de cette loi à prendre en considération la diversité des formes d'emploi agricole ainsi que les risques et les contraintes inhérents à l'exercice de l'activité agricole, les pouvoirs publics ont ramené, suite à la promulgation de la loi 81-6, la durée minimale de cotisation de 180 jours à 45 jours de travail par trimestre chez le même employeur. Ainsi, tous les travailleurs agricoles pourraient désormais bénéficier des prestations offertes par ce nouveau régime, peu importe qu'ils soient permanents, saisonniers ou occasionnels, à condition de justifier d'avoir travaillé au moins 45 jours par trimestre auprès du même employeur.

Le Régime des Salariés Agricoles (RSA) crée en vertu de la loi N° 81-6, du 12 février 1981 assure les risques vieillesse, invalidité, survie, maladie, maternité et réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il s'agit d'un acquis de taille pour les salariés agricoles qui occupent des emplois relativement stables.

D'autres modifications ont été introduites au fil des années au niveau du texte de base datant de 1981[32] ce qui a permis d'améliorer sensiblement le niveau et la portée des prestations offertes aux affiliés des régimes des salariés agricoles[33].

[32] La loi 81-6 du 12 février 1981, organisant les régimes de sécurité sociale dans le secteur agricole a été modifiée et complétée par les textes suivants : Lois 89-73, 95-102, 96-66, 97-61, 2007-43.
[33] La CNSS gère actuellement deux régimes de salariés agricoles : Le régime des salariés agricoles (RSA) et le régime des salariés agricoles amélioré (RSAA).

Il importe aussi de souligner que la couverture sociale a été étendue aux pêcheurs[34], aux patrons pêcheurs et aux armateurs travaillant sur des bateaux de pêche conformément aux dispositions du code du pêcheur promulgué en vertu de la loi du 31 Mars 1975.

D'autre part, un nouveau régime amélioré couvrant les salariés agricoles dotés de revenus salariaux stables et de capacités contributives plus élevées a été institué par la loi N° 89-73, du 2 septembre 1989.

Ce nouveau régime[35], cible à travers sa couverture légale les coopérateurs salariés employés par les entreprises ayant la forme de sociétés employant 30 salariés permanents au moins, ainsi que les pêcheurs employés sur des bateaux dont la jauge brute est inférieure à 30 tonneaux, les pêcheurs indépendants et petits armateurs. Ce nouveau régime assure les risques vieillesse, invalidité, survie, maladie, maternité, allocations familiales et réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles (Cherif et Essoussi 2004).

c) L'extension de la couverture légale aux indépendants agricoles et non agricoles

A l'instar de plusieurs pays, la sécurité sociale s'est limitée initialement en Tunisie à l'emploi formel salarié. Se rendant compte à l'évidence de l'importance du travail indépendant pour la stimulation de l'initiative privée et l'amélioration de la contribution des investissements privés dans l'effort national de développement, la Tunisie s'est consacrée depuis le début des années 70 à l'amélioration de l'environnement des affaires tout en essayant de desserrer les contraintes pesant sur les investisseurs et les travailleurs indépendants. C'est dans le cadre de cette dynamique qu'on peut situer la décision du législateur, prise en 1982[36], d'étendre la couverture légale aux travailleurs indépendants agricoles et non agricoles. Ce qui a permis de couvrir cette catégorie de travailleurs qui échappait auparavant complètement au parapluie de la sécurité sociale.

1.2.4.3 Les programmes assistanciels de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Juste après l'indépendance, le gouvernement tunisien a pris acte de l'ampleur des disparités sociales et surtout de l'état inquiétant des privations matérielles et des conditions de vie déplorables dans lesquelles vivaient des pans entiers de la population tunisienne.

Face à cette situation, les pouvoirs publics se sont employés durant toute la période 1956-1986 à mettre en place des programmes pour améliorer l'accès des populations pauvres et vulnérables aux soins de santé tout en s'efforçant de diversifier l'éventail des programmes d'amélioration

[34] L'organisation de la sécurité sociale des pêcheurs s'organise autour du décret 77-546 du 15 juin 1977, tel que modifié et complété par les décrets, 80-103 du 23 janvier 1980 et 82-1028 du 8 juillet 1982.
[35] RSAA : Régime des salariés agricoles amélioré
[36] Le décret n°82-1359 du 21 octobre 1982, étendant le régime de sécurité sociale aux travailleurs indépendants dans le secteur non agricole tel que modifié et complété par le décret n°89-1611 du 10 octobre 1989, et le décret n°82-1360 du 21 octobre 1982, relatif à la sécurité sociale des exploitants et travailleurs indépendants dans l'agriculture.

des conditions de vie au profit des familles pauvres afin de replâtrer la fracture sociale héritée de l'époque coloniale.

D'ailleurs cette vision de promouvoir l'Homme et de répondre aux aspirations des masses populaires à une dignité morale et matérielle, constituait la toile de fond de tout le discours développementaliste qui ressort des perspectives décennales du gouvernement tunisien, plan de développement économique et social ayant couvert la période 1962-1971. D'où l'idée que promeut ce plan, d'une articulation coudée entre la croissance économique et une politique sociale, afin d'assurer l'enclenchement d'un processus de développement économique intégral qui aboutit à plus de justice sociale : « *(…) le développement économique que nous projetons repose sur une population physiquement saine et jouissant des conditions matérielles de vie favorables à l'épanouissement de ses capacités* » (Ministère du Plan 1962).

Ces orientations ont été traduites à travers un élan national pour la création de nouvelles infrastructures de santé publique couvrant tout le territoire national, l'amélioration de l'habitat et des conditions de logement et l'adoption de mesures pour la généralisation de l'accès aux soins de santé pour toute la population.

C'est dans ce sens qu'un programme d'assistance médicale gratuite, labélisé AMG, a été mis en œuvre en 1958, sur présentation de « *cartes d'indigence* » délivrées par les services régionaux et les collectivités locales. Les familles pauvres et nécessiteuses pourraient bénéficier d'une gratuité totale des soins alors que les populations dont les revenus se situent juste au-dessus du seuil d'indigence auraient droit à des tickets modérateurs réduits. Il importe de souligner que les questions relatives à la validité des cartes, les critères d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires à l'AMG, redéfinition de l'effort contributif ont été revues à plusieurs reprises lors de la période étudiée.

1.2.4.4 Impacts de l'extension horizontale sur les taux de couverture sociale effective et les dépenses de protection sociale

Les mesures prises en faveur de l'extension de la sécurité sociale pour les salariés non agricoles en 1961 ont permis de porter le niveau de couverture sociale à 50.1% de la population active occupée totale. On note par ailleurs, que les niveaux enregistrés sur la période 1960-1986 ont été marqués par un certain fléchissement, et ce en dépit de l'intégration de nouvelles catégories à l'instar des salariés agricoles et des non-salariés à partir de1981, sous le parapluie de la sécurité sociale. En effet, le graphique ci-dessous illustre clairement ce constat : la couverture effective s'est établie à seulement 49.5% en 1984 contre 51.8% en 1975 et 47.3% en 1968.

Ces contreperformances pourraient être expliquées essentiellement par les difficultés économiques et les remous politiques qu'a connus la Tunisie au cours de la décennie 1960-1970 en plus d'une crise économique aigue qui a sévi de 1981 à 1987.

Figure 3: La couverture sociale effective sur la période 1956-1986

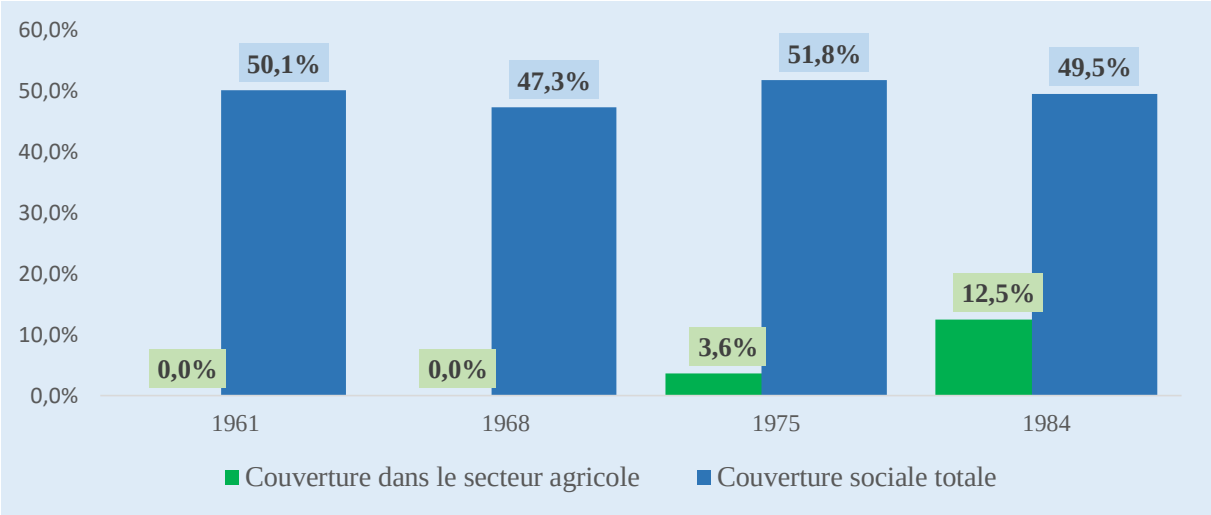

Source : Calculs et compilations de l'auteur

Il importe de noter par ailleurs que les mesures prises en faveur des salariés et puis des indépendants agricoles ont permis de porter la couverture sociale effective dans le secteur agricole de 0% en 1961 de l'emploi agricole total à 3.6% en 1975 et puis à 12.5% en 1984.

Tableau 3: Evolution des dépenses de protection sociale sur la période 1961-1986

Années	En Millions de Dinars			Dépenses de protection sociale en % du PIB	Dépenses de sécurité sociale en % du PIB
	Dépenses de sécurité sociale	Total Protection sociale	PIB		
1961	5,2	7,9	402,6	2,0%	1,3%
1963	6,6	9,3	484,9	1,9%	1,4%
1965	8,1	11,2	599,8	1,9%	1,4%
1967	9,7	13,4	660,6	2,0%	1,5%
1969	11,5	16,4	777,2	2,1%	1,5%
1971	14,2	20,1	999,6	2,0%	1,4%
1973	18,2	25,8	1304,9	2,0%	1,4%
1975	29,2	39,7	1970,5	2,0%	1,5%
1977	47,6	59,0	2495,7	2,4%	1,9%
1979	63,2	84,8	3333,8	2,5%	1,9%
1981	108,5	138,4	4706,5	2,9%	2,3%
1983	155,7	202,2	6229,8	3,2%	2,5%
1985	245,8	301,9	7661,6	3,9%	3,2%
1986	266,2	319,4	7869,4	4,1%	3,4%

Source : Compilations et calculs de l'auteur

Scruter l'historique de l'extension de la protection sociale à l'économie informelle à l'aune de l'évolution de la part des dépenses de protection sociale par rapport au PIB est très pertinente d'un point de vue analytique.

La série reconstituée des dépenses de protection sociale pourraient faciliter la compréhension de la chronologie des mesures prises par les pouvoirs publics en Tunisie en nous faisant accéder à une lecture plus éclairée et fine, car étayée par des données chiffrées mesurant l'effort de l'Etat dans le domaine de la protection sociale en particulier et de la politique sociale d'une manière générale.

L'effort fourni par l'Etat tunisien afin de créer le premier noyau d'une sécurité sociale postcoloniale qui s'est étendue tout particulièrement au secteur privé a permis de porter la part des dépenses de sécurité sociale (Régimes contributifs) dans le PIB de 1.3% en 1961, à 1.5% en 1975 et puis à hauteur de 3.4% en 1986.

On a assisté aussi à un doublement de la part des dépenses de protection sociale dans le PIB en l'espace de 25 ans qui est passée de 2% en 1961, à 2.9% en 1981 pour culminer à 4.1% en 1986. Cette accélération du rythme de croissance des dépenses de protection sociale s'expliquerait particulièrement par l'arrivée à l'âge de la retraite de plusieurs générations de travailleurs et de fonctionnaires ayant entré sur le marché du travail vers les années 50. D'où une envolée des dépenses de retraite et l'apparition du premier déficit financier de la CNRPS en 1991, annonçant l'entrée de ce régime dans la phase de maturité.

1.2.5 L'extension de la protection sociale contributive et non contributive à l'économie informelle au cours de la période 1987- 2020

Pour la protection sociale tunisienne, cette deuxième période a été marquée essentiellement par un développement remarquable du segment non-contributif à travers une large diffusion des transferts monétaires au profit des familles pauvres en plus d'un nombre de tentatives peu concluantes pour l'extension des régimes contributifs aux travails informels exerçant dans le secteur agricole.

1.2.5.1 Finir avec une situation incongrue de cohabitation entre travail formel et travail informel dans le secteur public

Les actions se sont succédé au fil des années ce qui a permis de couvrir la quasi-majorité des employés du secteur public. Avant la survenue des changements politiques de 2011, certaines catégories de travailleurs précaires continuaient à être exclues du parapluie de la couverture sociale dans le secteur public.

On retrouve parmi ces derniers fondamentalement, d'un côté, les travailleurs recrutés par les établissements publics, les entreprises publiques et les collectivités locales pour servir dans les chantiers régionaux et d'un autre côté, les travailleurs recrutés par des entreprises privées pour le compte d'administrations publiques et des entreprises publiques, offrant des services de nettoyage et de gardiennage dans le cadre de contrats de sous-traitance.

Juste après la révolution de 2011, l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), a réussi après moult négociations, à sceller un accord historique avec le gouvernement en Juillet 2011 qui bannit définitivement la sous-traitance dans la fonction publique à travers l'annulation de la circulaire N°35 du 30 juillet 1999 se rapportant à la sous-traitance dans l'administration et les établissements publics. Cet accord est d'une importance capitale pour cette catégorie de travailleurs précaires car il leur reconnaît le droit pour une sécurité sociale adéquate et un emploi décent.

A cet effet, les discussions qui se sont poursuivies d'une manière intense entre le gouvernement et la centrale syndicale, ont pu aboutir à la conclusion d'un accord en 2013 se rapportant à l'intégration puis la titularisation de tous les travailleurs de la sous-traitance (services de gardiennage et de nettoyage) dans la fonction publique et les entreprises publiques dont le nombre a été estimé aux alentours de 65000.

Il s'agit d'une décision cruciale qui a permis d'étendre effectivement la couverture sociale à ces employés dont la majorité était non déclarée à la sécurité sociale et travaillait de facto au sein de l'économie informelle. Cet accord, scellé et mis en œuvre, mit fin partiellement à une longue période de cohabitation, d'ailleurs non reconnue dans les discours officiels sous l'ancien régime, entre les emplois formels aux côtés d'emplois informels au sein du secteur public. Partiellement, parce que les travailleurs des chantiers régionaux, recrutés par l'administration dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement (PRD) et les collectivités locales, demeurent toujours non couverts par les régimes légaux de la sécurité sociale.

Actuellement, les chiffres officiels avancent le chiffre de 70000 travailleurs recrutés dans le cadre des chantiers régionaux et les chantiers agricoles. De fait, ces travailleurs de chantiers, informels du fait de l'absence de toute forme d'affiliation à un régime assurantiel, représentent 2,5% de la population active occupée en Tunisie pour l'année 2018.

1.2.5.2 De nouvelles améliorations dans la couverture sociale des salariés agricoles et des indépendants

En dépit de leur importance, les percées dans le domaine de la sécurité sociale des travailleurs agricoles n'ont pas été à la mesure des aspirations de certaines catégories de salariés agricoles. En effet, un nouveau régime amélioré couvrant les salariés agricoles dotés de revenus salariaux stables et de capacités contributives plus élevées a été institué par la loi N° 89-73, du 2 septembre 1989.

Ce nouveau régime , cible à travers sa couverture légale les coopérateurs salariés employés par les entreprises ayant la forme de sociétés employant 30 salariés permanents au moins, ainsi que les pêcheurs employés sur des bateaux dont la jauge brute est inférieure à 30 tonneaux, les pêcheurs indépendants et petits armateurs.

Ce nouveau régime assure les risques vieillesse, invalidité, survie, maladie, maternité, allocations familiales et réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles (Cherif et Essoussi 2004).

Cette décision a été consolidée suite à l'institution par le décret n° 95-1166 du 3 juillet 1995 d'un Régime pour les Travailleurs Non-Salariés (RTNS) dans le secteur agricole et non agricole géré par la CNSS. Ce régime assure les risques vieillesse, invalidité, survie, capital décès, maladie et maternité alors que l'adhésion au régime des accidents de travail et des maladies professionnelles reste facultative. Ces acquis notoires sont susceptibles de permettre aux travailleurs indépendants de se couvrir convenablement contre la vulnérabilité inhérente à l'emploi au sein de l'économie informelle, sachant que cette catégorie représente en moyenne 34% de la population active occupée.

En étendant la couverture légale de ses régimes assurantiels au noyau dur des travailleurs au sein de l'économie informelle, en l'occurrence les indépendants agricoles et non agricoles, la Tunisie s'est ainsi démarquée par rapport à plusieurs pays de la région MENA.

La couverture des travailleurs non-salariés n'a cessé de connaître des améliorations notoires notamment dans le sens d'une meilleure prise en charge des différents risques.

Toutefois, les résultats en termes d'affiliations et de régularité dans le versement des cotisations des travailleurs non-salariés aux régimes les concernant à la CNSS (RIA, RINA) restent toujours en dessous des objectifs. Le chapitre 3 de cette thèse sera consacré en partie à l'analyse des comportements contributifs des travailleurs indépendants tout en essayant de ressortir les déterminants présidant à leurs comportements informels.

1.2.5.3 L'extension de la couverture sociale aux travailleurs précaires et à faibles revenus

Plusieurs catégories socio-professionnelles évoluant au sein de l'économie informelle font face à des difficultés majeures à cotiser régulièrement dans l'un des régimes assurantiels gérés par la CNSS.

Des difficultés qui sont généralement associées à leurs faibles capacités contributives et aussi et surtout à leur mobilité, l'irrégularité de leurs revenus, la saisonnalité et la polyactivité. De même, la législation régissant la couverture sociale offerte aux travailleurs agricoles se prête mal aux spécificités de ces catégories et à la nature des exercées. En conséquence, plusieurs catégories socio-professionnelles à revenus limités et économiquement vulnérables se sont trouvé de facto éjectées hors du champ de la couverture sociale. Face à cette situation, le gouvernement tunisien a créé en 2002 un nouveau régime pour les petits agriculteurs et pêcheurs, les employés de maison, les artisans travaillant à la pièce (le RTFR), pour améliorer l'offre d'assurances sociales et la rendre plus adaptée aux caractéristiques de ces différentes populations.

En dépit de sa simplicité réglementaire et sa générosité relativement excessive, ce nouveau régime s'est montré peu attractif notamment pour les marins pêcheurs, les employés de maison et les artisans. En d'autres termes, les dispositions de la loi 2002-32 seraient plus adaptées à des travailleurs salariés précaires s'adonnant à la mono-activité et aux indépendants « fixes » dont les revenus de l'activité exercée sont aléatoires et irréguliers.

Aussi, il importe de remarquer qu'une partie non négligeable des travailleurs mobiles s'est trouvée contre son gré dans l'emploi informel (notamment dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, les emplois saisonniers ou occasionnels disposant de capacités contributives parfois dérisoires). Il s'agit certes d'un choix contraint qui puise sa rationalité dans l'absence d'un régime qui intègre les contraintes liées au travail mobile, la pluriactivité, l'irrégularité des revenus et le travail occasionnel.

Plusieurs études réalisées ont mis en lumière les limites du mode d'organisation et de gestion du régime actuel des travailleurs précaires tout en proposant la création d'un nouveau régime spécifique aux travailleurs mobiles et des solutions efficaces permettant un recouvrement optimal des cotisations.

Il n'en demeure pas moins que des travailleurs dotés de capacités contributives significatives, s'adonneraient à des arbitrages entre l'occupation d'un emploi formel donnant lieu à un paiement de cotisations dans le régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR) ou transiter vers l'économie informelle en contournant la sécurité sociale, et s'orienteraient délibérément vers l'assistance sociale qui leur offre un accès aux soins gratuit ou à tarifs réduits, au sein des structures publiques de santé.

1.2.5.4 Une couverture sociale pour les femmes rurales exerçant dans le secteur agricole

La récurrence dramatique d'accidents mortels lors du transport non sécurisé de femmes exerçant dans le secteur agricole a suscité à plusieurs reprises l'émoi des tunisiens.

Ils étaient plusieurs aussi à s'indigner de l'absence de toute couverture sociale décente et surtout d'un cadre règlementaire qui serait en mesure de protéger ces femmes contre les pratiques d'exploitation illégales auxquelles s'adonnent intermédiaires et transporteurs, s'apparentant vraisemblablement à des pratiques de traite de personnes. C'est dans ce contexte qu'on pourrait situer l'initiative prise par les pouvoirs publics en 2019 d'assouplir les critères d'éligibilité au régime RTFR et de l'étendre à un nombre de catégories vulnérables dont particulièrement les femmes rurales occupant des emplois mobiles et saisonniers dans le secteur agricole[37].

[37] Décret gouvernemental n° 2019-379 du 22 avril 2019, modifiant et complétant le décret n° 2002-916 du 22 avril 2002, relatif aux modalités d'application de la loi n° 2002-32 du 12 mars 2002, relative au régime de sécurité sociale pour certaines catégories de travailleurs dans les secteurs agricole et non agricole

Cette percée législative résonne parfaitement avec l'adoption par la Tunisie des Objectifs de Développement Durables (ODD) lancés en 2016 par les Nations Unies, qui consacrent la protection sociale comme un droit de l'homme et l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs informels en tant que levier de première importance pour une lutte durable contre la pauvreté et la marginalisation (OIT 2017).

Un programme, porté initialement par une organisation de la société civile avant d'être transformée en Start-up, s'est penché sur les conditions d'accès des femmes rurales occupant des emplois mobiles à une couverture sociale dans la cadre du régime RTFR réinventé suite aux changements induits par le décret 379-2019. En effet, ce programme, labellisée *Ahmini*, se propose de faciliter le processus d'affiliation des femmes rurales en les soutenant à compléter le dossier d'inscription et en leur permettant de procéder aux paiements à distance moyennant l'usage d'une technologie mobile basée sur les protocoles USSD.

En effet, le programme *Ahmini* permettrait aux femmes rurales de verser quotidiennement leurs cotisations sociales à distance à travers le téléphone portable à partir du solde téléphonique : un dinar par jour, jusqu'à atteindre le montant annuel fixé par la CNSS qui est indexé sur le SMAG mensuel.

En contrepartie, l'affiliée profiterait de l'accès à la couverture contre les accidents de travail ainsi que d'une assurance maladie limitée à la filière publique, et cotiserait pour l'obtention d'une pension de retraite.

En dépit des efforts menés par tous les intervenants et les parties prenantes afin de hâter le rythme d'affiliation à ce programme, le nombre total de femmes rurales qui se sont effectivement affiliées au nouveau programme est jugé toujours faible, et ce selon les dernières estimations de la CNSS.

1.2.5.5 Genèse du programme phare de transferts monétaires en Tunisie – PNAFN : les raisons fondatrices

Le programme d'ajustement structurel conduit sous la houlette du FMI fût adopté en 1986 et imposa à la Tunisie un nombre d'engagements pressants en matière de gestion macroéconomique dont la libéralisation progressive des prix et la rationalisation des dépenses de la Caisse Générale de Compensation (CGC). Craignant que le démantèlement graduel des subventions alimentaires ne lèse le pouvoir d'achat des populations pauvres et vulnérables, les autorités tunisiennes ont identifié sur la base des résultats de l'ECBNVM (1985) de l'INS, 78000 familles susceptibles de recevoir des transferts compensatoires.

Ce choix semble aussi puiser sa substance dans une vision qui reconnaît le rôle des transferts sociaux directs dans l'accomplissement d'une redistribution optimale. En effet, c'est à travers cette fonction attribuée aux transferts, que les sphères de la justice sociale et du marché se trouvent réconcilier (Guelmani 1996).

C'est bien dans ce schéma historique que l'idée de création d'un revenu minimum complétif, s'ajoutant à d'autres formes d'aides sociales, a abouti à la création du PNAFN en 1986. Le PNAFN se distingue d'autres programmes (Cantines scolaires, le programme des jeunes filles rurales, le programme de la famille productive, etc.) par l'octroi d'une aide monétaire permanente desservie sur une base trimestrielle aux familles jugées par des comités d'éligibilité comme étant nécessiteuses et démunies.

Outre l'aide monétaire permanente les familles bénéficiaires du PNAFN et leurs ayants droit bénéficient d'un accès gratuit aux soins (AMGI) dans les structures hospitalières publiques.

De ce fait l'arsenal de l'assistance sociale en Tunisie se trouve constituée de deux programmes phares : le PNAFN et l'autre programme d'Assurance Médicale Gratuite de type II (AMGII), présenté dans la section précédente dans cette thèse, qui permet à des travailleurs à court de capacités contributives, à des licenciés pour des raisons économiques, à des chômeurs de longue durée ainsi qu'à des ménages à faibles revenus, de pouvoir bénéficier de soins dans les structures publiques de santé.

1.2.5.6 Analyse rétrospective de l'évolution de l'effectif des bénéficiaires du PNAFN et du montant du transfert monétaire

Le lancement du programme PNAFN en 1986[38]a été profondément conditionné par les résultats de l'ECBNVM de 1985. En effet, l'approche déployée pour l'identification des populations cibles qui sont susceptibles de recevoir les transferts compensatoires ainsi que le montant de l'aide ont été déterminés par le recours aux résultats de l'enquête ayant trait particulièrement à l'incidence numérique des ménages identifiés comme étant pauvres (79000 ménages) et aux seuils de pauvreté (180 DT par ménage et par an dans les zones urbaines et 95 DT dans les zones rurales).

Lors de la première année de démarrage du PNAFN, les services du Ministère des Affaires sociales (MAS) ont pu identifier 60000 ménages comme étant éligibles à l'aide monétaire permanente. Les efforts s'étant poursuivis pour améliorer la couverture des populations pauvres par les prestations du PNAFN, l'effectif total a vite grimpé à 78000 en 1987, puis à 100000 en 1990. Tout juste après, la croissance de l'effectif total des familles bénéficiaires a connu une période de stagnation qui s'est étendue sur la période 1991-1996 pendant laquelle les flux nets (entrées – sorties du registre du PNAFN) étaient pendant plusieurs années successives quasiment nuls. Une période de reprise légère des flux nets a été entamé en 1997 et s'est

[38]Une Circulaire a été adressée aux gouverneurs en date du 4 juin 1986 annonçant la création du Programme National d'Aides Aux familles Nécessiteuses.

poursuivie jusqu'à l'année 2010, portant le nombre total de bénéficiaires à hauteur de 118309 contre 105000 en 1997.

Aux lendemains des changements politiques qui ont eu lieu en 2011, les unités locales et régionales du MAS ont été des mois durant assiégées par des manifestants qui réclamaient davantage de justice sociale et d'aides de la part du gouvernement transitoire. Contraintes par le délitement de l'autorité de l'Etat durant cette période, le gouvernement à travers les gouverneurs et les directions régionales du MAS, a été amené à consentir à ces revendications. La taille des bénéficiaires du PNAFN a vite explosé passant de 118300 en 2010 à 176000 en 2011 soit une augmentation de 57600 de nouveaux bénéficiaires. A lui seul, ce chiffre représente presque la moitié du nombre des familles bénéficiaires de 2010.

La pression populaire en perte de vigueur, n'a pas empêché le nombre de bénéficiaires de continuer à grimper à des niveaux de plus en plus élevés. A vrai dire, les décisions politiques prises en 2012, 2013, 2014 et puis en 2020 lors de la gestion de la crise liée au COVID-19 par les gouvernements successifs et qui ont porté sur l'augmentation des crédits alloués aux directions régionales du MAS, leur ont permis d'augmenter le quota annuel de familles bénéficiaires. Ces décisions ont porté également sur des révisions du montant mensuel du transfert monétaire alloué aux familles bénéficiaires. Ainsi, le nombre de familles bénéficiaires a été porté aux alentours de 261389 au terme de l'année 2020 contre 202000 en 2012 et 176000 en 2011. Durant la seule période transitoire 2011-2020, le nombre de bénéficiaires a plus que doublé en l'espace de dix ans, soit une augmentation nette du nombre de bénéficiaires de 140000 familles. La figure 6 illustre clairement ces changements.

Figure 4 : Évolution des bénéficiaires du PNAFN et des flux sur la période 1987 -2020

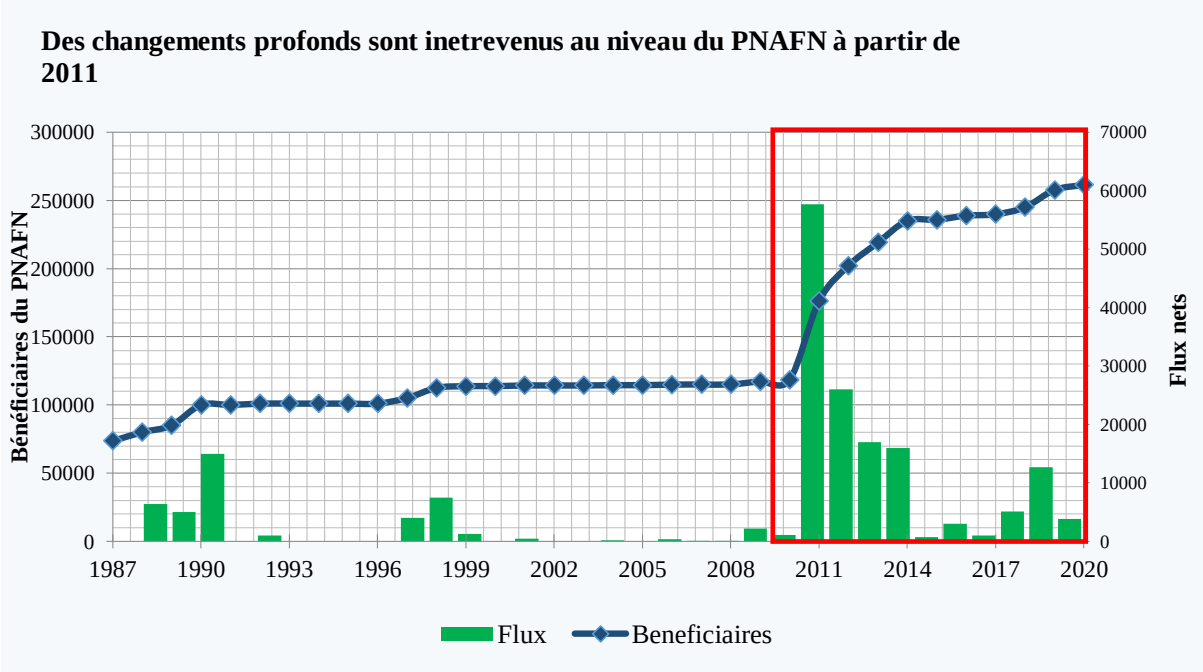

Source : Calculs élaborés sur la base des données de la DGPS

L'analyse du registre administratif du PNAFN géré par la CNSS qui assure l'envoi des mandats électroniques aux familles bénéficiaires, permet de dégager des informations intéressantes sur le sexe, l'année de bénéfice et l'âge des bénéficiaires actuels du PNAFN[39]. Les analyses menées pour l'année 2018, ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- La population des bénéficiaires du PNAFN se répartit à raison de 51.3% et 48.7% entre sexe masculin et sexe féminin. De même, 55.1% des bénéficiaires sont âgés de plus de 60 ans.

Tableau 4 : Structure par âge de la population bénéficiaire du PNAFN (2018)

	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,0%	0,1%	0,1%
20 - 39	3,2%	4,4%	7,6%
40 - 59	17,1%	20,1%	37,2%
60 - 79	21,7%	16,6%	38,4%
80 - 89	7,8%	6,0%	13,8%
90 ans et plus	1,5%	1,5%	3,0%
Total général	51,3%	48,7%	100,0%

Source : Calculs de l'auteur élaborés à partir des registres administratifs du PNAFN (2018)

- Le PNAFN est constitué à raison de20.2% de bénéficiaires qui ont intégré le programme au cours de la première décennie de son démarrage, en l'occurrence la période 87-99. Il s'agit pour l'essentiel de populations âgées. Il importe de souligner qu'une tendance au rajeunissement des bénéficiaires a été constatée au cours des dernières années.

Les populations ayant intégré le PNAFN après 2010 qui représentent 58,6% de l'effectif total du PNAFN en 2018, sont constituées particulièrement des deux groupes saillants (voir tableau 5). Les deux groupes d'âge qui comprennent ceux qui sont âgés entre 40 et 59 et entre 60 et 79, représentant successivement 24.6% et 20.6.6% de la population totale. Il en découle un constat de taille : un bénéficiaire du PNAFN sur quatre ayant bénéficié du PNAFN après la révolution appartient à une tranche d'âge toujours active sur le marché du travail « 40-59 ans ». Ce constat renforce des doutes quant à l'existence d'erreurs d'identification assez importants parmi cette population.

La répartition géographique des bénéficiaires du programme PNAFN (Tableau 6 et figure 5) indique que 50.9% des bénéficiaires vivent dans les régions de l'ouest de la Tunisie, le Nord-Ouest, le centre Ouest et le Sud, soient successivement 21.2%, 19.4% et 10.4%. Il importe de rappeler que les régions de l'Ouest représentent 30% de la population totale en Tunisie.

[39] On a eu le fichier administratif des bénéficiaires du PNAFN (données individuelles) pour l'année 2018 qui a permis de produire les données utilisées dans cette section de la thèse.

Tableau 5 : Structure par âge de la population bénéficiaire du PNAFN (2018)

ÂGE DES BENEFICIAIRES	ANNEE DE BENEFICE						
	87-89	**90-94**	**95-99**	**00-04**	**05- 10**	**11-18**	**Total**
Moins de 20 ans	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
20 – 39	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,8%	6,5%	7,6%
40 – 59	1,3%	0,7%	1,8%	2,6%	6,1%	24,6%	37,1%
60 – 79	5,2%	1,4%	3,0%	2,8%	5,3%	20,6%	38,4%
80 – 89	2,8%	0,6%	1,6%	1,0%	1,8%	5,9%	13,8%
90 ans et plus	0,9%	0,2%	0,4%	0,2%	0,3%	0,9%	3,0%
Total	10,3%	2,9%	7,0%	6,8%	14,4%	58,6%	100,0%

Source : calculs élaborés à partir des registres administratifs du PNAFN

Figure 5 : Répartition des bénéficiaires selon les régions (en %)

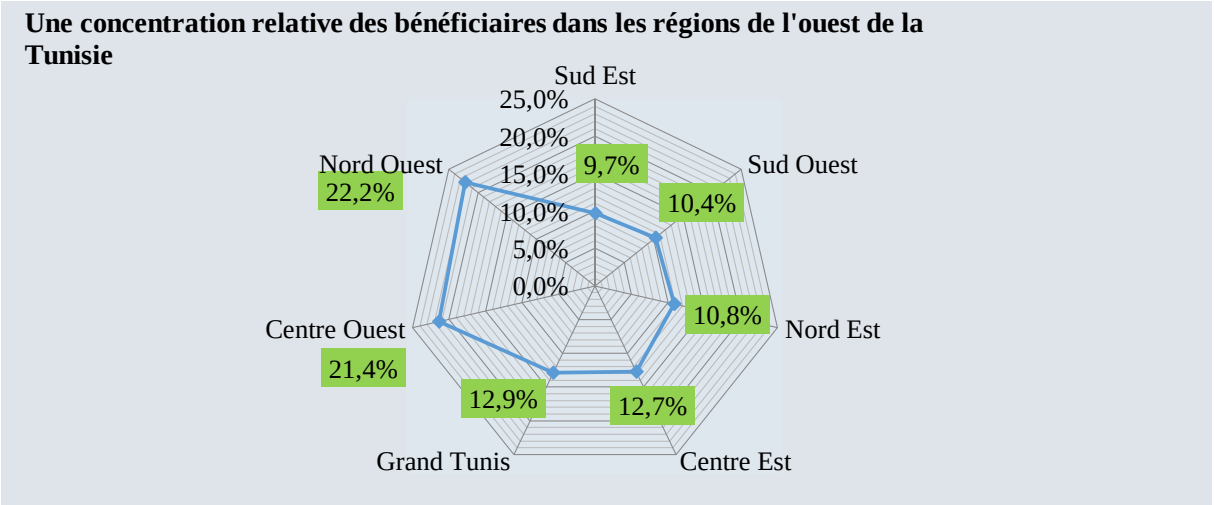

Source : Base de données administrative des bénéficiaires du PNAFN (2018)

La répartition régionale des bénéficiaires croisée avec l'année de bénéfice, démontre que 45% des 58.6% des bénéficiaires actuels ayant bénéficié du PNAFN après la révolution vivent dans les deux régions du Centre Ouest et du Nord-Ouest. Ces deux régions concentrent à elles seules 43.6% de la population totale des bénéficiaires.

Toutefois, il importe de préciser dès maintenant qu'il existe une diversité typologique des bénéficiaires de l'aide monétaire permanente octroyée dans le cadre du PNAFN. Pourront bénéficier de l'aide monétaire aussi bien les chefs de ménages ouvrant par conséquent le droit aux soins de santé gratuits dans le cadre de l'AMGI à tous les ayant droit (enfants, ascendants et personnes à charge), que des personnes âgées ou à besoins spécifiques vivant seules où au sein d'une famille dont le soutien principal est jugé par le travailleur social traitant comme étant à court de capacités financières.

Tableau 6 : Répartition des bénéficiaires du PNAFN selon la région et l'année de bénéfice (2018)

Année de bénéfice	Grandes régions							
	GT	NE	NO	CE	CO	SE	SO	Total
87-89	0,9%	1,1%	2,3%	1,5%	2,0%	1,1%	1,4%	10,3%
90-94	0,3%	0,3%	0,9%	0,4%	0,4%	0,3%	0,2%	2,9%
95-99	0,9%	0,7%	1,7%	0,8%	1,6%	0,6%	0,7%	7,0%
00-04	1,0%	0,7%	1,3%	1,2%	1,2%	0,7%	0,7%	6,8%
05-10	2,2%	1,6%	2,7%	1,9%	2,8%	1,6%	1,5%	14,4%
11-18	**7,4%**	**6,4%**	**13,3%**	**7,2%**	**13,4%**	**5,3%**	**5,7%**	**58,6%**
Total	**12,7%**	**10,8%**	**22,2%**	**12,9%**	**21,4%**	**9,7%**	**10,4%**	**100,0%**

Source : calculs élaborés à partir des registres administratifs du PNAFN

Il est des situations où une famille pourrait bénéficier de deux transferts monétaires dans le cadre du PNAFN. Ces mesures exceptionnelles pourraient s'expliquer selon les gestionnaires du programme à la DGPS à des situations d'extrême pauvreté et de dénuement qui s'expriment dans la majorité des cas à travers l'invalidité du chef de ménage et de cas d'handicaps profonds d'enfants ou des personnes à charge.

Concernant l'analyse du transfert monétaire accordé dans le cadre du PNAFN, un travail documentaire a été réalisé afin de constituer une série couvrant toute la période 1987-2020. D'un point de vue méthodologique, cette série a été constituée en procédant en deux étapes. La première consiste à calculer les moyennes annuelles des transferts trimestriels octroyés aux familles car des réévaluations interannuelles du montant du transfert sont intervenues pour plusieurs années de la période 1987-2020 (Exemple : 4 fois en 1988, 3 fois en 1990, 3 fois 1997, etc.). C'est seulement au cours de l'année 2012 qu'une décision a été prise par le gouvernement en vue mensualiser le mandatement électronique des transferts monétaires du PNAFN à l'adresse des familles bénéficiaires. En deuxième étape et à partir de la série des transferts trimestriels moyens, qu'une série des transferts mensuels moyens a été constituée.

D'un autre côté, le transfert monétaire du PNAFN a été rapidement porté de 7.7 DT en 1987 à 15 DT en 1990, 36.3 DT en 2000, 56.7 DT en 2010 et enfin à hauteur de 180 DT suite à une décision prise par le gouvernement en 2018.

Un autre transfert pour les enfants scolarisés issus de familles bénéficiaires du PNAFN a été créé en 2007 et s'est greffé au transfert monétaire mensuel. Les familles bénéficiaires du PNAFN et éligibles à ce programme, recevront 10 DT en plus du transfert pour un enfant scolarisé (120 DT en total), 20 DT pour deux enfants scolarisés et 30 DT plafonné à trois enfant. Ce transfert monétaire additionnel conditionné par la scolarisation des enfants a été déplafonné suite à la mise en place d'un confinement général au mois d'Avril 2020 afin d'atténuer les effets

liés à la crise économique associée au COVID-19 sur les populations pauvres et vulnérables. Le nombre des ménages bénéficiaires de ce transfert additionnel se répartissent comme suit selon le montant de l'aide scolaire :

Tableau 7 : Répartition des bénéficiaires selon le montant du transfert

Montant en DT	En %
180	80.5%
190	7.6%
200	6.5%
210	5.4%
Total	100%

Source : Calculs de l'auteur sur la base du registre administratif du PNAFN

1.2.5.7 La réponse du système de protection sociale en Tunisie à la crise du COVID-19

La protection sociale en Tunisie a été amenée à déployer en urgence une réponse aux défis que posait la crise sanitaire liée au COVID-19. A cet effet, une batterie de mesures a été prise pendant les mois d'avril, de mai 2020 et de septembre 2021 par le gouvernement tunisien afin de mitiger les effets négatifs du lockdown économique sur les catégories pauvres et vulnérables et les travailleurs évoluant au sein de l'économie informelle. Ces mesures se sont focalisées sur des populations bénéficiaires des programmes d'assistance sociale et identifiées dans les bases de données de l'Amen Social. De même, ces transferts monétaires ont ciblé aussi les populations bénéficiaires du programme AMGII avant d'être étendues à d'autres catégories de travailleurs informels. Ce qui a nécessité la constitution d'une nouvelle base de données, actualisée à partir d'anciennes bases disponibles au MAS[40], et alimentée au fur et à mesure de l'avancement des inscriptions ouvertes aux bénéficiaires potentiels répondant aux critères d'éligibilités communiqués au public.

Il va sans dire que la majeure partie de cette population serait non-bancarisée, d'où le recours à des moyens de paiements non-conventionnels à l'instar de l'écosystème des paiements mobiles et des wallets.

[40] On note au passage le rôle initiateur qu'on a joué dans la digitalisation de la base de données des bénéficiaires du programme AMGII en 2017 contrairement aux déclarations du Ministre des Affaires Sociales en Avril 2020. C'est cette base qui a permis au gouvernement tunisien de mieux gérer les paiements monétaires à ces différentes catégories en l'espace de deux semaines. On a réagi dans un article de presse publié en 2020 pour répondre au MAS tout en rappelant l'approche qu'on a engagée pour la réalisation de ce projet : https://www.leaders.com.tn/article/29783-digitalisation-des-programmes-sociaux-la-grande-imposture

1.2.5.8 Impacts de l'extension horizontale sur les taux de couverture sociale effective et les dépenses de protection sociale

En raison des efforts entrepris au cours des premières décennies post-indépendance relayés par des mesures de consolidation et d'extension de la couverture en faveur des catégories exerçant dans le secteur agricole, le rythme d'affiliation aux différents régimes gérés par la CNSS a connu un dynamisme remarquable au cours de la période 1987-2020. En plus des aspects liés à l'élargissement du champ de la couverture légale à nouvelles catégories à l'instar des travailleurs indépendants et des travailleurs précaires, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été organisées couvrant tous les gouvernorats du pays afin d'élever le niveau de conscientisation par rapport aux bénéfices d'une affiliation à un régime de sécurité sociale.

Tous ces efforts ont permis de porter le taux de couverture sociale effective de 50.8% en 1989 à 60.5% en 2000, puis à 83.4% en 2010 pour s'établir aux environs de 89.8% en 2019.

Ces chiffres traduisent les performances remarquables réalisées en matière d'extension horizontale de la sécurité sociale à l'économie informelle. Toujours selon les chiffres de la CNSS sur lesquels on s'est basé pour la constitution de la série, on constate que ces réalisations ont été tirées d'un taux de couverture effective dans le secteur agricole particulièrement élevé, soit 68.9% en 2019 contre 42.9% en 2010 et 11.4% en 1989 (Voir tableau ci-dessous). Or, on démontrera plus loin dans le chapitre 3 de la thèse que le taux d'emploi informel dans le secteur se situe à un niveau légèrement supérieur à 55% pour l'année 2018, correspondant à une couverture effective de l'ordre de 45%, prenant à contre-pied le constat qu'on établit à partir des statistiques officielles de la CNSS.

Comme expliqué plus haut dans ce chapitre, les statistiques de la CNSS semblent surestimer la taille totale des effectifs d'affiliés en incluant aussi les « *comptes dormants* » c'est-à-dire des travailleurs qui ne sont pas actifs en matière de paiement des cotisations. Evidemment, l'écart constaté entre les chiffres de la couverture recueillis à partir des statistiques de la CNSS et ceux fruit d'un traitement des registres administratifs des affiliés couvrant seulement la période 2005-2018, est visiblement élevé.

Il n'en demeure pas moins évident que ces écarts seraient loin de remettre en cause les aspects tendanciels et la portée de notre conclusion à propos des performances réalisées en Tunisie sur une longue période en matière d'amélioration des niveaux de couverture sociale effective.

Tableau 8: Evolution de la couverture sociale effective sur la période 1961-2019

	Couverture sociale effective	
	Emploi agricole	Emploi total
1961	0,0%	50,1%
1989	11,4%	50,8%
1994	21,4%	61,2%
2000	24,5%	60,5%
2001	25,6%	62,2%
2003	28,6%	63,1%
2005	30,7%	65,3%
2007	34,4%	68,5%
2009	39,5%	73,3%
2010	42,9%	83,4%
2011	49,8%	89,0%
2013	54,8%	88,4%
2015	59,8%	88,4%
2016	61,0%	89,6%
2017	61,5%	90,4%
2018	63,7%	89,5%
2019	68,9%	89,8%

Source : Compilations et calculs de l'auteur

En se remettant à nos calculs et compte non tenu des comptes dormants, le taux de couverture sociale effective se situerait en 2018 à hauteur de 75% contre 64.4% en 2000 et 50.1% en 1961.

Cet imbroglio statistique a permis de pointer du doigt les insuffisances majeures constatées au niveau des statistiques officielles de la CNSS, pouvant brouiller et compliquer la prise de décision.

Les dépenses de protection sociale ont été impactées au cours de la période 1987-2020 par trois changements majeurs. Il s'agit en premier lieu de la maturité de plusieurs régimes de retraite en raison d'une baisse rapide du rapport démographique ce qui occasionné une enflure sans précédent au niveau des prestations de retraite comptabilisées parmi les prestations de sécurité sociale. On retrouve, en deuxième lieu, les dépenses d'assurance maladie qui ont connu une expansion considérable à partir de la fin des années 2000. Enfin, la montée en puissance des transferts monétaires accordés dans le cadre du PNAFN, expliquent, quoique dans une moindre mesure, la dynamique observée au niveau des dépenses de protection sociale.

Tableau 9: Évolution des dépenses de protection sociale sur la période 1987-2020

	Prestations de sécurité sociale	Dépenses de protection sociale	PIB	Dépenses de protection sociale en % du PIB	Dépenses de sécurité sociale en % du PIB	Transfert monétaire en % du PIB
1987	317,2	419,4	8808,0	4,8%	3,6%	0,08%
1989	402,0	533,4	10536,2	5,1%	3,9%	0,13%
1991	503,0	685,3	13119,7	5,2%	3,9%	0,17%
1992	494,9	682,2	14962,4	4,6%	3,4%	0,17%
1993	563,6	758,1	16063,7	4,7%	3,6%	0,18%
1994	626,1	825,6	17354,8	4,8%	3,7%	0,18%
1995	705,4	908,0	18722,9	4,8%	3,9%	0,17%
1997	870,1	1090,1	22943,9	4,8%	3,9%	0,17%
1999	1100,7	1462,3	27215,9	5,4%	4,2%	0,18%
2001	1351,7	1720,0	31746,5	5,4%	4,4%	0,17%
2003	1682,1	2061,8	35373,3	5,8%	4,9%	0,17%
2005	2065,1	2466,7	41871,0	5,9%	5,1%	0,14%
2007	2255,7	3257,0	49859,1	6,5%	5,8%	0,13%
2008	2525,1	3688,8	55267,8	6,7%	6,0%	0,13%
2009	2757,9	4157,1	58677,2	7,1%	6,4%	0,14%
2010	3102,0	4720,4	63054,8	7,5%	6,9%	0,15%
2011	3547,5	5447,4	64492,2	8,4%	7,6%	0,26%
2012	3988,6	6189,4	70354,4	8,8%	7,9%	0,37%
2013	4481,3	6841,8	75138,4	9,1%	8,1%	0,42%
2014	4949,1	7488,6	80859,9	9,3%	8,3%	0,46%
2015	5637,8	8402,7	84683,5	9,9%	8,8%	0,58%
2016	6432,4	9248,9	89838,5	10,3%	9,3%	0,55%
2017	7181,0	10108,1	96332,8	10,5%	9,5%	0,52%
2018	7983,0	11062,1	105291,5	10,5%	9,5%	0,58%
2019	9024,8	12156,5	113868,2	10,7%	9,7%	0,56%
2020	9625,0	13044,2	111074,7	11,7%	10,6%	0,81%

Source : Compilations et calculs de l'auteur

Le tableau 9 nous enseigne que les dépenses de protection sociale sont passées de 4.8% du PIB en 1987 à 5.4% en 2001, puis à 7.5% en 2010 et enfin à 11.7% en 2020.

Le transfert monétaire du PNAFN en tant que revenu complétif et instrument de première ligne dans la lutte contre la pauvreté n'a commencé à émerger qu'à partir de 2011 suite au doublement de l'effectif des bénéficiaires et du montant du transfert. En conséquence, la part du budget annuel consacrée au transfert monétaire du PNAFN a été multipliée par dix en l'espace de 34 ans passant de 0.08% du PIB en 1987 à 0.15% en 2010 avant d'être portée à 0.81% du PIB en 2020.

2 Chapitre 2 : L'informalité dans les pays en développement : genèse du concept de secteur informel et approches de mesure

2.1 Introduction

Pendant longtemps, les économistes ne se préoccupaient guère des activités économiques menées en dehors du cadre formel de l'économie. Des chercheurs appartenant à d'autres disciplines des sciences humaines à l'instar des anthropologues et des sociologues étaient plus tentés de s'embarquer à la découverte de l'économie informelle dans plusieurs pays en développement (Gërxhani 2004). Mais, ce n'est qu'au début des années 70 que l'économie de développement à commencer à porter un intérêt croissant aux différentes problématiques que pourrait poser l'économie informelle. La crise économique qui s'est installée dans les pays industrialisés et en développement, au cours de la période 1970-1990 et qui s'est manifestée par la concomitance d'une croissance molle, d'un chômage de masse et d'une inflation rampante, a joué le rôle de facteur déclenchant. La survenue de la crise a eu des retentissements de grande ampleur sur les théories économiques dominantes, facilitant de surcroît une dynamique de refondation ayant abouti à un renouvellement de la pensée économique.

De facto, plusieurs théories, d'inspiration keynésienne, ayant inspiré les décideurs et guidé les planificateurs à l'époque des trente glorieuses, ont été remises en cause et leur portée normative jugée à l'aune des piètres performances économiques enregistrées au cours de cette période. La persistance d'un chômage urbain de masse a pris à contrepied les prédictions du modèle de Lewis (1954) développées dans son article de référence « Economic Development with Unlimited Supplies of Labour » , qui énonçait que les économies des pays en développement seraient à même de générer à long terme suffisamment d'emplois stables afin de pouvoir absorber la main d'œuvre excédentaire dégagée par le secteur traditionnel ou de « subsistance » de l'économie. Ce qui pourrait conduire à un point de retournement lorsque les salaires commenceraient à s'élever au-dessus du niveau de subsistance ; situation encore qualifiée de point de retournement de Lewis (Lewis 1954).

A ce sujet, les critiques les plus importantes ont été fournies par Todaro (1969) et quelques années plus tard par Fields (1975). En d'autres termes, le modèle prévoyait la disparition à terme de toute la gamme d'emplois précaires, informels et occasionnels ainsi que les petites unités de production (Chen 2012). De ce fait, les critiques du modèle de Lewis se sont focalisées sur la validité du postulat central qui démontre que la migration de la main-d'œuvre du secteur de subsistance vers le secteur capitaliste, comme étant le reflet des différences sectorielles dans la productivité marginale du travail, conduit finalement à une économie et un marché du travail intégrés (Kindleberger 1988; Kirkpatrick et Barrientos 2004).

D'autres critiques considéraient que le modèle a accordé plus d'importance au développement du secteur industriel au détriment du développement agricole et rural.

La persistance d'un chômage de masse et l'effritement des espoirs d'une croissance économique soutenue dans les pays développés, ont conduit H Singer (1970) à récuser la thèse de l'apparition d'un point de retournement au sens de Lewis. Il s'agissait d'une situation qui contrastait nettement avec la situation économique prévalant dans les pays industrialisés. Selon les termes de Singer, ces contreperformances seraient imputables d'un côté, à une croissance peu intensive en emplois résultant de choix technologiques à forte intensité capitalistique et d'un autre côté, à une forte croissance des demandes additionnelles d'emplois qui s'origine dans une amélioration notoire de la qualité des prestations offertes dans les systèmes de santé publique et la maîtrise de la mortalité infantile. Toutes ces donnes pourraient conduire à l'émergence d'un dualisme au niveau des marchés de travail dans les pays développés marqué par l'amplification de nouvelles formes d'emplois précaires et informels et la propagation du chômage à une plus grande échelle (Singer 1970).

Ce constat a suscité l'intérêt de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui a conduit une mission sur le marché du travail au Kenya en 1972 menée par Hans Singer et Richard (Chen 2012). Le rapport élaboré et publié au terme de cette mission fût le premier à diffuser officiellement le concept de « secteur informel » censé recouvrir la réalité complexe du secteur traditionnel au Kenya incluant côte à côte des entreprises efficientes ainsi que des activités économiques marginales (ILO 1972). Toutefois, il importe de mentionner que l'invention du terme « informel » revenait une année auparavant à l'anthropologue britannique Keith Hart qui a mené en 1971 une étude sur le groupe des Frafras, migrants dans les zones urbaines du sud du Ghana. Il a ainsi décrit les activités économiques auxquelles s'adonnaient les populations à faibles revenus de la population active d'Accra, le sous-prolétariat urbain dans lequel la majorité des migrants Frafras non qualifiés et analphabètes étaient attirés (Hart 1973).

Ces deux rapports ont eu des retentissements très positifs auprès de la communauté des chercheurs et des décideurs en changeant l'image véhiculée en ces temps concernant le secteur informel, considéré comme étant périphérique voire marginal (Chen 2012). D'ailleurs, c'est suite à ces recherches fondatrices que le rôle du secteur informel dans la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté a commencé à être mis en avant dans les rapports des organismes internationaux et les publications académiques (ILO 1972; Hart 1973; 1982).

L'enclenchement et la propagation de la crise de la dette des années 80 dans les pays de l'Amérique Latine a été accompagnée par une extension de l'emploi informel en réponse aux pertes d'emplois enregistrées au sein de l'économie formelle (Tokman 1984). De ce fait, plusieurs économistes se sont consacrés à l'étude de l'évolution de l'emploi informel lors de la survenance de chocs macroéconomiques lors des différentes crises économiques ayant prévalu lors des dernières décennies. C'est ainsi qu'une autre caractéristique du secteur informel fût

identifiée. Il s'agit manifestement des propriétés contracycliques de l'emploi informel au sein du secteur informel qui s'étend plus rapidement lors des périodes caractérisées par un repli du cycle des affaires, se convertissant dès lors en amortisseur de chocs (Loayza et Rigolini 2006; Bosch et Maloney 2007; 2008; Fiess, Fugazza, et Maloney 2010).

La globalisation de l'économie mondiale et la course effrénée à la compétitivité entre plusieurs pays en développement ont entraîné une précarisation croissante des emplois au sein même de l'économie formelle ainsi qu'une poussée patente de l'informalité sur les marchés du travail nationaux (Goldberg et Pavcnik 2003)[41].

La grande crise financière de la fin des années 2000 a plongé plusieurs pays dans une profonde récession économique, s'étant manifestée par un ralentissement voire une mollesse de la croissance économique ainsi qu'une montée du chômage y compris dans certains pays de l'OCDE. Ces tourments profonds et structurels de l'économie mondiale, ont remis sur la sellette le débat sur les leviers pouvant être actionnées pour combattre la précarité, la pauvreté et les inégalités économiques (Piketty 2013). Dans le cadre des efforts menés pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité, plusieurs organisations internationales, ont orienté leurs interventions vers l'amélioration de la productivité des travailleurs informels afin de faciliter la transition vers des emplois formels décents offrant une sécurité sociale et davantage plus de stabilité. L'initiative de l'OIT de créer des Socles Nationaux de protection sociale s'inscrit dans le droit fil de ces orientations qui visent d'endiguer efficacement la forte progression des emplois précaires et d'améliorer la résilience des travailleurs informels et leurs capacités à mieux gérer la multiplicité des chocs et des risques (Bachelet 2011). Ce regain d'intérêt pour l'économie informelle a permis un véritable foisonnement sans précédent des recherches académiques sur les aspects ayant trait à la délimitation des périmètres de l'économie informelle, à sa définition et sa mesure, ainsi que l'identification des véritables raisons explicatives des comportements informels.

Ce chapitre se consacrera en première étape à reconstituer la genèse du concept de secteur informel et à survoler les principales approches théoriques qui ont été développées depuis les analyses fondatrices de Lewis (1954, 1965, 1984) jusqu'à nos jours concernant les raisons sous-jacentes au développement du secteur informel dans les pays en développement. On tentera de présenter, en deuxième étape, les différentes approches statistico-économiques initiées particulièrement par des organismes internationaux à l'instar de l'OIT et la Banque Mondiale, ayant permis de cerner quantitativement l'étendue des différentes composantes de l'économie informelle et d'estimer sa contribution dans le PIB.

[41] D'après les dernières estimations de l'OIT, l'emploi informel a représenté 60% de la population active occupée au sein de l'économie non agricole au niveau mondial en 2018.

Il sera procédé, ensuite, à l'élaboration d'une synthèse des principales recherches théoriques qui se sont préoccupées de l'analyse de l'informalité sur le marché du travail et les déterminants présidant à ces comportements.

Enfin, la dernière section fera l'écho du débat engagé depuis plusieurs décennies autour des politiques publiques à engager afin de limiter l'avancée de l'économie informelle et encourager les travailleurs informels, salariés et indépendants, à opter pour des emplois au sein de l'économie formelle.

2.2 Les théories de l'économie informelle

Les débats théoriques autour des questions liées à l'expansion du secteur informel dans les pays en développement ont connu un essor considérable au cours des années 60 et 70. Ces controverses tournaient autour d'une seule question majeure évoquée par Hart (1973) dans son fameux rapport sur les revenus informels au Ghana. Hart s'est posé la question, en effet, si l'armée de réserve de chômeurs et des travailleurs sous-employés constitue réellement une majorité passive ou que les activités économiques informelles auxquelles ces catégories s'adonnaient seraient dotées d'une capacité autonome à générer une croissance de revenus parmi les populations pauvres vivant dans les zones urbaines (Tokman 1978). La réponse à cette question d'une pertinence certaine requiert d'apporter des éclairages à la fois théoriques et empiriques sur la nature du secteur informel, ses périmètres, ses liens avec l'économie formelle, le mode d'accumulation du capital dans le secteur moderne ou formel et enfin la réponse de l'Etat en termes de politiques publiques à mettre en œuvre.

A cet effet, économistes, sociologues, statisticiens et anthropologues se sont déployées dans plusieurs directions pour apporter des éléments de réponse à cette question. Au fil des années, ce débat théorique s'est cristallisé, selon l'avis de plusieurs chercheurs (E. Tokman 1978; Chen 2012; Wilson 1998; Roubaud 2014) en trois approches distinctes :

- La théorie dualiste ;
- La théorie légaliste néo-libérale ;
- La théorie structuraliste néo-marxiste

2.2.1 La théorie dualiste

L'approche dualiste qui a largement influencé la théorie de développement pendant les décennies 1950, 1960 et 1970, se référait aux travaux fondateurs de (Lewis 1954) et de (Harris et Todaro 1970), opposant un secteur « traditionnel » marqué par le sous-emploi d'une main d'œuvre excédentaire et un secteur « moderne » (Bruno Lautier 2004). A partir des années 1960, plusieurs économistes ont commencé à prendre distance par rapport à l'hypothèse de Lewis qui énonce que la main d'œuvre excédentaire dégagée par le secteur agricole serait graduellement absorbée par le secteur industriel.

Pour ces économistes, les mouvements migratoires de la main d'œuvre rurale seraient davantage mus par des causes inhérentes aux difficultés du secteur agricole que par les besoins de l'industrie. Cette dynamique a abouti en définitive à l'apparition d'un secteur transitionnel, composé de pans entiers d'urbains paupérisés à la recherche d'un emploi au sein de l'économie formelle.

Globalement, les économistes qui adhèrent à la thèse dualiste considèrent le secteur informel comme étant le segment inférieur voire marginal d'un marché de travail dual entretenant des liens très faibles parfois inexistants avec l'économie formelle. Selon eux, l'émergence du secteur informel comme économie de subsistance aurait été entraînée par le faible contenu en emplois de la croissance enregistrée au sein de l'économie formelle (Roubaud 2014).

Toutefois, les travaux initiateurs de (Hart 1973) et de l'(ILO 1972), ont pu mettre l'accent dès le début sur son potentiel en matière de création de sources de richesses et d'amélioration de la distribution des revenus en lui imprimant davantage d'égalité. Le secteur est perçu comme étant une alternative aux travailleurs qui sont dans l'incapacité de trouver un emploi bien rémunéré et stable au sein de l'économie formelle. Ces auteurs précisent aussi qu'en dépit des contraintes d'accès aux ressources particulièrement financières et aux marchés, les travailleurs informels ont réussi à faire preuve d'ingéniosité et de créativité en améliorant leurs capacités de survie, ce qui révèle un potentiel à valoriser dans le sens d'une meilleure valorisation des activités menées.

Les auteurs qui ont opté pour une dichotomie totale entre les deux secteurs, considèrent le secteur informel comme étant un segment tout à fait autonome qui crée des emplois et fournit un nombre de produits et de services pour les populations situées en bas de l'échelle de distribution des revenus (ILO 1972; Hart 1973; Sethuraman 1976; Tokman 1978). Il s'agit d'un secteur qui de par ses spécificités intrinsèques, étant constitué particulièrement d'établissements de petite taille, serait doté d'un potentiel considérable de création d'emplois et de génération de revenus ; en d'autres termes, une forte propension à se développer et se moderniser.

A vrai dire, l'autonomie du secteur informel serait économiquement efficiente en relation avec les avantages comparatifs détenus dans plusieurs activités par rapport aux mêmes activités déployées dans l'économie formelle. Pour Tokman (1978), le principal avantage du secteur informel réside dans les proportions de facteurs socialement justifiées utilisées dans le processus de production, puisque le travail est utilisé au maximum sans exercer de fortes pressions sur le capital. D'une manière générale, les facteurs qui sous-tendent l'efficience du secteur informel seraient multiples, et notamment la facilité d'entrée, la petite échelle des opérations et aussi la faiblesse des moyens de production. Cette combinaison efficace des facteurs de production pourrait générer un surplus économique pouvant être réinvestie dans le secteur afin de minimiser les risques et générer une croissance économique.

2.2.2 La théorie légaliste ou néolibérale : Principaux développements théoriques et empiriques

Tous les auteurs s'identifiant à la théorie légaliste du secteur informel se réfèrent nécessairement à l'œuvre fondatrice de H de Soto (1990) « L'autre sentier : la révolution informelle dans le Tiers Monde », qui a eu le mérite de bien poser la problématique du secteur informel et les liens entre les activités qui y sont menées et l'Etat[42]. Cet ouvrage a tenté initialement de diagnostiquer l'informalité dans toutes ses dimensions dans le cadre spécifique péruvien et des pays de l'Amérique Latine. Toutefois, le succès mondial qu'il a connu lui a valu d'être généralisable à la majorité des pays en développement où l'informalité sévit avec une ampleur relativement considérable.

Le point nodal dans l'argumentation de Hernando de Soto consiste à dire que les travailleurs informels dans les différents secteurs de l'économie péruvienne qu'il prend comme exemple, sont acculés à s'orienter à l'informalité.

Il s'agit d'un choix contraint pour cause de l'excessivité des réglementations bureaucratiques et de la pression fiscale qui entraînent un renchérissement notoire et exorbitant des coûts de la formalisation. La présence d'un Etat mercantiliste, selon les propos de H. de Soto qui favorisent la généralisation du népotisme et la marginalisation de pans entiers d'entrepreneurs (Roubaud 1991). D'où les difficultés auxquelles buteraient les informels désireux de formaliser leurs activités. A ce propos, H. de Soto nous dit : « Nous avons découvert que leurs revendications visaient avant tout la loi et que leurs efforts tendaient à obtenir une reconnaissance du système légal ». De Soto pointe du doigt d'une manière formelle la prolifération outrancière et exagérée des législations règlementant l'accès aux financements, à la propriété, la fiscalité et la création des entreprises.

Il s'agit d'un développement anomalique induit par des desseins dévoyés de bureaucrates dont les intérêts corporatifs ou corruptifs s'écartent visiblement de l'intérêt général.

Selon ce même auteur, Les inerties qui entravent l'émergence d'une croissance soutenue et inclusive, la stimulation de l'initiative privée et l'entrepreneuriat ainsi que l'esprit d'innovation représentent la résultante logique des interventions perverses d'une bureaucratie pléthorique dont la fonction-objectif pourrait se réduire dans la seule recherche de rente.

[42]Le lecteur pourra se référer aussi à l'article de Lautier Bruno. Cinq questions à Hernando De Soto sur son ouvrage : *L'autre sentier. La révolution informelle dans le Tiers Monde* (interview). In : Tiers-Monde, tome 36, n°142, 1995. Pauvretés. pp. 452-461. Il s'agit d'un commentaire critique de l'œuvre et la pensée de De Soto auquel on s'est beaucoup référé dans cette section.

Par ailleurs et contrairement à une idée largement répandue que les thèses développées par H. de Soto ont largement inspiré les néo-libéraux et notamment les politiques de dérèglementation menées sous la houlette du FMI pendant les années 90 dans plusieurs pays en développement, l'ouvrage de référence de l'auteur serait de loin d'être une simple diatribe contre l'intervention de l'Etat (Roubaud 1991; Bruno Lautier 1995). De Soto, a certes déployé des arguments forts qui plaident pour l'émergence d'un Etat « Compétent et fort », selon ces termes, c'est-à-dire capable de combattre toutes formes de pratiques bureaucratiques pouvant entraîner une mauvaise utilisation des ressources et leur détournement en faveur des rentiers et lobbys. De cette façon, il pense que l'Etat doit focaliser son attention sur les fonctions régaliennes et accompagner institutionnellement les acteurs clés intervenant dans le développement économique. Toutefois, De Soto passe sous silence le contenu des fonctions assumées par cet Etat réduit à une taille minimale mais rendu plus efficace. Il précise quand même dans son ouvrage de référence que l'intervention de l'Etat-modèle pour lequel il plaide gagnerait à être circonscrite à deux cas de figure : l'insuffisance de l'action du secteur privé et puis que « la redistribution ne fasse pas obstacles aux stimulants de la production » (De Soto 1990; Bruno Lautier 1995). B. Lautier fait aussi remarquer dans ses commentaires de « L'autre sentier » qu'en dépit du fait que De Soto n'a jamais été un fervent défenseur d'une dérégulation totale de l'économie à l'image de plusieurs pays de l'Amérique Latine, ses thèses ont servi d'arguments forts pour le FMI et la Banque Mondiale afin d'imposer des réformes ayant conduit à cette situation. Il ressort des développements de De Soto, que son intérêt était plutôt focalisé sur les impacts potentiels de l'intervention de l'Etat sur les microentreprises et leur propension à se développer dans des conditions favorables.

Comme souligné auparavant, il admet la nécessité d'une intervention redistributive à condition qu'elle ne soit pas nuisible aux conditions de la production et in fine à la productivité de l'entreprise. Or, on relève que De Soto n'évoque nulle part le contenu de cette politique redistributive, ni les moyens à mobiliser à dessein d'assurer cette cohérence ou conciliation entre les caractères redistributifs et productifs de l'intervention de l'Etat.

B. Lautier (1995), assure de son côté que l'intervention redistributive de l'Etat ne devrait être en aucun cas évalué à l'aune du point de vue de l'entreprise. Il rajoute que les acquis incontestables du welfare state pendant les trente glorieuses en faveur des travailleurs à l'instar des transferts sociaux dans leurs déclinaisons et l'instauration d'une règlementation de la journée de travail, ont eu contrairement aux attentes des tenants du discours néo-libéral, un impact productif remarquable. Ces acquis sociaux pour les travailleurs considérés initialement comme étant un frein à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, ont contraint ces dernières à mouvoir vers de nouveaux modèles d'organisation plus optimisée et de nouvelles combinaisons factorielles ayant permis de générer des gains de productivité sans précédent lors de la période des trente glorieuses.

F. Roubaud (1991) considère dans sa thèse consacrée à l'étude du secteur informel au Mexique[43] que l'approche développée par H. de Soto dans son ouvrage de référence serait inédite et tire son originalité de trois points essentiels :

Premièrement, l'apport se situe au niveau de l'approche statistique développée afin de mesurer l'étendue des activités informelles et estimer leur contribution au PIB. En effet, De Soto qui a créé l'ILD (Instituto Libertad y Democracia) en 1979, s'est fixé comme objectif de développer de nouvelles approches statistiques basées, entre autres méthodologies, sur la conduite d'enquêtes et la constitution de séries statistiques afin d'apporter de nouveaux éclairages empiriques sur le secteur informel tout en s'efforçant de remédier à l'absence de statistiques officielles crédibles ;

Deuxièmement, l'autre originalité de l'approche développée par De Soto, consiste à prendre d'une manière franche et claire le parti des informels, se démarquant nettement de la position néo-libérale, en la matière, qui a toujours pointé du doigt le rôle des informels dans l'affaiblissement du secteur privé formel ;

Troisièmement, l'auteur de « l'autre sentier » démontre que le développement des sociétés occidentales a été rendu possible et préservé grâce aux efforts menés par la société civile afin d'imposer un Etat de droit, ce qui a manifestement facilité l'émergence d'une économie de marché. Par opposition à ces développements institutionnels, l'organisation de l'Etat péruvien ressemble à celle prévalant dans les pays européens lors de la période du mercantilisme. En effet, la bureaucratie péruvienne favorise les corporatismes distributifs, érige des barrières à l'entrée et multiplie les positions de rente qui ont étouffé l'économie et plombé l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat.

D'une manière générale, les thèses développées par De Soto (1990, 2005) aussi bien dans « l'autre sentier » que dans « le mystère du capital », martèlent sans cesse que la complexité des procédures bureaucratiques qui sont parfois d'une grande absurdité, seraient absolument nuisibles à l'esprit d'initiative privé et d'entrepreneuriat.

A cet effet, il convient de procéder à une simplification de ces procédures tout en œuvrant à un allègement du niveau des prélèvements obligatoires sociaux et fiscaux. Pour De Soto, la dérèglementation doit s'accompagner nécessairement d'une baisse de la pression fiscale et sociale (impôts directs et cotisations sociales) condition sine qua non de l'abaissement du coût

[43]On se réfère dans ce paragraphe à l'analyse de « L'autre sentier » de H. de Soto réalisée par François Roubaud dans sa thèse en économie : *« Deux ou trois choses que je sais de lui — le secteur informel au Mexique »*,. Doctorat en Sciences Economiques, Paris X - Nanterre, 1991.

de la formalisation. Il s'agit d'une condition cruciale pour pouvoir accélérer les stratégies et les dynamiques de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

A voir les écrits et les recherches qui ont été suscités par la publication de « l'autre sentier », on en déduit, sans hésitation aucune, que tout le courant légaliste continue d'être influencé par les thèses de De Soto. Les thèmes débattus par les auteurs qui s'inscrivent dans cette veine, portent sur la fiscalité et ses impacts potentiels sur les comportements informels, la recherche de rente bureaucratique et son impact sur les stratégies de transition de l'informalité vers la formalité ainsi que la productivité et la propension des entreprises à croître notamment celles de très petite taille. En effet, le point de vue légaliste met l'accent sur la relation entre d'un côté la qualité de la gouvernance, les distorsions entraînées par la fiscalité et l'existence d'une règlementation excessivement lourde, et d'un autre côté la capacité du secteur formel à évoluer à plein potentiel afin d'exploiter comme il se doit les économies d'échelle, ce qui accule les entreprises à s'orienter au secteur informel (De Soto 2005).

Selon cette approche, la taille de l'économie informelle est considérée comme un indicateur de faiblesse des performances économiques sans qu'il n'y ait nécessairement des liens de causalité entre ces deux grandeurs.

Des recherches menées par Loayza (1996) présentent le point de vue que l'économie informelle se développe lorsque des impôts et des règlementations excessives sont imposés par des autorités publiques qui sont incapables d'imposer le respect des lois. Les déterminants et les effets du secteur informel sont identifiés grâce à l'usage d'un modèle de croissance endogène dont la technologie de production dépend essentiellement de services publics congestionnés. Le modèle développé par Loayza finit par conclure que les changements, tant dans les paramètres de politiques que dans la qualité des services publics, qui seraient susceptibles d'induire une augmentation de la taille relative de l'économie informelle, entraîneraient également une réduction du taux de croissance économique.

Cette recherche exploite des données couvrant un nombre de pays de l'Amérique Latine pendant les années 90 afin de tester les résultats du modèle et d'apporter quelques estimations de la taille du secteur informel dans ces pays. Les résultats démontrent que la taille du secteur informel dépend positivement du niveau de la pression fiscale et des restrictions légales dans l'accès au marché du travail et négativement de la qualité des institutions gouvernementales. Par ailleurs, les résultats retrouvés ont apporté des évidences empiriques qu'une augmentation de la taille du secteur informel pourrait affecter négativement la croissance économique.

La même problématique se pose aussi avec grande acuité pour l'esprit l'entrepreneuriat – c'est-à-dire la disposition des individus à prendre des risques et à monter leurs propres investissements – qui serait sensiblement amoindri et atteint quand les restrictions bureaucratiques et la fiscalité atteignent des niveaux démesurés (Hall et Sobel 2008).

D'une manière générale, il serait opportun de mettre l'accent sur les recherches qui se sont efforcées d'évaluer les impacts présumés des politiques de formalisation sur les trajectoires des entreprises informelles. Evidemment, il s'agissait de montrer dans quelle mesure l'imposition fiscale et sociale ainsi que les restrictions bureaucratiques pourraient entraver les stratégies de formalisation. D'ailleurs, la question nodale et récurrente qui anime toutes ces recherches consistait à identifier les facteurs qui induisent des trajectoires de formalisation auprès des entreprises informelles.

En effet, les faits stylisés du secteur informel, démontrent que les tissus productifs dans les pays en développés sont dominés par des entreprises de petite taille, employant au maximum un ou deux salariés (Bruhn et McKenzie 2014; Hsieh et Olken 2014).Il a été démontré aussi que l'informalité serait particulièrement élevée parmi cette catégorie d'entreprises. Dans ce même cadre, des constatations très informatives et pertinentes ressortent des recherches empiriques menées par La Porta et Shleifer (2008, 2014) qui ont effectué une analyse approfondie de la taille et de la productivité des entreprises formelles et informelles à l'aide de données provenant de pays pauvres où la Banque mondiale a mené une enquête auprès des entreprises formelles et informelles. Premier constat, les entreprises informelles sont petites et extrêmement improductives, comparées aux petites entreprises formelles, et surtout par rapport aux grandes entreprises formelles. Par rapport aux entreprises informelles, les entreprises formelles sont dirigées par des gestionnaires beaucoup plus instruits. Par conséquent, elles utilisent plus de capitaux, bénéficient d'une clientèle diversifiée, commercialisent leurs produits et ont davantage recours au financement externe.

Ces taux d'informalité manifestement élevés impliqueraient des conséquences importantes pour la dynamique de développement et ce pour deux raisons fondamentales.

La première a trait à la réduction de l'espace fiscal et le resserrement conséquent de l'étau autour d'un nombre limité d'entreprises, ce qui représente une véritable contrainte pour la croissance économique dans les pays en développement (Besley et Persson 2014). La deuxième raison concerne la réallocation considérable des ressources, car les petites entreprises informelles sont de facto soumises à des coûts de production inférieurs à ceux des entreprises formelles opérant dans la même industrie/secteur (de Mel, McKenzie, et Woodruff 2013). Pour toutes ces raisons, les débats sur les politiques pouvant induire des trajectoires de formalisation d'entreprises informelles ont foisonné ces dernières années et gagné en intensité.

L'existence de coûts d'enregistrement élevés a longtemps été relevée comme une entrave majeure à l'entrée et à la formalisation des entreprises opérant dans le secteur informel (De Soto 1990; Djankov et al. 2002).

Au regard de l'importance de cette variable et sous l'influence grandissante du rapport annuel « Doing Business »[44], une publication phare de la Banque mondiale, les décideurs publics de plusieurs PED se sont efforcés de réduire les coûts d'enregistrement d'une manière remarquable.

A ce propos, Djankov et al. (2002)[45] ont pu démontrer que les coûts officiels d'entrée sont extrêmement élevés dans la plupart des pays. Les pays où la réglementation de l'entrée est plus stricte sont plus corrompus et ont des économies informelles plus étendues, mais la qualité des biens publics ou privés n'est pas meilleure. Les pays dont les gouvernements sont plus démocratiques ont une réglementation plus légère en matière d'entrée.

Toutefois, plusieurs recherches récentes demeurent dubitatives quant à l'impact des politiques de formalisation sur les trajectoires empruntées par les entreprises informelles (La Porta et Shleifer 2014). En effet, La Porta et Schleifer (2008, 2014) sont partis initialement d'une assertion de De Soto (1990) qu'ils ont mise à l'épreuve des évidences empiriques produites à partir d'enquêtes menées par la Banque Mondiale dans le cadre de la réalisation du rapport « Doing Business ». L'économiste péruvien établit dans ses analyses que les entreprises informelles sont animées d'une grande motivation pour se convertir au secteur formel seulement qu'elles se trouvent contrecarrées et freinées par une corruption à grande échelle et une règlementation gouvernementale excessivement lourde.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que la littérature existante, n'a pu apporter que peu de preuves empiriques à propos de l'efficacité de telles réformes. Une autre explication est que les coûts permanents occasionnés par la formalité, principalement les charges fiscales, constituent la contrainte pertinente voire la plus déterminante dans les décisions de formalisation prises par les entreprises. Même si cette hypothèse a été suggérée dans des travaux antérieurs (de Mel, McKenzie, et Woodruff 2013), peu de preuves empiriques en ressortent quant aux répercussions de l'allégement du fardeau fiscal sur les décisions des entrepreneurs d'officialiser ou de créer une nouvelle entreprise formelle.

Dans une très récente recherche, Rocha, Ulyssea, et Rachter (2018), ont essayé de démontrer dans quelle mesure les règlementations à l'entrée et les taxes pourraient entraver toute trajectoire de formalisation engagée par les entreprises. A cet effet, ils ont estimé les effets d'un

[44] Doing Business est un rapport annuel phare de la Banque Mondiale qui mesure les réglementations affectant 11 domaines de la vie d'une entreprise. Dix de ces domaines sont inclus dans le classement de cette année sur la facilité dans la conduite des affaires : démarrer une entreprise, obtenir des permis de construire, obtenir de l'électricité, enregistrer une propriété, obtenir un crédit, protéger les investisseurs minoritaires, payer des impôts, faire du commerce transfrontalier, exécuter des contrats et résoudre des faillites. Doing Business mesure également la réglementation du marché du travail, qui n'a pas été incluse dans le classement l'année 2019. http://francais.doingbusiness.org/

[45] Djankov et al présentent de nouvelles données sur la réglementation de l'entrée des jeunes entreprises dans 85 pays. Les données couvrent le nombre de procédures, le temps officiel et le coût officiel qu'une start-up doit supporter avant de pouvoir opérer légalement.

programme de formalisation, mis en œuvre à grande échelle au Brésil. Il s'agit du Programme de Micro-entrepreneurs Individuels (IMP)[46]. Du point de vue de la méthodologie adoptée, les auteurs utilisent des données administratives collectées à partir des entreprises couvertes par le programme et d'un panel d'entrepreneurs afin de pouvoir mettre en relief les variations temporelles, interindustrielles et interrégionales dans l'accès au programme concerné. Cela permettrait évidemment de pouvoir estimer séparément les effets d'une réduction des coûts d'enregistrement et d'une réduction de l'imposition fiscale une fois les frais d'enregistrement éliminés. Les résultats indiquent que pour autant la réduction des coûts d'enregistrement n'ont pas d'effets significatifs sur l'informalité des entreprises, il semblerait par contre que la réduction de la charge fiscale induirait des trajectoires de formalisation.

Cet effet serait entraîné selon ces mêmes auteurs par la conversion de firmes informelles déjà existantes à la formalité et non pas par la création de nouvelles unités formelles ni par l'amélioration de la survie des entreprises formelles existantes. Par ailleurs, les auteurs signalent l'absence de preuves qui pourraient attester d'une augmentation à court terme des revenus des entrepreneurs informels fraîchement formalisés. Ce qui corrobore l'idée qui stipule que les petites entreprises perçoivent peu de bénéfices d'un processus de formalisation, rejoignant les résultant présentés un peu plus haut de De Mel, McKenzie, et Woodruff (2013).

Rocha et al (2018) finissent par conclure que les résultats auxquels ils sont parvenus indiquent que la principale entrave à la formalisation serait de loin d'être liée aux coûts d'entrée, et serait de ce fait induite par les coûts qu'occasionnerait la situation de formalité.

D'autre part, les travaux de La Porta et Shleifer (2014) qui exploitent les données issues d'enquêtes auprès des entreprises informelles réalisées par la Banque Mondiale[47], constatent que l'obstacle de loin le plus important perçu par les deux types d'entreprises – formelles et informelles – est le manque d'accès au financement. Certes, les banques préfèrent ne prêter qu'à des entrepreneurs qualifiés et à des entreprises qui adoptent des systèmes de contrôle et une comptabilité réelle qui fait le plus souvent défaut aux entrepreneurs informels.

Les conclusions auxquelles La Porta et Shleifer ont abouti dans cette recherche sont d'une extrême importance. Tout en partant d'un cadre conceptuel et théorique largement inspiré des travaux initiateurs développés par De Soto, ils aboutissent à des conclusions intéressantes, qui se distancient parfois d'une manière assez nette de cette référence.

[46]IMP : The Individual Micro-Entrepreneur Program (IMP)

[47] Il s'agit d'une enquête menée auprès d'un échantillon représentatif du secteur privé d'une économie. Les enquêtes couvrent un large éventail de sujets relatifs à l'environnement des entreprises ou des affaires, notamment l'accès au financement, la corruption, les infrastructures, la criminalité, la concurrence et les mesures de performance. Elles étaient quelques135 000 entreprises dans 139 pays à être interrogées selon la méthodologie mondiale des enquêtes d'entreprises. Cette enquête et celle menée dans le cadre du rapport « Doing Business » seraient complémentaires. https://www.enterprisesurveys.org/

La conclusion la plus saillante concorderait avec la vision duale de l'informalité : les entreprises informelles restent informelles, recrutent des travailleurs informels, s'adonnent à des activités affichant une faible productivité et ne semblent enregistrer que des bénéfices minimes suite à une transition vers le secteur formel. A cet égard, les auteurs se permettent de constater que le remède le plus efficace à l'informalité est la croissance économique. Les données probantes appuient fortement cette prédiction : l'informalité diminue, quoique lentement, avec le développement.

Tout en reconnaissant que les idées proposées par De Soto pour propulser les trajectoires de formalisation à l'instar de la simplification des procédures seraient intéressantes, mais les évidences empiriques attestent que leurs effets seraient absolument minimes. De même, La Porta et Shleifer (2014) émettent des doutes quant à l'efficacité des politiques qui proposent d'étendre l'assiette fiscale aux entreprises informelles et de règlementer leurs activités.

Néanmoins, les auteurs recommandent d'être extrêmement prudents avec le contenu des politiques proposées de formalisation qui pourraient induire des difficultés insurmontables au niveau des entreprises informelles, acculer ces dernières à la fermeture et entraîner la déchéance et la pauvreté de pans entiers de travailleurs et d'entrepreneurs informels. De même, un constat ressort d'une manière franche des analyses empiriques menées par ces auteurs : les entreprises informelles sont de loin moins loties en termes d'efficacité productive et organisationnelle par rapport aux entreprises informelles. Un fait stylisé qui appelle à opter avec toute la prudence requise lors de la conception de politiques de formalisation à dessein d'éviter de plomber ces unités informelles par des coûts additionnels et des mesures qui sont absolument inadaptées à leurs profils.

Il est largement admis que la croissance qui pose de véritables problèmes de survie aux entreprises informelles, est manifestement tirée par la formation et l'expansion d'entreprises formelles gérées par des entrepreneurs instruits. Il s'avère aussi que les entreprises aussi bien formelles qu'informelles qui sont gérées par des entrepreneurs peu instruits enregistrent de piètres performances. Il s'avère alors que les goulets d'étranglement se situeraient au niveau de l'existence d'entrepreneurs instruits en nombre limité au sein du secteur informel d'où l'éternisation du cercle vicieux d'une faible productivité et d'une pauvreté élevée parmi les travailleurs, l'une des caractéristiques les plus saillantes du secteur informel.

Face à ce constat et au lieu d'encourager les entreprises informelles à se formaliser, Porta et Shleifer (2014) suggèrent de focaliser les politiques menées par les pouvoirs publics dans le cadre de la formalisation des activités informelles sur l'amélioration du niveau d'instruction des travailleurs salariés et non-salariés au sein de l'économie informelle.

2.2.3 La théorie structuraliste néomarxiste

Ce courant a été initié suite aux développements théoriques de Caroline Moser et d'Alexandro Portes dans les années 80 et 90 qui considéraient que les entreprises informelles et les travailleurs informels sont en situation de subordination par rapport aux grandes firmes capitalistes, leur permettant une réduction substantielle de leurs coûts de production, ce qui rend possible, in fine, une amélioration de leur compétitivité prix (Moser 1979; Castells et Portes 1989).

Toutefois, toutes ces analyses s'originent dans les approches développées initialement par les fondateurs de l'école structuraliste qui pensaient, en effet, que les activités informelles sont subordonnées aux entreprises du secteur formel, le tout en relation avec la dynamique du processus d'accumulation du capital à l'échelle mondiale. Ces auteurs considéraient l'existence même du secteur informel comme étant le corollaire d'un système international inégal.

L'idée centrale qui cimente ces arguments et développements théoriques est que le processus d'accumulation dans les pays développés fonctionne de telle sorte que les gains de productivité soient retenus dans centre (Raúl Prebisch 1950; Raul Prebisch, Bhagwati, et Södersten 1983; Sunkel 1973; Bienefeld 1975; Amin et al. 2006).

Simultanément, les gains de productivités enregistrés dans les pays périphériques se voient transférés au centre par le truchement d'un nombre de mécanismes à l'instar de la détermination des prix au niveau international, le contrôle des marchés et aussi les arrangements institutionnels favorisés par le capital transnational (Tokman 1978).

La subordination du processus d'accumulation dans les pays périphériques au centre, aurait entraîné en dynamique l'apparition d'une structure productive hétérogène car le progrès technique n'a pas été diffusé d'une manière uniforme et s'est trouvé concentré dans le secteur formel moderne de l'économie sans aboutir à la déchéance des anciennes technologies. Il en résulta, une cohabitation entre deux processus de production et l'absence de tendance de substitution du secteur traditionnel par le secteur moderne.

Ce processus d'accumulation conduit à terme à un ralentissement de la demande de main d'œuvre et à un changement qualitatif au niveau des profils demandés sur le marché du travail. Ces deux faits combinés à une montée de l'offre de travail dans les zones urbaines finissent par aboutir à l'émergence du secteur informel. Selon Tokman (1978), la relation entre les deux secteurs informel et formel devrait être analysée comme étant une composante d'un système de relations de subordination érigé au niveau international. Il précise aussi que le surplus économique généré au sein du secteur informel serait pendant une première phase transférée au reste de l'économie avant d'être acheminé des pays périphériques vers les pays du centre. Les mécanismes en jeu impliqués dans le transfert du surplus à partir du secteur informel différeraient si le secteur est autonome ou plutôt intégré avec le reste de l'économie.

2.3 Définitions et mesures du secteur informel, de l'économie informelle et de l'emploi informel

Dans cette thèse, les questions de recherche posées portent un intérêt central sur l'emploi informel et les comportements des travailleurs informels sur le marché du travail. A cet effet, on essayera de porter une attention particulière aux définitions et mesures ayant essayé d'apporter des éclairages théoriques et statistiques par rapport à l'informalité sur le marché du travail.et particulièrement toutes les avancées notoires réalisées par l'OIT et aussi l'approche appelé par Saavedra et Chong (1999) comme étant la définition légaliste ou de « protection sociale ».

2.3.1 L'informalité : un phénomène difficile à saisir et une multitude de définitions

A bien des égards et en dépit de leur polysémie, les termes économie informelle, économie souterraine, emploi informel, secteur informel, économie non observée, économie parallèle, économie illégale, ont toujours été l'objet d'une incompréhension manifeste de la part des chercheurs venant d'horizons scientifiques divers. De même, plusieurs chercheurs ont eu toujours tendance à confondre l'économie informelle avec les activités qui pourraient être considérées comme étant illégales à l'instar du commerce frontalier d'armements, de produits prohibés et le narco trafic. Comme il sera explicité plus loin dans cette section, il s'agit de deux familles de concepts complètement différents. D'ailleurs, l'un des acquis indéniables du rapport sur le Kenya (ILO 1972) est d'avoir permis de désenchasser le secteur informel d'une perception d'illégalité.

D'une manière générale, les approches développées ont toujours eu tendance à vouloir expliquer les manifestations de l'informalité ainsi que ses déterminants, tels que le travail non protégé, la faible productivité, la concurrence déloyale, la rigueur de la législation sur le marché du travail, l'économie non observée et le non-paiement des impôts, sans réussir pour autant à aboutir à une délimitation précise de l'informalité.

A vrai dire, nous sommes confrontés à un phénomène socio-économique qui se prête difficilement à la mesure et dont l'identification des contours est une entreprise manifestement délicate.

Plusieurs auteurs ont toujours récusé l'usage du concept de secteur informel qu'ils considèrent comme étant creux et sans portée théorique (Roubaud 1991). Parmi eux, on retrouve particulièrement Claude De Miras (1989 ; 1990) et Bruno Lautier (1991) qui, tout en reconnaissant l'utilité du concept de « secteur informel » qui a pu très vite susciter un vif intérêt dans la communauté des économistes, sociologues et anthropologues et suscité une abondante littérature, s'étonnent de la léthargie caractérisant du corpus théorique sous-tendant le concept de secteur informel, en dépit d'une prolifération très importante des activités informelles dans

les pays en développement. Ces mêmes auteurs pensent que le succès de la notion de « secteur informel », malgré toutes les insuffisances nettes d'ordre théoriques et terminologiques qui l'entachent, pourraient être expliquées par la forte volonté de plusieurs organismes internationaux de jeter les bases d'une légitimation à l'approche résiduelle de lutte contre la pauvreté et la promotion des microentreprises et l'entrepreneuriat comme panacées à la montée du chômage de long terme notamment auprès des populations jeunes.

Non sans humour, l'ambiguïté terminologique qui régnait concernant les définitions à adopter pour le secteur informel a stimulé l'imagination de plusieurs économistes qui ont fait appel à des métaphores zoologiques pour caractériser la réalité du secteur informel (Charmes et Adair 2014). C'est Hans Singer qui ouvert le bal en assimilant le secteur informel à une girafe, « difficile à définir selon les normes habituelles, mais facile à reconnaître quand vous en rencontrez une » (Lubell 1991). En comparant le secteur informel à une licorne B. Lautier enfonce le clou en allant récuser l'existence même du secteur ; la licorne étant un animal légendaire auquel plusieurs définitions ont pu être produites sans pour autant apporter des preuves quant à son existence réelle (B. Lautier 1990).

Pour Mead et Morrisson (1996), le secteur informel s'apparente davantage à un éléphant, facile à reconnaître mais difficilement mesurable. Ces auteurs expliquent que la popularité persistante de l'expression « secteur informel » dénote clairement de l'écho considérable retrouvé auprès des observateurs et des décideurs dans de nombreux pays et dans des contextes socio-économiques très variés. En revenant à leur métaphore, ces auteurs arguent que l'éléphant d'Afrique est beaucoup plus gros que l'éléphant d'Asie, même s'il s'agit toujours du même animal. Ils en concluent que les gens de chaque pays savent parfaitement ce qu'ils entendent par secteur informel dans leur propre contexte, même si celui-ci diffère considérablement d'un pays à l'autre. Pour ces considérations, Mead et Morrisson pensent qu'il incombe aux analystes de préciser ce qu'ils entendent par « secteur informel » dans leur propre pays. Ce qui signifierait aussi qu'il faudrait faire preuve d'une grande prudence lors de l'usage de ce terme dans les comparaisons ou les analyses comparatives entre pays.

Enfin, Charmes et Adair (2014) bouclent cet épisode de métaphores zoologiques en pensant au caméléon eu égard aux spécificités inhérentes au secteur informel à être difficilement saisissables et à sa capacité d'adaptation à différents contextes socio-économiques ; compliquant de surcroît la tâche de sa délimitation.

Tout cela traduit la difficulté de saisir conceptuellement le phénomène de l'informalité et de délimiter les périmètres des activités informelles et de leur ampleur.

2.3.2 La statistique face à l'hétérogénéité des concepts d'informalité

La section précédente a apporté des éclairages très utiles à partir d'un nombre de références triées dans la littérature, sur les difficultés rencontrées par les économistes à parvenir à une compréhension commune autour des différentes formes d'informalité. En effet, on peut se retrouver avec des auteurs, faisant usage du même concept, le secteur informel à titre d'exemple, pour traiter des phénomènes économiques et sociaux manifestement hétérogènes. Certains auteurs associent le travail indépendant, les entreprises individuelles ou familiales ainsi que les microentreprises au secteur informel. D'autres ont tendance à étendre cette définition aux larges entreprises contournant la fiscalité nationale et qui se soustraient à leurs obligations d'employeurs énoncées dans la règlementation du travail.

Dès que le secteur informel a commencé à susciter un intérêt grandissant auprès de la communauté des économistes et des planificateurs, les statisticiens se sont fixé un objectif ultime qui consistait particulièrement à estimer la contribution du secteur informel et l'emploi informel à l'économie. Il s'agit de deux indicateurs de grande importance relayés dans toutes les recherches et les ouvrages s'intéressant au secteur informel ; il s'agit en premier lieu de la contribution de la valeur ajoutée du secteur informel par rapport à la valeur ajoutée totale ; et puis en deuxième lieu, la part de l'emploi informel dans l'emploi total au sein de l'économie nationale. Il importe à ce niveau de noter que la palette d'indicateurs s'est considérablement enrichie grâce aux directives de la 17ème CIST et les recherches menées par Hussmanns (2004) sur une définition plus extensive et détaillée de l'économie informelle.

Figure 6 : Méthodes et approches de mesure du secteur informel et de l'emploi informel

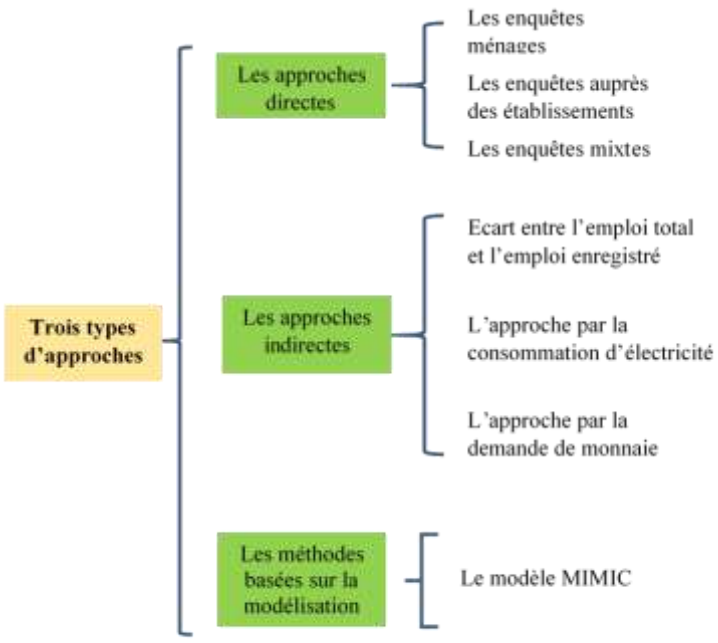

Source : Conception de l'auteur et Garcia-Verdù 2007

Cela nous mène de suite à explorer les approches statistiques voire économétriques ayant été développées pour estimer l'étendue du secteur informel spécifiquement et de l'économie informelle d'une manière générale. Ces approches peuvent être regroupées autour de trois familles distinctes : (1) les méthodes directes, (2) les méthodes indirectes et puis (3) les méthodes basées sur la modélisation au niveau macroéconomique (Voir Figure 6).

2.3.2.1 Les approches basées sur la mesure directe

Les approches de mesure directe présentent une multitude de stratégies pour recueillir des données pour les statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel. D'une manière ces approches sont basées essentiellement sur l'exploitation de données individuelles provenant de types d'enquêtes distinctes (ILO 2013):

a) Les enquêtes auprès des ménages qui s'appuient sur un module sur la main d'œuvre et particulièrement les enquêtes sur la main d'œuvre ;
b) Les enquêtes auprès des établissements et dans certains pays l'enquête sur les microentreprises ;
c) Les enquêtes mixtes incluant les approches modulaires.

Les enquêtes auprès des ménages comportent généralement des modules très développés portant sur la participation des membres du ménage au marché du travail. Le traitement de ces questionnaires permet de recueillir des informations très détaillées sur les caractéristiques démographiques, d'éducation, de santé, de couverture sociale et de participation au marché du travail de chaque individu composant le ménage. Ce qui fait de ces enquêtes l'unique source qui permet de produire des statistiques fiables sur les différentes formes de l'emploi informel : emploi saisonnier ou occasionnel, emploi principal ou secondaire, travail domestique, emploi intérimaire non déclaré, emploi informel au sein des entreprises du secteur informel, emploi informel dans le secteur formel, etc.

Dans le traitement des enquêtes et afin de cerner les propriétés de l'emploi informel au sein du secteur informel, les statisticiens font généralement appel aux définitions et directives produites par l'OIT (ILO 2004). Pour l'emploi informel, un concept de portée plus étendue, c'est la définition appelée légaliste ou de protection sociale par Saavedra et Chong (1999) qui tient comme référence. Cette approche suggère de classer tous les travailleurs salariés ou non-salariés qui ne sont pas affiliés à un régime légal de sécurité sociale, naturellement pendant la période de réalisation de l'enquête, comme étant informels. D'ailleurs, cette définition s'inscrit dans le droit fil des engagements pris par la communauté internationale en matière de travail décent et ses quatre piliers – création d'emplois, protection sociale, droit au travail et dialogue sociale (ILO 2007).

Une deuxième approche distincte de la première, consiste à conduire des enquêtes auprès des micro-établissements du secteur informel afin de recueillir toutes les informations utiles concernant leurs activités économiques. Les estimations publiées au niveau international concernant notamment la part du secteur informel dans le PIB non agricole, ont été rendues possibles dans leur grande majorité, grâce à cette catégories d'enquêtes.

Enfin, une troisième approche, consiste à mener des enquêtes mixtes indépendantes moyennant une démarche relativement originale. Il s'agit dans une première étape d'identifier des entrepreneurs potentiels du secteur informel et une liste correspondant à leurs ménages qui servira par la suite dans la sélection d'un échantillon stratifié. Le déroulement de l'enquête auprès du secteur informel pourrait comporter un module sur les caractéristiques démographiques et la participation au marché du travail des entrepreneurs et des membres de leurs ménages. Les avantages de cette approche se résument essentiellement dans l'existence d'une base de sondage saine afin de répondre aux besoins spécifiques de cette enquête ; L'élévation des coûts de l'opération de listage en serait l'inconvénient majeur(ILO 2013).

2.3.2.2 Les approches basées sur la mesure indirecte

Les approches de mesure indirecte qui font appel aux techniques du solde résiduel sont d'une grande utilité pour apporter des éclairages statistiques sur l'étendue de l'informalité sur le marché du travail aussi bien au sein du secteur informel que pour l'économie totale d'une manière générale. Les statisticiens font aussi appel à cette technique pour l'estimation de la contribution du secteur informel dans la production nationale.

D'un point de vue pratique, l'approche consiste à tenir deux sources de données différentes et puis procéder à des comparaisons afin de parvenir à une estimation de l'agrégat à mesurer, l'occurrence, l'emploi informel. En d'autres termes, cette approche nécessite de disposer d'un côté, de donner exhaustives sur l'emploi au sein de l'économie nationale couvrant les deux formes d'emploi, formel et informel. D'un autre côté, on retrouve les sources de données qui fournissent des informations régulières et fiables sur l'emploi enregistré ou formel. A cet effet, une simple opération de soustraction des emplois considérés comme étant formels de l'emploi total exhaustif, permet de produire une approximation de l'emploi informel au sein de l'économie. Pour la première source de données, les statisticiens pourraient faire appel à des recensements totaux de la population où aux enquêtes sur la main d'œuvre. On retrouve particulièrement parmi la deuxième source, les données administratives des régimes d'assurances sociales, qui appréhendent parfaitement l'emploi enregistré ou formel.

En dehors des estimations portées sur l'emploi, d'autres méthodes attribuent les écarts entre le Revenu national et la dépense globale à l'activité économique du secteur informel. Car en

définitive, la mesure du PIB selon l'optique dépense se confond à celle du PIB dans l'optique revenu(Adair 2009a).

L'écart enregistré entre les deux optiques peut être imputé à l'économie souterraine. Cette approche a été adoptée par un nombre limité de pays pour procéder à des mesures de l'étende du secteur informel (Perry 2007).

Une autre méthode qui procède selon la technique du bilan résiduel se sert des données sur la consommation d'électricité, considérée, à juste titre par les tenants de cette approche, comme étant l'un des meilleurs indicateurs à pouvoir renseigner sur l'activité économique aussi bien formelle qu'informelle. Sur cette base, le taux de croissance de l'économie informelle ou souterraine pour les tenants de cette approche, serait la différence entre le taux de croissance officiel du PIB et celui de la consommation de l'électricité mesurée au niveau national.

D'autres approches monétaires utilisées dans la mesure de la taille de l'économie souterraine ont connu aussi un essor remarquable depuis la fin des années 70. Ces approches adoptent pour leur grande majorité l'hypothèse stipulant que les agents utilisent massivement de l'argent en espèces pour le règlement de leurs transactions afin d'échapper aux différents contrôles incluant l'administration fiscale. Il est largement reconnu aussi que la traçabilité des transactions réglées en liquide est difficile comparée à d'autres transactions réalisées avec d'autres moyens de paiement. Une mesure de la taille de l'économie souterraine est rendue alors possible en multipliant le montant estimé des transactions non enregistrées par la vitesse de circulation de la monnaie.

Cette classe d'approches par les transactions monétaires se réfère essentiellement aux travaux fondateurs de Gutmann (1977) et de Feige (1979; 1989; 1990) puis relayés par des recherches faisant usages de l'outil économétrique menées particulièrement par Tanzi (1983; 1999) à partir des travaux originaux de Cagan (1958) sur l'économie des Etats-Unis.

L'approche développée par Gutmann (1977) qui étudie la variation du ratio Espèces (C)/Dépôts (D) aux Etats-Unis au cours de la période 1937-1976 s'articule autour de trois hypothèses cruciales pour la structuration du modèle :

a) La pression fiscale et l'excès des règlementations bureaucratiques seraient la première cause de l'économie souterraine ;
b) Les transactions non enregistrées ou déclarées se font uniquement moyennant des règlements en espèces ;

c) Le Ratio C/D est uniquement influencé par les changements du niveau des impôts et des règlementations ;

d) Des périodes dans le passé auraient été marquées par l'absence totale d'économie souterraine.

De ce fait, toute augmentation constatée dans le ratio C/D pourrait être attribuée à une masse de monnaie en espèce en usage au sein de l'économie souterraine. La méthode adopte l'hypothèse que la vitesse de circulation de la monnaie (v) demeure inchangée aussi bien pour le cas de l'économie formelle que pour l'économie souterraine. Ce qui entraîne que la taille de l'économie souterraine serait obtenue en multipliant v fois la quantité de monnaie en usage hors des circuits officiels.

La méthode des transactions monétaires développée par Feige (1979; 1989; 1990) se réfère à l'équation des échange de Fisher (MV=PQ)[48] et adopte l'hypothèse que les transactions sont payées uniquement en espèces et autres moyens de paiements assimilés. De ce fait, la taille de l'économie souterraine se présenterait comme étant la différence entre deux mesures indépendantes de MV et PQ (Adair 2009b).

Les travaux menés par Tanzi (1983; 1999) énoncent que la vitesse de circulation de la monnaie ne dépend pas seulement des variables pouvant orienter le choix des agents vers la réalisation de transactions au sein de l'économie souterraine mais aussi du revenu et particulièrement du coût d'opportunité de la détention de moyens de paiements en espèces. Les estimations de la demande de monnaie permettent de mettre en exergue le volume d'espèces à la disposition d'agents économiques qui sert au règlement de transactions au sein de l'économie souterraine. Comme pour les autres auteurs, il est aussi admis que le niveau de la vitesse de circulation de la monnaie prévalant au sein de l'économie officielle se situerait à un niveau égal à celui observé au sein de l'économie souterraine.

2.3.2.3 Les modèles basés sur les estimations au niveau macroéconomique

Les modèles MIMIC (*Multiple Indicator – Multiple Cause*) développés initialement par Frey et Weck-Hanneman (1984) sont considérés comme étant les plus populaires dans cette catégorie.

[48] Pour l'équation de Fischer, on désigne par : M les moyens de paiements en circulation pour le règlement des transactions ; V la vitesse de circulation de la monnaie ; P est le niveau général des prix et puis Q serait le volume général des transactions en tant qu'estimation du PIB.

Ces auteurs s'en sont servis pour analyser l'évolution de l'économie souterraine dans dix-sept pays de l'OCDE entre 1960 et 1978. Cette approche a été reprise et approfondie par d'autres économistes et notamment Schneider et Enste (2000; 2013).

Ce modèle d'équations structurelles stipule que l'étendue de l'économie souterraine pourrait être modélisée comme étant une variable latente. En outre et comme il s'agit d'une variable non observée, les causes les effets s'y rattachant seraient en mesure d'être observés directement.

2.3.3 L'approche de mesure de l'économie informelle selon l'OIT

L'apport fondamental a été apporté par la 15ème CIST (1993) qui a réussi à identifier de manière distincte le secteur informel en termes comptables aux fins de parvenir à l'estimation de sa contribution dans le PIB du secteur non agricole.

Toutefois, les premiers développements définissaient l'informalité sous l'angle des caractéristiques des unités de production, en l'occurrence les entreprises (Approche axée sur l'entreprise) et non pas à travers les caractéristiques de l'emploi occupé (Approche axée sur la situation dans l'emploi) (Charmes 2006; 2018).

Face aux limites de cette vision unilatérale du secteur informel focalisée essentiellement sur l'entreprise et qui était loin d'appréhender les différentes dimensions de l'emploi informel et suite à la cinquième réunion du Groupe International d'experts sur les statistiques du secteur informel (New Delhi, 12-21 septembre 2001), il a été suggéré de classer les travailleurs des secteurs formel et informel par leur situation d'emploi (Hussmanns 2004).

Il importe de noter que dans le cadre de cette thèse, les expressions économie informelle, emploi informel ou emploi non protégé et emploi dans le secteur informel seront utilisées pour appréhender les problématiques que pose l'informalité à la protection sociale dans sa globalité. L'expression économie informelle désigne l'ensemble conceptuel de l'informalité, tant dans les relations de production que dans les relations d'emploi. A cet effet, et suite aux directives de la 17ème CIST, un cadre conceptuel de l'emploi informel a été adopté (ILO 2013), établissant une matrice qui permet de visualiser les deux dimensions les plus saillantes de l'économie informelle : entreprise et emploi. Cette matrice permet aussi la mise en carte de l'économie informelle en établissant des relations statistiques entre l'emploi dans le secteur informel et la notion plus large d'emploi informel qui consiste en l'emploi non protégé ou l'absence de protection sociale.

La matrice (Voir tableau 1) offre un cadre conceptuel qui permet de décliner l'emploi total en deux composantes différentes : le type d'unités de production (rangées de la matrice) et les emplois selon la situation dans l'emploi (colonnes de la matrice). Les cellules teintées de gris foncé concernent les emplois, qui par définition, n'existent pas dans le type d'unité de production en question.

Celles de la matrice teintées en gris clair renvoient aux emplois formels que l'on peut retrouver dans le type d'unité de production considéré, mais qui ne concernent en rien le thème de l'informalité en relation avec la protection sociale.

Les autres cellules non teintées recouvrent différents types d'emplois qui représentent différents segments de l'économie informelle et qui exigent, par la suite, des analyses spécifiques et des initiatives stratégiques et sectorielles adaptées.

Dans les rangées de la matrice, les unités de production sont regroupées par type tout en portant une distinction fondamentale entre les entreprises du secteur formel, les entreprises du secteur informel et enfin les ménages.

Les critères adoptés lors de la 15ème CIST nous enseignent que les entreprises du secteur informel sont définies comme des entreprises privées non constituées en société dont la taille exprimée en nombre de travailleurs salariés est inférieure à un seuil déterminé, en l'occurrence 6 pour le cas de la Tunisie.

Sont considérées comme étant informelles aussi, toutes les entreprises qui ne sont pas enregistrées sous des formes spécifiques prévues par les législations nationales en vigueur se rapportant aux lois commerciales, lois fiscales ou de sécurité sociale et lois régissant les groupes professionnels. Les ménages, en tant qu'unités de production, regroupent les ménages qui produisent les biens dont ils sont les utilisateurs finals (agriculture de subsistance, construction de logements propres …) et ceux qui occupent des travailleurs domestiques rémunérés (gens de maison, jardiniers, personnel de surveillance, chauffeurs, etc.).

Concernant les colonnes de la matrice, les emplois sont différenciés selon les catégories de situation dans l'emploi et aussi selon leur caractère formel et informel.

Tableau 10 : La matrice adaptée à la Tunisie : un cadre conceptuel de l'économie informelle

Unités de production par type	Emplois selon la situation dans l'emploi				
	Indépendants et employeurs		Aides familiaux	Salariés	
	Informel	Formel	Informel	Informel	Formel
Entreprises du secteur formel			1	2	
Entreprises du secteur Informel	3		4	5	6
Ménages	7			8	

Selon le document de référence de l'OIT (2013)[49] qu'on utilise pour décrire cette matrice qui s'articule sur le document de base produit lors de la 17ème CIST se rapportant aux directives concernant les définitions statistiques de l'emploi informel (ILO 2003), les cellules qui pourraient être utilisées pour l'analyse et la mise en carte de l'économie informelle peuvent être décrites comme suit :

Les Cellules 1 et 4 représentent les travailleurs familiaux non-rémunérés, qu'ils travaillent dans les entreprises formelles (cellule 1) ou dans les entreprises informelles (cellule 4). Le caractère informel de leurs emplois est dû à l'absence de contrat d'emploi ou au défaut de protection sociale ;

Les Cellules 2, 5 et 8 représentent les travailleurs qui exercent des emplois informels qu'ils soient ou non occupés par des entreprises formelles (cellule 2), des entreprises informelles (cellule 5) ou par des ménages comme travailleurs domestiques rémunérés (cellule 8). Pour le cas de la Tunisie, les travailleurs ne disposant pas de couverture sociale ou non déclarés à la sécurité sociale ont un emploi informel ;

La Cellule 3 renvoie au caractère informel des travailleurs indépendants et des employeurs résulte directement des caractéristiques des entreprises dont ils sont propriétaires ;

Enfin la Cellule 6 représente les travailleurs dans les entreprises informelles mais dont l'emploi est formel : de tels cas pourraient se produire lorsque les entreprises sont définies comme informelles sur la base du seul critère de la taille.

L'économie informelle (cellules 1 à 8), se trouve composée de l'emploi dans le secteur informel (cellules de 3 à 6) et de l'emploi informel (somme des cellules 1 à 5 et 7 à 8).

[49] Cette section s'appuie sur les développements qu'on retrouve dans le document de base, publié par l'OIT en 2013 « Mesurer l'informalité : Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel », Pages 43-49.

3 Chapitre 3 : Emploi informel, pauvreté et effets de l'assistance sociale sur la formalisation du travail en Tunisie

3.1 Introduction

Ils sont aujourd'hui plus de deux milliards de la population occupée au niveau mondial à assurer leurs revenus depuis l'économie informelle, d'où l'intérêt de mener de front des politiques coordonnées afin de combattre l'informalité et assurer des conditions de travail décentes pour ces travailleurs (ILO 2018; Bonnet, Vanek, et Chen 2019). Ces travailleurs seraient, très souvent, englués dans des emplois précaires, risqués et qui n'offrent pas de couverture sociale. Cette avancée de l'informalité, devenue une caractéristique saillante des marchés de travail dans les pays en développement, suscite des interrogations légitimes sur ses conséquences économiques, sociales et politiques.

De même, il a été toujours tentant de scruter aussi la question de l'impact de l'informalité, non seulement sur le développement économique, mais aussi sur les niveaux de pauvreté et les inégalités dans ces pays (Jütting et de Laiglesia 2009). Cette question est d'autant plus fondée que les revenus du travail constituent la source principale voire l'unique source de revenus des ménages dans les pays en développement.

En effet, plusieurs études démontrent que les revenus du travail constituent le canal principal par lequel la croissance économique agit pour réduire la pauvreté (Selim 2006). Ordinairement caractérisé par des emplois mal rémunérés, de piètres qualités, précaires et risqués, l'emploi informel induirait des situations de trappe de pauvreté. D'un autre côté, certains points de vue divergent par rapport à cette vision unilatérale en considérant que le secteur informel est accrédité, dans certains contextes, d'un rôle très important dans la création de l'emploi et la génération des sources de revenus, ce qui lui permet de contribuer d'une manière effective à réduire l'étendue et l'intensité de la pauvreté (Nguyen et al. 2013). En dépit de la faiblesse du niveau des revenus dans le secteur informel et les niveaux de pauvreté manifestement élevés, les populations pauvres seraient exposées à une paupérisation encore plus accentuée en l'absence du secteur informel (UNESCAP 2006).

Une étude récente de l'ILO (2018) a essayé d'explorer sur la base de données couvrant un panel de pays les liens présumés entre la pauvreté et l'informalité sur le marché du travail. Les auteurs de cette étude ont pu établir l'existence d'une relation positive entre la pauvreté et l'informalité. Les taux d'informalité les plus élevés ont été enregistrés parmi les populations pauvres, tout en étant marqués par de fortes disparités. Cela démontre que cette approche d'analyse combinant la pauvreté mesurée à l'échelle du ménage et l'emploi informel mesuré à l'échelle individuelle, comporte des limites sérieuses qu'il faudrait prendre en considération tout le long de cette analyse.

Cette approche admet le fait que la pauvreté est étroitement liée à la taille et à la composition du ménage et que les travailleurs pauvres peuvent jouir de conditions de travail décentes tout en se situant en dessous du seuil de pauvreté, non pas parce qu'ils gagnent moins que le seuil de pauvreté, mais parce qu'ils partagent ce revenu du travail avec de nombreuses personnes à charge (Jütting et de Laiglesia 2009; ILO 2018).

L'étude de l'ILO (2018) a permis aussi de dissiper quelques ambiguïtés concernant le lien entre l'emploi informel et la pauvreté. En effet, certains admettaient la pauvreté systématique de tous les travailleurs informels, et ce sur la base d'idées reçues non appuyées par des évidences.

Bien que les résultats retrouvés aient constaté une corrélation assez forte entre la pauvreté et l'informalité, il n'en reste pas moins que deux situations ont été identifiées : des travailleurs informels qui sont non pauvres et des formels pauvres.

Comme les pays en développement sont marqués distinctivement par des niveaux de pauvreté élevés, il serait aussi tentant de questionner la relation entre l'emploi informel et la pauvreté. De même, ces deux phénomènes se distinguent par une certaine interaction et interdépendance qui suggèrent l'existence d'une relation bidirectionnelle. En effet, d'aucuns peuvent penser qu'une situation de pauvreté pourrait agir sur la probabilité d'occuper un emploi informel et que travailler informellement pourrait être rangé parmi les déterminants de la pauvreté. Cela ramène le débat à une recherche de causalité entre l'informalité sur le marché du travail et la pauvreté.

Toutefois, il serait aussi tentant de remonter aux causes profondes ayant poussé les travailleurs à évoluer au sein de l'économie informelle et de contourner le paiement des contributions de sécurité sociale. A ce niveau, la distinction entre emploi informel volontaire induit par comportements d'arbitrage et emploi informel involontaire qui s'origine dans la rareté d'opportunité d'emplois formels décents, serait cruciale afin d'identifier les différents profils de travailleurs informels et de ressortir les facteurs présidant à l'informalité sur le marché du travail.

De nombreuses études économiques et empiriques ont été menées sur les déterminants de l'emploi informel dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA) et sur le rôle joué par les régimes d'assurance sociale dans la réduction de l'informalité des travailleurs. Il convient de noter dès le début de ce chapitre que l'emploi informel ou l'informalité sur le marché du travail sont définis à partir du constat établi d'absence de paiement des contributions légales à la sécurité sociale (*généralement comprise comme une assurance sociale couvrant toutes les prestations, principalement les pensions*). Ce qui prend naturellement compte de la vulnérabilité associée à l'emploi informel.

En effet, de nombreuses études récentes indiquent que de nombreux pays de la région MENA comptent parmi les pays les plus informels du monde (Gatti et al. 2013 ; Chen et Harvey 2017). L'ampleur de l'informalité sur les marchés du travail dans la région MENA est bien illustrée par les faits stylisés mis en évidence dans le rapport de Gatti et al (2015). En fait, plus des deux tiers de tous les travailleurs de la région ne cotisent pas à un régime de retraite, corollaire de l'absence de sécurité du revenu à la retraite. Cette situation est d'autant plus problématique que la majorité des pays de la région MENA consacrent une part importante de leur PIB aux dépenses de protection sociale (Loewe 2014). Toutefois, il existe une grande disparité dans la couverture légale des travailleurs par les régimes d'assurance sociale.

Parmi les pays de la région MENA, la Tunisie a longtemps été présentée comme l'un des rares pays dotés d'un système de protection sociale efficace offrant une couverture légale à la quasi-totalité de la population active et assumant la quasi-totalité des risques mentionnés dans la Convention 102 de l'OIT (1952) relative aux normes minimales de sécurité sociale. Des performances majeures ont été réalisées en termes d'extension horizontale de la couverture légale de la sécurité sociale pour une grande partie des catégories socioprofessionnelles comme démontré précédemment dans le chapitre 1 de la thèse.

Les régimes de retraite créés selon une approche gradualiste (Ginneken 2003) étaient censés prendre en compte à la fois les capacités contributives des affiliés potentiels, ainsi que les différents types d'emplois qu'ils occupaient. Cependant, le taux des personnes effectivement couvertes par les systèmes de sécurité sociale a toujours été inférieur aux taux de couverture légale, ce qui indique qu'une partie des travailleurs reste encore non couverte par un système de sécurité sociale (Chaabane 2002), d'où leur caractère informel.

D'autre part, les niveaux d'informalité de la main-d'œuvre en Tunisie auraient augmenté après 2011 en raison des difficultés économiques et de l'affaiblissement de l'État. En effet, la taille de l'économie informelle et l'ampleur de l'emploi informel sont devenues un sujet majeur de discussion des politiques publiques, en particulier depuis la *« Révolution du 14 janvier "* en 2011.

En dépit d'une tendance baissière, le taux de pauvreté continue de pointer à des taux assez élevés en Tunisie, en l'occurrence 15.2% en 2015. Cela suscite, bien entendu, des interrogations sur l'association entre pauvreté et informalité sur le marché du travail en Tunisie. Une approche économétrique pour le traitement de cette question sera exposée plus loin.

Pour toutes ces raisons, le cas de la Tunisie serait très pertinent pour l'analyse des comportements informels des travailleurs par rapport au système de protection sociale et à ses deux composantes, contributive assurantielle et non contributive assistancielle.

Outre la protection des travailleurs contre les risques et les trappes de pauvreté (Dercon 2002 ; Barrientos 2013 ; Barrientos et Hulme 2007), les autorités visent également à augmenter le nombre de cotisants à la sécurité sociale.

En fait, parmi les leviers à actionner pour ralentir la baisse du ratio démographique, on cite la promotion des trajectoires de formalisation en encourageant les travailleurs informels à s'affilier aux régimes d'assurance sociale gérés par la CNSS dans le secteur privé en Tunisie. D'ailleurs, la CNSS fait face depuis quelques années à un décrochage structurel entre ces dépenses et ses ressources, d'où l'amplification de son déficit financier qui risquerait d'atteindre des niveaux

Il convient de mentionner qu'un développement excessif de l'économie informelle pourrait entraîner une pression accrue sur les travailleurs de l'économie formelle qui auront à supporter la totalité du fardeau de l'imposition fiscale et sociale (International Labour Office 2010). Il est également important de limiter les effets dissuasifs des programmes d'assistance sociale sur les travailleurs ayant une capacité contributive (Levy 2008b ; Gatti et al. 2013 ; Peracchi, Perotti, et Scarpetta 2007 ; Chen 2009) occasionnant un accroissement des travailleurs qui viennent grossir les rangs de l'économie informelle. Bien entendu, l'expansion de l'économie informelle alimenterait les contraintes de financement de la sécurité sociale en l'absence d'une vision visant élargir son espace fiscal.

Ainsi, la promotion de la formalisation des travailleurs informels réduirait le coût moyen de la sécurité sociale pour un travailleur formel (Barrientos et al. 2014; Barrientos et Hulme 2007). Ce qui contribuerait également de manière significative à améliorer la viabilité financière des régimes de sécurité sociale et leur soutenabilité.

Ce chapitre se focalise, en première analyse, à la question de la mesure de l'étendue et la taille de l'emploi informel en Tunisie et le profil des travailleurs informels. Grâce à l'utilisation de diverses sources de données statistiques (enquêtes auprès des ménages, recensements, données administratives), il a été possible de constituer une série statistique retraçant l'évolution de l'emploi informel sur la période 2005-2018. Il importe de noter par ailleurs, que cette série statistique, qui actualise et met à jour une ancienne recherche de l'auteur, constitue la seule référence en Tunisie en matière de mesure de l'emploi informel au sein de l'économie sur une longue période (Ben Cheikh 2016).

La deuxième section de ce chapitre se consacre à l'exploration des liens de causalité entre l'informalité sur le marché du travail en Tunisie. Cet essai se range parmi les originalités qu'on s'efforce d'apporter dans le cadre de cette thèse, en essayant d'apporter de nouveaux éclairages sur une question qui a été peu traitée dans la littérature. A vrai dire, l'originalité de cet essai se situe à différents niveaux. Premièrement, il permet de traiter les problèmes de simultanéité et de biais d'endogénéité immanents à la causalité entre la pauvreté et l'informalité des chefs de ménages, en faisant usage d'un modèle à équations simultanées qui permet la corrélation des erreurs entre les équations.

Quoique la méthodologie employée dans notre essai ne soit pas nouvelle, cet essai se propose d'enrichir une connaissance encore limitée de la double causalité entre pauvreté et informalité, et ce au regard du nombre très limité d'articles s'étant consacré à la question. Deuxièmement, il aborde pour la première fois en Tunisie cette question qui est d'un intérêt pour une bonne compréhension des dynamiques de la pauvreté et de l'informalité, ce qui permettrait d'apporter des évidences intéressantes pour les décideurs qui essaient de freiner l'avancée de l'avancée de l'informalité sur le marché du travail et de mieux combattre la pauvreté. Les investigations ont été conduites en deux étapes distinctes afin de mieux rendre compte de l'hétérogénéité des travailleurs informels : l'accent a été mis au début sur tous les profils de travailleurs informels chefs de ménages avant de se focaliser sur les travailleurs salariés informels.

Troisièmement, cet essai serait le deuxième dans toute la région MENA à s'intéresser à la double causalité entre pauvreté et informalité ; une étude portant sur le cas égyptien a déjà été réalisée (Nazier et Ramadan 2014b).

La troisième et dernière section de ce chapitre se propose de scruter en profondeur les facteurs présidant aux comportements informels et de tenter de détecter l'existence d'effets désincitatifs que les programmes d'assistance sociale de lutte contre la pauvreté seraient susceptibles d'exercer sur les trajectoires de formalisation, et de surcroît, les programmes assurantiels contributifs de protection sociale.

La décision d'opter pour l'informalité dépend d'un certain nombre de variables déterminantes qui sont susceptibles d'influencer le comportement du travailleur. En effet, la dernière question à aborder dans ce chapitre est d'identifier les principaux déterminants des comportements informels des travailleurs, tels que les arbitrages intertemporels, l'aversion au risque et les attitudes envers les régimes de sécurité sociale. De même, des investigations empiriques ont été réalisées afin de détecter l'existence d'effets désincitatifs des programmes d'assistance sociale sur l'affiliation aux régimes d'assurance, particulièrement pour le cas des travailleurs dotés de capacités contributives.

En effet, des déficiences au niveau de la qualité de ciblage des programmes sociaux et notamment l'AMGII, sont soupçonnées d'influencer le comportement des travailleurs au sein de l'économie informelle, en baissant le coût d'opportunité du processus de formalisation.

L'accent est mis aussi sur la détermination des caractéristiques des travailleurs informels bénéficiaires de l'assistance sociale et des travailleurs à faibles revenus (régimes RINA, RIA et RTFR). Il sera procédé en première étape, à retracer le profil de ces travailleurs et d'évaluer leurs capacités contributives afin de définir les raisons du choix de l'informalité.

En deuxième étape, et à travers des régressions économétriques, on essayera d'analyser les principales caractéristiques de la participation au marché du travail, les déterminants de l'informalité, des préférences intertemporelles et de la densité de cotisation pour les travailleurs ayant des comportements informels intermittents.

Ces analyses devraient guider et alimenter les réflexions actuellement menées en Tunisie et aussi dans la région MENA sur les défis auxquels les systèmes de protection sociale sont confrontés et l'émergence d'un certain consensus pour une mise en œuvre graduelle des socles nationaux de protection sociale.

3.2 Dynamique de l'emploi informel au cours de la période 2005-2018

L'évolution de l'emploi informel est la résultante de deux dynamiques concomitantes : la première concerne l'évolution de la population active occupée en relation avec le fonctionnement du marché du travail ; la deuxième se rapporte aux affiliations aux caisses de sécurité sociale et notamment aux comportements adoptés par les affiliés dans le paiement des cotisations aux caisses de sécurité sociale[50].

L'analyse de l'évolution de l'emploi informel permettra d'optimiser la mobilisation des cotisations des populations couvertes et non encore couvertes par le régime de sécurité sociale. En effet, l'un des résultats attendus de l'analyse de l'évolution de l'emploi informel au sein du secteur privé est de présenter des recommandations pratiques à l'adresse de la CNSS en vue de garantir une couverture sociale à toute la population active, tout en ouvrant de nouvelles perspectives d'optimisation de la collecte des ressources de cotisations.

Cette étape qui consiste à apporter des mesures de l'emploi informel ne se réduit pas à la simple amélioration de nos connaissances d'un point de vue statistique par rapport à ce phénomène. Loin s'en faut. Comme soulevé précédemment au début de ce chapitre, il serait crucial de connaître l'étendue et la dynamique d'évolution de l'emploi informel avant de consacrer aux questions plus pointues ayant trait aux déterminants des comportements informels observés auprès des travailleurs ainsi que la question relative à l'influence des programmes non-contributifs sur les choix des travailleurs entre la formalité et l'informalité sur le marché du travail. Pour des raisons de comparabilité internationale et en vue d'adopter les standards internationaux en matière d'estimation de l'emploi informel développés par l'OIT, l'accent sera mis dans cette section sur l'emploi informel total ainsi que sur l'emploi informel au sein de l'économie non agricole.

[50] Le concept d'emploi déclaré qu'on utilisera tout le long de cette section se rapporte à l'emploi formel ou à l'emploi enregistré, c'est-à-dire les travailleurs qui paient leurs contributions aux caisses de sécurité sociale.

3.2.1 Approche méthodologique d'estimation de l'emploi informel en Tunisie

Dans ce chapitre, nous nous appuyons sur l'approche résiduelle indirecte pour établir des estimations nationales de l'emploi informel sur la période 2005-2018. Il convient également de noter qu'il n'a pas été possible de recourir à la méthode directe en raison de l'absence d'enquêtes auprès des ménages en Tunisie qui produisent de telles estimations.

Concrètement, l'approche consiste à utiliser deux sources de données différentes et à faire des rapprochements afin d'obtenir une estimation de l'emploi informel (Perry 2007). La première source de données fournit des données exhaustives sur l'emploi, incluant à la fois l'emploi formel et informel. Ces données ont été collectées à partir des résultats des enquêtes sur la main-d'œuvre publiés régulièrement par l'Institut national de la statistique (INS).

La deuxième source de données est constituée par les données administratives des cotisations déclarées par les travailleurs aux caisses sociales en Tunisie, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Ainsi, l'effectif d'assurés sociaux est calculé en considérant les travailleurs comme étant effectivement déclarés donc formels uniquement s'ils ont versé leurs cotisations à la CNSS au moins une fois au cours des quatre trimestres de l'année. A vrai dire, cette tâche a été facilitée car on a eu accès à l'historique de paiement des cotisations de tous les affiliés à la CNSS depuis l'année 2000. Ces micro-données longitudinales donnent la possibilité aussi de mener d'autres études sur les densités de cotisations afin de mieux cerner les affiliés qui ouvriront plus tard à une pension de retraite conformément à la législation en vigueur.

Il y a lieu de préciser qu'une faible régularité de cotisation au cours d'une année n'entraîne pas ipso facto la remise en cause du droit aux prestations de santé tant que l'assuré continue à verser ses contributions au moins un trimestre par année, mais cela serait susceptible d'hypothéquer les chances d'ouvrir droit à une pension décente pour l'affilié.

Il convient de préciser à ce niveau que l'approche d'identification de l'emploi informel adoptée dans cette thèse se base sur la définition légaliste ou de protection sociale (Saavedra et Chong 1999). Cette approche suggère de classer comme informels tous les travailleurs salariés ou indépendants qui ne sont pas affiliés à un régime légal de sécurité sociale. Comme indiqué dans le premier chapitre de cette thèse, les statistiques publiées par la CNSS comportent des insuffisances majeures en raison de la surestimation constatée des niveaux de couverture sociale effective. D'ailleurs, les statistiques publiées par les régimes de retraite dans la majorité des pays en développement ne font pas la distinction entre les affiliés actifs dans le paiement de leurs cotisations et les *comptes dormants*, c'est-à-dire des travailleurs qui ne procèdent plus au paiement des cotisations pour multiples raisons (Forteza, Lucchetti, et Paralles-Miralles 2009). D'où l'intérêt et la pertinence des travaux sur les dynamiques de transitions entre la formalité et l'informalité ainsi que l'inactivité sur le marché du travail. Dans la littérature, deux approches sont particulièrement embrassées par les économistes afin d'analyser les rationalités sous-jacentes aux comportements contributifs des affiliés.

La première approche se focalise sur l'analyse des densités de cotisations, considérées par ailleurs comme une estimation directe de la probabilité de cotisation. Les données sont collectées et analysées à partir de l'historique des enregistrements de cotisations géré par les caisses de retraites.

La seconde approche traite fondamentalement les questions relatives aux dynamiques de transition entre des phases contributives et non-contributives en faisant appel aux analyses de survie qui permettent d'effectuer des mesures des probabilités.

Ces analyses ont été menées essentiellement dans certains pays de l'Amérique Latine à l'instar de l'Uruguay, l'Argentine et le Chili (Bucheli, Forteza, et Rossi 2007; Forteza, Lucchetti, et Paralles-Miralles 2009; Forteza et al. 2011; Forteza et Sanroman 2015). Des densités de cotisations ainsi que des probabilités de transition ont été employées afin de projeter l'historique de l'emploi.

Dans cette littérature, les auteurs ont utilisé ces projections pour estimer le risque que courent plusieurs groupes de cotisants à des régimes de retraite de ne pas accumuler le nombre d'années de cotisation requis pour accéder à une pension décente. Pour la région MENA, on a identifié une étude réalisée par Forteza et Mussion (2017) qui a porté sur le système de retraite jordanien. En utilisant les micro-données de la Social Security Corporation (SSC), les auteurs ont analysé la dynamique de la couverture de sécurité sociale dans la population active jordanienne. Ainsi, Ils ont pu identifier des modèles de densités de cotisation et des taux de transition, et ajuster des modèles de survie pour les transitions et finir par simuler également les droits à la retraite.

En comparant les modèles de la SSC jordanienne et des programmes de sécurité sociale de trois pays d'Amérique latine pour lesquels une analyse similaire a été menée, ces auteurs ont abouti à des densités de cotisation et des taux de transition comparativement faibles en Jordanie. Ce qui atteste d'une certaine cohérence avec une faible couverture.

Concernant ces pistes de recherche, il serait tout à fait utile de mener un projet similaire pour le cas de la CNSS en Tunisie en raison de la dissonance entre les taux de couverture effective officiels et les niveaux ostensiblement faibles de densité de cotisation (CRES 2014).

D'ailleurs, il convient de remarquer à ce niveau que la pension moyenne à la CNSS, tous régimes confondus, serait légèrement équivalente au SMIG en 2017, soit 399 DT. On a constaté aussi que 50% des pensionnés de la CNSS pour la même année observée ont reçu une pension inférieure à 239 DT soit l'équivalent des deux tiers du SMIG. Cela atteste que la faiblesse des densités de cotisation semblerait aboutir à terme à des niveaux moyens de pension de vieillesse qui sont manifestement faibles, se situant de facto à des niveaux inférieurs au minima social de référence sur le marché du travail en Tunisie, en l'occurrence le SMIG. Evidemment, cela exposerait ces retraités à des risques augmentés de précarité et de vulnérabilité.

D'autre part, les travailleurs n'ayant nullement procédé au versement de leurs cotisations dues à la CNSS synonyme d'une informalité continue, à sens unique, durant toute la phase active de leur cycle de vie ou ceux n'ayant pas versé assez pour pouvoir être éligible à une retraite minimum, seraient tous théoriquement plus exposés au risque d'être précipités dans le cercle vicieux de la pauvreté extrême.

C'est tout l'intérêt de la définition légaliste de protection sociale qu'on a adoptée dans notre thèse pour détecter dans un premier temps les travailleurs informels et d'estimer dans un deuxième temps l'étendue de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie.

En effet, la situation de travail informel est abordée à l'aune de la condition de paiement effectif des cotisations au moins une fois par an, ce qui pourrait nous donner une image qui soit en cohérence avec la dynamique actuelle des densités de cotisations. Le tableau qu'on dresse à ce propos serait en décalage total avec les chiffres officiels de la couverture sociale effective que publient la CNSS et le MAS. Toutefois, nos estimations de l'emploi informel ne seraient pas en mesure de capter les profils de travailleurs procédant à des transitions d'une phase contributive à une phase non-contributive car on travaille sur des observations annuelles longitudinales.

On note par ailleurs que la définition adoptée dans cette thèse est pleinement conforme aux engagements pris par la communauté internationale en matière de travail décent et à ses quatre piliers : création d'emplois, protection sociale, droit au travail et dialogue social (ILO 2007).

La base de données des affiliés de la CNSS qu'on a utilisée dans cette thèse pour la constitution d'une série annuelle sur les travailleurs déclarés est disponible au niveau du Data Wharehouse du CRES[51]. Cette base de données couvre tout l'historique des cotisations des affiliés appartenant à tous les régimes de retraite gérés par la CNSS (RSNA, RSA, RSAA, RIA, RINA et RTFR) sur toute la période que couvre notre recherche : 2000-2018. La base comporte les variables suivantes : Identifiant des affiliés, Régime d'affiliation, date de naissance, année d'affiliation, Adresse, Gouvernorat, Trimestre 1, Trimestre 2, Trimestre 3, Trimestre 4 et Secteur d'activité. Etant une entreprise publique sous la tutelle du MAS et financée par les trois caisses sociale, en l'occurrence la CNRPS, la CNSS et la CNAM, le CRES assure la gestion de l'identifiant unique social, la gestion des bases de données des trois caisses afin de conduire des études actuarielles sur les équilibres financiers des régimes de retraites ainsi que des études sur la protection sociale d'une manière générale au profit du gouvernement tunisien.

[51] Nous avons assuré la fonction de Directeur de recherche au niveau du CRES de 2011 jusqu'à Septembre 2017 et pris l'initiative de lancer les premières explorations de l'emploi informel (Approche légaliste de protection sociale) en Tunisie à partir des données de la CNSS, CNRPS et ceux de l'INS. Nos publications sont disponibles au niveau du site du CRES : http://www.cres.tn/index.php?id=118

D'un point de vue opérationnel, notre démarche consiste à soustraire les emplois considérés comme formels (*Affiliés déclarés à la CNSS ayant procédé au paiement d'au moins un trimestre de cotisations au cours d'une année*) de l'emploi total exhaustif publié grâce aux enquêtes trimestrielles sur l'emploi produites et publiées par l'INS, ce qui nous permet d'obtenir une estimation de l'emploi informel dans l'économie. Le même principe s'applique aux différents types d'emploi informel : emploi salarié, emploi non salarié, emploi informel dans le secteur agricole, emploi informel dans le secteur non agricole et emploi informel par groupe d'âge.

La méthodologie adoptée dans ce chapitre pour estimer l'emploi informel s'inspire aussi, en partie, des lignes directrices adoptées par la 17e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2003 concernant la définition de l'emploi informel(ILO 2003).

Les statistiques de l'emploi total, déclaré et informel seront différenciées selon le statut dans l'emploi, travail salarié et non salarié, comme indiqué dans le tableau 8 ci-dessous :

Tableau 11 : Approche d'estimation et de mesure de l'emploi informel

Emploi total		Emploi déclaré		Emploi informel
Emploi total au sein de l'économie	—	Emploi déclaré total au sein de l'économie	=	Emploi informel total au sein de l'économie
Emploi total dans le secteur non agricole	—	Emploi déclaré dans le secteur non agricole	=	Emploi informel dans le secteur non agricole

3.2.2 L'emploi total au sein de l'économie sur la période 2005-2018

Selon les enquêtes nationales sur l'emploi au cours de la période 2005-2018, l'emploi total au sein de l'économie a connu une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 1.4%. Toutefois, cette croissance n'a pas été uniforme sur la période étudiée. En effet, l'année 2011 a été marquée par une chute des effectifs absolus de l'emploi total en raison de la baisse de la production nationale suite aux mouvements sociaux qui ont précipité la chute de l'ancien régime.

Entre 2005 et 2018, l'emploi féminin qui représente en moyenne 25.5% de l'emploi total a enregistré une croissance modérée de l'ordre de 1.6% en moyenne par an. L'emploi salarié total qui représente en moyenne 71% de l'emploi total a évolué à un rythme de loin plus accéléré que l'emploi des non-salariés qui a carrément baissé, soit respectivement des taux de croissance de l'ordre de 2.1% et de -0.3% en moyenne par an sur la période 2005-2015.

Quant à l'emploi total au sein du secteur non agricole, il a évolué au sein de la période considérée à un rythme annuel moyen de l'ordre de 1.8%.

Tableau 12. Évolution de l'emploi total au sein de l'économie non agricole (2005-2018)

	2005	2010	2011	2012	2014	2015	2018	Croissance en %
Emploi total au sein de l'économie	**2927,7**	**3277,1**	**3136,3**	**3228,0**	**3413,7**	**3385,6**	**3497,7**	**1,4%**
Masculin	2177,5	2457,9	2392,2	2431,8	2564,8	2513,1	2577,5	1,3%
Féminin	750,2	819,2	744,1	796,2	848,9	872,5	920,2	1,6%
Emploi salarié total	**2013,2**	**2245,0**	**2233,5**	**2306,4**	**2375,7**	**2465,8**	**2621,3**	**2,1%**
Masculin	1474,3	1639,3	1642,2	1667,9	1720,9	1750,4	1840,1	1,7%
Féminin	538,9	605,7	591,3	638,5	654,8	715,4	781,2	2,9%
Emploi non-salarié total	**914,5**	**1032,1**	**902,8**	**921,6**	**1038,0**	**919,8**	**876,4**	**-0,3%**
Masculin	703,2	818,6	750,0	763,9	843,9	762,7	737,4	0,4%
Féminin	211,3	213,5	152,8	157,7	194,1	157,1	139,0	-3,2%
Emploi total au sein de l'économie non agricole	**2385,2**	**2701,8**	**2626,8**	**2679,8**	**2897,9**	**2887,0**	**2991,0**	**1,8%**
Masculin	1792,6	2043,2	1993,2	2006,8	2174,1	2098,6	2161,0	1,4%
Féminin	592,6	658,6	633,6	673,0	723,8	788,4	830,0	2,6%

Source : Calculs de l'auteur sur la base des résultats des enquêtes nationales sur l'emploi de l'INS (2005-2018)

3.2.3 L'emploi déclaré au sein de l'économie sur la période 2005-2018

Au cours de la période 2005-2018, le nombre total d'affiliés à la CNSS qui ont versé leurs cotisations au moins une fois par an a enregistré une croissance annuelle de 1.6%. En Tunisie, la couverture par les régimes assurantiels dans le secteur privé est assurée par les différents régimes créés et gérés par la CNSS. En 2018, le nombre total d'affiliés à la CNSS qui ont versé leurs cotisations au moins une fois par an, a atteint 1.827.300 contre 1.335.400 en 2005, ce qui correspond à une croissance moyenne de l'ordre de 2.4% (Voir tableau 7).

Cette croissance est tirée en majeure partie de celle du régime des salariés non agricoles (RSNA) et plus particulièrement des affiliés de sexe féminin. La croissance des affiliés de sexe féminin s'est établie aux alentours de 3.8% en moyenne par an au cours de la période étudiée alors que celle des affiliés de sexe masculin a été de moindre vigueur, soit 1.6% par an.

En 2018, le régime des salariés non agricoles a représenté 70.6% de l'effectif total des affiliés à la CNSS contre 14.0% pour le régime des indépendants non agricoles (RINA), 4.1 % pour le régime des indépendants agricoles (RIA), 2.3% pour le régime des salariés agricoles amélioré (RSAA) et 8.6% pour le régime des travailleurs à faible revenus (RTFR).

De l'analyse de la structure des affiliés de la CNSS, plusieurs enseignements se dégagent dont l'importance que recèle le régime des salariés non agricoles, principal pourvoyeur de la CNSS en ressources financières provenant des cotisations perçues.

Tableau 13. Croissance moyenne des effectifs des affiliés de la CNSS par régime

	Croissance annuelle sur la période 2005-2018		
	Masculin	Féminin	Total
Régime des salariés non agricoles (RSNA)	1,6%	3,8%	2,5%
Régime des indépendants non agricoles (RINA)	1,2%	1,9%	1,4%
Régime des indépendants agricoles (RIA)	2,3%	3,7%	2,5%
Régime des salariés agricoles (RSA)	-1,2%	-2,2%	-1,3%
Régime des salariés agricoles amélioré (RSAA)	0,0%	1,7%	0,5%
Régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR)	4,8%	6,5%	5,2%
Total	1.8%	3,8%	2,4%

Source : Calculs personnels de l'auteur sur la base des statistiques produites par la CNSS

La comparaison de la structure des affiliations entre 2005 et 2018 révèle des mouvements de migration d'affiliés vers le RTFR en provenance du RINA et du RIA. Telle qu'illustrée dans le graphique ci-dessous, cette dynamique s'explique par l'attrait qu'exerce ce nouveau régime considéré comme étant exceptionnellement généreux en termes de prestations offertes par rapport aux contributions. Une baisse du rythme des affiliations a été, en effet, constatée dans certains régimes et particulièrement, le RIA et le RSA.

L'emploi déclaré au sein de l'économie, couvrant les deux secteurs public et privé, a évolué sur la période 2005-2018 au même rythme que l'emploi total non agricole, soit 2.4% en moyenne par an[52]. Pareillement, les évolutions des composantes de l'emploi déclaré total au sein de l'économie, en l'occurrence l'emploi salarié et non salarié, ont été quasiment similaires.

Figure 7 : Répartition des affiliés à la CNSS par régime entre 2005 et 2018

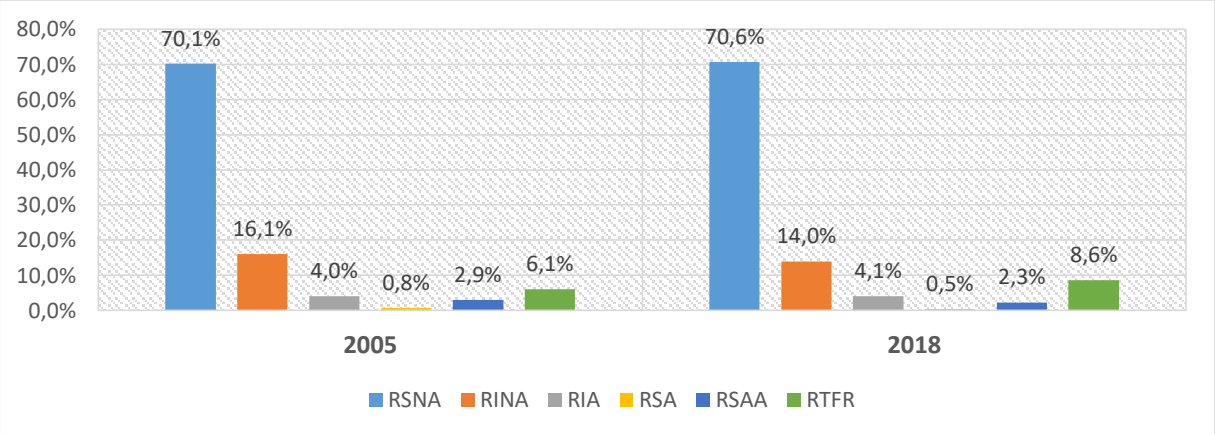

Source : Calculs de l'auteur sur la base des statistiques produites la CNSS

[52]La prise en considération des affiliés actifs dans le secteur public géré en majeure partie par la CNRPS permet de disposer d'estimations sur l'emploi déclaré dans l'économie non agricole. Une partie des affiliés travaillant au sein d'entreprises publiques sont gérés par la CNSS. Leur effectif serait estimé en 2018 aux alentours de 55 mille salariés.

Alors que le rythme d'évolution des salariés déclarés au sein de l'économie a dépassé légèrement l'emploi salarié non agricole total, soient respectivement 2.1% contre 1.9%, l'emploi salarié déclaré dans le secteur non agricole a évolué à un rythme manifestement lent soit 1.1% en moyenne par an contre 2% pour l'emploi non-salarié total dans l'économie non agricole.

Cette tendance pourrait être indicatrice de l'amplification de l'informalité au sein de la catégorie socio-professionnelle des « non-salariés dans l'économie non-agricole » (Voir tableau 14).

Tableau 14 : Évolution de l'emploi déclaré (public et privé) au sein de l'économie (2005-2018)

	2005	2010	2011	2012	2014	2015	2018	Croissance en %
Emploi déclaré au sein de l'économie	**1920,5**	**2376,5**	**2397,8**	**2412,3**	**2445,2**	**2388,9**	**2615,8**	**2,4%**
Masculin	1286,1	1566,6	1574,5	1588,6	1614,5	1559,5	1643,1	1,9%
Féminin	634,4	809,9	823,3	823,7	830,7	829,4	972,7	3,3%
Emploi salarié déclaré total	**1599,6**	**1945,6**	**1972,7**	**1989,8**	**2027,5**	**2006,8**	**2184,0**	**2,4%**
Masculin	1021,7	1215,9	1227,2	1242,7	1269,2	1244,4	1298,7	1,9%
Féminin	577,9	729,7	745,4	747,1	758,3	762,4	885,4	3,3%
Emploi non-salarié déclaré total	**320,9**	**430,9**	**425,1**	**422,5**	**417,8**	**382,1**	**431,8**	**2,3%**
Masculin	264,4	350,7	347,2	345,9	345,3	315,1	344,4	2,1%
Féminin	56,5	80,3	77,9	76,6	72,4	67,0	87,4	3,4%
Emploi déclaré au sein de l'économie non agricole	**1768,7**	**2149,3**	**2173,1**	**2190,3**	**2233,5**	**2198,3**	**2396,8**	**2,4%**
Masculin	1162,6	1384,8	1395,0	1411,3	1442,9	1405,3	1473,1	1,8%
Féminin	606,2	764,5	778,1	779,0	790,6	793,0	923,7	3,3%

Source : Calculs de l'auteur sur la base des statistiques de la CNSS

3.2.4 Dynamique de l'emploi informel sur la période 2005-2018

En suivant l'approche méthodologique décrite ci-dessus, il a été possible de compiler une série temporelle qui retrace l'évolution de l'emploi informel sur la période 2005-2018[53]. L'emploi informel au sein de l'économie a représenté 26,9 % de la population active occupée en 2018, soit 941,9 milliers d'emplois contournant le paiement des contributions légales aux caisses de sécurité sociale[54].

[53]Ce sont en fait les seules estimations disponibles de l'emploi informel en Tunisie qui actualisent les estimations précédentes faites par l'auteur et publiées dans un chapitre du rapport du Centre de Recherches et des Etudes Sociales (CRES - Ministère des Affaires Sociales en Tunisie) et de la Banque Africaine de Développement (Ben Cheikh, 2016). Le rapport comprend également d'autres estimations de l'économie et du secteur informels réalisées par Charmes (2016).

[54]Les résultats concernant l'emploi informel des femmes seront partiellement contournés en raison des considérations exposées ci-après : Comme indiqué dans la méthodologie, l'approche indirecte a été utilisée pour estimer l'emploi informel en Tunisie. Ainsi, d'une part, nous disposons des données officielles publiées par l'INS sur l'emploi total et des données administratives des régimes de sécurité sociale. Il convient de noter que seuls les travailleurs qui paient leurs cotisations sont enregistrés dans les séries sur l'emploi déclaré. Comme résultat de

Il convient de noter que le taux d'emploi informel a suivi une tendance à la baisse sur la période 2005-2011 avant d'amorcer une tendance à la hausse sur la période 2012-2015 et de s'inscrire à la baisse au cours de la période 2016-2018. Le taux d'emploi informel, qui a culminé à 34,4 % en 2005, est tombé à 27,5 % en 2010, a augmenté à 29,4 % en 2015 avant de retomber à 26,9 % en 2018.

Il serait possible de noter, par ailleurs, qu'une recrudescence remarquable de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie a été enregistrée lors d'une période critique de la transition démocratique marquée par une polarisation politique sans précédent dans l'histoire du pays ayant atteint son paroxysme en 2013 suite aux assassinats politiques de deux illustres figures de la gauche tunisienne. En effet, cette période située entre 2012 et 2015 a été marquée par des remous politiques, une forte instabilité gouvernementale et une dégradation alarmante de la situation sécuritaire suite à la multiplication des attentats terroristes dont celui de 2015 qui plongea le secteur touristique dans une profonde récession. L'Etat tunisien visiblement affaibli suite à l'effritement de l'ancien régime et l'accentuation de la crise économique, a enduré une baisse de ses capacités à contrôler ses frontières devenues très perméables aux mouvements suspects de jihadistes. Ce qui a permis aussi une large augmentation d'un trafic frontalier de produits de tous genres incluant des produits dangereux et rentables à l'instar des armes et des stupéfiants, générant des sources de revenus substantiels à de larges franges de la population active vivant dans les zones frontalières, hissant par conséquent la contrebande à une véritable économie locale (Ayari 2013).

D'ailleurs, plusieurs études ont établi l'existence d'évidences empiriques quant aux liens entre les périodes d'instabilité politique et la dynamique de l'économie informelle. A cet effet, Elbahnasawy, Ellis, et Adom (2016) précisent que l'environnement politique pourrait impacter le niveau de détermination des gouvernements à investir dans une collecte efficiente de ressources fiscales et par ricochet à sa capacité à détecter l'informalité. Ils ont pu démontrer aussi que l'instabilité politique combinée à une forte polarisation sociale ou religieuse dans certains contextes seraient associées à une forte étendue de l'économie informelle. Dans le contexte des révolutions ayant secoué le monde arabe suite à l'effondrement du régime autocratique de l'ex-président tunisien Ben Ali, des études empiriques faisant usage de données sur le marché du travail en Egypte, ont pu démontrer que l'incidence d'emplois informels depuis 2011.

cette approche, les niveaux d'emploi enregistré non salarié et salarié féminin sont plus élevés que les niveaux d'emploi total officiels de l'INS qui sont censés inclure l'emploi formel et informel. Cela montre que l'enquête nationale sur l'emploi menée par l'INS a systématiquement sous-estimé l'emploi féminin et en particulier l'emploi salarié. Dans une publication précédente, cette question a été portée à l'attention de l'INS. Si l'on suppose que le taux d'informalité des femmes serait le même que celui qui prévaut pour les hommes, le taux d'activité des femmes, qui est paradoxalement faible en Tunisie en dépit des acquis enregistrés pour les femmes tunisiennes, augmenterait de cinq points. Sans compter les autres incidences sur le taux de chômage national et le taux d'emploi (Ben Cheikh, 2016).

En effet, la probabilité de travailler informellement a augmenté après la révolution en Egypte aussi bien pour les travailleurs diplômés que pour les non qualifiés (Assaad et Krafft 2015; Elsayed et Wahba 2019).

En se basant sur des données diffusées par le réseau mondial WIEGO portant sur des estimations harmonisées de l'emploi informel au niveau mondial pour différents groupes de pays classés selon le niveau de leur revenu par habitant (Bonnet et al., 2019), nos estimations situent la Tunisie entre les taux enregistrés dans les pays développés (18 %) et ceux prévalant dans les pays é.0mergents (67 %).

Ce niveau plutôt modéré d'informalité sur le marché du travail tunisien serait cohérent avec le niveau élevé de couverture légale de la population active par les régimes d'assurance comme expliqué dans la première section de cet article. L'inadéquation entre le niveau d'offre des régimes contributifs obligatoires et les besoins de la population active, est considérée comme l'un des principaux déterminants de l'emploi informel.

La figure 8 basée sur les données de 52 pays en développement, dont la Tunisie, et collectées principalement à partir des bases de données de l'OIT, où il existe des séries harmonisées sur l'étendue de l'emploi informel dans le temps, suggère que les taux d'informalité au niveau du marché du travail ont tendance à être plus faibles dans les pays où la couverture légale du régime contributif vieillesse de la population en âge de travailler est élevée. En d'autres termes, cela démontre que les pays ayant fourni des efforts en termes d'extension des régimes contributifs de sécurité sociale en direction de l'économie informelle sont les plus disposés à enregistrer les taux les plus faibles d'emploi informel. Cela nous mène à dire que les pays en développement ayant créé une offre de régimes assurantiels pour les travailleurs non-salariés, à l'instar de la Tunisie, seraient lésés par la définition préconisée par l'OIT suite aux recommandations de la 17ème CIST pour l'estimation de l'emploi informel.

A titre d'illustration, cette approche recommande aux statisticiens de classer systématiquement les travailleurs non-salariés ayant des microentreprises et qui ne tiennent pas de comptabilité réelle, parmi les travailleurs informels, indistinctement du versement de cotisations à la sécurité sociale. En conséquence, des pays qui ont fourni des efforts attestés pour l'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle et notamment aux indépendants, seraient clairement pénalisés au niveau des comparaisons internationales se rapportant à l'étendue de l'informalité sur les marchés du travail. D'ailleurs, ce constat s'applique et serait aussi pertinent pour le cas de la Tunisie.

Figure 8 : Part de l'emploi informel dans l'emploi total (Pourcentage, moyenne 2013-2018) et la couverture légale de la population active par des régimes légaux de sécurité sociale

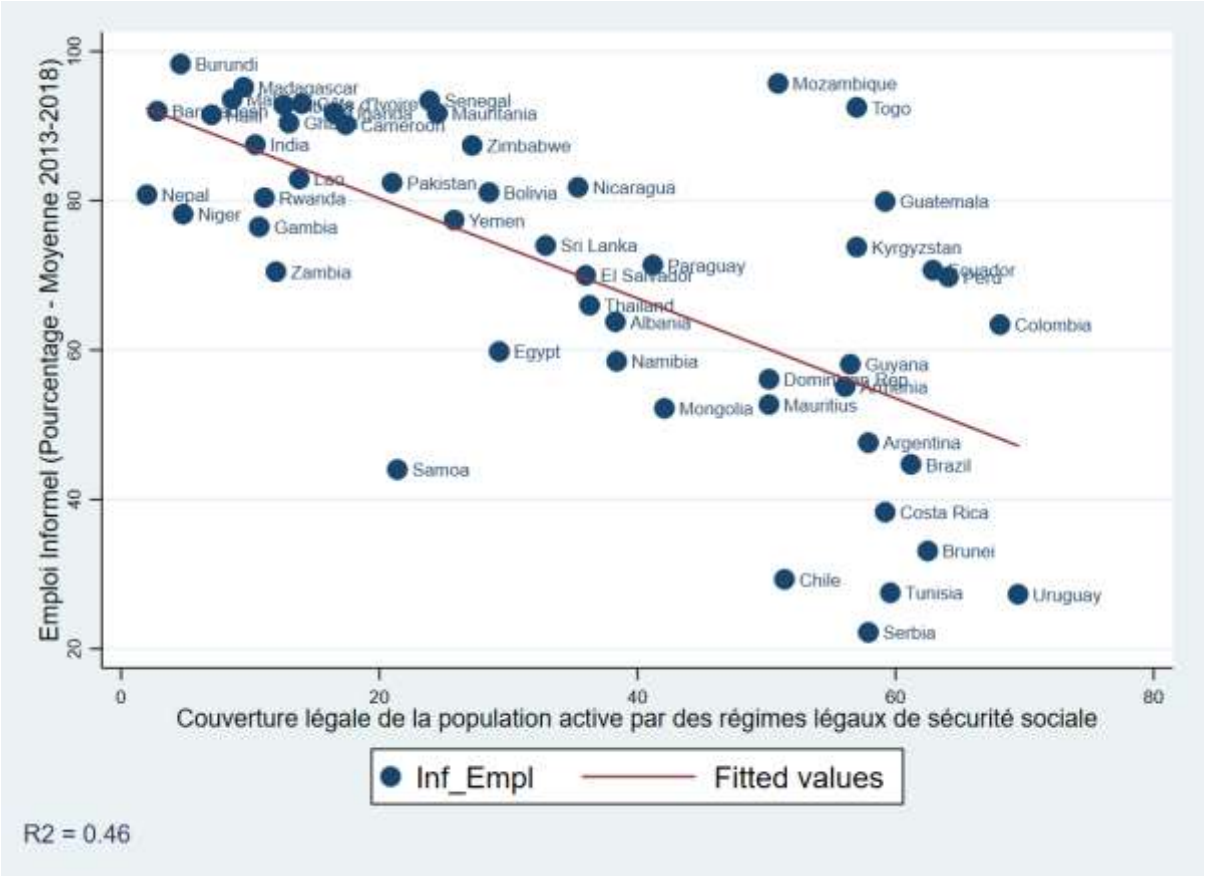

Source : Régression réalisée par l'auteur à partir des statistiques disponibles au niveau de la base de données de l'OIT, site web : https://www.social-protection.org and https://ilostat.ilo.org et ses estimations pour la Tunisie

Comme indiqué précédemment, il semble que les enquêtes sur la main-d'œuvre montrent certaines lacunes dans la répartition de la population active entre les sexes. Afin de surmonter cette difficulté, les données du recensement général de la population, qui a été effectué en 2014, ont été utilisées pour illustrer les données ventilées par sexe et la structure par âge de l'emploi informel en Tunisie.

En 2014, le taux d'emploi informel des hommes était d'environ 31,7% et celui des femmes de 10,7%, ce qui correspond à un taux national de 25,8%.

En ce qui concerne la structure d'âge au sein de la population informelle, les résultats trouvés se recoupent avec ceux de Bonnet, Vanek, et Chen (2019). Le taux d'emploi informel est de loin plus élevé parmi les jeunes travailleurs (15-24 ans) et les travailleurs âgés (65 ans et plus) que parmi les travailleurs adultes (25-64 ans).

Le tableau 15 fournit plus de détails sur la part de l'emploi informel dans l'emploi total par âge et par sexe.

Tableau 15 : Taux d'emploi informel par âge et par sexe (2014)

	Part de l'emploi informel dans l'emploi total (Pourcentage)		
Age	Hommes	Femmes	Total
15-24 ans	59,7	34,9	51,6
25-64 ans	27,4	7,0	21,7
65 ans et plus	83,8	64,3	81,4
Total	31,7	10,7	25,8

Source : Calculs de l'auteur sur la base des données du recensement de la population (2014) et les données des caisses de retraite

Un examen plus approfondi de la structure par âge indique que l'emploi informel est un phénomène particulièrement concentré en Tunisie parmi les jeunes sur le marché du travail : 60 % des hommes et 86 % des femmes occupant un emploi informel en 2014 ont moins de 40 ans (voir graphique 2). Ce constat est crucial pour la conception de politiques visant à lutter contre toutes les formes de vulnérabilité, car une grande partie de la main-d'œuvre jeune est plus exposée aux aléas du cycle économique que ses aînés sur le marché du travail.

L'analyse des taux d'informalité en fonction de la structure d'âge de la population révèle que le phénomène de l'informalité serait clairement exacerbé parmi les jeunes populations qui viennent d'entrer sur le marché du travail. Les taux culminent à des niveaux élevés pour les groupes d'âge 15-19 et 20-24 ans, respectivement 84% et 42%. Cela peut indiquer que les jeunes populations sont plus susceptibles d'accepter des emplois précaires, de faible qualité, qui n'offrent pas de sécurité sociale (voir figures 9 et 10).

Cette forme en U de la courbe d'informalité selon la structure par âge des travailleurs informels a été constatée et vérifiée dans un nombre d'études et de recherches empiriques qui ont traité les profils et les caractéristiques socio-économiques des travailleurs informels (Perry 2007; Gasparini et Tornarolli 2017; OECD et ILO 2019).

Il convient également de noter que l'acceptation d'emplois informels serait un moyen pour les jeunes de participer au marché du travail, d'acquérir de l'expérience et, éventuellement, de trouver un emploi formel, car l'informalité diminue rapidement avec l'âge (Gatti et al. 2013). Les taux d'informalité sont inférieurs à la moyenne nationale pour les groupes d'âge entre 35 et 59 ans, et reprennent à nouveau par la suite à mesure que les individus prennent leur retraite.

Figure 9 : Fréquences cumulées croissantes du taux d'emploi informel selon le sexe et la tranche d'âge (2014)

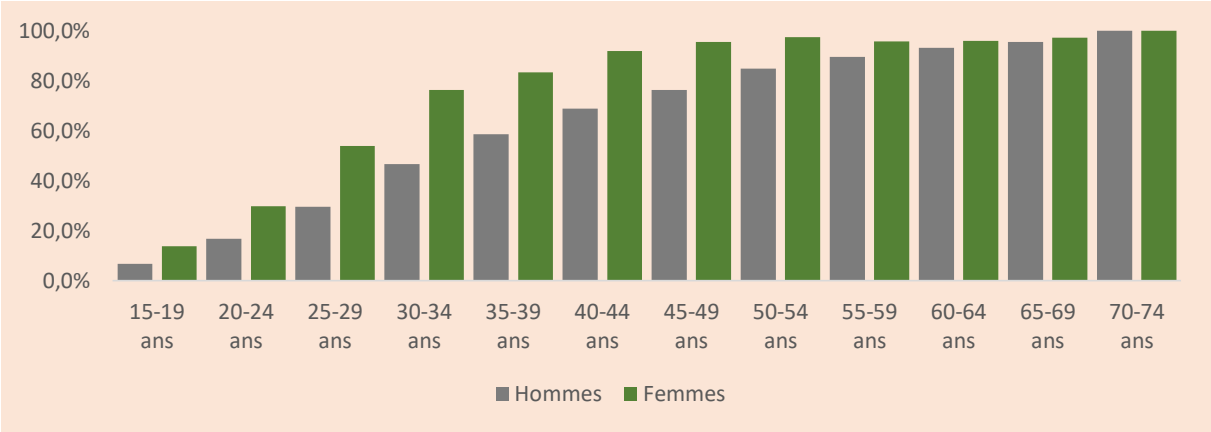

Source: Calculs de l'auteur sur la base des données du recensement de la population (2014) et les données des caisses de retraite

Cette baisse des taux d'informalité constatée auprès des travailleurs se trouvant à moins de 25 années de l'âge légal de départ à la retraite pourrait être expliquée par un effort de rattrapage des salariés et non-salariés qui visent, à l'évidence, de maximiser leurs années de cotisation effective, en perspective d'une cotisation de retraite décente.

Figure 10 : Structure par âge du taux d'emploi informel en % (2014)

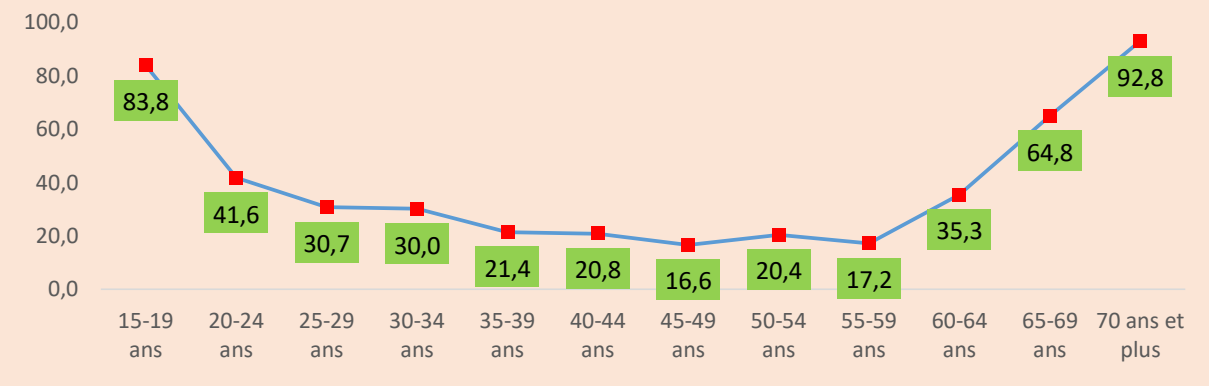

Source : Calculs de l'auteur sur la base des statistiques produites par l'INS (RGPH, 2014) et les données des caisses sociales

Les taux d'informalité sont particulièrement élevés auprès des hommes, soit 33% contre seulement 15% pour les femmes en 2014. Ce constat est valable pour toutes les tranches d'âges qu'illustre clairement la figure 10.

Figure 11 : Le taux d'emploi l'emploi informel en % par sexe en Tunisie (2014)

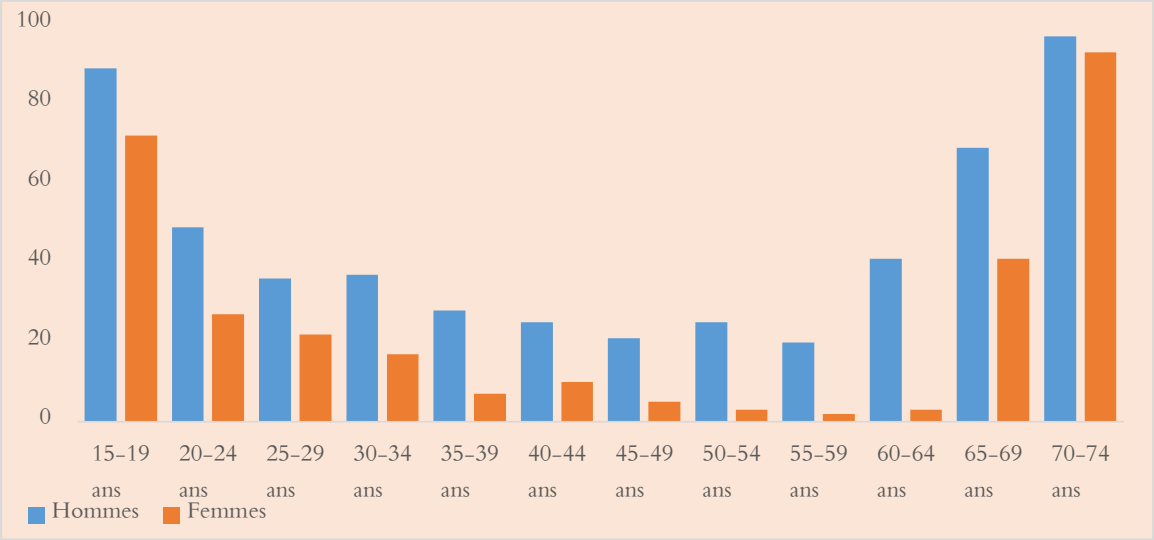

Source : Calculs de l'auteur sur la base des statistiques produites par l'INS (RGPH, 2014) et les données des caisses sociales

Les travailleurs indépendants représentaient 50,4 % de l'emploi informel total, tandis que leur part dans la population active occupée était d'environ 23 % en 2018. En effet, les niveaux d'informalité affectant les travailleurs indépendants dépassent de loin ceux estimés pour les travailleurs salariés. En 2018, le taux d'informalité des travailleurs indépendants a atteint 51 % contre seulement 25,2 % pour les salariés. Ce résultat se recoupe avec les faits stylisés sur l'économie informelle pour les pays en développement, en particulier dans la région MENA, qui révèlent que l'emploi informel est le plus fortement associé au travail indépendant (Bonnet et al., 2019 ; Chen et Harvey, 2017 ; Gatti et al., 2013 ; Maloney, 2003). Cela signifie que les travailleurs indépendants en Tunisie sont particulièrement moins résilients que les travailleurs salariés, et seraient donc plus exposés aux fluctuations macroéconomiques et aux aléas de la vie (Fiess et al., 2010 ; Maloney, 2003).

Toutefois, le nombre de travailleurs informels a nettement baissé jusqu'en 2011 avant de se situer à la hausse pendant la période transitoire 2012-2015. La baisse remarquable, quoique inattendue de l'emploi informel observée en 2011, s'expliquerait manifestement par l'augmentation sans précédent du nombre des chômeurs au lendemain de la révolution. La titularisation de plus de 50.000 travailleurs dans la fonction publique et les entreprises publiques suite à l'accord conclu en 2011 entre le gouvernement tunisien et l'UGTT se rapportant à la suppression de la sous-traitance dans le secteur public, expliquerait aussi cette baisse.

Tableau 16 : Évolution de l'emploi informel au sein de l'économie (2005-2018)

	Emploi informel Total		Emploi informel Salarié		Emploi informel non-salarié	
	Nombre (Milliers)	En %	Nombre (Milliers)	En %	Nombre (Milliers)	En %
2005	1007.2	34.4	413.6	20.5	593.6	64.9
2006	987.3	2.9	389.3	19.0	598.0	62.6
2007	953.8	30.9	409.6	19.1	544.2	57.8
2008	929.9	29.5	375.8	17.2	554.1	57.3
2009	894.5	28.0	334.4	15.1	560.0	56.6
2010	900.6	27.5	299.4	13.3	601.2	58.2
2011	738.5	23.5	260.8	11.7	477.7	52.9
2012	815.7	25.3	316.6	13.7	499.1	54.2
2013	880.3	26.6	370.8	15.5	509.5	55.2
2014	968.5	28.4	348.2	14.7	620.2	59.8
2015	996.7	29.4	459.0	18.6	537.7	58.5
2016	938.0	27.5	401.4	16.3	536.6	56.3
2017	904.8	26.2	481.5	18.5	423.4	49.2
2018	881.9	25.2	437.3	16.7	444.6	50.7

Source: Compilations de l'auteur sur la base des données de l'INS et des caisses sociales

Toutefois, le nombre de travailleurs informels a nettement baissé jusqu'en 2011 avant de se situer à la hausse pendant la période transitoire 2012-2015. La baisse remarquable, quoiqu'inattendue de l'emploi informel observée en 2011, s'expliquerait manifestement par l'augmentation sans précédent du nombre des chômeurs au lendemain de la révolution. La titularisation de plus de 50.000 travailleurs dans la fonction publique et les entreprises publiques suite à l'accord conclu en 2011 entre le gouvernement tunisien et l'UGTT se rapportant à la suppression de la sous-traitance dans le secteur public, expliquerait aussi cette baisse.

Plusieurs décisions d'ordre social et politique ont contribué à expliquer cette tendance. Des décisions d'ordre social prises aux lendemains de la révolution sous la pression des masses et notamment la régularisation de la situation des travailleurs des chantiers régionaux dont le nombre a connu une augmentation sans précédent, ont été aussi déterminantes dans l'explication de la baisse notable de l'emploi informel en 2011. Cette embellie était très courte dans la mesure où une tendance à la hausse de l'emploi informel a été entamée en 2012 et persiste toujours en 2015.

Ce retournement de tendance est plus prononcé pour le cas des travailleurs non-salariés qui ont vu leur taux d'informalité s'envoler de 52.9% en 2011 à 61% en 2015, contre respectivement 11.4% et 18.6% pour les travailleurs salariés.

Depuis, comme illustré dans le tableau 16, les taux d'informalité ont commencé à amorcer une tendance baissière aussi bien pour les salariés que pour les non-salariés.

Le tableau 17 illustre clairement la dynamique de l'évolution du taux d'emploi informel au sein de l'économie non agricole, qui s'élevait à 19,9 % en 2018 contre 20,4 % en 2010 et 25,8 % en 2005. Le taux d'informalité des non-salariés est particulièrement élevé en 2018, avec 55 % contre seulement 11 % pour les salariés non agricoles.

Tableau 17 : Évolution de l'emploi informel au sein de l'économie non agricole (2005-2018)

	Emploi informel dans le secteur non-agricole		
	Salarié	Non-salarié	Total
	En %		
2005	17.3	57.2	25.8
2006	15.8	56.1	24.4
2007	15.4	53.1	23.3
2008	13.8	55.8	23.0
2009	11.0	55.4	20.8
2010	10.5	55.8	20.4
2011	8.1	52.3	17.3
2012	8.4	54.9	18.3
2013	10.8	58.1	21.0
2014	10.7	62.2	22.9
2015	13.4	61.3	23.9
2016	11.8	59.1	22.1
2017	13.2	52.8	20.8
2018	11.2	55.2	19.9

Source : Compilations de l'auteur sur la base des données de l'INS et des caisses sociales

3.2.5 L'emploi informel au sein du secteur privé

Depuis plusieurs années, la CNSS fait face à un creusement accéléré de son déficit financier outre l'épuisement inquiétant de ses réserves. De ce fait, le débat sur l'avenir des caisses de retraite s'est naturellement imposé au niveau national au cours des deux dernières années. Néanmoins, les questions débattues et les pistes de réformes proposées sont restées focalisées uniquement sur le côté des dépenses et notamment les aspects liés aux paramètres de liquidation des retraites. Or, des gisements substantiels de ressources pourraient être explorées puis valorisés en mettant en œuvre des actions d'optimisation de la collecte des cotisations de la CNSS auprès des travailleurs qui soient adossées à une stratégie d'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle. C'est dans ce cadre d'analyse que les estimations de l'emploi informel seront focalisées dans cette section sur le secteur privé agricole et non agricole. En d'autres termes, l'accent sera mis sur les populations assujetties aux régimes contributifs de sécurité sociale gérés par la CNSS dans le secteur privé en Tunisie.

Globalement, l'emploi informel dans le secteur privé a légèrement reculé passant de 43,1% en 2005 à 37,7% en 2015 et puis 34,6% en 2018. Toutefois, le mouvement de baisse n'a pas été continu dans le sens où il a été entrecoupé d'une période de hausse franche des taux d'informalité sur la période 2012-2015.

Toutefois et sur toute la période étudiée, la baisse de l'emploi informel chez les salariés au sein du secteur privé a été de moindre envergure que celle observée auprès des non-salariés. Le tableau 8 ci-dessous démontre que le faible recul de l'emploi informel salarié s'explique fondamentalement par l'envolée du taux d'emploi informel auprès des salariés dans le secteur agricole qui s'est établi aux alentours de 75% en 2018 contre 65,9% en 2005.

Cette prolifération de l'informalité auprès des travailleurs salariés dans le secteur agricole est inattendue voire très problématique. Les non-salariés agricoles qui ont toujours constitué le noyau dur de l'emploi informel dans le secteur agricole ont paradoxalement connu un engouement sans précédent pour la couverture sociale dans le cadre des régimes RIA et RTFR. En résulta, une baisse significative de leur taux d'informalité qui est passé de 74,6% en 2005 à 41,7% en 2018. Cette performance pourrait s'expliquer en partie par la création du Régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR) en 2002 et qui a attiré les indépendants agricoles au regard de sa générosité. Toutefois, les interrogations demeurent entières sur les raisons profondes (cadre règlementaire, difficultés économiques liées à l'aridité endémique du secteur agricole, instabilité dans le travail, etc…) sous-jacentes à la reprise de l'informalité auprès des travailleurs salariés agricoles.

3.2.6 La couverture sociale effective[55] dans le secteur privé sur la période 2005-2018

En dépit des efforts déployés en vue d'étendre la couverture sociale à l'économie informelle, les taux de couverture restent modestes. En effet, malgré la mise en place de régimes assurantiels pour la quasi-totalité des catégories socio-professionnelles, le taux de couverture sociale dans le secteur privé se situe toujours à un niveau relativement faible et en dessous des attentes des autorités, soit 65,4% en 2018 contre 56,9% en 2005.

[55] Le taux de couverture sociale effective est calculé en rapportant les déclarations à la CNSS pendant l'année à la population occupée de référence : totale, agricole, non agricole, salariée ou non salariée.

Tableau 18 : Évolution de l'emploi informel non-déclaré au sein du secteur privé (2005-2018)

	2005	2011	2013	2015	2018
Emploi informel dans le Secteur Non Agricole	616,5	453,7	588,6	688,7	654,2
Emploi Informel dans le Secteur agricole	392,7	293,6	290,6	300,9	283,9
Emploi Informel dans le secteur non agricole (en %)	34,3%	23,3%	28,5%	32,4%	29,7%
Emploi Informel dans le secteur agricole (en %)	72,4%	57,6%	57,3%	60,4%	56,0%
Emploi informel Salarié dans le Secteur Non Agricole	324,0	168,3	238,5	303,1	330,2
Emploi Informel Salarié dans le Secteur agricole	91,6	101,2	131,1	148,8	163,3
Emploi informel Salarié dans le Secteur Non Agricole (en %)	25,1%	12,0%	16,3%	20,3%	20,4%
Emploi Informel Salarié dans le Secteur agricole (en %)	65,9%	66,4%	70,2%	71,6%	75,0%
Emploi informel Non Salarié dans le Secteur Non Agricole	292,5	285,3	350,0	385,6	324,1
Emploi Informel Non Salarié dans le Secteur agricole	301,1	192,3	159,4	152,2	120,6
Emploi informel Non Salarié total	593,6	477,7	509,5	537,7	444,6
Emploi informel Non Salarié dans le Secteur Non Agricole (en %)	57,2%	52,3%	58,1%	61,3%	55,2%
Emploi informel Non Salarié dans le Secteur Agricole (en %)	74,6%	53,9%	49,7%	52,3%	41,7%
Emploi informel Non Salarié Total (en %)	64,9%	52,9%	55,2%	58,5%	50,7%

Source : Calculs personnels de l'auteur sur la base des statistiques produites par la CNSS/CRES et les enquêtes sur l'emploi de l'INS

L'amélioration la plus remarquable et appréciable de la couverture effective revient aux indépendants dans le secteur agricole avec un taux de couverture s'élevant à 49,3% en 2018 contre 35,1% en 2005. Les régimes des non-salariés et des salariés non agricoles ont enregistré des performances de moindre importance au cours de la période indiquée.

Tableau 19 : Évolution des taux de couverture sociale effective au cours de la période 2005-2015

	2005	2011	2013	2015	2018
Tous Régimes de la CNSS	56,9%	69,6%	65,8%	62,3%	65,4%
Régime des Salariés Non Agricoles (RSNA)	74,9%	88,0%	83,7%	79,7%	79,6%
Régime des Indépendants	35,1%	47,1%	44,8%	41,5%	49,3%
Régime des Indépendants Non Agricoles	42,8%	47,7%	41,9%	38,7%	44,8%
Régime des Indépendants agricoles	35,1%	47,1%	44,8%	41,5%	49,3%

Source : Calculs personnels et compilations de l'auteur sur la base des données de la CNSS et du CRES

3.2.7 Le levier de la formalisation des travailleurs informels : un réel potentiel de levée de ressources pour la CNSS

La lutte contre l'emploi informel ne se réduit pas seulement à l'agenda de l'emploi décent et à une insertion des travailleurs informels sur le marché de travail formel mais aussi à un instrument permettant d'améliorer la viabilité financière des régimes assurantiels de sécurité sociale(Cling et al. 2012; 2015). Plusieurs stratégies ont été publiées ces dernières par des organisations internationales identifiant les mesures pouvant être déployées et mises au point par les gouvernements afin d'étendre la couverture sociale aux travailleurs informels (Guven 2019; ILO 2019).

Plusieurs guides ont été développés notamment par l'OIT (2019) et fournissent un benchmark de bonnes pratiques, des principaux défis et contraintes auxquels les décideurs seraient exposés. Ces stratégies abordent aussi un large éventail de sujets pertinents, notamment l'analyse des besoins, l'adaptation de la législation en matière de sécurité sociale, la conformité et les mécanismes d'application, les procédures administratives, la conception des prestations, les barèmes de cotisation et les mécanismes de suivi. Reconnaissant l'hétérogénéité des réalités des travailleurs et des contextes locaux, ces guides reflètent les défis spécifiques et les bonnes pratiques pour certains secteurs et catégories de travailleurs (travailleurs domestiques, travailleurs agricoles, travailleurs indépendants, travailleurs au sein des micros et petites entreprises), et fournit également des liens vers des documents d'orientation plus spécifiques axés sur ces groupes. Certains des mesures politiques développées par les pays pour améliorer la couverture des travailleurs dans l'informel et les travailleurs dans des formes d'emploi atypiques peuvent servir comme cadre d'orientation sur la manière d'étendre la couverture aux travailleurs ayant des formes d'emploi atypiques ou parfois précaires. Globalement, ces guides soulignent la nécessité de combiner des mécanismes contributifs (assurance sociale et autres formes) avec des mécanismes solides non contributifs (financés par l'impôt) afin de parvenir à une couverture universelle de protection sociale.

Les résultats présentés relatifs à l'ampleur de l'emploi informel, permettraient d'orienter la réflexion sur les gisements de ressources dont dispose la CNSS qu'elle est en mesure de mobiliser en vue de combler même partiellement les déficits actuels et lisser les taux de cotisation d'équilibre. Pour cela, trois scénarios de formalisation de l'emploi informel non déclaré à la CNSS en 2014 ont été définis comme suit : « scénario 1 : une réduction de l'emploi informel de 100% », « scénario 2 : une réduction de l'emploi informel de 50% » et « scénario 3 : une réduction de l'emploi informel de 30% ».

Ces différents scénarios ne pourraient se concrétiser que moyennant une réorganisation fonctionnelle de certains services de la CNSS comme une intensification des campagnes de sensibilisation auprès des travailleurs quant à l'importance des régimes assurantiels et à un renforcement du contrôle auprès des employeurs et des travailleurs non-salariés.

L'estimation du manque à gagner de la CNSS pour chacun des scénarios au cours de l'année 2017 s'appuie sur l'adoption de deux hypothèses. La première consiste à estimer les recettes de cotisations aussi bien pour les salariés du RSNA que pour les non-salariés du RTNS, sur la base du SMIG établi à 395 DT au cours de l'année considérée (2017). La deuxième hypothèse se base quant à elle sur l'adoption du salaire moyen déclaré au RSNA, qui a été de l'ordre 800 DT pour l'année 2017 (équivalent deux SMIG pour les indépendants). Les taux de cotisations pratiqués (employeur et salarié), sont respectivement de l'ordre de 18.25% et 7.45% pour le RSNA et le RTNS. Les recettes techniques de la CNSS en 2017 étaient de l'ordre de 2839 MD.

Au regard du taux actuel de l'emploi informel, la CNSS dispose de leviers puissants pour collecter davantage de recettes de cotisations auprès des populations assujetties. En effet, les scénarios 2 et 3 permettraient de mobiliser des ressources supplémentaires respectivement de l'ordre de 424 MD et 254 MD sous la première hypothèse H1 et 209 MD et 125 MD sous la deuxième hypothèse H2.

Ces ressources représenteraient respectivement 14,9% et 9% des recettes totales de la CNSS en 2017 sous H1 et 7,4% et 4,4% sous H2. Bien que difficilement réalisable, le scénario 1 permettrait à la CNSS de mobiliser un manque à gagner de l'ordre de 960,7 MD sous H1 et 422,7 MD sous H2, correspondant respectivement à 30% et 15% des recettes en cotisations de la CNSS en 2017.

Au regard du taux actuel de l'emploi informel, la CNSS dispose de leviers assez importants pour collecter davantage de recettes de cotisations auprès des populations assujetties. En effet, les scenarios 2 et 3 permettraient de mobiliser des ressources supplémentaires respectivement de l'ordre de 480,4 MD et 288,2 MD sous la première hypothèse (H1), et 211,4 MD et 126,8 MD sous l'hypothèse 2 (H2).

Tableau 20 : Estimation du manque à gagner de la CNSS en raison de la sous-couverture en 2014 selon divers scénarios de formalisation de l'emploi informel

Année 2017	Couverture légale	Couverture effective	Potentiel de la CNSS	Effectif informel (en milliers)
RSNA	100%	80,4%	19,6%	313
RTNS	100%	49,3%	50,7%	423

	Scénarios de formalisation		
	S1 : 100%	S2 : 50%	S3 : 30%
Hypothèse 1 : Le salaire de référence pour la détermination des cotisations est le salaire moyen brut déclaré à la CNSS (800 DT)			
Manque à gagner pour le RSNA en MD	545,4	272,7	163,6
Manque à gagner pour le RTNS en MD	302,5	151,3	90,8
Manque à gagner total en MD	847,9	424	254,3
En % des recettes totales de la CNSS	30%	15%	9%
Hypothèse 1 : Le salaire de référence pour la détermination des cotisations est le SMIG (330 DT)			

Manque à gagner pour le RSNA en MD	269	134	81
Manque à gagner pour le RTNS en MD	150	74	45
Manque à gagner total en MD	419	208	126
En % des recettes totales de la CNSS	15%	7%	5%

Source : Scénarios et Calculs de l'auteur

Ce scénario pouvant sembler relativement ambitieux, il serait alors plus tentant de mettre l'accent sur les deux autres scénarios, qui apparaitraient plus accessibles quant à leur faisabilité. Le deuxième scénario, le plus à même d'être concrétisé moyennant l'adoption d'une stratégie idoine de renforcement du contrôle, permettrait à la CNSS, toutes choses étant égales par ailleurs, de mobiliser au moins 2000 MD en l'espace de 5 ans pour H1 et 1000 MD pour H2.

Toutefois, il importe de souligner que ces montants sont estimés sur la base d'hypothèses résolument minimalistes se rapportant au SMIG et au salaire moyen et en n'incluant pas les régimes suivants : RSA, RSAA et RTFR. Il s'agit incontestablement d'une preuve de taille quant à l'existence de gisements substantiels dans lequel la CNSS est appelée à puiser en vue de mobiliser des recettes annuelles supplémentaires de cotisations sociales. Cette démarche couplée à d'autres mesures visant la révision des paramètres de liquidation des pensions, est susceptible à moyen terme de lisser les taux de cotisation d'équilibre et d'atténuer sensiblement les pressions lancinantes pesant sur les équilibres financiers de la CNSS.

Ce gisement potentiel de ressources pourrait être mobilisé à travers la mise en œuvre d'une stratégie multidimensionnelle par la CNSS et le Ministère des Affaires Sociales.

En premier lieu, toutes les analyses qu'on a menées démontrent que les difficultés financières de la CNSS s'expliquent par moult facteurs dont la faiblesse de la densité des cotisations et une sous-couverture considérable qui a pour corrélat une forte expansion de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie.

A cet effet, il importe de consolider la fonction de contrôle de la CNSS à travers un renforcement de ses ressources humaines afin de pouvoir améliorer la fonction d'inspection des entreprises susceptibles de commettre des délits de fraude sociale et de développer les échanges d'informations entre les différents régimes de retraite de la CNSS tout en optimisant le datamining.

Il serait crucial aussi de veiller à la mise en place de procédures plus allégées pour le recouvrement des cotisations notamment en traitant avec certaines catégories socio-professionnelles les moins enclines à contribuer régulièrement.

Effectivement, les travailleurs et les employeurs opérant dans l'économie informelle peuvent être découragés par les coûts associés à l'activité dans l'économie formelle, notamment les coûts d'entrée et les coûts opérationnels. Il importe de noter aussi que ces coûts pourraient être particulièrement élevés pour les petites entreprises dégageant de faibles niveaux de productivité car pouvant dépasser leur capacité financière. Les coûts d'entrée font référence généralement à

tous les coûts associés aux procédures d'enregistrement, y compris les frais d'enregistrement et les coûts d'opportunité que les entreprises gagneraient potentiellement si elles continuaient à évoluer au sein du secteur informel au lieu d'investir dans le processus de formalisation de leurs activités.

Les coûts opérationnels font référence aux autres coûts associés à l'exploitation dans l'économie formelle, tels que les taxes, les droits de licence et les cotisations sociales, ainsi que les coûts de mise en conformité avec la réglementation du travail et le temps nécessaire pour obtenir l'enregistrement de la propriété (Ginneken 2003; Guven 2019).

La législation actuellement en vigueur en Tunisie en matière de sécurité sociale de certaines catégories de travailleurs à l'instar des indépendants, les travailleurs du secteur agricole, particulièrement les travailleurs mobiles et temporaires, serait très désincitative en raison de plusieurs contraintes règlementaires qui pèsent lourdement dans le processus d'arbitrage du travailleur et font pencher la balance en faveur de l'informalité. Des révisions réglementaires gagneraient à être adoptées afin d'alléger les procédures administratives de paiement de cotisations notamment pour les catégories précaires et à faibles capacités contributives.

Idéalement, tout ce dispositif doit être accompagné de campagnes de sensibilisation afin d'élever le niveau de conscientisation à propos des prestations sociales et bénéfices que les régimes assurantiels pourrait procurer aux travailleurs formels.

La trame de fond de toutes les réformes à envisager en matière de formalisation du travail et proposées à la lumière des scénarios suggérés dans cette section, consisterait en l'adoption de mesures et d'actions qui font baisser le coût d'opportunité de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie.

3.3 Informalité sur le marché du travail et pauvreté en Tunisie

3.3.1 Cadre conceptuel et revue de la littérature

Les questions relatives aux origines de l'emploi informel et du secteur informel ont été amplement traitées dans le chapitre II de notre thèse. Trois points de vue se distinguent et se confrontent en présentant des explications contrastées quant aux origines de l'emploi informel et ses déterminants. Il s'agit des théories dualistes, légalistes néo-libérales et enfin structuralistes.

Toutefois, il importe de constater la rareté des recherches s'étant consacrées aux liens entre la pauvreté et l'informalité dans la littérature. La majorité des travaux publiés se focalisent davantage sur l'analyse des liens unidirectionnels entre la pauvreté et l'informalité sur le marché du travail s'appuyant sur des analyses descriptives.

La recherche menée par Maurizio (2012) visait d'analyser les liens entre l'informalité sur le marché du travail, la segmentation des revenus et la pauvreté selon une mise en perspective comparative de quatre pays d'Amérique Latine : Argentine, Chili, Pérou et Brésil. Elle a pu démontrer que les niveaux d'informalité sont manifestement élevés pour tous les pays couverts par l'étude. Cela laisse entrevoir un niveau très élevé de précarité du travail, étant donné que l'absence de couverture sociale implique non seulement des salaires inférieurs à la moyenne des autres salariés, mais aussi l'absence d'autres avantages sociaux, comme l'assurance maladie ou les pensions futures. De ce fait, l'informalité s'est avérée être une source non négligeable de faibles revenus, même si elle est liée à un vecteur étendu de caractéristiques individuelles et professionnelles, ce qui révèle l'existence d'une segmentation des revenus. De plus, l'analyse descriptive et les exercices de microsimulation menés par Maurizio (2012) montrent une relation positive entre l'informalité et la pauvreté. Néanmoins, les résultent démontrent aussi que l'élimination de l'informalité ne permet pas d'éradiquer la pauvreté, ce qui suggère la présence d'autres facteurs qui l'affectent. L'incidence élevée du chômage et les faibles niveaux d'éducation, qui se traduisent par des revenus insuffisants même pour les travailleurs formels ainsi qu'une répartition très inégale des revenus, sont également des facteurs associés à la pauvreté.

Adhikari (2020) a essayé d'explorer la relation entre l'économie informelle et la pauvreté à travers une revue de la littérature de plusieurs ressources disponibles et publiées de 2000 à 2019. En effet, cette investigation a été focalisée sur l'évaluation de la contribution potentielle des évidences empiriques apportées dans les différentes recherches à faire émerger de nouvelles compréhensions du lien entre l'économie informelle et la pauvreté. Décidément, il finit par conclure que l'économie informelle serait la principale source de revenus des personnes marginalisées et pauvres et les revenus de ce secteur auraient un impact conséquent sur les moyens de subsistance des ménages. D'où l'intérêt d'une reconnaissance par les décideurs d'une contribution de l'économie informelle à la réduction de la pauvreté, en particulier dans les pays où les activités économiques formelles sont moins présentes.

Décidément, l'informalité est traditionnellement associée à des défis de développement à relever par la quasi-majorité des pays en développement. Force est de constater que la majorité des PED qui endurent des taux d'informalité sur le marché du travail élevés seraient marqués simultanément par des revenus par habitant plus faibles, des niveaux de pauvreté remarquablement élevés et d'énormes disparités au niveau de la répartition des richesses (Berdiev, Saunoris, et Schneider 2020; Ohnsorge et Shu 2021).

La revue de la littérature qu'on a menée nous a permis d'identifier seulement quatre travaux qui ont fait recours aux équations simultanées pour étudier la double causalité entre la pauvreté et l'informalité sur le marché du travail.

La première initiative a été menée par Amuedo-Dorantes (2004) qui a fait recours aux micro données de l'Enquête Nationale sur les Caractéristiques Socio-économiques des ménages au Chili (CASEN) réalisée en 2000. Cette recherche avait comme objectif d'examiner les déterminants et les impacts sur la pauvreté des ménages du travail salarié au sein du secteur informel aussi bien pour les femmes que pour les hommes chefs de ménages. D'un point de vue méthodologique, Amuedo-Dorantes a fait appel au cadre des modèles Probit à équations simultanées afin de tenir compte de l'endogénéité de la pauvreté et du travail salarié des chefs de ménages évoluant au sein du secteur informel.

Devicienti, Groisman, et Poggi (2010) ont étudié la dynamique de la pauvreté et de l'informalité à partir de données longitudinales. L'analyse empirique a été basée sur un modèle Probit bivarié dynamique à effets aléatoires et sur des données de panel provenant d'Argentine. La méthode utilisée a permis d'évaluer la persistance dans le temps de la pauvreté et de l'emploi informel au niveau individuel, tout en contrôlant les déterminants observés et non observés de ces deux processus. Les résultats retrouvés ont démontré que la pauvreté et l'emploi informel seraient des processus hautement persistants. En outre, des effets spillover positifs ont été mis en évidence de la pauvreté antérieure sur la situation actuelle d'informalité et puis de l'informalité antérieure sur la pauvreté présente, corroborant l'idée que les deux processus sont également façonnés par des dynamiques interdépendantes sur des marchés du travail segmentés (Formel vs Informel).

Il importe de noter par ailleurs que la seule étude qui s'est consacrée à la simultanéité de la pauvreté et de l'informalité des chefs de ménages dans la région MENA a été élaborée par Nazier et Ramadan (2014). Ce document de travail a analysé la causalité inverse entre l'informalité et la pauvreté en Egypte, ainsi que l'impact de différents facteurs individuels et sociodémographiques sur ces deux phénomènes. Les auteurs ont fait recours à « *l'Egypt Labor Market Panel Survey*" (ELMPS) 2012 afin de ramener des évidences concernant l'impact des caractéristiques individuelles, sociodémographiques, du ménage et de l'entreprise, ainsi que des variables régionales, sur la probabilité d'être salarié informel ainsi que sur l'incidence de la pauvreté pour le chef de ménage. Manifestement, les résultats seraient en accord avec la littérature ; l'informalité et la pauvreté sont concentrées parmi les professions moins éduquées et peu qualifiées dans les zones rurales. De plus, les petites entreprises, avec un accès limité au marché des capitaux, sont plus susceptibles d'offrir des emplois informels. D'autre part, les résultats retrouvés révèlent que l'informalité en Égypte pourrait être une forme d'emploi volontaire, qui serait de surcroit, axée sur l'offre et non la résultante d'un piège de pauvreté.

Enfin, la plus récente recherche a été menée par Canelas (2019) qui a fait recours aux données de l'enquête sur les dépenses des ménages pour étudier les déterminants de la pauvreté et de l'informalité dans en Equateur, tout en tenant compte de la relation bidirectionnelle entre ces deux phénomènes. La principale contribution de cet article se situe au niveau de la présentation de nouvelles évidences empiriques de cette interrelation causale pour un pays en développement où plus de 60% des travailleurs évoluent dans le secteur informel. Les résultats soutiennent l'idée d'un marché informel hétérogène, dans lequel le travail informel serait à la fois induit par la demande et une forme d'emploi volontaire, principalement induite par l'offre.

Grâce à l'usage des micro-données de l'Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de Vie des Ménages (EBCNVM) en Tunisie de l'année 2015, nous nous inspirons des travaux de référence d'Amuedo-Dorantes (2004) pour aborder les questions relatives à la simultanéité de la pauvreté et de l'informalité et à leurs déterminants. Dans une première étape, on s'est focalisé sur l'analyse de la causalité entre ces deux variables pour tous les travailleurs chefs de ménages.

Dans une deuxième étape, l'accent sera plutôt mis sur les travailleurs salariés chefs de ménages qui représentent 81% de la masse totale des travailleurs pauvres en 2015. A cet égard, il serait tentant de comprendre les raisons sous-tendant le choix d'emplois informels par les travailleurs. Au regard de l'existence d'évidences robustes sur la segmentation du marché travail en Tunisie, deux visions différentes se mettent en avant. La première considère l'emploi informel comme étant induit par l'offre et volontaire. La seconde procède de l'hypothèse de G. Fields (1975; 1990) qui envisage les emplois au sein du secteur informel comme étant des emplois de second choix, caractérisés typiquement par des conditions de travail précaires. Les travailleurs font généralement recours à ces emplois en l'absence d'opportunités d'emplois décents au sein du secteur formel, vraisemblablement, en raison de leurs caractéristiques personnelles et socio-économiques, des barrières institutionnelles et de l'existence de discrimination au niveau du marché du travail (Amuedo-Dorantes 2004). Il en découle que l'emploi informel serait plutôt induit par la demande, porté par les entreprises et involontaire. En conséquence, face à la pauvreté et l'impératif de générer des revenus, les chefs de ménages se trouvent acculés à occuper des emplois informels. En suivant le sens de cette chaîne causale, la pauvreté du ménage pourrait être perçue comme un déterminant majeur de la faiblesse des salaires perçus par les chefs de ménages évoluant au sein de l'économie informelle.

A cet égard, il serait opportun d'apporter des éclairages ou des réponses à un nombre de questionnements : Quels sont les déterminants du travail salarié informel pour les chefs de ménages ? Est-ce que la condition de pauvreté du ménage pourrait influencer le choix d'emplois informels salariés par le chef du ménage ? Et enfin, quels seraient les impacts du travail salarié informel du chef de ménage sur les conditions de vie et le bien-être du ménage d'une manière générale ?

3.3.2 Données utilisées et analyse descriptive

3.3.2.1 Données utilisées

Comme annoncé, notre recherche s'appuie sur les micro-données de l'EBCNVM de l'année 2015 réalisée par l'INS. Il s'agit de l'enquête de référence sur le budget et la consommation des ménages que l'INS conduit sur une base quinquennale depuis le milieu des années 60. L'enquête qu'on utilise pour les besoins de notre thèse serait la dixième de la série et fût mise en œuvre lors de la période Mai 2015 – Mai 2016 portant sur un échantillon total de 27108 ménages représentatifs de tous les ménages tunisiens vivant aussi dans les zones rurales qu'urbaines. Les données collectées couvrent différents domaines dont les caractéristiques démographiques et socio-économiques, la santé et la couverture sociale, la participation au marché du travail, les caractéristiques du logement. Cette enquête apporte par ailleurs des informations uniques sur les niveaux de dépenses des ménages en biens et services, ventilées selon la nomenclature internationale de Classification des Fonctions de la Consommation Individuelle (COICOP).

D'une manière générale, les EBCNVM visent d'atteindre les objectifs suivants :

- Analyser la dynamique de la dépense des ménages et apporter aux décideurs des données probantes sur les niveaux moyens de dépenses des ménages ventilées selon différentes rubriques (Santé, alimentation, éducation, etc.) ;
- Analyser la structure des dépenses et l'évolution des inégalités ;
- Mesurer la pauvreté et produire un profilage des ménages pauvres en Tunisie ;
- Evaluer la situation alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Afin de répondre aux questionnements tournant autour de la supposée relation bidirectionnelle entre la pauvreté et l'informalité sur le marché du travail en Tunisie, on est parti des données brutes de l'EBCNVM de l'année 2015 pour explorer et mesurer l'étendue de l'emploi informel. Comme le troisième module du questionnaire de l'enquête comporte des questions sur l'affiliation des membres du ménage économiquement occupés aux régimes de sécurité sociale, en l'occurrence la CNRPS et la CNSS. A cet égard, on a repris la même approche d'identification des travailleurs informels, adoptée dans la section 3.1 de ce chapitre. En effet, on a adopté, tout le long de cette thèse, une définition légaliste de la protection sociale qui suggère de classer comme informels tous les travailleurs salariés ou indépendants qui ne sont pas affiliés à un régime légal de sécurité sociale. Ce faisant, il a été possible de décliner l'informalité selon le statut dans la profession (Salarié vs Non-salarié), le secteur d'activité économique et lieur du travail.

De même, une variable a été créée pour identifier les travailleurs informels chefs de ménages. En faisant recourir à une question sur la couverture santé des membres du ménage, on a pu aussi identifier les travailleurs informels bénéficiaires des deux programmes d'assistance sociale, le PNAFN et l'AMGII.

L'examen de la relation causale entre pauvreté et informalité est entourée de difficultés méthodologiques car habituellement, la pauvreté est mesurée et approchée à l'échelle du ménage alors que l'informalité sur le marché du travail et toutes les informations se rapportant au capital humain et aux caractéristiques individuelles, qui seraient susceptibles d'influencer le comportement du travailleur et ses choix, sont de facto collectées à l'échelle individuelle (Cartaya 1994).

En vue de pallier cette difficulté, on a adopté une pratique devenue standard dans la littérature (Amuedo-Dorantes 2004; Devicienti, Groisman, et Poggi 2009; Canelas 2019), qui consiste à définir l'informalité à l'aune du statut d'informalité du chef de ménage.

La pauvreté du ménage en Tunisie est habituellement produite par l'INS et diffusée lors de la publication définitive des résultats des EBCNVM. La méthode adoptée par l'INS pour la définition et le calcul du seuil de pauvreté consiste à convertir ce seuil en termes de besoins quotidiens en énergie alimentaire. En effet, le processus est entamé par l'estimation du coût d'un panier de biens alimentaires qui garantit un apport calorique à même de maintenir l'individu en activité. Toutefois, cela nécessite la détermination du coût moyen d'une calorie sur la base du panier de consommation propre à un groupe à identifier, idéalement parmi les deux déciles les plus pauvres de la population. Enfin, le coût moyen de cette calorie constituera la base pour la détermination de la composante alimentaire du seuil de pauvreté (INS et BAD 2012; INS 2017b).

A partir de cette composante alimentaire, deux seuils de pauvreté sont définies pour la Tunisie : un seuil bas pour renseigner sur la pauvreté chronique et un seuil haut adopté officiellement comme étant la référence pour la détermination de la pauvreté.

Le seuil haut de la pauvreté correspond au niveau de consommation par tête nécessaire permettant aux ménages de subvenir, sans endurer des sacrifices à leurs besoins alimentaires de base (INS 2017b).

Il convient de noter à ce propos, qu'on retient dans ce chapitre le seuil haut de la pauvreté pour l'estimation des taux de pauvreté.

Les seuils hauts de pauvreté par habitant et par milieu estimés pour l'EBCNVM de l'année 2015 sont illustrés dans le tableau 21.

Tableau 21: Seuil haut de la pauvreté en Tunisie (2015)

	Seuil global haut (En Dinars)
Métropolitain	1878
Communal	1703
Non-communal	1501
National	1706

Source : INS

3.3.2.2 Analyse descriptive

L'exploitation des données brutes de l'EBCNVM nous permet de dresser une première analyse descriptive, évidemment non causale, des interrelations entre la pauvreté et la situation d'informalité sur le marché du travail en Tunisie.

Comme expliqué plus haut, on a pu dresser une analyse exploratoire de l'étendue de l'emploi informel en 2015 à partir des réponses des ménages quant à l'affiliation aux caisses de sécurité sociales. Il en ressort un taux d'informalité de l'ordre de 40.1% qui s'écarte nettement du taux qu'on a retrouvé dans la section 3.1 pour l'année 2015, en l'occurrence 29.4%. Il importe de noter à ce propos, que l'EBCNVM n'a pas été conçue et conduite pour produire des statistiques qui renseignent sur l'informalité, contrairement à l'enquête auprès des ménages sur le marché du travail en Tunisie qu'on a utilisée pour la compilation d'une série historique sur l'emploi informel, et qui bénéficie de surcroît, d'un échantillon de loin plus étendu synonyme d'une meilleure représentativité à l'échelle nationale. En tout état de cause, cette remarque a été émise afin de nuancer le constat sur l'étendue de l'informalité à partir des données de l'EBCNVM de 2015 et d'apporter des explications claires sur l'origine de l'écart retrouvé entre les deux mesures.

Tableau 22: Informalité sur le marché du travail en Tunisie selon l'EBCNVM de 2015

	Statut dans la profession (En milliers)		
	Salariés	Non-salariés	Total
Emplois formels	1555,9	415,4	1971,4
Formalité en %	63,6	48,7	59,7
Emplois informels	890,2	437,1	1327,3
Taux d'informalité en %	36,4	51,3	40,3
Total (Population active occupée)	2446,1	852,5	3298,7

Source : Calculs de l'auteur sur la base de l'EBCNVM (2015)

Quant aux résultats retrouvés selon le statut dans la profession, l'informalité des travailleurs indépendants pointe à un niveau plus élevé que celui enregistré pour les salariés, soit respectivement 51.3% et 36.4%. Force est de mentionner, que ce constat concorde visiblement avec les tendances rapportées dans la section 3.1.

L'informalité des chefs de ménages relatée par le tableau 23 se situe au niveau de 31.2%, loin en dessous du taux estimé pour la totalité des travailleurs, soit 40.3%. Ce résultat étaye et conforte parfaitement nos conclusions antérieures qui stipulent que les taux d'informalité évolueraient tout le long du cycle de vie des travailleurs et seraient particulièrement élevés parmi les populations jeunes. En effet, les chefs de ménages sont plus âgés que la moyenne des travailleurs, soit des moyennes d'âges respectives de l'ordre de 51.4 contre 41.2 années. Les chefs de ménages ayant des enfants à charge seraient plausiblement, moins enclins à accepter des emplois qui n'offrent pas de sécurité sociale. Ils seraient aussi tentés de rattraper sur les

années d'informalité marquées par l'absence de cotisations effectives aux caisses sociales, à dessein de garantir un revenu de remplacement décent à l'âge de départ à la retraite.

Tableau 23: Informalité des chefs de ménages

	Statut dans la profession		
	Salariés	Non-salariés	Total
Formalité en %	71,5	62,9	68,8
Taux d'informalité en %	28,5	37,1	31,2

Source : Calculs de l'auteur sur la base de l'EBCNVM (2015)

L'analyse des interrelations entre l'informalité sur le marché du travail et la pauvreté nous a permis de dégager des résultats intéressants.

Certes, l'exercice d'une activité sur le marché du travail permet d'affranchir des pans entiers de la population de la pauvreté et de l'exclusion sociale, mais serait de loin de constituer une couverture absolue contre ces risques. A titre d'illustration, le tableau 24 révèle que 6.6% des travailleurs formels et 7.8% des travailleurs formels chefs de ménages seraient pauvres en 2015.

Pour échapper durablement à la pauvreté, les pauvres ont besoin d'emplois formels productifs qui leur permettent d'améliorer sensiblement leurs revenus et d'investir dans le capital humain des enfants afin de briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

C'est dans ce sens, qu'il importe d'améliorer l'efficience du marché du travail et de réduire l'étendue des emplois précaires et vulnérables, corollaire d'une plus grande pauvreté. Ces propos sont étayés par le tableau 24 qui apporte un constat clair et patent : les taux de pauvreté des travailleurs informels (totalité et chefs de ménages) se situent à des niveaux légèrement en dessous du triple des taux prévalent au sein de l'économie formelle (17.4% et 22.9% contre 6.6% et 7.8%).

Tableau 24: Analyse descriptive des interrelations entre la pauvreté et l'informalité (Total travailleurs et travailleurs chefs de ménages)

En %	**Total travailleurs**			**Travailleurs chefs de ménages**		
	Non Pauvres	Pauvres	Total	Non Pauvres	Pauvres	Total
Formels	93,3	6,6	100	92,2	7,8	100
	62,7	36,2	59,8	75,4	46,3	68,8
Informels	82,6	17,4	100	77,1	22,9	100
	37,3	63,8	40,3	24,6	53,7	31,2
Total	100	100	100	100	100	

Source : Calculs de l'auteur sur la base de l'EBCNVM (2015)

Résolument, ces chiffres apportent un grand éclairage de portée descriptive sur l'existence d'une interrelation entre l'emploi informel et la pauvreté approchée à partir du seuil haut de la pauvreté estimé par l'INS lors de la réalisation de l'EBCNVM de 2015.

On démontre aussi grâce au tableau 25 que les taux de pauvreté constatés auprès des travailleurs salariés qu'ils soient formels ou informels sont plus élevés que ceux observés au niveau des travailleurs non-salariés. A titre d'illustration, le taux de pauvreté estimé pour les travailleurs salariés informels est de l'ordre de 27.8% contre 15.8% pour les non-salariés informels. Vraisemblablement, l'économie informelle réduit les chances des travailleurs, particulièrement salariés, à occuper des emplois décents et les cantonnent dans des secteurs à faible productivité et des emplois faiblement rémunérés. Il convient de noter que la situation des travailleurs informels salariés serait aussi déterminée dans une certaine mesure par la taille du ménage, les enfants à charge et le nombre de personnes économiquement actives sur le marché du travail. Cela démontre aussi que la faiblesse des revenus salariés et la précarité des conditions de travail inhérentes aux emplois informels, impliquerait une plus grande vulnérabilité à la pauvreté des ménages dont le chef occupe un emploi salarié informel.

Tableau 25: Estimation des taux de pauvreté selon le statut sur le marché du travail (Formel Vs informel) pour tous les travailleurs et les chefs de ménages

En %	**Taux de pauvreté**	
	Total travailleurs	Chefs de ménages
Travailleurs salariés formels	6,9	8,7
Travailleurs non-salariés formels	5,6	5,4
Travailleurs salariés informels	19,1	27,2
Travailleurs non-salariés informels	14	15,8

Source : Calculs de l'auteur sur la base de l'EBCNVM (2015)

Toutes ces questions seront approfondies et finement débattues dans l'analyse de la simultanéité entre l'informalité et la pauvreté.

3.3.3 Cadre méthodologique et spécifications du modèle probit bivarié

Comme mentionné précédemment, cet essai se propose d'explorer la causalité entre pauvreté et informalité, et ce au regard du nombre très limité d'articles s'étant consacré à la question. Il aborde aussi pour la première fois en Tunisie cette question qui est d'un intérêt majeur pour une bonne compréhension de la dynamique jointe de la pauvreté et de l'informalité.

A cet égard, on essayera moyennant une approche méthodologique idoine d'apporter des éclairages et des réponses à un nombre de questionnements. Il s'agit des déterminants du travail informel et salarié informel pour les chefs de ménages en Tunisie. En effet, le travail au sein de l'économie formelle versus l'économie informelle dépendrait d'un large éventail de variables et serait loin de se réduire à l'influence du cadre institutionnel qui favoriserait la segmentation du marché du travail. Les caractéristiques individuelles du travailleur pourraient se révéler comme étant déterminantes dans les choix occupationnels.

Dans ce même ordre d'idées, la théorie du capital humain nous enseigne que la qualité de l'emploi occupé et d'autres caractéristiques individuelles spécifiques à l'emploi à l'instar des revenus seraient susceptibles de varier selon les dotations individuelles en capital humain. En effet, l'investissement dans l'éducation conduit à une augmentation des revenus au cours de la vie pour ceux qui ont plus d'années de scolarité, à l'accès à des emplois mieux rémunérés, à une réduction du temps passé sur le marché du chômage et à des transitions plus rapides vers de meilleures perspectives de carrière (Becker 1993; Mincer 1974; Wahrenburg et Weldi 2007). A part les facteurs liés au capital humain, les caractéristiques régionales et spatiales pourraient jouer également un rôle important dans les choix occupationnels des travailleurs, en présence d'une segmentation au niveau du marché du travail en Tunisie : emploi formel versus emploi informel.

Il sied aussi de démontrer dans quelle mesure une condition antérieure de pauvreté du ménage pourrait influencer et conditionner le choix d'emplois informels salariés par les chefs de ménages ne pouvant se permettre de rester au chômage. Enfin, l'analyse portera sur les impacts du travail salarié informel du chef de ménage sur les conditions de vie et le bien-être du ménage d'une manière générale.

Néanmoins, cet essai sera confronté à des difficultés auxquelles ce genre d'exercice achopperait très souvent. Il s'agit de prendre en considération l'endogénéité potentielle de la pauvreté du ménage, de l'informalité du chef de ménage sur le marché du travail en Tunisie ainsi que les facteurs inobservables qui seraient susceptibles d'influencer simultanément ces deux phénomènes.

Afin de répondre à toutes ces interrogations, un modèle probit bivarié a été adopté dont les spécifications s'inspirent de l'approche développée par Amuedo-Dorantes (2004).

Afin de répondre à ces différentes interrogations, l'analyse portera sur un échantillon de chefs de ménages de l'EBCNVM (2015) et l'estimation d'une modèle probit à deux équations simultanées.

La première équation décrit la probabilité d'occuper un emploi informel par les chefs de ménages comme étant fonction de caractéristiques régionales et sociodémographiques et économiques du chef de ménage ayant trait notamment à sa situation sur le marché du travail. L'équation est spécifiée comme suit :

$$Emploi\ informel_{ijl} = \alpha'_1 Pauvreté_i + \beta'_1 I_{ij} + \gamma'_1 H_i + \gamma'_1 R_l + \varepsilon_{ijl} \qquad (1)$$

avec α'_1indiquant l'effet direct que la situation de pauvreté du ménage serait susceptible d'exercer sur l'occupation d'un emploi informel par le chef de ménage.

Dans cette équation, la Pauvreté$_i$ s'exprime comme une variable dummy qui renseigne sur l'état de pauvreté du $i^{ème}$ ménage, alors que I_{ij} constitue un vecteur comprenant des variables spécifiques au chef ayant trait à ses caractéristiques sociodémographiques et sa situation sur le marché du travail.

Le tableau 26 fournit une vue d'ensemble sur toutes les variables qui ont été créées incluant celles se rapportant à l'emploi occupée par le chef du ménage (statut dans l'emploi, lieu du travail, secteur d'activité, nature du contrat) et les individus composant le ménage (nombre de personnes qui travaillent au sein du ménage).

Il importe de noter au niveau de cette équation que la variable portant sur la pauvreté du ménage serait susceptible d'être endogène à l'informalité du chef de ménage, et ce en raison de la dépendance du revenu du ménage des revenus de travail du chef de ménage.

De même, les conditions de travail précaires inhérentes aux emplois informels et leurs corrélats, des emplois faiblement rémunérés, impliqueraient que les chefs de ménages soient plus exposés à la vulnérabilité et à la pauvreté.

A cet égard, la pauvreté du ménage serait fonction des mêmes variables déterminant l'informalité du chef du ménage. Ainsi, l'équation prend la spécification suivante :

$$Pauvreté_{ijl} = \alpha'_2 Emploi\ informel_i + \beta'_2 I^*_{ij} + \gamma'_1 H^*_i + \gamma'_1 R^*_l + \theta_{ijl} \qquad (2)$$

et α'_2 indiquant l'effet direct que l'occupation d'un emploi informel par le chef de ménage serait en mesure d'exercer sur la situation de pauvreté du ménage.

Néanmoins, et en raison de la simultanéité des salaires perçus par les chefs de ménage, les emplois informels d'un côté, et la pauvreté des ménages de l'autre, l'estimation des deux équations (1) et (2) par une MCO aboutirait à des estimations biaisées des déterminants de la participation des chefs de ménages à des emplois informels et des effets de l'occupation de cet emploi sur la pauvreté du ménage (Amuedo-Dorantes 2004).

En vue de traiter la question de l'endogénéité de la pauvreté et de l'informalité des chefs de ménages occasionnée par la causalité inverse, on a fait recours à un modèle probit à deux équations simultanées. La première consiste à estimer la probabilité d'occuper un emploi informel par les chefs de ménages alors que la deuxième vise l'estimation de la probabilité de la pauvreté du ménage. Les deux équations sont spécifiées comme suit :

$$Emploi\ informel_{ijl} = \alpha'_1 Pauvreté_i + \beta'_1 I_{ij,1} + \gamma'_1 H_{i,1} + \gamma'_1 R_{l,1} + \varepsilon_{ijl} \qquad (3)$$

$$Pauvreté_{ijl} = \alpha'_2 Emploi\ informel_i + \beta'_2 I^*_{ij,2} + \gamma'_1 H^*_{i,2} + \gamma'_1 R^*_{l,2} + \theta_{ijl} \qquad (4)$$

Il importe de noter que l'équation (3) est identifiée par l'exclusion d'une variable qui serait fortement corrélée à la pauvreté. Il s'agit du nombre de travailleurs au sein du ménage ainsi que le niveau d'éducation du chef de ménage. De même, l'équation (3) se définit économétriquement dans l'équation (4). Cette variable serait, fallait-il le mentionner, susceptible d'affecter le statut de pauvreté du ménage à travers leur contribution au revenu du ménage et n'affecte pas en elle-même directement la probabilité d'occuper un emploi informel. Cette démarche s'appuie sur les arguments développés par Amuedo-Dorantes (Amuedo-Dorantes 2004) qui considère que ces variables spécifiques ne seraient en mesure d'affecter les comportements sur le marché du travail qu'à travers le canal de la pauvreté du ménage.

L'équation (4) est définie de son côté par l'exclusion de la variable en relation avec la nature du contrat détenu par le chef du ménage. On a pu démontrer dans les sections précédentes l'existence d'une forte corrélation entre cette variable et les niveaux constatés d'informalité sur le marché du travail en Tunisie.

On présente dans le tableau 26 suivant les différentes variables utilisées ainsi que les définitions leur correspondant :

Tableau 26: Description des variables du modèle probit bivarié

Variable	Définition
Emploi informel	Variable dummy indiquant des emplois non couverts par une sécurité sociale
Emploi informel salarié	Variable dummy indiquant des emplois salariés non couverts par une sécurité sociale
Pauvreté du ménage	Variable dummy qui serait égale à 1 lorsque le niveau de dépense du ménage se situe en dessous du seuil de pauvreté (INS 2015)
Age	Âge en nombre d'années
Taille du ménage	Taille en nombre d'individus composant le ménage
Niveau d'instruction	Quatre modalités : Néant Primaire Secondaire Universitaire
Nombre de travailleurs au sein du ménage	Nombre de personnes au sein du ménage qui sont occupés sur le marché du travail
Etat matrimonial	Quatre modalités : Célibataire, Divorcé, Marié ou Veuf
Contrat chef	Trois modalités : CDD, CDI ou pas de contrat
Lieu du travail	Onze modalité : Administration publique, Ambulant, Autre chantier, Autre lieu, Chantier de bâtiment, Entreprise privée Entreprise publique, Entreprise étrangère, Exploitation agricole, Local Privé Logement.
Région	Centre est, Centre ouest, Grand Tunis, Nord-est, Nord-ouest, Sud-est, Sud-ouest.

3.3.3.1 Les travailleurs salariés chefs de ménages

Une première analyse des coefficients estimés en plus des effets marginaux suggère que le statut de pauvreté du ménage et l'informalité de l'emploi salarié occupé par le chef de ménage exercent des effets positifs et significatifs sur les deux équations de la pauvreté et de l'informalité.

Ce premier constat, d'une importance majeure, se recoupe et concorde avec les conclusions se dégageant des travaux d'Amuedo-Dorantes (2004) pour le Chili, de Devicienti et al. (2009) pour l'Argentine et tout récemment de Canelas (2019) qui s'est focalisée sur le cas de l'Equateur. A propos de l'Egypte, Nazier et Ramadan (2014a) ont pu constater l'absence de simultanéité entre les deux variables. Leurs résultats indiquent que le statut de pauvreté du ménage n'affecte pas de manière significative la probabilité d'occuper des emplois informels. Toutefois, la situation de salarié informel augmenterait de manière significative la probabilité de basculer dans la pauvreté.

Le tableau 29 démontre qu'une hausse de la pauvreté d'un point de pourcentage, augmenterait la probabilité des chefs de ménages à occuper des emplois salariés informels de 37.9 points, c'est-à-dire non couverts par des assurances sociales. Dans l'autre sens, une hausse de l'informalité d'un point parmi les chefs de ménages travailleurs salariés serait susceptible d'augmenter la probabilité de chuter dans le précipice de la pauvreté de 33.5 points de pourcentage.

Force est de constater aussi que la probabilité d'occuper des emplois salariés informels suivrait une relation monotone décroissante en fonction du niveau d'instruction, une variable cruciale pouvant renseigner sur le potentiel de productivité. Des résultats tout à fait conformes aux enseignements de la théorie du capital humain. En effet, atteindre un niveau d'enseignement supérieur diminuerait substantiellement la probabilité d'occuper des emplois salariés informels de l'ordre de 9.7 points de pourcentage contre seulement 2.6 points pour le secondaire et 1.4 points pour le primaire. Ces différents niveaux d'éducation du chef de ménage diminuent également la probabilité de voir le ménage basculer dans la pauvreté et ce dans les mêmes proportions. Toutes ces évidences plaident clairement en faveur du rôle que l'éducation et la formation pourraient assurer sur le front de la lutte contre l'informalité sur le marché du travail et la pauvreté.

Il est largement admis que les femmes affichent une plus grande propension à travailler au sein de l'économie informelle (Bonnet, Vanek, et Chen 2019).

Les résultats consignés dans le tableau 29 confirment ce constat pour la Tunisie dans la mesure où les femmes cheffes de ménages, comparées aux hommes, affichent une probabilité de 3.9 points d'occuper des emplois salariés informels.

Comme annoncé précédemment, certaines caractéristiques individuelles à l'instar de la situation matrimoniale affectent la propension du chef du ménage à évoluer au sein de l'économie informelle.

De même, la taille du ménage semble agir négativement sur la probabilité de participer au marché du travail en occupant des emplois informels salariés. Les effets marginaux affichent une baisse de la probabilité de 3.5 points de pourcentage. En effet, plus le ménage est large, plus est élevée sa probabilité de comporter des membres occupés sur le marché du travail, ce qui pourrait générer d'autres sources de revenus en plus de celles du chef du ménage. Par conséquent, le chef de ménage serait, en toute vraisemblance, moins contraint de limiter son choix aux seuls emplois salariés informels.

On note par ailleurs que la taille du ménage agit inversement sur la pauvreté dans la mesure où l'élargissement de la composition du ménage d'un membre augmenterait le risque de basculer dans la pauvreté de 4.8 points de pourcentage. Cependant, le nombre de personnes participant au marché du travail diminuerait la probabilité de précipiter le ménage dans la pauvreté de 2.5 points de pourcentage.

On a essayé d'établir les liens entre le potentiel de productivité des différents secteurs d'activité économique et la probabilité d'occuper des emplois informels salariés par les chefs, mais les coefficients estimés n'étaient pas statistiquement significatifs. En lieu et place, la nature de l'emploi pourrait correspondre à ce besoin de capter la productivité différentielle entre les différentes unités économiques. Selon les définitions de l'OIT « *le lieu de travail distingue les unités économiques qui sont situées dans le logement des propriétaires, dans la rue, sur les chantiers de construction et sur les parcelles agricoles, des unités économiques qui ont des locaux fixes visibles, tels que les bureaux et les usines* »[56].

Clairement, les résultats illustrés dans le tableau 29 établissent des évidences quant à l'existence d'une certaines dualité entre les unités économiques structurées, à priori formelles, composées d'entreprises publiques, d'entreprises privées et étrangères, à opposer aux locaux privés, aux unités ambulantes, aux exploitations agricoles et chantiers de construction.

Manifestement, travailler dans les entreprises publiques et privées fait baisser la probabilité d'occuper des emplois informels salariés respectivement de 7.3% et 2.4%. Toutefois, la fréquence d'emplois informels serait plus élevée dans certaines unités économiques considérées comme étant un véritable réservoir de main d'œuvre peu qualifiée.

[56] https://ilostat.ilo.org/fr/resources/concepts-and-definitions/description-informality/

On constate, en effet, que la probabilité d'occuper un emploi salarié informel au sein d'unités promues dans des logements de propriétaires pointerait à 19.5 points de pourcentage contre 16.6 points dans les chantiers de bâtiment, 14 points dans les exploitations agricoles et 13.8 points dans les unités ambulantes.

Les formes d'emplois atypiques, à fortiori précaires, à l'exemple du travail temporaire ou occasionnel augmentent la propension des chefs de ménages à occuper des emplois salariés informels. Plusieurs mesures ont été prises en Tunisie depuis 2002 afin d'adapter l'offre de régimes assurantiels aux spécificités des catégories socio-professionnelles exerçant des activités saisonnières et occupants des emplois temporaires. Le tableau 29 démontre que les emplois temporaires et saisonniers augmenteraient la probabilité d'occuper des emplois salariés informels, respectivement de 5.9 et 4.6 points de pourcentage.

Concernant la donne régionale, les résultats seraient concordants dans une certaine mesure avec la distribution spatiale des populations pauvres et la carte de la pauvreté. La probabilité qu'un ménage basculerait dans la pauvreté atteindrait 9.5 points de pourcentage dans le Nord-Ouest, 4.5 points au Centre Ouest contre seulement 1.5 points au Centre Est.

Le constat qu'on a pu établir à partir du tableau 29 concourt à valider l'hypothèse que les emplois salariés informels pourraient être la marque d'une segmentation au niveau du marché du travail en Tunisie qui s'explique par un excédent structurel de main d'œuvre et des capacités d'absorption limitées au niveau du secteur formel. Il en résulte une limitation de choix qui serait exacerbée pour les demandeurs d'emplois, se situant en bas de la distribution des revenus, faisant face, de facto, à un risque de basculer en dessous du seuil de la pauvreté en Tunisie.

Ce qui apporte des arguments solides plaidant en faveur de la thèse de travailleurs contraints d'opter pour des emplois salariés informels involontaires. Il s'agit, en toute vraisemblance, d'emplois de second choix, caractérisées par une absence de couverture sociale et d'une précarité patente.

En toute évidence, ces emplois salariés précaires et informels pourraient limiter les impacts attendus des politiques de lutte contre la pauvreté en contribuant à l'éternisation du cercle vicieux de la pauvreté.

3.3.3.2 Les travailleurs non-salariés

Le tableau 28 reprend les résultats de l'estimation jointe des équations (3) et (4) pour tous les travailleurs informels, c'est-à-dire les travailleurs salariés et non-salariés. Il importe de rappeler que les travailleurs non-salariés représentent la moitié de l'emploi informel total tandis que leur part dans la population active occupée se limite en moyenne aux alentours de 25%. L'analyse des coefficients estimés en plus des effets marginaux illustrés dans le tableau 29 suggère que le statut de pauvreté du ménage et l'informalité de l'emploi occupé par le chef de ménage exercent des effets positifs et significatifs sur les deux équations de la pauvreté et de l'informalité.

Cependant, les effets marginaux retrouvés pour tous les travailleurs chefs sont plus élevés que ceux constatés pour les travailleurs salariés. Il importe de souligner qu'en dépit de la prise en considération des effectifs des travailleurs indépendants dans la première estimation dont les résultats sont repris dans le tableau 29, la valeur prise par l'effet marginal de l'informalité sur la pauvreté n'a pas considérablement augmenté en comparaison avec le niveau constaté dans l'estimation réalisée pour les travailleurs salariés : 35 points contre 33.5 points de pourcentage. Une résultante logique de la forte concentration de la pauvreté parmi les effectifs salariés qui représentaient 82% de l'effectif total des travailleurs pauvres contre 18% pour les travailleurs non-salariés en 2015. Le tableau 27 suivant établit un récapitulatif des résultats les plus saillants pouvant étayer cette partie de la discussion.

Tableau 27: Tableau récapitulatif des effets marginaux (Salariés, ensemble travailleurs)

En points de pourcentage	Ensemble travailleurs	Travailleurs salariés
Effets de la pauvreté sur l'informalité	44.7	37.9
Effets de l'informalité sur la pauvreté	35	33.5
Effets du niveau universitaire sur l'informalité	-12.7	-9.7

D'autres écarts sont constatés également pour plusieurs variables et particulièrement le niveau d'instruction.

Cela révèlerait que des individus ayant atteint l'enseignement supérieur seraient davantage moins susceptibles de participer au marché du travail en occupant des emplois informels, notamment comme travailleurs indépendants ou non-salariés.

Ces résultats combinés laissent entrevoir l'existence d'une segmentation au sein même de la population des travailleurs indépendants informels. Un premier segment comprend la sous-population d'indépendants informels involontaires obligés de contourner la sécurité sociale en raison de l'insuffisance de leurs capacités contributives. Un deuxième segment serait composé d'indépendants informels volontaires qui auraient pris la décision de contourner la sécurité sociale afin d'éviter la pression fiscale et sociale et pour certains d'entre-deux, de pouvoir profiter des bénéfices des programmes assistanciels de protection sociale. D'où l'intérêt de la prochaine section de ce troisième chapitre qui sera focalisée sur l'analyse des déterminants des comportements informels des populations bénéficiaires des deux programmes phares d'assistance sociale en Tunisie, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII, tout en essayant de vérifier la plausibilité de l'hypothèse d'effets désincitatifs des programmes d'assistance sociale sur les programmes contributifs de protection sociale.

Enfin, cette investigation empirique et les résultats auxquels nous sommes parvenus invitent les décideurs à adopter une approche holistique qui consacre l'indissociabilité de la protection sociale, de l'informalité et de la pauvreté et de mettre en place des stratégies intégrées afin de lutter efficacement contre l'informalité et la pauvreté.

Tableau 28: Modèle probit à deux équations simultanées : Ensemble des travailleurs

	Emploi informel			Pauvreté du ménage		
	Coef.	Erreur type	Effet Mg.	Coef.	Erreur type	Effet Mg.
Emploi informel				1.826***	0.028	0.350***
Pauvreté du ménage	1.804***	0.027	0.447***			
Âge	0.001	0.001	0.0004	-0.007***	0.001	-0.001***
Sexe du chef de ménage (féminin=1)	0.222***	0.007	0.057**	-0.237**	0.081	-0.043**
Niveau d'instruction du chef (réf. Néant)						
Primaire	-0.097**	0.037	-0.027**	-0.117***	0.037	-0.024**
Secondaire	-0.169***	0.041	-0.046***	-0.259***	0.041	-0.053***
Universitaire	-0.535***	0.057	-0.127***	-0.779***	0.072	-0.139***
Etat matrimonial du chef (réf. Célibataire)						
Marié	-0.204**	0.065	-0.058**	0.146	0.097	0.027
Veuf	-0.236*	0.997	-0.060*	0.285	0.132	0.054*
Divorcé	-0.322**	0.119	-0.081***	0.302	0.186	0.058
Taille du ménage	-0.133***	0.007	-0.033***	0.221***	0.008	0.042***
Contrat chef de ménage (réf. CDI)						
CDD	0.378***	0.042	0.096***	-0.070	0.047	-0.013
Pas de contrat	0.305***	0.030	0.076***	-0.260***	0.048	-0.049***
Nombre de travailleurs au sein du ménage				-0.109***	0.183	-0.021***
Lieu de travail (réf. logement)						
Entreprise publique	-0.380***	0.054	-0.009***			
Entreprise privée	-0.07	0.054	-0.016			
Entreprise étrangère	-0.29**	0.098	-0.054***			
Local Privé	0.560***	0.043	0.141***			
Logement	0.754***	0.094	0.199***			
Ambulant	0.691***	0.050	0.180***			
Exploitation agricole	0.707***	0.046	0.185***			
Chantier de bâtiment	0.752***	0.044	0.199***			
Autre chantier	0.541***	0.096	0.135***			
Autre lieu	0.627***	0.063	0.160***			
Nature de l'emploi (réf. Permanent)						
Temporaire	0.265***	0.051	0.069***	-0.133*	0.049	-0.024**
Saisonnier	0.146*	0.063	0.037**	-0.130**	0.064	-0.024*
Occasionnel	0.156***	0.418	0.040***	-0.102**	0.043	-0.019*
Région (réf. Grand Tunis)						
Nord Est	0.046	0.061	0.115	0.190	0.070	0.034
Nord-Ouest	-0.095	0.060	-0.230	0.489***	0.069	0.095***
Centre Est	0.157***	0.042	0.040***	0.089*	0.045	0.015*
Centre ouest	0.139*	0.060	0.035*	0.247***	0.068	0.045***
Sud Est	0.115	0.064	0.029	0.140*	0.074	0.025*
Sud-Ouest	-0.208**	0.063	-0.048***	0.405***	0.071	0.077***
Milieu de résidence (réf. Métropolitain)						
Communal	0.087	0.055	0.021	-0.078	0.063	-0.015
Non communal	0.253***	0.049	0.063***	-0.222***	0.052	-0.042***
No d'observations		15068				
Wald chi2		15664.6				
Wald test of rho= : chi2(1)		5.17523	Prob > chi2 = 0.0229			

***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05

Tableau 29: Modèle probit à deux équations simultanées : Travailleurs salariés

	Emploi informel			Pauvreté du ménage		
	Coef.	Erreur type	Effet Mg.	Coef.	Erreur type	Effet Mg.
Emploi informel				1.761***	0.026	0.335***
Pauvreté du ménage	1.745***	0.025	0.379***			
Âge	0.003*	0.001	0.0007*	-0.009***	0.001	-0.001***
Sexe du chef de ménage (féminin=1)	0.181*	0.007	0.039*	-0.223**	0.115	-0.042*
Niveau d'instruction du chef (réf. Néant)						
Primaire	-0.065	0.055	-0.014	-0.120***	0.028	-0.026***
Secondaire	-0.119*	0.087	-0.026*	-0.271***	0.034	-0.056***
Universitaire	-0.474***	0.048	-0.097***	-0.842***	0.055	-0.149***
Etat matrimonial du chef (réf. Célibataire)						
Marié	-0.176*	0.082	-0.039**	0.115	0.109	0.214
Veuf	-0.291*	0.142	-0.064*	0.289	0.201	0.055
Divorcé	-0.143**	0.143	-0.080	0.360	0.210	0.070
Taille du ménage	-0.161***	0.010	-0.035***	0.256***	0.013	0.048***
Contrat chef de ménage (réf. CDI)						
CDD	0.516***	0.045	0.120***	-0.060	0.058	-0.011
Pas de contrat	0.499***	0.038	0.116***	-0.283***	0.042	-0.052***
Nombre de travailleurs au sein du ménage				-0.133***	0.013	-0.025***
Lieu de travail (réf. logement)						
Entreprise publique	-0.403***	0.054	-0.073***			
Entreprise privée	-0.118*	0.054	-0.024*			
Entreprise étrangère	-0.38***	0.103	-0.070***			
Local Privé	0.551***	0.050	0.137***			
Logement	0.734***	0.078	0.191***			
Ambulant	0.554***	0.057	0.138***			
Exploitation agricole	0.561***	0.049	0.140***			
Chantier de bâtiment	0.650***	0.048	0.166***			
Autre chantier	0.465***	0.097	0.113***			
Autre lieu	0.598***	0.134	0.150***			
Nature de l'emploi (réf. Permanent)						
Temporaire	0.257***	0.050	0.059***	-0.162***	0.050	-0.029**
Saisonnier	0.205*	0.091	0.046*	-0.205*	0.103	-0.037*
Occasionnel	0.142**	0.469	0.031***	-0.151***	0.046	-0.027**
Région (réf. Grand Tunis)						
Nord Est	0.034	0.074	0.007	0.210*	0.076	0.037**
Nord-Ouest	-0.224**	0.076	-0.046**	0.589***	0.077	0.115***
Centre Est	0.099*	0.052	0.022**	0.089*	0.045	0.022*
Centre ouest	0.081	0.077	0.001	0.247***	0.068	0.064***
Sud Est	0.115	0.064	0.018	0.140*	0.074	0.030*
Sud-Ouest	-0.231**	0.075	-0.047**	0.405***	0.071	0.086***
Milieu de résidence (réf. Métropolitain)						
Communal	0.093	0.065	0.019	-0.155	0.067	-0.030*
Non communal	0.224***	0.058	0.049***	-0.230***	0.058	-0.044***
No d'observations	10240					
Wald chi2	15664.6					
Wald test of rho= : chi2(1)	5.905 Prob > chi2 = 0.0151					

***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05

3.4 Déterminants des comportements informels et mise en évidence des effets désincitatifs de l'assistance sociale sur la sécurité sociale

3.4.1 Données utilisées et présentation de l'enquête d'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale (CRES)

Les lacunes des dispositifs de ciblage des programmes d'assistance sociale en Tunisie (PNAFN et AMGII) sont soupçonnées d'influencer le comportement des travailleurs dans l'économie informelle, en réduisant le coût d'opportunité du secteur informel. Il serait également très instructif de connaître les principales caractéristiques des travailleurs informels vivant dans des ménages dont au moins un membre bénéficie de programmes d'assistance sociale. Cela améliorerait notre connaissance des comportements informels de cette population tout en tentant d'en saisir les déterminants les plus importants.

Pour éclairer ces questions et répondre à ces interrogations, on a fait recours aux données issues de l'enquête d'évaluation des programmes d'assistance sociale qui a été menée en 2015, que nous avons initiée et dirigée en tant que directeur des études du CRES (2011-2017)[57]. Cette enquête a couvert 5000 ménages bénéficiant des deux programmes phares d'assistance sociale (2000 PNAFN et 3000 AMGII) et comportait plusieurs modules couvrant l'éducation, la santé, le revenu, le marché du travail, la sécurité sociale, puis les attitudes envers la sécurité sociale et l'aversion au risque (Voir questionnaire en annexe).

Les échantillons de ces deux sous-populations ont été tirés aléatoirement à partir de fichiers administratifs du PNAFN et de l'AMGII gérés au niveau du MAS. Notre approche d'échantillonnage a permis une représentativité des résultats retrouvés non seulement à l'échelle nationale, mais aussi au niveau des gouvernorats.

Pour les bénéficiaires du PNAFN et du carnet de soins à tarifs réduits (AMGII), les questionnaires ont été administrés à l'ensemble du ménage. Ce qui permet de collecter l'information sur l'ensemble des membres et notamment sur ceux qui bénéficient du carnet de soins à titre d'ayants droit. Cette démarche qu'on a entièrement conçue[58] permet primo de saisir au niveau national, le nombre total extrapolé des bénéficiaires de soins dans les structures hospitalières publiques moyennant le carnet jaune (AMGII) et le carnet blanc (PNAFN ou AMGI).

---

[57] Rapport de l'enquête : http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/Rapport_CRES_mai_2017.pdf

[58] En tant que directeur d'études au CRES (2011-2017), j'ai pu initier et mettre en œuvre tout le projet de l'enquête d'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie. Force est de noter que les problématiques ayant trait aux comportements informels, effets désincitatifs, attitudes des travailleurs informels par rapport au risque et la sécurité sociale et choix intertemporels ont été menées pour la première fois dans un pays de la région MENA, d'où l'originalité de cette démarche.

Secundo, cette démarche permet d'évaluer les capacités contributives du bénéficiaire principal du carnet à la lumière des informations fournies par les différents modules du questionnaire (Pour plus de détails sur l'organisation du questionnaire, voir annexe A7) et notamment ceux relatifs aux caractéristiques de l'habitat, à la composition du ménage et ses caractéristiques démographiques, la santé et la couverture sociale, le marché du travail (Module : actifs occupés) et les revenus déclarés.

Il convient de préciser que la problématique des incitations perverses ne prend tout son sens que lorsque le bénéficiaire de l'AMGII, nonobstant ses capacités contributives avérées, choisit délibérément d'opter pour des programmes non-contributifs.

Les analyses portées sur les traits distinctifs des travailleurs informels concernent tous les membres du ménage auquel appartient le bénéficiaire de l'AMGII et du PNAFN qui sont occupés sur le marché de travail en tant que salariés ou indépendants, mais qui sont hors du champ de la couverture par les régimes légaux de sécurité sociale.

De même, 500 travailleurs informels qui ont déjà cotisé à la CNSS dans le cadre des régimes des travailleurs indépendants (RTI) et des travailleurs précaires et à faible revenu (RTFR).

L'échantillon a été tiré à partir du système d'information de la CNSS géré au niveau du CRES, parmi ceux n'ayant pas procédé au paiement de leurs cotisations au cours des années 2011 et 2012 et 2013 contrairement à leurs comportements de cotisation, constaté comme étant régulier, au cours de la période 2008-2010.

Ainsi, le traitement des modules du questionnaire spécifique aux affiliés de la CNSS (caractéristiques de l'habitat, caractéristiques de base, éducation, santé et couverture sociale, activité économique et occupation et revenus) permet de mettre en relief les principaux déterminants objectifs de la transition d'une situation de formalité à une situation d'informalité.

Des questions plus ciblées, seront posées aux travailleurs selon leur statut dans l'emploi (salarié, patron, indépendant avec salariés, indépendant sans salariés, etc.) en vue de saisir d'autres aspects de l'informalité tels que l'emploi informel sein du secteur informel.

Le niveau de satisfaction par rapport à l'emploi occupé et ses différents attributs est l'un des déterminants subjectifs majeurs des comportements informels particulièrement auprès des salariés que le module « Actifs Occupés » du questionnaire de l'enquête a pris en charge à travers plusieurs questions posées aussi bien aux actifs occupés au sein des ménages AMGII et PNAFN que pour les travailleurs affiliés aux régimes RTNS et RTFR de la CNSS.

Ces questions ont trait au degré de satisfaction par rapport aux variables suivantes :

- Le nombre d'heures travaillées ;
- La couverture sociale ;
- L'adaptation de l'emploi occupé par rapport aux qualifications acquises par le travailleur salarié ;
- Le niveau du salaire ;
- L'emploi occupé d'une manière générale

D'autres modules spécifiques aux actifs occupés appartenant à des ménages AMGII et aux travailleurs affiliés à la CNSS, sont consacrés au traitement des aspects liés aux attitudes des interviewés vis-à-vis de la sécurité sociale, à leurs préférences intertemporelles et à leur aversion au risque.

3.4.2 Approche méthodologique déployée pour analyser les comportements informels et détecter les effets désincitatifs des programmes d'assistance sociale

3.4.2.1 Aspects théoriques

Les raisons qui sous-tendent le travail informel sont multiples. En général, une distinction est faite entre les travailleurs dont la situation d'informalité est le résultat d'un choix délibéré rationnel étayé par un certain nombre d'arguments et les travailleurs informels involontaires qui sont exclus des régimes de sécurité sociale en raison de l'absence d'un régime d'assurance sociale qui prend en considération leur profil socio-professionnel et leurs capacités contributives (Fields, 1990; Kucera and Roncolato, 2008; Maloney, 2003, 1998).

Le choix de l'informel serait l'aboutissement d'un processus de compromis entre les gains d'une situation formelle (bénéfices de la sécurité sociale, stabilité professionnelle, accès aux crédits bancaires, etc.) et ceux de l'informel (évasion fiscale et sociale, bénéfices des programmes d'assistance sociale accessibles en raison d'un mauvais ciblage, etc.) et également les coûts correspondants, par exemple les coûts du travail (Djankov et Ramalho 2009 ; Angel-Urdinola et Kuddo 2010). Tout se ramène au coût d'opportunité de l'emploi informel, qui reflète l'appréciation et la perception qu'a le travailleur lui-même des gains de toutes sortes liés à la formalité à laquelle il a dû renoncer. D'autre part, certains travailleurs sont exclus de la couverture sociale en raison de l'absence d'un régime adapté à leur statut professionnel (travailleurs mobiles, changements récurrents d'employeur, etc.) ou de l'insuffisance de leur capacité de paiement.

La décision d'opter pour l'informalité dépend d'un certain nombre de variables déterminantes qui sont susceptibles d'influencer le comportement du travailleur. Premièrement, c'est la capacité contributive du travailleur qui est évaluée à l'aune d'un nombre de variables objectives telles que la situation familiale, la taille du ménage, les revenus et dépenses mensuels, etc.

D'autres variables subjectives sont de même d'une importance majeure pour comprendre les stratégies comportementales adoptées par les travailleurs dans le choix de l'informalité et/ou lors de la transition entre informalité et formalité. Ces variables concernent en particulier des déterminants subjectifs tels que les préférences intertemporelles des travailleurs, les attitudes envers la sécurité sociale et l'aversion au risque (Peracchi, Perotti et Scarpetta 2007).

Étant donné que le travail informel est notre principale cible, l'accent sera mis sur l'identification des effets potentiellement désincitatifs que les programmes d'aide sociale sont susceptibles d'exercer sur le comportement des travailleurs sur le marché du travail. En effet, comme les programmes d'assistance sociale fournissent une couverture médicale et des transferts en espèces aux plus pauvres, ils risquent de réduire les incitations des travailleurs à cotiser aux régimes officiels de sécurité sociale et donc d'accroître le caractère informel.

Levy (2008a) soutient l'idée que la structure incitative implicite des programmes sociaux induit des changements de comportement chez les travailleurs qui chercheraient des emplois à faible productivité. En fait, les travailleurs se comporteraient d'une manière contraire à l'amélioration de la croissance de la productivité à long terme.

C'est dans les pays d'Amérique latine que les programmes d'assistance sociale ont été largement évalués, en particulier les transferts monétaires conditionnels (TMC). Cependant, très peu d'études ont été conduites pour examiner le sujet épineux de l'impact de ces programmes sur l'emploi informel. En outre, les résultats des études sont loin d'être concluants en ce qui concerne l'existence d'effets d'éviction ou de désincitation des programmes de transferts monétaires sur les emplois formels et les régimes d'assurance sociale légaux (Bosch et Manacorda, 2012).

La littérature va des résultats qui fournissent des preuves de désincitations envers l'emploi formel, à des résultats où les effets ne sont pas évidents ou même hétérogènes montrant de faibles preuves d'un déclin de la formalité du marché du travail en raison des programmes d'assistance sociale.

Concernant le premier groupe de résultats, Camacho et al. (2013) ont fourni des preuves que le programme de prestations de santé et de soins médicaux subventionnés en Colombie, connu sous le nom de *Plan Obligatorio de Salud* (POS), a contribué à l'augmentation de l'emploi informel. D'autres recherches ont donné des résultats comparables ; Garganta et Gasparini, (2015) ont constaté que l'allocation universelle pour enfant à charge de protection sociale (AUH) en Argentine, un TMC à grande échelle, peut décourager les travailleurs de passer au secteur formel et de même pour les résultats concernant l'effet de la prime au développement humain en Équateur (Gonzalez-Rozada et Pinto, 2011), le programme *Bolsa Familia* au Brésil (de Brauw et al., 2015) et le PANES en Uruguay (Amarante et al., 2011).

Le second groupe comprend les recherches très récentes de Bosch et Schady (2019) qui ont analysé les effets sur le marché du travail du programme *Bono Desarrollo Humano* (BDH) en Équateur et ont montré que le transfert d'argent liquide n'a pas réduit l'offre de travail ni provoqué de changement significatif dans la réaffectation du travail du secteur formel au secteur informel. Au Mexique, nombreux furent ceux qui pensaient que le passage d'une couverture maladie basée sur l'employeur à une couverture maladie universelle pourrait générer un effet d'éviction. Cependant, Azuara et Marinescu (2013) ont montré que le fait que *Seguro Popular* fournisse une couverture de santé publique aux personnes non assurées n'a aucun effet sur l'informalité dans l'ensemble de la population.

Bergolo et Cruces (2014, 2018) ont étudié les effets de *l'Asignaciones Familiares-Plan de Equidad* (AFAM), un programme sous condition de ressources en Uruguay, dans le contexte d'une informalité généralisée sur le marché du travail. Bien que les résultats primaires établissent que les bénéficiaires répondent aux incitations du programme en réduisant leur niveau d'emploi formel, les auteurs ont constaté une hétérogénéité substantielle de ces effets. L'AFAM n'est susceptible d'induire une réduction de l'emploi formel que chez les individus ayant une probabilité médiane d'intégrer le marché du travail formel, alors que le programme ne semble pas avoir d'impact sur les individus ayant une faible propension à travailler de manière formelle.

Enfin, Angel-Urdinola et al. (2009) ont fourni des preuves que le programme de carte verte de la Turquie, un programme d'assistance sociale généreux, n'influence pas le choix des travailleurs entre la formalité et l'informalité sur le marché du travail. La raison de cette constatation serait l'écart salarial important entre les travailleurs formels et informels dû à une différence substantielle de productivité.

3.4.2.2 L'approche méthodologique adoptée pour l'analyse des comportements informels

La connaissance de la législation de la sécurité sociale par les travailleurs est une étape cruciale qui leur permet de se projeter dans l'avenir, de lisser le profil temporel de leur consommation, en fonction des prestations offertes par la sécurité sociale dont essentiellement l'ouverture de droit pour une pension de retraite suite à l'accomplissement d'une période de stage (période minimale de stage de 10 ans pour tous les régimes) ou l'atteinte de l'âge légal de départ à la retraite. A cet effet, l'objectif des questions posées dans le cadre du module I du questionnaire (Sécurité sociale) consiste à examiner la connaissance des travailleurs informels et formels de quelques concepts clés de la sécurité sociale. Car la décision de s'affilier ou pas à un régime de sécurité sociale et puis d'observer une régularité dans le versement des cotisations, présuppose une connaissance des conditions d'affiliation et des prestations auxquels l'affilié est en droit de bénéficier, induisant la réunion de conditions nécessaires pour l'installation d'un état de conscience durable favorable aux régimes assurantiels de sécurité sociale.

Cette masse critique de connaissances sur la sécurité sociale est constituée de plusieurs concepts dont essentiellement le niveau salaire de référence, le salaire de référence sur la base duquel la retraite est calculée, la période minimale de stage, l'âge de départ à la retraite selon la législation en vigueur, le niveau de retraite attendu en fonction des cotisations accumulées, etc.

Les comportements adoptés par les individus face à l'incertitude et au risque permettent aussi dans une large mesure de comprendre leurs décisions par rapport à l'affiliation à des régimes de sécurité sociale. A cet effet, les premières questions ont porté sur la perception subjective de l'interviewé de son état de santé actuel et son évolution future, de son niveau de vie actuel et les perspectives de son évolution, les chances (en pourcentage) qu'il garde son travail dans les 12 mois à venir.

D'autres questions ont été consacrées à élucider les préférences intertemporelles des travailleurs ainsi que leur aversion au risque en s'appuyant sur des mesures robustes du « facteur d'escompte subjectif » et de l' « indice d'aversion au risque ».

Les interviewés sont priés d'imaginer qu'ils ont gagné à une loterie nationale (Promo-sport) et que le gain est de 10000 Dinars tunisiens. Même si le gain est sûr, il ne pourrait être retiré qu'après une année. Toutefois, le gagnant a la possibilité de vendre son ticket à un ami contre un montant de 8000 DT payé comptant. Aucune proposition additionnelle, ne lui sera proposée s'il accepte ce deal. Mais, s'il exprime son souhait d'avoir toujours les 10000 DT dans une année, l'enquêteur lui accorde une autre proposition pour 9000 DT ; et puis dans un troisième round, au cas où il continue à opter pour son choix initial, une dernière proposition lui est faite de 9500 DT.

C'est à partir de ces réponses que se déduit différentes tranches du facteur d'escompte subjectif. Selon l'approche développée par Harrisson et al (2002) et ses applications empiriques dans les travaux de Peracchi et al (2007) qui constituent notre référence de base pour cette analyse, la valeur du ticket pourrait être définie comme étant T=x(1+r), où r est le facteur d'escompte. Si l'interviewé préfère avoir T après une année et pas un montant x immédiatement, son facteur d'escompte est inférieur à r. En répétant la question pour les différentes propositions de x, il serait possible d'identifier quatre niveaux du facteur subjectif d'escompte.[59]

[59]La méthode de Frederick et al. (2002) : Cette approche se base sur l'adoption d'une fonction d'utilité linéaire qui implique une neutralité vis-à-vis du risque. L'interviewé préfère Tsi$(x) < u(T)/(1+\delta)$, où δ est le facteur subjectif d'escompte. Si la fonction d'utilité est $u(x) = x^{1-\gamma}/(1-\gamma)$ et γ est une constante relative au paramètre d'aversion au risque, le choix de T implique $\delta < (1+r)^{1-\gamma} - 1$ if $\gamma < 1$. Pour le cas d'une fonction d'utilité linéaire, γ =0 et T serait choisi si δ<r. Autrement, si les interviewés présentent des profils différents en termes de γ, les valeurs des facteurs subjectifs d'escompte pourraient être différentes même parmi les individus ayant répondus de la même façon aux questions posées.

La même méthodologie utilisée pour estimer le facteur subjectif d'escompte est reconduite, mais seulement le gain est payé immédiatement. Toutefois, et contrairement au cas précédent, l'organisation de loterie n'est pas très crédible dans la mesure où la probabilité d'être payé se réduit à 70%. Ainsi, x se définit comme étant le montant reçu en échange du ticket. Le gain probable de la participation à la loterie, P, est 10000 DT –avec une probabilité de 70% et – x pour une probabilité de 30%. En vue d'aboutir à une mesure de l'indicateur d'Arrow-Pratt de l'Aversion Absolue au Risque (ARA), on a adopté l'approche de Peracchi et al. (2007), qui reprend les développements de Guiso et Paiella (2001). Au cas où l'interviewé est indifférent entre le fait de recevoir x et garder son ticket, alors l'aversion absolue au risque s'exprime comme suit :

$$ARA = 2\frac{E(P)}{E(P^2)}$$

où

$$E(P) = 0.7\ (10000 - \ x) + 0.3\ (-x)$$

et

$$E(P^2) = 0.7\ (10000 - \ x)^2 + 0.3\ x^2$$

Ainsi, en répétant la question pour différents niveaux de x, il serait possible d'identifier quatre intervalles pour la mesure de l'aversion au risque.

3.4.2.3 Les régressions logistiques

Les régressions logistiques ou les modèles *Logit* sont utilisés particulièrement pour examiner l'association entre des variables binaires et explicatives afin d'identifier les facteurs explicatifs de l'emploi informel sur le marché du travail, les densités de cotisations des travailleurs salariés et non-salariés, de l'impatience et de l'aversion au risque.

Soit Yi dénote l'informalité du travailleur i sur le marché du travail par rapport au résultat des variables explicatives x1i,...,xki. Par exemple, supposons que Y = 1 dénote l'informalité du travailleur et Y = 0 le statut de formalité. Ensuite, en utilisant la régression logistique, la probabilité de défaillance d'un travailleur est désignée par :

$$P(Y = 1/x_1\ , \dots , x_k) = f(x_1, \dots , x_k)$$

La fonction f désigne la fonction de distribution logistique. Le modèle peut être écrit comme suit :

$$Logit\ \big(P(Y = 1/x_1\ , \dots , x_k)\big) = \ \beta_0 + \ \beta_1 x_1 + \cdots + \beta_n x_n$$

3.4.3 Mise en relief des effets désincitatifs de l'assistance sociale l'emploi formel

Les incitations perverses ou désincitations se rapportent aux effets inattendus du dispositif de ciblage des programmes d'assistance sociale sur les régimes assurantiels et l'emploi formel(Levy 2008). Pour le cas de la Tunisie, la question consiste à explorer dans quelle mesure la qualité de ciblage des programmes sociaux et particulièrement l'AMGII aurait impacté le comportement de cotisation d'un nombre de travailleurs supposés dotés de capacités contributives qui se seraient orientés vers l'assistance sociale. Egalement, il importe de se poser des questions sur l'impact de l'AMGII sur l'irrégularité dans le paiement des cotisations observée notamment auprès de pans entiers d'affiliés aux régimes RTNS et RTFR. En d'autres termes, il s'agit de tenter d'apporter des éléments de réponses de l'impact des programmes d'assistance sociale sur les choix effectués par les travailleurs entre la formalité et l'informalité sur le marché du travail.

3.4.3.1 Détection de l'emploi informel auprès des populations bénéficiaires de l'assistance sociale

La première tâche à laquelle on s'est attelé dans cette section, a consisté à détecter les travailleurs informels qu'ils soient bénéficiaires directs des programmes d'assistance sociale ou tout simplement membres du ménage, déclarés occupés sur le marché de travail.

Car, il serait pertinent de distinguer l'informalité des bénéficiaires de celle des membres du ménage. Le choix de l'informalité par les travailleurs obéirait dans chacune des deux situations à des calculs économiques qui s'adosseraient à des rationalités différentes qu'il importe de mettre en évidence. Sont considérés alors comme informels tous les travailleurs qui ne sont pas affiliés à un régime de sécurité sociale et ce à la lumière de leurs réponses aux questions relatives à la couverture sociale du module D de l'enquête (*Voir questionnaire de l'enquête en annexe 8*).

Tableau 30 : occupation et informalité des bénéficiaires directs

	PANFN	AMGII	Total
Taux d'occupation	11.3%	56.7%	38.3%
Taux d'informalité	100%	99.5%	99.6%
Taux de chômage	6.4%	12.3%	10%
Taux d'inactivité	82%	30.7%	51%

Tableau 31 : occupation et informalité des membres de ménages pnafistes et amgistes

	PANFN	AMGII	Total
Taux d'occupation	23.6%	17.7%	22%
Taux d'informalité	80%	75.6%	76.7%
Taux de chômage	19.4%	20.3%	18%
Taux d'inactivité	57%	62%	60%

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'enquête du CRES (2015)

Les tableaux 30 et 31 nous enseignent, sans surprise aucune, que le taux d'occupation des bénéficiaires de l'AMGII est de loin plus élevé que celui constaté chez les bénéficiaires du transfert monétaire, soit respectivement 56.7% contre 11.3%. Ce résultat est relativement prévisible car le programme AMGII cible particulièrement les travailleurs pauvres qui ne sont pas dotés de capacités contributives pour cause de changements récurrents d'employeurs ou de la faiblesse de leurs revenus de travail. Cependant le programme de transfert monétaire PNAFN, auquel plusieurs sections de la deuxième partie de cette thèse seront consacrées, cible prioritairement les familles monoparentales et les personnes âgées. D'où le taux d'inactivité des bénéficiaires directs sui se situe à hauteur 82%.

La quasi-totalité des travailleurs bénéficiaires des deux programmes sont informels contrairement aux autres travailleurs qui affichent des taux d'informalité moins tranchées de l'ordre de 80% pour les ménages *pnafistes* et 75% pour les ménages amgistes.

Il importe d'ajouter que les effectifs de travailleurs informels bénéficiaires des programmes PNAFN et AMGII ont atteint 352993 soit 35.6% de l'effectif total de l'emploi informel (990662) en 2014.

L'AMGII serait le foyer et le réservoir le plus important de l'informalité, de la précarité et de la vulnérabilité en Tunisie. La constitution d'un fichier administratif digitalisé des bénéficiaires de l'AMGII lors de la gestion de l'épidémie du Covid-19 en 2020, a confirmé ce constat moyennant des croisements ayant été réalisés avec d'autres bases de données administratives.

3.4.3.1.1 Evaluation des capacités contributives des travailleurs informels

La mise en évidence des incitations perverses passerait inévitablement par l'évaluation des capacités contributives des travailleurs salariés et non-salariés. Cela permettra aussi de faire une distinction cruciale entre les informels volontaires et les informels non volontaires.

En se basant sur la distribution des salaires des travailleurs informels des populations bénéficiaires de l'assistance sociale, nous constatons que 37.3% de l'ensemble total des salariés informels amgistes disposeraient a priori de capacités contributives. Les résultats démontrent également que 39% des bénéficiaires directs de l'AMGII travaillant dans l'informel ont déclaré percevoir des salaires supérieurs au SMIG corollaire de l'existence d'un potentiel hypothétique de capacités contributives contre 17.8% pour les pnafistes. Cette déduction devrait être validée en menant des croisements avec d'autres variables pertinentes à l'instar du statut dans l'emploi, le secteur d'activité ainsi que le nombre de journées travaillées.

Tableau 32 : La distribution des salaires des salariés informels bénéficiaires directs

En DT	PNAFN	AMGII
Inférieur au SMIG	82.20%	60%
320 – 500	17.80%	35%
500 – 650	0%	3%
650 et plus	0%	1.20%
Total	100%	100%

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'enquête du CRES (2014)

Tableau 33 : La distribution des salaires des salariés informels membres du ménage

En DT	PNAFN	AMGII
Inférieur au SMIG	72%	64.2%
320 – 500	25.3%	33%
500 – 650	2%	1.5%
650 et plus	1%	1.3%
Total	100%	100%

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'enquête du CRES (2014)

Les tableaux 32 et 33 illustrent clairement à travers les distributions des salaires des bénéficiaires directs des programmes d'assistance sociale que les amgistes disposent de plus de capacités contributives. Ceci pourrait être expliqué par les caractéristiques propres des amgistes (population plus jeune, plus active sur le marché de travail et moins pauvre que les pnafistes) mais aussi par d'autres caractéristiques liées à l'emploi occupé. Certes, il s'agit d'une évaluation relativement approximative des capacités contributives car la décision de cotiser à un programme assurantiel de protection sociale devrait intervenir d'autres variables qu'il importe de prendre en considération l'instar de la taille du ménage, l'activité au sein du ménage et la participation au marché du travail ainsi que la prévalence du handicap et des maladies de longue durée.

Le dépistage des incitations perverses nécessite d'approfondir l'analyse davantage en focalisant l'intérêt sur les populations informelles disposant à priori de capacités contributives à l'aune d'un nombre de variables

a) Traits distinctifs de l'emploi informel auprès des salariés *amgistes*

La répartition des travailleurs informels dotés de capacités contributives selon le lieu du travail a permis de mettre en relief une forte concentration de ces travailleurs dans les chantiers et bâtiments[60](41.5% dont 73% sont des bénéficiaires directes de l'AMGII). Les sociétés privées attirent à parts égales les bénéficiaires directs ainsi que leurs membres du ménage et ce principalement dans les secteurs de l'industrie, des services et du commerce. Plus de 11% des amgistes informels dotés de capacités contributives travaillent dans le secteur agricole dont 72.22% sont des bénéficiaires directes.

[60] 81.63% de ces informels travaillent dans le secteur du Bâtiments et travaux publics (BTP).

L'un des traits distinctifs les plus saillants des travailleurs informels consiste en une forte instabilité dans l'emploi. En effet, près de 65%[61] des travailleurs informels amgistes, dotés de capacités contributives, ont déclaré occuper des emplois saisonniers/périodiques.

Tableau 34 : Distribution des travailleurs informels amgistes dotés de capacités contributives selon le lieu du travail

Lieu d'emploi	*Bénéficiaires*	*Membres du ménage*	*Total*
Entreprise publique	9.3%	8.1%	8.9%
Société privée	9.7%	26%	15.3%
Local privé	8.4%	13.5%	10.1%
Ambulant	5.3%	3.3%	4.6%
Exploitation agricole	12.4%	9.1%	11.3%
Chantier de bâtiment	45.9%	33%	41.5%
Autres chantiers	5.2%	3.3%	4.5%
Autres	3.8%	3.7%	3.8%

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'enquête du CRES (2014)

La répartition de ces salariés selon le lieu d'emploi montre que 54.3% des instables travaillent dans le secteur des chantiers de bâtiments, 13.49% dans le secteur agricole et 8.9% dans les locaux privés (Voir tableau 34). Les bénéficiaires directes sont plus instables que les autres membres de ménages à raison de 67%.

Pour les travailleurs informels salariés amgistes dotés de capacités contributives nous avons déterminé la répartition des bénéficiaires directs ainsi que les membres du ménage selon le type du contrat et le lieu du travail. Plus de 80% de ces salariés travaillent sans contrat et sont répartis principalement dans secteur du chantier et du bâtiment (51.1%), le secteur agricole et les locaux privés (12.7% et 12.1). La majorité de ces salariés sont des bénéficiaires directs de l'AMGII (près de 69%), qui ne versent pas de cotisations et bénéficient de l'assistance sociale quoiqu'ils soient, à plus forte raison, nantis de capacités contributives.

Les résultats ont démontré que la décision d'affiliation dépendrait d'un nombre de facteurs dont particulièrement, le lieu d'emploi, la stabilité dans l'emploi et la présence d'un contrat. Cependant, et pour le régime des salariés agricoles, la cotisation dépend du nombre de jours validés. Ainsi, il importe de vérifier à ce stade l'impact de ce critère sur la décision de s'affilier et de verser les cotisations dues à la CNSS.

[61] Voir figure 1 en annexe

Tableau 35 : Répartition des travailleurs informels amgistes dotés de capacités contributives et sans contrat de travail selon le lieu du travail

Lieu d'emploi	Bénéficiaires	Membres du ménage	Total
Entreprise publique	1.83%	2.01%	1.89%
Société privée	5.26%	13.07%	7.70%
Local privé	9.61%	17.59%	12.11%
Ambulant	5.95%	4.02%	5.35%
Exploitation agricole	13.50%	11.06%	12.74%
Chantier de bâtiment	54%	44.72%	51.10%
Autres chantiers	5.26%	3.52%	4.72%
Autres	4.58%	4.02%	4.40%
Total	100%	100%	100%

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'enquête du CRES (2015)

b) Travail informel et secteur agricole

Rappelons que la législation en vigueur stipule que seuls les travailleurs ayant validé au moins 45 jours de travail effectif auprès du même employeur peuvent être déclarés par leurs employeurs[62] et toute période inférieure à 45 jours se trouve négligée. Il s'agit d'une condition qui est susceptible d'induire des comportements stratégiques parmi les employeurs qui pourraient opter pour l'application tacite d'un plafond au nombre de jours, privant les travailleurs de ce fait de leurs droits à une sécurité sociale.

Néanmoins, la proportion de ceux qui travaillent moins de 45 jours demeure faible comparée à celle de ceux qui ont validé plus de 45 jours : 23% contre 77% (Total) et 30% contre 70% (Bénéficiaires). De même, Le nombre moyen des jours travaillés s'établit à 61 jours[63]. Ce constat fait persister le mystère par rapport à l'informalité de ces travailleurs qui demeure problématique.

L'analyse des caractéristiques d'emploi pour ce groupe de salariés dévoile que 98% d'entre eux occupent des emplois instables (changement récurrent d'employeur, travail mobile, etc…). Ainsi, la question demeure entière sur ce qui empêche ces salariés de verser leurs cotisations ; est-ce une instabilité inhérente à l'activité agricole où un contrat implicite entre l'employeur et l'employé ? D'où la nécessité d'intensifier les contrôles de la CNSS dans les exploitations agricoles et dans les chantiers de construction. Les agents de contrôle pourraient organiser des sorties et des visites inopinées aux employeurs dans lesdits secteurs.

[62] Loi 81-6 de février 1981 qui organise la sécurité sociale dans le secteur agricole.

[63] 25% des travailleurs informels salariés amgistes dans le secteur agricole et dotés de capacités contributives ont déclaré au moins 50 jours validés au cours du dernier trimestre.

L'analyse descriptive a permis de mettre en relief les principales caractéristiques des travailleurs informels. Toutefois une analyse plus profonde, basée sur les modèles économétriques serait nécessaire afin de détecter les déterminants à l'emploi informel ainsi que ceux relatifs à la participation au marché du travail.

3.4.3.2 Les déterminants de l'informalité auprès des bénéficiaires de l'assistance sociale et des travailleurs à faibles revenus

Cette section est cruciale car les investigations empiriques qui y ont été conduites ont permis de répondre à une partie des questionnements qu'on s'est fixés dès le début de cette première partie.

Près de 43% du total bénéficiaires de l'assistance sociale sont des personnes actives dont 69.6% bénéficiaires du carnet de soins AMGII. Les hommes sont plus actifs et ce constat est vérifié pour les deux programmes PNAFN et AMGII. Il importe de noter aussi que 46.6% des bénéficiaires directs sont occupés sur le marché du travail et que 88.1% d'entre eux sont bénéficiaires du carnet jaune. L'analyse des déterminants de l'occupation de la population bénéficiaire des deux programmes phares d'assistance sociale ainsi que celle des travailleurs à faibles revenus serait aussi une étape fondamentale à mener pour l'analyse de l'informalité de ces travailleurs.

Les travailleurs informels représentent 86.9% de la totalité des bénéficiaires directs des programmes d'assistance sociale qui sont occupés sur le marché de travail. Il importe de noter également que près 75% de ces informels sont des amgistes.

En utilisant le modèle Logit, nous avons estimé les déterminants de l'informalité auprès des bénéficiaires directs et des membres de leurs ménages (tableau 36).

Seules les variables sociodémographiques et d'éducation affichent des effets distinctifs significatifs des travailleurs informels et ce selon la population étudiée. En effet et pour l'ensemble de la population bénéficiaire de l'assistance sociale, le statut de marié, divorcé ou veuf et être âgé entre 15 et 19 ans favorise plus l'emploi informel, alors qu'un niveau d'éducation au minimum secondaire a un effet négatif significatif sur l'informalité.

Les résultats de nos estimations montrent un résultat assez intéressant en ce qui concerne la relation entre l'informalité et le revenu total observé. En effet, les revenus totaux observés exercent un effet négatif sur l'emploi informel. Au fur et à mesure que les revenus perçus s'élèvent, les travailleurs seraient moins intéressés à occuper des emplois précaires n'ouvrant pas droit à une sécurité sociale. L'emploi informel de l'occupé bénéficiaire de l'assistance sociale, du PNAFN ou de l'AMGII, est concentré dans les secteurs de la construction, du commerce et de l'agriculture. Les petites entreprises attirent plus les travailleurs informels amgistes et pnafistes.

Tableau 36 : Une régression logistique concernant les déterminants de l'emploi informel auprès de la population bénéficiaire de l'aide sociale

Variables	Population totale	Population PNAFN	Population AMGII
Femme	0.1430 (0.132)	0.9331*** (0.227)	0.1617 (0.192)
Marié	0.5387*** (0.156)	-0.7228*** (0.276)	1.0424*** (0.234)
Divorcé veuf	0.7783** (0.358)	0.4161 (0.608)	0.7200 (0.510)
Age 15-19 ans	0.7401* (0.379)	0.7093 (0.721)	0.6450 (0.450)
Age 30-44 ans	-0.2177 (0.149)	0.0167 (0.262)	-0.4058** (0.204)
Age 45-54 ans	-0.2274 (0.218)	-0.4622 (0.358)	0.0150 (0.344)
Age 55-60 ans	-0.4226 (0.270)	0.2912 (0.547)	-0.5883 (0.383)
Age 60 ans et plus	-0.2319 (0.332)	1.5255* (0.865)	-0.7067 (0.478)
Niveau néant	0.0800 (0.180)	0.2804 (0.321)	0.0739 (0.264)
Niveau minimum secondaire	-0.2468** (0.125)	-0.3254 (0.231)	0.0118 (0.183)
ln (revenu total observé)	-0.7501*** (0.119)	-0.3599** (0.156)	-0.8404*** (0.186)
Construction	2.3227*** (0.210)	1.6956*** (0.345)	2.0661*** (0.291)
Commerce	1.3931*** (0.244)	1.2362* (0.641)	1.3726** (0.628)
Agriculture	1.1936*** (0.180)	0.9515*** (0.337)	1.2591*** (0.260)
Petite entreprise	-	1.2795*** (0.217)	1.4611*** (0.180)
Constante	5.6613*** (0.765)	2.5234** (1.010)	5.6365*** (1.217)
N	3408	830	2172
Wald	280.61***	132.32***	265.99***
R^2	0.1667	0.2127	0.2899

*Note : Les t de Student sont indiqués entre parenthèses. ***, ** et * représentent respectivement des résultats significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %.*

Les choix intertemporels des travailleurs informels et l'aversion au risque

Afin de déterminer les préférences intertemporelles des travailleurs CNSS et des bénéficiaires du programme AMGII, un module du questionnaire a été consacré à cette problématique et fût de ce fait administré aux travailleurs. A partir des réponses aux questions i18-i20 nous pouvons détecter les préférences intertemporelles des travailleurs et mesurer par la suite le taux d'escompte relatif à chacun d'entre eux. L'enquêté est invité à imaginer qu'il a gagné en loterie un montant de 10000 dinars mais qu'il ne pourra recevoir qu'après l'écoulement d'une année. Il a la possibilité de vendre son ticket pour 8000 dinars à récupérer immédiatement. S'il accepte de percevoir les 8000 dinars il n'aura plus à poursuivre les questions mentionnées ci-dessus.

S'il refuse de vendre le ticket et préfère attendre une année, on lui propose en ce moment 9000 dinars. S'il préfère toujours attendre une année, on lui propose alors 9500 dinars. De la sorte, et en se basant sur les réponses à ces trois questions, nous pouvons déterminer le taux d'escompte subjectif. Ces questions ont été posées à l'ensemble des travailleurs CNSS (638 individus) et des bénéficiaires de l'AMGII (327 individus).

La valeur du ticket peut être définie comme suit : $T = x * (1 + r)$ où r est le taux de l'escompte. Si le répondant préfère attendre un an pour prendre son ticket T plutôt que de le vendre immédiatement contre la valeur x, son taux d'escompte est plus petit que r. Ainsi, et en répétant la question pour différentes valeurs de x, on a pu déterminer les trois niveaux d'escompte suivants :

Tableau 37: Détermination de l'impatience et niveaux d'escompte

i18	i19	i20	Taux d'escompte
10 000	10 000	10 000	$r < 0.05$
10 000	10 000	9 500	$0.05 \leq r < 0.11$
10 000	9 000	-	$0.11 \leq r < 0.25$
8 000	-	-	$0.25 \leq r$

Précisions : les taux d'escompte sont calculés et estimés pour chaque répondant à partir des réponses aux questions i18, et i19 et i20 du questionnaire (actifs occupés AMGII et travailleurs) et l'équation relative à la valeur du ticket en fonction du taux d'escompte : $T = x * (1 + r)$

Un travailleur est impatient s'il est prêt à accepter le montant le plus faible immédiatement. Avec un taux d'escompte subjectif de plus de 25%, près de 83% de travailleurs (CNSS) seraient impatients c'est-à-dire affichant une préférence nette pour le présent (78.8% RINA, 81.6% RIA et 88.3% RTFR) et 87.6% de travailleurs impatients parmi les *amgistes*.

Force est de constater que le tableau 38 révèle l'existence d'une relation inverse entre l'impatience et le niveau de richesse des travailleurs qu'on peut déduire à partir d'un classement hypothétique des quatre groupes étudiés. En effet, les deux groupes les plus pauvres, en l'occurrence les bénéficiaires de l'AMGII et les affiliés au Régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR), affichent des niveaux d'impatience les plus élevés, suivis du régime des indépendants agricoles (RIA) et puis des affiliés au régimes des indépendants non agricoles (RINA).

Tableau 38: Niveaux de taux d'escompte par sexe selon les différents groupes

	AMGII			RIA			RINA			RTFR		
Taux d'escompte	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot
0	3.4	5.7	3.7	9.3	9.1	9.2	9.8	8.3	9.6	3.3	6.4	3.7
0.526	2.8	3.5	2.9	2.6	9.1	3.5	2.4	0	2	0	9.7	1.2
0.111	5.8	5	5.8	6.5	0	5.7	10.2	6.2	9.6	6.9	6.5	6.8
0.25	88	85.8	87.6	81.6	81.8	81.6	77.6	85.5	78.8	89.8	77.4	88.3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le tableau 38 illustre clairement les niveaux d'escompte par sexe pour les différents groupes étudiés. Il en ressort une impatience marquante des femmes ayant été affilié au RINA, soit 85.5% contre 77.6% pour les hommes. Toutefois, les femmes du groupe RTFR semblent être nettement moins impatientes que les hommes (77.4% contre 89.9%).

Comme il s'agit d'un régime ciblant les catégories à faibles revenus, la contrainte revenu serait davantage ressentie par les hommes que par les femmes, qui chercheraient à subvenir aux besoins de leurs ménages afin d'éviter de basculer dans la pauvreté.

Étant donné que les travailleurs apparaissent plutôt impatients, une analyse portant sur les déterminants de cette impatience auprès de chaque groupe étudié contribuera à une compréhension meilleure de leurs comportements face aux choix intertemporels. Ces résultats pourraient apporter aussi des éléments de réponses concernant l'instabilité dans le paiement des cotisations observée auprès de ces catégories et leur informalité épisodique. Il s'agit à l'évidence de populations économiquement vulnérables dont le choix entre la formalité ou l'informalité serait déterminée par la conjoncture économique et leur résilience par rapport à la survenance de chocs.

Dans le tableau 39, nous présentons les résultats des estimations du modèle logit où la variable binaire endogène prend la valeur 1 si la personne enquêtée est jugée impatiente. L'analyse a porté sur l'échantillon des travailleurs à faibles revenus et l'échantillon des ménages bénéficiaires du programme AMGII. Il importe d'attirer l'attention du lecteur, quant à la présence d'un biais d'endogénéité dans cette série de régressions logistiques qui pourrait limiter la portée explicative de nos résultats.

Un travailleur au régime RTFR est plus patient s'il est marié ou divorcé ou veuf qu'un travailleur marié. Etre âgé entre 20-29 ans ou 55-60 ans agit négativement et significativement sur sa probabilité d'être impatient ; de même pour le revenu total du ménage : à mesure que le revenu l'impatience à tendance à diminue, mais moins proportionnellement. D'où l'importance, comme souligné précédemment de la contrainte revenu dans l'explication des choix sur le marché du travail : formalité vs informalité. L'impact de l'éducation sur la probabilité d'être impatient diffère selon le niveau d'éducation du travailleur et l'obtention d'un diplôme. Plus le niveau d'éducation est élevé plus le travailleur est patient ; cependant, un travailleur à faible revenu détenant un diplôme voit son impatience augmenter.

Les résultats du tableau ci-dessous montrent que les déterminants de l'impatience pour les travailleurs amgistes varient en fonction du sous-groupe étudié. Un travailleur *amgiste* est moins impatient s'il a des enfants âgés de moins de six ans, ou s'il est âgé entre 15 et 20 ans, alors que son impatience est d'autant plus élevée s'il appartient à la classe d'âge 45-54 ans. Au sein du ménage *amgiste*, être bénéficiaire direct du carnet jaune ou bénéficiaire indirect définit différemment les déterminants de l'impatience.

Pour le bénéficiaire direct du programme AMGII, être une femme, marié ou âgé de 60 ans et plus diminue de manière importante la probabilité d'être impatient. Cependant, et pour les membres du ménage bénéficiant de l'AMGII, les femmes sont plus impatientes que les hommes et les travailleurs âgés entre 15-20 ans ou 55-60 ans sont moins impatients que les autres travailleurs amgistes.

Tableau 39 : Une régression logistique portant sur les déterminants de l'impatience

Variables	Travailleurs CNSS	Population AMGII	Bénéficiaires AMGII	Non Bénéficiaires AMGII
Femme	0.169 (0.366)	0.0446 (0.476)	-15.6338*** (2.007)	1.0826* (0.650)
Marié	-0.888* (0.523)	-	-15.0271*** (0.854)	-
Divorcé veuf	-1.70** (0.856)	-	-1.5481 (1.417)	-
Enfant moins de 6 ans	-	-0.3916* (0.209)	-0.7397 (0.520)	-0.3128 (0.311)
Age 15-20 ans	-	-1.8780* (1.033)	-	-2.3430** (1.049)
Age 20-29 ans	-1.143*** (0.408)	-0.0122 (0.452)	-	-
Age 30-44 ans	-	-	-	0.5828 (0.575)
Age 45-54 ans	-0.335 (0.294)	0.9454* (0.541)	0.8820 (0.971)	-0.0166 (0.876)
Age 55-60 ans	-0.738* (0.429)	-0.5182 (0.563)	-0.8496 (1.106)	-2.1442** (0.955)
Age 60 ans et plus	-0.841 (0.701)	-0.2642 (0.719)	-2.3840* (1.342)	-
Niveau secondaire	-0.461* (0.279)	-	-	-
Niveau supérieur	-1.807*** (0.562)	-	-	-
Diplôme	0.562* (0.302)	-	-0.5139 (0.687)	-
Ln (revenu total)	-0.308* (0.164)	-	0.0531 (0.422)	-
Constante	5.429*** (1.643)	1.9421*** (0.352)	17.5157*** (2.408)	1.6029*** (0.354)
N	475	327	119	157
Wald	25.15***	15.39**	741.14***	13.43**
R^2	0.055	0.0482	0.1611	0.0993

*Note : Les t de Student sont indiqués entre parenthèses. ***, ** et * représentent respectivement des résultats significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %.*

A la suite de l'évaluation du taux d'escompte de chaque travailleur, un autre volet de questions leur a été administré afin de définir leur attitude face au risque. Les réponses aux questions i21-i23 permettent de définir l'aversion absolue au risque des travailleurs CNSS et amgistes.

Tableau 40: Détermination du niveau d'Aversion au Risque Absolue (ARA)

i21	i22	i23	Aversion au risque
10 000	10 000	-	$ARA < -0.0002$
10 000	7 000	-	$-0.0002 \leq ARA < 0$
6 000	-	10 000	$0 \leq ARA < 0.0009$
6 000	-	5 000	$0.00009 \leq ARA$

Précisions : les taux d'ARA sont calculés et estimés pour chaque répondant à partir des réponses aux questions i21, et i22 et i23 du questionnaire (actifs occupés AMGII et travailleurs) et l'équation relative à la valeur du ticket en fonction de taux d'ARA : $2\frac{E(P)}{E(P^2)}$

La mesure de l'aversion absolue au risque (Arrow-Pratt[64]) se caractérise comme suit :

Si $ARA < 0$: le travailleur aime le risque,

Si $ARA = 0$: le travailleur est neutre au risque,

Si $ARA > 0$: le travailleur est averse au risque

Tableau 41: Niveaux de taux d'ARA par sexe et selon les différents groupes

	AMGII			RIA			RINA			RTFR		
Niveaux d'ARA	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot
-0.0002	5.9	12.3	7	14.5	18.2	14.9	13.7	10.4	13.2	3.7	16.1	5.3
0	4.1	1.7	3.7	2.6	0	2.3	5.5	4.3	5.3	3.7	0	3.2
0.00090	4.5	3.5	4.3	1.3	0	5.7	1.6	2	1.6	1.8	0	1.6
0.00016	85.5	82.5	85	81.6	81.8	81.6	79.2	83.3	79.9	90.7	83.9	89.9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les résultats qu'illustre le tableau 41 indiquent que les travailleurs seraient, en grande majorité, averses au risque indépendamment du groupe auquel ils appartiennent. Près de 86% des travailleurs à faibles revenus seraient averses au risque (81.5% pour le RINA, 87.3% pour le RIA et 91.5% pour le RTFR). On note également que 89.30% des travailleurs amgistes sont également averses au risque. Comme pour le facteur d'escompte, le taux d'ARA serait une fonction monotone décroissante du niveau de richesse des travailleurs. En effet, les taux d'aversion au risque les plus élevés ont été enregistrés parmi les travailleurs amgistes et les travailleurs du RTFR, considérés sur la base des critères d'éligibilité à ces deux programmes, comme étant les plus moins nantis par rapport aux travailleurs du RIA et du RINA.

Ce résultat nous a amené à s'interroger sur les déterminants qui sous-tendent cette aversion au risque pour l'ensemble des travailleurs.

[64] Peracchi et al. (2007), Guiso et Paiella (2001).

Pour les travailleurs à faibles revenus, les variables socio démographiques ne présentent aucun effet significatif sur l'aversion absolue au risque. Seuls le niveau d'éducation secondaire et le revenu total observé du ménage présentent des effets significatifs et négatifs sur l'aversion au risque (voir tableau 42).

Les travailleurs amgistes sont moins averses au risque s'ils sont mariés, divorcés ou veufs et si le revenu total de leur ménage est d'autant plus important. Par contre, leur aversion au risque est une fonction croissante de l'âge, les plus jeunes étant les moins averses au risque. S'agissant des bénéficiaires directs de l'AMGII, les femmes, les travailleurs mariés, et ceux ayant un diplôme sont beaucoup moins averses au risque que les autres bénéficiaires directs du carnet jaune.

Quant aux membres du ménage *amgiste*, l'aversion absolue au risque aurait tendance à décliner si la personne considérée est mariée et si le revenu total observé est élevé. Les travailleurs amgistes non bénéficiaires plus âgés sont les plus averses au risque.

Tableau 42 : les déterminants de l'aversion au risque

Variables	Travailleurs CNSS	Population AMGII	Bénéficiaires AMGII	Non Bénéficiaires AMGII
Femme	-0.0120 (0.378)	0.2191 (0.620)	-18.6171*** (1.210)	0.9335 (0.728)
Marié	-0.130 (0.508)	-1.8353*** (0.571)	-16.9560*** (1.110)	-2.2512** (0.918)
Divorcé veuf	-1.110 (0.838)	-2.1471* (1.153)	-	-
Age	0.134 (0.091)	0.3095*** (0.091)	0.1426 (0.131)	0.5702*** (0.187)
Age^2	-0.001 (0.001)	-0.0032*** (0.001)	-0.0018 (0.001)	-0.0065*** (0.002)
Bonne santé	0.320 (0.330)	-0.6595 (0.747)	-0.4901 (1.068)	-0.0240 (1.310)
Niveau secondaire	-0.611** (0.303)	0.0371 (0.548)	-0.7025 (0.765)	0.9550 (0.771)
Niveau supérieur	-0.578 (0.648)	0.5032 (1.234)	-0.3777 (2.268)	1.3434 (1.574)
Diplôme	0.489 (0.317)	-0.8641 (0.594)	-2.0242** (0.907)	-0.8947 (0.998)
Ln (revenu total observé)	-0.508** (0.209)	-0.7259** (0.308)	-0.1984 (0.446)	-1.2415** (0.521)
Constante	3.211 (2.736)	1.7477 (2.929)	19.2182*** (5.058)	-0.7201 (4.575)
N	475	249	119	130
Wald	21.52**	24.16***	679.23***	21.16***
R^2	0.0512	0.1063	0.2273	0.1735

*Note : Les t de Student sont indiqués entre parenthèses. ***, ** et * représentent respectivement des résultats significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %.*

Déterminants de la densité de cotisation

Dans cette sous-section, nous nous intéressons à l'analyse du comportement des travailleurs à faibles revenus face à la cotisation sociale. Nous avons observé, à l'aide des fichiers de la CNSS, les historiques des contributions individuelles des régimes RINA, RIA et RTFR sur la période 2003-2010. N'ont été pris en considération que les travailleurs qui sont déjà affiliés en 2003 (année d'effet).

En se basant sur les distributions des cotisations totales détectées sur la période 2003- 2010, nous commençons par une lecture descriptive des comportements de la cotisation selon les principales caractéristiques sociodémographiques et d'emploi des travailleurs CNSS. Nous avons pu manifestement constaté que la densité de cotisation auprès de la CNSS est la plus élevée auprès des hommes, des travailleurs âgés entre 45 et 60 ans et des travailleurs mariés.

Les travailleurs de niveau d'éducation maximum primaire ou secondaire cotisent plus que ceux ayant atteint un niveau d'enseignement supérieur. Il importe de noter également que la régularité et la densité de cotisation varient aussi en fonction du secteur d'activité et du groupe de travailleurs. En effet, les travailleurs du secteur du commerce et en partie des services cotisent plus régulièrement que ceux appartenant au secteur agricole. Les travailleurs du régime RINA ont cotisé de façon beaucoup plus régulière que les travailleurs RTFR.

Afin de décrire au mieux les déterminants de la cotisation sociale, nous avons analysé à l'aide d'une modélisation économétrique les effets des variables pouvant définir le comportement de la cotisation de l'ensemble des travailleurs RTNS et RTFR. Étant donné que les données ne sont pas complètes puisque les cotisations ne sont pas observées sur toute la période, nous avons utilisé le modèle Tobit censuré à gauche.

A partir de ces résultats qu'illustre le tableau 20, nous pouvons constater que les femmes sont moins favorables aux cotisations CNSS que les hommes. Les jeunes ayant entre 20 ans et 29 ans sont plus rétifs à verser leurs cotisations sur une base régulière, à l'inverse des personnes âgées entre 55 ans et 60 ans qui cotisent plus afin de garantir une retraite plus décente et imminente.

Un travailleur marié cotise plus régulièrement qu'un célibataire eu égard aux risques couverts par la sécurité sociale, dont particulièrement celui de la maladie. On note, également, que le niveau d'éducation ne présente aucun effet significatif sur la densité de cotisation auprès des travailleurs RTNS et RTFR.

Tableau 43 : Résultats du modèle TOBIT concernant les déterminants de la densité de cotisation

Variables	Population CNSS	Densité de cotisation	Population CNSS
Caractéristiques sociodémographiques		Connaissance de la législation	
Homme (réf)	-	Connaissance de la règle de calcul de la pension de retraite	0.074* (0.042)
Femme	-0.078* (0.045)	Connaissance de la valeur de la pension de retraite pour 30 ans de cotisation	0.001 (0.036)
Célibataire (réf)	-	Connaissance de la pension pour 10 ans de cotisation	-0.018 (0.026)
Marié	0.136*** (0.050)	Connaissance de l'âge de la retraite	0.031 (0.032)
Divorcé ou veuf	0.124 (0.102)	Secteurs d'activité Agriculture (réf)	
Age 20-29 ans	-0.168* (0.086)	Commerce	0.071* (0.038)
Age 30-44 ans	0.021 (0.075)	Service	0.028 (0.033)
Age 45-54 ans	0.110 (0.075)	Construction	0.063 (0.041)
Age 55-60 ans	0.160* (0.084)	Groupe de travailleurs	
Age 60 ans et plus (réf)	-	RTFR (réf)	-
Niveau d'éducation		RINA	0.157*** (0.028)
Niveau néant (réf)	-	RIA	0.047 (0.047)
Niveau primaire	0.004 (0.042)	constante	0.032*** (0.095)
Niveau secondaire	-0.004 (0.044)	N	564
Niveau supérieur	0.002 (0.076)	χ_2	109.89***
		R^2	0.3502

*Note : Les t de Student sont indiqués entre parenthèses. ***, ** et * représentent respectivement des résultats significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %.*

Ces résultats nous enseignent aussi que les femmes sont moins favorables aux cotisations CNSS que les hommes. De même, les jeunes âgés entre 20 ans et 29 ans sont plus rétifs à verser leurs cotisations sur une base régulière, à l'inverse des personnes âgées entre 55 ans et 60 ans qui cotisent plus afin de garantir une retraite plus décente et imminente.

Force est de constater que ces résultats se recoupent avec les résultats auxquels on a pu parvenir dans la section consacrée à la mesure des taux d'emploi informel selon les différentes tranches d'âges.

Un travailleur marié serait enclin à cotiser plus régulièrement qu'un célibataire eu égard aux risques couverts par la sécurité sociale, dont particulièrement celui de la maladie. On note, également, que le niveau d'éducation ne présente aucun effet significatif sur la densité de cotisation auprès des travailleurs RTNS et RTFR.

La connaissance de la législation est un facteur très important qui est de nature à élever le niveau de conscientisation des affiliés aux régimes de sécurité sociale par rapport à leurs droits et à maximiser les cotisations versées corollaire d'une pension future plus décente. Dans le questionnaire administré auprès des travailleurs affiliés à la CNSS, transitoirement informels (Voir annexes A7), le volet H a été consacré à la sécurité sociale, dont certaines questions ont porté sur la connaissance de la législation relative à la liquidation de la retraite, le salaire de référence, la retraite anticipée par le travailleur, la durée de cotisation minimale pour ouvrir droit à une pension, etc.

Le taux de réponses correctes à ces différentes questions est manifestement très faible. Seulement 10% des travailleurs connaissent la règle de calcul de la pension de retraite, 13.9% et 19. % des travailleurs connaissent les règles de calcul d'une pension après 10 ans et 30 ans de cotisations. S'agissant de l'âge légal de départ à la retraite, ils sont 37% des travailleurs à avoir répondu correctement.

En introduisant ces variables qualitatives sous formes binaire dans notre modèle, nous constatons que seule la variable portant sur la connaissance de la règle de calcul de la pension de retraite présente un effet significatif et positif sur la densité de cotisation des travailleurs.

Quant aux secteurs d'activité, ceux qui travaillent dans le secteur du commerce sont plus disposés à cotiser régulièrement que les travailleurs du secteur agricole. De leur côté, les travailleurs affiliés au régime RINA sont plus enclins à cotiser régulièrement que les travailleurs du régime RTFR.

Conclusion de la première partie

Dans cette première partie de la thèse, on a essayé au début de survoler toutes les principales étapes ayant ponctué l'évolution du système de protection sociale notamment depuis l'accès de la Tunisie à son indépendance en 1956. Il s'agit de reconstituer le récit de la genèse du système de protection sociale et in fine toute l'histoire de la protection sociale en Tunisie avec ses deux composantes contributive et non-contributive. Cette reconstitution historique est cruciale pour la structuration de la thèse car elle nous a permis de positionner la protection sociale en tant que composante majeure des transferts sociaux aux effets redistributifs majeurs, parmi toute la panoplie des politiques de développement mises en œuvre par les pouvoirs publics en Tunisie ; elle nous a permis également de faire ressortir, chemin faisant, le rôle de premier plan de la protection sociale dans la lutte contre les différents phénomènes de pauvreté et d'informalité.

Il a été aussi très utile de mettre l'accent sur les étapes majeures ayant marqué l'extension des systèmes assurantiels de protection sociale à l'économie informelle. En effet, les performances réalisées au cours des deux dernières décennies dans la lutte contre l'informalité sur le marché du travail en Tunisie seraient la résultante logique des efforts menés par les autorités publiques en matière d'amélioration de la couverture sociale en direction des catégories socio-professionnelle évoluant au sein de l'économie informelle et particulièrement les indépendants agricoles et non agricoles, les travailleurs à faibles revenus et tout récemment en 2019 les ouvrières dans les secteur agricole. On a présenté aussi d'une manière brève les principaux traits des deux programmes phares non-contributifs d'assistance sociale. La deuxième partie de la thèse sera consacrée à une analyse profonde du fonctionnement, de la performance de ces programmes et leurs contributions à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Ensuite, on a essayé de remonter aux sources du concept de secteur informel et à survoler les principales approches théoriques qui ont été développées depuis les analyses fondatrices de Lewis (1954, 1965, 1984) jusqu'à nos jours concernant les raisons sous-jacentes au développement du secteur informel dans les pays en développement.

Ensuite, les différentes approches statistico-économiques initiées particulièrement par des organismes internationaux à l'instar de l'OIT et la Banque Mondiale, ayant permis de cerner quantitativement les périmètres de l'économie informelle et de ses différentes composantes et d'estimer sa contribution dans le PIB, ont été exposées. Il a été procédé aussi à l'élaboration d'une synthèse des principales recherches théoriques qui se sont préoccupées de l'analyse de l'informalité sur le marché du travail et les déterminants présidant à ces comportements.

Le dernier chapitre de cette première partie de la thèse s'est consacré à la mesure de l'emploi informel sur le marché du travail en Tunisie sur la période 2005-2018. La compilation de cette série statistique sur l'emploi informel a été basée sur l'adoption de la définition légaliste de la protection sociale et d'une approche résiduelle pour aboutir à des estimations de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie. Les résultats démontrent que les taux d'emploi informel, après avoir baissé substantiellement sur la période 2005-2010, se sont inscrits dans une tendance haussière au cours de la période transitoire (2012-2015), avant de reprendre une tendance à la baisse sur la période 2016-2018. L'un des résultats les plus saillants concerne les comportements informels chez les jeunes travailleurs. L'analyse des taux d'informalité en fonction de la structure d'âge de la population révèle que le phénomène de l'informalité serait clairement exacerbé parmi les jeunes populations qui viennent d'entrer sur le marché du travail. Les taux culminent à des niveaux élevés pour les groupes d'âge 15-19 et 20-24 ans, respectivement 84% et 42%. Cela peut indiquer que les jeunes populations sont plus susceptibles d'accepter des emplois précaires, de faible qualité, qui n'offrent pas de sécurité sociale.

Concernant la double causalité entre l'informalité sur le marché du travail en Tunisie et la pauvreté du ménage, les résultats retrouvés aussi bien pour les travailleurs informels que pour les salariés informels sont globalement conformes à nos intuitions.

En effet, une parfaite relation bidirectionnelle est constatée entre la pauvreté et l'informalité de tous les travailleurs.

De même, les résultats retrouvés concourent à valider l'hypothèse que les emplois salariés informels pourraient être la marque d'une segmentation au niveau du marché du travail en Tunisie qui s'explique par un excédent structurel de main d'œuvre et des capacités d'absorption limitées au niveau du secteur formel. Il en résulte une limitation de choix qui serait exacerbée pour les demandeurs d'emplois, se situant en bas de la distribution des revenus, faisant face, de facto, à un risque de basculer en dessous du seuil de la pauvreté en Tunisie.

Ce qui apporte des arguments solides plaidant en faveur de la thèse de travailleurs contraints d'opter pour des emplois salariés informels involontaires. Il s'agit, en toute vraisemblance, d'emplois de second choix, caractérisées par une absence de couverture sociale et d'une précarité patente.

Les résultats de nos estimations pour tous les travailleurs, laissent entrevoir l'existence d'une segmentation au sein même de la population des travailleurs indépendants informels. Un premier segment comprendrait la sous-population d'indépendants informels involontaires obligés de contourner la sécurité sociale en raison de l'insuffisance de leurs capacités contributives.

Un deuxième segment serait composé d'indépendants informels volontaires qui auraient pris la décision de contourner la sécurité sociale afin d'éviter la pression fiscale et sociale et pour certains d'entre-deux, de pouvoir profiter des bénéfices des programmes assistanciels de protection sociale.

Enfin, cette investigation empirique et les résultats auxquels nous sommes parvenus invitent les décideurs à adopter une approche holistique qui consacre l'indissociabilité de la protection sociale, de l'informalité et de la pauvreté et de mettre en place des stratégies intégrées afin de lutter efficacement contre l'informalité et la pauvreté.

Ce chapitre a permis aussi de mettre en relief les traits distinctifs des travailleurs informels indépendants et à faibles revenus ainsi que parmi la population bénéficiaire de l'Assistance sociale (bénéficiaires et membres du ménage). Les capacités contributives des travailleurs informels ont été évaluées à l'aune d'un nombre de critères outre l'analyse de leurs attitudes face au risque et leurs préférences inter temporelles.

Les investigations empiriques menées ont conclu quant à l'existence de capacités contributives auprès d'une large frange des populations bénéficiaires du programme AMGII. Ces populations se concentrent dans le secteur du bâtiment, les services et le commerce et puis l'agriculture et la pêche. Les obstacles à l'affiliation détectés se situent à différents niveaux : situation contractuelle instable, méconnaissance de la législation et des prestations liées à la sécurité sociale, mobilité du travail et surtout le changement récurrent de l'employeur. Les populations amgistes ainsi que les travailleurs affiliés à la CNSS (RINA, RTFR, RIA) affichent des taux d'escompte intertemporels élevés (préférence pour le présent) et une aversion au risque (ARA positive). Les caractéristiques individuelles de ces travailleurs pourraient les inciter à opter pour une décision d'adhésion. Toutefois il semble que la somme que le travailleur est prêt à débourser pour cotiser serait inférieure au prix d'achat d'une assurance auprès de la CNSS.

Afin d'inciter les travailleurs informels à l'intégration au système de sécurité sociale, nos recommandations portent à la fois sur la formalité et l'informalité. Dans le but d'augmenter les avantages de la formalité, il serait pertinent de minimiser le coût d'opportunité du passage à des emplois formels, plus productifs, stables et décents.

Il importe d'accompagner les travailleurs lors de cette transition et d'alléger certaines législations afin qu'elles soient mieux adaptées pour certaines catégories de travailleurs.

Dans ce même ordre d'idées, il est absolument stratégique d'œuvrer à diminuer les avantages de l'informalité. Il serait alors nécessaire alors de resserrer et d'intensifier les contrôles administratifs de la CNSS. L'optimisation du ciblage des programmes sociaux (PNAFN et AMGII) est cruciale afin de pouvoir endiguer et limiter les effets désincitatifs des régimes assistantiels sur les régimes assurantiels.

Outre les activités de plaidoyer et conscientisation par rapport aux bénéfices de la sécurité sociale, une série de mesures pourraient être mises en œuvre à dessein de réduire le nombre de travailleurs informels, d'améliorer sensiblement le niveau de densité de cotisation, et de mobiliser in fine des ressources financières substantielles additionnelles pour la CNSS qui face aujourd'hui à un creusement sans précédent de son déficit.

Les autorités publiques peuvent procéder à la révision de la législation de sécurité sociale pour les salariés agricoles en vue d'assouplir les conditions d'affiliation et de validation des journées effectivement travaillées (Loi 81-6 du 12 février 1981). Il serait indiqué de découpler les conditions de 45 jours travaillés pendant un trimestre de celle relative à la stabilité de l'employeur.

Il importe aussi de combattre la sous-couverture et la sous-déclaration des catégories mobiles dans divers secteurs, notamment le bâtiment, en transférant la responsabilité de versement/déclaration des cotisations de l'employeur au salarié. Les Benchmarks internationaux démontrent que la création d'un régime pour les travailleurs mobiles (RTM) adapté aux spécificités sectorielles pourrait être la panacée.

Enfin, il serait absolument stratégique d'intensifier les contrôles de la CNSS au niveau infra régional afin de hisser le niveau de conscientisation par rapport au droit à la sécurité sociale, et ciblant particulièrement les catégories des travailleurs mobiles et précaires.

Deuxième partie :

Protection sociale et pauvreté en Tunisie

Introduction de la deuxième partie

> « *Vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice. Il s'agit de protéger les droits humains fondamentaux, le droit de vivre dans la dignité, libre et décemment. Tant que la pauvreté persistera, il ne saurait y avoir de véritable liberté.* »
>
> NELSON MANDELA *(discours sur la pauvreté à Londres en 2005)*

Le champ des analyses économiques s'est remarquablement enrichi au cours des dernières décennies par un foisonnement des recherches s'intéressant à la montée des inégalités au sein des économies aussi bien développées qu'en développement, à la pauvreté dans toutes ses dimensions, à la vulnérabilité et à l'exclusion sociale. Ces analyses ont été portées, particulièrement, sur les outils et les approches à mettre au point pour pouvoir mesurer ces phénomènes et surtout les moyens et les politiques à déployer pour les combattre. De fil en aiguille, la réponse des gouvernements a été marquée par un engouement grandissant en faveur des programme assistantiels non-contributifs de protection sociale, appelés aussi filets de protection sociale, comprenant essentiellement un éventail de programmes de transferts monétaires conditionnels et/ou inconditionnels, de programmes de cantines scolaires, des transferts en nature et les travaux d'utilité publique.

De même, les programmes de transferts monétaires se sont largement répandus parmi les pays à revenus faibles et intermédiaires et sont progressivement imposés comme instruments incontournables dans l'élaboration des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté (Hulme et al. 2014). A titre d'illustration, la base de données ASPIRE a recensé en 2015 quelques 589 programmes dans 145 pays en développement couvrant 1.9 milliards de personnes, l'équivalent du tiers de leur population totale. Il convient d'indiquer à ce propos, que ces chiffres sont tirés en grande partie par de larges programmes en termes de diffusion géographique conduits en Chine et en Inde (Honorati, Gentilini, et Yemtsov 2015).

De récentes estimations fournies par cette même base de données démontrent que 124 pays en développement consacrent annuellement en moyenne 1.5% de leur PIB pour les programmes d'assistance sociale ; ce taux se situe aux alentours de 1% pour les pays de la zone MENA incluant la Tunisie contre 2.7% pour les pays de l'OCDE (Ivaschenko et al. 2018). L'importance des ressources budgétaires que les Etats pourraient allouer à ces programmes non-contributifs de protection sociale, dénote du rôle crucial qu'ils sont censés jouer dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités.

Ces filets de protection sociale (Social Safety nets) permettent de canaliser des aides monétaires ou en nature, régulières et prédictibles, aux populations pauvres et vulnérables (Honorati, Gentilini, et Yemtsov 2015).

Comme pour le cas des pays développés, l'assistance sociale permet de garantir des niveaux de consommation minimums aux ménages pauvres à dessein de les protéger contre les effets néfastes de la privation absolue. En outre, l'assistance sociale permet aussi de renforcer les capacités productives des ménages, et particulièrement leur propension à investir dans des actifs humains ou physiques (Barrientos 2011; 2013). Elle devrait contribuer également à améliorer l'accès des populations pauvres et vulnérables aux services publics de base, condition sine qua d'une meilleure intégration sociale et participation au sein de la vie communautaire et sociale (Barrientos 2011).

L'assistance sociale est aussi susceptible d'agir et d'impacter la pauvreté des ménages et les inégalités à travers trois canaux de transmission, un agissant de manière directe, et les deux autres indirectement (Fiszbein, Kanbur, et Yemtsov 2014a) : Le premier se rapporte à une réduction directe de la pauvreté monétaire moyennant un transfert de pouvoir d'achat aux bénéficiaires ; le deuxième se rapporte aux rôles d'assurance ou de protection contre les risques et la survenance de chocs que les filets de protection seraient en mesure de jouer ce qui renforcerait la capacité de résilience à long terme des ménages ; et enfin le troisième concerne l'amélioration du revenu réel des ménages et leurs capabilités suite à la participation à un programme de protection sociale de génération de sources de revenus et d'autonomisation économique des bénéficiaires (Devereux et Sabates-Wheeler 2004; Sabates-Wheeler et Devereux 2013).

Tout récemment, Bastagli et al. (2016; 2019) ont mené une large revue de la littérature de toutes les études rigoureuses ayant été menées entre 2000 et 2015 et porté sur l'impact des transferts monétaires sur les individus et les ménages . Les résultats retrouvés confirment l'existence d'une association robuste entre les transferts monétaires et la réduction de la pauvreté monétaire. Les évidences indiquent une augmentation des dépenses totales et alimentaires ainsi qu'une réduction des indices de mesure de la pauvreté.

Concernant l'éducation, les études révèlent que les transferts monétaires améliorent la fréquentation scolaire sans pour autant impacter sensiblement les résultats scolaires des enfants issus de familles bénéficiaires de ces transferts.

Quant à la santé et les aspects nutritionnels, les transferts monétaires joueraient un rôle important dans l'amélioration de l'utilisation des services de santé et l'accroissement de la diversité alimentaire, mais les études demeurent dubitatives quant à leurs impacts sur la taille et les poids des enfants.

Les transferts monétaires contribuent aussi à favoriser l'autonomie et l'autosuffisance économiques des bénéficiaires. Des preuves solides attestent que les transferts monétaires accroissent l'épargne des bénéficiaires, l'investissement dans le cheptel et, dans une moindre mesure, les actifs agricoles.

Selon Fiszbein, Kanbur, et Yemtsov (2014), les dépenses de protection de protection sociale incluant les pensions de vieillesse estimés pour plusieurs régions du monde ont permis de prévenir la chute de 150 millions de personnes dans le cercle vicieux de la pauvreté.

Des travaux plus récents publiés par la Banque Mondiale couvrant 79 pays démontrent que les filets de protection sociale réduisent l'incidence de la pauvreté absolue de 36% (une ligne de pauvreté de 1.9 US$ en PPA) et la pauvreté relative (20% les plus pauvres) de seulement 8% (Ivaschenko et al. 2018). Ces mêmes auteurs ont apporté des évidences nettes que ces transferts réduisent davantage le déficit de la pauvreté (P1) que l'incidence numérique de la pauvreté (P0). Cela traduit aussi que même si les filets de protection sociale n'arrivent pas à extirper les plus pauvres de la pauvreté en les élevant au-dessus du seuil de pauvreté, ils réussissent quand bien même à réduire le déficit de la pauvreté d'une manière significative. En effet, ces transferts ont permis de baisser le déficit de la pauvreté absolu de 45% et le déficit de la pauvreté relative de 16%. Ils seraient plusieurs à penser que ces performances seraient sous-évaluées car les enquêtes ménages ne couvrent pas totalement l'univers des programmes d'assistance sociale mis en œuvre dans les pays considérés. Il semble aussi que les inégalités avaient été impactées dans des proportions de moindre envergure : la réduction estimée de l'Indice de Gini attribuable aux filets de protection sociale est de l'ordre de 2% pour le monde, et se situe entre 2% pour les pays à faibles revenus et 5% pour les pays à revenus élevés.

Toutefois, il importe de noter que l'impact des programmes d'assistance sociale sur la pauvreté affiche de grandes variations selon les pays (Fiszbein, Kanbur, et Yemtsov 2014). En effet, ces variations pourraient être expliquées par deux facteurs majeurs : d'un côté les budgets alloués aux plus pauvres de la distribution des revenus et d'un autre côté la qualité du processus de ciblage des transferts vers les pauvres. En d'autres termes, la réduction du déficit de la pauvreté (PGAP) serait attribuable à l'efficience du ciblage des transferts approchée à travers le ratio coûts-bénéfices (BCR) et aussi l'adéquation du budget.

La décomposition de l'impact sur la pauvreté entre adéquation budgétaire et efficience du ciblage démontre que ces deux variables ont parfois tendance à évoluer dans des directions opposées. Certains pays enregistrant des niveaux comparables en termes d'adéquation budgétaire affichent des performances différentes en termes d'efficience du ciblage. Cela suggère que l'amélioration de la qualité du ciblage des programmes d'assistance sociale, pourrait constituer un véritable levier pour l'amélioration des performances en termes de réduction de la pauvreté et d'équité et ce à tous les niveaux de dépenses (Coady, Grosh, et Hoddinott 2004; Grosh 2008; Fiszbein, Kanbur, et Yemtsov 2014).

Egalement, des résultats modestes au niveau de l'efficacité du ciblage des programmes d'assistance (Ravallion 2008; 2019) pourrait s'accompagner dans certains pays par différents niveaux d'adéquation du budget, donnant lieu à une variabilité au niveau des performances réalisées en matière de réduction de la pauvreté.

Tout cela démontre que les gouvernements gagneraient à être attentifs à ces variables pour évaluer la contribution des programmes d'assistance sociale à la réduction de la pauvreté et des inégalités. D'où l'importance de la prise de décisions en matière de lutte contre la pauvreté qui soit basée sur des évidences empiriques et des outils de suivi et d'évaluation (S&E) des programmes d'assistance sociale. Trois types d'évaluations sont le plus généralement conduits pour les programmes d'assistance sociale : évaluation des processus ou évaluation opérationnelle, évaluation d'impact et évaluation de la performance du dispositif de ciblage (Grosh et al. 2008). Des ressources budgétaires, parfois substantielles, sont régulièrement allouées à ces programmes, ce qui confère une légitimité aux initiatives menées par plusieurs institutions portant sur l'approfondissement des connaissances sur leurs modes de fonctionnement, leur efficacité et leurs impacts sur les populations bénéficiaires.

Force est de constater que les évaluations d'impacts des programmes d'assistance sociale n'ont commencé à avoir le vent en poupe et institutionnalisées dans certains pays d'Amérique Latine à l'exemple du Mexique qu'au début des années 2000, afin d'accompagner la mise en œuvre des programmes de Transferts Monétaires Conditionnels (TMC), devenus l'instrument de prédilection des gouvernements dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Toutefois, cet élan en faveur des évaluations des programmes non-contributifs de protection sociale s'est révélé être géographiquement limité, principalement aux pays d'Amérique Latine et puis à certains pays de l'Afrique Subsaharienne. En effet, dans la zone MENA, seulement une seule évaluation d'impact a été reportée au cours de la période 2011-2015 contre 35 dans les pays d'Amérique Latine et 37 dans la région d'Afrique Subsaharienne (Honorati, Gentilini, et Yemtsov 2015). Ce constat d'absence manifeste d'une culture d'évaluation des programmes d'assistance sociale serait assez préoccupant en raison des niveaux assez élevés de pauvreté et d'inégalités dans les différents pays de la région MENA.

De la même manière, ce constat s'applique pour le cas de la Tunisie qui s'est dotée depuis le milieu des années 80, de deux programmes phares d'assistance sociale qui couvrent en 2020 plus de 25% de la population tunisienne : un programme de transferts monétaires aux familles nécessiteuses, labellisé programme PNAFN, et un programme de soins à tarifs réduits (AMGII) ciblant les catégories précaires et vulnérables. Le coût budgétaire estimé pour l'année 2019 pour ces deux programmes serait de l'ordre de 1.2% du PIB. Selon les données de la comptabilité nationale, les transferts sociaux bruts ont représenté pour la même année 15% du PIB, un niveau relativement élevé comparé à d'autres pays de la région.

Cependant, et en dépit d'une tendance baissière assez claire, les niveaux de pauvreté officiels publiés pour l'année 2015, pointent encore à des niveaux élevés, en l'occurrence 15,2% contre 20,5% en 2010 et 25,4% en 2000 (INS 2017). Ces différentes donnes combinées devraient amener les autorités publiques en Tunisie à questionner la performance des transferts sociaux d'une manière générale à réduire la pauvreté et les inégalités, surtout que le pays fait face depuis les changements politiques de 2011 à des difficultés inquiétantes au niveau des finances publiques. La mise en œuvre des stratégies et de programmes de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale accaparent des ressources humaines et budgétaires considérables. Toutefois, ce que nous savons sur l'efficacité de ces programmes reste très limité. D'où la pertinence d'une démarche qui soit articulée sur la rationalisation des dépenses budgétaires, adossée à des indicateurs de performance tirés d'évaluations de programmes publics. Il est cependant bien connu que l'appui que reçoivent les programmes sociaux auprès de la population en général et des décideurs politiques en particulier est étroitement lié à la connaissance précise et chiffrée des effets des programmes sociaux sur la pauvreté et les inégalités. Ces effets permettent également d'orienter les efforts de réformes des programmes d'assistance sociale.

C'est bien dans ce cadre bien précis, qu'on pourrait situer la deuxième partie de la thèse qui se propose de répondre à un nombre de questionnements sur la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie. Alors que plusieurs études ont été menées pour évaluer l'efficacité des subventions des biens alimentaires gérées par la Caisse Générale de Compensation ou des subventions de l'énergie, aucune étude très approfondie n'a été menée pour évaluer l'efficacité du PNAFN ou de l'AMGII(Tuck et Lindert 1996; Bibi et Duclos 2007a; 2007b; INS, CRES, et BAD 2013; Banque Mondiale 2013).

La plupart des études menées pour l'évaluation des politiques sociales basées sur les subventions des prix à la consommation ont été unanimes pour conclure que leurs effets sur la pauvreté et les inégalités sont insignifiants. C'est précisément pour réduire les erreurs de ciblage et accroitre la part des bénéfices perçus par les couches défavorisées des transferts sociaux que le Programme d'Aide aux Familles Nécessiteuses a été mis en place dès 1986 lors de la mise en place du programme d'ajustement structurel (PAS) sous la houlette du FMI.

Le défi de la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale serait simple si les populations pauvres, vulnérables, et non-vulnérables étaient facilement identifiables. Si tel était le cas, il serait effectivement simple de mettre en place un dispositif de ciblage optimisé qui inclut une panoplie de mesures appropriées selon les conditions de vie des familles les moins nanties (pauvreté chronique, pauvreté transitoire, absence de soutien, handicap, licenciement économique, etc.).

La difficulté d'identifier directement les familles incapables de subvenir à leurs besoins essentiels de façon permanente ou transitoire, selon les mécanismes du marché a souvent été à l'origine de la mise en place de programmes sociaux basés sur des transferts indirects (subvention de prix) ou directs selon des mécanismes de ciblage imparfaits (ciblage géographique, proxy means tests, etc.).

En effet, les faiblesses institutionnelles, la mauvaise coordination entre les différents services de l'État, et le poids du secteur informel, qui pèse lourd dans l'économie tunisienne, empêchent l'existence d'une administration fiscale capable d'observer les niveaux de revenus réels de toutes les familles. Les conséquences de cette situation sont doubles. D'un côté, les recettes fiscales effectives du gouvernement seront naturellement plus faibles que les recettes potentielles, ce qui nuit considérablement à la capacité de l'État de réduire les inégalités et la pauvreté.[65] De l'autre côté, le ciblage de la population pauvre ne peut qu'être imparfait. Il se fera en effet, soit à travers des mécanismes d'auto-ciblage,[66] soit en utilisant des indicateurs régionaux ou sociodémographiques, idéalement, fortement corrélés avec le niveau de vie des familles(Coady, Grosh, et Hoddinott 2004; Grosh et al. 2008; Ravallion 2003; Besley et Kanbur 1991).

La détermination des indicateurs régionaux ou sociodémographiques fortement corrélés avec le niveau de vie des familles nécessite l'exploitation des enquêtes sur le niveau de vie des ménages qui incluent des informations sur le niveau de dépenses et de consommation, sur les conditions de vie (type de logement, possession de biens durables…) ainsi que sur les caractéristiques sociodémographiques des familles (âge des différents membres, niveau d'éducation, statut vis-à-vis du marché du travail, catégorie socioprofessionnelle, etc.). A l'aide de ces informations, il est possible d'établir le degré d'association entre le niveau de vie (souvent, mais pas exclusivement, mesuré par le niveau de consommation par tête du ménage) d'une part, et les indicateurs régionaux et sociodémographiques facilement observables d'autre part. L'utilisation des enquêtes de niveau de vie permet, en dernière analyse, d'assigner à chaque caractéristique du ménage un poids qui permet de calculer un score qui mesure le niveau de vie de chaque ménage. Un seuil qui délimite le score des éligibles du score des inéligibles est enfin fixé. Ce dernier dépend des ressources déployées pour le programme en question. Plus le volume de ces ressources est important, plus ce seuil est élevé(Besley et Kanbur 1991; Coady, Grosh, et Hoddinott 2004; Muller et Bibi 2010; Brown, Ravallion, et Walle 2016).

[65]Selon un rapport de recherche d'Oxfam publiée en septembre 2011, l'importance du secteur informel et la faiblesse de l'administration fiscale privent également le trésor public d'un manque à gagner fiscal qui représenterait entre 35% et 55% des recettes fiscales perçues dans les pays en développement.

[66]Les programmes basés sur l'auto-ciblage cherchent à imposer un coût aux bénéficiaires des mesures d'allégement de la pauvreté. Ce coût peut, par exemple, prendre la forme d'un travail communautaire de sorte que seuls les individus pauvres accepteraient de le subir (Besley et Coate 1992; Ravallion et Datt 1995).

A titre d'exemple, le ciblage géographique est basé sur l'identification des localités (régions, villes, communes, etc.) pauvres qui constituent les poches de la pauvreté du pays. Étant donné la faiblesse de l'administration fiscale, l'identification de ces localités est moins coûteuse que l'observation du niveau de revenu individuel. Les programmes sociaux basés sur le ciblage géographique commencent par identifier les localités caractérisées par un niveau de pauvreté élevé(Coady, Grosh, et Hoddinott 2004). Tous les individus qui résident dans l'une des localités sélectionnées, qu'ils soient pauvres ou non, vont bénéficier des prestations du programme basé sur le ciblage géographique comme si ce programme était un programme de transfert universel. Les résidents des localités non-pauvres seront inéligibles à ce programme, y compris les familles pauvres des localités non sélectionnées. D'une manière générale, les critères de sélection des familles éligibles avec un mode de ciblage imparfait sont basés sur un ensemble d'indicateurs qui ne sont pas coûteux à identifier et qui sont, idéalement, suffisamment corrélés avec le niveau de vie pour être exploités à des fins de ciblage.

La Tunisie s'est engagée depuis 2016 dans une approche de refonte des programmes d'assistance sociale et de perfectionnement du dispositif à travers la création d'un registre unique pour les bénéficiaires des deux programmes phares en plus de l'adoption d'une approche de ciblage basée sur les scores approchant les niveaux de vie (PMT). Cette dynamique de réforme a été enclenchée suite à la publication des résultats préliminaires de la première d'enquête d'évaluation de la performance des programmes non-contributifs depuis leur création en Tunisie. Cette enquête conduite par le CRES en 2014 (6000 ménages bénéficiaires des programmes PNAFN et AMGII – Plus de détails en annexes A7), sera notre socle de référence pour la réalisation de toutes les investigations empiriques menées dans cette deuxième partie de la thèse.

Nous commençons cette deuxième partie de la thèse, par la consécration d'un chapitre aux fondements théoriques et méthodologiques de la mesure de la pauvreté et de l'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale outre la mesure de leur contribution à la réduction de la pauvreté (Chapitre 4). Tous les questionnements qu'on s'est posés dès le début de la thèse sur la performance du dispositif de ciblage mis en œuvre pour les deux programmes d'assistance sociale, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII, seront amplement traités au chapitre 5. Des approches de ciblage alternatives seront proposées affichant des résultats meilleurs en matière de minimisation des erreurs d'identification et de réduction de la pauvreté. Le dernier chapitre de la thèse (Chapitre 6) sera consacré à un approfondissement de l'analyse actuelle à travers le prisme de la pauvreté subjective.

4 Chapitre 4 : Fondements théoriques de l'évaluation du ciblage des programmes d'assistance sociale et impacts sur la pauvreté

4.1 Introduction

Ce chapitre constituera le substrat théorique de toutes les investigations empiriques qui seront élaborées dans les chapitres suivants portant sur l'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale à cibler les populations les plus pauvres et à contribuer d'une manière effective à réduire la pauvreté et les inégalités. Naturellement, une première section sera consacrée aux fondements théoriques de la mesure de la pauvreté et des niveaux de vie, aux critères d'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale outre la mesure de leur contribution à la réduction de la pauvreté. Des éclairages théoriques montreront comment le choix des groupes cibles de la population peut varier selon le choix (du décideur public) de la mesure de pauvreté à minimiser (Section 4.2). Les indicateurs permettant la mesure de la mesure de la performance des programmes d'assistance sociale notamment en matière de ciblage des plus pauvres de la population seront exposés dans la section 4.3.En se basant sur les résultats théoriques développés dans le cadre de les sections 4.2 et 4.3, la section 4.4 présente des méthodes de ciblage de la population pauvre appropriées lorsque le niveau de vie des ménages n'est pas directement observable et seules certaines de leurs caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles le sont avec un coût raisonnable. La section 4.5 expose la méthodologie qui permet d'évaluer l'impact d'un programme social en information imparfaite, tel que le PNAFN, sur la pauvreté en présence de plusieurs programmes sociaux qui agissent simultanément sur la pauvreté. La dernière section (4.6) sera consacrée à présenter les différentes approches de la pauvreté subjective et leurs développements théoriques.

4.2 Les mesures de la pauvreté et les indicateurs de bien être

Les questions liées à la mesure des niveaux de vie et de la pauvreté des ménages ont toujours accaparé l'attention aussi bien des économistes que des décideurs. Il s'agit d'une question délicate et parfois épineuse d'un point de vue théorique et méthodologique car faisant appel à une boîte à outils conceptuelle empruntée au champ de la philosophie de la justice sociale et des approches utilitaristes.

D'un point de vue pratique lié à métrique de la pauvreté, des défis d'ordre conceptuel et méthodologique se posent. À titre d'exemple, il faudrait considérer que 15.1% de la population tunisienne était pauvre en 2015 si le seuil de pauvreté relative choisi représente 50% de la médiane de la distribution de la consommation par tête.

Par contre, ce taux serait de 15.2% si on retient un seuil de pauvreté absolu fixé à la valeur d'un panier de consommation de référence qui garantit un apport calorique quotidien de 2,300 kilocalories par adulte, tel que proposé par l'Institut National de la Statistique (INS 2017a).

Cette simple illustration soulève notamment la question de la sensibilité de la mesure de la pauvreté au choix d'une approche absolue ou relative. Des questions qui ont été longuement débattues dans le rapport des travaux de la commission dirigée par feu Tony Atkinson (Commission on Global Poverty et World Bank Group 2017). L'objectif étant de parvenir à des mesures de la pauvreté, au-delà des problématiques assez clivantes ayant trait aux dimensions de la pauvreté et ses manifestations, en vue d'un meilleur suivi des phénomènes de pauvreté. Cela permettrait, in fine, de conduire des politiques plus effectives dans la lutte contre la pauvreté au niveau mondial.

Dans le cas d'une approche absolue, est-ce qu'il importe que le seuil de pauvreté soit fixé par référence à un apport calorique quotidien de 2,300 kilocalories par adulte ou à une autre référence ?Quel est l'impact de retenir le pourcentage de la population pauvre comme mesure de pauvreté plutôt qu'une mesure tenant davantage compte de la sévérité de la pauvreté de ceux qui la subissent ?Faut-il prendre comme indicateur de bien-être familial la consommation par tête ou par adulte équivalent afin de tenir compte de la diversité de la composition démographique des ménages ? Les résultats de l'évaluation de l'impact des programmes d'assistance sociale sur la pauvreté risquent-ils d'en être affectés ?

La littérature sur la pauvreté tend à classifier ces problèmes principalement en trois types de questions :

1) Quel indicateur de bien-être de l'unité d'analyse (individu, famille, ou ménage) faut-il retenir ?
2) À partir de quel niveau de bien-être considère-t-on l'unité d'analyse en question comme étant non pauvre ?
3) Comment peut-on synthétiser la situation de la population pauvre en une mesure globale de pauvreté ?

Comme le souligne la littérature concernant ces sujets, il est souvent difficile, voire même impossible, de dégager un consensus autour de la démarche à adopter pour répondre à ces questions. La diversité d'opinions provient du fait que la mesure du bien être en général et de la pauvreté en particulier ne relève pas exclusivement de l'ordre du « positif » ou de « l'objectif ». Elle est, au contraire, parfois évasive, tributaire de jugements de valeurs et de critères de l'ordre du « normatif »voire du subjectif (A. B. Atkinson 1987; Ravallion 1998; 2010).

4.2.1 Indicateur de bien-être de l'unité d'analyse

Dans ce travail, nous faisons l'hypothèse que les membres d'un même ménage mettent en commun leurs ressources et les répartissent selon les besoins de chacun. L'analyse des problèmes liés à la répartition intra-ménage du bien-être dépasse en effet les objectifs de cette thèse. Il est donc naturel de considérer le ménage comme l'unité d'analyse au niveau duquel le niveau de bien-être individuel est déterminé. Ce choix pose cependant un problème important car il faut comparer le bien-être à travers des ménages de taille et de composition démographique différente. Nous normalisons l'indicateur de bien-être des ménages par sa taille afin de tenir compte de cette diversité. Dès lors, les problèmes liés à la variabilité des besoins selon l'âge et le sexe, la présence des biens publics et les économies d'échelle dans la consommation intra-ménage sont en dehors du cadre d'analyse fixé pour cette recherche.

Pour le choix de l'indicateur de bien-être du ménage, une certaine préférence se manifeste en faveur de l'usage des mesures basées sur la consommation plutôt que sur le revenu. En effet, le revenu courant, essentiellement généré à partir d'une activité saisonnière, peut être extrêmement variable. Cela le rend naturellement un mauvais indicateur de bien-être. Par contre, la consommation constitue une meilleure approximation du revenu permanent, considéré presque unanimement par les économistes comme le meilleur indicateur de bien-être à long terme. La préférence pour l'agrégat consommation reflète aussi les difficultés pratiques d'avoir des informations fiables sur le revenu dans les pays en développement. Ces derniers sont caractérisés par la présence d'un secteur informel important et d'une administration fiscale peu développée. L'agrégat consommation inclut essentiellement les dépenses courantes faites par les ménages pour l'achat des biens alimentaires, d'énergie, d'habillement, de transport, d'hygiène et soins, de culture, de loisir, etc. Pour l'achat ou la possession des biens durables dont l'horizon de consommation est supérieur à une année, une estimation de la valeur locative de ces biens ou du rendement du marché du capital d'un investissement équivalent doit être incluse dans l'agrégat consommation. Cette imputation permet, par exemple, de classer une personne propriétaire de son logement comme étant plus riche qu'une personne locataire même si les deux personnes ont le même revenu. Nous effectuons également d'autres ajustements à l'agrégat consommation afin de tenir compte de la présence d'un handicap ou d'une maladie chronique au sein du ménage.

4.2.2 Seuil de pauvreté

La pauvreté existe lorsqu'une partie de la population est incapable, selon les normes d'une société donnée, d'atteindre un niveau de bien-être considéré comme un minimum requis. Le niveau minimal de bien-être peut être défini de façon relative ou absolue. Il s'agit donc de déterminer à partir de quel niveau de bien-être on peut affirmer qu'un individu est pauvre. Ce sujet est controversé dans la littérature, et plusieurs méthodes existent pour en estimer la valeur. Ces méthodes peuvent être regroupées en trois approches principales.

La première approche considère que le seuil de pauvreté doit être relatif et rendre compte d'une situation de privation relative qui évolue avec le niveau de vie moyen de la société. Le seuil de pauvreté est alors fixé comme une fraction de la moyenne ou de la médiane de l'indicateur de bien-être, soit la consommation par tête des ménages dans notre cas.

Il est maintenant largement démontré que les gens sont davantage préoccupés par leurs revenus relatifs au sein d'un groupe de comparateurs. L'idée que le bien-être dépend du revenu relatif a également été clairement étayée par les données d'enquête sur les auto-évaluations subjectives du bien-être (Frey et Stutzer 2002; Senik 2005; Luttmer 2005). Initialement, des seuils relatifs explicites ont été proposés par Fuchs (1967), qui a suggéré que le seuil de pauvreté américain soit fixé à 50 % de la médiane. N'ayant pas eu l'écho attendu aux États-Unis, une version de la proposition de Fuchs est devenue la méthode officielle adoptée par Eurostat, et utilisée par de nombreux pays de l'OCDE. En effet, la quasi-majorité de ces pays ont tendance à adopter davantage 60 % de la médiane plutôt que 50 %. Les Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD) comprennent également le suivi de la proportion de la population vivant en dessous de 50 % de la médiane. D'autres ont plaidé en faveur de l'utilisation d'une proportion fixe de la moyenne plutôt que de la médiane, ce qui a également été appliqué au niveau national, y compris au Royaume-Uni.

Une des spécificités de la proposition de Fuchs et de toutes ses variantes vient du fait que le seuil monétaire a alors une élasticité égalité à l'unité par rapport à la médiane ou à la moyenne. Ravallion et Chen (2011) appellent cela un seuil de pauvreté "fortement relatif" et soulignent que cela viole un axiome intuitivement séduisant, à savoir que si tous les revenus augmentent (diminuent) dans la même proportion, alors une mesure globale de la pauvreté doit diminuer (augmenter).

La relativité d'un seuil de pauvreté peut ainsi poser un problème sur le plan conceptuel. En effet, si le niveau de vie réel moyen diminue, mais que le revenu des pauvres baisse de façon moins importante que le niveau de vie moyen, les indices de pauvreté basés sur un seuil relatif pourront enregistrer une réduction de la pauvreté. Il peut ainsi paraître insensé de parler d'une réduction de la pauvreté alors que le niveau de vie moyen des pauvres diminue.

En revanche, Kakwani (1986), Foster (1998) et Ravallion et Chen (2011) ont proposé des lignes "faiblement relatives" qui augmentent avec la moyenne (ou la médiane), mais avec une élasticité inférieure à l'unité.

La deuxième approche considère que le seuil de pauvreté doit être absolu ; ce dernier indique le niveau de consommation tout juste nécessaire pour subvenir aux besoins minimums. La définition des besoins minimums reste, toutefois, quelque peu arbitraire dans la mesure où elle fait appel à des jugements de valeur pour établir un seuil de pauvreté. Plus précisément, cela implique des jugements sur les besoins minimums en matière de nourriture, d'habillement, de logement et d'une multitude d'autres besoins allant du transport à la culture et au loisir.

En outre, les besoins minimums pour une société donnée ne sont pas toujours figés dans le temps et dans l'espace, et il n'est pas toujours clair si la valeur du seuil doit être maintenue constante à travers les distributions qui font l'objet des comparaisons de pauvreté(A. B. Atkinson 1987; Hagenaars et van Praag 1985; Ravallion 1998; 2010).

La troisième approche pose plutôt la question de la pauvreté en termes de la perception qu'ont les individus de l'aisance dans laquelle ils vivent, ou de l'écart entre leur niveau de vie et celui qu'ils considèrent eux-mêmes comme un minimum requis. Même si cette approche est plus cohérente avec les théories de bien-être, elle n'a pas été très utilisée dans les analyses de la pauvreté. La thèse aborde cette approche dans le dernier chapitre.

Dans ce travail, nous adoptons une approche qui s'apparente beaucoup à l'approche absolue de la fixation du seuil de pauvreté. Plus précisément, il ne s'agit pas ici de se prononcer sur les besoins minimums en matière de nourriture, d'habillement, de logement et d'une multitude d'autres besoins allant du transport à la culture et au loisir. Il s'agit plutôt de fixer un seuil de pauvreté compatible avec les ressources déployées par les deux programmes sociaux pour venir en aide aux familles nécessiteuses qui doivent bénéficier du PNAFN et aux familles vulnérables qui doivent bénéficier de la couverture offerte par l'AMGII. Il est à ce stade important de noter que le programme du PNAFN et de l'AMGII couvrent ensemble en 2014 environ 30% des ménages tunisiens et 31% de la population.

Tableau 44 : Taux de couverture du PNAFN et de l'AMGII

	PNAFN	AMGII	Hors assistance sociale *	Population totale
Population (ménages)	225 525 (8.3%)	588 199 (21.7%)	1 899 103 (70.0%)	2 712 827 (100%)
Population (individus)	802 461 (7.3%)	2 596 931 (23.6%)	7 583 396 (69%)	10 982 788 (100%)

Précisions : Hors assistance sociale c'est-à-dire toute la population qui est en dehors de la sphère de l'assistance sociale qui comprend les populations couvertes par des régimes contributifs de retraite et d'assurance maladie, des populations non pauvres mais non couvertes par une couverture maladie et des pauvres qui sont totalement exclus.

Dans la mesure où les ressources mobilisées pour les deux programmes permettent de couvrir 30% des ménages et ses ayants droit, soit 31% de la population totale, nous fixons le seuil de pauvreté au niveau de la consommation par tête de l'individu qui occupe le 31ème percentile de la distribution de la consommation par tête de référence classée par ordre croissant (allant de la consommation par tête la plus faible, celle de l'individu du 1er percentile, à la consommation par tête la plus élevée, celle du 100ème percentile).

Le niveau de consommation de référence correspond à celui qui aurait prévalu en absence des deux programmes d'assistance sociale, soit le PNAFN et l'AMGII.[67] Cela donne un seuil de pauvreté unique pour toute la Tunisie égal à 109 DT par personne et par mois.

4.2.3 Mesures de la pauvreté

Le problème d'agrégation traite du passage de la distribution du bien-être individuel à une mesure agrégée de la pauvreté. Soit H le nombre total de ménages, z le seuil de pauvreté, et nh, wh et yh la taille, le poids échantillonnage (coefficient d'extrapolation) et la consommation par personne du ménage h, respectivement. Soit aussi N une estimation de la taille de la population totale donnée par$N = \sum_{h=1}^{H} w_h\, n_h$.

La littérature offre un grand nombre de mesures de pauvreté, chacune reflétant un certain jugement normatif. La mesure la plus utilisée est celle du pourcentage de la population pauvre, aussi connue sous le nom de l'incidence de la pauvreté :

$$P_0(y;\, z) = \sum_{h=1}^{H} \frac{n_h w_h I(y_h < z)}{N} \qquad (4\text{-}1)$$

où I(.) est une fonction indicatrice qui prend la valeur de 1 lorsque la condition entre parenthèses est vraie et 0 sinon. Le numérateur correspond à une estimation de la taille de la population pauvre (i.e., vivant avec un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté) alors que le dénominateur correspond à une estimation de la taille de la population totale. Cette mesure est facile à estimer et à interpréter. Elle ne reflète, toutefois, pas l'intensité de la pauvreté. En effet, elle ne distingue pas entre une famille ayant un niveau de consommation par tête tout juste au-dessous de z et une autre ayant un niveau de vie beaucoup plus faible.

Si nous supposons que l'écart du revenu des pauvres par rapport au seuil de pauvreté reflète l'intensité de la pauvreté des ménages pauvres, alors la moyenne de ces écarts peut être considérée comme une deuxième mesure agrégée de pauvreté. Celle-ci est connue sous le nom de déficit de pauvreté (normalisé par le seuil de pauvreté) :

$$P_1(y;\, z) = \frac{1}{N} \sum_{h=1}^{H} n_h w_h \left(\frac{z - y_h}{z}\right) I(y_h < z) \qquad (4\text{-}2)$$

[67]La distribution de référence est estimée de façon simple, c'est-à-dire en supposant que le PNAFN et l'AMGII n'induit aucun changement au niveau de l'offre du travail des bénéficiaires ou de l'aide que les bénéficiaires peuvent recevoir d'autres sources. Pour un ménage *pnafiste* par exemple, son niveau de consommation de référence est simplement donné par la différence entre son niveau de consommation post-PNAFN et le niveau de transfert qu'il reçoit en tant que bénéficiaire du PNAFN.

Le déficit de pauvreté est insensible à la distribution du bien-être au sein de la population pauvre : tout transfert (marginal) d'un pauvre à un autre, même moins pauvre, est sans conséquence sur cette mesure de pauvreté.[68]

Les deux premières mesures de la pauvreté font partie de la classe de mesures FGT proposée par Foster, Greer et Thorbecke (1984). La forme analytique générale de cette classe prend la forme suivante :

$$P_\alpha(y;\ z) = \frac{1}{N}\sum_{h=1}^{H} n_h w_h \left(\frac{z-y_h}{z}\right)^\alpha I(y_h < z) \qquad (4\text{-}3)$$

Oùα est un indicateur d'aversion à la pauvreté. Plus la valeur de α est élevée, plus la mesure Pα(.) est sensible à la variation du bien-être des plus pauvres de la population pauvre. Lorsque α = 0, la mesure FGT correspond à l'incidence de la pauvreté décrite par l'équation (4-1). Lorsque α = 1, le déficit moyen de pauvreté (normalisé) est obtenu (voir l'équation 4-2). Le principe de transfert, qui exige qu'un transfert marginal (de 1 dinar par exemple) d'un pauvre à un autre encore plus pauvre diminue la pauvreté, est respecté pour des valeurs de α> 1. La sévérité de la pauvreté donnée par α= 2,$P_2(y;\ z)$, est l'une des mesures de pauvreté qui respecte le principe de transfert. Dans la section suivante, nous verrons que le choix du paramètre αest crucial dans la fixation des priorités en ce qui concerne le choix des ménages éligibles aux prestations d'un programme de lutte contre la pauvreté tel que le PNAFN ou l'AMGII, par exemple.

4.3 Structure optimale de transfert en information parfaite

Pour mieux comprendre comment la sélection des ménages éligibles à un programme de transfert peut se faire, nous supposons tout d'abord que le gouvernement dispose d'une information parfaite du niveau de vie de tous les ménages grâce à une administration fiscale efficace. Le gouvernement dispose également d'un budget, que nous désignons par B, qu'il alloue à l'aide aux familles nécessiteuses de sorte à minimiser l'ampleur de la pauvreté au niveau national.

La structure optimale de transfert direct au profit des familles nécessiteuses peut être déduite à l'aide de la minimisation d'une mesure de pauvreté Pα(.) sous la contrainte du budget disponible B, i.e.,

$$\begin{aligned} Min.\quad & P_\alpha(y+T^o;\ z) = \frac{1}{N}\sum_{h=1}^{H} n_h w_h \left(\frac{z-(y_h+T_h^o)}{z}\right)^\alpha I(y_h < z) \\ S.c.\quad & \frac{1}{N}\sum_{h=1}^{H} n_h w_h T_h^o = \frac{B}{N} = \rho \end{aligned} \qquad (4\text{-}4)$$

[68]Il faut que le montant du transfert soit suffisamment faible pour que le récipiendaire du transfert demeure pauvre après le transfert.

où ρ est le coût par tête du programme d'allégement de la pauvreté. Si nous supposons que la distribution de la consommation individuelle est parfaitement observable et indépendante de la structure de transfert, la structure de transfert optimale en information parfaite T^one va dépendre que de la valeur du paramètre α, du budget disponible ρ, du niveau de consommation par tête yh et du seuil de pauvreté z. Bourguignon et Fields (1997) ont présenté une synthèse des politiques de transfert optimales en fonction de ces paramètres. Ainsi, lorsque la valeur de α< 1, nous obtenons une structure de transfert de type –r. Celle-ci suggère d'accorder la priorité aux familles les moins pauvres parmi l'ensemble des familles nécessiteuses :

$$\begin{aligned} T_h^o &= z - y_h \quad si \quad y_h > y_{min} \\ T_h^o &= 0 \quad si \quad y_h \leq y_{min} \\ \frac{1}{N}\sum_{h=1}^{H} n_h w_h T_h^o &= \rho \end{aligned} \qquad (4\text{-}5)$$

Oùy_{min} désigne le revenu minimum requis pour qu'un individu puisse être parmi les bénéficiaires du programme d'allégement de la pauvreté. Pour un seuil de pauvreté mensuel de 109 dinars par personne, par exemple, les individus qui ont 108 dinars par mois reçoivent chacun 1 dinar. Si le budget disponible le permet, les individus qui ont 107 dinars par mois sont par la suite intégrés dans le programme en leur octroyant un transfert de 2 dinars par mois. Ce processus se poursuivra jusqu'à l'épuisement du budget disponible. Plus le budget consacré à ce programme augmente, plus le niveau de y_{min} diminue jusqu'à ce que le niveau de consommation de l'individu le plus pauvre soit atteint. Il est en conséquence clair que la minimisation de l'incidence de la pauvreté, $P_0(y; z)$, n'est pas le meilleur objectif d'une politique de lutte contre la pauvreté dès lors qu'elle aboutit à privilégier ceux qui se situent en haut de l'échelle de la population pauvre dans l'allocation des transferts sociaux.

Si, par contre, les décideurs publics sont plus sensibles au bien-être de ceux qui se situent en bas de l'échelle de la population pauvre, il faut minimiser une mesure de pauvreté de la classe FGT dont le paramètre α est supérieur à 1, telle que la sévérité de la pauvreté$P_2(y; z)$. La structure optimale de transfert qui résulte dans ce cas de la résolution de l'équation (4-4) est de type –p. Celle-ci suggère d'accorder la priorité aux plus démunis de la population pauvre :

$$\begin{aligned} T_h^o &= y_{max} - y_h \quad si \quad y_h < y_{max} \\ T_h^o &= 0 \quad si \quad y_h \geq y_{max} \\ \frac{1}{N}\sum_{h=1}^{H} n_h w_h T_h^o &= \rho \end{aligned} \qquad (4\text{-}6)$$

où y_{max} désigne le niveau de revenu maximum qu'un individu ne doit pas dépasser pour qu'il soit éligible au programme d'allégement de la pauvreté, soit le seuil d'éligibilité. Le processus de sélection des éligibles procède comme suit. Les individus sont classés par ordre croissant selon leur niveau de consommation mensuel (leur revenu, éventuellement). Le programme octroie en premier lieu un transfert au premier individu (soit l'individu le plus pauvre de la population) de sorte à égaliser son revenu au revenu du deuxième. Ensuite, le programme accorde un transfert aux deux individus les plus pauvres de sorte à égaliser leur revenu au

revenu du troisième individu. Ce processus continue jusqu'à l'épuisement du budget disponible. Le revenu y_{max} est ainsi fixé selon le montant du budget disponible. Si celui-ci est insuffisant pour annuler toute la pauvreté telle que mesurée par la fixation d'un seuil de pauvreté officiel z, le revenu y_{max} sera donc plus faible que le seuil de pauvreté z et remplacera en pratique ce dernier.[69]Plus le budget consacré à ce programme est élevé, plus le niveau de y_{max} augmente jusqu'à égaler z.[70]

La plupart des programmes sociaux mis en place en pratique sont de type – p. Ils ont pour objectif de cibler en priorité les plus pauvres de la population pauvre, et ceci est particulièrement vrai pour le PNAFN. Dans la mesure où le PNAFN se veut d'être un programme de type –p, les ménages ayant le niveau de consommation par tête le plus faible doivent être ciblés en toute priorité jusqu'à l'épuisement du budget. Même si c'est dans une moindre mesure, l'AMGII est aussi un programme de type –p dès lors qu'il doit couvrir les ménages qui se classent, sur l'échelle de la consommation par tête, juste après les pnafistes et ce, jusqu'à l'épuisement de son propre budget.

Plusieurs éléments compliquent, toutefois, la mise en œuvre de programmes sociaux de type – p dans les pays à revenu intermédiaire. En effet, la situation économique de chaque ménage (ou individu) est à priori inconnue. Le ciblage tel que décrit par l'équation (4-6) nécessite d'identifier le niveau de vie, et donc le degré de pauvreté, de chaque ménage. Cette identification parfaite se heurte à plusieurs obstacles, dont notamment l'absence d'une administration fiscale et de la volonté de certains ménages non-pauvres de bénéficier des transferts des programmes de lutte contre la pauvreté. Pour faire face aux obstacles liés à l'imperfection de l'information, plusieurs méthodes d'identification des ménages pauvres en information imparfaite ont été développées. C'est vers la présentation de certaines de ces méthodes que nous nous tournons maintenant.

4.3.1 L'identification des ménages éligibles en information imparfaite

En réalité, l'observation directe de la distribution du niveau de consommation ou revenu est difficile, voire impossible, à réaliser notamment en absence d'une administration fiscale très efficace et en présence d'un secteur informel important. Le décideur politique désireux de cibler des transferts directs au profit des pauvres se trouve donc souvent forcé à agir en ayant une information imparfaite sur la distribution du bien-être.

[69]Il s'agit là d'un exemple de fixation d'un seuil de pauvreté absolu, non selon un jugement sur ce que pourraient être les besoins fondamentaux, mais selon les contraintes des ressources qui sont disponibles pour l'éradication ou l'allégement de ce fléau.

[70]L'un des objectifs du PNAFN est de privilégier en premier lieu les familles les plus nécessiteuses. Les familles les moins pauvres sont plutôt couvertes par l'AMGII en attendant l'augmentation du budget disponible. Le PNAFN est donc un exemple concret de programmes de type –p.

En pratique, deux mécanismes de sélection ont été développés : (1) l'auto-sélection et (2) la sélection à l'aide d'un système de scores approximant le niveau de vie connu sous la terminologie anglaise "proxy-means test"(Coady, Grosh, et Hoddinott 2004; Grosh et al. 2008).

L'auto-sélection est la mise en œuvre de mécanismes qui découragent la participation des non-pauvres au programme. Elle est essentiellement basée sur l'imposition d'un coût (faire des travaux communautaires, par exemple) aux demandeurs de l'aide offerte par le programme. Le défi consiste à trouver la bonne combinaison entre le coût à imposer et le bénéfice à en tirer de sorte que seule la population pauvre trouve ce type de programmes intéressant.[71]La détermination de cette combinaison (coût, transfert) nécessite l'estimation de la fonction d'offre de travail des ménages, afin de déduire une estimation du coût de leur participation à ce type de programmes du point de vue du revenu sacrifié (soit le coût d'opportunité) par les participants. Dans la mesure où nous n'avons pas les données nécessaires pour estimer cette fonction, la simulation de scénarios de réformes basées sur un mécanisme d'auto-sélection et l'estimation de ses effets potentiels sur la pauvreté dépassent le cadre de cette thèse.

La sélection selon un système de scores approximant le niveau de vie constitue la démarche la plus répandue. Implanté dans plusieurs pays d'Amérique latine dès le début des années 1980s, il a été par la suite utilisé dans la plupart des pays à revenu intermédiaire pour des multiples formes d'aide aux pauvres (transferts directs, bons alimentaires, bourses pour formation professionnelle, etc.). Cette méthode bien explicitée par Grosh et Baker (1995), consiste à construire un score de niveau de vie (ou indice de richesse) sur la base d'un ensemble de caractéristiques des ménages. Idéalement, ces caractéristiques doivent respecter les trois critères suivants :

- Elles doivent être facilement observables ;
- Elles doivent être difficilement manipulables ; et
- Elles doivent être fortement corrélées avec le niveau de vie des ménages.

A titre d'exemple, le lieu de résidence et le type de logement sont parmi les caractéristiques les plus utilisées dans la construction d'un indicateur de niveau de vie à des fins de ciblage. Ces deux caractéristiques respectent bien les deux premiers critères. Quant au troisième critère, même s'il existe souvent une certaine association entre ces deux caractéristiques et le niveau de vie, celle-ci n'est pas suffisamment forte pour réduire les erreurs de ciblage discutées dans la section suivante. Par contre, il n'est pas très recommandé d'utiliser des variables relatives à la possession de biens durables ou certains objets de valeurs (bijoux, œuvres d'art, etc.) à des fins de ciblage. Même si de telles variables sont souvent fortement corrélées avec le niveau de vie des ménages, elles sont faciles à dissimuler ; ce qui rend leur observation aussi problématique

[71]Le fardeau de ce coût doit être tellement important pour les non-pauvres de sorte que la majorité écrasante de cette population n'y trouve aucun intérêt à solliciter les prestations de ce type de programme.

que l'observation du revenu ou de la consommation. Par ailleurs, le nombre de variables à utiliser doit rester relativement limité afin de garantir, d'une part, un minimum de transparence au processus de sélection des éligibles au programme et de réduire, d'autre part, le coût de la vérification de ces informations pour les ménages qui sollicitent l'aide du programme.

Les variables composant le score sont généralement choisies à partir d'une enquête auprès des ménages, déjà disponible et incluant des variables qui mesurent leur revenu, leurs dépenses et/ou leur consommation. Cette enquête est alors utilisée pour estimer une relation qui lie, d'un côté, le revenu ou la consommation du ménage et, de l'autre côté, l'ensemble de leurs caractéristiques retenues pour les fins de ciblage :

$$y_h = f(X_h) + \vartheta_h = \hat{y}_h + \hat{\vartheta}_h \qquad (4\text{-}7)$$

où Xh est un vecteur de variables x_h^i relatives aux caractéristiques du ménage h. Les caractéristiques x^i les plus couramment utilisées portent généralement sur la structure démographique du ménage (âge, taille, nombre d'enfants), le lieu de résidence, les caractéristiques du logement et la salubrité (type des murs, du toit, nombre de pièces, etc.), la connexion du logement aux services publics (eau, électricité, etc.), le mode d'occupation (propriétaire avec ou sans hypothèque, locataire, logement de fonction…). D'autres variables relatives au statut d'emploi du chef du ménage et de ses membres sont aussi souvent utilisées. Toutefois, les ménages dont les membres actifs exercent des activités informelles peuvent prétendre qu'ils sont au chômage pour maximiser leurs chances d'éligibilité au programme. Le niveau d'éducation et la possession de certains biens durables peuvent aussi être utilisés. Toutefois, ces dernières caractéristiques, surtout la possession des biens durables, sont les plus faciles à dissimuler.[72]

Pour estimer la fonction $f(X_h)$, plusieurs méthodes sont possibles, telles que la méthode des moindres carrés ordinaires, les régressions quantiles, logistiques, etc. Les coefficients estimés à partir de l'équation (4-7) serviront à attribuer un poids à chacune des caractéristiques retenues pour la construction des scores.

Une petite enquête est ensuite menée par un travailleur social auprès des ménages qui sollicitent l'aide du programme de la lutte contre la pauvreté. Cette enquête consiste simplement à collecter des informations sur les caractéristiques identifiées lors de l'estimation de l'équation (4-7). A partir de cette enquête, le solliciteur de l'aide se voit attribuer un score, $\hat{y}_h$, correspondant à la somme des variables collectées, pondérée par les coefficients estimés à partir de l'équation (4-7). L'admissibilité ou le refus de chaque solliciteur va dépendre de la valeur de ce score $\hat{y}_h$ par rapport à un score retenu comme un seuil d'éligibilité. Si le programme de

[72]Le Tableau A-2 en annexe présente l'ensemble des variables qui ont été utilisées pour l'estimation des différentes versions de la spécification (4-7).

lutte contre la pauvreté est de type –p, la détermination des ménages éligibles peut se faire selon les modalités décrites par l'équation (4-6) en remplaçant y_h par $\hat{y}$:[73]

$$\begin{aligned} \hat{T}_h &= y_{max} - \hat{y}_h \quad si \quad \hat{y}_h < y_{max} \\ \hat{T}_h &= 0 \quad si \quad \hat{y}_h \geq y_{max} \\ \frac{1}{N}\sum_{h=1}^{H} n_h w_h \hat{T}_h &= \rho \end{aligned} \qquad (4\text{-}8)$$

où y_{max} joue le rôle du seuil d'éligibilité qui dépendra du montant du budget disponible, ρ, tel que discuté à la section 4.2.

La littérature économique et empirique offre plusieurs méthodes d'estimation de la relation (4-7) afin de déduire un score, $\hat{y}_h$, pour chaque ménage, telles que la méthode des moindres carrés ordinaires, les régressions quantiles(Muller et Bibi 2008; 2010), logistiques, etc. D'autres méthodes utilisent uniquement l'ensemble des caractéristiques x^iretenues pour les fins de ciblage pour construire un système de scores approximant le niveau de vie (ou un indice de richesse) telles que l'Analyse en Composante Principale (ACP).Le score utilisé pour chaque ménage est celui donné par le premier axe factoriel. Il est utilisé comme un indicateur de son niveau de vie, et donc de sélection(Asselin 2009; Ayadi, Lahga, et Chtioui 2007).

L'utilisation des moindres carrés ordinaires est, toutefois, de moins en moins acceptée. En effet, cette méthode est particulièrement efficace pour l'estimation de la situation économique des ménages dont le niveau de vie est proche du niveau de vie moyen. Cette méthode est donc très inefficace lorsque le niveau de vie des pauvres est clairement plus bas que le niveau de vie moyen des citoyens d'un pays à revenu intermédiaire comme la Tunisie.[74] Muller et Bibi (2010) ont démontré que le recours aux régressions quantiles constitue une stratégie plus optimale pour l'estimation de la relation (4-7) à des fins de ciblage.

Dans cette thèse, nous proposons également deux autres méthodes d'estimation de la relation (4-7). La première est connue sous le nom de la méthode PRINQUAL (section 4.3.2). La seconde la méthode de régression re-pondérée selon les percentiles qui a été développée dans le cadre de cette recherche (section 4.3.2).[75]

[73]Dans le cas du PNAFN par exemple, le niveau du transfert alloué à chaque famille est quasiment forfaitaire. Il ne dépend pas vraiment de la taille de la famille. Il n'en demeure pas moins que l'équation (4-8) peut toujours servir pour l'évaluation de l'efficacité du PNAFN. Dans la mesure où le PNAFN couvre 8,3% des ménages tunisiens, l'équation (4-8) peut servir pour identifier les 8.3% des ménages les plus pauvres et vérifier dans quelle mesure il serait possible d'aboutir à des résultats (en matière de réduction de la pauvreté et des erreurs de ciblage) meilleurs que ceux obtenus à l'aide du mode de sélection actuel.

[74]Selon les estimations de l'Institut National de la Statistique (2015), le taux de pauvreté global en Tunisie serait de l'ordre de 15,2% en 2015.

[75]L'appellation anglaise de cette méthode est "Percentile Weighted Regression (PWR)". Cette méthode a été développée dans le cadre du projet d'évaluation des programmes d'assistance sociale en Tunisie que j'ai dirigé au CRES ; comme expliqué au début dans l'avant-propos de la thèse avec la collaboration de Sami Bibi.

4.3.2 La méthode PRINQUAL

La méthode PRINQUAL (Qualitative Principal Components) est une méthode utilisée notamment en Colombie pour identifier les nouveaux bénéficiaires de divers programmes sociaux (transferts directs, accès aux logements à loyer modique, formation, etc.) dans le cadre du dispositif de ciblage SISBEN (*Sistema de Selección de Beneficiarios de Programas Sociales - System for Selecting Beneficiaries of Social Programs*)[76]. Il s'agit d'une méthode qui permet d'effectuer une analyse en composantes principales (ACP) sur des données mixtes formées par des variables qualitatives (sexe, état matrimonial, type de logement, profession, accès aux services publics, etc.) quantitatives (âge, expérience de travail, nombre d'années d'étude, etc.) (Castaneda 2005). Cette méthode est basée principalement sur les travaux de Kruskal et Shepard (1974), Young, Takane et de Leeuw (1978), Young (1981), et Winsberg et Ramsay (1983). Brièvement, cette méthode se base sur deux étapes successives.

La première consiste à transformer toutes les variables qualitatives en variables quantitatives. La transformation est faite de sorte à maximiser la variance totale du premier axe factoriel de l'ensemble des variables (qualitatives et quantitatives).

La seconde consiste à appliquer la méthode d'Analyse en Composantes Principales (ACP) sur les variables transformées (obtenues à partir des variables qualitatives) ainsi que les variables quantitatives (et qui n'avaient pas été transformées).[77]

La procédure PRINQUAL permet l'identification de l'ensemble des variables les plus importantes pour construire le score approximant le niveau de vie. Les critères de sélection de chaque variable sont la capacité de discrimination de chaque variable entre le niveau de vie de la population cible et la population inéligible et de sa contribution à la variance totale. Le groupe de variables finales sélectionnées par l'algorithme est celui ayant une puissance plus discriminatoire sur les différences de niveau de vie à travers les ménages.

4.3.3 La méthode de régression re-pondérée selon les percentiles (Percentile Weighted Regression, PWR)

Cette méthode a été développée spécialement pour les besoins de cette recherche dans le but d'assigner des coefficients aux caractéristiques des ménages, retenues pour les fins de ciblage, de sorte à minimiser les deux erreurs de ciblage ; soit les erreurs d'inclusion et d'exclusion (voir la section 4.4 et plus particulièrement le Tableau 45).

---

[76] Document officiel du département national de planification colombien : https://www.cmimarseille.org/sites/default/files/newsite/library/files/en/background%20and%20methodology.pdf

[77] Le chapitre 5 donne plus d'information sur l'utilisation de l'ACP et l'applique aux données de nos enquêtes pour construire un indicateur de niveau de vie non-monétaire des ménages en utilisant l'ensemble de leurs caractéristiques relatives à leur structure démographique, participation au marché du travail, niveau d'éducation, type de logement et possession de biens durables.

L'idée consiste à utiliser une méthode d'estimation non-paramétrique afin de déduire un système de pondération qui s'ajoute (de façon multiplicative) aux poids d'échantillonnages (coefficients d'extrapolation). L'intérêt des méthodes non-paramétriques est qu'elles n'imposent aucune forme fonctionnelle préalable sur la distribution de la variable de bien-être (revenu, consommation, etc.) disponible (Silverman 1998).

Prenons par exemple le programme PNAFN pour illustrer la méthode proposée. Le Tableau 44 présenté plus haut montre que ce programme offre un transfert forfaitaire mensuel à 8.3% des ménages tunisiens et ses ayants droit, soit 7.3% de la population. En information parfaite, et étant donné que le PNAFN est un programme de type –p, ce programme aurait couvert les 8.3% des ménages les plus pauvres (équation 4-6). Nous verrons plus loin qu'actuellement, environ la moitié des pnafistes ne font pas partie des 8.3% des ménages les plus pauvres (erreur d'inclusion). Par ailleurs, environ la moitié des 8.3% des ménages les plus pauvres ne sont pas couverts par le PNAFN (erreur d'exclusion).

L'idée de la méthode PWR est simple. Elle consiste à développer une méthode de régression linéaire pour estimer la relation (4-7) de sorte que les caractéristiques x^i qui sont fortement corrélées avec le niveau de la population cible aient un poids $\widehat{\beta}^i$qui permet d'approximer efficacement leur niveau de vie. Par contre, les caractéristiques qui ont un pouvoir discriminant (entre les éligibles et les non-éligibles) négligeable ne doivent pas jouer un rôle important dans la détermination des scores $\hat{y}_h$. La relation (4-7) prend donc la forme linéaire suivante :

$$y_h = X_h\hat{\beta} + \hat{\vartheta}_h = \hat{y}_h + \hat{\vartheta}_h \qquad (4\text{-}9)$$

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'estimation des $\hat{\beta}^i$ par les moindres carrés ordinaires (MCO) pour des fins de ciblage des 8,3% des ménages les plus pauvres ne peut que produire des niveaux inacceptables des erreurs d'inclusion et d'exclusion. En effet, si nous nous contentons d'utiliser les poids d'échantillonnage (coefficients d'extrapolation) pour l'estimation de la relation (4-9), il en résultera des coefficients estimés $\hat{\beta}^i$qui permettent d'estimer de façon très efficace le niveau de vie des ménages de la classe moyenne. Le niveau de vie d'une bonne partie des 8.3% des ménages les plus pauvres sera tellement surestimé qu'ils auront des scores $\hat{y}_h$ qui les disqualifieront du PNAFN.

Pour éviter ces griefs, nous proposons de croiser les poids d'échantillonnage w_h (voir équation 4-3) avec un nouveau système de pondération approprié, que nous désignons par $\widehat{\omega}_h$. Celui-ci associe le poids le plus élevé aux ménages ayant un niveau de vie égal au niveau de vie d'un ménage de référence dont le niveau de vie se situe au 8.3ème percentile de la distribution de la consommation par tête ; classée évidemment par ordre croissant. Ce même nouveau système de pondération associe un poids $\widehat{\omega}_h$ qui décroit à mesure que le niveau de consommation par tête des ménages s'écarte positivement ou négativement du niveau de vie du ménage de référence.

Pour obtenir ce nouveau système de pondération, nous utilisons l'estimateur non-paramétrique par la méthode du noyau de la densité suivant :

$$\widehat{\omega}_h = K(\frac{y_h - y_{reference}}{\varphi}) \qquad (4\text{-}10)$$

où φ est un paramètre de lissage dont nous expliquons le rôle plus loin et K(.) est un estimateur par la méthode du noyau, connu sous le nom anglais de l'estimateur de Kernel. Il est à noter que Silverman (1986) a démontré l'absence de gains d'efficience importants en choisissant entre plusieurs Kernels. En conséquence, il devient souhaitable de choisir un Kernel qui présente des propriétés désirables, telles que la continuité et la différentiabilité. Le Kernel Gaussien que nous choisissons respecte ces propriétés. Il prend la forme suivante :

$$K(t_h) = \frac{1}{\sqrt{2\pi}} e^{-0.5t_h^2} et\, t_h = \frac{y_h - y_{reference}}{\varphi}$$

Notons que le paramètre φ est un paramètre delissage qui détermine l'importance de chaque observation dans le calcul de son nouveau poids, $\widehat{\omega}_h$ (qui sera croisé avec le coefficient d'extrapolation w_h). Le choix d'une faible valeur de φ implique une accélération de la perte d'importance de chaque observation y_h lorsque sa distance par rapport au niveau de vie du ménage de référence (soit $y_h - y_{reference}$) s'accroît. Dans l'ignorance de la loi de distribution de la consommation par tête, le paramètre de lissage φdoit être robuste aux différentes distributions possibles. Pour le Kernel Gaussien, le critère proposé par Silverman (1986) respecte cette condition :

$$\varphi = 0.9Min.\left(\sigma_y, \frac{IIQ}{1.34}\right) H^{\frac{1}{5}}$$

où H est le nombre total des ménages dans notre échantillon,$\sigma_y$est l'écart type de la distribution de la consommation par tête et IIQ est l'intervalle interquartile, c'est à dire la différence entre l'observation correspondant à la consommation par tête du ménage qui occupe le 75ème et le 25ème percentile.

La relation (4-10) montre donc clairement que le nouveau système de pondération assigne le poids le plus élevé au ménage de référence ($\widehat{\omega}_{reference} = \frac{1}{\sqrt{2\pi}}$) et que ces poids sont de moins en moins importants à mesure que la distance ($y_h - y_{reference}$) s'accroît. La Figure 12 illustre bien comment l'importance de ces nouveaux poids varie selon le percentile qu'occupent les ménages dans la distribution de la consommation par tête.

Figure 12 : distribution des nouveaux poids $\widehat{\omega}_h$ (à croiser avec les coefficients d'extrapolation)

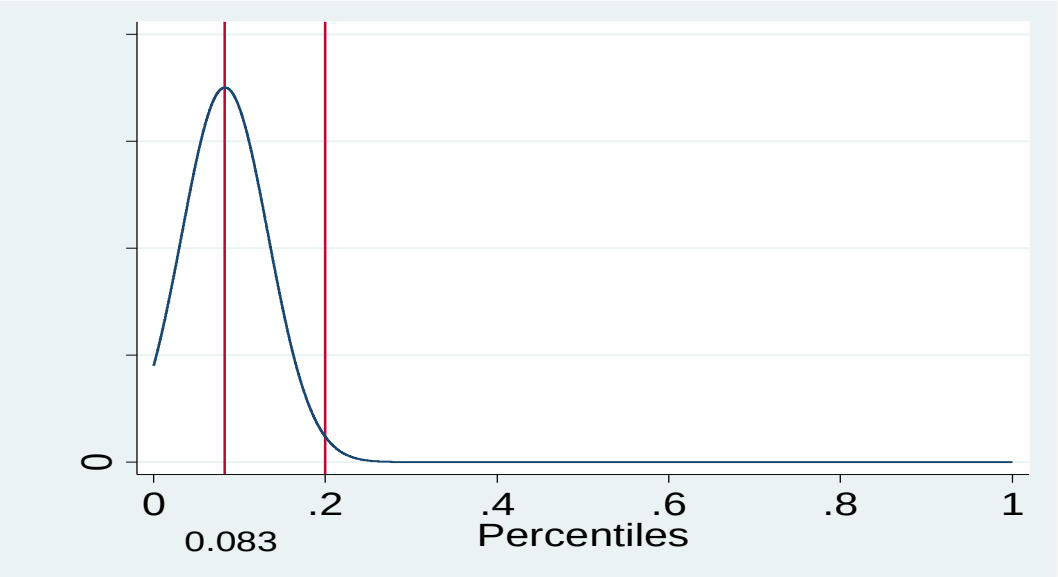

La Figure 12 montre que les ménages les plus pauvres (qui occupent les tous premiers percentiles) reçoivent un nouveau poids $\widehat{\omega}_h$ relativement faible. Celui-ci croît avec les percentiles pour atteindre un maximum au niveau du 8.3ème percentile. Ensuite il décroit pour atteindre une valeur quasi-nulle à partir du 20ème percentile.

Le nouveau système de pondération $\widehat{\omega}_h$ serait donc très approprié si on ne s'intéressait qu'à accroître la précision de ciblage du PNAFN ; qui ne couvre (pour des raisons budgétaires) que 8.3% des ménages tunisiens. Pour tenir compte de la présence de 2 programmes, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII, et plus précisément du fait que l'AMGII est appelé à couvrir les ménages qui se trouvent entre le 8.3ème percentile et le 30ème percentile (soit les 22.7% des ménages qui seraient couverts par l'AMGII en information parfaite), nous ré-estimons la relation (4-10) pour obtenir un deuxième nouveau système de pondération avec un $\widehat{\omega}_h$ qui atteint son maximum cette fois au niveau du 30ème percentile. Enfin, nous combinons les deux nouveaux systèmes de pondérations de sorte que les ménages ayant un niveau de consommation par tête qui est compris entre 8.3ème percentile et le 30ème percentile leur soient assignés le $\widehat{\omega}_h$ le plus élevé. Par ailleurs, ces nouveaux poids perdent de leur importance à mesure qu'on s'écarte soit vers le bas à partir du 8.3ème percentile, soit vers le haut à partir du 30ème percentile. La Figure 13 illustre comment l'importance de ces nouveaux poids évolue selon le percentile en présence de 2 programmes ayant chacun son propre groupe cible.

Figure 13: Distribution des nouveaux poids $\widehat{\omega}_h$ en présence de deux programmes d'aide sociale (à croiser avec les coefficients d'extrapolation)

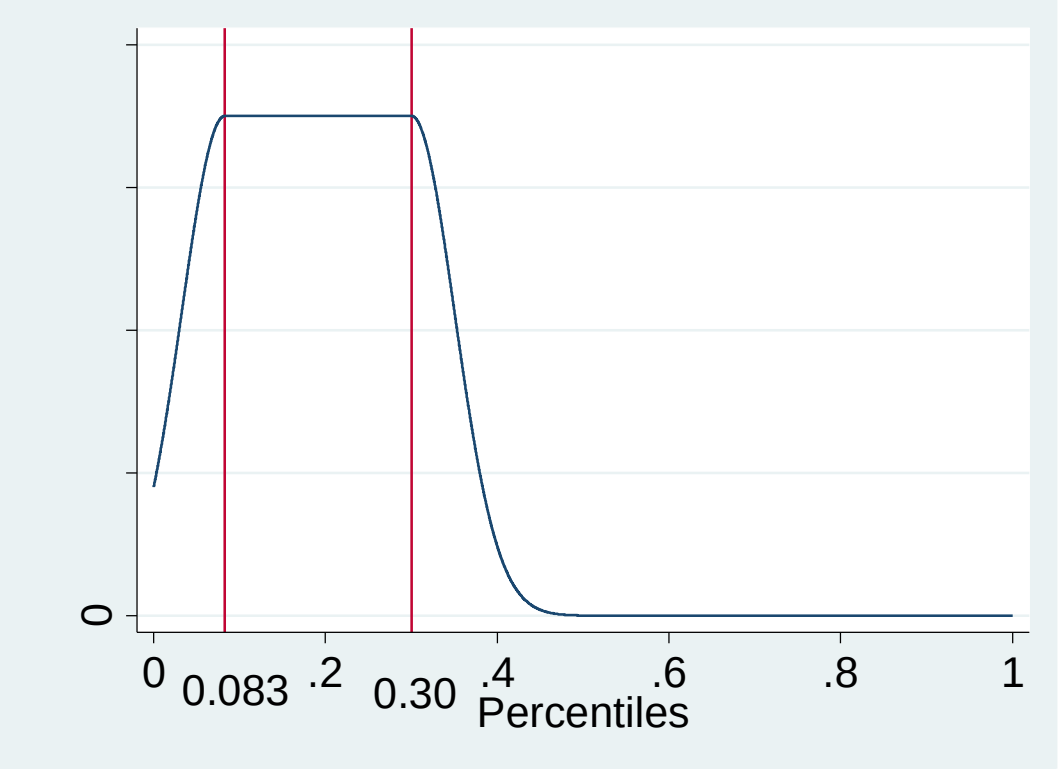

Une fois que le nouveau système de pondération $\widehat{\omega}_h$(dont la distribution est donnée par la Figure 13) est construit, celui-ci sera croisé avec les poids d'échantillonnage usuels w_h. La relation décrite par l'équation (4-9) peut donc être estimée en utilisant une méthode de régression linéaire que nous appellerons "Percentile Weighted Regression, PWR". Grâce au niveau système de pondération, l'estimation des coefficients $\hat{\beta}^i$ se fera de sorte que les scores$\hat{y}_h$ seront particulièrement efficace au niveau de l'approximation du niveau de vie des ménages qui se trouvent en bas de l'échelle plutôt qu'un niveau des ménages de la classe moyenne qui ne sont pas éligibles à l'AMGII et encore moins au PNAFN. La section 5.5 fournira la preuve empirique que l'utilisation de cette méthode permettrait d'accroitre les performances du PNAFN et de l'AMGII en matière de réduction de la pauvreté et des erreurs de ciblage. Cette méthode est également nettement supérieure aux méthodes couramment utilisées dans la littérature, y compris la méthode PRINQUAL utilisée en Colombie.

Mais avant, nous présenterons à la section 4.4 comment l'efficacité d'un programme social particulier en matière de réduction de la pauvreté peut être évaluée en présence de plusieurs politiques sociales qui agissent simultanément sur le niveau de vie des ménages.

4.4 L'évaluation de la qualité de ciblage des programmes d'assistance sociale et indicateurs de performance

La performance du dispositif de ciblage des programmes PNAFN/AMGII dépend de leur capacité à atteindre un large éventail des familles qui sont dans une situation de pauvreté chronique ou de vulnérabilité. Or, les familles actuellement bénéficiaires du PNAFN/AMGII se sont spontanément présentées aux directions régionales compétentes pour pouvoir bénéficier des aides monétaires et/ou des soins de santé dans les structures hospitalières publiques. Des enquêtes sociales sont réalisées et les requêtes déposées par les familles acceptées ou rejetées à la lumière d'un nombre de critères préétablis dont principalement le niveau de revenu des familles candidates au programmes (means testing).

Ce mode opératoire et procédural adopté dans le cadre du choix des familles nécessiteuses pourrait se heurter à des erreurs d'identification résultant de l'imperfection de l'information quant au niveau de pauvreté des individus, auxquels s'ajoute l'existence probable d'un nombre significatif de familles extrêmement pauvres qui demeurent toujours hors de portée des programmes d'assistance sociale.

Ces différents problèmes pourraient exposer le ciblage du PNAFN/AMGII à deux types d'erreurs d'identification, des erreurs d'inclusion et des erreurs d'exclusion. Il importe alors de signaler que l'efficacité du PNAFN/AMGII en termes de réduction effective de la pauvreté est sensible à ces deux types d'erreurs. Toute évaluation de l'efficacité du PNAFN/AMGII partirait nécessairement de la détermination/localisation des populations pauvres non bénéficiaires (PNB) et des non-pauvres bénéficiaires (NPB).

Tableau 45 : Représentation des erreurs d'identification

	Pauvres	Non Pauvres
Populations bénéficiaires du PNAFN	PB	NPB
Populations non bénéficiaires du PNAFN	PNB	NPNB

Toutefois, les choses dans la réalité sont plus complexes à cause de l'existence de quotas annuels pour chaque gouvernorat dans l'octroi des aides monétaires directes dans le cadre du PNAFN. Ainsi, les travailleurs sociaux constituent une liste d'attente pour les familles éligibles au PNAFN et pourraient leur accorder un carnet de soins à tarifs réduits dans l'attente de fonds supplémentaires.

D'où l'existence d'une certaine dynamique entre les populations bénéficiaires de l'AMGII, du PNAFN et aussi les populations affiliées aux régimes assurantiels de sécurité sociale. Le graphique suivant représente les différentes situations d'exclusion et d'inclusion possibles lors de l'implémentation des deux programmes.

Tableau 46 : Situations possibles d'inclusion et d'exclusion lors de l'implémentation des programmes PNAFN et AMGII

Distribution de la population		Situation idéale			
		PNAFN	AMGII	Non-ciblés	Total
Situation Observée	PNAFN	B	D	C	BDC
	AMGII	E	F	G	EFG
	Non-ciblés	A	H	I	AHI
	Total	BEA	DEH	CGI	Population

La reconstitution de ce tableau avec des données réelles collectées à partir des données produites par les enquêtes menées auprès des populations bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII, d'une part, et l'enquête du budget et de la consommation des ménages de l'Institut National de la Statistique (INS), d'autre part, permet d'approcher toutes les questions relatives à la performance du dispositif de ciblage évalué.

Il s'agit d'une représentation à un instant donné de la répartition de la population totale (i.e., les pauvres, les vulnérables, et les non-précaires) entre les deux programmes ciblés (le PNAFN et l'AMGII) et les non-ciblés. Tous les ménages non-ciblés (zones d'exclusion) devraient idéalement être dans une situation économique non-précaire et faire partie de la sphère des régimes assurantiels réservée aux travailleurs dotés de capacités contributives confirmées. Ce graphique a été réalisé pour des raisons didactiques en vue d'adapter les indicateurs de performances des programmes d'assistance en matière de ciblage des populations éligibles au contexte tunisien.

Le Tableau 24 fait usage de quatre couleurs. Le rouge renseigne sur les situations d'exclusion. Le jaune pour les situations d'inclusion. Le vert couvre les bénéficiaires qui répondent aux critères d'éligibilité ainsi que les non-bénéficiaires qui répondent aux critères d'inéligibilité. Ceci est le cas lorsque l'appréciation faite par le travailleur social est conforme à la situation réelle du bénéficiaire en question. Enfin, le bleu renseigne sur les situations d'erreur d'affectation au programme approprié. C'est le cas par exemple des familles couvertes par le PNAFN mais qui devraient être couvertes par l'AMGII ou réciproquement. Ci-après, des indications qui servent de grille de lecture au graphique ci-haut :

- **L'aire A** : Il s'agit de situations d'exclusion totale de toute forme d'assistance sociale pour des populations vivant dans la pauvreté extrême et qui auraient dû bénéficier du PNAFN ;
- **L'aire B** : Cette aire est constituée des familles bénéficiaires du PNAFN et dont la situation financière et sociale réelle concorde avec l'évaluation réalisée par le travailleur social à l'aune des critères d'éligibilité définis par le Ministère des Affaires sociales ;
- **L'aire C** : Il s'agit des bénéficiaires du PNAFN mais qui profitent indûment du transfert monétaire et des prestations de santé. Il s'agit d'une catégorie qui devrait être écartée non seulement du PNAFN mais aussi de l'AMGII. Cette situation pourrait être qualifiée d'inclusion absolue ;
- **L'aire D :** Ce sont des populations bénéficiaires du PNAFN mais dont les niveaux de vie concordent davantage aux critères d'éligibilité du programme AMGII ;
- **L'aire E** : Ce sont des bénéficiaires des cartes de soins à tarifs réduits, considérés comme étant relativement exclus, car au regard de leurs niveaux de vie réels, ils auraient dû bénéficier du PNAFN. La majorité des familles qui sont confrontées à de telles situations sont inscrites sur la liste d'attente du PNAFN. Les nouvelles entrées au registre du PNAFN est contrainte par un quota annuel et la sortie du registre pour cause de décès ou d'amélioration du niveau de la famille bénéficiaire ;
- **L'aire F** : Cette aire est constituée des bénéficiaires du carnet de soins à tarifs réduits et dont la situation financière et sociale réelle concorde avec l'évaluation réalisée par le travailleur social à l'aune des critères d'éligibilité définis par le Ministère des Affaires sociales ;
- **L'aire G** : Il s'agit de populations disposant de capacités contributives leur permettant de s'affilier à des régimes assurantiels de sécurité sociale et qui bénéficient indûment du programme AMGII ;
- **L'aire H** : Cette zone concerne des populations vulnérables aux chocs exogènes (chômage de longue durée, travail mobile dans des secteurs très instables ; etc…) et qui se trouvent pendant une période, dépourvues totalement de toute forme de couverture sociale. Ces populations auraient dû bénéficier de l'AMGII ;
- **L'aire I** : Il s'agit de la sphère des régimes assurantiels de sécurité sociale ;
- **L'aire BCD** : Ce sont les familles bénéficiaires du PNAFN à l'instant t. Cette liste a été constituée sur la base d'un stock d'informations sur les niveaux de vie déclarées par les concernés et collectées par les travailleurs sociaux ;

- **L'aire EFG** : Ce sont les bénéficiaires de l'AMGII à l'instant t. Le registre des bénéficiaires a été constitué sur la base d'un stock d'informations sur les niveaux de vie déclarées par les concernés et collectées par les travailleurs sociaux ;
- **AHI** : Ce sont les non bénéficiaires à tort (A et H) et à raison (I) des deux programmes sociaux
- **BEA** : Ce sont les populations qui seraient couvertes par le PNAFN en situation information parfaite sur le niveau de vie des ménages.
- **DFH** : Ce sont les populations qui seraient couvertes par l'AMGII en situation information parfaite sur le niveau de vie des ménages.
- **CGI** : Ce sont les populations qui seraient couvertes par les régimes assurantiels en situation information parfaite sur le niveau de vie des ménages.

Si on considère que $PNAFN^*$ et $AMGII^*$ sont les tailles optimales des programmes qui minimisent les erreurs d'inclusion et d'exclusion, alors on peut les exprimer comme suit :

$PNAFN^*=A+B+E$ *et* $AMGII^*=D+F+H$ ainsi la taille optimale de l'Assistance Sociale (*AS*) à un instant t pourrait s'écrire comme suit :

$$AS^*= PNAFN^* + AMGII^*= A+B+E+D+F+H \qquad (3\text{-}1)$$

Si on considère que le PNAFN et l'AMGII sont censés couvrir toute la population vivant au-dessous du seuil haut de la pauvreté, alors le taux de couverture (*TC*) serait le rapport entre les bénéficiaires de l'assistance sociale et la population pauvre totale (P_0). TC_t^* correspond au taux de couverture optimale à un instant t c'est à dire le niveau qui minimise les erreurs d'identification.

On peut écrire TC à t comme suit :

$$TC_t=AS_t/P^t_0, \text{ avec } TC_t^*=AS^*/P^t_0= 100\% \qquad (3\text{-}2)$$

Le taux de couverture des pauvres aussi bien total que pour chacun des deux programmes PNAFN et AMGII, est une fonction décroissante du taux d'exclusion (*TEX*) et pourrait s'écrire comme suit :

$$TC_t=1-TEX_t \qquad (3\text{-}3)$$

Il convient de préciser que la couverture, ainsi que tous les indicateurs connexes relevant de la qualité de ciblage, pourraient être calculés pour les différents premiers déciles de la distribution. Il y a lieu aussi de différencier l'exclusion absolue de tous les programmes d'assistance sociale de l'exclusion relative qui concerne par exemple des bénéficiaires de l'AMGII mais dont les conditions de vie répondent aux critères d'éligibilité au PNAFN.

L'exclusion absolue pourrait ainsi s'écrire comme suit :

$$TEX_{ABS} = (A+H)/ AS^*= (A+H)/A+B+E+D+F+H \qquad (3\text{-}4)$$

Comme expliqué plus haut, on peut distinguer deux situations d'exclusion. La première dite absolue, concerne des familles ou bénéficiaires éligibles à des programmes PNAFN ou AMGII mais qui n'en bénéficient pas et se trouvent de facto éjectés hors de la sphère d'assistance sociale.

L'exclusion absolue du programme PNAFN (TEX_{Abs}^{PNAFN}) pourrait s'écrire comme suit :

TEX_{Abs}^{PNAFN}= A/ PNAFN* (3-5)

Pareillement, l'exclusion absolue du programme AMGII (TEX_{Abs}^{AMGII}) pourrait s'écrire comme suit :

TEX_{Abs}^{AMGII}= H/AMGII* (3-6)

Toutefois, l'exclusion relative du PNAFN (TEX_{Rel}^{PNAFN})concerne ceux qui bénéficient de l'AMGII mais ayant dû bénéficier des aides monétaires directes accordées dans le cadre du PNAFN. Ce taux d'exclusion relative s'écrit de la manière suivante :

TEX_{Rel}^{PNAFN}= E/ PNAFN* (3-7)

Le taux d'inclusion du programme PNAFN ($TINC^{PNAFN}$) exprime les populations bénéficiant indûment des prestations du programme par rapport au nombre total des familles bénéficiaires à un instant t. On peut l'écrire comme suit :

$TINC^{PNAFN}$= C+D/B+C+D (3-8)

Egalement, le taux d'inclusion pour le programme AMGII ($TINC^{AMGII}$) porte sur ceux qui bénéficient indûment des prestations de santé à tarifs réduits sans compter les bénéficiaires potentiels du programme PNAFN. Ce taux serait égal à :

$TINC^{AMGII}$= G/E+F+G

4.5 Évaluation de l'effet d'un programme social sur la pauvreté

Avec un ciblage parfait, tous les ménages pauvres peuvent bénéficier d'un transfert, dans la limite du budget disponible, et tous les non pauvres en seront exclus. Nous pouvons donc évaluer la pertinence de ciblage actuel du PNAFN par rapport aux résultats de ciblage parfait selon les modalités décrites par l'équation (4-6) ou selon le modèle de ciblage imparfait décrit par les équations (4-7) et (4-8). Cette évaluation peut se faire en calculant les erreurs de ciblage comme le décrit la figure 3. Néanmoins, et comme l'a bien souligné Ravallion et Datt (1995), l'aptitude d'un mode de transfert à orienter ses bénéfices vers la population pauvre ne doit pas être confondue avec son effet sur la pauvreté ; la première est simplement un déterminant de la deuxième.

Dès lors, le calcul des erreurs d'inclusion et d'exclusion doit être complété par une évaluation de l'effet du PNAFN sur un indicateur de pauvreté :

$$\Delta P_\alpha(y;z) = P_\alpha(y + T^{PNAFN};z) - P_\alpha(y;z) \qquad (4\text{-}9)$$

où T^{PNAFN} indique la structure de transfert telle qu'elle est actuellement en vigueur. Pour α =0, l'équation (4-9) indique le pourcentage de la population qui a échappé à la pauvreté grâce au PNAFN. Cette évaluation sous–estime l'effet du PNAFN sur la pauvreté dès lors que le PNAFN ne se limite pas à faire sortir un certain pourcentage de la population de la pauvreté, il permet aussi d'alléger la pauvreté de plusieurs familles nécessiteuses qui sont toujours dans la pauvreté. Cet effet peut être capté en choisissant une valeur de $\alpha \geq 1$.

Cependant, une évaluation plus rigoureuse de l'impact du PNAFN sur la pauvreté doit se faire entre des usages alternatifs d'un même budget. Dès lors, nous devons comparer l'impact sur la pauvreté d'un ensemble de politiques sociales utilisant le même niveau de dépense budgétaire (King, 1983). A ce titre, nous pouvons comparer l'effet du PNAFN sur la pauvreté par rapport à l'effet qu'aurait produit un usage alternatif du même budget en information imparfaite selon le mode d'allocation décrit par l'équation (4-6) ou même en information imparfaite selon le mode allocation décrit par les équations (4-7) et (4-8) :

$$\Delta P_\alpha(y;z) = P_\alpha(y + T^{PNAFN};z) - P_\alpha(y + T^{o};z) \qquad (4\text{-}10)$$

$$\Delta P_\alpha(y;z) = P_\alpha(y + T^{PNAFN};z) - P_\alpha(y + \hat{T};z) \qquad (4\text{-}11)$$

L'équation (4-10) permet de mesurer dans quelle mesure l'effet du PNAFN sur la pauvreté s'écarte de ce qui aurait été possible si le décideur public avait une information parfaite sur le niveau de vie de tous les ménages. Par contre, l'équation (4-11) permet de tester si le PNAFN utilise bien l'ensemble des caractéristiques facilement observables des ménages pour cibler ses transferts. Un signe positif de l'équation (4-11) indique que ceci n'est pas le cas et qu'il serait possible de faire mieux en matière de réduction de la pauvreté même en information imparfaite.

Il est aussi indiqué de comparer l'effet du PNAFN sur la pauvreté à l'effet d'autres transferts dont l'objectif est aussi de réduire la pauvreté. Il s'agit notamment des subventions à la consommation gérée par la Caisse Générale de compensation et les subventions d'énergie. Ces programmes deviennent un fardeau de plus en plus lourd sur le budget du gouvernement. Si le PNAFN s'avère un outil plus puissant pour réduire la pauvreté par dinar dépensé, il sera possible de réduire davantage la pauvreté tout en réduisant les transferts des subventions à la consommation des biens alimentaires et de l'énergie. Cela peut se faire en transférant une partie du budget des subventions au PNAFN pour étendre sa couverture aux ménages couverts par l'AMGII ayant les scores estimés à l'aide de l'équation (4-7) les plus faibles.

L'importance relative de l'impact sur la pauvreté de chacun de ces programmes dépend ultimement de la réduction de la pauvreté effectuée qu'ils arrivent à atteindre par dinar dépensé. Elle dépend aussi de la manière dont l'impact de chacun de ces programmes est estimé, dans la mesure où ces différents programmes contribuent simultanément à l'allégement total de la

pauvreté. En effet, l'ordre selon lequel ces programmes sont classés peut influencer considérablement la part de l'allégement total de la pauvreté attribuée à chacun d'eux.

Comme il est typiquement arbitraire de privilégier un ordre plutôt qu'un autre, il convient de songer à une règle de partage qui attribue à chaque programme une part de l'effet total qui ne soit pas dépendante de l'ordonnancement choisi. La règle utilisée dans cette thèse a été développé par Bibi et Duclos (2010, 2011). Elle consiste à adapter la valeur de Shapley (1953) au cadre de l'impact de différents programmes sur la pauvreté.

L'adaptation de la valeur de Shapley à l'estimation de l'impact de chaque programme de transfert sur la pauvreté se fait en considérant tout d'abord une distribution initiale (hypothétique) dans laquelle aucun système de transfert n'existe. Supposons qu'on ordonne les 3 programmes de transferts d'une certaine façon. On accorde alors à tous la première source de revenu, en supposant que la baisse de la pauvreté qui est observée est la contribution de cette source à l'allégement de la pauvreté. On ajoute alors à tous la deuxième source de revenu, en supposant que la chute additionnelle de pauvreté qui est observée est la contribution de cette deuxième source à l'allégement de la pauvreté. On procède ainsi pour chacun des autres programmes, jusqu'à ce que la baisse totale de la pauvreté soit entièrement répartie à travers les 3 programmes.

Une telle attribution est aussi dite répartition selon les bénéfices "incrémentiels". Elle dépend d'un ordonnancement donné des différents programmes. On peut normalement qualifier d'arbitraire l'ordre choisi. Cet ordre peut aussi être source de critiques. Il est généralement le cas, par exemple, que, toutes choses étant égales par ailleurs, le programme évalué en premier se voit attribuer une partie importante de la chute totale de la pauvreté, alors que le programme évalué en dernier ne se voit imputer qu'une partie faible de la réduction totale de la pauvreté. L'usage de la valeur de Shapley offre une solution à la fois simple et élégante à ce problème. Il consiste à faire les calculs décrits ci-haut sur tous les ordres possibles des divers programmes et à prendre comme estimé final de leurs impacts la moyenne de l'impact à travers tous ces ordres. Les divers programmes de transferts sont ainsi traités de façon symétrique.

Formellement, considérons un ensemble Γ constitué du niveau de revenu par tête avant tout transfert (soit le niveau de revenu par tête dans la situation de *référence*) ainsi que tous les transferts T^i, ($\Gamma = \{y, T^1, \dots, T^I\}$) en provenance des différents programmes sociaux i (pour i = 1, .., I). Les différents programmes de transfert i doivent se partager l'allégement total de la pauvreté, soit $\Delta \mathrm{P}_\alpha(\mathrm{y};\ \mathrm{z}) = \mathrm{P}_\alpha(\mathrm{y};\ \mathrm{z}) - \mathrm{P}_\alpha\left(\mathrm{y} + \sum_i^I T^i\ ;\ \mathrm{z}\right)$. Soit S^i un regroupement quelconque du revenu et de transferts mais qui n'inclut pas T^i. Soit $\mathrm{P}_\alpha\left(S^i, \mathrm{z}\right)$ le niveau de pauvreté lorsque le revenu avant transfert et certains transferts à l'exception de T^i sont considérées pour calculer le niveau de consommation par tête des ménages. Soit aussi $\pi_\alpha(T^i; \mathrm{z})$ la contribution à la réduction de la pauvreté attribuée au programme de transfert T^i. En présence d'un seul programme de transfert, $\pi_\alpha\left(T^i; \mathrm{z}\right)$ peut être aisément calculé de la manière suivante :

$$\pi_\alpha(T^i; z) = P_\alpha(S^i; z) - P_\alpha(S^i \cup T^i; z)$$

Par contre, en présence de plusieurs programmes de transfert qui agissent simultanément sur le niveau de vie des ménages, l'ordre selon lequel ces programmes sont évalués peut influencer considérablement le niveau de $\pi_\alpha(T^i; z)$. Bibi et Duclos (2010) ont démontré qu'en présence de plusieurs programmes, la contribution du programme T^i à la réduction de la pauvreté globale est plutôt donnée par :

$$\pi_\alpha(T^i; z) = \frac{1}{2^{(I-1)}} \sum_R \left[P_\alpha(S^{i,R}; z) - P_\alpha(S^{i,R} \cup T^i; z)\right] \qquad (4\text{-}12)$$

où R parcourt l'ensemble de tous les $2^{(I-1)}$ ordres possibles d'évaluation des divers transferts pour lesquels $S^{i,R}$ est un classement des transferts qui précèdent T^i dans l'ordre R. L'équation (4-12) établit formellement que l'impact sur la pauvreté attribuée au transfert T^i correspond à la somme pondérée de la contribution marginale de cette source à travers tous les ordres possibles des divers transferts sociaux qui agissent simultanément sur le niveau de vie des ménages.

L'importance de l'impact sur la pauvreté d'un programme de transfert dépend à la fois de l'importance de son budget ainsi que de son efficacité relative à réduire la pauvreté. Dès lors, un moyen utile de jauger l'effet des différents programmes sociaux qui se distinguent clairement par la taille de leur budget respectif est de tenir compte à la fois de la variation de la pauvreté qu'ils engendrent, i.e., $\pi_\alpha(T^i, z)$, et du volume des ressources financières qu'ils déploient. Soit ρ^i le budget par tête du programme de transfert T^i. Un indicateur de ciblage, qui mesure la performance relative de chaque programme à réduire une mesure donnée de la pauvreté, peut être défini par le rapport$E_\alpha(T^i; z)$ suivant :

$$E_\alpha(T^i; z) = \frac{\pi_\alpha(T^i;z)/\Delta \mathrm{P}_\alpha(\mathrm{y};\mathrm{z})}{\rho^i/\sum_i \rho^i} = \frac{\pi_\alpha(T^i;z)/\rho^i}{\Delta \mathrm{P}_\alpha(\mathrm{y};\mathrm{z})/\sum_i \rho^i} \qquad (4\text{-}13)$$

Lorsque l'indicateur de la performance de ciblage $E_\alpha(T^i; z)$ est supérieur à 1, cela indique que le programme *i* réduit davantage la mesure de pauvreté $\mathrm{P}_\alpha(\mathrm{y};\mathrm{z})$ par dinar dépensé que l'ensemble des programmes sociaux considérés dans leurs ensembles. Dès lors, pour deux programmes sociaux *i* et *j*, si $E_\alpha(T^i; z) > E_\alpha(T^j; z)$, cela veut dire qu'il est possible de baisser davantage $\mathrm{P}_\alpha(\mathrm{y};\mathrm{z})$en augmentant le budget du programme *i* et en réduisant du même montant le budget du programme *j*.

Alternativement, il serait possible d'atteindre la même réduction de la pauvreté $\Delta \mathrm{P}_\alpha(\mathrm{y};\mathrm{z}) = \sum_\mathrm{i} \pi_\alpha(T^i, z)$ en consacrant moins de ressources financières. Cela peut se faire en réduisant le budget du programme *j*. Cette réduction entraîne naturellement une hausse de la pauvreté. Comme le programme *i* réduit davantage la pauvreté par dinar dépensé que le programme *j*, il faudra moins de ressources supplémentaires au programme *i* pour contrecarrer la hausse de la pauvreté provoquée par la réduction du budget consacré au programme *j*.

4.6 Elargissement du cadre théorique de la pauvreté : d'une approche monétaire à une approche subjective

Cette prise de conscience de franchir les frontières de l'approche monétaire et d'élargir le spectre d'analyse des phénomènes de pauvreté à d'autres approches s'est faite au fil du temps d'une manière progressive.

Pour de nombreuses années, l'approche monétaire basée sur la fixation d'un seuil de pauvreté absolu constituait le principal ingrédient du modèle du ciblage de la population pauvre dans la quasi-majorité des pays en développement. Cette approche commence par définir un seuil de pauvreté absolu ; souvent en estimant le coût d'un panier de biens de première nécessité couvrant les besoins vitaux d'un ménage de référence. Le défi consiste ensuite à identifier l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, c'est-à-dire tous les ménages dont le niveau de consommation ou dépense, ajusté si besoin pour tenir compte de leur taille, leur composition démographique et (idéalement mais rarement en pratique) de leurs besoins spécifiques, se situe en dessous d'un seuil de pauvreté.

Faisant l'écho des critiques lancées par l'école des besoins essentiels (S. Streeten 1979)qui s'adosse au concept de « biens primaires » développé par Rawls (1971), un nouveau seuil pour les biens et les services non-alimentaires a été rajouté à la composante alimentaire du seuil de pauvreté national.

La théorie des capabilités développée par Amartya Sen (1983; 1997) a constitué une critique radicale à l'utilitarisme dominant. Pour Sen, la consommation adoptée comme indicateur de bien-être est de loin de suffire pour renseigner sur la pauvreté des individus. A ce titre, il considère que seul le développement des capabilités serait à même de permettre aux individus d'accéder à des niveaux de consommation plus élevés, et d'échapper par ricochet, au cercle vicieux de la pauvreté. Ces avancées théoriques fondatrices ont constitué le socle théorique de référence qui favorisa l'émergence des mesures non-monétaires de la pauvreté à l'instar des indices composites développés à l'initiative du Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD) : l'Indice de Développement Humain, l'Indice de Pauvreté Humaine et l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle(Alkire et Santos 2010)[78].

[78] IDH : Indice de développement humain, IPH : Indice de la pauvreté humaine et IPM : Indice de la Pauvreté Multidimensionnelle

Force est d'ajouter que toutes ces avancées, permises grâce notamment aux travaux de Sen, ont permis au fil des années de transgresser l'orthodoxie de l'approche monétaire de la pauvreté; ce qui a favorisé un mouvement d'ouverture à d'autres approches puisant leurs références dans la sociologie (Townsend 1983), l'anthropologie, la psychologie sociale (Cantril 1966; Bradburn et Noll 1969) et l'économie du bonheur (Hagenaars et van Praag 1985; Van Praag, Dubnoff, et Van Der Sar 1988; B. M. S. van Praag 1991; B. van Praag et Ferrer-i-Carbonell 2004).

Les principaux tenants de l'approche de la pauvreté monétaire ne se sont jamais tenus à l'écart de la controverse induite par ces percées théoriques. Au contraire, des voix se sont élevées pour mettre en relief les principales insuffisances de l'approche monétaire et d'établir des passerelles avec l'approche de la pauvreté subjective.

Ravallion et Lokshin (1999) estiment de leur part qu'il est absolument paradoxal que les économistes d'obédience utilitariste se passent de questionner directement les individus sur leur niveau de vie lors de l'évaluation de l'impact des politiques sur le bien-être. Ils ajoutent que l'estimation de la pauvreté en se basant presque exclusivement sur des variables tels que les dépenses ou la consommation ne cadre pas bien avec l'utilitarisme qui repose sur l'hypothèse centrale stipulant que les individus sont les meilleurs juges de leur bien-être. C'est en ces termes que les approches subjectives qui sondent directement la perception des individus sur leurs conditions de vie et bien-être se présentent comme étant l'une des voies susceptibles d'assurer la comptabilité avec la subjectivité du concept d'utilité.

Les réponses aux questions posées dans les enquêtes par rapport au bien-être perçu, l'autoévaluation du niveau social des individus, la satisfaction dans la vie et le revenu minimum nécessaire, permettent de fournir ce complément d'information qui serait décisif pour scruter les différents niveaux de bien-être (B. M. S. van Praag 1991; B. M. S. van Praag et Kapteyn 1994). Dans le même ordre d'idée, il n'est pas du tout exclu que les réponses des ménages aux questions relatives à l'évaluation de leur propre niveau de vie tiennent compte du caractère multidimensionnel du bien-être et de la pauvreté. Les ménages qui souffrent par exemple d'un handicap ou d'une maladie chronique révèleront très probablement un niveau de revenu minimum nécessaire pour échapper à la pauvreté plus élevé que le celui révélé par un individu qui jouit d'un bon état de santé. L'analyse de la pauvreté subjective serait donc un moyen approprié pour tenir compte de tous les déterminants du statut social (revenu, état de santé, accès aux services publics, etc.) tout en tirant avantage de la simplicité qu'offre l'analyse unidimensionnelle par rapport à l'analyse multidimensionnelle.

En consacrant dans la pratique la subjectivité de l'utilité, la détermination des niveaux de vie et des seuils de pauvreté serait largement influencée par les préférences des individus. En dehors des aspects positifs qu'on leur reconnaît, les approches purement subjectives demeurent muettes sur les méthodes devant être déployées à dessein de corriger les phénomènes d'autolimitation des aspirations largement répandus auprès des populations pauvres.

Il importe de mentionner que les rares tentatives d'explorer les phénomènes de pauvreté dans les pays en développement en interrogeant les ménages sur leurs perceptions qualitatives se sont avérées robustes et concluantes, tout aussi que les lignes de pauvreté subjectives déduites des réponses des ménages à la question du revenu minimum nécessaire (QRM) et aussi de leur perception par rapport à leurs besoins en consommation (Pradhan et Ravallion 1998).

Tous ces développements théoriques étayés par des validations empiriques concluantes appellent à une adoption plus systématique des approches subjectives, non pour supplanter mais pour compléter les approches objectives en vue d'enrichir le champ d'analyse par des phénomènes qui sont restés occultés par les approches classiques. Ce faisant, les résultats d'analyse garantissent ainsi une connaissance plus profonde et exhaustive des différents profils de pauvreté.

En matière d'analyse de la pauvreté, les recherches ont été marquées par une polarisation intense entre les tenants de l'école objective quantitative et ceux de l'école purement subjective qualitative. Toutefois, l'approche monétaire subjective qui s'appuie sur la déduction de seuils de pauvreté suite au traitement de la question relative au Revenu Minimum Nécessaire (QRM) a permis d'établir une synthèse intermédiaire conciliante entre les deux écoles.

L'accent sera mis d'emblée dans les sous-sections suivantes sur les approches purement subjectives et les méthodologies déployées pour la détermination des seuils de pauvreté subjective.

4.6.1 Les approches purement subjectives

Les méthodes purement subjectives obéissent à la thèse la plus élémentaire de l'approche utilitariste qui précise que l'individu est le meilleur juge de son propre bien-être. Cela permet de consacrer dans la pratique la subjectivité du concept d'utilité. Ainsi, cette approche se prévaut d'une pratique démocratique dans la mesure où elle repose sur le principe de l'auto-évaluation des individus à l'aune d'échelles ou de modalités prédéterminées. A contrario des méthodes objectives, ces méthodes ne sont pas conditionnées par des hypothèses obligatoirement arbitraires dans la mesure où l'analyste doit effectuer des choix, ce qui présente l'un de leurs avantages majeurs.

Au sein de cette approche, on distingue généralement deux méthodes auxquelles les économistes, les sociologues ainsi que les psychologues font largement recours. Il s'agit de la méthode dite SWL (*Satisfaction With Life*) et, également, la méthode dite ELQ (*Economic Ladder Question*).

4.6.1.1 La satisfaction de la vie (SWL)

SWL est une composante du bien-être subjectif SWB (Subjective Well-Being), un concept plus large qui incorpore les perceptions des individus par rapport aux dimensions relatives au bonheur, l'aisance financière, la perception du niveau de vie, la santé, etc.[79] Elle se définit par un processus de jugement cognitif sur la façon dont les individus évaluent leur vie en fonction d'un nombre de critère personnels (Mark McGillivray et Matthew Clarke 2006).

Des siècles durant, philosophes et théologiens avaient gardé l'exclusivité d'analyser le bonheur des individus et d'explorer les voies salvatrices qui permettraient aux individus de maximiser leur bien-être. L'analyse du bonheur a gagné les sciences sociales et notamment la psychologie positive, puis les sciences économiques grâce aux avancées notoires réalisées en matière de statistiques et d'enquêtes. Ces avancées ont notamment permis d'interroger les individus par rapport à leurs perceptions et leur niveau de vie (Easterlin 2004).

Afin d'identifier les populations subjectivement pauvres, la méthode SWL repose sur une question simple ; les répondants s'auto-évaluent en termes de satisfaction de vie sur une échelle de plusieurs paliers allant de manière croissante des « moins satisfaits» aux « plus satisfaits».

La méthode repose sur la question suivante : « *Globalement, quel degré de satisfaction retirez-vous de votre vie ?* »

4.6.1.2 La méthode ELQ : Economic Ladder Question

La filiation de la méthode ELQ remonte aux recherches de Hadley Cantril (1966) qui inventa « *The Cantril Self-Anchoring Scale* », l'une des premières méthodes à être utilisée pour le calcul de bien-être subjectif. Le procédé d'auto-évaluation de Cantril propose une échelle croissante gradée de 0 à 10.

L'extrémité supérieure (10) représente la meilleure situation alors que l'extrémité inférieure (0) représente la pire des situations. Le principe consiste à interroger l'individu sur sa situation actuelle et de se projeter dans le futur en pointant le doigt sur le palier qui correspond à sa perception. La figure suivante illustre clairement cette démarche.

[79]Les économistes considèrent que les concepts SWL et SWB sont considérés comme étant interchangeables alors que les autres disciplines adoptent une définition extensive du concept SWB.

Figure 14: Echelle de Cantril comme illustré dans Pattern of Human Concerns

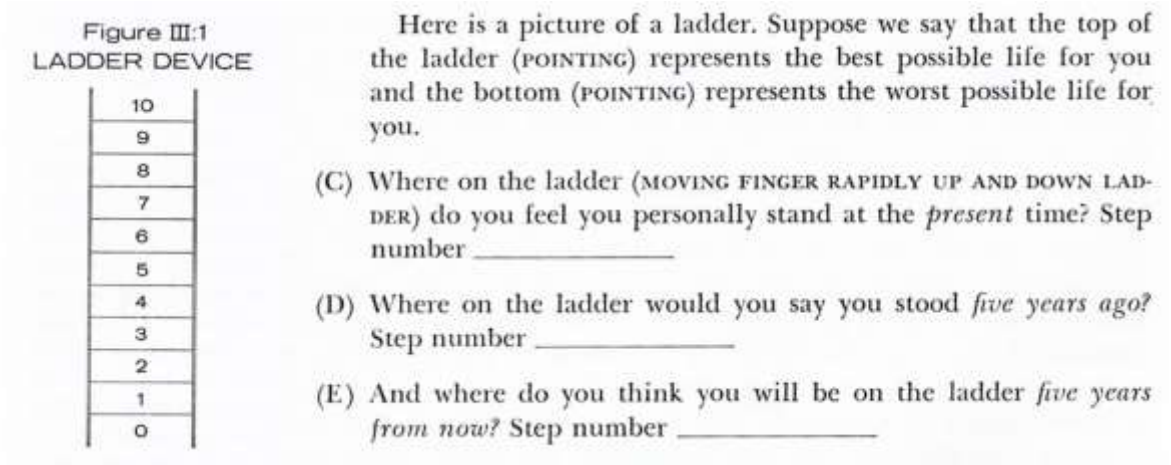

Figure III:1
LADDER DEVICE

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

Here is a picture of a ladder. Suppose we say that the top of the ladder (POINTING) represents the best possible life for you and the bottom (POINTING) represents the worst possible life for you.

(C) Where on the ladder (MOVING FINGER RAPIDLY UP AND DOWN LADDER) do you feel you personally stand at the *present* time? Step number _____

(D) Where on the ladder would you say you stood *five years ago?* Step number _____

(E) And where do you think you will be on the ladder *five years from now?* Step number _____

La méthode ELQ, que d'aucuns considèrent comme étant une déclinaison de la méthode de Cantril (1966), permet de collecter des données subjectives sur le bien-être des individus. Cette méthode invite les individus à évaluer leur bien-être économique en répondant à la question suivante :

« *Imagine six paliers où les plus pauvres se situent en bas de l'échelle alors que les plus riches se situent en haut : sur quel palier se situez-vous aujourd'hui* ? »

Cette méthode qui s'appuie sur le concept du bien-être se prête mieux aux mesures de la pauvreté comparée à la méthode SWL qui recouvre des concepts plus larges en termes d'étendue. Le recours à cette méthode pour en déduire des seuils de pauvreté a été concluant pour le cas de la Russie (Ravallion et Lokshin 2001).

4.6.2 Approches intermédiaires de pauvreté subjective

Comme expliqué précédemment, face à la polarisation des analyses de la pauvreté entre l'école monétaire (objective-quantitative) et l'école subjective-qualitative, une approche intermédiaire s'est développée permettant de déduire des seuils de pauvreté subjectifs à partir des réponses aux questions IEQ (B. M. S. V. Praag 1968) et MIQ (Goedhart et al. 1977)[80].

4.6.2.1 La méthode IEQ ou le seuil de pauvreté de Leiden

Comme mesure du bien-être, Van Praag (1968) fait appel à la fonction d'utilité individuelle du revenu qui décrit l'évaluation des niveaux d'utilité du revenu par un individu et est mesurée en posant la question qui suit :

[80] IEQ : Income Evaluation Question ; MIQ : Minimum Income Question

Figure 15 :Income-Evaluation Question Van Praag (1965)

Whether you feel an income is good or not so good depends on your personal circumstances and expectations.
In your case you would call your net household income:

a *very low* income if it equaled	DM _____
a *low* income if it equaled	DM _____
an *insufficient* income if it equaled	DM _____
a *sufficient* income if it equaled	DM _____
a *good* income if it equaled	DM _____
a *very good* income if it equaled	DM _____

Source:(B. van Praag et Ferrer-i-Carbonell 2004)

4.6.2.2 La méthode dite Question du Revenu Minimum (QRM) et l'estimation du seuil de pauvreté subjectif

Cette approche qui a été développée par Goedhart et al. (1977), dans le cadre du programme de recherche de l'école de Leiden, confie aux individus le rôle d'évaluer le revenu minimum adéquat qui satisfait leurs besoins essentiels pour mener une vie décente. Elle est considérée par ailleurs comme étant un cas particulier de l'IEQ de Van Praag.

Selon cette approche subjective, la question de la pauvreté ne se pose plus en termes de minimum vital que les individus doivent atteindre selon les normes de la société dans laquelle ils vivent. La question de la pauvreté se pose plutôt en termes de la perception qu'ont les individus de l'aisance dans laquelle ils vivent, ou de l'écart entre leur niveau de vie et celui qu'ils considèrent eux-mêmes comme un minimum requis. Cette approche se base fréquemment sur les réponses fournies dans le cadre d'enquêtes de niveau de vie des ménages à des questions sur le revenu minimum (QRM) de type :

«*Quel niveau de revenu considérez-vous, personnellement, comme un minimum absolu? En d'autres termes, quel est le niveau de revenu en dessous duquel vous ne pourriez joindre les deux bouts?*»

Les études empiriques s'accordent à démontrer que la réponse à une question de ce type est une fonction croissante du niveau de vie. Les personnes à revenu élevé tendent à suggérer un minimum absolu relativement élevé tout en étant plus faible que leur propre revenu. Par contre, les personnes à revenu modeste tendent à suggérer un minimum requis plus élevés que leur niveau de vie. Autrement dit, il est attendu que l'élasticité du revenu minimum par rapport à l'indicateur de niveau de vie des ménages soit positive mais inférieure à 1. De plus amples développement de cette approche seront réalisés dans le chapitre 6 de la thèse.

5 Chapitre 5 : Evaluation de la performance des programmes d'assistance sociale dans la réduction de la pauvreté en Tunisie

5.1 Introduction

Ce chapitre occupe une position centrale et capitale dans cette thèse car il permet de répondre à plusieurs interrogations cruciales notamment celles se rapportant à la performance du dispositif de ciblage et la contribution des deux programmes PNAFN et AMGII à la réduction de la pauvreté. Les principales sections de ce chapitre seront structurées selon l'ordre suivant :

- Caractéristiques des ménages ciblés en comparaison aux ménages non bénéficiaires de l'assistance sociale (PHAS) ;
- Les déterminants du statut des ménages éligibles et la construction d'un indicateur non-monétaire de niveau de vie ;
- La performance des programmes d'assistance sociale à cibler les familles les plus pauvres de la population ;
- Effets du PNAFN, des subventions alimentaires et des subventions de l'énergie sur la pauvreté.
- Evaluation opérationnelle du programme de transferts monétaires directs PNAFN : analyse des processus, perception et satisfaction des bénéficiaires.

5.2 Caractéristiques des ménages ciblés en comparaison aux ménages non bénéficiaires de l'assistance sociale

Nous examinons dans cette section la distribution géographique des trois groupes de ménages (les bénéficiaires du PNAFN, de l'AMGII et les populations hors assistance sociale[81]), leurs caractéristiques démographiques, leurs statuts vis-à-vis du marché du travail, leur niveau d'éducation, et leurs conditions de vie examinées sous le spectre de l'accès à un logement décent et la possession de biens durables. Généralement, le premier bénéficiaire de l'allocation mensuelle du PNAFN ou de la couverture médicale à tarif réduit de l'AMGII est le principal

[81] Les populations hors assistance sociale (PHAS) : Cette catégorie comprend tous les ménages non-bénéficiaires des programmes d'assistance sociale. Il a été possible d'identifier cette catégorie après avoir procédé à une fusion entre trois enquêtes : les deux enquêtes menées par le CRES en 2014 couvrant les bénéficiaires des deux programmes PNAFN et AMGII et puis l'enquête consommation, budget des ménages de l'INS de l'année 2010. Les détails techniques concernant ces enquêtes sont explicités dans l'annexe 2.

soutien du ménage. Il arrive toutefois (dont environ 5% des cas) que le principal bénéficiaire n'est pas le chef de ménage (son père ou sa mère dans la plupart de ces cas).

Dans tous les cas, ce sont les caractéristiques sociodémographiques du principal récipiendaire, souvent le chef du ménage ou le principal soutien, de l'aide qui sont présentées pour les ménages couverts par le PNAFN ou l'AMGII. Pour les ménages non ciblés, ce sont les caractéristiques sociodémographiques de leur principal soutien, soit le chef du ménage, qui sont présentés. Pour les caractéristiques liées au statut vis-à-vis du marché du travail et au niveau d'éducation, nous présenterons à la fois des statistiques descriptives relatives au principal bénéficiaire ou soutien du ménage ainsi qu'à tous les membres adultes des ménages.

La sous-section 5.2.1 analysera la distribution géographique des bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII. La sous-section 5.2.2 présentera certaines caractéristiques démographiques des *pnafistes* et des *amgistes*. La sous-section 5.2.3 se focalisera sur les caractéristiques socioprofessionnelles et la participation au marché du travail des bénéficiaires des deux programmes sociaux ainsi que leurs ayants droits adultes. Le niveau d'éducation du principal bénéficiaire ou soutien des ménages ciblés et non bénéficiaires de l'assistance sociale (PHAS) ainsi que leurs membres adultes sera examiné à la sous-section 5.2.4 Nous présenterons à la sous-section 5.2.5 un bref aperçu sur les caractéristiques du logement et la possession des biens durables des ménages ciblés et PHAS. La sous-section 5.2.6 analysera la prévalence de maladies chroniques ou de handicaps au sein des ménages et des coûts qui en résultent. Les résultats qui s'en dégagent constituent une certaine originalité et permettront la construction d'un indicateur non-monétaire de niveau de vie qui sera présenté dans la section suivante.

5.2.1 Distribution géographique

Le Tableau 25 présente la distribution des ménages non ciblés, les ménages ciblés par l'AMGII, les ménages ciblés par le PNAFN ainsi que tous les ménages (ciblés et PHAS) à travers les 24 gouvernorats de la Tunisie. Pour chaque gouvernorat, ce tableau présente également un indice qui indique si la proportion des ménages couverts par chacun des deux programmes est supérieure, égale, ou inférieure à la proportion des ménages dans la population totale.

Prenons par exemple le groupe des *pnafistes*. Le Tableau 25 révèle, d'un côté, que 7.2% des ménages qui reçoivent les allocations mensuelles du PNAFN habitent dans la ville de Tunis. D'un autre côté, le même tableau nous apprend que les habitants de la ville de Tunis représentent 10.59% de l'ensemble des ménages tunisiens. Le rapport entre le premier et le second chiffre multiplié par 100 est égal à 68 (l'intersection de la3^{ème} ligne et la 6ème colonne du Tableau 25). Ce dernier chiffre représente l'indicateur de ciblage régional du PNAFN pour la ville de Tunis. Lorsque cet indicateur est inférieur à 100 pour un gouvernorat donné, comme c'est le cas pour le PNAFN dans la ville de Tunis, cela indique que la proportion des bénéficiaires du programme social en question en provenance de ce gouvernorat est inférieure au poids démographique de ce gouvernorat dans toute la Tunisie.

La proportion des *pnafistes* de la ville de Tunis est donc inférieure au poids démographique de la ville de Tunis dans toute la Tunisie. La ville de Tunis n'est donc pas bien servie par le PNAFN, ni par l'AMGII d'ailleurs.

Notons tout d'abord que 70% des ménages tunisiens ne sont couverts ni par le PNAFN, ni par l'AMGII (dernière ligne et 4ème colonne du Tableau 47). Nous désignons ces ménages par les Populations qui sont Hors de l'Assistance Sociale (PHAS). Les ménages couverts par l'AMGII représentent 21.69% de l'ensemble des ménages tunisiens tandis que les ménages qui bénéficient des allocations mensuelles du PNAFN n'en représentent que 8.31%.

L'indicateur de ciblage géographique des ménages PHAS pour le gouvernorat de Tunis est égal à 123%. Cela signifie que les 13.08% des ménages qui ne sont couverts ni par l'AMGII ni par le PNAFN et qui résident à Tunis représentent 1.23 fois le poids démographique (en termes de nombre de ménages) de la ville de Tunis (10.59%) dans toute la Tunisie. En résumé, les gouvernorats du Grand Tunis, de Nabeul, de Sousse, de Monastir et de Sfax sont les moins couverts par le PNAFN et l'AMGII ; puisque leur indice géographique pour les ménages PHAS est largement supérieur à 100. Par contre, les trois indices de ciblage du gouvernorat de Bizerte sont très proches de 100, indiquant que la proportion des ménages de ce gouvernorat qui sont soit exclus des deux programmes soit couverts par l'un deux ne s'écarte pas beaucoup du poids démographique de ce gouvernorat dans toute la Tunisie.

Pour le programme AMGII, les gouvernorats les mieux ciblés sont, par ordre décroissant de la valeur de l'indice de ciblage géographique, Siliana, Le Kef, Jendouba, Kasserine, Béja, Sidi Bouzid, Tataouine, Mahdia, Kairouan, Gafsa, Gabes, Kebilli, Zaghouan, Bizerte, Tozeur et Médenine. Notons que la proportion des ménages couverts par l'AMGII dans les 4 derniers gouvernorats est presque égale au poids démographique de chacun de ces gouvernorats dans la population totale (avec des indices très proches de 100).

Quant au PNAFN, les gouvernorats les plus ciblés sont (toujours par ordre croissant) Siliana, Tozeur, Kasserine, Le Kef, Jendouba, Tataouine, Kébilli, Sidi Bouzid, Gafsa, Zaghouan, Béja, Gabes et Kairouan. Dans le même ordre d'idées, le Tableau 18 présente les mêmes indicateurs mais selon un découpage urbain versus rural de la Tunisie.

Avec un indicateur de ciblage métropolitain égal à 52% pour le PNAFN et 43% pour l'AMGII, le Tableau 48 révèle que les ménages métropolitains sont les moins servis par le PNAFN et l'AMGII. Par contre les ménages ruraux sont les plus ciblés par l'un des deux programmes, notamment par l'AMGII (avec un indice égal à 169). Les ménages des zones urbaines présentent en moyenne un taux de couverture très proche du poids démographique de ces zones dans toute la population (avec une valeur proche de 100 pour les trois indices).

Tableau 47 : Distribution géographique des ménages et indicateurs de ciblage régional

Gouvernorat	Distribution des ménages (en %)				Indicateur de ciblage régional		
	PNAFN	AMGII	PHAS*	Total	PNAFN	AMGII	PHAS
Tunis	7.20	3.88	13.08	10.59	68	37	123
L'Ariana	1.42	1.43	7.36	5.58	25	26	132
Ben Arous	3.19	1.94	7.65	6.04	53	32	127
Manouba	1.92	2.36	4.06	3.52	55	67	116
Nabeul	3.65	5.85	8.42	7.47	49	78	113
Zaghouan	2.57	1.67	1.43	1.58	163	106	91
Bizerte	4.79	5.39	5.27	5.25	91	102	101
Béja	4.00	5.34	1.92	2.83	141	188	68
Jendouba	7.26	7.72	2.17	3.80	191	203	57
Le Kef	5.01	5.17	1.16	2.35	213	220	49
Siliana	5.61	5.10	0.65	2.03	277	251	32
Sousse	3.06	3.27	7.63	6.31	48	52	121
Monastir	2.60	2.73	5.88	4.92	53	55	119
Mahdia	3.10	5.32	3.01	3.52	88	151	86
Sfax	4.21	6.68	10.21	8.95	47	75	114
Kairouan	5.62	6.98	4.01	4.79	117	146	84
Kasserine	8.39	7.02	1.85	3.51	239	200	53
Sidi Bouzid	6.48	5.95	2.32	3.45	188	172	67
Gabes	4.13	3.97	2.75	3.13	132	127	88
Médenine	3.70	4.04	4.27	4.17	89	97	102
Tataouine	2.17	1.88	0.79	1.14	190	165	69
Gafsa	5.19	3.91	2.28	2.87	181	136	79
Tozeur	2.35	0.95	0.77	0.94	249	101	82
Kebili	2.38	1.46	1.07	1.26	189	116	85
Total	100	100	100	100			
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827			
% de la pop	8.31	21.69	70.00	100			

Précision : PHAS : il s'agit des populations non bénéficiaires des deux programmes d'assistance sociale, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII ou hors assistance sociale.

Tableau 48 : Distribution des ménages et indicateur de ciblage urbain-rural

Strate	Distribution des ménages (en %)				Indicateur de ciblage régional		
	PNAFN	AMGII	PHAS	Total	PNAFN	AMGII	PHAS
Métropolitain	17.45	14.51	41.30	33.51	52	43	123
Urbain	36.80	34.04	36.47	35.97	102	95	101
Rural	45.75	51.44	22.23	30.52	150	169	73
Total	100	100	100	100			
Population	225 525	588 199	1 899 103	2712 827			

5.2.2 Caractéristiques démographiques

En 2014, un ménage représentatif de la population tunisienne est composé en moyenne de 4.05 personnes (Tableau 49 ci-dessous). Le Tableau 49 montre également que 5% des ménages tunisiens sont composés d'une seule personne, 25% de ces ménages sont composés de 3 personnes au plus. La taille médiane (désignée par p50) des ménages tunisiens est de 4 personnes. Cela veut dire que la première moitié des ménages tunisiens est composée de 4 personnes ou moins ; tandis que la seconde moitié est composée de plus de 4 personnes. Pour 100 ménages tunisiens classés par ordre croissant selon leur taille, le 95ème ménage (p95) est composé de 7 personnes, ce qui signifie que 5% des ménages sont composés de 7 personnes ou plus.

Tableau 49: Taille des ménages et âge du principal bénéficiaire (soutien)

		p5	p25	p50	Moyenne	p75	p95
Taille du ménage	PNAFN	1.00	2.00	3.00	3.56	5.00	7.00
	AMGII	1.00	3.00	4.00	4.42	6.00	8.00
	PHAS	2.00	3.00	4.00	4.00	5.00	7.00
	Population	1.00	2.84	3.99	4.05	5.00	7.00
Age du chef du ménage		**p5**	**p25**	**p50**	**Moyenne**	**p75**	**p95**
	PNAFN	38	53	63	64	76	86
	AMGII	30	41	51	52	61	79
	PHAS	34	44	53	54	64	80
	Population	33	44	53	55	65	80

La distribution de la taille des ménages PHAS est presque identique à celle de tous les ménages quoique pour les 5% des ménages ayant la taille la plus faible, la taille d'un ménage représentatif du cinquième percentile (p5) des PHAS est de 2 personnes tandis que la taille d'un ménage représentatif du cinquième percentile de toute la population est de 1 personne.

En ce qui concerne les *pnafistes*, ils sont composés de moins de personnes que les ménages PHAS. Cela explique pourquoi ces ménages représentent 8.31% de l'ensemble des ménages tunisiens (Tableau 49) mais seulement 7.31% de la population tunisienne. Par contre, les ménages couverts par l'AMGII sont composés de plus de personnes que les deux autres groupes

de ménages. En conséquence, ces ménages représentent 21.69% de l'ensemble des ménages tunisiens (Tableau 49) et 23.6% de la population tunisienne.

Si nous examinons maintenant la distribution de l'âge du principal récipiendaire de l'aide sociale du PNAFN ou de l'AMGII, le Tableau 49 montre également une certaine similitude entre les ménages PHAS et les ménages couverts par l'AMGII. L'écart de l'âge moyen et de l'âge médian (p50) de ces deux groupes est d'environ deux années au profit du groupe formé par les ménages PHAS. Par contre, l'âge du principal bénéficiaire d'un ménage représentatif des *pnafistes* est de 10 à 11 ans plus élevé que l'âge d'un ménage représentatif des deux autres groupes de la population. Notons également que pour 25% des ménages *pnafistes* (p75), le principal soutien est âgé de 76 ans ou plus pendant que pour les deux autres groupes, il suffit que le principal bénéficiaire ait 64 ans pour que son ménage fasse partie des 25% des ménages les plus âgés (voir la colonne p75 du tableau ci-dessus).

Le Tableau 50 stipule que dans une majorité écrasante des cas (85.5% pour les ménages PHAS et 86.5% pour les ménages couverts par l'AMGII), le principal bénéficiaire des ménages est de sexe masculin.

L'exception notable à cette règle est donnée par les ménages *pnafistes*. Pour ces derniers, le principal bénéficiaire de l'aide est de sexe féminin pour un peu plus de la moitié des ménages *pnafistes* (54.1%). Cela fait que le taux de couverture par le PNAFN des ménages soutenus par une femme correspond à trois fois (307%) le poids démographique des ménages soutenus par une femme dans toute la population.

Tableau 50 : Le sexe du principal bénéficiaire (soutien) du ménage

	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
Homme	45.9 (56)	86.5 (105)	85.5 (104)	82.4 (100)
Femme	54.1 (307)	13.5 (77)	14.5 (82)	17.6 (100)
Total	100	100	100	100
Population (ménages)	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827
Population (individus)	802 461	2 596 931	7 583 362	10 982 754

Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage sexospécifique données par le rapport de la proportion couverte de chaque genre sur sa proportion dans toute la population.

Le Tableau 51 montre que les *pnafistes* se distinguent aussi nettement des deux autres groupes de ménages au regard du statut matrimonial de leur principal bénéficiaire.

Pendant que le principal bénéficiaire de 84.4% des ménages PHAS et 77.2% des ménages couverts par l'AMGII est une personne mariée, cette proportion diminue à 40.9% seulement chez les ménages bénéficiaires du PNAFN. Cela donne un indice de ciblage pour les *pnafistes* dont le principal bénéficiaire est une personne mariée égal à 52% seulement.

Le Tableau 51 révèle aussi que le principal bénéficiaire de 12.5% des ménages *pnafistes* est une personne célibataire, ce qui correspond à 291% de leur poids démographique. Par ailleurs, cette proportion atteint 8.8% pour les ménages couverts par l'AMGII, ce qui est aussi largement supérieur à leur poids démographique.

Une autre différence frappante entre le groupe des ménages couverts par le PNAFN et les deux autres groupes concerne la proportion des ménages dont le principal bénéficiaire est un veuf ou une veuve. Cette proportion atteint 40.8% pour les ménages couverts par le PNAFN, soit 287% de leur poids démographique. Cette proportion ne dépasse pas, néanmoins, les 12.1% pour les autres ménages.

Tableau 51 : Statut matrimonial du principal bénéficiaire (soutien)

	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
Marié(e)	40.9 (52)	77.2 (97)	84.4 (107)	710.2 (100)
Célibataire	12.5 (291)	8.8 (205)	2.0 (47)	4.3 (100)
Divorcé(e)	5.8 (252)	3.3 (143)	1.6 (70)	2.3 (100)
Veuf ou veuve	40.8 (287)	10.8 (76)	12.1 (85)	14.2 (100)
Total	100	100	100	100
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon le statut matrimonial du chef du ménage. Un indice supérieur à 100 indique un taux de couverture (ou de non couverture pour les ménages PHAS) plus important que le poids démographique du groupe en question dans la population.

5.2.3 Caractéristiques socioprofessionnelles et participation au marché du travail

Lorsqu'on on examine le profil des bénéficiaires de l'AMGII ou le PNAFN selon le lieu d'activité du principal soutien, le Tableau 30 révèle que le PNAFN cible particulièrement les ménages dont le principal bénéficiaire est sans activité (retraité, inactif, ou au chômage).

Pendant que les chefs de ménage qui sont sans activité représentent 42.6% de l'ensemble des chefs de ménage, cette proportion atteint 89.2% chez les ménages *pnafistes*.

En conséquence, leur indice de ciblage est égal à 209, puisque le poids des principaux soutiens sans activité chez les *pnafistes* est égal à 2.09 fois le poids des principaux soutiens sans activité dans l'ensemble des ménages.

En ce qui concerne l'AMGII, ses principales cibles sont particulièrement les ménages soutenus par des personnes qui travaillent dans des champs de construction ou autres chantiers. Pendant que 10.9% des soutiens de famille travaillent dans des champs de construction (9.7%) ou autres chantiers (1.2%), cette proportion s'élève à 22.9% chez les *amgistes* (19.1% dans des champs de construction et 3.8% dans les autres chantiers). L'indice de ciblage des *amgistes* soutenus par des personnes qui travaillent dans des champs de construction ou autres chantiers s'élève donc à 210 **(**(19.1%+3.8%)/(9.7% +1.2%)**)**.

Le Tableau 52 confirme que les ménages dont le principal bénéficiaire est une personne inactive, retraitée, ou au chômage constituent la cible privilégiée du PNAFN.

Tableau 52 : Le lieu d'activité du principal bénéficiaire (soutien)

	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
Pas d'activité (retraité, inactif, chômage, etc.)	89.2 (209)	44.8 (105)	36.4 (85)	42.6 (100)
Administration	1.1 (11)	4.6 (47)	12.4 (127)	9.8 (100)
Société publique	0.1 (3)	0.3 (17)	2.5 (137)	1.8 (100)
Société privée	0.6 (7)	2.4 (29)	11.2 (133)	8.4 (100)
Local privé	1.6 (13)	6.4 (55)	14.5 (124)	11.7 (100)
Ambulant	1.6 (30)	7.1 (135)	5.2 (98)	5.3 (100)
Ferme agricole	1.8 (22)	9.3 (115)	8.5 (105)	8.1 (100)
Chantier de construction	2.0 (21)	19.1 (198)	7.7 (79)	9.7 (100)
Autres chantiers	0.3 (26)	3.8 (302)	0.6 (46)	1.2 (100)
Autres	1.8 (122)	2.2 (149)	1.2 (83)	1.5 (100)
Total	100	100	100	100
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon le lieu d'activité du chef du ménage.

L'indice de ciblage socioprofessionnel du PNAFN atteint la valeur de 140 chez les ménages ayant en son sein un bénéficiaire en situation de chômage et même 209 pour les ménages soutenus par une personne inactive ou retraitée.

Quant aux ménages dont le principal bénéficiaire est une personne active, ils ne sont que très modestement ciblés par le PNAFN comme le témoigne la valeur de l'indice de ciblage socioprofessionnel qui au mieux atteint la valeur de 57 pour les ménages dont le principal bénéficiaire est un travailleur indépendant.

L'AMGII cible aussi spécialement les ménages soutenus par une personne en situation de chômage comme l'indique la valeur de 255 de l'indice de ciblage professionnel. Outre ce groupe de ménages, l'AMGII cible aussi les ménages soutenus par un ouvrier agricole, un travailleur indépendant, ou un ouvrier non-agricole. L'indice de ciblage professionnel pour ces trois groupes de ménages s'élève à 276, 202 et 144 respectivement.

Le Tableau 53 examine la situation de tous les membres adultes des ménages vis-à-vis du marché du travail. Il montre que la proportion des membres adultes inactifs ou à la retraite des ménages *pnafistes* s'élève à 66.7% alors qu'elle n'est que de 54.2% dans toute la population. Le PNAFN cible bien donc les ménages dont la plupart des membres adultes sont inactifs ou à la retraite ; avec un indice de ciblage de ce segment des *pnafistes* atteignant 123%.

Tableau 53 : Catégorie socioprofessionnelle du principal bénéficiaire (soutien)

	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
Inactif ou retraite	82.1 (209)	32.3 (82)	36.3 (93)	39.2 (100)
Au chômage	6.8 (140)	12.3 (255)	2.3 (47)	4.8 (100)
Ouvrier agricole	1.7 (62)	7.7 (276)	1.4 (50)	2.8 (100)
Ouvrier non-agricole	6.8 (28)	35.5 (144)	23.5 (95)	24.7 (100)
Autre Employé	0.5 (7)	1.8 (27)	8.9 (133)	6.7 (100)
Exploitant agricole	0.1 (2)	1.5 (35)	5.6 (132)	4.3 (100)
Indépendant	2.0 (57)	7.1 (202)	2.6 (74)	3.5 (100)
Cadre	0.1 (1)	1.7 (21)	11.2 (136)	8.2 (100)
Patron dans l'industrie, le commerce et les services	0.0 (0)	0.0 (0)	8.2 (143)	5.8 (100)
Total	100	100	100	100
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Précision : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon la catégorie socioprofessionnelle du chef du ménage.

Par ailleurs, le taux de chômage chez les membres adultes des ménages *pnafistes* s'élève à 15.1% contre 10.1% en général. Cela donne un indice de ciblage du PNAFN des ménages dont la plupart des membres sont au chômage égal à 144%. Le dernier groupe des ménages bien ciblés par le PNAFN est celui ayant des membres dont le métier est ouvrier agricole. L'indice de ciblage du PNAFN de ce groupe est de 122%.

En ce qui concerne l'AMGII, le Tableau 54 montre que ce programme cible notamment les ménages dont la plupart des membres adultes sont soit des ouvriers agricoles, soit des indépendants, soit au chômage. L'indice de ciblage de l'AMGII des ménages selon ces dernières catégories socioprofessionnelles s'élève à 211%, 172% et 170%, respectivement. Force est de constater que les ménages dont la plupart des membres adultes sont cadres, patrons, ou exploitants agricoles ne sont ciblés par aucun de ces deux programmes.

Tableau 54 : Catégorie socioprofessionnelle des membres adultes des ménages

	PNAFN	AMG2	PHAS	Total
Inactif ou retraite	66,7 (123)	53,8 (99)	52,9 (98)	54,2 (100)
Au chômage	15,1 (144)	17,8 (170)	7,7 (73)	10,5 (100)
Ouvrier agricole	2,2 (122)	3,8 (211)	1,1 (61)	1,8 (100)
Ouvrier non-agricole	13,6 (63)	19,6 (90)	23,3 (107)	21,7 (100)
Exploitant agricole	0,1 (5)	0,6 (32)	2,6 (137)	1,9 (100)
Indépendant	1,7 (94)	3,1 (172)	1,4 (78)	1,8 (100)
Cadre ou patron	0,7 (9)	1,4 (17)	11,2 (138)	8,1 (100)
Total	100 (100)	100 (100)	100 (100)	100 (100)

Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon la catégorie socioprofessionnelle des membres adultes des ménages.

Le Tableau 54 présente des statistiques distributives du taux d'activité des membres adultes au sein des ménages. Ce taux est calculé comme étant le rapport entre le nombre des membres adultes d'un ménage et sa taille.

Tableau 55 : Le taux d'emploi au sein des ménages

	p5	p25	p50	Moyenne	p75	p95
PNAFN	0	0	0	15.4	33.3	50
AMGII	0	0	33.3	30.7	50	75
PHAS	0	20	40	40.7	50	100
Population	0	11.1	33.3	36.4	50	100

Le Tableau 55 confirme que l'absence de soutien est un déterminant essentiel du profil des ménages couverts notamment par le PNAFN et, dans une moindre mesure, l'AMGII.

Si nous considérons par exemple le groupe des ménages PHAS, le Tableau 55 révèle aussi que leur taux d'activité moyen s'élève à 40.7%. Cette moyenne descend à 30.7% pour les ménages ciblés par l'AMGII et atteint à peine les 15.4% (soit un seul actif pour deux ménages composés chacun de 3 personnes en moyenne) pour les ménages ciblés par le PNAFN. Si on classe les ménages par ordre croissant selon leur taux d'activité, le Tableau 55 montre également que le taux d'activité du ménage qui occupe le 25^{ème}percentile du groupe AMGII est nul, indiquant qu'au moins 25% des ménages couverts par l'AMGII n'ont aucun membre actif. Pour les *pnafistes*, cette proportion dépasse même les 50% comme le prouve la valeur médiane (p50) nulle du taux d'activité. Notons aussi que ces faibles taux d'activité notamment des *pnafistes* seraient très probablement encore plus faibles si on pouvait tenir compte du nombre d'heures de travail effectué par chaque personne active.

5.2.4 Le niveau d'éducation des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires de l'assistance sociale (PHAS)

Pour ce qui est du niveau d'éducation atteint par le principal bénéficiaire (qui est souvent le chef) du ménage, le Tableau 56 révèle que pour 23.4% des ménages, le principal bénéficiaire ou soutien n'a aucun niveau d'instruction et est donc analphabète. Ce taux varie de 25.6% chez le groupe des ménages PHAS (79% du taux national) à 38.5% chez le groupe des ménages couverts par l'AMGII (119% du taux national). Cependant, lorsqu'il s'agit du groupe des ménages couverts par le PNAFN, le taux d'analphabétisme atteint 73.7%, soit 227% du taux national.

Le Tableau 56 montre que dès que le niveau d'éducation du principal bénéficiaire du ménage atteint le niveau des études secondaires, l'indice de ciblage des deux programmes sociaux (AMGII et PNAFN) baisse considérablement. La proportion des ménages dont le principal bénéficiaire ou soutien a un niveau d'éducation secondaire n'est que de 16% pour les ménages couverts par l'AMGII (soit 65% de leur poids démographique). Pour le groupe des bénéficiaires du PNAFN, la situation est pire encore puisque ce taux atteint à peine 5.2%, soit 21% seulement de leurs poids démographiques.

Pour le niveau d'éducation universitaire, l'écart entre les trois groupes de la population est encore plus profond. La proportion des ménages dont le principal bénéficiaire a un niveau universitaire est de 10.4% pour les ménages PHAS, 1.9% pour les ménages couverts par l'AMGII et seulement 0.2% pour les ménages *pnafistes*.

Tableau 56 : Niveau d'éducation le plus élevé atteint par le principal bénéficiaire (soutien)

	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
Néant	73.7 (227)	38.5 (119)	25.6 (79)	32.4 (100)
Primaire	20.9 (59)	43.7 (124)	34.5 (98)	35.3 (100)
Secondaire	5.2 (21)	16.0 (65)	29.5 (120)	24.5 (100)
Supérieur	0.2 (3)	1.9 (25)	10.4 (135)	7.7 (100)
Total	100	100	100	100
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon le niveau d'éducation du chef du ménage.

Cela donne un taux de ciblage égal à 25%pour les ménages couverts par l'AMGII et très faible (3%) pour les ménages bénéficiaires du PNAFN. Dans cet ordre d'idées, le Tableau 57 ci-dessous confirme que les ménages dont les membres adultes (âgés de 16 ans et plus) sont majoritairement diplômés ont un accès quasi nul aussi bien à l'AMGII qu'au PNAFN.

Tableau 57 : Le plus haut diplôme des individus âgés de 16 ans et plus

	PNAFN	AMG2	PHAS	Total
Pas de diplôme	89 (118)	86,5 (115)	67,7 (90)	75,3 (100)
Moins que le baccalauréat	4,6 (100)	5,9 (128)	4.0 (87)	4,6 (100)
Baccalauréat	3,1 (97)	2,9 (91)	3,4 (106)	3,2 (100)
Formation professionnelle	2,7 (24)	3,5 (32)	16,1 (145)	11,1 (100)
Licence/Master/Ingénieur	0,7 (13)	1,2 (23)	8,1 (153)	5,3 (100)
Doctorat/Médecin/Pharmacien	0 (0)	0 (0)	0,8 (160)	0,5 (100)
Total	100 (100)	100 (100)	100 (100)	100 (100)

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon la nature du diplôme des membres adultes du ménage.

Le Tableau 57 montre en effet que pour l'AMGII, l'indice de ciblage selon le diplôme ne dépasse le seuil de 100% que pour les ménages dont la majorité des membres adultes est non-diplômée (115%) ou n'a pas atteint le niveau du baccalauréat de l'enseignement secondaire (128%). Le champ de couverture du PNAFN est encore plus restreint dans la mesure où seuls les ménages dont la majorité des membres adultes est non-diplômée ont une chance d'être ciblés supérieure à leur poids démographique dans la population (118%).

Force est enfin de constater que les ménages ayant des membres adultes médecins, pharmaciens ou titulaires d'un doctorat n'ont aucune chance d'être couvert par l'un des deux programmes d'assistance sociale.

5.2.5 Les conditions du logement et la possession des biens durables

Un premier examen du mode d'occupation montre que 83.2% des ménages sont propriétaires de leur logement. Le Tableau 58 ci-dessous montre que cette proportion ne varie pas de façon très importante selon que les ménages sont ciblés par l'un des deux programmes sociaux ou non. Le même constat s'applique également pour les ménages locataires au moins si on exclut le segment des ménages *pnafistes*.

Tableau 58 : Mode d'occupation et type de logement

Mode d'occupation	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
Gratuit	12.0 (177)	13.2 (194)	4.2 (62)	6.8 (100)
Location	6.1 (61)	8.1 (81)	11.0 (111)	10.0 (100)
Propriété	81.8 (98)	78.7 (95)	84.8 (102)	83.2 (100)
Total	100	100	100	100
Type de logement	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
Gourbi, Oukala ou autre	9.6 (219)	9.1 (207)	2.3 (53)	4.4 (100)
Maison arabe traditionnelle	83.3 (198)	77.5 (184)	26.2 (62)	42.1 (100)
Appartement	1.4 (14)	1.7 (16)	14.3 (136)	10.5 (100)
Villa, étage de Villa	5.7 (13)	11.7 (27)	57.2 (133)	43.0 (100)
Total	100	100	100	100
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon le mode d'occupation et le type de logement du ménage, respectivement.

Par contre, les ménages qui occupent de façon gratuite leur logement, et qui ne représentent que 6.8% de tous les ménages tunisiens, sont bien ciblés aussi bien par l'AMGII que par le PNAFN. L'indice de ciblage pour ces ménages varie de 177% à 194%, ce qui prouve que leur taux de couverture est bien plus important que leur poids démographique dans la population.

Si on se tourne maintenant vers le critère de type de logement, le même Tableau 58 montre qu'environ 85% des tunisiens sont partagés, presque à parts égales, entre les maisons traditionnelles de type arabe (42.1%) et les maisons modernes de type villa ou étage de villa (43.0%). Par contre, seulement 10.5% des ménages occupent un appartement et 4.4% occupent un logement délabré de type Gourbi ou autre.

Le Tableau 58 nous permet aussi d'aboutir à une conclusion relativement intéressante que les deux programmes sociaux (le PNAFN et l'AMGII) ciblent particulièrement les ménages qui occupent soit une maison arabe traditionnelle soit un logement insalubre. L'indice de ciblage pour ces catégories de ménages gravite autour de 200% alors que pour les ménages qui occupent soit une villa soit un appartement, cet indice ne dépasse pas le seuil de 27%.

Même si une faible proportion des ménages qui occupent un appartement ou une villa bénéficient du PNAFN ou de l'AMGII, il est important d'examiner dans quelle mesure les ménages ciblés de cette catégorie se distinguent des ménages PHAS.

Tableau 59 : Distribution selon le nombre de pièces du logement (villa ou appartement seulement)

	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
Une pièce	16.75 (637)	4.63 (176)	2.35 (89)	2.63 (100)
2 pièces	36.16 (249)	35.06 (241)	13.13 (90)	14.55 (100)
3 pièces	36.98 (83)	47.58 (107)	44.24 (100)	44.34 (100)
4 pièces	7.62 (27)	11.6 (41)	29.86 (104)	28.64 (100)
5 pièce ou plus	2.48 (25)	1.12 (11)	10.42 (106)	9.83 (100)
Total	100	100	100	100
Population	16 020	77 427	1 356617	1 450 064

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon le nombre de pièces du logement principal des ménages.

Pour cela, le Tableau 59 présente la distribution de ces ménages selon le nombre de pièces de leur villa ou appartement. Celle-ci confirme que parmi ces ménages, ceux qui occupent un logement avec une pièce sont particulièrement couverts par le PNAFN et, dans une moindre mesure, par l'AMGII. À ceux-là s'ajoutent également les ménages qui occupent une villa ou un appartement composés de 2 pièces et, dans une moindre mesure pour les ménages couverts par l'AMGII seulement, de 3 pièces.

Si on considère les autres caractéristiques du logement, comme la nature du toit, la présence d'une cuisine ou d'une salle-de-bain, le Tableau 59 indique que le PNAFN et l'AMGII ciblent davantage les ménages qui occupent un logement dépourvu des équipements essentiels.

De façon générale, les ménages couverts par le PNAFN et l'AMGII sont les plus privés de l'accès à des services publics comme l'électricité et la canalisation. Une autre évidence apportée quant à la qualité du ciblage adopté pour les deux programmes d'assistance sociale évalués dans cette thèse. Ils habitent des logements sans salle-de-bain, sans toilette à l'intérieur de la maison, ou sans cuisine avec un bassin. Le toit et les murs de leur logement ne sont pas construits en dur ou en ciment. Le coefficient de ciblage des deux programmes sociaux selon ces

caractéristiques varie de 131% (pour l'absence de canalisation sanitaire) à 406% pour les murs qui ne sont pas faits en dur.

Tableau 60 : Distribution selon les caractéristiques du logement

	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
Murs autres qu'en dur	7.2 (406)	4.5 (251)	0.3 (17)	1.8 (100)
Toit pas en ciment	10.5 (243)	7.0 (163)	2.7 (63)	4.3 (100)
Électricité sans STEG	7.3 (231)	5.9 (186)	1.8 (58)	3.2 (100)
Eau sans SONEDE et facture	23.4 (159)	27.4 (187)	9.7 (66)	14.7 (100)
Canalisation autre qu'ONAS	49.3 (131)	54.4 (145)	30.9 (82)	37.5 (100)
Cuisine sans bassin ou autre	73.2 (222)	64.6 (196)	18.3 (56)	32.9 (100)
Toilette à l'extérieur	34.5 (243)	31.1 (219)	6.6 (46)	14.2 (100)
Pas de salle de bain	65.2 (195)	53.2 (159)	23.5 (70)	33.4 (100)
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Notes : Contrairement aux tableaux précédents, les modalités de celui-ci ne sont pas mutuellement exclusives.

Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon chaque caractéristique du logement principal des ménages.

Les ménages couverts par l'AMGII et surtout par le PNAFN sont également à court de plusieurs biens durables dont certains sont indispensables pour vivre décemment selon les normes sociales de consommation.

Le Tableau 61 montre, par exemple, que 73.8% des ménages couverts par le PNAFN et 62.3% des ménages couverts par l'AMGII ne disposent pas de meubles de couchages chez eux. Cela correspond à 226% et 191% respectivement de la proportion nationale des ménages qui ne possèdent pas ces biens.

Le Tableau 61 montre également que l'indice de ciblage des ménages couverts par l'AMGII et notamment par le PNAFN est particulièrement élevé lorsqu'il s'agit de la non-possession de biens très importants dans la vie quotidienne des gens. Il s'agit par exemple pour les ménages *pnafistes* de l'absence d'un réfrigérateur (371%), d'une télévision (300%), d'une cuisinière équipée d'un four (197%) et d'une machine à laver (191%). Ces mêmes carences se trouvent aussi chez les ménages couverts par l'AMGII mais avec un indice de ciblage bien plus faible (tout en étant supérieur à 100%). Cela prouve que même si ces ménages sont bien moins nantis qu'un ménage de niveau moyen, il n'en demeure pas moins que leur situation est bien meilleure que la situation des ménages couverts par le PNAFN.

Tableau 61 : la possession des biens durables

	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
Pas de meuble de couchage	73.8 (226)	62.3 (191)	18.6 (57)	32.7 (100)
Pas de meuble de salon	79.5 (131)	73.7 (121)	54.6 (90)	60.8 (100)
Pas de salon de séjour	62.8 (154)	62.0 (152)	31.5 (77)	40.7 (100)
Pas de radio/cassette	73.8 (177)	70.7 (170)	28.85 (69)	41.65 (100)
Pas de télévision	12.7 (300)	5.5 (129)	2.9 (67)	4.2 (100)
Pas de parabole	30.2 (247)	14.3 (117)	9.5 (77)	12.2 (100)
Pas de réfrigérateur	27.7 (371)	11.4 (153)	3.8 (51)	7.5 (100)
Pas de machine à laver	84.5 (191)	77.5 (175)	29.1 (66)	44.2 (100)
Pas de cuisinière avec four	82.3 (197)	75.7 (181)	26.4 (63)	41.723 (100)
Population	225 525	588 199	1 899 103	2 712 827

Notes : Les modalités de ce tableau ne sont pas mutuellement exclusives.
Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon la possession des biens durables.

5.2.6 Analyse de la prévalence de la présence d'une maladie chronique ou d'un handicap au sein des ménages et des coûts qui en résultent

La présence d'une maladie chronique ou d'un handicap qui affecte l'un ou plusieurs membres d'un ménage constitue un critère particulièrement important (mais non déterminant) d'éligibilité au PNAFN et à l'AMGII. Le Tableau 40 ci-dessous confirme l'importance de ce critère. En effet, un peu plus qu'une famille sur deux (55.8%) du groupe des ménages couverts par l'AMGII et presque trois *pnafistes* sur quatre (74. 1%) regroupent en leur sein au moins un membre qui traine une maladie chronique. Le taux de prévalence d'une maladie chronique au sein des ménages ciblés est donc de 1.96 fois à 2.61 fois (soit 196% à 261%) la moyenne nationale.

Tableau 62 : Proportion des ménages ayant au moins un membre avec une maladie chronique et/ou un handicap

	PNAFN	AMGII	PHAS	Population
Maladie chronique	74.1 (261)	55.8 (196)	14.5 (51)	28.4 (100)
Handicap	39.1 (486)	18.2 (226)	1.21 (15)	8.04 (100)
L'un ou l'autre	82.3 (267)	60.3 (196)	15.5* (50)	30.8 (100)
Les deux à la fois	30.9 (542)	13.7 (240)	*0** (0)	5.7* (100)

Notes : * Les chiffres de la population hors assistance sociale et de la population totale sont extrapolés à partir de l'EBCNVM. Cette source n'indique pas par contre la proportion des ménages qui cumulent la présence d'une maladie chronique et d'un handicap simultanément. Nous avons donc supposé que *0*% des ménages PHAS réunissent ces deux maux. Cela donne que *15.5*% des ménages PHAS regroupent en leur sein au moins un membre avec une maladie chronique ou un handicap et *5.7*% de tous les ménages qui souffrent à la fois d'une maladie chronique et d'un handicap.

Les valeurs entre parenthèses indiquent le niveau de ciblage selon la présence d'une maladie chronique et/ou d'un handicap au sein des ménages.

Le taux de prévalence des problèmes d'handicap est, certes, beaucoup moins important que le taux de prévalence des maladies chroniques. Il n'en demeure pas moins que les ménages couverts par l'AMGII et, surtout, par le PNAFN souffrent beaucoup plus de ce problème que le reste de la population. En effet, seulement 1.21% des ménages PHAS font face à un problème de handicap d'au moins un de leurs membres. Cela signifie qu'ensemble, l'AMGII et le PNAFN assurent une couverture presque universelle des ménages dont au moins un de leurs membres souffre d'handicap.

Aux ménages ayant un handicap, sondés lors de la réalisation des enquêtes sur les bénéficiaires de l'AMGII et le PNAFN, il a été demandé de répondre à la question suivante :

A combien estimez-vous les dépenses mensuelles relatives à chaque membre ayant un handicap non remboursées ou non prises en charge ?

Les enquêtes ont révélé que 61% des ménages sondés ont déclaré faire effectivement face à des dépenses mensuelles non remboursées tandis que 39% de ces ménages ne font face à aucune dépense non-remboursée. La proportion des ménages ayant un handicap qui ne subissent aucune dépense non-remboursée varie de 36% chez les bénéficiaires de l'AMGII à 42% chez les *pnafistes*. La distribution de ces dépenses non remboursées est résumée dans le Tableau 63 ci-dessous.[82]

Tableau 63 : Coût unitaire du au handicap tel que révélé par les ménages

	Inclusion des ménages ayant des dépenses nulles					
	p5	p25	p50	Moyenne	p75	p95
PNAFN	p42 = 0		25	54	70	200
AMGII	p36 = 0		30	71	100	200
Ensemble	p39 = 0		30	64	90	200
	Exclusion des ménages ayant des dépenses nulles					
	p5	p25	p50	Moyenne	p75	p95
PNAFN	20	35	60	93	110	300
AMGII	10	40	60	112	120	300
Ensemble	13	40	60	104	120	300

Si on inclut les ménages qui n'ont subi aucune dépense non-remboursée, la moitié supérieure du Tableau 63 confirme que 39% de tous les ménages ciblés et ayant un handicap n'ont défrayé aucune dépense relative à leur handicap. Cette proportion s'élève à 36% pour le groupe de ménages couverts par l'AMGII et atteint 42% chez les *pnafistes* concernés par au moins un handicap au sein de leur famille. La dépense non remboursée médiane pour toutes les familles ciblées et concernées par le handicap s'élève à 30 dinars par mois et par personne handicapée

[82]Les enquêtes du PNAFN et de l'AMGII ne reportent aucune information sur les dépenses de santé déployées par les ménages qui souffrent d'une maladie chronique.

tandis que la dépense moyenne s'élève à 64 dinars. Cet écart important entre la moyenne et la médiane résulte de la présence de pas moins de 25% des familles couvertes par l'AMGII ou le PNAFN et touchées par le problème d'handicap qui dépensent au moins 90 dinars par mois (p75 = 90) pour chaque personne handicapée de son ménage.

Si on exclut les 39% des ménages qui ne font face aucune dépense non-remboursée, la moitié inférieure du Tableau 63 révèle qu'en moyenne, ces ménages dépensent mensuellement 104 dinars par personne handicapée qui ne sont couvertes ni par l'AMGI (la couverture médicale des *pnafistes*) ni par l'AMGII.

Par ailleurs, 45% de ces ménages défraient mensuellement entre 13 et 60 dinars pour faire face aux dépenses exigées par le handicap et qui ne sont pas remboursées et un autre 45% déboursent entre 60 et 300 dinars pour faire face au même type de dépenses.

5.3 Les déterminants du statut des ménages éligibles et la construction d'un indicateur non-monétaire de niveau de vie

Le profilage des ménages ciblés (par le PNAFN ou l'AMGII) et PHAS à l'aide de simples statistiques descriptives et indicateurs de ciblage mené à la section 5.2 a permis de savoir que les ménages qui résident dans les régions intérieures du pays ont une plus forte chance d'être ciblés par le PNAFN ou l'AMGII que les ménages qui habitent dans les régions du littoral. Si nous ne considérons que les indicateurs de niveau de vie non-monétaires, les ménages ciblés par le PNAFN sont généralement de taille relativement faible, leur principal bénéficiaire (souvent le principal soutien) est souvent de sexe féminin (une femme veuve), et l'âge de ce bénéficiaire est en moyenne plus élevés de 10 à 12 ans que celui du principal soutien des deux autres groupes de la population. Le PNAFN cible aussi les ménages dont le principal bénéficiaire est retraité inactif, ou au chômage. Par contre, les principales cibles de l'AMGII sont les ménages dont le principal bénéficiaire travaille dans des champs de construction ou autres chantiers.

L'analphabétisme est beaucoup plus prévalent chez les ménages bénéficiaires de l'AMGII et encore plus chez les ménages couverts par le PNAFN que chez les ménages non ciblés. Lorsque le niveau d'éducation du principal bénéficiaire du ménage atteint le niveau des études secondaires, le degré de ciblage des deux programmes sociaux (AMGII et PNAFN) diminue considérablement et il devient quasi-nul lorsque le principal bénéficiaire atteint un niveau d'éducation universitaire.

Le PNAFN et l'AMGII ciblent principalement les ménages qui occupent soit une maison arabe traditionnelle soit un logement insalubre. Les ménages couverts par le PNAFN et, dans une moindre mesure, par l'AMGII ont une tendance à occuper une maison ayant moins de trois pièces tandis que les ménages PHAS occupent davantage des logements composés de trois pièces ou plus. Les ménages ciblés, notamment par le PNAFN, ont un accès plus faible à l'eau, à l'électricité et à la canalisation. Ils ont une plus faible chance d'avoir une cuisine ou une salle

de bain bien équipée, et ils possèdent beaucoup moins de biens durables que les ménages ciblés. Enfin, ces deux programmes ciblent particulièrement les ménages qui souffrent d'un handicap ou d'une maladie chronique.

L'importance pratique de cette caractérisation des populations cibles réside dans la possibilité de connaitre le rôle que joue chaque caractéristique dans la détermination de l'admissibilité ou non de chaque ménage à l'un des deux programmes. Ces statistiques descriptives simples ne permettent pas de mesurer la contribution de chacune des caractéristiques retenues dans la détermination de la probabilité de chaque ménage d'être ciblé par l'un de ces deux programmes sociaux.

Afin d'approfondir notre compréhension des liens entre les caractéristiques non-monétaires (et facilement observables contrairement aux indicateurs monétaires comme le revenu ou la consommation) des ménages et leur éligibilité à l'un des deux programmes sociaux qui font l'objet de cette évaluation, nous proposons d'utiliser des modèles économétriques appropriés afin de déterminer lesquelles parmi ces variables ont une importance capitale dans la décision d'éligibilité ou de non-éligibilité à chacun de ces deux programmes (sous-section 5.3.1). Nous proposons également de combiner toutes ces variables, en utilisant un outil statistique adéquat, pour en construire un indicateur de richesse non-monétaire puis analyser comment les *pnafistes*, les *amgistes* et les PHAS se classent selon cet indicateur (section 5.3.2).

5.3.1 Estimation de modèles de probabilité

Nous avons estimé deux variantes de modèles de probabilité non-linéaires. Il s'agit du modèle de *probit* multinomial et du modèle de *probit* ordinal (Pour détails et tableaux voir Annexes A3). Les deux modèles sont des extensions des modèles de probabilités non-linéaires simples *probit* ou *logit* dans le cas où la variable dépendante possède plus de deux modalités.[83] Le modèle *probit* multinomial est surtout utilisé lorsque les différentes modalités de la variable dépendante ne représentent pas des informations ordonnées selon une certaine échelle. Dans le cas contraire, le modèle *probit* ordinal devient plus approprié. Dans le cas de notre thèse, nous pouvons considérer que la classification des trois groupes des ménages est faite sur une échelle ordinale allant de 1 (famille nécessiteuse) à 3 (famille non-ciblée car elle est supposée être suffisamment nantie pour ne pas être éligible même à l'AMGII). La variable dépendante prend donc la valeur de 1 si le ménage est bénéficiaire du PNAFN, 2 si le ménage est couvert par l'AMGII, et 3 si le ménage est non-ciblé. Même si ces valeurs n'ont pas en soi une signification particulière, elles indiquent que les valeurs les plus élevées sont supposées correspondre à un niveau de vie plus important. Dès lors, le modèle *probit* ordinal serait plus approprié au cas de notre étude. Par contre, les critères d'éligibilité au PNAFN et l'AMGII ne se limitent pas

[83] A titre d'exemple, le modèle *probit* ou *logit* serait approprié si la variable dépendante prenait les deux modalités *pnafistes* et non-*pnafistes* seulement. La présence d'un 3ème groupe, soit les bénéficiaires de l'AMGII, fait que ces deux modèles ne soient plus pertinents.

exclusivement au niveau de dénuement monétaire des ménages. Ils incluent aussi d'autres critères tels que la vulnérabilité face aux chocs économiques et la présence d'un handicap ou d'une maladie chronique au sein des ménages, ce qui risque de remettre en cause le caractère *purement* ordinal de notre classement des ménages. Par ailleurs, le choix d'un modèle de *probit* ordinal permet que l'effet de chaque caractéristique ne varie pas à travers les trois groupes de ménages qui ne se distinguent que par le terme d'ordonnée à l'origine de chaque groupe.

En réalité, il n'est pas exclu que les trois groupes de ménages ne se distinguent pas uniquement par leurs caractéristiques, mais aussi par la magnitude de l'effet qu'exerce chacune de leurs caractéristiques sur leur niveau de vie.

Pour cela, nous avons estimé en plus du modèle *probit* ordinal, le modèle *probit* multinomial dont les coefficients de régression peuvent varier à travers les trois groupes. Les variables explicatives sont principalement les variables analysées à la section 5.1 et elles sont présentées en annexe A1.

Il est important de préciser ici que certaines variables explicatives peuvent être endogènes ce qui risque de poser un problème de biais de simultanéité des résultats d'estimation. En réalité, notre objectif ici n'est pas exactement d'identifier les déterminants du statut ciblé ou non-ciblé de chaque ménage. Il s'agit plutôt d'exploiter les corrélations entre la probabilité d'être sélectionné par le programme PNAFN ou AMGII de chaque ménage et ses caractéristiques sociodémographiques. Cela permet surtout de mesurer la contribution de chacune des caractéristiques retenues à la probabilité d'être sélectionné par le PNAFN ou l'AMGII *toute chose étant égale par ailleurs*, ce que les statistiques descriptives de la section 5.1 ne permettent pas. Pour des raisons didactiques, les résultats d'estimation des effets marginaux de chaque variable explicative du modèle sont présentés en annexe A2 pour le modèle *probit* multinomial et en annexe A3 pour le modèle *probit* ordinal.

Pour la simplicité de l'exposé, nous discutons ici principalement les résultats du modèle *probit* multinomial d'autant plus que ces derniers ne sont presque jamais contredits par les résultats du modèle *probit* ordinal. L'analyse des résultats d'estimation montre que les ménages qui résident dans la région du nord-ouest (Siliana, Béja, Jendouba et Le Kef), du centre-ouest (notamment Kasserine et Sidi-Bouzid) ont une forte probabilité d'être sélectionnés par le PNAFN ou l'AMGII, en comparaison aux ménages de référence qui résident dans la ville de Tunis ou dans les gouvernorats du littoral. À ces régions, s'ajoutent les ménages qui résident dans les gouvernorats du sud, notamment sa partie ouest (Gafsa, Tozeur et Kebilli) qui sont davantage ciblés par le PNAFN que par l'AMGII. Il est assez surprenant, par contre de voir que les ménages qui résident dans les zones rurales de ces régions ont une plus faible chance de bénéficier du PNAFN ou de l'AMGII au moment où la pauvreté en Tunisie est très prépondérante dans les zones rurales. Ce résultat pourrait être expliqué par une forte concentration des travailleurs sociaux dans les zones urbaines au détriment des zones rurales,

d'où de faibles capacités locales au niveau des zones rurales pour identifier de nouveaux candidats au programme satisfaisant les critères d'éligibilité. On a essayé de traiter cette question cruciale pour l'optimisation du ciblage dans la section 5.7.3.

En ce qui concerne l'effet de la structure démographique des ménages, les résultats d'estimation indiquent une corrélation positive entre la taille du ménage et le statut de bénéficiaire de l'un de ces deux programmes. Dans le même ordre d'idées, la probabilité d'être sélectionné augmente avec l'âge du principal soutien et ceci est surtout vrai pour le PNAFN dont les résultats d'estimation confirment que ce programme cible particulièrement les ménages dont le principal bénéficiaire est âgé. Lorsque le principal bénéficiaire est de sexe féminin, cela améliore encore les chances d'éligibilité au PNAFN mais semble exercer un effet négatif sur les chances d'éligibilité à l'AMGII.

Notons qu'avec le *probit* ordinal, qui n'autorise pas une différenciation de l'effet des variables explicatives à travers les groupes, les chances d'éligibilité au PNAFN et à l'AAMGII augmentent lorsque le principal soutien est de sexe féminin.

Lorsque le principal bénéficiaire est célibataire et dans une moindre mesure divorcé ou veuf, la probabilité que son ménage soit couvert par le PNAFN augmente par rapport aux ménages de référence ayant un principal soutien marié. Par contre, ces critères ne semblent pas influencer, selon le modèle *probit* multinomial, l'éligibilité à l'AMGII.

Les résultats des deux modèles montrent que peu importe le type d'activité du principal bénéficiaire, celle-ci diminue sa probabilité d'être éligible au PNAFN par rapport aux ménages dont le principal bénéficiaire est inactif ou retraité. Par contre, l'éligibilité à l'AMGII ne diminue que lorsque le principal soutien du ménage est un patron dans l'industrie, le commerce ou les services. Seul ce dernier résultat est confirmé également par le modèle *probit* ordinal qui montre que même le fait d'être un exploitant agricole réduit la probabilité de l'admissibilité au PNAFN et à l'AMGII. Le modèle *probit* ordinal montre plutôt que lorsque le chef du ménage est un ouvrier notamment agricole, cela donne un avantage certain à son ménage d'avoir un accès au PNAFN ou à l'AMGII par rapport aux ménages de référence dont le principal soutien est inactif ou retraité. Force est également de constater que la probabilité de faire partie des ménages couverts par le PNAFN ou l'AMGII baisse avec le nombre de membres actifs dans le ménage. Il est aussi à noter que les résultats du modèle *probit* multinomial montrent qu'une femme active supplémentaire baisse beaucoup plus qu'un homme actif supplémentaire le risque qu'un ménage ait besoin de recourir à l'aide de l'AMGII. Ce résultat est également confirmé par le modèle *probit* ordinal aussi bien pour l'éligibilité au PNAFN qu'à l'AMGII.

Conformément aux théories du capital humain, l'éducation semble être le meilleur outil pour se prémunir contre la dépendance vis-à-vis des programmes sociaux(de Janvry et al. 2006; Behrman, Parker, et Todd 2011; Cruz et Ziegelhöfer 2014).

Le modèle *probit* multinomial confirme en effet que même avec un faible niveau d'éducation du principal bénéficiaire, soit le niveau primaire, la probabilité de faire partie des ménages couverts par le PNAFN ou l'AMGII diminue par rapport aux ménages de références dont le principal soutien n'a aucun niveau d'éducation. Remarquons également que la valeur des coefficients de l'éducation diminue à mesure que le plus haut niveau d'éducation atteint augmente. Cela prouve que plus le niveau d'éducation augmente, plus le risque de faire partie des ménages qui sont dans le besoin, aurait tendance à baisser considérablement.

La plupart des effets des caractéristiques du logement sont conformes aux effets attendus, eu égard à la forte corrélation de ces variables avec le niveau de vie des ménages. Les résultats d'estimation confirment la forte relation négative entre, d'une part, le fait d'être propriétaire de son logement (notamment le modèle *probit* ordinal), d'habiter une maison décente avec une cuisine équipée d'un bassin, des murs en dur, et une toilette à l'intérieur de la maison de préférence avec une chasse d'eau (le modèle *probit* ordinal), et, d'autre part, le statut d'être un ménage non-couvert par le PNAFN ou l'AMGII.

Par contre un ménage qui vit dans une maison louée, de type « Dar Arbi », avec une salle de bain non équipée ou avec peu de pièces augmente la probabilité de l'éligibilité à l'un des deux programmes sociaux. Notons aussi qu'avoir une cuisine sans bassin ou, assez paradoxalement, une salle de bain avec eau chaude augmente la probabilité de l'éligibilité à l'AMGII mais ne semble exercer aucun effet sur la probabilité de l'éligibilité au PANAFN.

Sans surprise, la présence d'une maladie chronique ou d'un handicap dans le ménage constitue l'un des déterminants les plus importants de l'éligibilité au PNAFN ou à l'AMGII. Les coefficients associés à ces variables sont en effet parmi les plus élevés en comparaison aux coefficients des autres variables dépendantes notamment pour les déterminants du PNAFN. Par contre, la possession de biens durables, comme des meubles de repas ou de salle à coucher, réduit de façon importante la probabilité de l'éligibilité. La possession d'un ordinateur réduit quant à elle la probabilité de l'éligibilité au PNAFN mais pas à l'AMGII.

5.3.2 La construction d'un indicateur non-monétaire de bien-être

Dans cette sous-section, nous utilisons l'ensemble des caractéristiques démographiques et socioéconomiques des ménages (utilisées dans les deux sections précédentes) pour construire un indicateur non-monétaire de bien-être des ménages. Contrairement à l'estimation des modèles *probit* ordinal et multinomial faite à la sous-section précédente, aucune restriction préalable d'appartenance à un groupe de ménage ou un autre n'est imposée aux ménages.

L'idée consiste à utiliser l'ensemble de ces variables qui décrivent les conditions de vie de chaque ménage pour en construire un indice synthétique du niveau de vie de chaque ménage. Cet indice correspond à un score qui varie de 0 pour le ménage le moins nanti à 1 pour le ménage le plus nanti. Pour construire ces scores, il faut assigner à chaque caractéristique

(souvent appelé indicateur primaire) un poids qui reflète la contribution relative de chaque indicateur primaire à l'indicateur synthétique du niveau de vie de chaque ménage.

La littérature empirique offre plusieurs méthodes permettant d'estimer le système de poids à assigner aux indicateurs primaires du niveau de vie pour déterminer le score de chaque ménage. La quasi-totalité de ces méthodes se base généralement sur l'analyse statistique multivariée et plus particulièrement sur l'utilisation des techniques de l'analyse factorielle.

Dans ce travail, nous utilisons l'une de ces techniques, en occurrence l'analyse en composantes principales (ACP) qui est particulièrement adéquate lorsque les facteurs primaires inclus des variables continues (l'âge, par exemple) et des variables binaires (le sexe, par exemple).[84]

Celle-ci consiste à transformer l'ensemble des facteurs primaires en un nombre réduit d'axes principaux (appelés composantes principales) orthogonaux, i.e., non corrélés les uns aux autres. Ces axes sont ordonnés par inertie expliquée. Le premier axe explique la plus grande partie de l'inertie (ou de la variance) totale et le dernier explique la plus faible partie de l'inertie totale. Asselin (2009) a démontré que les scores projetés sur le premier axe principal correspondent à un indicateur non-monétaire du niveau de vie de chaque ménage. Par construction, ces scores sont négatifs pour les moins nantis et positifs pour les plus nantis. La moyenne de ces scores est nulle et leur variance est égale à la valeur propre du premier axe. Nous procédons donc à une normalisation de ces scores de sorte qu'ils varient de 0 (pour le ménage le moins nanti) à 1 (pour le ménage le plus nanti).[85]Pour la simplicité de l'exposé, les coefficients assignés à chaque caractéristique des ménages pour obtenir la valeur de son indice non-monétaire de richesse sur le premier axe factoriel sont reportés en annexe A4.

Le Tableau 64 résume la distribution des scores non-monétaires de richesse des trois groupes de la population. Ce tableau montre que le score moyen (médian) est égal à 0.54 (0.58) pour toute la population. Ce tableau montre également que peu importe le choix de la statistique descriptive (moyenne, médiane, quartiles, etc.), celle-ci est toujours la plus faible pour les *pnafistes* et la plus élevée pour les ménages PHAS. Les ménages couverts par l'AMGII occupe bien une position intermédiaire entre les ménage *panafistes* et les ménages PHAS.

Tableau 64 : Distribution des scores des trois groupes de la population

	p5	p10	p25	p50	Moyenne	p75	p90	p95
PNAFN	0.07	0.10	0.15	0.22	0.25	0.33	0.46	0.53
AMGII	0.11	0.14	0.20	0.28	0.33	0.44	0.58	0.66
PHAS	0.24	0.31	0.50	0.70	0.64	0.81	0.87	0.91
Population	0.15	0.19	0.30	0.58	0.54	0.77	0.85	0.89

[84]Pour les variables ordinales comme le gouvernorat de résidence, le type de logement, ou le niveau d'éducation du principal soutien du ménage, chacune de ces variables est décomposée en un sous-ensemble de variables binaires.

[85]Si y_i est le score de chaque ménage i dans le premier axe principal obtenu à partir de l'analyse en composante principale, $x_i = \frac{y_i - \min(y_i)}{\max(y_i) - \min(y_i)}$ est le score normalisé du même ménage que nous utilisons dans notre analyse.

Le Tableau 64 montre que les scores des *pnafistes* du deuxième quartile varient de 0.15 (pour la statistique p25) à 0.22 (pour la statistique p50).[86]Force est de constater que ces valeurs sont plus élevées que les scores du premier décile des ménages couverts par l'AMGII dans la mesure où la valeur de p10 des *amgistes* est inférieure à la valeur de p25 des *pnafistes*. Plus surprenant encore, la valeur de la statistique p75 des *pnafistes* (0.33) est plus élevée que la valeur de la statistique p10 des ménages PHAS (0.31). Si les scores du modèle ACP étaient une mesure parfaite du niveau de vie de chaque ménage, ces résultats stipuleraient que les 25% des *pnafistes* ayant les scores les plus élevés devraient être exclus du PNAFN et remplacés par d'autres qui sont actuellement des *amgistes* ou même des PHAS.

Outre le fait que le modèle ACP n'est pas une mesure parfaite (mais simplement indicative) du niveau de vie des ménages, une partie de l'écart significatif entre le niveau de vie des 50% les moins pauvres des *pnafistes* et les 25% les plus pauvres des *amgistes*, par exemple, peut s'expliquer par l'allocation mensuelle que reçoivent les *pnafistes*. Celle-ci aurait permis une amélioration tangible des conditions de vie (type de logement, de cuisine, etc.) des *pnafistes* de sorte que le niveau de vie, particulièrement à partir du deuxième quartile parmi eux, a rattrapé ou même dépassé le niveau de vie de plusieurs *amgistes*, notamment les moins nantis parmi eux.

Dans le but d'isoler l'effet de l'allocation mensuelle du PNAFN sur les conditions de vie des *pnafistes*, nous avons estimé un modèle de régression linéaire qui relie le score non-monétaire de chaque ménage à son niveau de consommation par tête qui, pour les pnafistes, inclut l'allocation de 110 dinars par mois qu'ils reçoivent en 2014. Nous avons utilisé par la suite ce modèle pour prédire la distribution de ces scores non-monétaires des *pnafistes* qui aurait été observée s'il n'y avait pas les allocations mensuelles du PNAFN (c'est-à-dire en l'absence du transfert monétaire).

Le Tableau 65 présente la distribution de l'indicateur de bien-être non-monétaire des trois groupes de ménages dans le cas hypothétique caractérisé par l'absence du PNAFN. Ce tableau montre clairement qu'en l'absence du PNAFN, les conditions de vie des *pnafistes* seraient nettement plus précaires que les conditions de vie des ménages couverts par l'AMGII.

[86]Les ménages du deuxième quartile occupent normalement les percentiles qui se situent entre 26ème percentile (p26) et le 50ème percentile (p50) de la distribution de l'indice synthétique du niveau de vie classé par ordre croissant. La statistique p25 ne fait donc pas partie des valeurs du deuxième quartile mais plutôt des valeurs du premier quartile qui sont délimitées par p1 et p25. Nous supposons toutefois que la valeur de la statistique p26 est très proche ou même égale à la valeur de la statistique p25.

Tableau 65 : Distribution des scores des trois groupes de la population en absence du PNAFN

	p5	p10	p25	p50	Moyenne	p75	p90	p95
PNAFN	0.00	0.00	0.05	0.13	0.17	0.25	0.40	0.47
AMGII	0.11	0.14	0.20	0.28	0.33	0.44	0.58	0.66
PHAS	0.24	0.31	0.50	0.70	0.64	0.81	0.87	0.91
Population	0.12	0.17	0.30	0.58	0.54	0.77	0.85	0.89

Le Tableau 65 indique que l'indicateur non-monétaire du bien-être des 10% des *pnafistes* les plus démunis serait nul si ces ménages ne recevaient pas l'allocation mensuelle du PNAFN. Ce même Tableau stipule également que, si le PNAFN devrait couvrir les 10% les plus pauvres de la population tunisienne selon le score non-monétaire (voir la case en surbrillance), alors le seuil critique d'éligibilité serait égal à 0.17.[87] Seuls les ménages qui ont un score plus faible que ce seuil devraient recevoir l'allocation mensuelle du PNAFN selon ce score non-monétaire. Le Tableau 65 montre qu'en absence des aides allouées dans le cadre du PNAFN, au moins 25% des *pnafistes* auraient un score supérieur à ce seuil (p75 = 0.25 > 0.17). En même temps, pas moins de 10% des ménages couverts par l'AMGII devraient rejoindre le PNAFN (p10 = 0.14 <0.17). Nous revenons à ces considérations plus loin dans la thèse à la section consacrée à l'évaluation des modalités de ciblage alternatives pour la mise en place d'une structure d'assistance sociale plus optimale. Mais avant, nous examinerons à la section 5.4 les indicateurs monétaires du niveau de vie des ménages.

5.4 Analyse des indicateurs monétaires du niveau de vie des ménages

Nous avons discuté dans les sections précédentes les arguments en faveur de l'utilisation d'un indicateur monétaire de niveau de vie basé sur la consommation plutôt que sur le revenu. Nous avons précisé que l'agrégat consommation inclut essentiellement les dépenses dont l'horizon de consommation est de un an. Cela inclut les dépenses courantes pour l'achat des biens alimentaires, d'énergie, d'habillement, de transport, d'hygiène et soins, de culture, de loisir, etc. Il n'inclut pas, par contre, les dépenses d'achat de biens dont l'horizon de consommation est supérieur à une année (telle qu'une maison, une voiture, un réfrigérateur, etc.). Comme la possession d'un logement constitue le bien durable le plus important possédé par 83.2% des ménages, l'agrégat consommation que nous utilisons dans ce travail inclut également pour ces propriétaires une estimation de la valeur locative de leur logement.

Nous avons aussi mentionné que l'agrégat consommation doit idéalement être ajusté afin de tenir compte de la présence d'un handicap ou d'une maladie chronique au sein des ménages.

[87]Si, évidemment, ces scores constituaient une mesure parfaite du niveau de vie des ménages.

Dans cette section, nous examinerons la distribution de la consommation par tête des ménages, en tant qu'un indicateur monétaire approprié du niveau de vie des ménages.

Suite à une présentation méthodologique de l'approche adoptée pour fusionner les trois enquêtes (EBCNVM – 2010, PNAFN et AMGII - 2014), la section 5.4.2 fournira un premier aperçu de la distribution de la consommation à travers les trois groupes de ménages : les *pnafistes*, les *amgistes* et les PHAS. A la lumière des résultats de cette analyse, ainsi que de l'analyse des coûts subis par les ménages qui endurent un problème d'handicap ou de maladie chronique, la section 5.4.3 procédera à un réajustement du niveau de vie des ménages afin de tenir compte de ces coûts. La section 5.4.4 entamera une analyse préliminaire de la distribution des bénéfices de l'assistance sociale.

5.4.1 Données utilisées et approche de fusion entre les trois enquêtes (EBCNVM, PNAFN et AMGII)

Comme les enquêtes réalisées au niveau du CRES (PNAFN et AMGII) ne sont pas représentatives de toute la population tunisienne, l'évaluation de la qualité du ciblage des programmes d'assistance devient problématique car cela nécessite à l'évidence des données sur les populations qui sont hors de la sphère de l'assistance sociale (PHAS) incluant les exclus de ces programmes. Naturellement, seules les EBCNVM permettent une telle représentativité en raison de la taille des échantillons choisis et de l'absence de biais de sélection. Or, il s'avère que ces enquêtes conduites par l'INS recueillent peu d'informations exploitables sur les populations bénéficiaires des deux programmes phares d'assistance sociale, à savoir le PNAFN et l'AMGII. Les micro-données de l'EBCNVM de 2010 qui ont été mises à notre disposition ne comprennent pas d'informations sur ces populations.

D'où l'idée qu'on a eue de mener une enquête spécifique aux programmes PNAFN et AMGII qui permet une représentativité des bénéficiaires au niveau des gouvernorats. Les échantillons ont été tirés à partir des registres administratifs des bénéficiaires qu'on centralisait au niveau du CRES. Lors de l'élaboration des questionnaires de ces deux enquêtes, les modules couvrant les caractéristiques ménage et du logement, les caractéristiques sociodémographiques, d'éducation, de la santé et de l'activité économique ont repris la majorité des questions régulièrement posées dans les EBCNVM. De même, un module entier a été élaboré afin de collecter des informations sur les dépenses et la structure des revenus du ménage. Cette approche a été adoptée afin de faciliter les rapprochements avec les données de l'EBCNVM et une éventuelle fusion.

La fusion a été ponctuée par plusieurs étapes de préparation et de mise en cohérence des bases de données, surtout que l'EBCNVM a été menée en 2010 alors que les deux enquêtes du CRES ont été conduites en 2014.

Il importe de rappeler que l'EBCNVM de 2010 comprenait 11 281 ménages qui représentent environ 2 444 128 ménages et 10.6 millions d'habitants. A cet effet, le coefficient d'extrapolation assigné à chaque ménage de l'EBCNVM a été rehaussé de sorte que l'enquête représente désormais une population d'environ 11 millions d'habitants et 2.7 millions de ménages, correspondant à la taille de la population totale en 2014.

De même, toutes les dépenses de consommation de consommation reportées dans l'EBCNVM de 2010 ont été ajustées par l'indice de prix à la consommation de 2014 base 100 en 2010. Nous supposons donc que le niveau de vie réel des ménages n'a pas changé de 2010 à 2014. Le bien-être de chaque ménage est mesuré par son niveau de consommation par tête.

La consommation par tête inclut les dépenses courantes dont l'horizon temporel de consommation est un an. À celle-ci, on a ajouté le loyer implicite pour les ménages non-locataires de leur logement qui a été estimé à l'aide de l'EBCNVM ainsi que les deux nouvelles enquêtes réalisées par le CRES.

La première enquête est constituée d'un échantillon de 1888 ménages qui représente 225 525 ménages bénéficiaires d'une allocation mensuelle de 110 DT dans le cadre du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN). Ces mêmes ménages reçoivent également 10 DT par mois pour chaque enfant scolarisé et une carte de soins gratuits (AMG1).

La deuxième enquête comprend 2813 ménages qui bénéficient d'une Assistance Médicale Gratuite (AMG2) moins généreuse que celle couverte par la carte AMG1. Les ménages éligibles à ce programme payent des tarifs réduits pour les soins qui leurs sont prodigués. En 2014, ce programme couvre 588 199 familles.

Tous les indicateurs qui mesurent l'efficacité des deux programmes sociaux décrit ci-dessus ainsi que le niveau de vie de la population que chacun de ces deux programmes couvre sont basés sur les deux nouvelles enquêtes du CRES de 2014.

Pour comparer le niveau de vie des deux groupes de la population couverts par le PNAFN ou l'AMG2 au niveau général de vie de toute la population, la fusion a été réalisée en ajustant le coefficient d'extrapolation des ménages de l'EBCNVM au niveau des délégations (Niveau infra gouvernorat). Comme on dispose des registres administratifs qui nous permettent d'avoir la distribution réelle des bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII dans toutes les délégations en Tunisie, on a supposé que l'EBCNVM ne couvrira que les populations non couvertes par les programmes d'assistance sociale. C'est dans ce sens, que le coefficient d'extrapolation devrait être ajusté en conséquence.

Ce tableau pourrait mieux décrire et illustrer l'approche adoptée moyennant cet exemple hypothétique :

	Population totale	PNAFN	Population hors assistance sociale ou PNAFN
Population Carthage	20,000	900	19,100
Nombre de ménages	5,000	300	4,700
Enquête	Enquête INS	CRES (PNAFN)	Combinées
Nombre de ménages sondés	10	6	16
Coefficient d'extrapolation	5,000/10 = 500	300/6 = 50	500*19100/20000 = 477.5

Précisions : (1) On suppose que la taille de la population dans la délégation du Kef en 2014 est de 20000 individus correspondant à un nombre de ménages de l'ordre de 5000 (taille moyenne de 4). Dans cette même délégation, on compte 900 bénéficiaires du PNAFN, soit 300 ménages (La taille moyenne d'un ménage est plus réduite, soit 3 individus en moyenne)

(2) Initialement les 10 individus enquêtés à travers l'EBCNVM représentent 500 ménages et les 6 ménages enquêtés à travers l'enquête PNAFN du CRES représentent 50 ménages.

(3) Les nouveaux coefficients de l'EBCNVM au niveau des délégations reflètent la nouvelle taille qui ne couvre que les populations non bénéficiaires du PNAFN ou de l'assistance sociale d'une manière générale, comme explicité dans la dernière colonne du tableau.

5.4.2 Le niveau de consommation

Le niveau de vie monétaire de chaque ménage peut être mesuré par son niveau de consommation par tête. Celui-ci inclut les dépenses courantes dont l'horizon temporel de consommation est un an. Cela inclut notamment les dépenses alimentaires, d'habillement, d'hygiène, de transport et de logement. Toutefois, les achats des biens durables ou d'investissement (terrain, maison, voiture, réfrigérateur, etc.) ne sont pas inclus dans l'agrégat consommation par tête. À ces dépenses courantes de consommation, on ajoute le loyer implicite pour les ménages non-locataires de leur logement. Celui-ci a été estimé à l'aide de l'enquête sur le budget et la consommation des ménages (EBCNVM) ainsi que les deux nouvelles enquêtes sur les ménages couverts par le PNAFN et l'AMGII réalisées par le CRES.

Si l'unité de mesure est le ménage, le Tableau 66 ci-dessous montre que l'utilisation de la seule EBCNVM nous amène à conclure que le niveau de consommation par tête et des ménages serait en moyenne de 295 dinars par mois (évalué aux prix de 2014); tandis que la fusion des 3 enquêtes aboutit à un niveau de vie légèrement plus faible, soit 270 dinars par mois et par personne. Le choix de l'individu comme unité de mesure réduit ces moyennes à 259 dinars par mois si on utilise l'EBCNVM seulement, et à 233 dinars par mois si on fusionne les 3 enquêtes.

Il semble donc que l'utilisation de la seule EBCNVM entraîne une certaine surestimation du niveau de vie général de la population.

Cette hypothèse est confortée, à priori, par le fait que selon l'EBCNVM, le quintile des ménages les plus pauvres consacrent en moyenne 91 dinars par mois et par personne pour la consommation alors qu'avec la fusion des trois enquêtes disponibles, celle-ci diminue d'environ 24% pour s'établir à 69 dinars par mois et par personne seulement.

Toutefois, il n'est pas exclu que la différence entre les statistiques calculées à partir de l'EBCNVM seulement et celles calculées après avoir fusionné les trois enquêtes résulte de certaines réponses stratégiques de la part des *pnafistes* et des *amgistes*.

Tableau 66 : distribution de la consommation mensuelle par tête selon l'EBCNVM et la fusion des trois enquêtes

L'unité de mesure est le ménage								
	Fusion des trois enquêtes				EBCNVM seulement			
Quintiles	p5	p50	Moyenne	p95	p5	p50	Moyenne	p95
Q1	33	71	69	100	45	94	91	124
Q2	105	132	132	158	130	157	157	184
Q3	165	196	197	233	191	220	222	257
Q4	243	294	299	370	267	320	325	395
Q5	392	544	653	1244	420	574	681	1269
Population	54	196	270	719	73	220	295	751
L'unité de mesure est l'individu								
	Fusion des trois enquêtes				EBCNVM seulement			
Quintiles	p5	p50	Moyenne	p95	p5	p50	Moyenne	p95
Q1	29	60	59	83	40	84	82	113
Q2	88	113	112	136	119	141	141	165
Q3	142	171	172	203	171	197	199	229
Q4	211	255	259	320	238	280	285	346
Q5	340	468	563	1080	364	495	588	1095
Population	47	171	233	617	66	197	259	641

En effet, les ménages couverts par un programme social peuvent avoir une incitation à sous-déclarer leur niveau de vie effectif par crainte d'être exclus du programme. Même si cette hypothèse comprend une part de vérité, elle ne peut expliquer toute la différence pour au moins deux raisons :

1. La première est que même les ménages de l'EBCNVM peuvent avoir une incitation à sous-déclarer leur niveau de vie par crainte de subir un contrôle de l'administration fiscale.[88]

[88]Cela explique d'ailleurs pourquoi l'EBCNVM ne pose aucune question sur le revenu du ménage.

2. La seconde est que toutes les statistiques sur les aspects non-monétaires du niveau de vie (tels que le type de logement, la possession de biens durables, etc.) ainsi que l'estimation d'un indice synthétique non-monétaire du niveau de vie (Tableau 65) confirment que le niveau de vie des *pnafistes* et *amgistes* sont bien inférieurs au niveau de vie des ménages PHAS.

Il est donc indéniable qu'au moins une bonne partie de la différence entre les statistiques calculées à partir de l'EBCNVM seulement et celles calculées après avoir fusionné les trois enquêtes résulte de la sous-couverture des ménages pauvres de l'EBCNVM.

Si on examine maintenant la distribution de la consommation à travers les trois groupes de ménages, le Tableau 67 révèle que le niveau de vie moyen des ménages couverts par l'AMGII s'élève à 114 dinars par personne et par mois. Ce montant correspond à 42% du niveau de vie moyen de tous les ménages (270 dinars par personne) tel que estimé par la fusion des trois enquêtes. Si on ne considère que les bénéficiaires de l'AMGII qui font partie des 20% de l'ensemble des ménages les plus pauvres, leur pouvoir d'achat moyen diminue à 66 dinars par mois et par personne, soit 3 dinars de moins que leurs pairs du même quintile mais qui ne sont ciblés par aucun programme. Notons également que 11.8% des ménages parmi les 21,7% couverts par l'AMGII, soit un peu plus qu'un *amgiste* sur deux, font partie du quintile le moins nanti. Ces mêmes ménages représentent aussi 59% (11.8/20) des ménages du premier quintile.

Un peu plus des deux-cinquième (3.7/8.3) des *pnafistes* font partie du premier quintile alors que 30.1% font partie du deuxième quintile. Vu sous un autre angle, le PNAFN couvre 18.5% (3.7/20) des ménages du premier quintile et 12.5% des ménages du deuxième quintile.

Le Tableau 67 révèle également que le niveau de consommation par tête moyen des ménages qui bénéficient du PNAFN s'élève à 134 dinars par tête et par mois, soit un niveau de vie plus élevé que celui du groupe de ménages AMGII de 17.5%. Cette différence de niveau de vie au profit du premier groupe est due aux transferts (d'au moins 110 dinars par famille et par mois) dont bénéficient ces ménages dans le cadre du PNAFN.

Si on fait abstraction des allocations mensuelles offertes par le PNAFN, et si on suppose que chaque augmentation des transferts alloués aux ménages ciblés par le PNAFN d'un dinar entraîne une hausse du même montant de leur niveau de vie,[89] le niveau de consommation moyen des ménages ciblés par le PNAFN serait uniquement de 85 dinars par personne et par

[89]Cela suppose que le transfert n'entraîne ni une désincitation au travail ni une réduction des transferts privés aux familles bénéficiaires du PNAFN. Ceci n'est pas évidemment vrai à la lumière des résultats de la section 5.1 qui ont montré que la réduction des transferts privés représente donc environ 8.3% du montant des transferts publics ciblés par le PNAFN.

mois, soit un niveau de vie plus faible de presque 25% que celui du groupe de ménages AMGII (Tableau 67).

Tableau 67 : Distribution du niveau de consommation par tête et par mois des différents groupes cibles

L'unité de mesure est le ménage					
Quintiles	Fusion des trois enquêtes				EBCNVM
	PNAFN	AMGII	PHAS	Population	Population (1)
Q1	70 (3.7)	66 (11.8)	78 (4.5)	69 (20)	91 (20)
Q2	131 (2.5)	129 (5.7)	133 (11.8)	132 (20)	157 (20)
Q3	194 (1.2)	192 (2.8)	198 (16)	197 (20)	222 (20)
Q4	294 (0.7)	289 (1.1)	300 (18.2)	299 (20)	325 (20)
Q5	444 (0.2)	502 (0.2)	657 (19.6)	653 (20)	681 (20)
Population	134 (8.3)	114 (21.7)	334 (70.0)	270 (100)	295 (100)
L'unité de mesure est l'individu					
Quintiles	Fusion des trois enquêtes				EBCNVM
	PNAFN	AMGII	PHAS	Population	Population (1)
Q1	60 (3.6)	56 (13)	66 (3.5)	59 (20)	82 (20)
Q2	108 (2.3)	108 (6.8)	115 (10.9)	112 (20)	141 (20)
Q3	166 (1.0)	166 (2.9)	173 (16.1)	172 (20)	199 (20)
Q4	253 (0.3)	251 (0.8)	260 (18.9)	259 (20)	285 (20)
Q5	397 (0.1)	434 (0.1)	564 (19.8)	563 (20)	588 (20)
Population	102 (7.3)	94 (23.7)	294 (69)	233 (100)	259 (100)

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent la proportion de la population pertinente dans la population totale. La colonne désignée par *Population* correspond à la population extrapolée à partir des trois enquêtes (EBCNVM, AMGII et PNAFN) qui sera désormais toujours utilisée dans ce travail. La colonne désignée par *Population* (1) correspond à la population extrapolée à partir de l'EBCNVM seulement.

La fusion des trois enquêtes permet donc d'apprécier dans quelle mesure l'AMGII et surtout le PNAFN ciblent correctement les familles les plus nécessiteuses.

Le Tableau 68 fournit une brève description de la distribution du niveau de vie des ménages ciblés par le PNAFN et l'AMGII avant les aides qu'ils reçoivent de ces deux programmes en comparaison avec le niveau de vie des ménages PHAS par aucun des deux programmes.

Le PNAFN entraîne une augmentation du niveau de vie des ménages du premier quintile de 37% ((70-51)/51) et ceux du deuxième quintile d'environ 10%. Si nous considérons tous les *pnafistes*, l'allocation mensuelle qu'ils reçoivent a permis d'accroitre leur niveau de vie de 35.3% en moyenne. Malgré cette amélioration importante du niveau de vie, une bonne partie de ces ménages demeure pauvre comme nous le verrons dans ce qui suit.

Tableau 68 : Distribution hypothétique du niveau de vie selon la consommation par tête et par mois qui aurait prévalue en absence des transferts du PNAFN

L'unité de mesure est le ménage				
Quintile	PNAFN	AMGII	PHAS	Population
Q1	51 (5.6)	62 (10.7)	73 (3.7)	61 (20)
Q2	119 (1.8)	122 (6.7)	129 (11.5)	126 (20)
Q3	183 (0.6)	189 (2.9)	195 (16.5)	193 (20)
Q4	272 (0.3)	285 (1.1)	298 (18.6)	296 (20)
Q5	444 (0.04)	489 (0.3)	655 (19.7)	653 (20)
Population	85 (8.3)	114 (21.7)	334 (70.0)	266 (100)
L'unité de mesure est l'individu				
Quintile	PNAFN	AMGII	PHAS	Population (1)
Q1	45 (5.1)	55 (12.1)	63 (2.8)	54 (20)
Q2	103 (1.5)	105 (7.5)	112 (11)	109 (20)
Q3	160 (0.5)	164 (3.0)	171 (16.5)	170 (20)
Q4	253 (0.1)	250 (0.9)	259 (19)	258 (20)
Q5	401 (0)	434 (0.1)	564 (19.9)	563 (20)
Population	69 (7.3)	94 (23.7)	294 (69,0)	231 (100)

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent la proportion de la population pertinente dans la population totale.

Il est également utile de vérifier si le niveau de vie pré-transfert des *pnafistes* varie selon leur année d'admission au PNAFN. Le Tableau 69 reporte plusieurs statistiques sur la distribution de la consommation par tête des ménages *pnafistes* selon la période de leur admission.

Tableau 69 : Niveau de consommation pré-PNAFN par tête selon la période d'admission

	p5	p25	p50	Moyenne	p75	p95
1984-1999 (14%)	24	43	70	90	120	201
2000-2010 (42%)	18	38	63	80	100	195
2011-2014 (44%)	18	43	70	86	108	210
PNAFN (100%)	19	41	67	85	108	210

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le poids (en pourcentage) de chaque groupe de ménages *pnafistes* (défini selon la période d'admission) dans l'ensemble des ménages *pnafistes*.

Les ménages *panafistes* admis à ce programme après la révolution (de 2011 jusqu'au début de 2014) représentent 44% de l'ensemble des *pnafistes*. Leur niveau de vie moyen s'élève à 86 dinars par tête et par mois. Comme le Tableau 69 le montre clairement, ce niveau de vie moyen n'est pas spécialement différent du niveau de vie des *panafistes* admis avant la révolution.

Les distributions de la consommation par tête pré-PNAFN résumées dans les Tableaux 67 et 68 ne tiennent pas compte des coûts supplémentaires que les ménages qui endurent un problème d'handicap ou une maladie chronique subissent. Cet ajustement est particulièrement nécessaire avant de procéder à l'évaluation de la performance du PNAFN et de l'AMGII dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale. Cet ajustement est d'autant plus nécessaire que 82.3% des *pnafistes* et 60.3% des bénéficiaires de l'AMGII sont concernés par l'un ou l'autre de ces deux problèmes de santé comme nous l'avons vu à la section 5.1.

5.4.3 Ajustement de l'indicateur de bien-être pour tenir compte des coûts qui résultent de la présence d'une maladie chronique ou d'un handicap au sein des ménages

Si nous ignorons les coûts liés à la présence d'un handicap ou de maladies chroniques, cela implique qu'un individu ayant un handicap, par exemple, et vivant seul avec 80 dinars par mois jouit d'un niveau de vie plus élevé qu'un individu non-handicapé vivant seul avec 79 dinars par mois. Autrement dit, si, par contrainte budgétaire, il faut choisir un seul individu parmi ces deux pour bénéficier des allocations du PNAFN ou de la couverture santé de l'AMGII, l'individu non-handicapé serait prioritaire car il vit avec un dinar de moins que l'individu handicapé. Rien qu'avec ce simple exemple, il est clair que l'agrégat consommation non-ajusté des coûts engendrés par le handicap et les maladies chroniques surestime le niveau de vie des ménages qui endurent ces problèmes de santé.

Si l'évaluation des effets distributifs du PNAFN et de l'AMGII ne tient pas compte des coûts de la fragilité de la santé, elle risque de surestimer les erreurs de ciblage et de sous-estimer la réduction de la pauvreté réalisée grâce à ces deux programmes.

A la lumière de ce qui précède, il faut donc trouver un moyen adéquat qui permettrait de soustraire du niveau de consommation des ménages, les coûts liés à la fragilité de la santé résultant d'un handicap ou d'une maladie chronique. En absence d'informations suffisantes pour estimer ces coûts, nous considérons que la médiane des dépenses non remboursées pour les besoins liés à la présence d'une personne handicapée constitue une bonne approximation du coût du handicap. Le Tableau 63 indique que la valeur médiane de ces dépenses est de 30 dinars par mois. Nous déduisons donc du niveau de consommation avant transfert des ménages la somme de 30 dinars par personne handicapée vivant au sein du ménage. Dès lors, un ménage composé d'un seul individu ayant un handicap et vivant avec 80 dinars par mois est supposé avoir le même niveau de vie qu'un ménage composé d'un seul individu non-handicapé et vivant avec 50 dinars par mois.

Les enquêtes disponibles ne reportent aucune information sur les dépenses de santé déployées par les ménages qui souffrent d'une maladie chronique. Pour associer un coût à la présence d'une maladie chronique au sein des ménages, nous supposons que les coûts liés à un tel problème de santé représentent 50% des coûts liés à la présence d'un handicap, soit 15 dinars par mois et par personne ayant une maladie chronique au sein des ménages. Si nous désignons par Y_h le niveau de la consommation de *référence* d'un ménage *h*, i.e., son niveau de consommation qui aurait prévalu en absence de tout transfert public, Γ_h le nombre d'individus handicapés du ménage *h* et Ψ_h le nombre d'individus ayant une maladie chronique, le niveau de consommation *référence* et ajusté des couts de la santé, que nous désignons par $Y_h^{ajusté}$, peut donc être calculé comme suit :

$$Y_h^{ajusté} = Y_h - 30\Gamma_h - 15\Psi_h \qquad (5\text{-}1)$$

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'aide apportée aux ménages *amgistes* consiste à leur garantir un accès à tarifs réduits aux soins dans les établissements publics de santé. Cette aide a une valeur monétaire aux yeux des bénéficiaires car elle leur permet de réduire leurs dépenses de santé et d'utiliser les gains qui en résultent pour accroître leur niveau de vie. L'AMGII est donc équivalent à un transfert direct, que nous désignons par *transfert équivalent*, dont il convient d'évaluer la valeur. Idéalement, la valeur de ce *transfert équivalent* doit être approximée par la valeur que les ménages *amgistes* attribuent à cette assurance médicale. Encore une fois, les enquêtes disponibles sur les ménages bénéficiaires ne révèlent pas cette information. Nous supposons encore que cette valeur est, à priori, donnée par le coût mensuel du handicap, soit 30 dinars par ménage *amgiste* et par mois. Nous déduisons de cette valeur 5 dinars dans la mesure où les *amgistes* doivent payer un tarif réduit pour bénéficier des soins auxquels l'AMGII donne droit.

Le niveau de vie du ménage après son admission au programme AMGII est donc donné par la somme de son niveau de consommation de *référence* ajustée des coûts de la santé et du montant du *transfert équivalent* qui résulte de la couverture par l'AMGII :

$$Y_h^{AMGII} = Y_h^{ajusté} + 25 \qquad (5\text{-}2)$$

L'équation (5.2) tient compte du fait que la couverture AMGII est insuffisante dans la mesure où le Tableau 63 montre que 50% des *amgistes* dépensent plus de 30 dinars par mois pour couvrir les besoins liés à la présence d'un individu handicapé au sein du ménage. Avec l'équation (5-2), nous supposons que la couverture AMGII serait suffisante uniquement pour les ménages ayant un ou deux membres endurant une maladie chronique et à peine suffisante pour les ménages ayant au plus un seul membre handicapé.

Après leur admission au PNAFN, le niveau de vie de *référence* des ménages *pnafistes*, augmente (i) de 110 dinars par mois grâce à l'allocation mensuelle, (ii) de 10 dinars par mois et par enfant scolarisé avec un maximum de 30 dinars si le nombre de ces enfants dépasse 3 et (iii) de la valeur du *transfert équivalent* de l'AMGI qui est inhérent au PNAFN. Comme pour les *amgistes*, nous supposons que la valeur du *transfert équivalent* est de 30 dinars. Dans la mesure où les *pnafistes* n'ont pas à payer un tarif réduit pour bénéficier des soins offerts par l'AMGI, nous n'appliquons pas à ce transfert la déduction de 5 dinars comme nous l'avons fait pour les *amgistes*. Le niveau de vie des *pnafistes* après leur admission au PNAFN est donc donné par l'équation suivante :

$$Y_h^{PNAFN} = Y_h^{ajusté} + 140 + 10\mathrm{E_h} si \;\; \mathrm{E_h} \leq 3$$

$$Y_h^{PNAFN} = Y_h^{ajusté} + 170 \qquad si \;\; \mathrm{E_h} > 3 \qquad (5\text{-}3)$$

où $\mathrm{E_h}$est le nombre d'enfants scolarisés au sein du ménage *h*.

Avec les ajustements du niveau de vie des ménages pour tenir compte (i) de la présence de problèmes de santé et (ii) des *transferts équivalents* qui résultent de la couverture santé offerte par l'AMGI ou l'AMGII, nous obtenons deux nouvelles distribution de la consommation des ménages par tête : la première est la distribution $Y_h^{ajusté}$ décrite par l'équation (5-1). Il s'agit d'une distribution hypothétique de *référence* qui aurait prévalue en absence du PNAFN et de l'AMGII. La seconde est la distribution qui résulte des effets distributifs de l'AMGII (équation 5-2) et du PNAFN (équation 5-3). Ces deux distributions sont résumées par le Tableau 70 et le Tableau 71, respectivement.

Selon les résultats reportés au Tableau 70, l'ajustement du niveau de la consommation par tête de *référence* des ménages révèle notamment que le niveau de vie moyen des *pnafistes* est égal 88% de leur niveau de vie mesuré par la consommation par tête non-ajustée. Le non-ajustement du niveau de vie des ménages entraine donc une surestimation de leur niveau de vie de 12%.

Cette surestimation atteint 18% pour les ménages *pnafistes* qui font partie du quintile le plus pauvre de la population. La surestimation du niveau de vie moyen des *amgistes* est beaucoup plus faible (5%). Elle varie de 3% pour les *amgistes* qui font partie du quintile le plus riche de la population à 7% pour les *amgistes* qui font partie du quintile le plus pauvre de la population. Quant aux ménages PHAS, l'ajustement de leur niveau de consommation en tenant compte des coûts de la santé ne change pas de façon significative leur niveau de vie. Ce dernier est au maximum 1% plus faible de ce que suggère leur niveau de consommation non-ajusté.

Le Tableau 71 montre que les allocations mensuelles du PNAFN et les *transferts équivalents* de l'AMGI (qui accompagnent le PNAFN) augmentent le niveau de vie moyen des ménages *pnafistes* de 83%. Cette amélioration substantielle du niveau de vie de ces ménages varie de 30% pour la faible proportion des *pnafistes* qui font partie du cinquième quintile de la population à 221% pour la majorité des *pnafistes* qui font partie du quintile le plus pauvre de la population.

Le Tableau 71 montre également que les *transferts équivalents* de l'AMGII accroissent le niveau de vie moyen des ménages *amgistes* de 7%. Cette amélioration varie de 5% pour les ménages *amgistes* qui font partie du quintile le plus aisé à 9% pour ceux qui font partie du quintile le plus pauvre de la population.

Tableau 70 : Distribution du niveau de vie de référence (hypothétique) tel que mesuré par la consommation par tête ajustée des coûts de la santé qui auraient prévalu en absence des transferts directs du PNAFN et des transferts équivalents de l'AMGI et l'AMGII

L'unité de mesure est le ménage				
Quintile	PNAFN	AMGII	PHAS	Population
Q1	45(82)	59(93)	71(99)	57(92)
Q2	117(91)	118(96)	126(99)	123(98)
Q3	184(93)	185(96)	193(100)	191(99)
Q4	278(95)	282(97)	296(100)	295(100)
Q5	468(95)	488(97)	654(100)	652(100)
Population	74(88)	109(95)	334(99.7)	263(99)
L'unité de mesure est l'individu				
Quintile	PNAFN	AMGII	PHAS	Population
Q1	39(83)	51(93)	61(99)	49(92)
Q2	100(92)	102(96)	110(99)	106(98)
Q3	159(92)	162(97)	169(100)	168(99)
Q4	248(94)	250(97)	258(100)	257(100)
Q5	423(95)	441(97)	562(100)	562(100)
Population	61(88)	90(96)	294(99.8)	228(99)

Note : Les valeurs entre parenthèses correspondent ici au rapport entre l'indicateur de consommation ajustée et l'indicateur de consommation non-ajustée tel que reporté au Tableau 68 plus haut.

Tableau 71 : Distribution du niveau de vie de tel que mesuré par la consommation par tête ajustée des coûts de la santé après les transferts directs du PNAFN et les transferts équivalents de l'AMGI et l'AMGII

L'unité de mesure est le ménage				
Quintile	PNAFN	AMGII	PHAS	Population
Q1	98	64	71	75
	(221)	(109)	(100)	(133)
Q2	185	126	126	131
	(158)	(107)	(100)	(106)
Q3	287	197	193	196
	(156)	(106)	(100)	(102)
Q4	407	299	296	297
	(146)	(106)	(100)	(101)
Q5	608	511	654	652
	(130)	(105)	(100)	(100)
Population	136	117	334	270
	(183)	(107)	(100)	(103)
L'unité de mesure est l'individu				
Quintile	PNAFN	AMGII	PHAS	Population
Q1	76	56	61	62
	(194)	(109)	(100)	(125)
Q2	145	108	110	112
	(145)	(106)	(100)	(105)
Q3	228	170	169	171
	(144)	(105)	(100)	(101)
Q4	361	262	258	258
	(145)	(105)	(100)	(100)
Q5	565	461	562	562
	(133)	(105)	(100)	(100)
Population	102	95	294	233
	(168)	(106)	(100)	(102)

Note : Les valeurs entre parenthèses correspondent ici au rapport entre l'indicateur de consommation par tête ajustée après le PNAFN et l'AMGII et le même indicateur de consommation par tête de *référence* qui aurait prévalu avant le PNAFN et l'AMGII tel que reporté au Tableau 68 plus haut.

5.4.4 Une analyse distributive préliminaire de l'accès à l'assistance sociale

Environ 30% des ménages, ou 31% de la population totale, ont accès à une assistance médicale à travers l'AMGI, qui est inhérent au PNAFN, ou à travers l'AMGII. Le Tableau 72 décrit comment cette population se répartit à travers les dix déciles des ménages (et de la population)

classés par ordre croissant selon le niveau de vie de *référence* de l'unité de mesure (le ménage en haut du tableau et l'individu en bas du tableau).[90]

Tableau 72 : Taux de couverture du PNAFN et de l'AMGII

L'unité de mesure est le ménage				
Décile	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
D1	4.24	5.11	0.68	10
D2	1.77	5.76	2.69	10
D3	0.95	4.08	4.75	10
D4	0.55	2.63	6.79	10
D5	0.36	1.76	7.88	10
D6	0.19	1.10	8.72	10
D7	0.16	0.62	9.21	10
D8	0.07	0.40	9.53	10
D9	0.02	0.16	9.83	10
D10	0.00	0.06	9.92	10
Population	8,3	21,7	70.0	100
L'unité de mesure est l'individu				
Décile	PNAFN	AMGII	PHAS	Total
D1	3.81	5.62	0.60	10
D2	1.53	6.49	1.97	10
D3	1.01	4.70	4.29	10
D4	0.48	3.10	6.42	10
D5	0.25	1.85	7.91	10
D6	0.11	1.02	8.85	10
D7	0.06	0.46	9.48	10
D8	0.04	0.30	9.65	10
D9	0.01	0.08	9.92	10
D10	0.00	0.03	9.96	10
Population	7.3	23.7	69.0	100

Note : Les déciles sont déterminés selon le niveau de vie de référence des ménages comme c'est le cas pour les statistiques descriptives de ce même indicateur reportées au Tableau 46 plus-haut.

Les ménages des deux premiers déciles sont largement couverts par l'un des deux programmes sociaux. La couverture par l'un des deux programmes des ménages du premier décile est quasi-universelle. En effet, 42.4% (soit 4.24%/10%) des ménages du premier décile sont couverts par le PNAFN tandis que plus que leur moitié (51.1%) est couverte par l'AMGII. Seuls donc 6.8% des ménages issus du décile le plus pauvre ne sont couverts ni par le PNAFN, ni par l'AMGII. Ils sont donc exclus suite à des erreurs de ciblage.

[90]Le niveau de vie de *référence* est donné par le niveau de la consommation par tête des ménages ajusté des coûts de la santé qui aurait prévalu avant les transferts monétaires et les transferts équivalents du PNAFN et de l'AMGII.

Si nous groupons les deux premiers déciles ensemble, le Tableau 72 montre qu'un peu plus que la moitié de leurs ménages (54.3%) est couverte par l'AMGII tandis que presqu'un ménage sur trois (30%) est couvert par le PNAFN. Ces résultats impliquent que 16.7% de ces ménages sont exclus à cause d'une erreur de ciblage de ces deux programmes. Même si les taux d'exclusion sont regrettables, ils sont souvent inévitables, eu égard à l'impossibilité pratique d'avoir une information parfaite (et avec un coût raisonnable) sur le niveau de vie réel de tous les ménages. L'un des objectifs cette section est de vérifier si des modèles de ciblage alternatifs permettent de réduire (faute de pouvoir les annuler) ce type d'erreurs, un questionnement central dans cette thèse.

Les ménages non-couverts par l'un des deux programmes d'assistance sociale commencent à devenir largement majoritaires à partir du quatrième décile (64.2%) et leur proportion dépasse les 90% au-delà du septième décile. Il ne s'agit pas évidemment ici d'erreur d'exclusion. En effet, ce taux serait même de 100% à partir du quatrième décile si une procédure de ciblage parfait existait ; de sorte que seuls les ménages du premier décile auraient accès aux transferts du PNAFN et seuls les ménages issus des trois premiers déciles auraient accès à la couverture médicale de l'AMGII.

Les résultats reportés dans le Tableau 72 montrent que les taux de couverture de l'AMGII et du PNAFN sont bien plus élevés que ceux publiés dans un récent rapport de la Banque Mondiale (2013) sur les subventions énergétiques, le ciblage et la protection sociale en Tunisie. Selon ce rapport, l'AMGII ne couvre que 45% des ménages du premier quintile pendant que le PNAFN n'en couvre que 12.6%. Il est vrai que le rapport de la Banque Mondiale (2013) n'ajuste pas le niveau de consommation par le coût de la santé. Il n'en demeure pas moins que même si nous ignorons le coût de la santé, nos calculs montrent que l'AMGII couvre 53.5% des ménages du premier quintile tandis que le PNAFN en couvre 28% (voir les résultats du Tableau 64). Les estimations de la Banque Mondiale sont basées sur l'EBCNVM de 2005. Comme nous l'avons vu plus haut, les EBCNVM ne couvrent pas bien les ménages les moins nantis de la population. Cette sous-couverture doit être la principale cause de la sous-estimation des taux de couverture du PNAFN et l'AMGII reportés dans le rapport de la Banque Mondiale (2013).

Les résultats reportés au Tableau 72 ne donnent aucune information, par contre, sur la part des transferts (directs ou équivalents) perçus par chaque décile de la population dans les transferts totaux alloués aux ménages à travers le PNAFN et l'AMGII.

Le Tableau 73 décrit effectivement comment ces transferts se répartissent à travers les 10 déciles de la population. Pour la simplicité de l'exposé, nous présentons uniquement les résultats relatifs au choix de l'individu comme unité d'analyse.

Tableau 73 : Distribution de la consommation et des transferts sociaux

L'unité de mesure est l'individu				
Décile	Consommation par tête de référence	PNAFN	AMGII	Consommation par tête après le PNAFN et l'AMGII
D1	1.49	45.72	17.21	2.15
D2	2.81	19.28	22.60	3.13
D3	3.99	13.97	19.82	4.21
D4	5.30	8.26	14.86	5.39
D5	6.59	5.23	10.25	6.60
D6	8.13	3.18	6.75	8.06
D7	9.96	2.15	4.14	9.83
D8	12.56	1.80	2.67	12.36
D9	17.02	0.28	1.21	16.72
D10	32.15	0.13	0.49	31.55
Total	100	100	100	100
Moyenne par tête et par mois	228.440 dinars	3.000 dinars	1.340 dinars	232.780 dinars

Le Tableau 73 nous renseigne qu'en absence des transferts des deux programmes sociaux, les 10% de la population les moins nantis (D1) détiendraient 1.49% de la consommation nationale tandis que les 10% de la population les plus nantis (D10) en contrôleraient vingt fois plus, soit 32.15% de la consommation globale. Dans le même ordre d'idées, les individus du premier décile bénéficient des 45.72% de l'ensemble des transferts directs et équivalents octroyés par le PNAFN, d'une part, et 17.21% des transferts équivalents qui résultent de la couverture médicale de l'AMGII, d'autre part. Cela augmenterait la part des individus du premier décile dans la consommation totale de 1.49% avant ces transferts à 2.15% après ces transferts.

La part des individus du deuxième décile dans les transferts du PNAFN diminue de plus de 50% pour s'établir à 19.28% des gains distribués par ce programme. Cette forte baisse est due au fait que pendant que 38.1% des individus du premier décile vivent au sein de familles qui sont couvertes par le PNAFN, 15.3% seulement des individus du deuxième décile vivent au sein de familles *pnafistes* (voir le Tableau 72 lorsque l'unité d'analyse est l'individu). Dans le même temps, les gains de ce décile en provenance de l'AMGII augmentent pratiquement du tiers pour s'établir à 22.6%. Dès lors, la part des individus du deuxième décile dans la consommation totale passerait de 2.81% avant les transferts sociaux du PNAFN et de l'AMGII à 3.13% après ces transferts.

Ensemble, les individus des deux premiers déciles perçoivent environ 65% des transferts directs et équivalents octroyés par le PNAFN et 40% des transferts équivalents octroyés par l'AMGII. Cela augmenterait leur part dans la consommation globale de 4.3% à 5.3%. Faut-il ici signaler que selon l'étude de la Banque Mondiale (2013) basée sur l'EBCNVM de 2005, seulement 40.3% du budget du PNAFN profite aux individus du premier quintile.

Encore une fois, le seul recours aux enquêtes du budget et de la consommation des ménages de l'Institut National de la Statistique ne permet pas d'obtenir des estimations précises de la contribution du PNAFN à l'amélioration du niveau de vie des ménages à faible revenu.

Il est aussi utile de comparer les performances du PNAFN à cibler ses prestations aux familles les plus nécessiteuses aux performances de deux autres programmes qui mobilisent beaucoup plus de ressources budgétaires que le PNAFN et l'AMGII. Ces programmes sont les subventions des prix à la consommation des biens alimentaires gérées par la Caisse Générale de la Compensation et les subventions des produits énergétiques. Le Tableau 74 ci-dessous présente la répartition des bénéficiaires de ces quatre programmes à travers les 10 déciles de la population.[91]

Tableau 74 : Distribution des aides du PNAFN en comparaisons avec d'autres programmes de transferts

L'unité de mesure est l'individu				
Décile	PNAFN	AMGII	Subventions alimentaires	Subventions énergétiques
D1	45.72	17.21	6.87	5.74
D2	19.28	22.60	7.35	6.37
D3	13.97	19.82	8.04	6.99
D4	8.26	14.86	9.27	8.22
D5	5.23	10.25	9.80	8.96
D6	3.18	6.75	10.61	10.07
D7	2.15	4.14	10.97	11.28
D8	1.80	2.67	11.37	12.29
D9	0.28	1.21	11.96	13.44
D10	0.13	0.49	13.76	16.64
Population	100	100	100	100
Moyenne par tête et par mois	3 .000 Dinars	1.339 dinars	8.789 dinars	7.784 Dinars

Note : Les estimations de ce tableau sont basées sur la consommation par tête des ménages non-ajustée du coût de la santé.

Alors que les subventions alimentaires et les subventions énergétiques profitent davantage aux déciles les plus nantis qu'aux déciles les plus défavorisés, les allocations mensuelles du PNAFN et de l'AMGII profitent essentiellement aux déciles les moins nantis de la population.

[91]En absence de données sur la consommation de chaque ménage des biens subventionnés, les distributions des transferts indirects de la Caisse Générale de Compensation et des subventions énergétiques sont estimées à l'aide de l'algorithme de Shorrocks et Wan (2007) et certaines coordonnés de la courbe de Lorenz publiés dans le rapport de la Banque Mondiale (2013).

Contrairement aux transferts indirects des subventions alimentaires et énergétiques, la part des bénéfices du PNAFN et de l'AMGII perçue par les différents groupes n'augmente pas avec le niveau de vie. Au contraire, elle décroît rapidement à mesure que le niveau de consommation individuelle augmente.

Il est aussi tentant et intéressant de comparer les performances du PNAFN en matière de ciblage des quintiles de la population les plus pauvres avec les réalisations d'autres pays qui utilisent des programmes comparables. Dans ce dessein, on a fait recours à la base de données ASPIRE[92] de la Banque Mondiale qui compile des données d'enquêtes provenant de 124 pays et offre une pléiade d'indicateurs mesurant la performance distributive des filets de protection sociale en termes de ciblage des plus pauvres et d'impacts sur la pauvreté et les inégalités, pour analyser les performances de la Tunisie avec un nombre de comparateurs. Cet exercice a été aussi guidée, dans une certaine mesure, par les analyses à propos de la performance des filets de protection sociale, menées dans le dernier rapport de la Banque Mondiale sur la situation des filets de protection sociale dans le monde (Ivaschenko et al. 2018).

A ce titre, on a essayé de mettre aussi en perspective comparative les performances relatives de deux formes différentes de transferts monétaires, en l'occurrence les transferts monétaires non-conditionnels (TMNC) versus les transferts monétaires conditionnels (TMC). Il convient de rappeler à ce propos, que les TMNC seraient la forme la plus populaire des programmes d'assistance sociale à être adoptés par les gouvernements dans le monde. Ces transferts monétaires couvrent en moyenne dans le monde 23% du quintile le plus pauvre contre 40% pour les TMC. Des évidences ont été apportées par Baird et al. (2014) quant à l'efficience de ces programmes en ce qui concerne les résultats scolaires et le développement humain d'une manière générale. Cependant, la supériorité des TMC n'a jamais été absolue et définitivement établie par rapport aux performances affichées par les transferts monétaires non-conditionnels.

En se fiant aux indicateurs de performance du PNAFN qu'on expose dans le tableau 75, le PNAFN se rangerait parmi les programmes les efficaces en termes de ciblage du quintile le plus pauvre de la population.

En effet, le PNAFN permet de couvrir 30% du quintile le plus pauvre de la population en Tunisie contre des niveaux plus élevés pour la Croatie (55%) et la Biélorussie (37,5%).
Pour les TMC, les niveaux de couverture sont encore plus élevés : 73.2% pour l'Uruguay (Programme *Asignaciones Familiares*), 59.2% pour le Brésil (Programme *Bolsa Familia*),

[92] L'Atlas des indicateurs de résilience et d'équité de la protection sociale (ASPIRE) est la première compilation d'indicateurs de la Banque mondiale pour analyser la portée et la performance des programmes de protection sociale. Développée par les experts de la Banque Mondiale dans le domaine de la protection sociale et de l'emploi, ASPIRE fournit des indicateurs pour 125 pays sur les programmes d'assistance sociale, d'assurance sociale et de marché du travail, basés à la fois sur les données administratives au niveau des programmes et sur les données des enquêtes nationales sur les ménages. https://www.worldbank.org/en/data/datatopics/aspire

52.3% Argentine (Programme *Asignación Universal por Hijo para la Protección Social*) et 44.9% pour le Mexique (Programme *Prospera*).

Pour l'indicateur de l'incidence des bénéfices qui renvoie à la part de la masse totale des transferts monétaires qui revient au quintile le plus pauvre, le tableau 75 démontre que le PNAFN s'illustre avec taux de 65% soit le niveau le plus élevé parmi les pays disposant de transferts monétaires non-conditionnels. Comme indiqué précédemment, les niveaux de l'incidence des bénéfices enregistrés pour les TMC seraient en moyenne plus élevés que ceux observés pour les TMNC.

Tableau 75 : Indicateurs de performance de programmes de transferts monétaires à travers le monde y compris la Tunisie

	Année	Couverture		Incidence des bénéfices
		Quintile le plus pauvre	Totale	Quintile le plus pauvre
Transferts monétaires non-conditionnels				
Arménie	2017	20,2	14,2	38,5
Biélorussie	2016	37,5	26,8	27,9
Bosnie	2014	11,9	5,1	43,4
Croatie	2014	55,1	25,1	40,2
Géorgie	2016	29,1	13,6	44
Jordanie	2010	18	8,3	40,3
Kosovo	2013	22,5	7,9	51,4
Tunisie	2015	30	8,3	65
Turquie	2016	24,6	7,1	48,9
Vietnam	2016	39,1	12,4	63,8
Arménie	2017	20,2	14,2	38,5
Transferts monétaires conditionnels				
Argentine	2018	52,3	20,1	53,7
Brésil	2018	59,2	18,6	66,7
Chili	2017	37,5	16,8	48,8
Colombie	2018	36	15,4	44,2
Equateur	2017	40,8	19,4	32,9
Mexique	2018	44,9	20,6	41,9
Pérou	2017	40,5	13	58,9
Uruguay	2017	73,2	26,6	60,7

Source : Compilations à partir de la base de données ASPIRE – Banque Mondiale

D'une manière générale, le Tableau 75 montre que les réalisations actuelles du PNAFN sont très comparables aux performances des programmes qui affichent une forte concentration de leurs ressources au profit du quintile le plus défavorisé de la population. Cependant, ces résultats appréciables ainsi que les résultats résumés dans les deux Tableaux qui précédent ne signifient pas que les performances actuelles du PNAFN et de l'AMGII en matière de ciblage sont optimales.

5.5 La performance des programmes d'assistance sociale à cibler les familles les plus pauvres de la population

Nous supposons que les transferts du PNAFN n'entraînent pas une désincitation importante au travail dès lors que ces transferts ciblent particulièrement les familles sans soutien. Nous supposons également que ces transferts publics n'entraînent pas non plus une réduction des transferts privés octroyés notamment par les familles proches des familles bénéficiaires du PNAFN. Ceci n'est évidemment pas vrai à la lumière des résultats de la section précédente où nous avons montré que 100 dinars de transferts publics entraineraient une réduction des transferts privés de l'ordre de 8.3 dinars. Dans la mesure où les réponses données par les ménages aux questions relatives aux transferts privés étaient très approximatives, nous faisons abstraction de ce résultat.

Comme nous l'avons discuté à la section 4.3 du chapitre 4, nous évaluons l'efficacité du PNAFN et de l'AMGII par rapport aux résultats que ces programmes auraient pu réaliser, si leurs ressources budgétaires étaient déployées dans un environnement caractérisé par une information parfaite sur le niveau de vie des ménages.

Comme l'objectif du PNAFN est d'aider en toute priorité les 8.3% les plus pauvres des familles tunisiennes, ses performances doivent naturellement être comparées à celles d'un programme de type –p (voir l'équation 4-6). La même démarche analytique s'applique également à l'AMGII qui doit offrir une couverture médicale aux 22.7% des familles tunisiennes qui se classent, en termes de consommation par tête ajustée du coût de la santé de *référence*, juste après les *pnafistes* (soit les 22.7% des ménages qui se classent du 8.3^{ème} percentile au 30ème percentile).

Une première sous-section (5.5.1) offrira une analyse empirique des erreurs de ciblage que nous avons longuement discuté à la section 4.4 (voir en particulier le Tableau 45). La sous-section 5.5.2 discutera les résultats de l'évaluation de l'impact du PNAFN et de l'AMGII sur la pauvreté. La section 5.5.3 offrira une comparaison des résultats du PNAFN en matière de réduction de la pauvreté par rapport aux résultats des subventions alimentaires et énergétiques.

5.5.1 La précision du ciblage et estimation des erreurs d'identification des programmes PNAFN et AMGII

Nous rappelons brièvement ici que les erreurs de ciblage sont de deux types : les erreurs d'inclusion et les erreurs d'exclusion.

1. Les erreurs d'inclusion, appelées aussi les erreurs de type I, consistent à faire bénéficier du programme social des personnes qui ne seraient pas ciblées si le décideur public disposait d'une information parfaite sur leur niveau de vie.

2. Les erreurs d'exclusion, appelées aussi les erreurs de type II, consistent à ne pas faire bénéficier du programme des personnes qui seraient ciblées si le décideur public disposait d'une information parfaite sur leur niveau de vie.

Comme nous l'avons expliqué à maintes reprises, la collecte d'informations parfaites sur le niveau de vie des ménages est une tâche presque impossible à réaliser. Il n'en demeure pas moins que les erreurs de ciblage peuvent être estimées par rapport à cette situation de référence idéale.

Pour estimer l'ampleur des erreurs de ciblage du PNAFN et de l'AMGII, nous classons les ménages des différentes enquêtes par ordre croissant de leur consommation par tête ajustée du coût de la santé dans une situation de référence hypothétique où aucun ménage n'est couvert par le PNAFN ou l'AMGII. Nous considérons ensuite que les 8.3% des familles ayant le plus faible niveau de consommation devraient être couvertes par le PNAFN. Le seuil de 8.3% est choisi car il correspond au taux de couverture actuel de ce programme. Puis, nous procédons de la même façon pour sélectionner les 21.7% des familles qui devraient appartenir au groupe des bénéficiaires de l'AMGII. Les 70% des familles les moins pauvres ne devraient pas idéalement bénéficier d'aucun de ces deux programmes tant que le budget du PNAFN et de l'AMGII est maintenu constant.

Étant donné la situation de référence idéale, il est possible d'évaluer les performances actuelles du PNAFN et de l'AMGII en matière d'inclusion des familles éligibles et d'exclusions des familles éligibles selon le schéma décrit par le Tableau 45 et les équations 3-1 à 3-9 du chapitre 4.

La précision et les erreurs du mode de ciblage actuel sont résumées au Tableau 76. Pour faciliter la lecture de ces résultats, nous avons inséré une trame de fond :

- verte aux endroits qui indiquent la précision de ciblage ;
- rouge aux endroits qui rendent compte d'une erreur d'exclusion ;
- jaune aux endroits qui renseignent sur une erreur d'inclusion ; et
- violet aux endroits qui font état d'une erreur d'assignation (un ménage est couvert par l'AMGII au moment où il doit être couvert par le PNAFN ou inversement).

Tableau 76 : Précision et erreurs du mode de ciblage actuel

L'unité de mesure est le ménage					
Solution idéale		Les groupes cibles			
		0.1%-8.3%	8.31%-30%	30.1%-100%	Total
Réalisation en Information parfaite	PNAFN	8,3	0	0	8,3
	AMGII	0	21,7	0	21,7
	PHAS	0	0	70	70,0
	Total	8,3	21,7	70	100
Réalisation actuelle		Les groupes cibles			
		0.1%-8.3%	8.31%-30%	30.1%-100%	Total
Résultats actuels	PNAFN	3,9	3,1	1,4	8,3
	AMGII	4,1	10,9	6,7	21,7
	PHAS	0,5	7,7	61,9	70,0
	Total	8,3	21,7	70,0	100,0

Note : Les ménages sont classés par ordre croissant selon leur niveau de consommation par tête qui aurait été observé en absence du PNAFN et de l'AMGII.

La colonne désignée par "0.1%-8.3%" qui se trouve en bas du Tableau 76 nous renseigne que les 8.3% des ménages les plus pauvres, soit les ménages qui ont le niveau de consommation par tête le plus faible dans la situation de référence, sont distribués comme suit : environ 3.9% sont couverts par le PNAFN, 4.1% sont couverts par l'AMGII, et 0.5% ne sont couverts par aucun de ces deux programmes.

La 11ème ligne du Tableau 76 désignée par "AMGII" nous informe que les 21.7% des ménages qui sont actuellement couverts par l'AMGII sont distribués comme suit : environ 4.1% font partie des 8.3% des ménages les plus pauvre, 6.7% font partie des 70% des ménages les moins pauvres et 10.9% font partie des 21.7% des ménages qui se classent entre les 8.3% des ménages les plus pauvres et les 90% des ménages les moins pauvres.

Le Tableau 76 montre que parmi les 8.3% des ménages tunisiens couverts par le PNAFN, seuls 3.9% le sont à raison selon le mode de ciblage actuel. Le taux de précision de ciblage du PNAFN s'élève donc à 46.9%. Dans le cas de l'AMGII, le taux de précision s'élève à 50.2%. Quant aux 70% des ménages inéligibles, 61,9% ne sont effectivement couverts par aucun des deux programmes. Le taux d'exclusion à raison s'élève donc à 88.4%, ce qui constitue un taux appréciable.

5.5.1.1 Erreurs d'exclusion

Parmi les 8.3% des ménages qui devaient être couverts par le PNAFN, 4.6% ne le sont pas, ce qui représente un taux d'exclusion qui s'élève à priori à 53.1%. En réalité, la majorité écrasante de ces ménages sont couverts par l'AMGII. Dès lors, si on ne considère que les 0.5% des ménages qui devaient être *pnafistes* mais qui ne sont couverts ni par le PNAFN, ni par l'AMGII, le taux d'exclusion du PNAFN diminue donc à 6%.

Pour les 21.7% des ménages qui devaient bénéficier en priorité de l'AMGII, 3.1% sont couverts par le PNAFN. Ils profitent donc de leur exclusion de l'AMGII dans la mesure où ils sont couverts par un programme nettement plus généreux. Si une procédure de ciblage plus optimale peut être trouvée, une bonne partie de ces ménages rejoindront l'AMGII en cédant leur place à une partie des 4.1% des *amgistes* actuels qui sont plus pauvres qu'eux. En définitif, seuls les 7.7% parmi les 21.7% des ménages qui devraient être *amgistes* sont exclus des deux programmes ce qui donne une erreur d'exclusion atteignant 35.5%.

5.5.1.2 Erreurs d'inclusion

Nous avons mentionné plus haut que parmi les 70% des ménages qui devaient être légitimement exclus des deux programmes, seuls 8.1% ne le sont pas. Les plus chanceux parmi ces derniers sont inclus à tort dans le PNAFN. Ils représentent 1.4% de toute la population, ce qui donne un taux d'inclusion pour le PNAFN égal à 16.9%. Pour l'AMGII, ce même taux s'élève à 30.9%.

5.5.2 Effet du PNAFN et de l'AMGII sur la distribution du bien-être et la pauvreté

Pour estimer l'effet du PNAFN et de l'AMGII sur la pauvreté, nous utilisons un seuil de pauvreté uniforme pour tout le pays qui s'élève à 109 dinars par mois et par personne au prix de 2014. Comme nous l'avons expliqué à la section 4.1, ce seuil correspond au niveau de consommation par tête de l'individu qui occupe le $31^{\text{ème}}$ percentile de la distribution de la consommation par tête de *référence*. Nous rappelons que le niveau de consommation de référence correspond à celui qui aurait prévalu en absence des deux programmes d'assistance sociale, soit le PNAFN et l'AMGII.

La pauvreté est mesurée à l'aide de trois indices : l'incidence de la pauvreté ($P_0(z)$), le déficit de pauvreté ($P_1(z)$), et la sévérité de la pauvreté ($P_2(z)$). Ces mesures ont été définies et présentées analytiquement à la section 4.1 (voir plus précisément les équations 4-1 à 4-3 pour la forme analytique de ces trois mesures de pauvreté).

Le Tableau 77 présente les effets du PNAFN et de l'AMGII sur la pauvreté globale ainsi que sur la pauvreté de chacun des trois groupes de la population.

Tableau 77 : Effet du PNAFN et de l'AMGII sur la pauvreté

L'unité de mesure est l'individu				
Groupe	PNAFN	AMGII	Non ciblés	Population
	Incidence de la pauvreté, $P_0(z)$			
Situation de *référence*	87.5	72.4	10.7	30.9
Situation actuelle	67.1	69.2	10.7	28.6
Différence	-20.4	-3.2	0.0	-2.3
	Déficit de la pauvreté, $P_1(z)$			
Situation de *référence*	49.4	30.6	2.6	12.7
Situation actuelle	24.8	27.5	2.6	10.1
Différence	-24.6	-3.1	0.0	-2.6
	Sévérité de la pauvreté, $P_2(z)$			
Situation de *référence*	33.1	16.3	1.0	6.9
Situation actuelle	11.9	13.9	1.0	4.8
Différence	-21.2	-2.4	0.0	-2.1

Note : Ces résultats sont basés sur un seuil de pauvreté égal à 109 dinars par mois et par individu à l'échelle de tout le pays. La situation de référence est donnée par la distribution de la consommation par tête qui aurait prévalu en absence du PNAFN et de l'AMGII.

Selon les résultats exposés dans ce tableau, le PNAFN et l'AMGII permettent ensemble d'atteindre une diminution de la pauvreté de 30.9% dans une situation de référence hypothétique où il n'y a pas ces deux programmes à 28.6% dans la situation actuelle, soit une réduction de 2.3 points de pourcentage du taux de pauvreté $P_0(z)$.

Le PNAFN permet de ramener le $P_0(z)$du groupe de ménages qu'il couvre de 87.5% à 67.1%, ce qui représente une réduction de cet indice numérique de pauvreté de 20.4 points de pourcentage. Il a aussi pratiquement divisé par 2 le déficit de la pauvreté, $P_1(z)$, et presque par 3 la sévérité de la pauvreté, $P_2(z)$. Faut-il ici rappeler que si le PNAFN opérait en information parfaite, 100% de ses bénéficiaires seraient pauvres dans la situation de référence. Le fait que le taux de pauvreté des *pnafistes* dans la situation de référence s'élève à 87.5% seulement, cela signifie que 12.5% des *pnafistes* font partie des 69% des individus qui ne devaient être couverts par aucun programme.

Dans le même ordre d'idées, l'AMGII réduit l'incidence de la pauvreté du groupe qu'il cible de 72.4% à 69.2%. Faut-il rappeler ici que les gains de l'AMGII proviennent des transferts équivalents que nous avons fixés à 25 dinars par mois et par ménage (Tableau 71 de la sous-section 5.1.2). En dépit de la faiblesse de ces gains, ces derniers permettent quand même une réduction de l'incidence de la pauvreté de 3.2 point de pourcentage. Ce résultat découle du fait que les ménages qui renferment 3.2% de la population *amgiste* ayant échappé à la pauvreté, avaient un niveau de vie de référence très proche du seuil de pauvreté.

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'évaluation de l'effet de l'assistance sociale doit se faire par comparaison à des programmes équivalents utilisant le même budget. Nous pouvons par exemple comparer les résultats du PNAFN, résumés au Tableau 77, aux résultats qu'aurait donné un système hypothétique de transferts forfaitaires universels. Même si le recours à cette situation hypothétique est largement répandu dans ce type d'évaluation, ce choix serait à la fois redondant et inapproprié dans notre cas. Il est d'abord redondant car nous pouvons déjà conclure, à la lumière des résultats reportés au Tableau 74, qu'en canalisant 45.7% du budget du PNAFN aux 10% les plus pauvres de la population, le PNAFN fait déjà 4.57 fois mieux que ce qu'aurait pu faire un programme d'aide universel basé sur des transferts forfaitaires. Ce choix serait également inapproprié car nous avons besoin de connaitre la réduction de la pauvreté maximale qu'il serait possible d'atteindre avec les ressources disponibles pour le PNAFN et l'AMGII afin de pouvoir mesurer la performance du mode de ciblage actuel. Pour cette raison, le cadre de comparaison idéal est donné par ce qui serait possible de réaliser en information parfaite comme nous l'avons discuté à la section 4.2.

Dès lors, si l'objectif du décideur public est, par exemple, de réduire l'incidence de la pauvreté, alors les effets du PNAFN et de l'AMGII sur l'incidence de la pauvreté, $P_0(z)$, doivent être comparés aux effets attendus d'un programme de type –r déployant les mêmes ressources disponibles au PNAFN et à l'AMGII. D'après l'équation (4-5) de la section 4.2, ce programme de type –r aurait alloué les transferts du PNAFN aux 8.3% des ménages les moins pauvres. Les 22.7% des ménages les plus pauvres auraient bénéficié de l'AMGII. Les effets de ce programme sur l'incidence de la pauvreté sont résumés au Tableau 78[2].

Tableau 78 : Effet d'un programme de type –r sur l'incidence de la pauvreté

L'unité de mesure est l'individu				
	Niveau actuel de $\boldsymbol{P_0(z)}$			
Groupe	PNAFN	AMGII	Non ciblés	Population
Situation de référence	87.5	72.4	10.7	30.9
Situation actuelle	67.1	69.2	10.7	28.6
Différence	-20.4	-3.2	0.0	-2.3
	Niveau de $\boldsymbol{P_0(z)}$sous un programme de type –r			
Groupe	0.1%-21.7%	21,71%-30%	30.1%-100%	Population
Situation de référence	100	81.2	0	30.9
Situation actuelle	100	64.0	0	26.6
Différence	0	-17.2	0.0	-4.3
Taux de performance du mode de ciblage actuel (2.3/4.3)				53.5%

Note : Ces résultats sont basés sur un seuil de pauvreté égal à 109 dinars par mois et par individu à l'échelle de tout le pays. La situation de référence est donnée par la distribution de la consommation par tête qui aurait prévalu en absence du PNAFN et de l'AMGII. Notons que sous le programme de type –r, le groupe 1 qui regroupe les 21.7% des ménages les plus pauvres ne reçoivent que la couverture santé de l'AMGII et c'est plutôt les 8.3% du groupe 2 (désigné par 21.8%-30%) qui reçoivent les allocations mensuelles du PNAFN.

Comme anticipé, le mode de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII réduit moins l'incidence de la pauvreté qu'un programme de type –r en information parfaite. Ce dernier permet de réduire de 4.3 points de pourcentage l'incidence de la pauvreté en comparaison aux 2.3 points de pourcentage réalisés avec le mode de ciblage actuel. Nous pouvons dès lors mesurer la performance du mode de ciblage actuel en matière de réduction de l'incidence de la pauvreté par le rapport entre la réduction réalisée et la réduction potentielle d'un programme de type –r. Comme le rapporte le Tableau 78 dans sa dernière ligne, ce taux de performance s'élève à 53.5%. Autrement dit, le mode de ciblage actuel permet de réaliser 53.5% de la réduction de l'incidence de la pauvreté globale maximale qu'un programme social utilisant le même budget et agissant en information parfaite pourrait vraisemblablement atteindre.

Si, par contre, l'objectif du décideur public est de réduire la sévérité de la pauvreté, alors les effets du PNAFN et de l'AMGII sur l'incidence de la pauvreté doivent être comparés aux effets attendus d'un programme de type –p déployant les mêmes ressources disponibles au PNAFN et à l'AMGII. D'après l'équation (4-6) de la section 4.2, ce programme de type –p aurait ciblé les transferts du PNAFN aux 8.3% des ménages les plus pauvres. Les 22.7% des ménages les moins pauvres qui restent auraient bénéficié de l'AMGII. Les effets de ce programme sur la sévérité de la pauvreté sont résumés au Tableau 79.

Tableau 79 : Effet d'un programme de type –p sur la sévérité de la pauvreté

L'unité de mesure est l'individu				
Groupe	Niveau actuel de $\boldsymbol{P_2(z)}$			
	PNAFN	AMGII	Non ciblés	Population
Situation de référence	33.1	16.3	1.0	6.9
Situation actuelle	11.9	13.9	1.0	4.8
Différence	-21.2	-2.4	0.0	-2.1
Groupe	Niveau de $\boldsymbol{P_2(z)}$ sous un programme de type –p			
	0.1%-8.3%	8.31%-30%	30.1%-100%	Population
Situation de référence	47.3	7.6	0	6.9
Situation actuelle	20.7	5.8	0	3.7
Différence	-26.6	-1.8	0.0	-3.2
Taux de performance du mode de ciblage actuel (2.3/4.3)				65.6%

Note **:** Ces résultats sont basés sur un seuil de pauvreté égal à 109 dinars par mois et par individu à l'échelle de tout le pays. La situation de référence est donnée par la distribution de la consommation par tête qui aurait prévalu en absence du PNAFN et de l'AMGII. Notons que sous le programme de type –p, le groupe 1 qui regroupe les 8.3% des ménages les plus pauvres reçoit les allocations du PNAFN. Quant au groupe 2 qui regroupe les 21.7% des ménages suivants sur l'échelle de la consommation par tête (désigné par 8.31%-30%), ils reçoivent uniquement la couverture santé de l'AMGII.

Comme nous pouvons s'y attendre, le mode de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII réduit moins la sévérité de la pauvreté, $P_2(z)$, qu'un programme de type –p en information parfaite. Ce dernier permet de réduire de 26.6 points de pourcentage la sévérité de la pauvreté de son premier groupe cible en comparaison aux 21.2 points de pourcentage réalisés avec le PNAFN selon le mode de ciblage actuel. Ce faisant, la réduction potentielle de la sévérité de la pauvreté globale serait de 3.2 points, comparée aux 2.1 points de pourcentage réalisés grâce au PNAFN et à l'AMGII selon le mode de ciblage actuel. En résumé, le mode de ciblage actuel permet de réaliser 65.6% de la réduction de la sévérité de la pauvreté globale maximale qu'un programme social de type –r utilisant le même budget et agissant en information parfaite pourrait réaliser. La raison est qu'en information parfaite, un programme de type –p aurait ciblé les familles ayant un niveau de sévérité de pauvreté de 47.3% en moyenne. Par contre, le niveau de sévérité de pauvreté des *pnafistes* actuels avant les transferts du PNAFN est de 33.1%.

5.5.3 Effet du PNAFN, des subventions alimentaires et des subventions de l'énergie sur la pauvreté

Les subventions des prix à la consommation de la Caisse Générale de Compensation constituent l'un des piliers de la politique redistributive en Tunisie. Selon nos estimations reportées au Tableau 74, ce programme mobilise presque l'équivalent de trois programmes de types PNAFN en termes de ressources budgétaires.[93] A ce programme s'ajoute aussi les subventions énergétiques qui accaparent aussi presque autant de ressources que trois programmes de type PNAFN. D'ailleurs, l'une des motivations originales de la création du PNAFN était de se substituer aux politiques basées sur les transferts indirects dont les effets redistributifs sont très mitigés (Bibi et Duclos 2007a).

Dès lors, il est indiqué d'évaluer l'efficacité du PNAFN en matière de réduction de la pauvreté et de la comparer avec celle des programmes qui accordent des transferts indirects à travers la subvention des prix. Idéalement, cette comparaison doit se faire après avoir estimé pour chaque programme la variation équivalente (appelée aussi le gain équivalent) qui résulte des subventions alimentaires d'une part, et des subventions énergétiques d'autre part. Pour cela, nous avons besoin d'une information détaillée de la consommation des biens alimentaires et énergétiques de chaque bien ainsi que du prix d'achat de chaque bien subventionné.

Malheureusement, ces informations ne sont pas toujours facilement disponibles. Pour contourner cette difficulté, nous avons utilisé des informations sur la distribution des subventions alimentaires et énergétiques publiées dans le rapport de la Banque Mondiale (2013) à travers les cinq quintiles de la population.

[93]Ce ratio ne tient pas compte de la part des subventions alimentaires qui profite aux non tunisiens, tels que les touristes et les citoyens des pays voisins par le biais des échanges transfrontaliers et de la contrebande.

Nous avons utilisé l'algorithme de Shorrocks et Wan (2008) pour déterminer le montant de subvention alimentaire et énergétique contenu dans la valeur de la consommation globale de chaque ménage.[94] Nous avons défini par la suite la valeur ''*au coût des facteurs*'' de la consommation de chaque ménage qui est égale à la valeur au prix du marché de la consommation de chaque ménage augmentée de la valeur des gains qui résultent des différentes sortes de subvention. En réalité, cette façon de procéder entraîne une surestimation du gain de bien-être de chaque ménage qui résulte des subventions alimentaires et énergétiques. La raison est que cette manière de procéder ne tient pas compte de la perte sèche qui résulte de la distorsion des prix relatifs. Dans notre cas de figure, cette surestimation n'est pas grave car nous voulons comparer l'efficacité du PNAFN dans la réduction de la pauvreté en comparaison avec la réduction de la pauvreté réalisée par les différentes formes de subvention. Si le PNAFN fait mieux en surestimant les bienfaits des subventions, cela veut dire qu'il fait encore beaucoup mieux si on tient compte de l'efficacité des subventions alimentaires et énergétiques corrigée des coûts de la perte sèche que ces subventions entraînent.

Comme nous l'avons discuté à la section 4.5, l'ordre selon lequel ces programmes sont classés peut influencer considérablement la part de l'allégement total de la pauvreté attribuée à chacun d'eux. Comme il est typiquement arbitraire de privilégier un ordre plutôt qu'un autre, nous avons utilisé une règle de partage qui attribue à chaque programme une part de la réduction totale de la pauvreté qui ne soit pas dépendante de l'ordonnancement choisi. La règle de partage entre ces programmes est celle résumée par l'équation 4-12 de la section 4.5.

Nous définissons une situation de référence, caractérisée par la distribution de la consommation (ajustée des couts qui résultent de la fragilité de la santé) évaluée ''aux coûts des facteurs''. Cette situation correspond à une situation hypothétique caractérisée par l'absence du PNAFN, de l'AMGII, des subventions alimentaires, et des subventions énergétiques. Le Tableau 80 ci-dessous nous informe que l'incidence de la pauvreté, $P_0(z)$, serait de 35,8% dans une telle situation. Ce taux de pauvreté est évidemment plus élevé que les 30.9% du Tableau 79. La raison est que la situation de référence du Tableau 79 inclut les gains des subventions alimentaires et énergétiques. La situation finale est donnée par la distribution de la consommation dans la situation de *référence* à laquelle s'ajoutent les transferts directs et équivalents du PNAFN, les transferts équivalents de l'AMGII, les gains qui résultent des subventions alimentaires, et les gains qui résultent des subventions énergétiques. A l'aide de tous ces transferts directs et équivalents, $P_0(z)$diminue à 28.6%.

[94]Bibi et El-Lahga (2010) ont fait subir à l'algorithme de Shorrocks et Wan (2008) plusieurs tests en utilisant plusieurs enquêtes sur le niveau de vie menées en Tunisie ou dans d'autres pays arabes. Ces tests ont démontré que l'algorithme de Shorrocks et Wan (2008) est très puissant dans la reconstruction des données individuelles à partir des données synthétiques (des points de la courbe de Lorenz).

La réduction de l'incidence de la pauvreté $P_0(z)$ est donc égale à 7.2 points de pourcentage. Elle correspond à l'effet simultané sur l'incidence de la pauvreté du PNAFN, de l'AMGII, des subventions alimentaires et des subventions énergétiques. En utilisant la règle de partage de Shapley décrite par l'équation 4-12 de la section 4.5, la part qui peut être attribué au PNAFN, à l'AMGII, aux subventions alimentaires et aux subvention énergétiques de cette réduction totale de $P_0(z)$est égale à 21.73%, 11.1%, 39.21% et 27.96%, respectivement.

Le Tableaux 80 ci-dessous nous apprend également que la part des bénéfices alloués aux *pnafistes* dans l'ensemble des transferts sociaux (directs ou équivalents) représente 14.38% tandis que la part de l'AMGII n'est que de 6.4%. Les 79.22% qui restent se partagent entre les subventions alimentaires, qui représentent 42.01% de l'ensemble des gains perçus par les ménages, et les subventions énergétiques qui représentent 37.21%. La faiblesse relative de la contribution du PNAFN (21.73%) et, encore plus, de la contribution de l'AMGII (11.1%) dans la réduction de $P_0(z)$ résulte de la faiblesse de la part des transferts directs et équivalents de ces deux programmes dans l'ensemble des transferts octroyés aux ménages.

Tableau 80 : Effet des différents transferts sociaux sur la pauvreté

L'unité de mesure est l'individu						
	Avant Transferts	PNAFN	AMGII	Subv. Alim.	Subv. d'énergie	Après Transferts
Niveau de vie	211.865	-	-	-	-	232.787
$\boldsymbol{\rho_i}$	-	3.000	1.339	8.789	7.785	-
$\boldsymbol{\rho_i}$ **%**	-	14.38	6.40	42.01	37.21	-
	Effet sur l'incidence de la pauvreté ($P_0(z)$)					
$\boldsymbol{P_0(z)}$	35.8	-	-	-	-	28.6
$\boldsymbol{\pi_0(T^i;z)}$	-	1.56	0.8	2.82	2.01	-
$\boldsymbol{\pi_0(T^i;z)}$ **%**	-	21.73	11.1	39.21	27.96	-
$\boldsymbol{E_0(T^i;z)}$	-	1.51	1.73	0.93	0.75	-
	Effet sur le déficit de la pauvreté ($P_1(z)$)					
$\boldsymbol{P_1(z)}$	16.2	-	-	-	-	10.1
$\boldsymbol{\pi_1(T^i;z)}$	-	1.93	0.78	1.94	1.45	-
$\boldsymbol{\pi_1(T^i;z)}$ **%**	-	31.68	12.74	31.82	23.75	-
$\boldsymbol{E_1(T^i;z)}$	-	2.20	1.99	0.76	0.64	-
	Effet sur la sévérité de la pauvreté ($P_2(z)$)					
$\boldsymbol{P_2(z)}$	9.9	-	-	-	-	4.8
$\boldsymbol{\pi_2(T^i;z)}$	-	1.85	0.66	1.50	1.09	-
$\boldsymbol{\pi_2(T^i;z)}$ **%**	-	36.20	12.89	29.46	21.45	-
$\boldsymbol{E_2(T^i;z)}$	-	2.52	2.01	0.70	0.58	-

Note : $\pi_\alpha(T^i;z)$est la contribution absolue du transfert T^i à la réduction de $P_\alpha(z)$ tel que définie par l'équation (4-12).$\pi_\alpha(T^i;z)$ % est la contribution absolue.ρ_i est le gain par tête moyen des ménages en provenance du programme T^i. ρ_i % est la part des ressources de T^i dans toutes les ressources déployées pour réduire la pauvreté. $E_\alpha(T^i;z)$ est le ratio avantage ($\pi_\alpha(T^i;z)$ %) – coût (ρ_i %) décrit par l'équation (4-13).

Pour contrôler l'efficacité de chaque programme de l'effet taille, nous avons calculé le ratio avantage – coût $E_\alpha(T^i; z)$ décrit par l'équation 4-13. Ce ratio est égal à la part du budget de chaque programme, divisée par la part de chaque programme dans la réduction de la pauvreté globale. Le Tableau 80 montre que ce ratio est toujours supérieur à 1 pour le PNAFN et l'AMGII. Par ailleurs, il augmente pour ces deux programmes avec l'aversion de la pauvreté pour atteindre la valeur de 2.52 pour le premier et 2.01 pour le deuxième lorsque ce ratio est mesuré par la réduction de la sévérité de la pauvreté. En même temps, ce ratio est toujours inférieur à 1 pour les deux autres programmes et il décroît à mesure que l'indice de pauvreté est plus sensible aux variations de bien-être des plus démunis de la société. La piètre performance en matière de réduction de la pauvreté revient aux subventions énergétiques puisque leur part dans la réduction de $P_2(z)$ correspond à 58% de leur part dans les ressources totales déployées pour réduire la sévérité de la pauvreté.

Bien que le PNAFN réduit moins la sévérité de la pauvreté qu'un programme de type –p en information parfaite, il n'en demeure pas moins qu'il réduit autant le déficit de pauvreté que les subventions à la consommation alors que les ressources déployées par le second programme sont égales 2.9 fois les ressources déployées par le PNAFN. Cela explique pourquoi le ratio avantage – coût ($E_1(T^i; z) = 2.2$) du PNAFN est bien plus élevé que celui des subventions à la consommation ($E_1(T^i; z) = 0.76$). Mieux encore, avec uniquement le tiers du budget des subventions alimentaires, le PNAFN réduit la sévérité de la pauvreté de 1.85 points alors que les subventions alimentaires la réduisent de 1.5 points seulement. Ces résultats suggèrent que les niveaux actuels du déficit et de la sévérité de pauvreté peuvent être atteints en déployant moins de ressources budgétaires. Cela peut se faire en réduisant les budgets des subventions alimentaires et énergétiques et en utilisant simplement une partie de ces ressources pour accroitre le budget du PNAFN et de l'AMGII. Dans la mesure où le PNAFN et l'AMGII réduisent davantage la pauvreté par dinar dépensé que les subventions alimentaires et énergétiques, il en faudra clairement plus de ressources supplémentaires au PNAFN et à l'AMGII pour contrecarrer la hausse de la pauvreté qui résulterait de la réduction du budget consacré aux subventions alimentaires et énergétiques. Nous reviendrons sur ce point dans la deuxième partie de la section suivante après avoir examiné, dans la première partie, si d'autres modèles de ciblage peuvent accroitre le niveau de performance du PNAFN et de l'AMGII en matière de réduction de la pauvreté. Il s'agit d'une interrogation cruciale qu'on s'est posée dans la problématique de la thèse.

5.6 Les performances potentielles de modèles de ciblage alternatifs

Dans le contexte actuel marqué, d'une part, par des difficultés économiques aigues et, d'autre part, par une demande de justice sociale accrue, il est important de confronter les résultats du mode de ciblage actuel aux résultats potentiels de modèles de ciblages alternatifs. Le mode de ciblage actuel ne peut donc être qualifié d'optimal que si aucun autre mode de ciblage ne pourrait avoir des résultats supérieurs à ceux réalisés par le PNAFN et l'AMGII. Cette démarche est d'autant plus justifiée que les difficultés financières du gouvernement l'empêchent de mettre plus de ressources pour répondre aux demandes croissantes et légitimes de réduire les inégalités sociales sous toutes ses formes.

Dès lors, nous examinerons dans la sous-section 5.6.1 si les modèles de ciblage développés notamment aux sections 4.3.1 et 4.3.2 pourraient produire moins d'erreurs de ciblage et une plus grande réduction de la pauvreté, bref des meilleures performances que celles réalisées sous le mode de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII. Nous examinerons également dans quelle mesure l'accroissement des ressources allouées au PNAFN, moyennant une réduction des ressources allouées aux subventions alimentaires et énergétiques, permettrait de réduire encore plus la pauvreté. Cet examen fera l'objet de la section sous-section 5.6.2.

5.6.1 Evaluation des effets potentiels de modèles de ciblage alternatifs

La sélection des ménages admissibles à un programme social selon un système de scores approximant le niveau de vie, "*Proxy-Means Test*", constitue la démarche la plus répandue dans plusieurs pays à revenu intermédiaire.

Comme nous l'avons souligné à la section 4.3 cette méthode consiste à construire un score de niveau de vie (ou indice de richesse) sur la base d'un ensemble de caractéristiques des ménages. Ces caractéristiques doivent être facilement observables, difficilement manipulables et, idéalement, fortement corrélées avec le niveau de vie des ménages. Il existe plusieurs méthodes statistiques qui permettent d'exploiter le degré d'association entre le niveau de vie, difficilement observable, et les caractéristiques facilement observables des ménages afin de construire selon un système de scores approximant le niveau de vie.

Dans ce travail, nous utilisons deux méthodes d'estimation, la méthode PRINQUAL et la méthode de régression re-pondérée selon les percentiles (Percentile Weighted Regression, PWR). Comme nous l'avons souligné à la section 4.3.1, la méthode PRINQUAL est une extension de l'ACP et elle s'est avérée en Colombie plus précise en matière d'approximation du niveau de vie réel des ménages que l'ACP (Castaneda 2005). Quant à la méthode PWR, il s'agit d'une nouvelle méthode de construction d'un système de scores approximant le niveau de vie développée spécialement pour les besoins de cette étude (section 4.3.2).

Pour ne pas alourdir la discussion, les coefficients estimés selon la méthode PRINQUAL et la méthode PWR sont présentés en annexes A5 et A6, respectivement. Les coefficients issus de chaque méthode d'estimation ont été assignés aux caractéristiques des ménages de nos enquêtes afin de leur assigner un score qui approxime leur niveau de vie. Il en résulte deux scores pour chaque ménage : un score estimé selon la méthode PRINQUAL et un autre score estimé selon la méthode PWR. Le meilleur choix parmi ces deux est évidement le choix qui réduit davantage les erreurs de ciblage et, donc, la pauvreté par rapport au mode de ciblage actuel.

La précision et les erreurs du mode de ciblage actuel et des deux modes de ciblage proposés (PRINQUAL et PWR) sont reportées au Tableau 81. Comme avec le Tableau 74, nous avons inséré une trame de fond

- verte aux endroits qui renseignent sur la précision de ciblage ;
- rouge aux endroits qui indiquent une erreur d'exclusion ;
- jaune aux endroits qui dévoilent une erreur d'inclusion ; et
- violet aux endroits qui témoignent d'une erreur d'assignation (un ménage est couvert par l'AMGII au moment où il doit être couvert par le PNAFN ou inversement).

Tableau 81: Précision et erreurs des modes de ciblage alternatifs

L'unité de mesure est l'individu					
Réalisation actuelle		**Groupes cibles**			
		0.1%-8.3%	8.31%-30%	30.1%-100%	Total
Résultats actuels	PNAFN	3.9	3.1	1.4	8.3
	AMG2	4.1	10.9	6.7	21.7
	PHAS	0.5	7.7	61.9	70
	Total	8.3	21.7	70	100
Réalisation PRINQUAL		**Groupes cibles**			
		0.1%-8.3%	8.31%-30%	30.1%-100%	Total
Résultats PRINQUAL	PNAFN	3.1	2.9	2.3	8.3
	AMGII	3.9	7.8	10.0	21.7
	PHAS	1.4	11.0	57.6	70
	Total	8.3	21.7	70	100
Réalisation PWR		**Groupes cibles**			
		0.1%-8.3%	8.31%-30%	30.1%-100%	Total
Résultats PWR	PNAFN	4.6	3.3	0.4	8.3
	AMGII	3.6	12.1	5.9	21.7
	PHAS	0.2	6.2	63.6	70
	Total	8.3	21.7	70	100

La colonne "30.1%-100%" qui se trouve au milieu du Tableau 81 nous informe que si un mode de ciblage basé sur le modèle PRINQUAL était adopté, les 70% des ménages les mieux classés en termes du niveau de consommation par tête dans la situation de *référence* seraient distribués comme suit :

- environ 2.3% seraient couverts par le PNAFN ;
- 10% seraient couverts par l'AMGII ; et
- 57.6% ne seraient couverts par aucun de ces deux programmes.

L'avant dernière ligne, désignée par "PHAS", nous informe que si le mode de ciblage basé sur le modèle PWR était adopté, les 70% des ménages qui ne seraient couverts ni par le PNAFN ni par l'AMGII se répartiraient comme suit :

- environ 0.2% feraient partie des 8.3% des ménages les plus pauvres ;
- 63.6% feraient partie des 70% des ménages les mieux nantis ; et
- 6.2% feraient partie des 21.7% des ménages qui se classent entre les deux groupes précédents ;

5.6.1.1 Précision de ciblage

Le Tableau 81 révèle que parmi les 8.3% des ménages les plus pauvres, seuls 3.1% seraient couverts par le PNAFN si le modèle PRINQUAL était adopté. Le taux de précision pour le ciblage des 8.3% des ménages les plus pauvres s'élèveraient donc à 37.3%, soit un taux plus faible que les 46.9% réalisés par le mode de ciblage actuel. Le modèle PWR permettrait, par contre, d'identifier 4.6% parmi les 8.3% des ménages les plus pauvres, soit un taux de précision de 55.4%, soit 8.5 points de pourcentage de gains par rapport au mode de ciblage actuel.

Dans le cas de l'AMGII, le taux de précision baisserait avec le modèle PRINQUAL et augmenterait avec le modèle PWR. En effet, le modèle PRINQUAL ne réussirait à identifier que 7.1% sur les 22.7% des ménages éligibles à l'AMGII. Cela donne un taux de précision très faible de 35.9%, comparé au taux de précision actuel qui s'élève à 50.2%. Néanmoins, le modèle PWR réussirait à identifier 12.1% sur les 22.7% des ménages éligibles à l'AMGII et à atteindre donc un taux de précision de 53.3% ; soit un taux de précision légèrement supérieur au taux actuel.

En améliorant le taux de précision du PNAFN et de l'AMGII, le modèle PWR réussirait naturellement à mieux identifier les ménages non-éligibles, i.e., les ménages qui font partie des 70% des ménages les mieux nantis. Le taux d'exclusion à raison s'élèverait à 90.9% avec le modèle PWR, comparé à 88.4% avec le modèle actuel. Le modèle PRINQUAL produirait à ce niveau un taux de précision de 82.3%, soit un taux plus faible que celui réalisé par le modèle actuel.

5.6.1.2 Erreurs d'exclusion

Parmi les 8.3% des ménages qui devaient être couvert par le PNAFN, 0.5% ne sont actuellement couverts par aucun programme, soit un taux d'exclusion (à tort) de 6%. Avec le modèle PRINQUAL ce taux serait plus que doublé (16.9%) pendant qu'avec le modèle PWR, il serait réduit à 2.4%.

Pour les 21.7% des ménages qui devaient bénéficier en priorité de l'AMGII, seuls 7.7% sont actuellement exclus des deux programmes, soit un taux d'exclusion à tort de 35.5%. Avec le modèle PWR, ce taux descendrait à 28.6%. Par contre, il augmenterait à 50.7% si le modèle PRINQUAL était adopté.

5.6.1.3 Erreurs d'inclusion

Parmi les 8.3% des ménages qui sont actuellement couverts par le PNAFN, 1.4% ne devraient être couverts par aucun programme. Le taux d'inclusion (à tort) du PNAFN s'élève donc actuellement à 16.9%. Si le modèle PRINQUAL était adopté, ce taux serait encore plus élevé, soit 27.7%. Il serait par contre plus faible, 4.8%, si le modèle PWR était adopté.

Pour l'AMGII, le taux d'inclusion actuel s'élève actuellement à 30.9%. Encore une fois, l'adoption du modèle PWR pourrait le réduire à 27.2% pendant que l'usage du modèle PRINQUAL pourrait l'aggraver en l'augmentant à 46.1%.

5.6.1.4 Effets sur la pauvreté de modèles de ciblage alternatifs

Il est évidemment très satisfaisant de voir qu'il existe au moins une méthode, en l'occurrence la méthode PWR, qui permettrait de bien réduire les erreurs de ciblage par rapport à leurs niveaux actuels. Ces améliorations seront encore plus appréciables si la réduction des erreurs d'exclusion profite aux plus pauvres des ménages pauvres et non aux ménages dont le score est juste en-dessous du seuil d'admission. S'il s'agit, par exemple, de la réduction de l'erreur d'exclusion du PNAFN, il est souhaitable que les nouveaux bénéficiaires de ce programme émanent du premier percentile plutôt que du deuxième percentile, et du deuxième percentile plutôt que du troisième percentile, etc. Dans le même ordre d'idées, il est souhaitable que les nouveaux bénéficiaires de l'AMGII proviennent du neuvième percentile plutôt que du dixième percentile, et du dixième percentile plutôt que du onzième percentile, etc. Autrement dit, un programme qui présente un faible taux d'exclusion n'est pas nécessairement plus performant qu'un autre programme ayant un taux d'exclusion plus élevé. D'ailleurs le taux d'exclusion des subventions alimentaires de la Caisse Générale de Compensation (CGC) est nul. Cela n'a pas empêché le PNAFN de réduire davantage la sévérité de la pauvreté que les subventions alimentaires en dépit d'un taux d'exclusion de 6% et de ressources budgétaires nettement inférieures à celles de la CGC. Dès lors, comparer plusieurs modèles de ciblage sur les simples critères de l'erreur d'inclusion et d'exclusion n'offre pas une idée précise et complète sur les performances de chaque modèle.

En réalité, la capacité d'un modèle de ciblage à orienter les ressources d'un programme social vers la population visée ne doit pas être confondue avec son effet sur la pauvreté ; la réduction des erreurs de ciblage est simplement l'une des conditions nécessaires, parmi d'autres, pour réaliser, pour un budget donné, la réduction maximale de la pauvreté.

Dès lors, le meilleur moyen de déterminer quel modèle de ciblage est plus efficace que les autres est d'évaluer la capacité de chacun à réduire, pour un budget donné, la pauvreté. Les Tableaux 82 et 83 résument les effets potentiels de plusieurs modes de sélections alternatifs des bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII sur les trois mesures de pauvreté usuelles : l'incidence, le déficit et la sévérité de la pauvreté.

En plus des niveaux de pauvreté actuels, des niveaux de pauvreté qu'ils seraient possible d'atteindre avec les modes de ciblage basés sur le PRINQUAL et le PWR, le Tableau 82 présente également les niveaux de pauvreté qui auraient été observés en absence du PNAFN et de l'AMGII (la situation de *référence*), les niveaux de pauvreté qui seraient réalisables en information parfaite, et les niveaux de pauvreté qu'ils seraient possible d'atteindre avec un mode de ciblage basé sur l'Analyse en Composante Principale (ACP). Le Tableau 82 présente surtout les niveaux de pauvreté à la fois globale et les *niveaux* ventilés par groupe cible. Le Tableau 83 présente les *variations* de la pauvreté qu'engendrerait chaque mode de ciblage alternatif par rapport à la situation de référence. Ces variations sont ajustées par la variation de la pauvreté qu'il serait possible d'atteindre en information parfaite afin de déterminer le taux de performance de chaque mode de ciblage.

Tableau 82: Effets sur la pauvreté des modèles de ciblage alternatifs

L'unité de mesure est l'individu					
Mesures de Pauvreté	**Modèles**	**Groupes cibles**			**Population**
		0.1-8.3%	**8.31-30%**	**30.1-100**	
Incidence $P_0(z)$	*Référence*	100	81.3	0	30.9
	Type –r	100	64.0	0	26.6
	Actuel	97.5	73.3	0	28.6
	ACP	97.8	73.2	0	28.6
	PRINQUAL	97.6	75.3	0	29.1
	PWR	99.4	74.0	0	29.0
Déficit $P_1(z)$	*Référence*	67.7	21.8	0	12.7
	Type –p	42.4	18.2	0	9.0
	Actuel	54.0	17.6	0	10.1
	ACP	55.0	17.9	0	10.3
	PRINQUAL	56.8	19.0	0	10.8
	PWR	**51.7**	**16.0**	**0**	**9.5**
Sévérité $P_2(z)$	*Référence*	47.3	7.6	0	6.9
	Type –p	20.7	5.8	0	3.7
	Actuel	32.3	5.6	0	4.8
	ACP	33.2	5.8	0	5.0
	PRINQUAL	35.3	6.3	0	5.3
	PWR	**28.9**	**4.7**	**0**	**4.2**

Tableau 83: Mesures de performance du mode de ciblage actuel et des modes alternatifs

		Incidence	Déficit	Sévérité
Niveau : situation de *référence*		30.9	12.7	6.9
Variation : information parfaite	(1)	4.3	3.7	3.2
Variation : mode actuel	(2)	2.3	2.6	2.1
Variation : ciblage ACP	(3)	2.3	2.4	1.9
Variation : ciblage PRINQUAL	(4)	1.8	1.9	1.6
Variation : ciblage PWR	(5)	1.9	3.2	2.7
Performance : information parfaite	(1)/(1)	100.0%	100.0%	100.0%
Performance : mode actuel	(2)/(1)	53.5%	70.3%	65.6%
Performance : ciblage ACP	(3)/(1)	53.5%	64.9%	59.4%
Performance : ciblage PRINQUAL	(4)/(1)	41.8%	51.4%	50.0%
Performance : ciblage PWR	(5)/(1)	44.1%	86.5%	84.4%

5.6.1.4.1 Effet sur l'incidence de la pauvreté

Si l'objectif assigné au PNAFN et à l'AMGII était de réduire l'incidence de la pauvreté, alors le mode de ciblage actuel serait le plus optimal. En réduisant l'incidence de la pauvreté de 30.9% dans la situation de référence à 28.6% dans la situation actuelle (Tableau 82), soit de 2.3 points de pourcentage par rapport à la situation de référence (Tableau 83), le mode de ciblage actuel réalise un taux de performance de 53.5% (Tableau 83). Compte tenu de l'impossibilité pratique d'avoir une information parfaite sur le niveau de vie de chaque ménage, c'est-à-dire de réduire $P_0(z)$ de 4.3 points de pourcentage afin d'atteindre un taux de performance de 100%, le mode de ciblage actuel serait donc le plus efficace en matière de réduction de $P_0(z)$.

Seule le mode alternatif basé sur un système de score construit à l'aide d'un modèle ACP permettrait de réaliser la même réduction totale de $P_0(z)$, et donc le même taux de performance que le système actuel. Le Tableau 82 montre que le système actuel fait un peu mieux que le modèle ACP en matière de réduction de $P_0(z)$ pour les 8.3% des ménages admissibles au PNAFN. Par contre, le modèle ACP fait un peu mieux que le modèle actuel en matière de réduction de $P_0(z)$ des 22.7% des ménages admissibles à l'AMGII. En moyenne, toutefois, ces deux modes de ciblage sont aussi performants l'un que l'autre.

5.6.1.4.2 Effet sur le déficit et la sévérité de pauvreté

En absence du modèle PWR, le mode de ciblage actuel resterait le plus performant en matière de réduction du déficit ($P_1(z)$) et de la sévérité de la pauvreté ($P_2(z)$). Prenons par exemple la sévérité de la pauvreté, pendant que le mode de ciblage actuel la réduit de 2.1 points de pourcentage par rapport à la situation de référence, les modèles ACP et PRINQUAL ne la réduirait que de 1.9 et 1.6 points de pourcentage, respectivement. Le mode de ciblage actuel réalise donc un taux de performance de 65.6% en matière de réduction de $P_2(z)$, comparé à 59.4% pour le modèle ACP et 50% seulement pour le modèle PRINQUAL (Tableau 83).

La supériorité du mode de ciblage actuel cède, toutefois, sa place dès qu'on considère les réalisations potentielles du modèle PWR. Ce dernier permettrait de réduire le déficit de pauvreté de 3.2 points de pourcentage (comparés à 2.6 points pour le mode actuel) et la sévérité de la pauvreté de 2.7 points de pourcentage (comparés à 2.1 points pour le mode actuel). Le modèle PWR atteindrait un taux de performance de 86.5% en matière de réduction de $P_1(z)$ et 84.4% en matière de réduction de $P_2(z)$ pendant que les taux de performance du mode de ciblage actuel s'élève à 70.3% et à 65.6% en matière de réduction de $P_1(z)$ et de $P_2(z)$, respectivement.

En dépit des potentialités de gains de performance indéniables du modèle PWR, son effet sur le déficit et la sévérité de la pauvreté resteraient limités par la taille des ressources allouées au PNAFN et à l'AMGII. Il est donc utile d'évaluer dans quelle mesure ces réductions de la pauvreté pourraient être amplifiées si les ressources disponibles pour ces deux programmes étaient élargies. C'est vers cet exercice de simulation que nous nous tournons maintenant.

5.6.2 L'augmentation du budget du PNAFN

Les résultats de la section 5.6.1 ont montré que même si le mode de ciblage actuel produit des résultats appréciables, il est toujours possible de l'améliorer de façon substantielle. Cette amélioration serait possible si nous combinons le mode de ciblage actuel avec un système de score basé sur un modèle (PWR) que nous avons développé pour les besoins de l'évaluation du PNAFN et de l'AMGII. Le problème est que même avec une amélioration tangible de la performance du mode opératoire actuel, la faiblesse des ressources déployées par le PNAFN nous empêche de réaliser des réductions de la pauvreté à la hauteur des attentes des autorités publiques.

Dans un contexte budgétaire très contraignant, le seul moyen d'accroitre les ressources disponibles pour le PNAFN est de réduire les ressources disponibles pour un autre programme moins performant. Les résultats présentés au Tableau 80 de la sous-section 5.5.3 ont démontré que le PNAFN réduit plus la pauvreté par dinar dépensé que les subventions alimentaires ou les subventions de l'énergie. Autrement dit, il faudra moins de ressources pour réaliser les performances des subventions alimentaires ou énergétiques en matière de réduction de la pauvreté que ce que ces deux programmes dépensent actuellement.

Pour illustrer cette idée, nous avons donc simulé l'impact de la suppression de toutes les subventions alimentaires et énergétiques en ayant comme objectif de cibler des transferts directs soit (i) au 23% des ménages actuellement couverts par l'AMGII ce qui fait augmenter le taux de couverture du PNAFN de 8.3% à 30% ; soit (ii) au 30% les plus pauvres de la population selon les scores du modèle PWR. L'avantage de la première option est qu'elle n'entraine aucun coût administratif supplémentaire dans la mesure où les nouveaux bénéficiaires sont déjà fichés au Ministère des Affaires Sociales. Par contre, la seconde option présente l'avantage de l'utilisation d'un mode de ciblage encore plus performant.

Elle peut, toutefois, engendrer des coûts administratifs supplémentaires liés notamment à l'exclusion de plusieurs *pnafistes* qui peuvent recourir à la justice pour empêcher cette exclusion. Dans la mesure où la suppression des subventions entraîne une hausse des prix à la consommation, nous avons réévalué le seuil de pauvreté de 14 dinars par tête. Le seuil de pauvreté utilisé pour cette simulation s'élève donc à 123 dinars par tête et par mois. Par ailleurs, une augmentation de l'allocation mensuelle du PNAFN de 39 dinars par ménage et par mois s'avère nécessaire pour maintenir le pouvoir d'achat de cette allocation constant. Cette revalorisation tient compte également de la perte du pouvoir d'achat des *pnafistes* de leur revenu de *référence*, soit le revenu qu'il aurait à leur disposition en absence du PNAFN.

Tableau 84: Simulation de scénarios de réformes

	Situation			
	Avant transferts	**Actuelle**	**Option 1**	**Option 2**
Consommation	212.000	233.000	226.000	226.000
Incidence	35.8	28.6	28.3 (1.0%)	27.9 (2.4%)
Déficit	16.2	10.1	8.4 (16.8)	7.7 (23.8%)
Sévérité	9.9	4.8	3.5 (27.1%)	3.0 (37.5%)
Coût budgétaire	0	21.000	14.000	14.000
Taux d'épargne	100%	0%	32%	32%

Note : Les valeurs entre parenthèses indiquent le taux de décroissance de la mesure de pauvreté pertinente par rapport à la situation actuelle.
Option 1 : Maintien de l'aide du PNAFN aux ménages actuellement *pnafistes* et admission de tous les *amgistes* actuels au PNAFN.
Option 2 : Mise en place d'un nouveau mode de ciblage qui attribue à chaque demandeur de l'aide du PNAFN un score calculé à l'aide du modèle PWR.

La simulation effectuée révèle qu'il serait possible de réduire davantage la pauvreté tout en épargnant environ 32% de l'ensemble des ressources budgétaires déployées pour réduire les disparités de consommation et la pauvreté. Notons que cette épargne représente 40.4% des ressources actuelles déployées par les subventions alimentaires et énergétiques.

Il est vrai que ces deux scenarios de réforme n'entraineraient pas une réduction particulièrement importante de l'incidence de la pauvreté. Cela prouve que ces scénarios ne correspondent pas à des réformes de type *–r*. Ces réformes seraient plutôt de type *–p*. En effet, elles permettraient d'aller un peu plus loin en matière de réduction du déficit et, encore mieux de la sévérité de la pauvreté. Le déficit de pauvreté baisserait de 10.1% à 8.4% avec l'option 1 qui se limite à l'élargissement du PNAFN aux ménages couverts actuellement par l'AMGII sans recourir à aucun test d'admissibilité supplémentaire. Le déficit de pauvreté pourrait même descendre à 7.7% avec l'option 2 qui se base sur un nouveau modèle de ciblage (soit le modèle PWR). Les baisses de la sévérité de la pauvreté seraient encore plus spectaculaires, de 4.8% actuellement à 3% avec l'option 2 ; soit une réduction potentielle de 37.5% de la sévérité de la pauvreté avec le nouveau modèle PWR.

5.7 Evaluation opérationnelle du programme de transferts monétaires directs PNAFN : analyse des processus, perception et satisfaction des bénéficiaires

5.7.1 Introduction

L'évaluation des processus est l'une des méthodes d'évaluation des programmes de transferts sociaux les plus courantes(Rossi, Lipsey, et Freeman 2004). Elle consiste à décrire et évaluer les processus décisionnels et organisationnels ayant été engagés dans l'implémentation des programmes étudiés. Selon Werner(2004), ce type d'évaluation couvre généralement trois questions fondamentales :

a) Comment s'effectue la mise en œuvre du programme actuellement ?
b) Est-ce que l'approche d'implémentation actuelle est conforme aux normes fixées initialement lors du lancement des programmes ?
c) Quelles sont les raisons qui pourraient expliquer le fonctionnement actuel des programmes ?

L'évaluation des processus pourrait apporter des éclaircissements sur les raisons fondamentales qui font qu'un programme réussisse à atteindre ses objectifs ou qu'il échoue. Les enseignements à tirer de cette évaluation pourraient servir dans le développement d'hypothèses sur des liens de causalité entre un nombre de variables pertinentes dans l'explication de la performance des programmes. La mise à l'épreuve empirique de ces hypothèses dépend de la conduite d'une évaluation d'impact ou de la qualité de ciblage du programme en question, problématique qui a été traitée dans la section 5.6. De même, les conclusions d'une évaluation de processus sont en mesure de faciliter la compréhension de certains résultats ayant trait à la performance d'un programme non-contributif et ses impacts sur les populations bénéficiaires. Un impact jugé faible d'un programme ou des variations au niveau de la performance selon les localités, pourraient être ramenées à des problèmes de conception initiale du programme ou à des déficiences au niveau de la mise en œuvre effective du programme. L'expérience internationale comparée montre que les évaluations de processus ont toujours permis une amélioration remarquable de l'efficacité des programmes d'aides sociales ciblées(Grosh et al. 2008).

Pour le cas de cette étude, l'évaluation des processus a porté sur l'organisation institutionnelle soutenant l'implémentation des deux programmes phares de l'assistance sociale en Tunisie, le PNAFN et l'AMGII.

Les questions qui ont été couvertes par cette évaluation des processus sont censées refléter les préoccupations des gestionnaires du programme et les difficultés auxquelles les travailleurs sociaux seraient confrontés.

Tableau 85 : Questions posées dans le cadre de l'évaluation des processus

Aspects évalués	Questions
Aspects organisationnels	▪ Est-ce que les programmes PNAFN et AMG sont bien organisés ? ▪ Est-ce que la mise en œuvre des programmes est conforme à des règles et des procédures organisationnelles et administratives ?
Ressources du programme	▪ Est-ce que les programmes PNAFN et AMGII disposent des ressources adéquates pour l'implémentation des activités ? ▪ Est-ce que les ressources humaines, financières et logistiques actuelles sont suffisantes pour assurer un bon fonctionnement des programmes évalués ? ▪ Est-ce que les ressources actuelles sont utilisées de manière efficace et efficiente ?
Participation au programme	▪ Est-ce que les populations éligibles comprennent les différences entre les deux programmes ? ▪ Quelles représentations, les bénéficiaires se font-ils de leurs situations ? ▪ Quelles sont les populations qui peuvent participer au programme ? Est-ce qu'il y a des populations qui répondent aux critères d'éligibilité des programmes et qui en sont exclues ?
Qualité des prestations offertes	▪ Est-ce que les bénéficiaires reçoivent des aides adaptées à leurs situations ? ▪ Qu'en est-il de la qualité des soins offerts dans les structures de santé publique ? ▪ Est-ce que des changements sont intervenus sur le niveau ou la qualité des prestations depuis le démarrage des programmes évalués ?
Expériences des bénéficiaires et satisfaction	▪ Est-ce que les bénéficiaires sont satisfaits des prestations offertes par les travailleurs sociaux et quid du montant des aides reçues ? ▪ Comment perçoivent-ils leur avenir et celui de leurs enfants ?
Questions liées à la performance des programmes	▪ Est-ce que les programmes PNAFN et AMGII disposent d'un dispositif de suivi et d'évaluation (M&E) ? ▪ Est-ce que les ressources du programme sont allouées d'une manière optimale selon les gouvernorats ?

Les réponses à ces différentes questions multidimensionnelles et de portées différentes ont été permises grâce au traitement d'une combinaison d'informations et de données quantitatives et qualitatives qui ont été collectées à partir des sources suivantes :

- entretiens individuels menés avec des travailleurs sociaux et des gestionnaires des programmes au niveau central ;

- analyse des réponses aux questions qualitatives posées aux bénéficiaires dans le cadre des enquêtes menées auprès des ménages bénéficiaires du PNAFN, de l'AMGII et aussi auprès d'un groupe témoin exclu de toute forme d'aide sociale ;
- documents de travail et publications de la Direction Générale de la Promotion Sociale au Ministère des Affaires Sociales en Tunisie.

Cette évaluation s'articulera autour des axes suivants :

- Analyse rétrospective de l'évolution des transferts monétaires du PNAFN en rapport avec celles des minima sociaux
- Le PNAFN à l'aune de ses objectifs originels : où en sommes-nous ?
- Les ressources des programmes PNAFN, AMGII et efficacité organisationnelle
- Participation aux programmes, expériences des bénéficiaires et perceptions

5.7.1.1 Envolée du montant relatif du transfert monétaire : le double risque d'une trappe à inactivité et d'une paupérisation des bas salaires

De prime abord, il importe d'opter pour une mise en perspective comparative de deux dynamiques d'évolution simultanées, celle du transfert monétaire en tant qu'assimilé à un revenu minimum complétif et celle du salaire minium appliqué sur le marché de travail tunisien (SMIG régime 48 heures). Il serait aussi tentant d'approfondir l'analyse en rapportant l'évolution du transfert monétaire avec d'autres minima sociaux (allocation de vieillesse, pension de retraite, allocation d'invalidité, seuil de pauvreté, etc.). Comme indiqué auparavant, le transfert monétaire de démarrage du PNAFN en 1986 a été indexé sur le seuil de pauvreté dans les zones rurales, soit 23.1 DT par trimestre et 7.7 DT par mois.

Depuis son démarrage, le montant nominal du transfert monétaire a été régulièrement et substantiellement réévalué notamment pendant la période 2011-2020.

Conséquemment, il a été rapidement porté de 7.7 DT en 1987 à 15 DT en 1990, 36.3 DT en 2000, 56.7 DT en 2010 et enfin à hauteur de 180 DT suite à une décision prise par le gouvernement en 2018. Somme toute, grâce à ces revalorisations, le transfert nominal a été multiplié par 23 en l'espace de 34 ans alors que le SMIG n'a été multiplié que par quatre. Il importe de signaler que les augmentations les plus importantes du montant du transfert monétaire ont eu lieu après la révolution, qui plus est, distancient de loin en termes d'accroissement nominal (voir Tableau 86) toutes les revalorisations successives décidées au cours de la période 1987-2010.

En vue d'analyser l'évolution du pouvoir d'achat du SMIG et du transfert monétaire, on a tout d'abord fait usage de l'indice des prix à la consommation familiale (base 100 en 2005) en tant que déflateur, ce qui revient implicitement à dire qu'il n'y ait pas de différences notoires entre le panier de consommation du « *Smigard* » et celui du bénéficiaire du PNAFN. La trajectoire d'évolution du transfert monétaire qui vient d'être décrite a permis à son pouvoir d'achat de s'apprécier considérablement, à telle enseigne qu'il a quintuplé sur la période 1987-2020 ce qui

correspond à taux de croissance du transfert à prix constants de l'ordre de 5.1% en moyenne par an. A l'inverse des *pnafistes*, les *smigards* ont vu leur pouvoir d'achat décliner selon un taux annuel moyen de l'ordre de -0.36% et n'ont jamais pu retrouver le pouvoir d'achat du SMIG à prix constants atteint en 1987.

Cette dévalorisation réelle du SMIG a été engendrée par plusieurs facteurs dont essentiellement la montée de l'inflation durant la période de l'ajustement structurel 1987-1992, la recrudescence des pressions inflationnistes au cours de la période 2011-2020 attisés par les remous politiques et la volonté des pouvoirs publics de cantonner les revalorisations annuelles dans des limites déterminées par le profil de la compétitivité-prix des exportations tunisiennes.

De même, le transfert monétaire du PNAFN rapporté au SMIG a connu une montée rapide passant 7% en 1987, à 22% en 2010 et puis porté à hauteur de 46% en 2016 avant de retomber à 41% en 2020.

Tableau 86 : Évolution simultanée du transfert monétaire du PNAFN et du SMIG

Année	SMIG	Transfert monétaire	Transfert/SMIG	SMIG* PCST	Transfert PCST
1987	110,0	7,7	7%	231,7	16,1
1990	128,0	15,0	12%	218,1	25,6
1995	159,1	25,8	16%	207,2	33,6
2000	187,0	36,3	19%	210,3	40,9
2005	224,2	43,3	19%	219,4	42,4
2010	272,5	56,7	22%	218,5	45,4
2011	286,0	68,3	25%	220,2	52,6
2012	320,0	92,5	32%	232,6	67,2
2013	320,0	105,0	33%	222,8	72,0
2014	348,0	115,0	35%	218,7	75,1
2015	376,2	150,0	43%	240,4	95,9
2016	395,3	150,0	40%	243,5	92,4
2017	395,3	150,0	38%	231,2	87,7
2018	416,7	180,0	46%	226,8	98,0
2019	440,0	180,0	43%	224,3	91,7
2020	440,0	180,0	41%	212,2	86,8
Croissance moyenne (1987-2020)				**-0,36%**	**5,1%**

Source : Calculs des auteurs sur la base des statistiques du MAS. * Acc Absolu : Accroissement absolu ; PCST : Prix constants
SMIG : Salaire Interprofessionnel Minimum Garanti ; Transfert monétaire du PNAFN ; SMIG PCST : l'évolution du SMIG à prix constants (Base 2010) ; Transfert PCST : Il s'agit des transferts monétaires du PNAFN calculés par prix constants (aux prix de 2010).

Les trajectoires dissemblables d'évolution du transfert monétaire et du SMIG traduisent décidément une dégradation du pouvoir d'achat des populations occupées particulièrement en bas de la hiérarchie salariale et une réduction progressive de l'écart entre le salaire minimum de référence sur le marché de travail (SMIG) et le transfert monétaire principal octroyé aux familles nécessiteuses. Il importe dorénavant de porter une attention particulière à cet écart qui

est absolument déterminant en matière d'incitation à l'emploi et aux processus de formalisation de l'emploi.

D'ailleurs, comme le PNAFN n'est pas accompagné d'un mécanisme d'incitation à l'emploi, il pourrait devenir pénalisant pour l'offre de travail notamment suite aux changements intervenus au niveau de la structure par âge des populations bénéficiaires après 2011 (Tableau 86). Cette situation pourrait, dans une certaine mesure, illustrer la loi d'airain des mécanismes de soutien aux bas revenus qui stipule que le ciblage des populations pauvres et l'incitation à l'emploi constituent deux objectifs contradictoires (Haveman 1995; Chiappori et Bourguignon 1998). Cette forme de désincitation à l'emploi notamment pour les catégories en bas de la hiérarchie des revenus pourrait favoriser l'apparition de « trappes d'inactivité » (Voir figure 16). Toutefois, notre analyse serait limitée en raison de l'absence d'informations statistiques fiables en Tunisie sur la structure des salaires et particulièrement la part des salariés payés au SMIG.

Figure 16 : Evolution du PNAFN par rapport au SMIG (1987-2020)

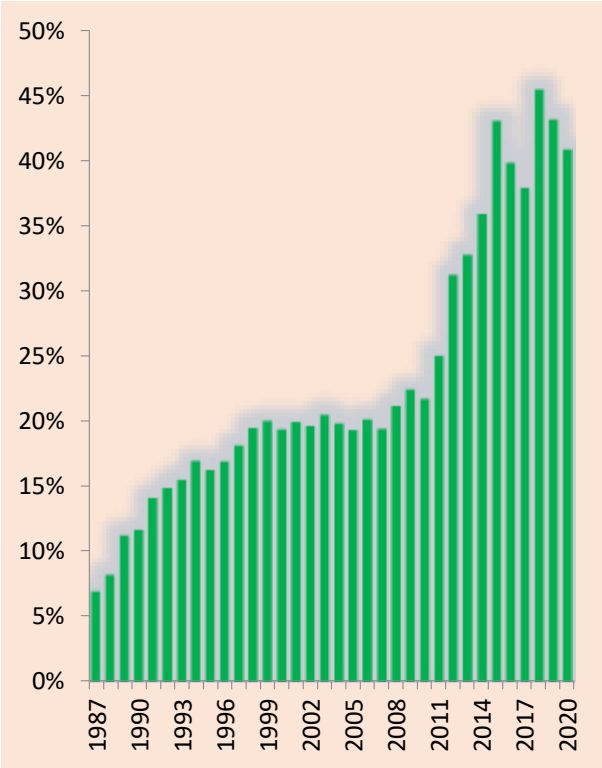

Figure 17 : Evolution du SMIG et du transfert à prix constants (1987-2020)

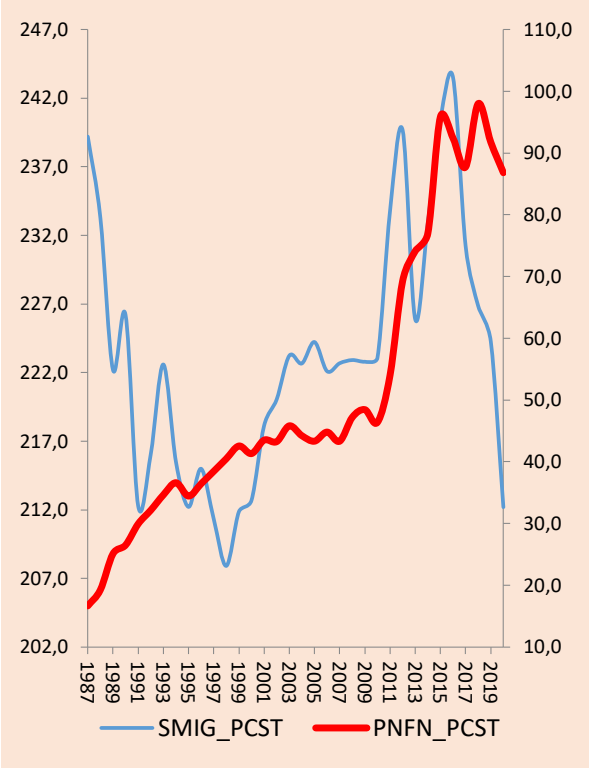

Source : Compilations de l'auteur sur la base des statistiques du MAS

En effet, l'inexistence d'une structure, disposant d'une base de données unifiée, et exerçant un contrôle systématique sur tout l'éventail d'aides sociales accordées (PNAFN, AMGII, aides scolaires, chantiers régionaux, aides au logement, aides accordées dans le cadre des politiques

actives de l'emploi, etc.) inciterait les personnes sans emploi à collecter simultanément plusieurs aides sociales.

5.7.1.2 Une tendance à la paupérisation des actifs occupés en bas de la hiérarchie salariale

Pour dresser un tableau complet de l'évaluation du transfert monétaire octroyé dans le cadre du PNAFN par rapport aux minima sociaux, l'analyse a été étayée davantage en faisant intervenir dans les analyses, les différents niveaux du seuil de la pauvreté absolue adoptés pour les années 1990, 2000, 2005, 2010 et enfin 2015[95].

Il importe aussi d'attirer l'attention sur les changements méthodologiques d'estimation des seuils de pauvreté qui sont intervenus successivement en 2000, 2005, 2010 et enfin 2015. Seulement, la nouvelle approche adoptée en 2010 puis revue lors de l'exercice de 2015, se démarque nettement des anciennes méthodologies eu égard à l'ampleur des changements intervenus(INS 2012)[96]. Il s'agissait d'une réponse induite par le constat patent d'une croissance soutenue du revenu par habitant observée depuis les années 90 et de la transformation des habitudes de consommation des ménages tunisiens, n'ayant pas été accompagnés par une réévaluation des seuils de pauvreté à des niveaux conséquents. Cette nouvelle méthodologie a permis de recalculer, par rétropolation, les seuils de pauvreté et tous les indicateurs connexes, pour les années 2000, 2005,2010 et 2015.

Au-delà des différences d'approches méthodologiques adoptées pour l'estimation des indices de pauvreté, le seuil de pauvreté rapporté au SMIG ou au transfert monétaire du PNAFN, traduit les choix de politique économique de la période concernée en matière de politiques de redistribution et surtout le contenu des compromis sociaux qui sous-tendent la forme du rapport salarial autour duquel s'articule les normes de production et les normes de consommation dominantes en Tunisie au cours de la période 1990-2020.

Outre la dévalorisation à prix constants du SMIG au cours de la période 1987-2020 démontré précédemment contre une appréciation significative du pouvoir d'achat des *pnafistes*, corollaire d'une ponction systématique du pouvoir d'achat des populations actives occupées vers les populations *pnafistes* déclarées majoritairement inactives, on a assisté également à une dévalorisation relative manifeste du SMIG vis-à-vis du seuil de pauvreté absolue. L'écart entre ses deux grandeurs qui était censé s'élargir en faveur des *smigards* en vue soutenir le niveau de vie les populations les moins nanties de la classe moyenne, s'est renversé à partir des années

[95] La dernière enquête EBCNVM publiée par l'INS remonte à l'année 2015. Une enquête est prévue pour l'année 2020 mais les résultats ne seront diffusés qu'en 2022.

[96]Pour plus de détails techniques sur les aspects méthodologiques voir le rapport de l'INS et de la BAD « Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie », Octobre 2012, Tunis.

2000 : le ratio seuil de pauvreté/SMIG illustré dans le Tableau 60 est passé de 72% en 1990 pour se situer aux alentours de 151% en 2015 puis porté encore à 161% en 2020.

Le transfert monétaire alloué aux familles nécessiteuses, ne représentant actuellement seulement 25% du seuil de pauvreté contre 16% en 1990, serait de loin de prétendre à un quelconque rôle d'atténuation effective de l'incidence numérique de la pauvreté. Sans conteste, la dégradation manifeste du SMIG par rapport à la ligne de pauvreté notamment celle de 2015, est en mesure de compliquer davantage toute tentative d'amélioration du niveau du transfert monétaire en ciblant l'indice de sévérité de la pauvreté.

Une donne d'importance cruciale se dégage nettement de ce constat et s'interpréterait comme une véritable alerte : le seuil de pauvreté de 2015 ramené aux prix de l'année 2020 est plus élevé de 61% que le SMIG de la même année.

Il s'agit d'une résultante attendue des dynamiques vicieuses qui se sont enclenchées en raison du non accomplissement de la réforme des mécanismes d'assistance sociale et de la compensation en Tunisie. Cet écart grandissant entre le SMIG et la ligne de pauvreté pour un ménage, obligerait les décideurs à reporter les discussions sur l'instauration d'un Revenu Minimum universel aux décennies à venir. Le tableau 87 illustre clairement cette situation :

Tableau 87 : Évolution du SMIG et du PNAFN par rapport au seuil de pauvreté

	1990	2000	2005	2010	2015	2020
Seuil de pauvreté/Mois/Ménage Dinars courants	92	256	294	362	567	710
Ratio Seuil de pauvreté/SMIG	140%	73%	76%	75%	66%	62%
Ratio PNAFN/Seuil de pauvreté	72%	137%	131%	133%	151%	161%

Source : Calculs et compilations sur la base des documents de l'INS et du MAS

Les analyses menées dans le cadre de cette sous-section nous mènent droit vers trois conclusions cruciales :

1) La dévalorisation relative du SMIG vis-à-vis de l'indice des prix à la consommation familiale (IPC), du seuil de pauvreté absolue et du montant du PNAFN pourrait être assimilé à un coût de non-redéploiement de l'appareil productif et de non-accomplissement de la réforme de la politique de compensation et des mécanismes d'assistance sociale dont essentiellement le PNAFN (voir figure 18). En d'autres termes, la réforme de la caisse générale de compensation a exigé initialement la prise en charge des aspects redistributifs par l'assistance sociale ciblée et particulièrement moyennant des transferts monétaires idoines aux populations pauvres et vulnérables d'où l'idée de création du PNAFN.

Ce qui aurait pu désarticuler la forme du rapport salarial de son support de légitimation économique qui consiste à maintenir les salaires à des niveaux assez bas pour doper les avantages comparatifs de la Tunisie. En d'autres termes, une réforme aboutie et accomplie des mécanismes d'assistance sociale (Revenu minimum par ménage sous condition de ressources,

nouvelles formes de ciblage, etc.) aurait pu appuyer les autorités à démanteler le dispositif de subventions universelles (Compensation des produits énergétiques et alimentaires) et permettre in fine la libération du potentiel productif de l'économie nationale qui s'est faite l'otage de ses propres avantages comparatifs.

2) La dégradation avérée de la situation des *smigards* du fait d'une ponction systématique du pouvoir d'achat des actifs occupés en bas de la hiérarchie salariale en faveur des populations inactives bénéficiaires de l'assistance sociale aurait entraîné en dynamique un tassement vers le bas de la distribution des salaires ce qui aurait pu entraîner et engluer des pans entiers de salariés dans des situations de précarité, de vulnérabilité face à moult aléas et de pauvreté potentielle.

3) La mise en place d'un socle de base de protection sociale (réforme de la CGC et redéploiement de l'assistance sociale) accompagnée d'un découplage entre la détermination du SMIG et la compétitivité-prix des secteurs exportateurs, pourrait à terme aboutir au renversement de cette tendance vicieuse de paupérisation des bas salaires et d'apparition de trappes à inactivité ou à bas salaires.

Figure 18 : Évolution du SMIG et du PNAFN par rapport au seuil de pauvreté

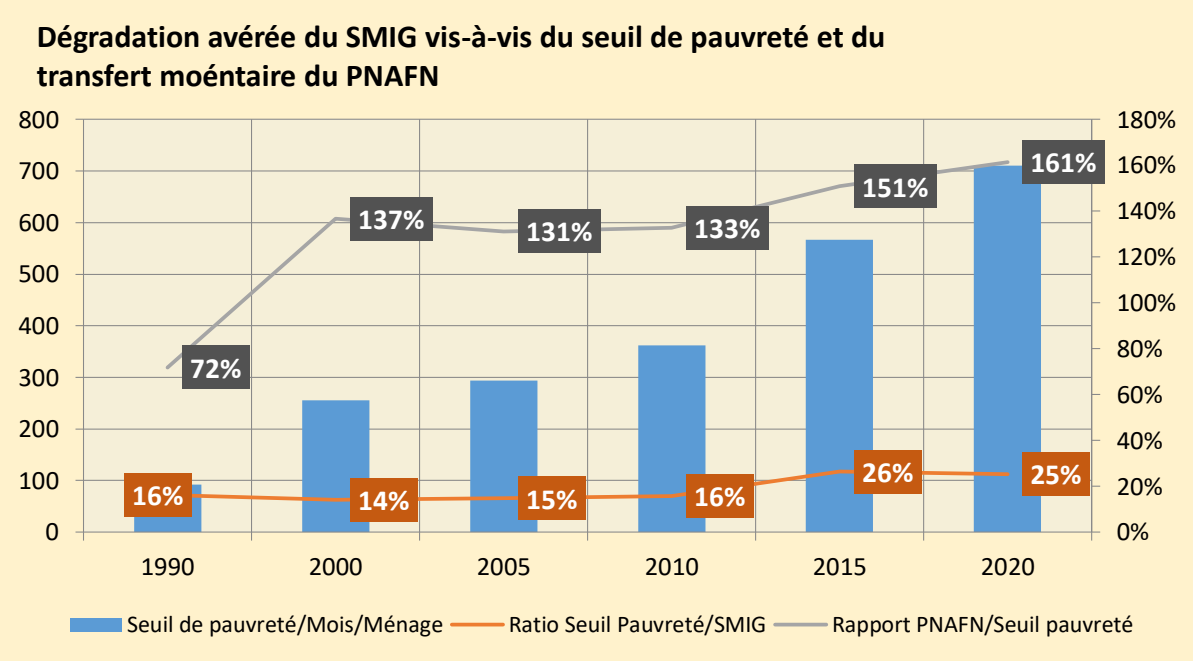

5.7.2 Le PNAFN à l'aune de ses objectifs originels : Où en somme nous ?

5.7.2.1 Les premières orientations du PNAFN : des engagements non remplis

Comme expliqué dans le premier chapitre de la thèse, le PNAFN a été créé principalement pour accompagner le démantèlement progressif de la CGC en atténuant les retombées négatives de l'ajustement structurel sur les populations à faibles revenus, vulnérables et pauvres. Une lecture approfondie des documents internes du MAS durant les premières cinq années du PNAFN (1987-1991) démontre que l'intention initiale des autorités publiques consistait à le transformer

en un instrument majeur de redistribution en direction de franges de populations de plus en plus en larges particulièrement celles situées en bas de la hiérarchie de distribution des revenus.

Après le démarrage du PNAFN, des orientations stratégiques ont été élaborées en vue d'imprimer l'efficacité requise au fonctionnement du programme. Selon un document du MAS (1993), ces orientations se profilaient comme suit :

- la création d'un système d'information assurant le suivi du niveau de vie des familles bénéficiaires et d'un registre de la pauvreté sur la base des données collectées par les travailleurs sociaux sur le plan régional et local ; Ces informations guideront les autorités publiques dans la mise en œuvre des politiques et la conception de programmes appropriées orientés aux populations à faibles revenus ;
- l'unification des programmes de transferts monétaires permanents en vue d'éviter des situations où des ménages pourraient bénéficier simultanément de plus d'une aide ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de monitoring, d'évaluation et de suivi des programmes de transferts sur la base d'indicateurs de performance ;
- l'optimisation du processus d'identification des populations bénéficiaires en faisant appel à des critères et des indicateurs objectifs ce qui permettrait de limiter l'ampleur des erreurs d'inclusion et de la culture d'assistance ;
- l'actualisation de la liste des bénéficiaires (1991) sur la base des nouveaux critères d'éligibilité établis principalement autour de la comparaison entre le revenu du ménage et le seuil de pauvreté déterminé par l'INS et d'autres indicateurs de niveau de vie, ce qui permettrait d'aboutir un classement des ménages selon les scores obtenus par chacun d'eux ;
- l'établissement d'un profilage robuste des familles nécessiteuses permettrait de les orienter vers des programmes qui s'adaptent mieux à leurs situations ;
- la révision périodique du montant du transfert permanent en l'adaptant progressivement aux besoins des familles identifiées selon un nombre de critères à l'instar de la situation du soutien principal au bénéficiaire, la taille du ménage et le milieu de résidence (urbain/rural), le revenu du ménage, la prévalence du handicap et des maladies de longue au sein du ménage.

Une dynamique pour concrétiser ces orientations ambitieuses n'a pas tardé à s'enclencher. Vers la fin de l'année 1991, le MAS a pris la décision cruciale de procéder à une révision intégrale du PNAFN. Cette décision s'appuyait sur un constat ayant été relevé par les travailleurs sociaux et les gestionnaires du programme qui s'articulait autour des points suivants :

- la multiplication des cas de familles bénéficiant indûment du PNAFN (erreurs d'inclusion) ;
- l'apparition d'un déséquilibre au niveau de l'affectation des quotas de familles bénéficiaires du PNAFN aux gouvernorats ;

- limites avérées et manifestes constatées au niveau du système de gestion, de suivi et d'évaluation du programme.

Cette révision intégrale qui a démarré en 1993, a consisté initialement à enquêter 150000 familles dont 101000 bénéficiaires du PNAFN et 54000 familles inscrites sur les listes d'attente. Cette opération permettrait de collecter sur la base d'un questionnaire couvrant plusieurs modules (Caractéristiques démographiques, conditions de l'habitat, éducation des membres du ménage, santé et couverture sociale, activité économique et revenus) des informations pertinentes sur la situation de chaque ménage, condition sine qua non, d'un suivi régulier pouvant aboutir à des situations de sortie de la pauvreté. Les résultats de cette enquête exhaustive a permis d'élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté en Tunisie faisant intervenir outre les programmes du MAS, les programmes de génération de revenus et d'emploi gérés par le Ministère du Développement Economique. Il importe de préciser que cette révision, et selon les documents consultés de la DGPS, était censé avoir lieu périodiquement tous les cinq ans.

Il a fallu attendre 20 ans pour qu'une décision d'entreprendre une deuxième révision totale ait été prise aux lendemains de la révolution. Délibérément, la majorité des orientations annoncées dès la création du PNAFN et décrites ci-dessus, sont restées lettre morte.

5.7.2.2 Le PNAFN dévoyé de ses objectifs originels sur la période 1994-2020

Comme la réforme de la CGC qui était censé intervenir durant la période d'ajustement structurel a été toujours ajournée *sine die*, l'argument nodal qui prédestinait le PNAFN à jouer un rôle central dans la sphère de la répartition secondaire des revenus s'est effrité rapidement notamment suite aux tournants qu'a connus la vie politique tunisienne à partir de 1995.

L'engluement rapide de l'ancien régime dans un mode de gestion de la Tunisie dominée par des considérations sécuritaires a relégué au second plan l'exécution d'un nombre de réformes économique jugées vitales pour la transformation du modèle de développement de l'économie tunisienne. Fatalement une nouvelle dynamique s'est installée autour des programmes et des transferts sociaux.

Le PNAFN et tous les programmes d'assistance sociale connexes (Aides scolaires, aides conjoncturelles, autres programmes du MAS, Fonds national de la solidarité, etc…) se sont mués rapidement en instruments de gestion à fil tendu des pressions sociales (gestion des catastrophes naturelles dans certaines régions, évènements du bassin minier de Gafsa en 2008, déchaînements des revendications de tous bords après la révolution, appui conjoncturel à des personnes en difficulté, etc…) et de la misère. Le PNAFN qui était censé jouer un rôle crucial dans la libération du potentiel productif de l'économie nationale a été désarticulé partiellement de la sphère de redistribution et annexé à l'armada d'instruments et de politiques mobilisés pour assurer la légitimation politique de l'action de l'ancien régime.

Pour toutes ces raisons, le PNAFN s'est transformé en un moyen de gestion approximative de la pauvreté et de toutes ses manifestations tout en étant dépourvu d'un point de vue des moyens financiers, humains et logistiques mobilisés, de la capacité de contribuer d'une manière effective à une réduction significative des phénomènes de pauvreté qu'il est censé combattre.

Ce détournement du PNAFN de ses objectifs originels et son appauvrissement de toute vision stratégique de long terme, fût l'œuvre de la sphère politique, contre le gré même des gestionnaires du programme au niveau du MAS et notamment des travailleurs sociaux qui étaient animés d'une réelle volonté de transformer l'action sociale dans leurs zones d'intervention.

Il importe aussi de mentionner, que l'enlisement du PNAFN dans une gestion approximative de la pauvreté et des revendications sociales s'est poursuivie après la révolution et aurait même pris des dimensions beaucoup plus importantes.

5.7.3 Les ressources des programmes PNAFN et AMGII : Quid de l'efficacité organisationnelle de l'approche actuelle de travail social ?

5.7.3.1 Les travailleurs sociaux : Un corps professionnel au cœur de l'action sociale en Tunisie

La gestion des programmes d'assistance sociale en Tunisie et particulièrement du PNAFN et de l'AMGII relève du mandat de la Direction Générale de la Promotion Sociale (DGPS). Les politiques et les programmes d'assistance sociale sont conçus au niveau gouvernemental dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté et de prise en charge des catégories sociales à besoins spécifiques (Handicapés, personnes âgées, enfance en difficulté, mères célibataires, etc…). La DGPS, en tant que structure de gestion des programmes d'assistance sociale les plus étendus en termes de populations couvertes – on estime actuellement le nombre de bénéficiaires des prestations des programmes offerts par la DGPS à près 3 million d'individus – dispose d'un réseau d'antennes régionales et locales couvrant tous les gouvernorats et la quasi-majorité des grandes délégations de la Tunisie.

Ce réseau de directions régionales et d'unités locales de promotion sociale permet d'assurer l'interface avec le citoyen et l'encadrement des bénéficiaires des différents programmes sociaux gérés par le Ministère des Affaires Sociales. Cette interface et toutes les activités s'y rattachant est l'œuvre des travailleurs sociaux qui constituent l'épine dorsale de la DGPS, qui compte aujourd'hui 1771 spécialistes de travail social.

Les travailleurs sociaux sont généralement recrutés par voie de nomination directe parmi les diplômés de l'Institut National du Travail et des Etudes Sociales (INTES) et s'organisent dans le cadre d'un corps professionnel spécifique et spécialisé dans l'action sociale. Les dispositions des articles 1 à 4 du décret N°2013-304 du 11 janvier 2013 fixant le statut particulier du corps des travailleurs sociaux du MAS, énumèrent les missions devant être conduites par ces derniers dans l'exercice de leurs attributions.

Il s'agit principalement des missions suivantes :

- contribuer à la conception, le suivi et la mise ne œuvre des politiques et des programmes d'assistance sociale ;
- élaborer des enquêtes et des rapports sociaux dans le cadre de l'identification active des populations susceptibles de bénéficier des aides sociales offertes par les programmes gérés par la DGPS ;
- émettre aussi leurs avis par rapport à l'octroi des aides monétaires permanentes accordées dans le cadre du PNAFN et des carnets de soins à tarifs réduits suite à l'analyse de la situation des ménages en question à l'aune des critères d'éligibilité établis par le MAS.

Effectivement, le modèle de travail social adopté en Tunisie est caractérisé par une forte implication des travailleurs sociaux tout au long des différentes étapes du processus de ciblage des aides sociales. Cette implication serait également corollaire d'un large pouvoir discrétionnaire dont bénéficie les travailleurs sociaux au regard de la centralité du rôle qu'ils assument au sein de tout le système. En effet, le modèle de travail social leur attribue une fonction toute puissante qui consiste à assurer l'interface avec des pans entiers des populations pauvres et vulnérables, soit 30% de la population tunisienne. De même, dans certaines zones rurales ou reculées peu desservies par les services publics, les travailleurs sociaux pourraient même intercéder en faveur des populations locales auprès d'autres services de l'Etat notamment pour des motifs en rapport avec l'éducation des enfants ou la santé d'une manière générale.

Il importe aussi d'ajouter que les différentes étapes majeures du processus de ciblage, commençant par la prospection des populations potentiellement bénéficiaires des programmes d'assistance sociale, aboutissant à l'octroi de l'aide demandée au ménage cible, se caractérisent par une forte implication du corps des travailleurs sociaux.

Les textes de référence de base régissant les critères et les conditions d'attribution des aides sociales aux bénéficiaires confèrent au travailleur social un pouvoir discrétionnaire relativement important. Cette influence est d'autant plus grande que l'Identifiant Unique National (IUN) qui permet et rend possible la conduite de recoupements entre différentes bases de données administratives (*data cross checking*) tarde à être mis en place, en dépit des avancées réalisées sous l'impulsion de la mise en œuvre des mesures de mitigation des effets du confinement général sur les populations pauvres et vulnérables en rapport avec la lutte contre la COVID-19 en 2020.

En effet, un dispositif de ciblage qui s'appuie sur un système d'information (*Management Information System*) fonctionnel des familles jugées pauvres et vulnérables et qui bénéficie d'un accès automatisé aux bases de données administratives à l'échelle individuelle, serait en mesure de vérifier certaines informations cruciales fournies par les bénéficiaires aux travailleurs sociaux et consignées au sein de l'enquête sociale.

Ces informations ont trait essentiellement à la grappe familiale du bénéficiaire en question, à l'occupation des différents membres du ménage afin d'évaluer la capacité financière des soutiens familiaux, à l'éducation des enfants et leurs trajectoires scolaires, à la santé des membres du ménage et la prévalence du handicap, et enfin aux moyens de transport en possession du ménage, qui sont fortement associés à la dépense monétaire et au niveau de bien-être.

Au regard de la centralité du rôle joué par les travailleurs sociaux dans le fonctionnement des programmes d'assistance sociale, il est extrêmement instructif pour la présente évaluation de comprendre les canaux par lesquels s'exerce l'influence de la prestation des travailleurs sociaux sur la performance du ciblage des populations pauvres.

On a pu de ce fait établir quatre principaux canaux qui gagneraient à être explorés à dessein d'en ressortir des enseignements qui pourraient étayer les analyses qui seront menées dans les sections suivantes se rapportant à l'évaluation de la qualité du ciblage et l'évaluation de l'impact des programmes évalués sur le bien-être des populations bénéficiaires. Il s'agit fondamentalement des canaux suivants :

I. le mode de déploiement territorial et de couverture des ménages pauvres par les travailleurs sociaux. L'accent sera mis sur ces aspects dans les sections qui suivent ;
II. L'existence d'un système d'information régulièrement actualisé sur les familles bénéficiaires interconnecté à des bases de données administratives grâce à l'opérationnalisation d'un Identifiant Unique National (IUN) : Ces infrastructures permettent de minimiser le coût moyen des enquêtes auprès des familles bénéficiaires et candidates à l'aide sociale, et de réduire par ricochet les erreurs d'inclusion ;
III. L'existence d'un bon équilibre entre les tâches administratives des travailleurs sociaux et le travail de terrain dont particulièrement le métier d'accompagnement des familles et des personnes à besoins spécifiques ;
IV. L'adoption d'une approche proactive par les services sociaux qui consiste à conduire des campagnes de prospection en vue d'identifier des personnes qui remplissent les critères d'éligibilité mais qui ne se sont pas présentées, pour multiples raisons, aux services locaux du Ministère des Affaires Sociales.

5.7.3.2 Le mode de déploiement territorial des travailleurs sociaux

La capacité des programmes d'assistance sociale à lutter efficacement contre les différentes formes de pauvreté et de vulnérabilité dépend dans une large mesure du mode de déploiement territorial des travailleurs sociaux. La mise en relation entre l'efficacité recherchée des transferts sociaux en termes d'amélioration du bien-être des populations ciblées d'un côté et l'approche territoriale du travail social en Tunisie d'un autre côté, est une question qui occupe une position centrale dans le processus d'évaluation opérationnelle des transferts sociaux.

Plusieurs variables entrent en ligne de compte dans l'évaluation de la répartition géographique actuelle des travailleurs sociaux. En effet, la distribution régionale des travailleurs sociaux a été profondément marquée depuis la création du PNAFN en 1987 par les choix et les orientations des décideurs publics par rapport à la question sociale. On comprend alors que les décisions d'affectation régionale des travailleurs sociaux auraient été sous-tendues par une priorisation d'un nombre de variables qui se justifiait au gré de la conjoncture économique, politique et sociale qui sévissait durant la période 1987-2020. On pourrait évoquer aussi le recours à des considérations parfois opposées dans l'analyse de la distribution spatiale des travailleurs sociaux ; et c'est le cas pour les variables ayant trait au poids démographique des gouvernorats en question en rapport avec l'incidence numérique de la pauvreté.

La distribution spatiale actuelle des travailleurs sociaux qu'illustre le Tableau 61 nous enseigne que 38% sont affectés dans les régions de l'ouest du pays alors que ces zones concentrent à elles seules 55% des bénéficiaires du PNAFN au niveau national. Force est d'ajouter aussi que ces mêmes régions contribuent à hauteur de 40% au taux pauvreté au niveau national alors que leur poids démographique[97] est en dessous de 30%.

Il se dégage également du ratio relatif au nombre de ménages pauvres pour un travailleur social une sous-couverture manifeste des régions de l'Ouest et particulièrement les gouvernorats du Centre Ouest et du Nord-Ouest où les valeurs pointent à des niveaux manifestement élevés de l'ordre de 600 et 672 contre 200, 360 et 311 respectivement dans les régions du Grand Tunis, le Nord Est et le Centre Est. La sous-couverture perçue à travers ce ratio atteint des niveaux particulièrement élevés dans les gouvernorats de Jendouba et de Kasserine, soit respectivement 906 et 730 alors que d'autres gouvernorats affichent des niveaux se situant de loin en dessous de la moyenne nationale, estimée aux alentours de 378 (voir tableau 88 et figure 19).

Cette sous couverture aurait limité la portée du programme et sa performance à atteindre des populations pauvres qui répondent aux critères d'éligibilité du programme d'aides monétaires directes. Ainsi, on retrouve des explications logiques aux résultats assez surprenants du modèle *probit ordinal* qui a révélé que les ménages résidant dans les zones rurales ont une plus faible chance de bénéficier du PNAFN ou de l'AMGII alors que la pauvreté en Tunisie a été établie comme étant un phénomène à dominante rurale. D'où l'intuition qu'on a eue de consacrer toute une section à l'exploration de la relation entre la répartition spatiale des travailleurs sociaux, l'*outreach* des programmes sociaux, en l'occurrence le transfert monétaire du PNAFN et l'AMGII, et enfin la performance globale de ces programmes à minimiser les erreurs d'identification.

[97]Poids démographique en % : taille de la population dans un gouvernorat ou une région rapportée à la population totale

Tableau 88 : Indicateur sur le déploiement territorial des travailleurs sociaux en relation avec le profil régional de la pauvreté

	Répartition des ménages en %	Répartition des TS*	Bénéficiaires du PNAFN en %	Ménages pauvres par TS	Contribution absolue à la pauvreté nationale **
Grand Tunis	25%	18%	15%	202	13,5%
Nord Est	15%	13%	11%	360	9,0%
Nord-Ouest	12%	14%	21%	600	19,4%
Centre Est	24%	18%	13%	311	12,3%
Centre Ouest	12%	14%	19%	672	27,7%
Sud Est	7%	13%	10%	294	10,3%
Sud-Ouest	5%	10%	11%	279	7,7%
National					100,0%

Source : Calculs de l'auteur sur la base des résultats des enquêtes (CRES, 2014) et INS (ECBNVM 2010) et les données administratives du PNAFN *TS : Travailleur Social ** La contribution absolue à la pauvreté au niveau national = Pourcentage des tunisiens vivant dans cette région × Incidence numérique de la pauvreté dans la région (%)

Figure 19 : Couverture des ménages pauvres par un travailleur social

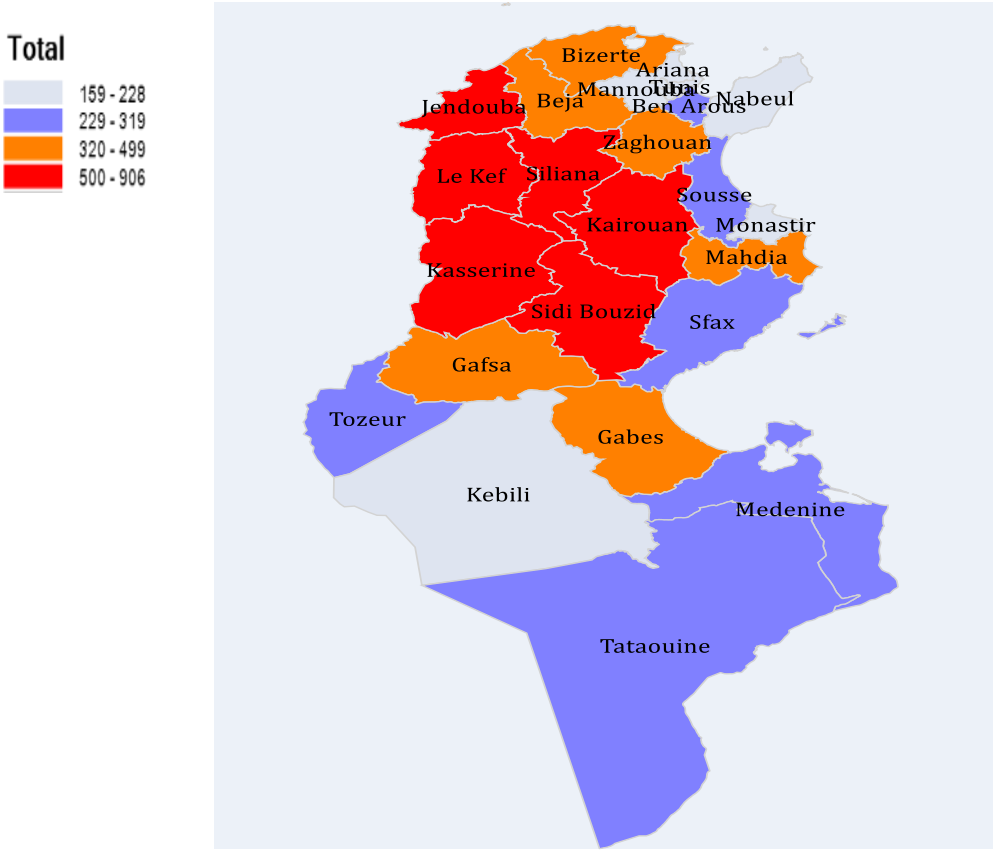

D'ailleurs, la Figure 20 en nuage de points illustre une corrélation négative entre d'un côté, l'indicateur de différentiel de ciblage[98] qui mesure l'écart au niveau des gouvernorats entre et les ménages couverts par le PNAFN et les ménages pauvres et d'un autre côté, le ratio relatif au nombre de ménages pauvres pour un travailleur social (R*). Comme l'indicateur de différentiel de ciblage serait négatif pour tous les gouvernorats en Tunisie synonyme de l'incapacité du programme à couvrir toute la population pauvre, toute augmentation de R* se traduirait par un élargissement de l'écart de couverture

Il sied de mentionner également que cet écart dépend d'un nombre de facteurs dont particulièrement les efforts de prospection menés par les travailleurs sociaux afin d'atteindre des familles pauvres qui ne sont pas manifestées spontanément, quelles qu'en soient les raisons, aux services locaux de promotion sociale.

Cette approche proactive permettrait de grossir les rangs des familles en attente d'une aide monétaire, ce qui constitue un argument fort que les services régionaux de promotion sociale pourraient brandir à dessein d'étayer leur plaidoyer auprès des services centraux en faveur de l'augmentation du quota alloué à leurs gouvernorats. En dynamique, la part qui revient à chaque gouvernorat serait positivement impactée par tous les efforts de prospection conduits par les travailleurs afin d'améliorer l'*outreach* du programme.

Figure 20 : Analyse de la régression entre la couverture des ménages pauvres par un travailleur social et le différentiel de ciblage du PNAFN

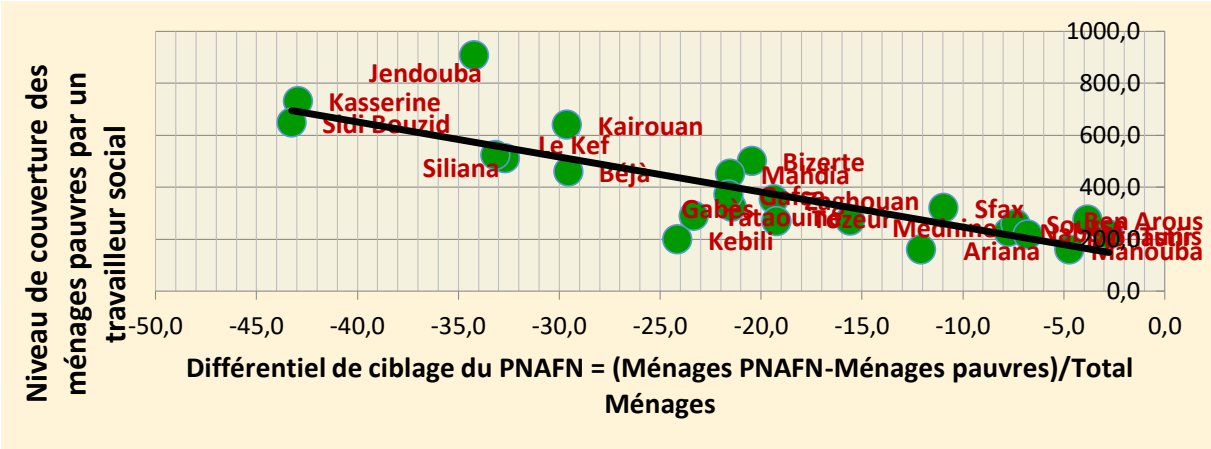

Source : Calculs de l'auteur sur la base des résultats des enquêtes (CRES, 2014) et INS (ECBNVM 2010) et les données administratives du PNAFN

[98]Différentiel de ciblage du PNAFN selon les gouvernorats en % : (Ménages pnafistes – Ménages pauvres)/Total ménages. Des valeurs positives indiquent que le programme couvre plus que la totalité des ménages pauvres. Des valeurs négatives renvoient à des situations de sous couverture des ménages pauvres par le programme PNAFN.

Effectivement, la figure 20 pourrait étayer cette conclusion dans la mesure où les gouvernorats qui affichent la couverture la moins élevée en travailleurs sociaux accusent les taux de populations pauvres non couvertes par le PNAFN les plus élevés. Les cas des gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, Siliana, Jendouba, Kairouan et le Kef illustrent clairement cette situation.

Tableau 89 : Indicateurs de la couverture en relation avec la répartition des travailleurs sociaux (2014)

Gouvernorat	Nombre de TS	Taux de Couverture Assistance Sociale/Total ménages	Taux de Couverture du PNAFN/ Ménages pauvres	Nombre de ménages pauvres pour un TS
Tunis	112	13,6	67,1	216
L'Ariana	65	7,7	31,0	159
Ben Arous	49	11,4	53,5	274
Manouba	99	19,1	27,4	160
Nabeul	105	21,0	34,5	228
Zaghouan	40	36,5	41,1	352
Bizerte	80	29,8	27,1	499
Béja	69	52,6	28,5	460
Jendouba	57	59,9	31,7	906
KEF	63	65,5	35,2	510
Siliana	59	77,5	41,0	523
Sousse	76	15,3	35,3	257
Monastir	69	16,4	39,3	216
Mahdia	61	40,1	25,4	451
Sfax	113	20,1	26,3	319
Kairouan	80	41,3	24,8	639
Kasserine	82	63,2	31,6	730
Sidi Bouzid	85	53,0	26,5	648
Gabes	85	38,5	33,9	324
Mednine	96	28,3	32,1	271
Tataouine	42	51,7	40,4	288
Gafsa	77	44,5	41,0	371
Tozeur	38	42,7	51,9	269
Kebili	69	40,8	39,4	198
Total	1771	30,0	33,7	378

Source : Compilations de l'auteur sur la base des statistiques de la DGPS et d'autres sources

Par ailleurs, l'*outreach* du PNAFN serait de loin de dépendre uniquement du bon vouloir des travailleurs sociaux à mener des campagnes de prospection de familles pauvres. D'autres facteurs déterminants entrent en ligne de compte.

Il s'agit essentiellement de toute la logistique mise à la disposition des travailleurs sociaux et surtout des aspects ayant trait à l'affectation régionale de moyens de transport/véhicules à travers le territoire national.

D'ailleurs, il ressort des entretiens qu'on a menés avec les travailleurs sociaux dans certains gouvernorats que l'indisponibilité d'un moyen de transport affecté aux équipes locales serait le handicap majeur qui les aurait empêché de réaliser leurs objectifs qui consistaient, selon leurs dires, à assurer une meilleure couverture de leur territoire de référence et de hausser les fréquences annuelles de visites aux familles bénéficiaires et non-bénéficiaires.

Enfin, l'un des constats les plus évidents qu'on est en mesure de tirer de cette analyse a trait à la concentration des travailleurs sociaux dans les gouvernorats à dominante urbaine. Il s'agit en toute vraisemblance d'un choix raisonné des décideurs au cours de la période 1987-2000 qui s'appuyaient sur les résultats des enquêtes successives sur la Consommation, le Budget et le Niveau de vie des Ménages (ECBNVM) menées tous les cinq ans par l'INS. En effet, ces enquêtes dressaient jusqu'en 2000 un profil de pauvreté par strate à l'opposé de celui produit à partir de 2005 suite à l'adoption d'une nouvelle approche méthodologique pour la détermination des seuils de pauvreté. La phase critique d'édification et de structuration des programmes s'assistance sociale a été profondément marquée par les évidences statistiques partagées par l'INS mettant en relief une dominante urbaine de la pauvreté en Tunisie. Ce n'est qu'à partir de 2005 qu'on a commencé à noter une convergence de toutes les approches déployées pour l'analyse de la pauvreté (Pauvreté monétaire et pauvreté multidimensionnelle) vers le constat définitif de ruralité des phénomènes de pauvreté en Tunisie. Cette conclusion est d'une importance capitale dans la compréhension des facteurs sous-jacents au déploiement spatial actuel des travailleurs sociaux. Il s'agit résolument de tendances lourdes héritées de la gestion des programmes au cours de la période 1987-2004, et qui seraient difficiles à infléchir en l'espace d'une décennie.

5.7.3.3 L'équilibre entre les tâches administratives des travailleurs, les visites de terrain et l'accompagnement des familles bénéficiaires

Les meilleures pratiques dans le domaine du travail social ainsi que les standards internationaux nous enseignent que les charges quotidiennes gagneraient à être réparties à raison de 40% pour les travaux de coordination avec les administrations et la société civile, de 30% pour les tâches administratives et la planification et de 30% pour les visites de terrain à des fins d'enquête, de prospection et d'accompagnement des bénéficiaires.

L'une des questions qui a été posée dans le module E du questionnaire de l'enquête « Perceptions *et satisfaction des bénéficiaires* » se rapporte aux visites effectuées par les travailleurs sociaux aux familles bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII au cours des cinq dernières années au moment de la réalisation de l'enquête. Les réponses des ménages apportent des éclairages très intéressants sur les approches adoptées par les directions régionales en

matière de couverture territoriale par les travailleurs sociaux. De même, la variabilité constatée entre les gouvernorats pourraient traduire voire détecter des performances particulières que certaines équipes régionales de promotion sociale ont pu réaliser en surmontant le handicap de départ d'être moins dotées que d'autres en travailleurs sociaux.

Les résultats illustrés dans le tableau 90 démontrent que les ménages *pnafistes* sont mieux couverts par les prestations offertes par les travailleurs sociaux que les ménages *amgistes* : 41% des *pnafistes* ont répondu qu'ils avaient reçu au moins une visite d'un travailleur social lors des cinq dernières années contre seulement 20% pour les ménages *amgistes*. Ces premiers résultats reflètent un intérêt particulier accordé aux familles recevant le transfert monétaire mensuel ce qui est relativement compréhensible.

Tableau 90 : Réponses à la question relative aux visites effectuées par un travailleur social au cours des cinq dernières années

	PNAFN	AMGII
Oui	41%	20%
Non	59%	80%

Source : Enquête CRES (2014)

L'AMGII serait perçu davantage comme un programme de couverture médicale que comme un programme d'assistance sociale qui nécessite un accompagnement de proximité des familles bénéficiaires au même titre que le PNAFN.

Une analyse combinée réalisée à partir de l'établissement d'une connectique entre d'un côté la couverture des ménages pauvres par un travailleur social, et d'un autre côté le rapport des ménages non visités par rapport aux ménages visités par les travailleurs sociaux (Rapport de visites) selon les gouvernorats a permis de dégager des résultats attendus et d'autres moins évidents voire surprenants (voir Tableau 91 et Figure 21). Intuitivement, on pourrait dire qu'un niveau de couverture faible des ménages pauvres par un TS devrait normalement coïncider et impliquer dans une certaine mesure, un rapport de visite élevé et vice versa. Il s'agit visiblement du cas de plusieurs gouvernorats dont on cite particulièrement le Kef et Siliana.

Néanmoins, certains gouvernorats relativement moins dotés que d'autres en travailleurs sociaux auraient été logiquement prédestinés à réaliser les plus piètres résultats en matière d'assistance et d'accompagnement aux ménages bénéficiaires de l'assistance sociale.

Or, il ressort de l'enquête des résultats inattendus pour le cas du gouvernorat de Jendouba et dans une moindre mesure, les gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid et Zaghouan, qui ont pu renverser la vapeur en réalisant des rapports de visites élevés.

Tableau 91 : Détection des directions régionales les plus présentes sur le terrain

Gouvernorat	Couverture par les TS	Ratio des visites	Performance des TS
Tunis			Négative
Ariana			
Ben Arous			
Manouba			
Nabeul			Négative
Zaghouan			Positive
Bizerte			
Béja			Positive
Jendouba			Très positive
Kef			
Siliana			
Sousse			Négative
Monastir			
Mahdia			Positive
Sfax			
Kairouan			
Kasserine			Positive
Sidi Bouzid			Positive
Gabes			Positive
Mednine			Négative
Tataouine			Négative
Gafsa			
Tozeur			Négative
Kebili			Négative

Bleu clair : Très bonne ; Bleu foncé : Moyenne ; Orange : Faible ; Rouge : Très faible ; TS : Travailleur social

Figure 21 : Le rapport des ménages non visités par les travailleurs sociaux par rapport aux visités selon les gouvernorats

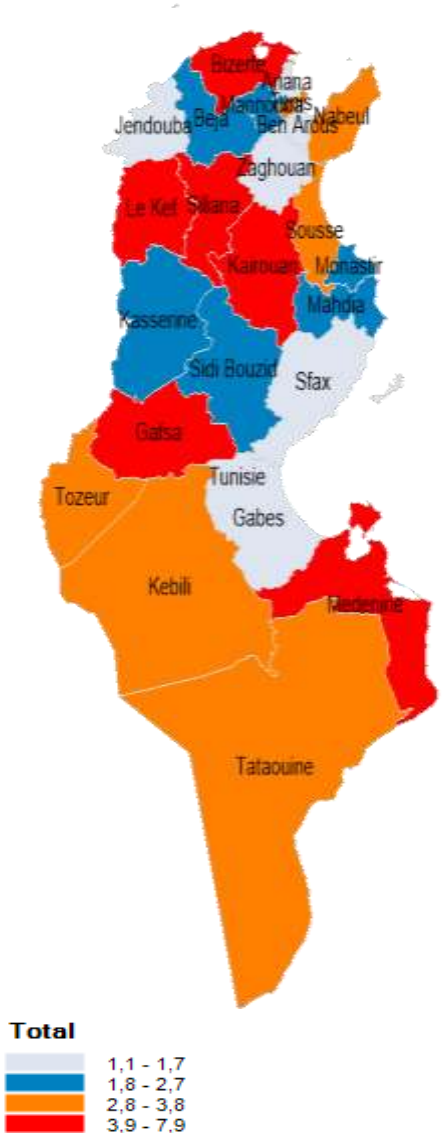

Source : Calculs de l'auteur sur la base des résultats des enquêtes (CRES, 2014) et INS (ECBNVM 2010) et les données administratives du PNAFN

Ces performances remarquables pourraient être expliquées par plusieurs facteurs dont essentiellement l'existence d'une organisation efficace au sein de ces directions régionales ce qui a facilité manifestement la mise en œuvre d'un déploiement optimal des travailleurs sociaux sur le terrain.

Il importe d'attirer l'attention également sur le cas des gouvernorats de Kebili, Tataouine et Médenine qui se rangent parmi les gouvernorats ayant réalisé les rapports de visites les plus faibles (nombre de ménages visités pour un ménage visité ou inversement) alors qu'ils bénéficiaient en amont d'une bonne couverture par les travailleurs sociaux. Cette situation, qu'on pourrait qualifier de non conventionnelle, pourraient être due soit à des problèmes d'inefficacité organisationnelle, soit à une logistique de transport insuffisante contrecarrant de ce fait la volonté des travailleurs sociaux à bien couvrir la large étendue de ces gouvernorats à dominante désertique.

5.7.4 Fonctionnement du PNAFN et de l'AMGII du point de vue des bénéficiaires

En plus des aspects liés à l'analyse des processus, exposés et analysés dans les sections précédentes, d'autres dimensions ayant trait à la participation aux programmes évalués et à la satisfaction des bénéficiaires ont été explorés. Ces démarches participatives permettent d'évaluer le fonctionnement des programmes concernés à l'aune de la perception et de l'expérience des bénéficiaires. A cet effet, le module E des différentes enquêtes a été entièrement conçu dans l'intention de s'en servir lors de la phase d'exploitation des résultats afin de nourrir l'évaluation opérationnelle en éléments de diagnostic pertinents et de pouvoir mener, de surcroît, un travail exploratoire inédit en Tunisie sur l'approche subjective de la pauvreté. Les aspects qui ont été analysés et traités sont comme suit :

- La satisfaction des bénéficiaires par rapport au travail social ;
- Les raisons de participation où les critères d'éligibilité selon les bénéficiaires ;
- La satisfaction par rapport au niveau de l'aide monétaire du PNAFN ;
- Le soutien familial aux *pnafistes* avant et après leur admission au PNAFN.

5.7.4.1 La satisfaction des bénéficiaires par rapport au travail social

En scrutant la perception des bénéficiaires par rapport aux prestations fournies par les travailleurs sociaux, on marque une étape cruciale de l'évaluation opérationnelle eu égard à la prépondérance du rôle assuré par les travailleurs sociaux dans l'approche actuelle de travail social en Tunisie.

Deux questions ayant été posées dans le module E du questionnaire se consacrent à ces questions. Dans la première question, le bénéficiaire direct est invité à se prononcer par rapport à son niveau de satisfaction en choisissant parmi quatre modalités : Bonne, moyenne, mauvaise et très mauvaise. Ceux qui ont répondu par les deux premières réponses positives sont considérés comme étant satisfaits alors que les autres sont naturellement classés parmi les insatisfaits. La deuxième question vise d'explorer les raisons présidant à la satisfaction où son contraire ; les motifs proposés sont d'un côté l'objectivité, la bonne connaissance des familles et la disponibilité pour les satisfaits de l'action des travailleurs sociaux et d'un autre côté

l'absence sur le terrain, l'inattention aux familles, le manque d'objectivité, le népotisme et la corruption.

Les résultats repris dans le tableau 92 sont globalement intuitifs dans la mesure où l'on s'attendait à ce que les bénéficiaires de l'aide monétaire soient relativement plus satisfaits que les bénéficiaires des carnets de soins à tarifs réduits. En effet, 62% des *pnafistes* seraient satisfaits des travailleurs sociaux contre seulement 49% pour les *amgistes*. On pense qu'il s'agit d'un résultat tout à fait attendu car de larges franges des bénéficiaires de l'AMGII se considèrent comme étant lésées du fait de leur exclusion du PNAFN alors qu'ils remplissent, à leurs yeux, tous les critères d'éligibilité.

Tableau 92 : Satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux

	PNAFN	AMGII
Bonne	25%	12%
Moyenne	37%	37%
Mauvaise	22%	33%
Très mauvaise	16%	18%

Les réponses des bénéficiaires des deux programmes se rejoignent quant aux raisons essentielles de satisfaction où de non satisfaction. Il importe aussi de noter que la question posée dans le questionnaire est à choix multiples. Pour les satisfaits, la raison qui se rapporte à la bonne connaissance des familles se démarque nettement par rapport aux autres dans la mesure où elle a été choisie par 65% des bénéficiaires *pnafistes* et 54% des *amgistes*, suivie de loin par l'objectivité et puis par la disponibilité des travailleurs sociaux (voir Tableau 93).

Ils étaient 70% parmi les bénéficiaires *pnafistes* et 65% des *amgistes* à choisir la modalité relative à l'absence sur terrain comme raison première qui les a motivés à exprimer leur insatisfaction par rapport aux prestations des travailleurs sociaux. Egalement, l'inattention aux familles a suscité un vif intérêt de la part de 60% des bénéficiaires enquêtés appartenant aux deux programmes.

Ils sont respectivement 28%, 17% et 12% des bénéficiaires à considérer les raisons liées à l'absence d'objectivité, au népotisme et à la corruption comme motifs principaux pouvant expliquer leur insatisfaction.

Il serait ainsi tentant d'analyser la répartition spatiale des bénéficiaires insatisfaits pour cause des raisons liées à une mauvaise gouvernance des programmes de la part des travailleurs sociaux. Cette mauvaise gouvernance serait explorée à travers les prismes du manque d'objectivité et de l'existence de pratiques qui pourraient être assimilées au népotisme et à la corruption.

Tableau 93 : Raisons de satisfaction et d'insatisfaction des bénéficiaires

		PNAFN	AMGII
Raisons de Satisfaction	Objectivité	30%	33%
	Bonne connaissance des familles	65%	54%
	Disponibilité	27%	26%
Raisons d'insatisfaction	Absence sur le terrain	70%	65%
	Inattention aux familles	60%	60%
	Manque d'objectivité	28%	29%
	Corruption	13%	11%
	Népotisme	19%	15%

D'ailleurs, il est possible de détecter des situations qui coïncident avec des taux de réponse élevés dans au moins deux des indicateurs choisis pour le même gouvernorat. Ces situations pourraient renseigner vraisemblablement sur une forte diffusion et incidence des pratiques de clientélisme et de népotisme parmi les travailleurs sociaux. Ces analyses devraient naturellement favoriser une réaction opportune de la part des décideurs afin des investigations complémentaires et approfondies au sujet des pratiques détectées par l'enquête.

A partir des réponses des bénéficiaires, on a pu isoler en première analyse un groupe de gouvernorats où les taux de réponse affichés sont remarquablement élevés dans au moins deux des indicateurs retenus. Il s'agit effectivement du cas du gouvernorat de Zaghouan qui serait le seul à afficher des taux culminant à niveaux élevés dans les trois indicateurs, soient 27% pour le népotisme, 18% pour le manque d'objectivité et 30% pour la corruption (Tableau 67).

Egalement, les gouvernorats de Jendouba, de Kairouan et de Bizerte accusent des taux élevés dans les indicateurs retenus pour cette analyse. Le tableau 67 illustre le positionnement de tous les gouvernorats par rapport à la triptyque d'indicateurs retenus.

Tableau 94 : Distribution régionale des bénéficiaires insatisfaits pour cause de motifs en relation avec l'inobjectivité, la corruption et le népotisme

Gouvernorat	Népotisme	Manque d'objectivité	Corruption
Tozeur	1%	12%	1%
KEF	1%	2%	1%
Siliana	1%	4%	5%
Kebili	1%	2%	0%
Tataouine	3%	4%	0%
Sousse	3%	7%	2%
Mednine	3%	2%	1%
Béja	4%	5%	2%
Nabeul	4%	17%	3%
Tunis	5%	12%	3%
Gafsa	6%	14%	7%
L'Ariana	6%	11%	2%
Gabes	7%	14%	1%
Kasserine	7%	18%	3%
Bizerte	8%	31%	15%
Sidi Bouzid	8%	10%	4%
Ben Arous	8%	10%	3%
Monastir	9%	11%	6%
Manouba	10%	20%	2%
Kairouan	10%	36%	11%
Jendouba	13%	8%	15%
Sfax	13%	8%	2%
Mahdia	13%	24%	4%
Zaghouan	27%	18%	30%

Source : Compilations de l'auteur sur la base des résultats de l'enquête

5.7.4.2 Satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux en relation avec les erreurs de ciblage

La qualité de ciblage des programmes PNAFN et AMGII, comme celle de tous les programmes de transferts sociaux, se trouve amoindrie de par l'existence d'erreurs d'identification des populations pauvres. A cet effet, on fait généralement la distinction entre les erreurs d'inclusion et les erreurs d'exclusion.

Partant de cette évidence, il serait légitime alors de dire d'une manière intuitive que les pnafistes devant être exclues, en situation d'information parfaite, des deux programmes PNAFN et AMGII (inclusion totale : couleur jaune) seraient plus satisfaits des bénéficiaires à affecter au programme AMGII (erreur d'inclusion relative ou d'affectation : couleur violet) et plus encore des bénéficiaires qui répondent aux critères d'éligibilité du PNAFN actuellement en vigueur (Ciblage parfait : couleur verte).

Afin de répondre à ces questions, on a fait recours à un croisement entre les situations possibles d'inclusion et la satisfaction des bénéficiaires par rapport aux travailleurs sociaux. Les résultats sont globalement intuitifs notamment pour le cas des bénéficiaires du programme PNAFN. Comme attendu, 66% des bénéficiaires ayant exprimé leur satisfaction par rapport aux prestations offertes par les travailleurs sociaux, font partie des erreurs d'inclusion les plus graves c'est-à-dire les personnes qui devraient être mis hors de la sphère de l'assistance sociale. De même, 62% de la catégorie des bénéficiaires du PNAFN qui auraient été affectés à l'AMGII en situation d'information parfaite sont satisfaits des TS contre 58% pour les bénéficiaires en situation règlementaire.

Egalement, 48% seulement des bénéficiaires de l'AMGII qui répondent aux critères de sélection du PNAFN sont satisfaits des TS contre 58% des bénéficiaires appartenant à la catégorie du ciblage parfait (Voir tableau 95).

Tableau 95 : Satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux en relation avec les erreurs de ciblage

Bénéficiaires du PNAFN

	Satisfait	Non Satisfait
PNAFN	62%	38%
AMGII	58%	41%
Inclusion Totale	66,4%	33,6%
Total	61%	39%

Bénéficiaires de l'AMGII

	Satisfait	Non Satisfait
PNAFN	48%	52%
AMGII	52,5%	47,5%
Inclusion Totale	45,2%	54,8%
Total	49%	51%

5.7.4.3 Un modèle LOGIT pour l'identification des déterminants de la satisfaction des bénéficiaires par rapport aux travailleurs sociaux

Afin d'identifier les variables les plus pertinents qui sont susceptibles d'expliquer la satisfaction des bénéficiaires par rapport aux travailleurs sociaux, on a fait recours à un modèle *Logit* où la variable expliquée est binaire (1 si la personne est satisfaite, 0 sinon). Les résultats illustrés dans le tableau 96 sont globalement pertinents et relativement conformes à nos intuitions.

La satisfaction par rapport à l'aide sociale pour le cas du PNAFN où par rapport aux services de santé offerts dans le cadre de l'AMGII semble exercer un effet positif et significatif sur la satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux. De même, appartenir à l'AMGII exercerait des effets négatifs et significatifs sur la probabilité d'être satisfait par rapport aux TS. Il importe de noter aussi que les ménages visités par un TS ont plus de probabilité d'être satisfait que ceux qui ne le sont pas. Cela démontre encore une fois l'importance de la couverture territoriale par les travailleurs sociaux dans la perception du travail social par les bénéficiaires.

Les bénéficiaires qui ont la chance d'être plus près d'une unité locale de promotion sociale voient leur probabilité d'être satisfait augmenter par rapport à ceux qui sont plus éloignés.

La proximité dans le travail social est un déterminant majeur de l'efficacité des actions entreprises en faveur des populations ciblées, ce qui favoriserait par ricochet une meilleure perception du programme.

Enfin, les ménages dans lesquels au moins un des membres endure un problème de handicap, présentent une probabilité plus élevée d'être moins satisfaits que les autres ménages par rapport aux TS. Ce résultat est d'une importance majeure car il traduit les difficultés rencontrées par les familles bénéficiaires des programmes d'assistance sociale dans la prise en charge des soins et des dépenses afférentes au handicap d'un des membres.

Tableau 96 : Déterminants de la satisfaction : Résultats du modèle Logit

Variables	Coefficients	Variables	Coefficients
Variable expliquée : Satisfaction par rapport au travailleur social			
Satisfaction par rapport à l'aide sociale	0.94*** (0.086)	Proximité d'une unité locale de promotion sociale	0.559*** (0.195)
Appartenance à l'AMGII	-0.64*** (0.075)	Education néant	0.108*** (0.083)
Ménage visité par un travailleur social	1.041*** (0.074)	Présence de handicap	-0.003*** (0.089)
Nord Est (réf)			
Nord Ouest	-1.26*** (0.099)	R^2	0.1079
Centre Est	-0. 98*** (0.110)	χ_2	695.9***
Centre Ouest	-0.89*** (1.08)	N	4691
Sud Est	-0.801*** (0.122)		
Sud Ouest	-0.185*** (0.134)		

*Note : Les t de Student sont indiqués entre parenthèses. ***, ** et * représentent respectivement des résultats significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %.*

5.7.4.4 Evolution du soutien familial aux pnafistes avant et après leur admission au PNAFN

L'une des questions qui taraudent les analystes et les décideurs publics est dans quelle mesure les transferts publics nuisent au transfert privé. En effet, les méthodes d'évaluation de l'impact du PNAFN sur la pauvreté, que nous présentons dans la section suivante de ce chapitre, sont basées sur l'hypothèse d'absence de changement de comportement des bénéficiaires de l'aide.

Autrement dit, il est attendu que les bénéficiaires de l'aide ne baissent pas, par exemple, leur offre de travail et ne subissent pas une baisse du soutien familial si leur niveau de vie avant l'aide sociale en dépendait. Si, par contre, une large majorité des ménages admis au PNAFN bénéficiait d'un soutien familial avant l'admission, et si ce soutien disparaissait après l'admission au PNAFN, l'utilisation de l'équation (4-10) ou (4-11) pour l'estimation de la réduction de la pauvreté induite par le PNAFN produira des résultats surestimés.

Pour cette raison, la première question à propos de ce sujet à laquelle les *pnafistes* ont été invités à répondre était si ces ménages bénéficiaient d'un soutien familial avant leur admission au PNAFN. Le Tableau 97 révèle que presque un ménage sur cinq (19.8% exactement) recevait une aide familiale (monétaire ou en nature) avant l'admission au PNAFN. Parmi les 19.8% des ménages *pnafistes* qui bénéficiaient d'un soutien familial avant le PNAFN, 10.6% (soit un peu plus que la moitié) ont été admis à ce programme à partir de 2011.

Tableau 97 : Soutien familial avant l'admissibilité au PNAFN

Période d'admission	Soutien	Pas de soutien	Total
1987-1999	1.6% (11.5)	12.3% (88.5)	13.9% (100)
2000-2010	7.6% (18)	34.6% (82)	42.2% (100)
2011-2014	10.6% (24)	33.3% (76)	43.9% (100)
Total	19.8% (19.8)	80.2% (80.2)	100.0% (100)

Les valeurs entre parenthèses la proportion des ménages qui recevaient (et qui ne recevaient pas) de l'aide familiale selon la période d'admission.

Par exemple, si on considère uniquement les *pnafistes* admis au programme durant la période allant de 1987 à 1999, ces derniers représentent 13.9% de l'ensemble des ménages *pnafistes*. Parmi eux, 1.6% recevaient une aide familiale et 12.3% n'en recevaient pas. Autrement dit, si on s'intéresse exclusivement à ce groupe, on peut dire que 11.5% de ce groupe (pris à part) recevaient une aide familiale pendant que 88.5% n'en recevaient pas.

Pour les 19.8% qui bénéficiaient d'un soutien familial avant leur admissibilité au PNAFN, la question suivante à laquelle ils étaient invités à répondre concernait naturellement le montant de l'aide mensuelle. Le Tableau 97 nous révèle qu'en moyenne, ces ménages recevaient l'équivalent de 90 dinars par mois ; soit sous forme monétaire ou des dons en nature. Le Tableau 97 montre aussi que ce montant ne varie presque pas selon les différentes vagues de *pnafistes* admis avant 2000 (1987-1999), pendant la première décennie des années 2000, ou après 2010.

Par contre, ce montant varie beaucoup à travers les 19.8% des ménages *pnafistes* qui bénéficiaient d'un soutien familial. Pour donner une idée sur l'amplitude de la variation de ces aides, nous classons ces ménages par ordre croissant selon le montant d'aides familiales qu'ils reçoivent. Nous les groupons ensuite en 100 groupes. Chacun de ces 100 groupes comprend 1% de ces ménages. Cela nous permet enfin de calculer, par exemple, le montant d'aide familiale reçu par la famille *pnafiste* du 5ème percentile et nous désignons cette statistique par p5. De la même façon, nous pouvons calculer les statistiques p25, p50, p75 et p95. Il est donc évident que la statistique p5 est inférieure ou égale à p25, que p25 est inférieure ou égale à p50, et ainsi de suite. Notons que la statistique p50 correspond à la médiane de la distribution.

Le Tableau 98 montre que, d'un côté, le montant d'aide familiale ne dépasse pas les 20 dinars par mois pour les 5% des ménages (p5) les moins chanceux. De l'autre côté, ce montant pouvait même dépasser les 200 dinars par mois, notamment pour les ménages admis après l'année 2000, pour les 5% les plus chanceux de ces ménages, i.e. ceux qui bénéficiaient des montants d'aide familiale les plus élevés (p95).

Tableau 98 : Distribution du montant mensuel du soutien familial avant l'admission au PNAFN (selon la période d'admission)

Période d'admission	Statistiques descriptives					
	p5	p25	p50	Moyenne	p75	p95
1984-1999	20	50	50	90	80	150
2000-2010	25	50	70	89	100	250
2011-2014	20	40	50	82	100	200
Total	20	40	60	90	100	200

Il est toujours utile de rappeler que la moyenne d'aide familiale avant l'admission au PNAFN de 90 dinars par mois révélée par le Tableau 98 est calculée uniquement sur les 19.8% des *pnafistes* qui recevaient cette aide. Si on tient compte des 80.2% qui ne recevaient aucun soutien avant leur admission au PNAFN, cette moyenne tombera à environ 18 dinars par mois et par ménage *pnafiste*.

Même si la proportion des *pnafistes* qui bénéficiaient d'un soutien familial avant leur admission au PNAFN est relativement faible (19.8%), il était toujours intéressant de savoir comment ce soutien a évolué après l'admission de ces ménages au PNAFN. Le Tableau 99 nous indique que pour presque 6 ménages sur 10, plus précisément pour 11.4% sur les 19.8% qui recevaient une aide familiale avant le PNAFN, cette aide a complètement disparu dès leur admission à ce programme. Cette aide a été réduite pour presque 2 ménages sur 10 (4.7% sur les 19.8%) et maintenue constante pour un peu moins de 2 ménages sur 10 (3.8% sur les 19.8%).

Tableau 99 : Maintien du soutien familial après l'admission au PNAFN

Période d'admission	Annulée	Réduite	Constante	Total
1984-1999	1.2%	0.1%	0.3%	1.6%
2000-2010	4.0%	1.6%	2.0%	7.6%
2011-2014	6.2%	3.0%	1.5%	10.6%
Total	11.4%	4.7%	3.8%	19.8%

En résumé, parmi les 19.8% des *pnafistes* qui recevaient une aide mensuelle familiale (monétaire ou en nature) sur une base régulière avant leur admission au PNAFN, seuls 8.5% continuent à bénéficier d'un soutien familial y compris après leur admission au PNAFN ; même si l'ampleur de ce soutien a baissé pour 4.7% parmi ces derniers. La distribution du montant du soutien familial des 19.8% des *pnafistes* qui recevaient de l'aide familiale avant leur admission au PNAFN est résumée dans le Tableau 73.

Tableau 100: Distribution du montant du soutien familial après l'admission au PNAFN

Période d'admission	Statistiques descriptives					
	p5	p25	p50	Moyenne	p75	p95
1984-1999	0	0	0	46	20	180
2000-2010	0	0	0	30	50	120
2011-2014		0	0	26	30	70
Total	0	0	0	29	40	100

Les statistiques présentées dans le Tableau 100 tiennent compte du fait que 11.4% parmi les 19.8% des ménages qui recevaient de l'aide familiale ne reçoivent plus rien après leur admission au PNAFN. Ces ménages qui ne reçoivent plus de l'aide représentent exactement 57.5% (11.4/19.8). Cela explique pourquoi les statistiques p5, p25, et p50 sont nulles. En effet si on classe les 19.8% des ménages qui recevaient de l'aide familiale avant leur admission au PNAFN par ordre croissant selon le niveau de l'aide familiale qu'ils reçoivent après leur admission au PNAFN, les 57.5% des *pnafistes* qui ne reçoivent plus rien seront classés en premier. Cela explique pourquoi les statistiques p5 (le *pnafiste* qui se classe au 5ème percentile de ce groupe), p25, et p50 du Tableau 100 sont nulles. Si on exclut les 57.5% des *pnafistes* qui ne reçoivent plus rien après leur admission au PNAFN, la moyenne des transferts familiaux s'élèvera donc à 68 dinars par mois.[99]

Enfin, si on veut connaitre l'impact du PNAFN sur le soutien privé, il faut évidemment tenir compte de la population totale des *pnafistes*. Comme la moyenne des 29 dinars par mois du Tableau 100 est calculée sur 19.8% des *pnafistes* seulement, cela veut dire que cette moyenne tombera à environ 8 dinars par mois et par ménage *pnafiste*. Comparés aux 18 dinars par mois et par ménage, nous pouvons affirmer que le PNAFN a réduit le soutien familial dont bénéficiaient les *pnafistes* avant leur admission au PNAFN de l'ordre de 10 dinars par mois. Etant donné que l'allocation mensuelle du PNAFN s'élevait en moyenne à 110 dinars par mois en 2014, La réduction des transferts privés représente donc environ 9.1% du montant des transferts publics ciblés par le PNAFN.

[99]Cette moyenne s'obtient aisément en divisant la moyenne de 29 dinars par mois révélé par le Tableau 100 par 42.5%.

6 Chapitre 6 : Approfondissement de l'analyse : La pauvreté subjective, principaux déterminants et utilité pour le ciblage en Tunisie

6.1 Intérêt des approches subjectives dans l'évaluation des filets de protection sociale

La performance des programmes d'assistance sociale à réduire durablement la pauvreté des populations bénéficiaires est tributaire d'un nombre de facteurs déterminants dont particulièrement leur capacité à minimiser les erreurs d'identification. Cela explique l'importance que recèle le recours à des évaluations périodiques qui permettent de renseigner sur les limites des approches adoptées en matière de ciblage des populations pauvres. Ces évaluations permettent de produire des évidences qui servent de balisage aux décideurs et gestionnaires des programmes en vue de mettre en œuvre les réformes qui s'imposent. C'est ce qu'on a essayé de faire à travers les résultats présentés dans le chapitre 5 de la thèse. Toutefois, la propension des programmes à minimiser les erreurs d'inclusion et d'exclusion, et au bout du champ à favoriser des trajectoires d'autonomisation économique des ménages bénéficiaires des transferts directs dépend de la méthodologie adoptée pour l'identification des individus pauvres. C'est dire aussi tout l'intérêt de dégager des profils différents de populations pauvres ce qui permet de déployer des politiques différenciées et de pouvoir instaurer, en définitive, un dispositif de ciblage optimal.

L'expérience internationale en matière d'évaluation des programmes d'assistance sociale révèle que l'identification des populations a été très largement dominée par l'approche monétaire, que nous pouvons qualifier d'objective, de la pauvreté. Celle-ci se base souvent sur l'estimation d'un seuil de pauvreté absolu (le coût d'un panier de consommation de première nécessité) ou, dans une moindre mesure, d'un seuil de pauvreté relatif (une fraction du revenu moyen ou médian). S'en remettre à la seule vision monétaire, ou objective, de la pauvreté sous-entend que les différentes approches se recoupent en moyenne au niveau des profilages produits des populations pauvres et vulnérables.

Cependant, les recherches empiriques au niveau international confirment que la pauvreté est un phénomène complexe, multiforme ayant multiples facettes ce qui nécessite, résolument, d'enrichir le champ de la connaissance en intégrant plusieurs approches complémentaires lors de son appréhension ; à l'instar des approches de la pauvreté multidimensionnelle et de la pauvreté subjective. D'où l'intérêt de ce dernier chapitre de la thèse, dans lequel on essayera d'explorer les pistes de la pauvreté subjectivité et son utilité dans l'identification et le ciblage des populations pauvres et vulnérables.

6.2 Approche méthodologique

Des méthodes économétriques ont souvent été utilisées pour estimer la fonction qui relie le minimum subjectif révélé au niveau de vie effectif de son auteur. Depuis le papier fondateur de Goedhart et al. (1977), cette fonction prend assez souvent la forme double logarithmique suivante :

$$\log y_{min}^{h} = \beta_0 + \beta_1 \log \frac{y^h}{z} + \beta_2 \log n^h + u^h \qquad (6\text{-}1)$$

où y_{min}^{h} est la réponse du ménage h (ajustée par sa taille) à la QRM, y^h est un indicateur de niveau de vie par tête de ce ménage (consommation ou revenu ajusté par la taille du ménage), u^h est un terme résiduel et β_0, β_1 et β_2 sont les paramètres clés du modèle à estimer. Le premier paramètre (β_0) correspond au seuil de pauvreté subjectif par tête moyen révélé par les ménages composés d'une seule personne et dont le niveau de vie est exactement égal au seuil de pauvreté traditionnel (que nous pouvons qualifier d'objectif par opposition au seuil de pauvreté subjectif). Le deuxième paramètre, β_1, correspond à l'élasticité du revenu minimum par rapport à l'indicateur de niveau de vie des ménages. Gardes et Loisy (1998) ont prouvé que le « montant minimum » déclaré par les répondants est une fonction croissante de revenu effectif déclaré.

L'existence d'une forte corrélation positive entre le revenu minimum nécessaire et le revenu observé, i.e., β_1 proche de 1, nous éloigne de la notion d'un minimum vital, traduisant les revendications et les aspirations des ménages par rapport à leur niveau de vie actuel.

Le dernier paramètre, β_2, correspond à l'élasticité de y_{min}^{h} par rapport à la taille du ménage, de sorte que (1-β_2) correspond à l'élasticité du revenu minimum total du ménage par rapport à la taille du ménage. Une valeur négative de β_2 est donc une indication de la présence d'économie d'échelle dans la consommation intra-ménage.

À partir de la relation ci-dessus, il est possible de déduire un seuil de pauvreté subjectif, z_s, tel que les personnes dont le revenu est supérieur à ce seuil estiment en général que leur niveau de vie est adéquat, tandis que celles dont le revenu est inférieur à ce seuil subjectif pensent habituellement qu'il ne l'est pas :

$$\log z_s = \hat{\beta}_0 + \hat{\beta}_1 \log \frac{z_s}{z} + \hat{\beta}_2 \log n \qquad (6\text{-}2)$$

$$z_s = \exp\left(\frac{\hat{\beta}_0 - \hat{\beta}_1 \log z + \hat{\beta}_2 \log n}{1 - \hat{\beta}_1}\right) \qquad (6\text{-}3)$$

Graphiquement et selon Godehart et al. (1977), la ligne de pauvreté subjective est le point d'intersection entre la première bissectrice et la courbe des valeurs prédites l'équation de régression (6-1) pour une valeur donnée de la taille des ménages, *n*.

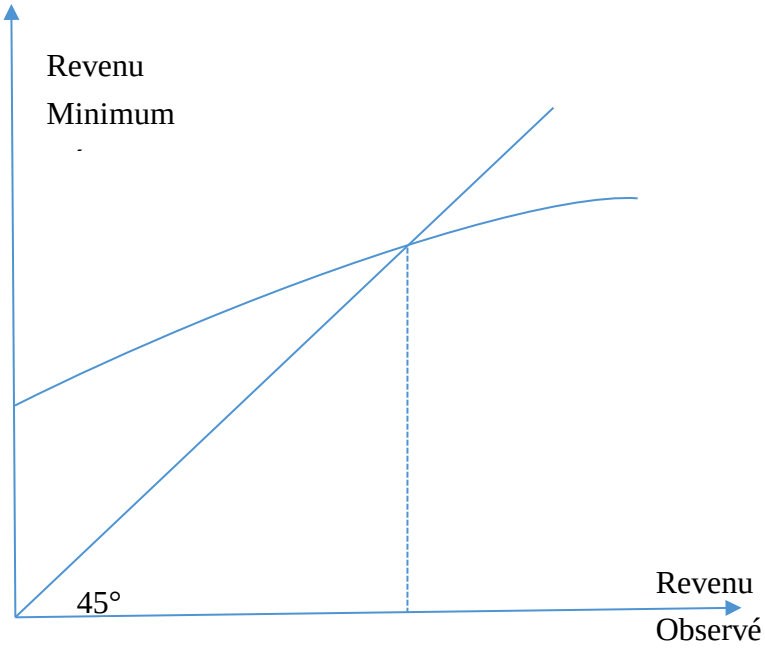

Y* = Ligne de pauvreté subjective

L'un des inconvénients majeurs des spécifications de type double logarithmique est l'absence de fondements théoriques qui justifient leur adoption. Cela a amené les analystes à lui préféré plutôt une spécification de type AIDS (Almost Ideal Demand System) de Deaton et Muellbauer(1980). Dans le contexte de l'estimation d'un seuil de pauvreté subjectif, celle-ci peut prendre la forme suivante :

$$w^h = \frac{y^h_{min}}{y^h} = \gamma_0 + \gamma_1 \log \frac{y^h}{z} + \beta_2 \log n^h + u^h \qquad (6\text{-}4)$$

La variable dépendante de l'équation (2) serait supérieure à 1 pour les ménages qui se considèrent pauvres et inférieure à 1 pour les ménages qui se considèrent non-pauvres. Dès lors, le seuil de pauvreté subjectif, z_s, peut aisément se déduire au point où $w^h = 1$ de sorte que :

$$z_s = \exp\left(\frac{1-\hat{\gamma}_0+\hat{\gamma}_1 \log z-\hat{\gamma}_2 \log n}{\hat{\delta}_1}\right) \qquad (6\text{-}5)$$

6.3 La pauvreté subjective Tunisie : Incidence et principaux déterminants

6.3.1 Cadre contextuel et méthodologique

Les modules et les questions se rapportant aux perceptions et représentations des ménages bénéficiaires des programmes d'assistance sociale ont été intégrés dans les questionnaires de l'enquête pour deux raisons essentielles. La première raison consiste à alimenter l'évaluation opérationnelle par des données qualitatives qui soient faibles et robustes afin d'apporter des réponses aux interrogations ayant trait à la participation aux programmes, la satisfaction des bénéficiaires, l'accessibilité et l'égalité des traitements. La deuxième raison invoquée a trait aux grandes possibilités d'élargir le champ de connaissance de la pauvreté en explorant les populations bénéficiaires à travers le prisme de la pauvreté subjective.

Comme expliqué précédemment, les développements théoriques relatifs à la pauvreté subjective étayés par des validations empiriques concluantes plaident en faveur d'une adoption plus systématique des approches subjectives (et multidimensionnelles) aux côtés des approches monétaires (unidimensionnelles) conventionnelles en vue d'enrichir le champ d'analyse par des phénomènes qui n'ont pas été démasquées et révélés par les approches classiques, garantissant ainsi une couverture plus large des différents profils de pauvreté. Les variables les plus pertinentes retenues par les approches subjectives de la pauvreté, toutes déclinaisons confondues, gagneraient ainsi à être incluses dans les modèles de ciblage des bénéficiaires des programmes d'assistance sociale.

C'est dans ce cadre qu'on essayera dans les sections suivantes de présenter tour à tour les résultats et les implications analytiques et pratiques des questions suivantes posées dans les module E (Perceptions des ménages : PNAFN, AMGII et Témoin) et K (Module des revenus) de l'enquête du CRES (2014).

Questions posées dans le Module E du questionnaire

Le module E comporte essentiellement la question qui permet aux personnes bénéficiaires des programmes évalués, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII, et aussi exclues de ces programmes, de s'exprimer par rapport à leurs perceptions et surtout de s'auto-évaluer par rapport à leurs niveaux de vie.

Cette question d'évaluation du niveau de vie (ELQ) a été posée de la manière suivante :

En se référant à une échelle de cinq paliers (Très pauvre, pauvre, moyen, peu riche, riche), quel niveau correspond à la situation actuelle de votre ménage ?

De même, d'autres questions ont été posées dans le même module concernant le montant du transfert que les bénéficiaires considèrent comme étant suffisamment adéquat. N'ayant répondu à cette question que ceux qui ont déjà exprimé leur insatisfaction par rapport au montant actuel du transfert monétaire du PNAFN.

Une autre question qui sera traitée dans la section qui suit, se rapporte à la perception de l'éducation des enfants par les ménages en bas de la hiérarchie des revenus. Plus précisément, les bénéficiaires qui ont des enfants scolarisés ont été invités à se projeter dans l'avenir en vue de prédire le niveau social atteint, tout en gardant la même échelle adoptée pour la question d'évaluation du niveau de vie. Cette question est d'une importance cruciale car elle permet de détecter les bénéficiaires ou les ménages qui voient en l'éducation de leurs enfants un engin d'émancipation de la pauvreté capable de briser le cercle vicieux de sa transmission intergénérationnelle. Il convient aussi d'identifier les facteurs présidant à la reproduction de la pauvreté nonobstant la scolarisation des enfants.

La majorité des questions posées dans le module K se rapportent aux sources de revenus et à la dépense. Toutefois, une question a porté sur le revenu minimum nécessaire (MIQ) qui permet au ménage de mener une vie décente (question K4 : *quel niveau de revenu considérez-vous comme un minimum nécessaire pour votre ménage ?*). Les traitements de cette question fondamentale ont été menés conformément aux développements théoriques menés par Goedhart et al. (1977), et permettront d'aborder les questions relatives aux seuils de la pauvreté subjective.

6.3.2 L'estimation économétrique des seuils de pauvreté subjective

Afin d'estimer la ligne de la pauvreté subjective, nous nous sommes référés à la fois à la méthode de Goedhart et al (1977), qui consiste à estimer un modèle double logarithmique (équation 1 plus haut), ainsi qu'à l'utilisation du modèle AIDS de Deaton et Muellbauer(1980), décrit par l'équation (4). Dans le premier cas, le logarithme du revenu minimum constitue la variable dépendante, tandis que dans le second cas, la variable dépendante est égale au rapport entre le revenu minimum et l'indicateur de bien-être. Les variables indépendantes sont, par contre, les mêmes peu importe la spécification retenue, soit le logarithme de l'indicateur de bien-être et le logarithme de la taille du ménage.

Deux indicateurs de bien-être ont été utilisés. Le premier est l'indicateur conventionnel, celui de la consommation par tête. Le second est le revenu par tête. Il est à signaler que le revenu révélé par les *pnafistes* et les *amgistes* ne semble pas être toujours cohérent avec le niveau de consommation ; et ce même après avoir augmenté le revenu du loyer implicite pour les ménages propriétaires de leur logement. En effet une simple analyse de la propension moyenne à consommer montre que celle-ci est supérieure à 1 pour 49% des ménages, soit pour presque un ménage sur deux.

L'utilisation du revenu par tête en tant qu'un indicateur de bien-être risque donc d'entraîner une certaine surestimation du seuil de pauvreté subjectif, ce qui réduit la crédibilité de ce dernier.

En dépit de ce risque, deux versions ont été estimées pour le modèle double logarithmique (équation 1) et le modèle AIDS (équation 4). La première version de chaque modèle utilise comme indicateur de bien-être la consommation par tête ; tandis que la seconde utilise le revenu par tête.

Figure 22 : Relation entre consommation par tête et revenu par tête

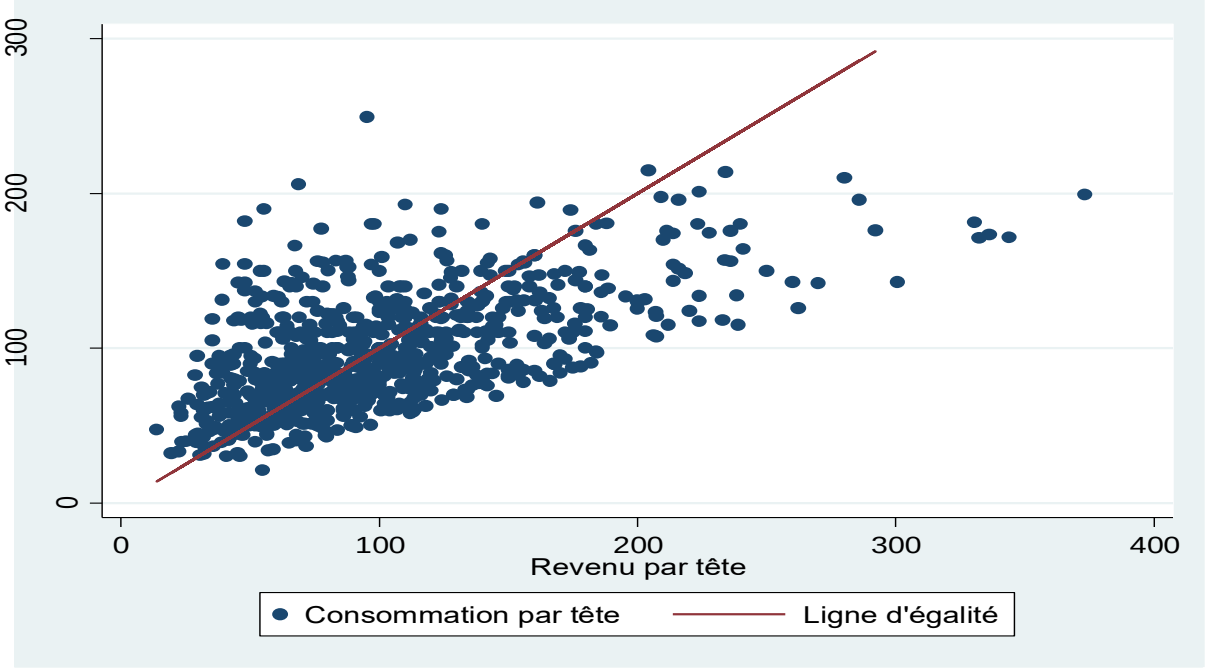

La figure 22 résume les résultats d'estimation du modèle double logarithmique (équation 1) pour les ménages de taille 4, soit la taille la plus fréquente (le mode).[100]L'utilisation d'un sous-échantillon de ménage de taille différente ou des résultats issus de l'estimation des deux versions du modèle AIDS (équation 4) entraine principalement un déplacement de l'endroit où la première bissectrice (droite verte) croise la courbe de régression (courbe rouge).

La figure 23 confirme que l'utilisation du revenu par tête en tant qu'un indicateur de bien-être produit un seuil pauvreté subjectif plus élevé que celui produit par l'utilisation de la consommation par tête. Le Tableau 101 résume les résultats d'estimation selon l'indicateur de bien-être et le choix de type de modèle. Il confirme notamment que la surestimation du seuil objectif qui résulte de l'utilisation du revenu est surtout observée chez les ménages de petite taille. Pour les ménages composés d'une seule personne par exemple, l'utilisation de l'indicateur de bien-être revenu et du modèle double logarithmique produit un seuil de pauvreté subjectif de 202 dinars par mois, tandis que ce même seuil descend à 144 dinars en utilisant le même modèle double logarithmique mais avec la consommation comme indicateur de bien-être. L'écart entre le seuil basé sur le revenu et celui basé sur la consommation se rétrécit, à mesure que la taille du ménage augmente.

[100]Environ 22.5% des ménages tunisiens sont composés de 4 personnes.

Figure 23 : Relation entre le revenu minimum (QRM) et l'indicateur de bien-être (n=4)

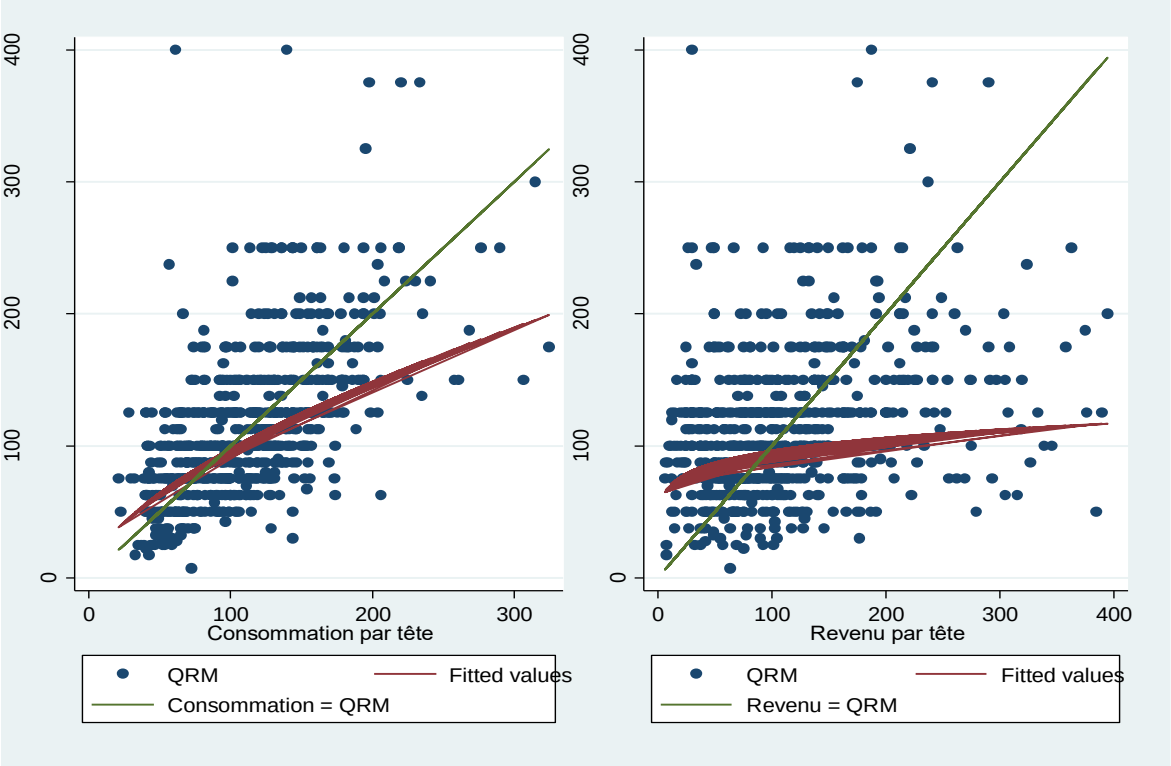

Il est important de noter que pour le même indicateur de bien-être, le modèle AIDS (qui respecte davantage les propriétés de la théorie du consommateur) produit systématiquement des seuils de pauvreté subjectifs plus élevés que ceux engendrés par le modèle double logarithmique. Si on adopte ce modèle et l'indicateur de consommation, force est de constater que le seuil de pauvreté subjectif moyen qu'il génère est un peu plus élevé que la borne supérieure du seuil de pauvreté objectif ; 118 et 109 dinars par mois, respectivement. La moyenne de 136 dinars obtenue à l'aide du modèle AIDS et de l'utilisation du revenu comme indicateur de bien-être peut être considéré comme la borne supérieure du seuil de pauvreté subjectif, surtout que cette moyenne peut souffrir d'une certaine surestimation.

Tableau 101 : Seuils de pauvreté subjectifs selon la taille et le choix de l'indicateur de bien-être

	Consommation par tête		Revenu par tête	
	Double log.	AIDS	Double log.	AIDS
Constante	4.8***	1.22***	5.22***	2.11***
Effet du log $\frac{y^h}{z}$	0.60***	-0.5***	0.14***	-1.37***
Effet du log n^h	-0.12***	-0.15***	-0.46***	-0.68***
R2	0.52	0.55	0.35	0.47

N.B. Tous les coefficients sont statistiquement significatifs au seuil de 1%.

	Consommation par tête		Revenu par tête	
	Double log.	AIDS	Double log.	AIDS
Seuil objectif bas	(69)		-	
Seuil objectif haut	(109)		-	
Seuil subjectif (*n* = 1)	144 (144)	169 (169)	202 (202)	245 (245)
Seuil subjectif (*n* = 2)	234 (117)	278 (139)	278 (139)	348 (174)
Seuil subjectif (*n* = 3)	309 (103)	369 (123)	336 (112)	426 (142)
Seuil subjectif (*n* = 4)	380 (95)	452 (113)	384 (96)	492 (123)
Seuil subjectif (*n* = 5)	440 (88)	530 (106)	425 (85)	550 (110)
Moyenne	400 (100)	472 (118)	432 (108)	544 (136)

N.B. La moyenne est calculée en utilisant seulement les populations couvertes par le PNAFN ou l'AMG2. Les valeurs entre parenthèses indiquent le même seuil de pauvreté mais ajusté par la taille du ménage.

Conformément aux travaux de Goedhart et al (1977), le Tableau 101 montre également que la ligne de pauvreté subjective croît à mesure que la taille du ménage augmente. Toutefois, la relation entre revenu minimum et taille du ménage n'est pas linéaire, elle est plutôt logarithmique. Autrement dit, lorsque la taille de ménage augmente de 100%, la ligne de pauvreté subjective n'augmente que d'environ 65% avec les modèles basés sur la consommation et d'environ 40% avec les modèles basés sur le revenu.

Cela veut dire que les ménages tiennent (implicitement ou explicitement) compte du fait que leurs besoins augmentent lorsque leur taille augmente, mais l'augmentation de leurs besoins est plus faible que l'augmentation de leur taille ; eu égard aux économies d'échelle qu'ils réalisent dans la consommation intra-ménage. Nous pouvons donc aisément déduire les échelles d'équivalence qui sous-tendent l'évaluation subjective des ménages du revenu minimum nécessaire pour joindre les deux bouts. Pour un ménage composé de deux personnes ($n = 2$) par exemple, cette échelle (ou sa taille équivalente) est donnée par le rapport entre son seuil subjectif et le seuil subjectif d'un ménage composé d'une seule personne ($n = 1$).

Le Tableau ci-dessous reporte la taille équivalente pour différentes tailles effectives des ménages (allant de 1 à 5) déduite des 4 modèles estimés.

Tableau 102 : la taille équivalente des ménages et le poids associé à chaque membre supplémentaire dans le ménage

Taille effective des ménages	Consommation par tête		Revenu par tête	
	Double log.	AIDS	Double log.	AIDS
***n* = 1**	1 (1)	1 (1)	202 (1)	245 (1)
***n* = 2**	1,625 (0.625)	1,645 (0,645)	1,376 (0,376)	1,420 (0,42)
***n* = 3**	2,146 (0,52)	2,183 (0,54)	1,663 (0,312)	1,739 (0,32)
***n* = 4**	2,639 (0,49)	2,675 (0,49)	1,9 (0,24)	2,008 (0,27)
***n* = 5**	3,056 (0,42)	3,136 (0,46)	2,104 (0,2)	2,245 (0,24)

N.B. Les valeurs entre parenthèses indiquent l'accroissement de la taille équivalente à mesure que la taille effective du ménage augmente d'une personne.

Pour le même indicateur de bien-être, le Tableau 102 montre que les échelles d'équivalence ne varient pas beaucoup selon la spécification double logarithmique ou AIDS. Par contre, ces mêmes échelles varient considérablement selon qu'on adopte la consommation ou le revenu comme indicateur de bien-être. Les échelles d'équivalence déduites en utilisant la consommation comme indicateur de bien-être sont beaucoup plus cohérentes avec les échelles d'équivalence couramment utilisées dans la littérature ou par les institutions de statistique. Sans perte de généralité, les échelles d'équivalence déduites en utilisant l'indicateur consommation attribuent à un ménage une valeur de 1 lorsqu'il est composé d'une seule personne et elles augmentent sa taille équivalente de 0.5 à mesure que sa taille effective augmente d'une unité de consommation.

Nous avons indiqué plus haut que l'évaluation des ménages du revenu minimum nécessaire pour joindre les deux bouts peut refléter une perception multidimensionnelle de leur niveau de bien-être. Pour tester cette hypothèse, nous avant introduit dans les modèles de régression des variables qui indiquent le nombre de personnes (pouvant être 0) ayant un handicap ou une maladie chronique. Nous avons introduit également des variables discrètes qui indiquent la délégation du lieu de résidence du ménage.

Ces variables permettent de tenir compte de la disponibilité de services publics dans le milieu de vie des ménages. Elles peuvent également refléter le fait que l'évaluation des ménages du revenu minimum ne dépend pas exclusivement de leurs besoins (matériels, culturels, etc.), mais également de leur situation relative dans leur milieu de vie.

Pour ces spécifications, nous avons utilisés uniquement la consommation comme indicateur de bien-être. Les coefficients relatifs au nombre de personnes ayant une maladie chronique ou un handicap au sein du ménage sont positifs et statistiquement significatifs, ce qui confirme que les ménages tiennent compte de leurs besoins spécifiques dans l'évaluation du revenu

minimum. En outre, les coefficients associés aux variables discrètes qui indiquent la délégation de résidence sont également statistiquement significatifs, ce qui constitue une indication de taille que les ménages déterminent le revenu minimum non seulement en fonction de critères purement matériels, mais aussi en fonction de critère liés à leur milieu de vie.

Une façon alternative de tenir compte de l'effet du milieu de vie sur l'évaluation subjective du revenu minimum consiste aussi à dévier la variable dépendante et les variables dépendantes clés de leur moyenne au niveau de chaque délégation. Cela permet de savoir dans quelle mesure le niveau de vie moyen des ménages qui partage le même milieu de vie influence la détermination du revenu minimum. En conséquence, soit

$$\Delta \log y_{min}^{h,j} = \log y_{min}^{h,j} - \overline{\log y_{mın}^{J}}$$

le logarithme du revenu minimum d'un ménage *h* de la délégation *j* dévié de la moyenne logarithmique du revenu minimum de la délégation j ($\overline{\log y_{mın}^{J}} = \frac{1}{N_j}\sum_h \log y_{min}^{h,j}$). De façon analogue, nous définissons également $\Delta w^{h,j}$, $\Delta \log \frac{y^{h,j}}{z}$ et $\Delta \log n^{h,j}$. Les nouveaux modèles à estimer prennent donc la forme suivante :

$$\Delta \log y_{min}^{h,j} = \beta_0 + \beta_1 \Delta \log \frac{y^{h,j}}{z} + \beta_2 \Delta \log n^{h,j} + \beta_3 nmc^{h,j} + \beta_4 nh^{h,j} + u^{h,j} \qquad (6\text{-}6)$$

$$\Delta w^{h,j} = \gamma_0 + \gamma_1 \Delta \log \frac{y^{h,j}}{z} + \beta_2 \Delta \log n^{h,j} + \gamma_3 nmc^{h,j} + \gamma_4 nh^{h,j} + u^{h,j} \qquad (6\text{-}7)$$

où $nmc^{h,j}$ ($nh^{h,j}$) indique le nombre d'individus membres du ménage *h* en provenance de la délégation j qui endurent une maladie chronique (un handicap). Les résultats d'estimation des modèles (6-6) et (6-7) sont consignés dans le Tableau 103. Ces résultats confirment que la présence d'individus ayant des besoins spécifiques au sein du ménage accroît l'auto-évaluation du revenu minimum nécessaire pour joindre les deux bouts. Par ailleurs, les mêmes résultats confirment que l'écart entre le niveau de vie du ménage et le niveau de vie moyen de son milieu influence positivement sa perception du niveau de revenu minimum nécessaire pour échapper à la pauvreté.

Tableau 103 : Résultats d'estimation des modèles (6) et (7)

	Consommation par tête	
	Double log.	AIDS
Constante	0.121***	0.147***
Effet du $\Delta \log \frac{y^{h,j}}{z}$ (indicateur de bien-être)	0.648***	-0.457***
Effet du $\Delta \log n^{h,j}$ (taille du ménage)	-0.119***	-0.147***
Effet du $nmc^{h,j}$ (maladie chronique)	0.013**	0.022**
Effet du $nh^{h,j}$ (handicap)	0.052***	0.056***
R2	0.634	0.167

N.B. *** les coefficients sont statistiquement significatifs au seuil de 1%;
** les coefficients sont statistiquement significatifs au seuil de 5%.

6.3.3 La pauvreté purement subjective à travers l'autoévaluation des bénéficiaires

En plus de la quatrième question du module K sur le revenu minimum, i.e. la question K4 analysées plus haut, les ménages sélectionnés pour l'enquête PNAFN et l'enquête AMG2 ont eu à répondre à la question supplémentaire suivante :

« *Dans quel niveau social classez-vous votre ménage en comparaison avec ce qui règne dans votre environnement socioéconomique : très pauvre ; un peu pauvre ; moyen ; au-dessus de la moyenne ; ou très riche ?* »

Les réponses des bénéficiaires invités à s'autoévaluer par rapport à leur niveau social actuel ne se sont pas écartées de la stratification sociale attendue. Une application rigoureuse des critères d'éligibilité propres aux programmes PNAFN et AMGII conduit systématiquement à une hiérarchisation des bénéficiaires selon leur niveau de bien-être ; les *pnafistes* sont en moyenne plus pauvres que les *amgistes*.

Tableau 104 : Autoévaluation des bénéficiaires par rapport à leur niveau social

Niveau perçu	PNAFN (1)	AMGII (2)	Total	Différentiel (1) - (2)
Très pauvre	46,5	24,4	30,8	22,1
Pauvre	36,6	39,9	38,9	-3,3
Moyen	16,1	32,6	27,9	-16,5
Au-dessus de la moyenne	0,6	3,0	2,3	-2,4
Très riche	0,2	0,1	0,1	0,1
Total	100	100	100	

En effet, 47,2% des bénéficiaires du programme PNAFN se sont déclarés très pauvres contre seulement 24,3% auprès des bénéficiaires de l'AMGII, soit un écart significatif de l'ordre de 22,9% (Tableau 104).

A l'évidence, environ un *amgiste* sur quatre se considérant comme étant très pauvre est un résultat assez problématique car l'AMGII n'a pas été créé initialement en vue de couvrir des ménages extrêmement pauvres. Or, lors de la mise en œuvre des programmes et face à la limitation des budgets octroyés aux gouvernorats, des ménages en droit de bénéficier du PNAFN se voient octroyés l'AMGII puis ajoutés à la liste d'attente du programme du transfert monétaire.

En raison de l'absence d'un registre actualisé des bénéficiaires et d'une plateforme de suivi de leurs niveaux de vie, des trajectoires de sortie du PNAFN pour cause d'autonomisation économique des bénéficiaires sont rarement observées et par ricochet les délais de séjour dans le programme AMGII ont eu tendance à s'allonger.

D'autre part, 39,9% et 32,6% des *amgistes* se considèrent comme étant pauvres et moyens contre respectivement 36,6% et 16,1% pour le cas des *pnafistes*. Il est tout à fait cohérent qu'une large frange des populations *amgistes* s'estiment appartenir à la classe moyenne.

La raison fondamentale tient à la dimension relative à l'intégration sur le marché de travail, un des traits distinctifs des populations appartenant à la classe moyenne. Effectivement, 55% des bénéficiaires du programme AMGII sont déclarés occupés sur le marché de travail contre seulement 11% pour les *pnafistes*. Il importe d'étayer ce constat par des différences nettes au niveau des profils démographiques des deux populations. Alors que les *amgistes* sont en moyenne toujours en âge actif (50 ans), les bénéficiaires directs du PNAFN sont en moyenne de loin plus âgés (60 ans).

Toutes ces analyses attestent de l'hétérogénéité et la multiplicité des profils des ménages bénéficiaires des programmes d'assistance sociale en Tunisie.

Tableau 105 : Autoévaluation des bénéficiaires par rapport à deux niveaux de bien-être

	PNAFN	AMGII	Total
Subjectivement Pauvre	83,1	64,3	69,7
Subjectivement non-Pauvre	16,9	35,7	30,3
Total	100	100	100

Le tableau 105 permet de regrouper les différents paliers de l'échelle d'évaluation en deux niveaux : Pauvres (très pauvre et pauvre) et non pauvres (moyen, au-dessus de la moyenne et très riche), les résultats sont encore plus édifiants et les lignes de démarcation sont rendues plus claires. Les bénéficiaires qui se considèrent comme étant pauvres représentent respectivement 83,1% et 64,3% des bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII.

Tout en rappelant que ces programmes sont censés cibler des populations indigentes, la présence d'un nombre conséquent de bénéficiaires qui s'autoévaluent en tant que non pauvres, soient successivement 16,9% et 35,7% pour les programmes PNAFN et AMGII suscite maintes interrogations sur leur classement à l'aune des critères de la pauvreté monétaire.

Autrement dit, est-il possible de considérer ces taux comme étant des taux d'inclusion subjectifs ? De même, dans quelle mesure serait-il possible aussi de considérer la question d'évaluation du niveau de vie (ELQ) comme étant un indicateur d'avant-garde pouvant renseigner d'une manière précoce sur la qualité du ciblage ?

Pour répondre à ces questions, on a essayé d'explorer la répartition des ménages bénéficiaires en fonction de l'autoévaluation de leur situation sociale et des quintiles du revenu déclaré duquel on a déduit les transferts monétaires directs effectués au profit des bénéficiaires du programme PNAFN.

A première vue, on comprend vite que l'appréciation des bénéficiaires de leur bien-être croisée avec le quintile de revenu auquel ils appartiennent, renseigne peu sur la qualité de ciblage des programmes PNAFN et AMGII. Le tableau ci-après montre que parmi les16,9% de *pnafistes* qui s'estiment non-pauvres sont uniformément répartis à travers les 5 quintiles de la distribution de la consommation.

Or, ils sont 10,9% parmi les 35,7% d'*amgistes* subjectivement non pauvres qui appartiennent aux deux derniers quantiles. Si les *amgistes* qui s'estiment non-pauvres étaient uniformément répartis à travers les 5 quantiles comme leurs homologues *pnafistes*, 14,2% (0,4*35,7%) parmi eux devraient se trouver dans les deux premiers quantiles.

Ces résultats sont loin d'être inattendues car le programme AMGII couvre en plus des ménages pauvres éligibles au programme PNAFN, tous les profils de travailleurs vulnérables à court de capacités contributives les privant de s'affilier à des régimes contributifs. Ces personnes qui occupent des emplois, majoritairement précaires, pourraient s'autoévaluer comme étant non pauvres.

En dépit de l'importance des erreurs d'inclusion estimées aux alentours de 50% pour le programme PNAFN, 83,1% des bénéficiaires actuels s'estiment pauvres. Le Tableau 106 montre que ces ménages sont uniformément répartis à travers les cinq quantiles de la distribution du bien-être au sein des *pnafistes*. Ces résultats viennent étayer l'output des estimations économétriques (notamment les spécifications (6-6) et (6-7)) menées à la sous-section précédente qui laissent présager que les personnes auraient tendance à accorder des poids plus élevés aux variables et dimensions non monétaires du bien-être individuel.

Examinons maintenant dans quelle mesure la réponse des ménages à la question concernant leur niveau social est cohérente avec celle du revenu minimum (QRM). Pour cela, nous maintenons le regroupement des réponses à la question relative au niveau social en deux catégories : (1) pauvre si le ménage se considère peu ou très pauvre et (2) non-pauvre sinon. En ce qui concerne la QRM, il est naturel de supposer qu'un ménage se considère pauvre lorsque le revenu minimum qu'il révèle est supérieur à son niveau de bien-être, mesuré par la consommation ou le revenu.

Pour la clarté de l'exposé, nous utilisons dans ce qui suit uniquement la consommation comme un indicateur de bien-être. Outre le souci de l'allégement de la présentation, le choix de l'utilisation de l'indicateur de consommation uniquement se justifie également par le fait que les réponses des ménages à la question liée à la perception qu'ils se font de leur niveau social sont plus cohérentes avec le ratio QRM/consommation plutôt que le ratio QRM/revenu. Autrement dit, une plus grande proportion de ménages évalue leur niveau social par rapport à leur niveau de consommation plutôt que leur niveau de revenu.

Le Tableau 106 montre que pour 46.5% (35,3%+11,2%) des *pnafistes* par exemples, la cohérence entre les réponses relatives à la perception du niveau social et le ratio QRM/consommation est totale. Cette proportion monte à 55,9% chez les *amgistes*. Au total, environ un ménage sur deux (53,2%) seulement répond de façon cohérente aux deux questions.

Tableau 106 : Distribution des bénéficiaires selon l'autoévaluation et les quantiles de revenu

PNAFN	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Total
Subjectivement Pauvres	16,9% (20%)	16,6% (20%)	16,5% (20%)	16,5% (20%)	16,5% (20%)	83,1% (100%)
Subjectivement non Pauvres	3,1% (20%)	3,4% (20%)	3,5% (20%)	3,5% (20%)	3,5% (20%)	16,9% (100%)
Total	20,0% (20%)	20,0% (20%)	20,0% (20%)	20,0% (20%)	20,0% (20%)	100,0% (100%)
AMGII						
Subjectivement Pauvres	15,5% (24%)	13,6% (21%)	12,9% (20%)	10,9% (17%)	11,3% (18%)	64,3% (100%)
Subjectivement non Pauvres	4,5% (13%)	6,4% (18%)	7,1% (20%)	9,1% (25%)	8,6% (24%)	35,7% (100%)
Total	20,0% (20%)	20,0% (20%)	20,0% (20%)	20,0% (20%)	20,0% (20%)	100,0% (100%)
Total bénéficiaires						
Subjectivement Pauvres	15,8% (23%)	13,9% (20%)	13,7% (20%)	13,0% (19%)	13,3% (19%)	69,7% (100%)
Subjectivement non Pauvres	4,2% (14%)	6,1% (20%)	6,3% (21%)	7,0% (23%)	6,7% (22%)	30,3% (100%)
Total	20,0% (20%)	20,0% (20%)	20,0% (20%)	20,0% (20%)	20,0% (20%)	100,0% (100%)

Le Tableau 107 résume le niveau de consommation par tête des ménages couverts par le PNAFN ou l'AMG2 selon la perception qu'ils se font de leur statut social (pauvre ou non-pauvre). Ce tableau montre que la valeur médiane de la consommation par tête des ménages qui se déclarent pauvres s'élève à 90 et 113 dinars par mois chez les ménages couverts par l'AMG2 et le PNAFN, respectivement.

Tableau 107 : Perception des ménages de leur niveau de vie et cohérence de leurs réponses

	PNAFN		
	Pauvre (Consommation < QRM)	Non-Pauvre (Consommation> QRM)	Total
Subjectivement Pauvres	35,3%	47,9%	83,1%
Subjectivement non Pauvres	5,6%	11,2%	16,9%
Total	40,9%	59,1%	100,0%
	AMG2		
	Pauvre	Non-Pauvre	Total
Subjectivement Pauvres	35,0%	29,4%	64,3%
Subjectivement non Pauvres	14,8%	20,9%	35,7%
Total	49,8%	50,2%	100,0%
	PNAFN et AMG2		
	Non-pauvre	Pauvre	Total
Subjectivement Pauvres	35,1%	34,7%	69,7%
Subjectivement non Pauvres	12,1%	18,1%	30,3%
Total	47,2%	52,8%	100,0%

Si on combine ces deux groupes de ménages qui se considèrent pauvres, la valeur médiane de leur consommation par tête s'élèvera à 98 dinars par mois. Ce montant est très proche du seuil de pauvreté subjectif moyen (100 dinars) estimé à l'aide du modèle double logarithmique (voir Tableau 101). Il n'est pas non plus très loin de la borne supérieure du seuil de pauvreté objectif (109 dinars par mois).

Tableau 108 : Consommation par tête selon la perception du niveau social

	PNAFN					
	P5	P25	P50	Moyenne	P75	P95
Subjectivement Pauvres	41	75	113	136	175	315
Subjectivement non Pauvres	50	74	113	139	168	335
Total	42	75	113	136	173	315
	AMG2					
	P5	P25	P50	Moyenne	P75	P95
Subjectivement Pauvres	33	61	90	111	138	255
Subjectivement non Pauvres	46	74	111	128	158	273
Total	37	65	96	117	144	260
	PNAFN et AMG2 ensemble					
	P5	P25	P50	Moyenne	P75	P95
Subjectivement Pauvres	35	65	98	119	150	275
Subjectivement non Pauvres	47	74	112	130	158	290
Total	38	67	101	122	153	276

L'un des résultats intéressants révélés par le Tableau 108 est l'absence d'une ligne de démarcation claire et sans équivoque entre le niveau de consommation des ménages qui se considèrent très ou peu pauvres, d'une part, et les ménages qui se considèrent non-pauvres, d'autre part. Cette absence peut aussi être due au fait qu'en évaluant leur niveau social, les ménages ne prennent pas uniquement en considération leur niveau de consommation (ou de revenu), mais d'autres critères tels que la présence de maladies chroniques ou d'handicaps, la proximité de certains services publics, tels que les résultats des estimations économétriques des modèles (6) et (7) semblent suggérer. Elle peut aussi être le résultat de réponses stratégiques, dans le sens que les ménages qui bénéficient de l'aide de l'État, notamment les *pnafistes*, ont intérêt à prétendre vivre dans un état de pauvreté par crainte que leur réponse peut avoir un impact sur la continuité de leur couverture par le programme social.

L'absence de d'une ligne de démarcation claire et sans équivoque entre eux qui se considèrent pauvres et ceux qui se considèrent non-pauvres rend tout choix de seuil de pauvreté subjectif aussi arbitraire que le choix d'un seuil de pauvreté objectif. Le choix d'un seuil de pauvreté subjectif variant de 100 à 118 dinars par personne et par mois (Tableau 101), par exemple, est très proche de la médiane du niveau de consommation par tête des ménages couverts par le PNAFN ou l'AMG2 qui se considèrent pauvres (98 dinars) et, aussi, des ménages qui ne se

considèrent pas pauvres (112 dinars). Avec un tel choix, la perception d'environ 50% de la population qui se considère peu ou très pauvres sera en quelque sorte jugée non-crédible. En même temps, la perception d'environ 50% de la population qui ne se considère pas pauvre sera incluse sous la bannière de la pauvreté subjective. Comme nous l'avons souligné de la section précédente, le fait que le milieu de résidence, le niveau de vie moyen du milieu de résidence et la présence de maladies chroniques ou de membres ayant un handicap influencent l'autoévaluation du revenu minimum fait que tout choix d'un seuil de pauvreté subjectif unique serait arbitraire. Pour éviter ces griefs, nous ne retenons aucun des seuils de pauvreté subjectifs issus de nos différents modèles d'estimation.

Dans la mesure où la borne supérieure du seuil de pauvreté monétaire conventionnel, que nous qualifions ici d'*objectif*, est assez proche de la médiane du niveau de consommation des ménages qui se considèrent peu ou très pauvres, environ la moitié de cette population vit, selon le critère de la borne supérieure du seuil de pauvreté '*objectif*', effectivement dans une situation de pauvreté '*objective*'; tandis que la deuxième moitié de cette population ne serait pas dans une situation pauvreté '*objective*'.

Le Tableau 109 résume la répartition des ménages selon les deux formes de pauvreté : conventionnelles (ou '*objective*') et subjective. D'un côté, ce tableau nous révèle que 40.5% des ménages couverts par le PNAFN et qui se déclarent peu ou très pauvres vivent dans une situation de pauvreté absolue selon le critère de la borne supérieure du seuil de pauvreté conventionnel. Cette proportion ne varie que légèrement chez les ménages qui sont couverts par l'AMG2 (39.6%). Par contre, 42.6% des *pnafistes* se considèrent pauvres au moment où leur niveau de consommation est supérieur à la borne haute du seuil de pauvreté conventionnel, tandis que cette proportion n'est que de 24.6% chez les *amgistes*.

D'un autre côté, si le statut de *subjectivement pauvre* est attribué à un ménage lorsque son niveau de consommation est inférieur au niveau de revenu qu'il considère minimum pour pouvoir joindre les deux bouts (QRM), le Tableau 109 indique que 24.7% des *pnafistes* sont subjectivement pauvres et, en même temps, ils vivent dans une situation de pauvreté absolue selon le critère de la borne supérieure du seuil de pauvreté conventionnel. Cette proportion est beaucoup plus faible que celle observée chez les *amgistes* (35.8%). Néanmoins, seulement 16.1% des *pnafistes* se considèrent pauvres au moment où leur niveau de consommation est supérieur au seuil de pauvreté conventionnel ; et cette proportion descend même à 12.6% chez les *amgistes*.

Tableau 109 : Répartition des ménages selon les deux formes de la pauvreté

Pauvreté *objective*	PNAFN					
	Subjective : Perception du niveau social			Pauvreté objective	Subjective : inférieure au QRM		Consommation
	Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)		Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)
Pauvre (objective)	40,5	8,2	48,7	Pauvre (objective)	24,7	23,9	48,7
Non-Pauvre (objective)	42,6	8,7	51,3	Non-Pauvre (objective)	16,1	35,3	51,3
Total (subjective)	83,1	16,9	100	Total (subjective)	40,8	59,2	100

Pauvreté *objective*	AMG2					
	Subjective : Perception du niveau social			Pauvreté objective	Subjective : inférieure au QRM		Consommation
	Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)		Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)
Pauvre (objective)	39,6	17,6	57,2	Pauvre (objective)	35,8	21,0	56,9
Non-Pauvre (objective)	24,6	18,1	42,8	Non-Pauvre (objective)	12,6	30,5	43,1
Total (subjective)	64,3	35,7	100,0	Total (subjective)	48,4	51,6	100,0

Pauvreté *objective*	PNAFN et AMG2					
	Subjective : Perception du niveau social			Pauvreté *objective*	Subjective : inférieure au QRM		Consommation
	Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)		Pauvre	Non Pauvre	Total (objective)
Pauvre (objective)	39,9	14,9	54,7	Pauvre (objective)	32,7	21,8	54,7
Non-Pauvre (objective)	29,8	15,4	45,3	Non-Pauvre (objective)	13,6	31,9	45,3
Total (subjective)	69,7	30,3	100,0	Total (subjective)	46,3	53,7	100,0

Examinons maintenant le cas des deux groupes de ménages réunis. D'une part, le Tableau 109 révèle qu'environ deux ménages sur cinq (39.9%) sont à la fois pauvres selon les critères conventionnels et se déclarent, en même temps, comme faisant partie des groupes sociaux peu ou très pauvres.

Par contre, 29.8% de ces ménages se considèrent socialement pauvres pendant que leur niveau de consommation est supérieur au seuil de pauvreté conventionnel.

D'autre part, lorsqu'on considère la pauvreté subjective comme étant une situation caractérisée par un niveau de consommation plus bas que le revenu minimum QRM, le Tableau 109 montre que 32.7% des *pnafistes* et *amgistes* réunis sont pauvres selon les deux critères de pauvreté simultanément : subjectif et conventionnel. Par contre, 13.6% de ces ménages se considèrent subjectivement pauvres au moment où leur niveau de consommation est supérieur au seuil de pauvreté conventionnel.

6.3.4 La transmission intergénérationnelle de la pauvreté : Une appréciation subjective

Au-delà des aspects se rapportant à l'autoévaluation actuelle des bénéficiaires, il serait très tentant d'explorer leurs attitudes vis-à-vis de l'avenir et du rôle que pourrait jouer l'éducation dans l'émancipation des enfants du cercle vicieux de la transmission de la pauvreté à travers les générations.

Il s'agit incontestablement de l'objectif ultime que tous les programmes de transferts monétaire non-conditionnels et surtout conditionnels se veulent d'atteindre. Certes, les transferts monétaires jouent un rôle considérable dans l'allègement de la pauvreté instantanée en réduisant les écarts entre les niveaux de bien-être actuels des bénéficiaires et le seuil de pauvreté. Néanmoins, le rôle le plus important qu'ils sont censés jouer consiste à induire des changements au niveau des comportements individuels en stimulant la dépense des ménages en éducation et en santé.

A moyen et long terme, les investissements du ménage en capital humain pourraient atteindre un volume critique tel qu'une spirale vertueuse d'autonomisation économique des familles lourdement dépendantes de l'assistance sociale s'enclenche. Ces processus vertueux sont mus par l'amélioration sensible de la productivité des travailleurs membres de ménages pauvres ayant suivi des parcours formation et d'éducation leur permettant d'accéder à des emplois mieux rémunérés et se libérer ainsi du joug d'emplois informels et précaires, l'amélioration du niveau de santé général au sein du ménage et par une perspective d'employabilité meilleure des enfants scolarisés.

A cet effet, il est absolument informatif et stratégique de scruter les perceptions que se font les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale par rapport à l'éducation en tant que facteur d'ascension sociale et s'ils envisagent dans l'avenir une reproduction à l'identique de leur positionnement social actuel ; ou au contraire, ils entrevoient de briser le cercle vicieux de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, corollaire d'un avenir meilleur pour leur descendance.

Pour répondre à ces interrogations, deux questions ont été introduites dans le module E du questionnaire. La première a été posée essentiellement pour identifier les ménages au sein desquels des enfants sont en cours de scolarisation. Ces ménages auront à répondre alors à la deuxième question : *Quel sera à votre avis le niveau social de vos enfants dans l'avenir ?* Pour les réponses, les cinq modalités de la question ELQ ont été gardées les mêmes. Pour des raisons de simplicité, les différents paliers de l'échelle d'évaluation ont été regroupés en deux niveaux : Pauvres (très pauvre et pauvre) et non pauvres (moyen, au-dessus de la moyenne et très riche).

Les résultats font montre d'un optimisme remarquable partagé aussi bien par les bénéficiaires *pnafistes* qu'*amgistes* quant à l'avenir de leurs enfants, avec tout de même des écarts assez importants entre les deux populations de bénéficiaires.

Force est de noter que les bénéficiaires du PNAFN comparés à ceux de l'AMGII affichent plus de confiance par rapport à l'avenir de leurs enfants en estimant qu'ils seront seulement 23.2% (22% pour l'AMGII) à connaître le sort de leurs parents à s'installer durablement dans le cercle vicieux de la pauvreté contre 83.4% (64.6%) pour les parents actuellement (Tableau 110). Il en ressort des performances différenciées en matière d'émancipation des populations pauvres : 60.2% des bénéficiaires *pnafistes* seront projetés en dessus de la ligne de pauvreté contre 42.6% pour les *amgistes* (Tableau 110). Les populations bénéficiant de l'assistance sociale émancipées du joug de la pauvreté sont estimées aux alentours de 44% du total des bénéficiaires. La performance du PNAFN jugée supérieure à celle de l'AMGII pourrait s'expliquer par deux facteurs essentiels :

(i) le PNAFN cible essentiellement les populations pauvres et à besoins spécifiques contrairement au programme AMGII qui est censé offrir des prestations de santé aux populations vulnérables ;

(2) Pour maintes raisons, il est des bénéficiaires de l'AMGII qui affichent des niveaux de bien-être inférieurs ou égaux à des *pnafistes*. C'est dans ce sens que l'aide monétaire octroyé dans le cadre du PNAFN serait jugée comme étant un facteur discriminatoire pour les populations *amgistes* qui en sont privés en dépit de leur éligibilité au PNAFN. C'est en cela que le transfert monétaire direct octroyé aux *pnafistes*, modulable selon le nombre d'enfants scolarisés (10 DT/enfant) aurait été considéré comme facteur d'affranchissement de la pauvreté monétaire.

Tableau 110 : Évolution du niveau de la pauvreté subjective inter générationnelle

Groupe	Niveau présent (%)		Niveau futur (%)		Emancipation en %
	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	
PNAFN	83.4	16.6	23.2	76.8	60,2
AMG2	64,6	35	22	78	42,6
Total	70	30	26	74	44

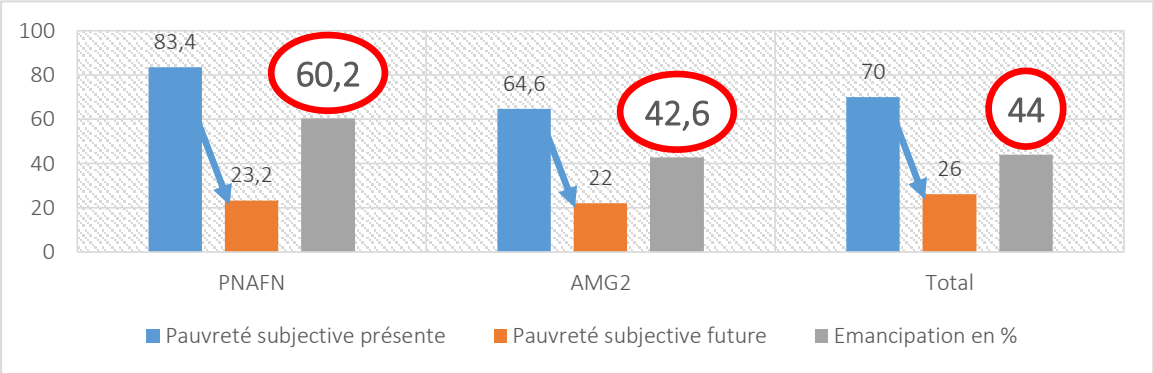

6.3.5 Les déterminants de la pauvreté selon l'approche purement subjective

Dans les paragraphes précédents, l'accent a été mis sur l'analyse des résultats des questions ELQ et QRM ce qui a permis de dresser un profilage des différentes facettes de la pauvreté pour les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale. Toutefois, il serait tentant d'approfondir cette analyse par l'identification des déterminants individuels les plus saillants et pertinents dans l'explication des réponses des bénéficiaires ayant trait à la perception de leur niveau de vie.

Autrement dit, qu'est ce qui fait que deux bénéficiaires du même programme, ayant en apparence le même niveau de bien-être approché à travers le revenu observé, s'autoévaluent de deux manières catégoriquement différentes comme explicité dans le tableau 104.

Pour ce dessein, des investigations économétriques seront menées moyennant l'usage d'un modèle Probit ordonné afin d'identifier les déterminants les plus pertinents et significatifs de la pauvreté subjective des deux groupes de bénéficiaires, en l'occurrence, ceux du PNAFN et de l'AMGII.

On a procédé dans une première étape à la mise en relief des variables les plus associées aux bénéficiaires. L'idée consiste à prédire la probabilité qu'un individu appartienne à l'une des cinq classes de niveau de vie en fonction d'un nombre réduit de variables dont essentiellement le revenu observé et les caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires.

Dans une deuxième étape, le modèle a été élargi en intégrant d'autres variables dont celles se rapportant aux caractéristiques du ménage et qui sont susceptibles d'agir sur son autoévaluation. D'ailleurs, on a démontré dans la sous-section précédente que les ménages tiennent compte de leurs besoins spécifiques dans l'évaluation du revenu minimum.

Les groupes de variables portent sur les aspects suivants : les caractéristiques sociodémographiques du ménage, marché de travail et caractéristiques de l'emploi occupé, la couverture sociale et l'informalité, les caractéristiques socio-économiques et démographiques du bénéficiaire, l'éducation et la santé. La variable exogène est le niveau social du ménage ; elle est définie comme suit :

ELQ =1, si le bénéficiaire se classe comme étant très pauvre

ELQ =2, sile bénéficiaire se classe comme étant pauvre

ELQ =3, si le bénéficiaire se classe comme étantmoyen

ELQ =4, sile bénéficiaire se classe comme étantau-dessus de la moyenne et

ELQ =5, si le bénéficiaire se classe comme étant riche.

Le modèle de base à estimer peut être défini comme suit :

$$ELQ_i = \beta_1 \ln(y_i) + \beta_2 Z_i + \epsilon_i$$

Avec : y_i est le revenu total du ménage i (ajusté du transfert pour le groupe PNAFN), Z_i est le vecteur des caractéristiques du bénéficiaire i portant sur son genre, son âge, son statut matrimonial et son niveau d'éducation et ϵ_i l'erreur *iid* relative au ménage i. Etant donné que la variable dépendante présente des modalités ordonnées, un modèle Probit ordonné a été adopté en vue d'estimer les déterminants de la pauvreté subjective pour les deux groupes de bénéficiaires enquêtés à savoir le PNAFN et l'AMG2.

Tableau 111 : Estimation du modèle probit ordonné du niveau social pour les deux groupes de bénéficiaires

Variables	PNAFN	AMG2	Variables	PNAFN	AMG2
Log du revenu total de ménage	0.156*** (0.019)	0. 163*** (0.020)	Secondaire	0.209** (0.143)	0.219*** (0.077)
Log de l'âge du bénéficiaire	0.237* (0.136)	0.455*** (0.096)	Supérieur	0.670* (0.340)	0.546*** (0.163)
Homme (réf)			Cut1	1.685*** (0.591)	1.957*** (0.415)
Femme	0.211** (0.091)	0.093 (0.104)	Cut2	2.736*** (0.594)	3.074*** (0.417)
Marié (réf)			Cut3	4.403*** (0.624)	4.703*** (0.423)
Célibataire	0.198* (0.110)	0.123 (0.085)	Cut4	4.931*** (0.649)	5.784*** (0.472)
Divorcé et veuf	-0.016 (0.097)	-0.176 (0.110)			
Néant (réf)			R^2	0.0289	0.0184
jardin d'enfant coranique et éducation des adultes	0.345* (0.195)	0.060 (0.151)	χ_2	85.66***	95.68***
Primaire	0.108 (0.083)	0.018 (0.058)	N	1404	2345

(.) : Écart type. *signification au seuil de 10%, ** signification au seuil de 5%, *** signification au seuil de 1%.

Les résultats de l'estimation pour les deux groupes de bénéficiaires montrent que le revenu représente le même effet significatif et positif dans la détermination du niveau de vie perçu par les bénéficiaires des programmes PNAFN et AMG2. Ce résultat se recoupe avec les analyses théoriques qui énoncent que les individus ont tendance à opter pour des échelles supérieures au fur et à mesure que leur revenu s'améliore.

L'âge présente un effet significatif et positif sur l'autoévaluation des bénéficiaires avec un effet légèrement plus prononcé pour les bénéficiaires de l'AMG2. Il semble que la couverture de santé offerte dans le cadre des deux programmes induit un sentiment de satisfaction auprès des bénéficiaires relativement âgés. Toutefois, les situations de veuvage et de divorce pèsent négativement sur l'appréciation de niveau des bénéficiaires de l'AMGII. On note aussi que le niveau d'éducation exerce un effet positif sur la perception du niveau de richesse surtout auprès du groupe AMG2. Le niveau de satisfaction du bénéficiaire serait une fonction croissante du niveau d'éducation.

La pauvreté subjective est loin d'être expliquée uniquement par les caractéristiques propres du bénéficiaire. D'autres facteurs sont susceptibles d'influencer la perception de richesse chez les bénéficiaires des programmes d'aides sociales. D'où l'idée d'introduire d'autres variables socio démographiques et économiques caractérisant le bénéficiaire et son ménage dans le modèle de base afin d'analyser les déterminants de la pauvreté subjective des différents bénéficiaires des programmes PNAFN et AMG2.

L'analyse des résultats du modèle probit ordinal élargi confirme l'effet positif et significatif des revenus observés sur la pauvreté subjective. Il importe d'ajouter que cet effet serait indépendant du programme auquel appartient le bénéficiaire.

S'agissant des caractéristiques démographiques des bénéficiaires, les résultats s'alignent partiellement avec ceux trouvés dans la spécification de base discutée précédemment. Un bénéficiaire du programme AMG2 a une propension importante à se classer plus riche à mesure qu'il avance dans l'âge et qu'il est célibataire. Pour ce qui a trait aux bénéficiaires du programme PNAN, le fait d'être dans la situation de célibat ou de divorce ou encore de veuvage, serait susceptible d'impacter positivement la perception du ménage par rapport à son niveau de bien-être. Les résultats mettent en évidence et confirment le rôle de l'éducation comme facteur de satisfaction des bénéficiaires par rapport à leurs niveaux de vie. Cette perception de la richesse, serait d'autant plus importante que le bénéficiaire a atteint un niveau d'éducation supérieur, indifféremment des programmes. Ces résultats se trouvent étayés par les théories du capital humain qui énoncent que l'éducation du bénéficiaire, aussi modeste soit-elle, pourrait améliorer les perspectives de revenus meilleurs et par ricochet son appréciation de son niveau de bien-être. Les résultats mettent en relief des perceptions différenciées des *pnafistes* et des *amgistes* de la pauvreté subjective selon la qualité de l'emploi et la trajectoire d'insertion sur le marché de travail. Les perceptions changent radicalement par rapport à la question de

l'informalité qui se définit comme étant le contournement de la sécurité de la sécurité sociale par les travailleurs salariés et non-salariés.

Tableau 112 : Les déterminants de la pauvreté subjective pour les deux groupes de bénéficiaires (PNAFN et AMGII)

Variables	PNAFN	AMG2	Variables	PNAFN	AMG2
Log du revenu total de ménage	0.138*** (0.02)	0. 164*** (0.02)	Au moins une personne handicapée dans le ménage	0.011 (0.07)	-0.221** (0.09)
Log de l'âge du bénéficiaire	0.154 (0.135)	0.473*** (0.10)	Accès au service social inférieur ou égal à 2 km	0.207*** (0.07)	0.002 (0.06)
Situation matrimoniale du bénéficiaire			Accès aux services de santé de base inférieur ou égal à 2 km	0.055 (0.08)	0.065 (0.06)
Marié (réf)	-	-	Région de résidence		
célibataire	0.230** (0.11)	0. 198** (0.09)	Nord-Ouest (réf)	-	-
Divorcé et veuf	0.167** (0.07)	-0.098 (0.08)	Nord-Est	0.044 (0.10)	-0.061 (0.07)
Niveau d'éducation			Centre-Est	0.055 (0.11)	-0.150* (0.08)
Néant (réf)	-	-	Centre-Ouest	0.077 (0.10)	0.267*** (0.07)
Jardin d'enfants, école coranique et éducation des adultes	0.322 (0.20)	0.095 (0.15)	Sud-Est	0.370*** (0.10)	0.121 (0.08)
Primaire	0.029 (0.09)	-0.019 (0.06)	Sud-Ouest	0.667*** (0.12)	0.190** (0.08)
Secondaire	0. 050 (0.15)	0.163** (0.08)	Cut 1	1.866*** (0.66)	2.093*** (0.51)
Supérieur	0.644** (0.32)	0.466*** (0.16)	Cut 2	2.961*** (0.67)	3.226*** (0.51)
Caractéristiques économiques			Cut 3	4.667*** (0.69)	4.877*** (0.52)
Chef de ménage informel	-0.391** (0.16)	0.136* (0.07)	Cut 4	5.185*** (0.72)	5.937*** (0.56)
Chef de ménage ouvrier	0.310* (0.18)	-0.138** (0.07)	R^2	0. 052	0.029
Log revenu minimum du ménage	0. 071 (0.06)	0.008 (0.05)	$WaldChi2$	145.62***	145.40***
Caractéristiques de santé dans le ménage			N	1367	23
Au moins une personne dans le ménage souffrant d'une maladie chronique	-0.013 (0.06)	-0.130** (0.06)			

(.) : Écart type. *signification au seuil de 10%, ** signification au seuil de 5%, *** signification au seuil de 1%.

En effet, un chef de ménage informel bénéficiaire du PNAFN se sent dévalorisé (coefficient négatif égal à -0,391) contrairement au chef de ménage *amgiste* (coefficient positif égal à 0,136) qui se sent plus riche en situation d'informalité. Cette opposition apparente pourrait révéler les arbitrages auxquels s'adonnent les travailleurs informels en comparant le coût de passage à la formalité qui induit une renonciation au transfert monétaire pour les *pnafistes* et le paiement de cotisations sociales à la CNSS pour les *amgistes* aux avantages de l'informalité[101]. En d'autres termes, nous sommes en présence de perceptions différenciées selon les programmes du coût d'opportunité de la transition à l'économie formelle.

Les bénéficiaires de l'AMG2 qui exercent en tant qu'ouvriers, se sentent davantage désavantagés en comparaison aux autres statuts dans l'emploi et ceux contrairement aux bénéficiaires du PNAFN qui se sentent paradoxalement satisfaits dans leur statut d'ouvrier. Une des explications possibles à cette situation serait lié au fait que les approches liées sur l'autoévaluation des bénéficiaires valident les phénomènes d'attrition et d'autolimitation des aspirations connus pour être largement répandus auprès des populations en bas de la distribution des revenus.

Il apparaît aussi que le revenu minimum du ménage ne présente aucun effet significatif sur la perception de richesse pour les bénéficiaires *pnafistes* et *amgistes*.

S'agissant des caractéristiques de santé, les résultats du modèle probit ordonné montrent que la présence d'une maladie chronique et/ou d'un handicap augmente significativement le sentiment de pauvreté pour les bénéficiaires *amgistes*.

Les résultats démontrent aussi que la présence d'un service social à une distance inférieure ou égale à 2 km augmente la perception de richesse pour les bénéficiaires du PNAFN. Ceci s'explique manifestement par le fait que la population des *pnafistes* est dominée par des personnes très âgées et à besoins spécifiques, d'où le besoin pressant d'une assistance sociale de proximité.

Comme la région de résidence joue un rôle assez important dans l'obtention du programme PNAFN et AMG2 ; les résultats du modèle probit ordonné s'alignent avec ceux discuté lors de l'estimation des déterminants du statut des ménages éligibles (section 5.2). Un bénéficiaire du PNAFN qui réside dans la région de Sud Est ou Ouest voit son niveau de richesse s'améliorer davantage que celui qui réside dans la région du Nord-Ouest.

[101]La transition à la formalité permet aux travailleurs informels bénéficiaires des programmes d'assistance sociale (PNAFN et AMGII) de bénéficier de la couverture contre le risque d'une chute de revenus suite à l'occurrence d'un nombre d'éventualités dont la maladie, la vieillesse, le décès, l'invalidité, la maternité, les accidents de travail et les maladies professionnelles, etc.

Néanmoins un bénéficiaire du programme AMG2 se sent plus riche s'il réside dans les régions du Centre-Ouest et le Sud-Ouest, et plus dévalorisé s'il réside dans la région du Centre-Est. Les perceptions des *amgistes* pouvant apparaître à première vue inattendues, s'expliqueraient par le différentiel du coût de la vie entre les régions littorales et celles de l'intérieur.

Conclusion de la deuxième partie

La deuxième partie de la thèse a permis de répondre à des interrogations cruciales concernant le fonctionnement des programmes d'assistance sociale et surtout leurs performances en matière de ciblage des populations pauvres et de réduction de la pauvreté et des inégalités.

Il importe de noter que la thèse comporte des résultats originaux sur la performance des deux programmes phares d'assistance sociale en Tunisie, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII, qui ont été développés dans les chapitres 5 et 6.

Une section du chapitre 5 s'est consacrée à l'évaluation des processus décisionnels et du mode de fonctionnement du PNAFN. En effet, l'évaluation opérationnelle du transfert monétaire nous a permis de ressortir un nombre de conclusion de première importance pour l'esquisse de politiques de protection sociale et de marché de travail plus adaptées aux spécificités de l'économie tunisienne et ses propres difficultés.

On a procédé de ce fait à la mise en perspective de l'évolution du montant du transfert monétaire depuis la création du PNAFN jusqu'à l'heure actuelle, à l'aune d'autres minima sociaux, particulièrement le SMIG et le seuil de pauvreté monétaire. Cette analyse a été d'une grande utilité pour ressortir les tendances suivantes :

a) Rapporté au SMIG, le transfert monétaire du PNAFN a connu une montée rapide passant 7% en 1987, à 22% en 2010 et puis porté à hauteur de 46% en 2016 avant de retomber à 41% en 2020. Les trajectoires dissemblables d'évolution du transfert monétaire et du SMIG traduisent décidément une dégradation du pouvoir d'achat des populations occupées particulièrement en bas de la hiérarchie salariale et une réduction progressive de l'écart entre le salaire minimum de référence sur le marché de travail (SMIG) et le transfert monétaire principal octroyé aux familles nécessiteuses. Il importe dorénavant de porter une attention particulière à cet écart qui est absolument déterminant en matière d'incitation à l'emploi.
b) La dévalorisation à prix constants du SMIG au cours de la période 1987-2020 démontré précédemment contre une appréciation significative du pouvoir d'achat des *pnafistes,* serait corollaire d'une ponction systématique du pouvoir d'achat des populations actives occupées vers les populations *pnafistes* déclarées majoritairement inactives. On a pu assister également à une dévalorisation relative manifeste du SMIG vis-à-vis du seuil de pauvreté absolue.

c) La dévalorisation relative du SMIG vis-à-vis de l'indice des prix à la consommation familiale (IPC), du seuil de pauvreté absolue et du montant du PNAFN pourrait être assimilé à un coût de non-redéploiement de l'appareil productif et de non-accomplissement de la réforme de la politique de compensation et des mécanismes d'assistance sociale dont essentiellement le PNAFN. En d'autres termes, la réforme de la caisse générale de compensation a exigé initialement la prise en charge des aspects redistributifs par l'assistance sociale ciblée et particulièrement moyennant des transferts monétaires idoines aux populations pauvres et vulnérables d'où l'idée de création du PNAFN. En d'autres termes, une réforme aboutie et accomplie des mécanismes d'assistance sociale aurait pu appuyer les autorités à démanteler le dispositif de subventions universelles (Compensation des produits énergétiques et alimentaires) et permettre in fine la libération du potentiel productif de l'économie nationale qui s'est faite l'otage de ses propres avantages comparatifs.

En vue d'assurer la légitimation politique de l'action de l'ancien, le PNAFN s'est transformé en un moyen de gestion approximative de la pauvreté et de toutes ses manifestations tout en étant dépourvu d'un point de vue des moyens financiers, humains et logistiques mobilisés, de la capacité de contribuer d'une manière effective à une réduction significative des phénomènes de pauvreté qu'il est censé combattre. Ce détournement du PNAFN de ses objectifs originels et son appauvrissement de toute vision stratégique de long terme, s'est poursuivi après la révolution et aurait même pris des dimensions beaucoup plus importantes.

Le chapitre 5 s'est focalisé aussi sur l'évaluation de la performance des deux programmes non-contributifs à cibler les plus pauvres de la population.

L'analyse du processus actuel de ciblage des ménages admissibles au PNAFN et à l'AMGII et l'analyse des effets redistributifs de ces deux programmes ont été possibles grâce à une enquête conduite par le CRES auprès des ménages bénéficiaires de ces deux programmes en 2014. Cette enquête a été combinée avec l'enquête du budget et de la consommation des ménages conduite par l'INS en 2010. Les données de l'enquête de l'INS de 2010 ont été calibrées afin de la rendre, avec l'enquête du CRES, représentative de la population tunisienne de 2014. L'analyse du processus actuel de ciblage des ménages admissibles au PNAFN et à l'AMGII et l'analyse des effets redistributifs de ces deux programmes ont permis de tirer les enseignements suivants :

- Ensemble, ces deux programmes assurent une couverture quasi-universelle des 10% les plus pauvres de la population.
- Ils réussissent à concentrer environ 73% de leurs ressources aux 30% de la population la plus démunie, soit la population visée par ces deux programmes.

- Le PNAFN réalise un taux de performance en matière de réduction de la sévérité de la pauvreté de 65.6%. Ce taux est donné par la réduction de la sévérité de la pauvreté attribuable au PNAFN et la réduction maximale de cette même mesure qu'il serait possible d'atteindre avec le même budget s'il était possible d'avoir une information parfaite sur le niveau de vie de tous les ménages.

Les mérites incontestables du processus de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII ne signifient pas pour autant qu'il s'agit d'un processus optimal et, par conséquent, imperfectible. A titre d'exemple, un peu plus que la moitié des 8.3% des ménages les plus pauvres en Tunisie ne sont pas couverts par le PNAFN. En même temps, à peine un ménage *pnafiste* sur deux mérite vraiment d'être couvert par le PNAFN. Une bonne partie de la deuxième moitié devrait idéalement rejoindre l'AMGII tant que les ressources disponibles du PNAFN ne permettent pas de couvrir plus que 8.3% des ménages tunisiens.

La thèse s'est proposée aussi de présenter des modèles de ciblage alternatifs qui afficheraient des performances meilleures que celles enregistrées par les programmes PNAFN et AMGII actuellement. Cette piste de recherche est d'autant plus pertinente que la Tunisie fait face depuis les changements politiques de 2011 à une crise économique et sociale sans précédent, qui s'est largement aggravée en 2020 suite à la prise des mesures de confinement et de restriction de mouvements associées au COVID-19. Le gouvernement est continuellement mis sous pression afin de répondre à une demande sociale sans cesse croissante tout en faisant face à une limitation qui s'accélère à vue d'œil de ressources budgétaires disponibles ou potentiellement mobilisables. D'où l'intérêt de l'adoption de nouvelles stratégies de ciblages des programmes d'assistance sociales qui permettraient une meilleure couverture des déciles les plus pauvres de la population tout en rationalisant les ressources financières du budget de l'Etat.

Toutefois, on a expliqué à maintes reprises les difficultés rencontrées par le dispositif de ciblage conduit par les travailleurs sociaux à minimiser les erreurs d'identification. Des difficultés qui s'originent particulièrement dans l'absence de bases de données administratives interconnectées à travers un identifiant national permettant de renseigner sur les niveaux de vie réels des ménages et puis dans l'informalité caractérisant le marché du travail en Tunisie.

Face à cette difficulté, plusieurs pays en développement ont élaboré des stratégies de ciblage basées sur la construction d'un système de scores approximant le niveau de vie des ménages. La construction de ces scores se fait en combinant un certain nombre de caractéristiques facilement observables et fortement corrélées avec le niveau de vie. La littérature économique offre plusieurs modèles statistiques qui permettent d'estimer les poids à associer aux caractéristiques des ménages, retenues pour les fins de ciblage, afin de déduire ce système de scores. Plusieurs de ces méthodes ont été testées dans le cadre de ce travail. L'un de ces modèles, connu sous le nom du PRINQUAL, est utilisé en Colombie pour cibler divers transferts à la population pauvre.

Il importe de souligner qu'aucun de ces modèles, y compris le PRINQUAL, n'a pu produire des résultats meilleurs, en termes de précision de ciblage et de réduction de la pauvreté, que ceux réalisés avec le mode de ciblage actuel du PNAFN et de l'AMGII.

La plupart des modes de ciblage utilisés dans les pays en développement se basent sur l'estimation, de façon paramétrique, des liens entre les caractéristiques des ménages et leur niveau de revenu ou de consommation. Ces modèles paramétriques produisent souvent des scores qui approximent de façon très précise le niveau de vie des ménages de la classe moyenne. Plus le niveau de vie de la population cible s'écarte du niveau de vie moyen, moins les scores estimés sont précis. Pour contourner ce problème, nous avons développé une nouvelle méthode de ciblage qui combine des modèles statistiques paramétriques et non paramétriques. Nous avons appelé ce modèle "Percentile Weighted Regression, (PWR)". L'estimation de ce modèle se fait en deux étapes :

I. Un système de pondération des ménages est estimé de façon non-paramétrique. Ce système attribue les pondérations les plus élevées à un groupe de ménage de référence. Les ménages qui se situent en dehors de ce groupe reçoivent des pondérations qui diminuent à mesure que leur niveau de vie s'écarte du niveau de vie moyen du groupe de référence. Dans notre cas, le groupe de référence est le groupe de ménages qui se classent entre les 8.3% des ménages les plus pauvres et les 70% des ménages les moins pauvres.
II. Un modèle d'estimation (re-pondéré) paramétrique est par la suite estimé, en utilisant le système de pondération des ménages estimé à la première étape, afin de déduire le système de poids à assigner aux caractéristiques des ménages retenus pour les fins de ciblage.

Contrairement à la plupart des modèles de ciblage les plus couramment utilisés, le modèle PWR est censé produire des scores qui approximent de façon très précise le niveau de vie des ménages de la classe de référence. Plus le niveau de vie de la population cible s'écarte du niveau de vie moyen de la classe de référence, moins les scores estimés sont précis. L'application empirique de ce modèle aux enquêtes utilisées dans le cadre de cette étude a permis de dégager des résultats très prometteurs :

- Si nous admettons que le PNAFN doit cibler en toute priorité les 8.3% des ménages les plus pauvres, alors le mode de ciblage actuel ne réussit à identifier correctement que 3.9% parmi les 8.3% des ménages les plus pauvres, soit un taux de précision égal à 47% de ces ménages. Ce taux de précision des bénéficiaires du PNAFN aurait atteint 55.4% si le modèle PWR était utilisé.
- Si nous admettons que l'AMGII doit cibler en toute priorité les 21.7% des ménages qui se classent juste après les 8.3% des ménages les plus pauvres, alors le mode de ciblage actuel ne réussit à identifier correctement que 10.9% parmi ces 21.7% des ménages, soit

un taux de précision égal à 50.2% de ces ménages. Ce taux de précision des bénéficiaires du PNAFN atteindrait 55.8% si le modèle PWR était utilisé.

- Le modèle PWR réaliserait 86.5% de la réduction du déficit de pauvreté qu'il serait possible d'atteindre si les administrateurs du PNAFN et de l'AMGII pouvaient recueillir une information parfaite sur le niveau de vie réel des solliciteurs de l'aide de ces deux programmes. Ce taux de performance atteindrait 84.4% en matière de réduction de la sévérité de la pauvreté. Notons que ces mêmes taux de performance relatifs au mode de ciblage actuel s'élèvent à 70.3% en matière de réduction du déficit de la pauvreté et 65.6% en matière de réduction sévérité de la pauvreté.

La politique distributive tunisienne repose toujours, et de façon importante, sur les subventions des produits alimentaires et énergétiques. Comme nous l'avons signalé plus haut les coûts budgétaires des subventions alimentaires avaient enregistré une certaine baisse entre 1987 et 2010. Par contre, ces coûts se sont envolés à nouveau après la révolution avec l'inclusion des nouveaux produits, comme le lait et le sucre, à la liste des produits alimentaires subventionnés. Par ailleurs, les subventions des produits énergétiques ont connu une hausse importante à partir de 2007 pour atteindre des sommets ces dernières au gré de l'évolution de la conjoncture au niveau des marchés internationaux. Pendant que les coûts budgétaires des subventions alimentaires représentaient moins de 2% du PIB au milieu des années 2000, il aurait dépassé la barre des 3% en 2020. Par ailleurs, les subventions alimentaires et énergétiques représentaient en 2020 plus que 100% de l'investissement public, et presque 500% des ressources mises à la disposition du PNAFN et de l'AMGII. En même temps, les effets de ces subventions sur la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont très faibles comparés à ceux du PNAFN et l'AMGII. A cet égard, nos résultats montrent que comparé aux subventions alimentaires, chaque dinar transféré aux ménages à travers le PNAFN réduit en moyenne

- 1.6 fois l'incidence de la pauvreté ;
- 2.9 fois le déficit de pauvreté ; et
- 3.6 fois la sévérité de la pauvreté.

Des évidences qui plaident en faveur d'une véritable restructuration des dépenses publiques pour améliorer leurs effets redistributifs.

La Tunisie a besoin de réaliser des réformes majeures de ses dépenses publiques pour les rendre plus propices à une croissance inclusive. Pour cela, elle doit accroitre l'efficacité de ses dépenses sociales afin de dégager plus de ressources pour les dépenses d'investissement en infrastructure. Malheureusement, les tendances actuelles indiquent une augmentation vertigineuse et inquiétante des dépenses de fonctionnement, notamment la masse salariale dans la fonction publique (19% du PIB en 2020 contre 9.5% en 2010) contre une stagnation voire une baisse de la part associée aux dépenses d'investissements publics dans le budget de l'Etat et le PIB.

Eu égard à la situation politique prévalant actuellement dans le pays, ces tendances vicieuses risqueraient de s'inscrire dans la durée, compliquant davantage toute initiative de mise en place de réformes structurelles.

Dans cette perspective, il était question de simuler plusieurs scénarios de réforme dont le point commun est de remplacer les subventions alimentaires et énergétiques par des transferts directs ciblés aux moins nantis de la population ; tout en ayant comme objectif de préserver, sinon d'accroitre, leur pouvoir d'achat.

Dans la mesure où le PNAFN réduit, selon le choix de la mesure de pauvreté, 1.6 à 3.6 fois plus la pauvreté que les subventions, il était naturel que le premier scénario de réforme consiste à élargir le PNAFN aux 22.7% des ménages bénéficiaires de l'AMGII ; en plus des 8.3% des ménages qui bénéficient actuellement de ce programme. L'intérêt de ce premier scénario de réforme est qu'il n'impose aucun coût de sélection supplémentaire dans la mesure où les nouveaux bénéficiaires sont déjà identifiés dans les bases de données, digitalisées depuis 2020, du MAS.

Le second scénario de réforme consiste à attribuer des transferts directs aux 30% des ménages les moins nantis selon un système de score approximant le niveau de vie. Le système de score est construit à l'aide du modèle PWR développé dans le cadre de cette étude.

Dans les deux scénarios de réforme, l'allocation mensuelle du PNAFN sera majorée de 39 dinars par ménage. L'objectif de cette revalorisation est double : (1) maintenir constant le pouvoir d'achat de l'allocation mensuelle du PNAFN ; et (2) maintenir constant le pouvoir d'achat des bénéficiaires de l'aide sociale qu'ils avaient (ou auraient) à leur disposition en absence de l'allocation mensuelle du PNAFN.

Les résultats de ces simulations montrent qu'il serait possible d'épargner 40.4% du budget alloué aux subventions alimentaires et énergétiques tout en réduisant, certes légèrement, l'incidence de la pauvreté. En outre, le pouvoir d'achat des 30% les moins nantis des ménages tunisiens s'améliore de façon substantielle par rapport à la situation actuelle. Cette amélioration se manifeste par la réduction du déficit de pauvreté de 16.8% selon le premier scénario de réforme et de 23.8% selon le second. Elle se manifeste encore par la réduction de la sévérité de la pauvreté de 27.1% selon le premier scénario et de 37.5% selon le second.

De ce fait, on a pu démontrer dans le chapitre 5 que les possibilités d'amélioration de l'efficacité de certaines dépenses publiques sont bien réelles. Dans la pratique toutefois, la réalisation de ces possibilités reste tributaire des mécanismes à mettre en œuvre pour s'assurer de la véracité des déclarations des solliciteurs des programmes d'aide sociale. Mais aussi et surtout, de la nécessité d'aboutir à un consensus national sur la nécessité de revoir en profondeur la structuration et le financement de la protection sociale en Tunisie.

Enfin, le chapitre 6 a été consacrée à traiter une question jamais traitée en Tunisie, et qui se rapporte à l'utilité potentielle des approches subjectives de pauvreté dans l'amélioration du ciblage des populations pauvres et vulnérables. L'approfondissement de nos connaissances actuelles vis-à-vis des bénéficiaires à travers le prisme de la pauvreté subjective a été rendue possible grâce à l'exploitation de deux questions dans l'enquête d'évaluation des programmes d'assistance sociale : la question du revenu minimum (QRM) et celle portant sur l'autoévaluation des bénéficiaires par rapport à leurs situations socio-économiques. L'objectif ultime étant de rechercher des profils de ménages pauvres que les approches monétaires de la pauvreté ne permettent pas d'identifier.

On a pu ainsi démonter suite à l'estimation de seuils de pauvreté subjectifs grâce aux modèles double logarithmique et AIDS adoptant la consommation par tête comme indicateur de bien-être que les seuils de pauvreté générés se situeraient à des niveaux légèrement supérieurs à la borne supérieure des seuils de la pauvreté monétaire ou objective. D'autres résultats confirment une hypothèse stipulant que lors de l'évaluation du revenu minimum par les ménages, certaines perceptions multidimensionnelles de leurs niveaux de vie sont prises en considération. En effet, nos estimations attestent que la présence d'individus au sein du ménage ayant des besoins spécifiques à l'instar du handicap, serait de nature à accroître l'auto-évaluation du revenu minimum nécessaire pour joindre les deux bouts.

Quant à la cohérence entre les réponses relatives à la perception du niveau social et le ratio QRM/consommation est totale, environ un ménage sur deux seulement répond de façon cohérente aux deux questions.

L'un des résultats intéressants qui ont été présentés dans ce chapitre concerne l'absence d'une ligne de démarcation claire et sans équivoque entre le niveau de consommation des ménages qui se considèrent très ou peu pauvres, d'une part, et les ménages qui se considèrent non-pauvres, d'autre part. Cette absence peut aussi être due au fait qu'en évaluant leur niveau social, les ménages ne prennent pas uniquement en considération leur niveau de consommation (ou de revenu), mais d'autres critères tels que la présence de maladies chroniques ou d'handicaps, la proximité de certains services publics.

Malgré la pertinence et l'originalité de l'idée d'explorer les possibilités qu'offriraient les approches subjectives de la pauvreté dans l'optimisation du ciblage des populations, l'absence d'une ligne de démarcation claire entre les populations objectivement pauvres et ceux qui se sont autoévalués comme étant pauvres, a relativement affaibli la portée des résultats trouvés jugés à l'aune des objectifs qu'on s'est assignés initialement.

Il importe d'approfondir cette approche ultérieurement dans le cadre de travaux de recherche en introduisant tout un module sur la pauvreté subjective dans l'enquête consommation, budget et niveau de vie des ménages qui sera conduite par l'INS en 2020. Cela permettra de couvrir toute la population, toutes catégories confondues, contrairement à l'enquête utilisée pour les besoins du chapitre 6 de la thèse.

Conclusion générale

Cette thèse s'est intéressée à un sujet qui vient de gagner en actualité dans la gestion mondiale actuelle de la crise du COVID-19. Il s'agit du rôle que le système de protection sociale, avec ses deux composantes contributive et non-contributive, pourrait assurer dans la réduction de l'informalité sur le marché du travail, de la pauvreté et des inégalités en Tunisie.

Les résultats auxquels on a pu aboutir au terme de cette recherche ont permis dans une certaine mesure d'élargir le champ des connaissances actuelles concernant le rôle que la protection sociale a pu jouer afin de freiner la progression l'informalité sur le marché du travail en Tunisie, le fonctionnement des programmes d'assistance sociale et leurs performances enregistrées en matière de ciblage des populations les plus pauvres et de réduction de la pauvreté. Cependant, ces résultats gagneraient à être approfondis, améliorés et poursuivis dans le cadre d'autres projets de recherche et actualisés sitôt de nouvelles données collectées à partir d'enquêtes nationales sont rendues disponibles. Les recherches dans ce domaine, encore rares et irrégulières, gagneraient à être encouragées par les autorités publiques afin de pouvoir asseoir les politiques dans le domaine de la protection sociale sur des évidences empiriques. D'où l'intérêt des évaluations de la performance et de l'impact des programmes de protection sociale dans un contexte marqué par une accentuation sans précédent des pressions sur les finances de l'Etat tunisien.

Cette conclusion générale sera consacrée, en première étape, à mettre en relief l'originalité des résultats auxquels on est parvenus à travers les deux parties de la thèse. Dans une deuxième étape, l'accent sera mis sur les principales limites de l'approche adoptée et des résultats atteints, dont certaines ont été déjà évoquées lors de la présentation des résultats. Des limites qui sont manifestement susceptibles d'impacter la validité et la pertinence de certains résultats. D'où l'intérêt de suggérer les moyens et les pistes à adopter pour aplanir ses difficultés et dépasser ces limites dans le cadre de futurs projets de recherche.

Des résultats originaux

Dans le chapitre 1 de la thèse, on a essayé au début de survoler toutes les principales étapes ayant ponctué l'évolution du système de protection sociale notamment depuis l'accès de la Tunisie à son indépendance en 1956. Il s'agit de reconstituer d'une manière exhaustive la genèse du système de protection sociale et in fine toute l'histoire de la protection sociale en Tunisie avec ses deux composantes contributive et non-contributive. Cette reconstitution historique est d'une importance majeure car elle nous a permis de positionner la protection sociale en tant que composante majeure des transferts sociaux aux effets redistributifs majeurs, parmi toute la panoplie des politiques de développement mises en œuvre par les pouvoirs

publics en Tunisie ; elle nous a permis également de faire ressortir, chemin faisant, le rôle de premier plan de la protection sociale dans la lutte contre les différents phénomènes de pauvreté et d'informalité.

Il a été aussi très utile de mettre l'accent sur les étapes majeures ayant marqué l'extension des systèmes assurantiels de protection sociale à l'économie informelle. En effet, les performances réalisées au cours des deux dernières décennies dans la lutte contre l'informalité sur le marché du travail en Tunisie seraient la résultante logique des efforts menés par les autorités publiques en matière d'amélioration de la couverture sociale en direction des catégories socio-professionnelle évoluant au sein de l'économie informelle et particulièrement les indépendants agricoles et non agricoles, les travailleurs à faibles revenus et tout récemment en 2019 les ouvrières dans les secteur agricole. On a présenté aussi d'une manière brève les principaux traits des deux programmes phares non-contributifs d'assistance sociale.

Le chapitre 3 de la thèse a permis un enrichissement substantiel au champ des connaissances actuelles vis-à-vis de l'économie informelle et ses principales composantes. D'où l'originalité de l'approche adoptée qui a abouti à la mesure et l'analyse de l'évolution de l'emploi informel en Tunisie sur la période 2005-2018.La compilation de cette série statistique sur l'emploi informel a été basée sur l'adoption de la définition légaliste de la protection et d'une approche résiduelle pour aboutir à des estimations de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie. Les résultats démontrent que les taux d'emploi informel, après avoir baissé substantiellement sur la période 2005-2010, se sont inscrits dans une tendance haussière au cours de la période transitoire (2012-2015), avant de reprendre une tendance à la baisse sur la période 2016-2018. L'un des résultats les plus saillants concerne les comportements informels chez les jeunes travailleurs. L'analyse des taux d'informalité en fonction de la structure d'âge de la population révèle que le phénomène de l'informalité serait clairement exacerbé parmi les jeunes populations qui viennent d'entrer sur le marché du travail. Les taux culminent à des niveaux élevés pour les groupes d'âge 15-19 et 20-24 ans, respectivement 84% et 42%. Cela peut indiquer que les jeunes populations sont plus susceptibles d'accepter des emplois précaires, de faible qualité, qui n'offrent pas de sécurité sociale.

L'essai qu'on a mené pour explorer la double causalité entre l'informalité sur le marché du travail en Tunisie et la pauvreté constitue une autre originalité de notre thèse. Il s'agit d'un thème qui a été peu traitée dans la littérature et encore plus dans la région MENA. La revue de la littérature qu'on a menée nous a permis d'identifier seulement quatre travaux qui ont fait recours aux équations simultanées pour étudier la double causalité entre la pauvreté et l'informalité sur le marché du travail.

Les résultats retrouvés aussi bien pour les travailleurs informels que pour les salariés informels sont globalement conformes à nos intuitions. En effet, une parfaite relation bidirectionnelle est constatée entre la pauvreté et l'informalité de tous les travailleurs et des travailleurs salariés.

De même, les résultats retrouvés concourent à valider l'hypothèse que les emplois salariés informels pourraient être la marque d'une segmentation au niveau du marché du travail en Tunisie qui s'explique par un excédent structurel de main d'œuvre et des capacités d'absorption limitées au niveau du secteur formel. Il en résulte une limitation de choix qui serait exacerbée pour les demandeurs d'emplois, se situant en bas de la distribution des revenus, faisant face, de facto, à un risque de basculer en dessous du seuil de la pauvreté en Tunisie.

Ce qui apporte des arguments solides plaidant en faveur de la thèse de travailleurs contraints d'opter pour des emplois salariés informels involontaires. Il s'agit, en toute vraisemblance, d'emplois de second choix, caractérisées par une absence de couverture sociale et d'une précarité manifeste.

Les résultats de nos estimations pour tous les travailleurs, laissent entrevoir l'existence d'une segmentation au sein même de la population des travailleurs indépendants informels. Un premier segment comprendrait la sous-population d'indépendants informels involontaires obligés de contourner la sécurité sociale en raison de l'insuffisance de leurs capacités contributives. Un deuxième segment serait composé d'indépendants informels volontaires qui auraient pris la décision de contourner la sécurité sociale afin d'éviter la pression fiscale et sociale et pour certains d'entre-deux, de pouvoir profiter des bénéfices des programmes assistanciels de protection sociale.

Enfin, cette investigation empirique et les résultats auxquels nous sommes parvenus invitent les décideurs à adopter une approche holistique qui consacre l'indissociabilité de la protection sociale, et des politiques de lutte contre l'informalité et la pauvreté. Ce qui suggère également l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies qui puissent intégrer toutes ces considérations et interrelations entre des phénomènes complexes telles que la pauvreté et l'informalité, afin de gagner en efficacité.

Ce chapitre a permis aussi de mettre en relief les traits distinctifs des travailleurs informels indépendants et à faibles revenus ainsi que parmi la population bénéficiaire de l'Assistance sociale (bénéficiaires et membres du ménage). Les capacités contributives des travailleurs informels ont été évaluées à l'aune d'un nombre de critères outre l'analyse de leurs attitudes face au risque et leurs préférences inter temporelles.

Les investigations empiriques menées ont conclu quant à l'existence de capacités contributives auprès d'une large frange des populations bénéficiaires du programme AMGII. Ces populations se concentrent dans le secteur du bâtiment, les services et le commerce et puis l'agriculture et la pêche.

Les obstacles à l'affiliation détectés se situent à différents niveaux : situation contractuelle instable, méconnaissance de la législation et des prestations liées à la sécurité sociale, mobilité du travail et surtout le changement récurrent de l'employeur. Les populations amgistes ainsi que les travailleurs affiliés à la CNSS (RINA, RTFR, RIA) affichent des taux d'escompte

intertemporels élevés (préférence pour le présent) et une aversion au risque (ARA positive). Les caractéristiques individuelles de ces travailleurs pourraient les inciter à opter pour une décision d'adhésion. Toutefois il semble que la somme que le travailleur est prêt à débourser pour cotiser serait inférieure au prix d'achat d'une assurance auprès de la CNSS.

Le chapitre 5 de la thèse a permis d'exposer les résultats de la première tentative d'évaluation des deux programmes phares d'assistance sociale (PNAFN et AMGII) à être menée en Tunisie depuis leur création. De même, on peut affirmer que les questions débattues dans ce chapitre, en plus de leur originalité pour le contexte tunisien, ont été aussi traitées pour la première fois en zone MENA. Il s'agit essentiellement de l'évaluation opérationnelle du programme phare de transferts monétaires en Tunisie, de l'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale à cibler les populations les plus pauvres et enfin de l'utilité potentielle des approches subjectives de pauvreté dans l'optimisation du ciblage des pauvres.

Concernant l'évaluation opérationnelle du programme PNAFN, les analyses ont permis de dégager plusieurs conclusions fondamentales et cruciales pour un meilleur fonctionnement du programme et l'esquisse de politiques de protection sociale plus intégrées au marché du travail. Une première conclusion de taille, serait au cœur des débats économiques sur les minima sociaux et l'incitation au travail et renvoie à une littérature économique abondante à ce sujet. A ce propos, a pu démontrer une réduction remarquable de l'écart entre le transfert monétaire accordé dans le cadre du PNAFN et le salaire minimum de référence sur le marché du travail en Tunisie sur la période 1987-2020. Sur la base de constat, les autorités publiques se doivent, dorénavant, de porter une attention particulière à cet écart qui est absolument déterminant en matière d'incitation à l'emploi. D'autre tendances ont été révélées, dont particulièrement la dévalorisation relative du SMIG vis-à-vis de l'indice des prix à la consommation familiale (IPC), du seuil de pauvreté absolue et du montant du PNAFN pourrait être assimilé à un coût de non-redéploiement de l'appareil productif et de non-accomplissement de la réforme de la politique de compensation et des mécanismes d'assistance sociale dont essentiellement le PNAFN. Nous sommes parvenus aussi à démontrer que le mode de déploiement actuel des travailleurs sociaux à travers le territoire national conditionne largement les résultats actuels en matière de précision du ciblage des populations pauvres et vulnérables.

Le chapitre 5 a permis aussi d'apporter des éclairages originaux sur la performance de ces deux programmes dans le ciblage des pauvres et la réduction de la pauvreté grâce à l'exploitation d'une enquête réalisée en 2014 dédiée à l'évaluation des deux programmes PNAFN et AMGII qui a été fusionnée avec l'enquête consommation réalisée par l'INS. A ce titre, on a pu dans une première étape analyser l'étendue de la couverture des déciles les plus pauvres de la population par les deux programmes évalués tout en appuyant l'analyse par leurs contributions relatives aux différentes mesures de la pauvreté et la réduction maximale de ces mêmes mesures qu'il serait possible d'atteindre avec le même budget s'il était possible d'avoir une information parfaite sur le niveau de vie de tous les ménages.

La thèse s'est proposée aussi de présenter des modèles de ciblage alternatifs qui afficheraient des performances meilleures que celles enregistrées par les programmes PNAFN et AMGII actuellement. Cette piste de recherche est d'autant plus pertinente que la Tunisie fait face depuis les changements politiques de 2011 à une crise économique et sociale sans précédent, qui s'est largement aggravée en 2020 suite à la prise des mesures de confinement et de restriction de mouvements associées au COVID-19. Le gouvernement est continuellement mis sous pression afin de répondre à une demande sociale sans cesse croissante tout en faisant face à une limitation qui s'accélère à vue d'œil de ressources budgétaires disponibles ou potentiellement mobilisables. D'où l'intérêt de l'adoption de nouvelles stratégies de ciblages des programmes d'assistance sociales qui permettraient une meilleure couverture des déciles les plus pauvres de la population tout en rationalisant les ressources financières du budget de l'Etat. Plusieurs méthodes ont été testées dans le cadre de ce travail, dont le modèle PRINQUAL adopté en Colombie pour cibler divers transferts à la population pauvre.

Il importe aussi de souligner que l'étape d'expérimentation d'approches alternatives de ciblage a comporté, pour les besoins de cette recherche, une originalité majeure. En effet, on a procédé au développement d'nouvelle méthode de ciblage qui combine des modèles statistiques paramétriques et non paramétriques que nous avons appelé "Percentile Weighted Regression, (PWR)".

Parmi les résultats phares de l'évaluation menée dans cette recherche, on a réussi à produire des estimations des erreurs d'identification (erreurs d'inclusion et d'exclusion) du mode de ciblage actuel conduit par les travailleurs sociaux pour les deux programmes d'assistance sociale en Tunisie. On a pu aussi démontrer que les résultats affichés par la méthode PWR en termes de précision du ciblage et de réduction de la pauvreté sont meilleurs par rapport aux performances autres approches de ciblage expérimentées incluant l'approche du MAS.

Concernant la problématique des subventions alimentaires et énergétiques en Tunisie, on a pu aboutir à des conclusions qui pourraient orienter les décideurs vers la refonte de ces dépenses dans le cadre d'une réforme intégrée du système de protection sociale. A cet effet, nos résultats affichent une performance superlative d'un dinar dépensé dans le cadre du transfert monétaire du PNAFN par rapport aux subventions alimentaires. Chaque dinar transféré aux ménages à travers le PNAFN réduit en moyenne 1.6 fois l'incidence de la pauvreté, 2.9 fois le déficit de pauvreté, 3.6 fois la sévérité de la pauvreté. Des évidences qui plaident en faveur d'une véritable restructuration des dépenses publiques pour améliorer leurs effets redistributifs.

Enfin, le chapitre 6 a été consacrée à traiter une question jamais traitée en Tunisie, et qui se rapporte à l'utilité potentielle des approches subjectives de pauvreté dans l'amélioration du ciblage des populations pauvres et vulnérables.

L'approfondissement de nos connaissances actuelles vis-à-vis des bénéficiaires à travers le prisme de la pauvreté subjective a été rendue possible grâce à l'exploitation de deux questions dans l'enquête d'évaluation des programmes d'assistance sociale : la question du revenu minimum (QRM) et celle portant sur l'autoévaluation des bénéficiaires par rapport à leurs situations socio-économiques. L'objectif ultime étant de rechercher des profils de ménages pauvres que les approches monétaires de la pauvreté ne permettent pas d'identifier.

On a pu ainsi démonter suite à l'estimation de seuils de pauvreté subjectifs grâce aux modèles double logarithmique et AIDS adoptant la consommation par tête comme indicateur de bien-être que les seuils de pauvreté générés se situeraient à des niveaux légèrement supérieurs à la borne supérieure des seuils de la pauvreté monétaire ou objective. D'autres résultats confirment une hypothèse stipulant que lors de l'évaluation du revenu minimum par les ménages, certaines perceptions multidimensionnelles de leurs niveaux de vie sont prises en considération. En effet, nos estimations attestent que la présence d'individus au sein du ménage ayant des besoins spécifiques à l'instar du handicap, serait de nature à accroître l'auto-évaluation du revenu minimum nécessaire pour joindre les deux bouts.

Quant à la cohérence entre les réponses relatives à la perception du niveau social et le ratio QRM/consommation est totale, environ un ménage sur deux seulement répond de façon cohérente aux deux questions.

L'un des résultats intéressants qui ont été présentés dans ce chapitre concerne l'absence d'une ligne de démarcation claire et sans équivoque entre le niveau de consommation des ménages qui se considèrent très ou peu pauvres, d'une part, et les ménages qui se considèrent non-pauvres, d'autre part. Cette absence peut aussi être due au fait qu'en évaluant leur niveau social, les ménages ne prennent pas uniquement en considération leur niveau de consommation (ou de revenu), mais d'autres critères tels que la présence de maladies chroniques ou d'handicaps, la proximité de certains services publics.

Malgré la pertinence et l'originalité de l'idée d'explorer les possibilités qu'offriraient les approches subjectives de la pauvreté dans l'optimisation du ciblage des populations, l'absence d'une ligne de démarcation claire entre les populations objectivement pauvres et ceux qui se sont autoévalués comme étant pauvres, a relativement affaibli la portée des résultats trouvés jugés à l'aune des objectifs qu'on s'est assignés initialement.

Limites et perspectives

Comme tout travail de recherche, cette thèse comporte naturellement un nombre de limites qu'on essayera d'exposer dans cette section. Il s'agit principalement de limites qu'on situerait au niveau des données utilisées pour les besoins des différents chapitres et aussi des approches méthodologiques adoptées. C'est justement à l'aune de cette lecture critique que des pistes d'amélioration des résultats auxquels on a pu aboutir pourraient être identifiées et suivies, tout en jalonnant les perspectives de recherches futures dans le domaine de la protection sociale.

La constitution de séries historiques sur l'emploi informel en Tunisie présentées au chapitre 3 comporte certaines limites. En dépit de l'originalité des résultats retrouvés, les limites qu'on pourrait susciter sont en partie inhérentes à l'approche résiduelle adoptée pour parvenir à une estimation de l'emploi informel au niveau national. En fait, nos analyses ont mis en évidence des problèmes de cohérence entre les niveaux constatés de l'emploi salarié féminin collectés à partir des fichiers administratifs des caisses de retraite et les niveaux issus des enquêtes auprès des ménages portant sur l'emploi conduits et diffusés par l'Institut National de la Statistique. On en déduit, très vraisemblablement, une sous-estimation de l'emploi salarié féminin par les enquêtes emploi. Un constat de taille qui est susceptible de faire planer le doute sur la fiabilité de certains indicateurs clés du marché du travail en Tunisie à l'instar du taux d'activité féminin, le taux d'emploi total et par sexe et pareillement pour le taux de chômage.

A cet effet, on pense qu'il serait fructueux de constituer des groupes de travail entre l'INS et la CNSS pour améliorer les données sur l'emploi féminin publiées par l'INS en optant pour un calage des données d'enquêtes sur les données administratives. Au-delà des aspects liés à l'amélioration de la qualité et la précision des données publiées sur le marché du travail en Tunisie, ce travail pourrait initier des dynamiques institutionnelles de calage des données d'enquêtes sur les données administratives.

On pense aussi que nos conclusions concernant les comportements informels et les effets désincitatifs des programmes d'assistance sociale sur les trajectoires de formalisation de l'emploi sur le marché du travail en Tunisie, seraient de portée relativement réduite en raison des limites propres à l'enquête d'évaluation des programmes d'assistance utilisée dans le cadre de ce chapitre. En effet, il s'agit d'une enquête dont l'univers est limité aux seules populations bénéficiaires des programmes d'assistance sociale, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII. D'où l'intérêt de conduire des enquêtes panel auprès des ménages portant le marché du travail afin de scruter en profondeur ces questions liées aux déterminants des comportements informels et des attitudes des travailleurs formels et informels vis-à-vis de la protection sociale dans son acception large. Il serait aussi tentant de compléter et enrichir cette analyse par un module portant sur les trajectoires de transition d'emplois formels vers des emplois informels et inversement.

En dépit de l'originalité des résultats présentés dans le chapitre 5 de cette thèse, il n'en demeure pas moins évident que les résultats pourraient être sensiblement améliorés en procédant à la fusion entre l'enquête d'évaluation conduite par le CRES en 2014 avec l'ECBNVM de l'INS de 2015. Cette approche permettrait de prendre en considération les changements intervenus dans la structure de la consommation des ménages entre 2010 et 2015, une période marquée par une poussée au niveau des pressions inflationnistes. On pourrait aussi suggérer de réappliquer les mêmes outils méthodologiques moyennant l'utilisation d'un large échantillon représentatif des familles bénéficiaires du PNAFN et de l'AMGII trié à partir de l'enquête sociale, menée

actuellement par le MAS afin de constituer un registre unique pour les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale en Tunisie.

D'ailleurs, tous les modèles de ciblage alternatifs proposés dans le chapitre 5 pourraient être expérimentés, utilisés par le MAS et puis optimisés dans le cadre de la nouvelle stratégie de réforme des programmes non-contributifs et de l'instauration d'un socle de protection sociale.

Enfin, il importe de souligner que les résultats retrouvés dans le chapitre 6, peu concluants quant à l'utilité des approches subjectives de pauvreté dans l'optimisation du ciblage des populations pauvres, seraient déterminés dans une large mesure par la couverture bornée de l'enquête utilisée dans ce chapitre, limitée aux populations bénéficiaires des programmes PNAFN et AMGII. A ce titre, nous suggérons d'introduire un module entier sur les approches subjectives de pauvreté (QRM et ELQ) dans le questionnaire de la nouvelle ECBNVM qui sera menée par l'INS en 2021. En couvrant toute la population, ciblée et non ciblée par les programmes d'assistance sociale, il est de fortes chances que les résultats soient sensiblement différents de ceux auxquels on a pu parvenir dans le cadre dans cette recherche.

Bibliographie

Abdessalem, Tahar, et Houyem CHEKKI Cherni. « Tunisian Pension System Sustainability: Towards A Multidimensional Reform ». *Region et Developpement* 44 (2016): 165-82.

Abu-Zaineh, Mohammad, Habiba Ben Romdhane, Bruno Ventelou, Jean-Paul Moatti, et Arfa Chokri. « Appraising Financial Protection in Health: The Case of Tunisia ». *International Journal of Health Care Finance and Economics* 13, nº 1 (mars 2013): 73-93. https://doi.org/10.1007/s10754-013-9123-8.

Adair, Philippe. « Économie non observée et emploi informel dans les pays de l'Union européenne. Une comparaison des estimations et des déterminants ». *Revue économique* 60, nº 5 (2009): 1117-53. https://doi.org/10.3917/reco.605.1117.

Adhikari, Dipak Bahadur. « Informal Economy and Poverty Dynamics: A Review ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY: Social Science Research Network, 25 juin 2020. https://papers.ssrn.com/abstract=3649379.

Afzal, Ayesha, Nawazish Mirza, et Fatima Arshad. « Conditional vs unconditional cash transfers: a study of poverty demographics in Pakistan ». *Economic Research-Ekonomska Istraživanja* 32, nº 1 (1 janvier 2019): 3366-83. https://doi.org/10.1080/1331677X.2019.1661006.

Ahumada, Hildegart, Facundo Alvaredo, et Alfredo Canavese. « The Monetary Method to Measure the Shadow Economy: The Forgotten Problem of the Initial Conditions ». *Economics Letters* 101, nº 2 (1 novembre 2008): 97-99. https://doi.org/10.1016/j.econlet.2008.06.001.

Alfers, Laura, Ghida Ismail, et Marcela Valdivia. « Informal Workers and the Social Protection Response to COVID-19: Who got relief? How? And did it make a difference? » COVID-19 Crisis and the Informal Economy Policy Insights No. 2. WIEGO, décembre 2020. https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/Alfers%20workers%20COVID19%20social%20protection%20policy%20insight%202%20Dec%202020.pdf.

Alkire, Sabina, et Maria Emma Santos. « Acute Multidimensional Poverty: A New Index for Developing Countries ». Working Paper. Oxford Poverty & Human Development Initiative (OPHI), 1 juillet 2010. https://doi.org/10.2139/ssrn.1815243.

Alzúa, María Laura, Guillermo Cruces, et Laura Ripani. « Welfare Programs and Labor Supply in Developing Countries: Experimental Evidence from Latin America ». *Journal of Population Economics* 26, nº 4 (1 octobre 2013): 1255-84. https://doi.org/10.1007/s00148-012-0458-0.

Amarante, Verónica, Marco Manacorda, Andrea Vigorito, et Mariana Zerpa. « Social Assistance and Labor Market Outcomes: Evidence from the Uruguayan PANES ». Inter-American

Development Bank, 2011. https://publications.iadb.org/publications/english/document/Social-Assistance-and-Labor-Market-Outcomes-Evidence-from-the-Uruguayan-PANES.pdf.

Amin, Samir, Giovanni Arrighi, Andre Gunder Frank, et Immanuel Maurice Wallerstein. *Transforming the Revolution: Social Movements and the World-System*. Delhi: AAKAR Books, 2006.

Amuedo-Dorantes, Catalina. « Determinants and Poverty Implications of Informal Sector Work in Chile ». *Economic Development and Cultural Change* 52, nº 2 (2004): 347-68. https://doi.org/10.1086/380926.

Angel-Urdinola, Diego F., et Arvo Kuddo. « Key Characteristics of Employment Regulation in the Middle East and North Africa ». The World Bank, 1 juillet 2010. http://documents.worldbank.org/curated/en/629231468050971623/Key-characteristics-of-employment-regulation-in-the-Middle-East-and-North-Africa.

Angel-Urdinola, Diego F., Monica Robayo, et Franciso Haimovich. « Is Social Assistance Contributing to Higher Informality in Turkey? » SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY: Social Science Research Network, 8 mai 2009. https://papers.ssrn.com/abstract=1729924.

Araujo, M. Caridad, Mariano Bosch, et Norbert Schady. « Can Cash Transfers Help Households Escape an Inter-Generational Poverty Trap? » Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research, septembre 2016. https://doi.org/10.3386/w22670.

Ariel Fiszbein Ravi Kanbur Ruslan Yemtsov. *Social Protection, Poverty and the Post-2015 Agenda*. Policy Research Working Papers. The World Bank, 2013. https://doi.org/10.1596/1813-9450-6469.

Assaad, Ragui, et Caroline Krafft. *The Egyptian Labor Market in an Era of Revolution*. OUP Oxford, 2015.

Asselin, Louis-Marie. « Composite Indicator of Poverty ». In *Analysis of Multidimensional Poverty: Theory and Case Studies*, édité par Louis-Marie Asselin, 19-51. Economic Studies in Inequality, Social Exclusion and Well-Being. New York, NY: Springer, 2009. https://doi.org/10.1007/978-1-4419-0843-8_3.

Aterido, Reyes Hallward-Driemeier, Mary Pagés, Carmen. *Does Expanding Health Insurance Beyond Formal-Sector Workers Encourage Informality?: Measuring the Impact of Mexico's Seguro Popular*. Policy Research Working Papers. The World Bank, 2011. https://doi.org/10.1596/1813-9450-5785.

Atkinson, A. B. « On the Measurement of Poverty ». *Econometrica* 55, nº 4 (1987): 749-64. https://doi.org/10.2307/1911028.

Atkinson, Anthony B. *The future of social protection in a unifying Europe*. Helsinki: Kelan tutkimusosasto, 2004.

Atkinson, Anthony Barnes. *The Economic Consequences of Rolling Back the Welfare State*. MIT Press, 1999.

———. « The Economics of the Welfare State ». *The American Economist* 40, nº 2 (1996): 5-15.

Ayadi, Mohamed, AbdelRahmen El Lahga, et Naouel Chtioui. « Pauvreté et Inégalités En Tunisie: Une Approche Non Monétaire ». *Working Papers PMMA*. Working Papers PMMA. PEP-PMMA, 2007. https://ideas.repec.org/p/lvl/pmmacr/2007-05.html.

Ayari, Michael. « La Tunisie des frontières : jihad et contrebande », 28 novembre 2013. https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/tunisia-s-borders-jihadism-and-contraband.

Azuara, Oliver, et Ioana Marinescu. « Informality and the Expansion of Social Protection Programs: Evidence from Mexico ». *Journal of Health Economics* 32, nº 5 (1 septembre 2013): 938-50. https://doi.org/10.1016/j.jhealeco.2013.07.004.

Bacchetta, Marc, Ekkehard Ernst, et Juana P. Bustamante. *Mondialisation et emploi informel dans les pays en développement*. Genève: OMC [u.a.], 2009.

Bachelet, Michelle. *Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive: rapport du groupe consultatif*. Genève: BIT, 2011.

Baird, Sarah, Francisco Ferreira, Berk Özler, et Michael Woolcock. « Conditional, unconditional and everything in between: a systematic review of the effects of cash transfer programmes on schooling outcomes ». *Journal of Development Effectiveness* 6, nº 1 (2014): 1-43.

Baird, Sarah, David McKenzie, et Berk Özler. « The effects of cash transfers on adult labor market outcomes ». *IZA Journal of Development and Migration* 8, nº 1 (12 décembre 2018): 22. https://doi.org/10.1186/s40176-018-0131-9.

Bakhshinyan, Elmira, Luca Molinas, et Harold Alderman. « Assessing Poverty Alleviation through Social Protection: School Meals and Family Benefits in a Middle-Income Country ». *Global Food Security* 23 (1 décembre 2019): 205-11. https://doi.org/10.1016/j.gfs.2019.07.005.

Banerjee, Abhijit V., Rema Hanna, Gabriel E. Kreindler, et Benjamin A. Olken. « Debunking the Stereotype of the Lazy Welfare Recipient: Evidence from Cash Transfer Programs ». *The World Bank Research Observer* 32, nº 2 (1 août 2017): 155-84. https://doi.org/10.1093/wbro/lkx002.

Bangasser, Paul E, International Labour Office, et Employment Sector. *The ILO and the Informal Sector: An Institutional History*. Geneva: ILO, 2000.

Bank, Asian Development. *A Handbook on Using the Mixed Survey for Measuring Informal Employment and the Informal Sector*. Asian Development Bank, 2011. https://www.adb.org/publications/handbook-using-mixed-survey-measuring-informal-employment-and-informal-sector.

Banque Mondiale. « Assistance technique de la banque mondiale sur le financement de la sante en Tunisie - Etude sur l'assistance médicale gratuite ». Document de travail. Tunis, avril 2016. https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/687831472236995453/assistance-technique-de-la-banque-mondiale-sur-le-financement-de-la-sante-en-tunisie-etude-sur-l-assistance-medicale-gratuite.

———. « Assistance technique de la banque mondiale sur le financement de la sante en Tunisie Etude sur l'assistance médicale gratuite ». Tunis, avril 2016. https://documents1.worldbank.org/curated/en/687831472236995453/pdf/106474-FRENCH-WP-P152974-OUO-9.pdf.

———. « Etude du secteur de la santé », mai 2006.

———. « Vers une meilleure équité : les subventions énergétiques, le ciblage et la protection sociale en Tunisie ». Note Politique. Division Maghreb Région Moyen Orient et Afrique du Nord, 2013. http://documents1.worldbank.org/curated/en/915461468308679840/pdf/827120WP0P12850Box0382091B00PUBLIC0.pdf.

Barrientos, Armando. « Does Vulnerability Create Poverty Traps? », 85-111, 2013. https://doi.org/10.1057/9781137316707_5.

———. *Social assistance in developing countries*. Cambridge ; New York: Cambridge University Press, 2013.

———. « Social Protection and Poverty ». *International Journal of Social Welfare* 20, nº 3 (2011): 240-49. https://doi.org/10.1111/j.1468-2397.2011.00783.x.

———. « The Role of Social Assistance in Reducing Poverty and Inequality in Asia and the Pacific », ADB SUSTAINABLE DEVELOPMENT Working Paper Series, septembre 2019. https://doi.org/DOI: http://dx.doi.org/10.22617/WPS190423-2.

Barrientos, Armando, Dario Debowicz, et Ingrid Woolard. « Heterogeneity in Bolsa Família outcomes ». *The Quarterly Review of Economics and Finance* 62 (2016). https://doi.org/10.1016/j.qref.2016.07.008.

Barrientos, Armando, et David Hulme. *Social Protection for the Poor and Poorest: Risk, Needs and Rights*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2007. http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=416804.

Barrientos, Armando, David Hulme, et Andrew Shepherd. « Can Social Protection Tackle Chronic Poverty? » *The European Journal of Development Research* 17, nº 1 (1 mars 2005): 8-23. https://doi.org/10.1080/09578810500066456.

Barrientos, Armando, Hossain Zillur Rahman, David Hulme, Mathilde Maitrot, et Luigi P. Ragno. « Fiscal and Financing Dimension of Social Protection Systems ». *Social Protection in Bangladesh*, 2014, 101-14.

Barros, Rodrigo. « Wealthier But Not Much Healthier: Effects of a Health Insurance Program for the Poor in Mexico ». Discussion Papers. Stanford Institute for Economic Policy Research, novembre 2008. https://ideas.repec.org/p/sip/dpaper/09-002.html.

Bastagli, Francesca, Jessica Hagen-Zanker, Luke Harman, Valentina Barca, Georgina Sturge, et Tanja Schmidt. « The Impact of Cash Transfers: A Review of the Evidence from Low- and Middle-Income Countries ». *Journal of Social Policy* 48, n° 03 (juillet 2019): 569-94. https://doi.org/10.1017/S0047279418000715.

Bastagli, Francesca, Jessica Hagen-Zanker, Georgina Sturge, Valentina Barca, Tanja Schmidt, et Luca Pellerano. « Cash transfers: what does the evidence say? a rigorous review of the impacts of cash transfers and the role of design and implementation features ». London, UK: Overseas Development Insitute, 2016.

Becker, Gary S. *Human capital: a theoretical and empirical analysis, with special reference to education*. 3rd ed. Chicago: The University of Chicago Press, 1993.

Behrman, Jere, Susan Parker, et Petra Todd. « Do Conditional Cash Transfers for Schooling Generate Lasting Benefits?: A Five-Year Followup of PROGRESA/Oportunidades ». *Journal of Human Resources* 46, n° 1 (2011): 93-122.

Ben Cheikh, Nidhal. « Compétitivité et modes de régulation : cas de la céréaliculture tunisienne ». Mémoire de Mastère. Tunis, 2005.

———. « L'emploi informel en Tunisie sur la période 2005-2015 ». In *Protection Sociale et économie informelle en Tunisie*, 54-72. CRES - BAD, 2016.

———. « L'extension de la protection sociale à l'économie informelle à l'épreuve de la transition en Tunisie ». Document de travail. Tunis: CRES, 2013. http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/extension_couverture_secteur_informel_01.pdf.

———. « Mode de déploiement de la protection sociale en Tunise : Genèse, institutions et évolution ». In *Protection sociale et économie informelle en Tunisie - Défis de la transition vers l'économie formelle*, CRES-BAD., 91. Tunis, 2016. http://www.cres.tn/fileadmin/user1/doc/Secteur_informel_Tunisie.pdf.

———. « Nidhal Ben Cheikh - Digitalisation des programmes sociaux : La Grande Imposture ! » Leaders, 2020. https://www.leaders.com.tn/article/29783-digitalisation-des-programmes-sociaux-la-grande-imposture.

———. « Résultats de l'évaluation opérationnelle des programmes d'assistance sociale : Analyse des processus, perception et satisfaction des bénéficiaires ». In *Evaluation de la performance*

des programmes d'assistance sociale en Tunisie - Pour optimiser le ciblage des pauvres et freiner l'avancée de l'informalité, CRES-BAD., 113-59. Tunis, 2017. http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/Rapport_CRES_mai_2017.pdf.

Ben Cheikh, Nidhal, Sami Bibi, et Tahar Abdessalem. « Note D'orientation - Des pistes de réformes pour l'instauration d'un Socle de Protection Sociale ». CRES - BAD, mai 2017. http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/Note_Orientation_CRES.pdf.

Ben Cheikh, Nidhal, Sami Bibi, Khmiri Imen, et Belloussaief Abir. « Evaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie - Pour optimiser le ciblge des pauvres et freiner l'avancée de l'informalité ». CRES - BAD, mai 2017. http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/Rapport_CRES_mai_2017.pdf.

Ben Cheikh, Nidhal, et Jacques Charmes. *Protection sociale et économie informelle - Défis de la transition vers l'économie formelle*. Tunis: Banque Africaine de Développement - Centre de Recherches et des Etudes Sociales, 2016.

Ben Cheikh, Nidhal, et Imen Khmiri. « Effets désincitatifs de l'assistance sociale sur la sécurité sociale ». In *Evaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie - Pour optimiser le ciblge des pauvres et freiner l'avancée de l'informalité*, CRES-BAD. Tunis: CRES - BAD, 2017.

Bender, Katja, Markus Kaltenborn, et Christian Pfleiderer. *Social Protection in Developing Countries: Reforming Systems*. Routledge, 2013.

Berdiev, Aziz N., James Saunoris, et Friedrich Schneider. « Poverty and the shadow economy: The role of governmental institutions ». *The World Economy* 43, n° 4 (2020): 921-47.

Bérgolo, Marcelo, et Guillermo Cruces. « Labor Informality and the Incentive Effects of Social Protection Systems ». In *Social Insurance, Informality, and Labor Markets*, édité par Markus Frölich, David Kaplan, Carmen Pagés, Jamele Rigolini, et David Robalino, 58-79. Oxford University Press, 2014. https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199685233.003.0003.

Bergolo, Marcelo, et Guillermo Cruces. « The Anatomy of Behavioral Responses to Social Assistance When Informal Employment Is High ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY: Social Science Research Network, 1 juillet 2018. https://papers.ssrn.com/abstract=3229548.

———. « Work and Tax Evasion Incentive Effects of Social Insurance Programs: Evidence from an Employment-Based Benefit Extension ». *Journal of Public Economics* 117 (1 septembre 2014): 211-28. https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2014.04.015.

Besley, Timothy, et Stephen Coate. « Workfare versus Welfare Incentive Arguments for Work Requirements in Poverty-Alleviation Programs ». *American Economic Review* 82, n° 1 (1992): 249-61.

Besley, Timothy, et Ravi Kanbur. « The Principles of Targeting ». In *Current Issues in Development Economics*, édité par V. N. Balasubramanyam et Sanjaya Lall, 69-90. Current Issues in Economics. London: Macmillan Education UK, 1991. https://doi.org/10.1007/978-1-349-21587-4_5.

Besley, Timothy, et Torsten Persson. « Why Do Developing Countries Tax So Little? » *Journal of Economic Perspectives* 28, nº 4 (novembre 2014): 99-120. https://doi.org/10.1257/jep.28.4.99.

Bibi, Sami. « On the Impact of Better Targeted Transfers on Poverty in Tunisia ». *Review of Middle East Economics and Finance* 1, nº 1 (2003): 17-35.

Bibi, Sami, et Rim Chatti. « Gender Poverty in Tunisia: Is There A Feminization Issue? » Working Papers. Economic Research Forum, 3 janvier 2010. https://ideas.repec.org/p/erg/wpaper/512.html.

Bibi, Sami, et Jean-Yves Duclos. « Decomposing Poverty Changes into Vertical and Horizontal Components ». *Bulletin of Economic Research* 57, nº 2 (2005): 205-15.

———. « Equity and Policy Effectiveness with Imperfect Targeting ». *Journal of Development Economics* 83, nº 1 (2007): 109-40.

———. « L'effet des prélèvements fiscaux et des transferts aux particuliers sur la pauvreté au Québec et au Canada ». *Canadian Public Policy / Analyse de Politiques* 37, nº 1 (2011): 1-24.

———. « Poverty-Decreasing Indirect Tax Reforms: Evidence from Tunisia ». *International Tax and Public Finance* 14, nº 2 (2007): 165-90.

Bibi, Sami, Jean-Yves Duclos, et Audrey Verdier-Chouchane. « Assessing Absolute and Relative Pro-Poor Growth, with an Application to Selected African Countries ». Economics Discussion Papers. Kiel Institute for the World Economy (IfW), 2011. https://ideas.repec.org/p/zbw/ifwedp/201134.html.

Bibi, Sami, et AbdelRahmen El-Lahga. « Decomposing Income Inequality in The Arab Region ». *Working Papers*. Working Papers. Economic Research Forum, 10 janvier 2010. https://ideas.repec.org/p/erg/wpaper/557.html.

Bienefeld, Manfred. « The Informal Sector and Peripheral Capitalism: The Case of Tanzania ». *Institute of Development Studies Bulletin* 6, nº 3 (1975): 53-73. https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.1975.mp6003008.x.

BIT. *Tunisie: un nouveau contrat social pour une croissance juste et équitable*. Genève: BIT, 2011.

Blanchard, Olivier Jean, et Peter Diamond. « The Flow Approach to Labor Markets ». *American Economic Review* 82, nº 2 (1992): 354-59.

Bonnand, Gaby. « Les évolutions de l'emploi et leurs conséquences sur la protection sociale ». *Regards* N° 55, nº 1 (5 novembre 2019): 75-86.

Bonnet, Florence, Joann Vanek, et Martha Chen. « Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Brief ». WIEGO, ILO, janvier 2019. https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/files/Women%20and%20Men%20in%20the%20Informal%20Economy%20-%20A%20Statistical%20Brief%20-%20for%20web.pdf.

Bosch, Mariano, et William Maloney. « Cyclical Movements in Unemployment and Informality in Developing Countries ». Policy Research Working Paper Series. The World Bank, 1 juin 2008. https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/4648.html.

Bosch, Mariano, et William F. Maloney. « Gross Worker Flows in the Presence of Informal Labor Markets: Evidence from Mexico, 1987 - 2002 ». Working Paper. IZA Discussion Papers, 2007. https://www.econstor.eu/handle/10419/34232.

Bosch, Mariano, et Marco Manacorda. « Social Policies and Labor Market Outcomes in Latin America and the Caribbean: A Review of the Existing Evidence ». Monograph. London, UK: CEP Occasional Papers (CEPOP32). The London School of Economics and Political Science, Center of Economic Performance, décembre 2012. http://cep.lse.ac.uk/.

Bosch, Mariano, et Norbert Schady. « The Effect of Welfare Payments on Work: Regression Discontinuity Evidence from Ecuador ». *Journal of Development Economics* 139 (1 juin 2019): 17-27. https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2019.01.008.

Boughzala, Mongi, Abdel Rahmen El Lahga, Ines Bouassida, et Mondher Ferjani. *Les inégalités en Tunisie*. Agence française de développement, 2020. https://www.cairn.info/papiers-de-recherche--1000000148925-page-1.htm.

Bourguignon, François. « Distribution et Redistribution : Une Mise En Perspective ». *Économie et Prévision* 138, nº 2 (1999): 197-202.

———. « Individus, Familles et Bien-Être Social ». *L'Actualité Economique* 69, nº 4 (1993): 243-58.

———. « Pauvreté et Développement Dans Un Monde Globalisé ». Post-Print. HAL, mars 2015. https://ideas.repec.org/p/hal/journl/halshs-01203589.html.

———. « Revenu Minimum et Redistribution Optimale Des Revenus : Fondements Théoriques ». *Économie et Statistique* 346, nº 1 (2001): 187-204.

Bourguignon, François, Martin Browning, et Pierre-André Chiappori. « Efficient Intra-Household Allocations and Distribution Factors: Implications and Identification ». *Review of Economic Studies* 76, nº 2 (2009): 503-28.

Bourguignon, Francois, et Gary Fields. « Discontinuous Losses from Poverty, Generalized P[Alpha] Measures, and Optimal Transfers to the Poor ». *Journal of Public Economics* 63, nº 2 (1997): 155-75.

Bourguignon, François, Ferreira Francisco H. G, et Philippe G. Leite. « Beyond Oaxaca-Blinder: Accounting for Differences in Household Income Distributions ». Post-Print. HAL, juin 2008. https://ideas.repec.org/p/hal/journl/halshs-00754283.html.

Bourguignon, François, et Jean-Philippe Platteau. « Optimal management of transfers: An odd paradox ». *Journal of Public Economics*, In Honor of Sir Tony Atkinson (1944-2017), 162 (1 juin 2018): 143-57. https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2018.01.001.

Bourguignon, Francois, et Luiz A. Pereira da Silva. *The Impact of Economic Policies on Poverty and Income Distribution : Evaluation Techniques and Tools*. The World Bank, 2003. https://ideas.repec.org/b/wbk/wbpubs/15090.html.

Bourguignon, François, et Amedeo Spadaro. « Redistribution et Incitations Au Travail. Une Application Empirique Simple de La Fiscalité Optimale ». *Revue Économique* 51, nº 3 (2000): 473-87.

Bradburn, Norman M, et C. Edward Noll. *The Structure of Psychological Well-Being,*. Chicago: Aldine Pub. Co., 1969.

Brauw, Alan de, Daniel O. Gilligan, John Hoddinott, et Shalini Roy. « Bolsa Família and Household Labor Supply ». *Economic Development and Cultural Change* 63, nº 3 (avril 2015): 423-57. https://doi.org/10.1086/680092.

Brown, Caitlin, Martin Ravallion, et Dominique van de Walle. « A Poor Means Test? Econometric Targeting in Africa ». NBER Working Papers. National Bureau of Economic Research, Inc, décembre 2016. https://ideas.repec.org/p/nbr/nberwo/22919.html.

Brown, Caitlin, Martin Ravallion, et Dominique van de Walle. « A Poor Means Test? Econometric Targeting in Africa ». *Journal of Development Economics* 134, nº C (2018): 109-24.

Bruhn, Miriam, et David McKenzie. « Entry Regulation and the Formalization of Microenterprises in Developing Countries ». *The World Bank Research Observer* 29, nº 2 (1 août 2014): 186-201. https://doi.org/10.1093/wbro/lku002.

Bucheli, Marisa, Alvaro Forteza, et Ianina Rossi. « Work History and the Access to Contributory Pensions: The Case of Uruguay ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY: Social Science Research Network, 15 octobre 2007. https://doi.org/10.2139/ssrn.1625308.

Cagan, Phillip. « The Demand for Currency Relative to the Total Money Supply ». *Journal of Political Economy* 66, nº 4 (1958): 303-28.

Camacho, Adriana, Hoyos Alejandro, et Conover Emily. *Effects of Colombia's Social Protection System on Workers' Choice between Formal and Informal Employment*. Policy Research Working Papers. The World Bank, 2013. https://doi.org/10.1596/1813-9450-6564.

Canelas, Carla. « Informality and Poverty in Ecuador ». *Small Business Economics* 53, nº 4 (1 décembre 2019): 1097-1115. https://doi.org/10.1007/s11187-018-0102-9.

Cantril, Hadley. *The Pattern of Human Concerns.* New Brunswick, N.J.: Rutgers University Press, 1966.

Carcillo, Stéphane, Élise Huillery, et Yannick L'Horty. « Preventing Poverty Through Employment, Education and Mobility ». *Notes Du Conseil Danalyse Economique* No 40, nº 4 (2 mai 2017): 1-12.

Carraro, Ludovico, et Marta S. L. Marzi. « Effects of Social Protection on Poverty and Inequality ». *Handbook on Social Protection Systems*, 10 août 2021. https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781839109102/9781839109102.00075.xml.

Carrillo, Paul E., et Juan Ponce Jarrín. « Efficient Delivery of Subsidies to the Poor: Improving the Design of a Cash Transfer Program in Ecuador ». *Journal of Development Economics* 90, nº 2 (1 novembre 2009): 276-84. https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2008.09.008.

Cartaya, Vanessa. « Informality and Poverty: Causal Relationship or Coincidence? » In *Contrapunto: the informal sector debate in Latin America*. 12. Albany: State University of New York Press, 1994.

Castaneda, Tarsicio. « Targeting Social Spending to the Poor with Proxy - Means Testing: Colombia's SISBEN System ». *Social Protection Discussion Papers and Notes*. Social Protection Discussion Papers and Notes. The World Bank, 1 juin 2005. https://ideas.repec.org/p/wbk/hdnspu/32759.html.

Castaneda, Tarsicio, Kathy Lindert, Benedicte de la Briere, Luisa Fernandez, Celia Hubert, Oswaldo Larranaya, Monica Orozco, et Roxana Viquez. « Designing and Implementing Household Targeting Systems : Lessons from Latin American and The United States ». *Social Protection Discussion Papers and Notes*. Social Protection Discussion Papers and Notes. The World Bank, 1 juin 2005. https://ideas.repec.org/p/wbk/hdnspu/32756.html.

Castells, Manuel, et Alejandro Portes. « World Underneath: The Origins, Dynamics and Effects of the Informal Economy ». In *The Informal Economy: Studies in Advanced and Less Developed Countries*, 1989.

Catusse, Myriam, Blandine Destremau, et Eric Verdier, éd. *L'état face aux débordements du social au Maghreb: formation, travail et protection sociale*. Hommes et sociétés. Paris : Aix-en-Provence: Karthala; Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, 2009.

Cecchini, Simone. « Social Protection, Poverty and Inequality: A Comparative Perspective ». *Journal of Southeast Asian Economies* 31, nº 1 (2014): 18-39.

Chaabane, Mohamed. *Towards the Universalization of Social Security: The Experience of Tunisia*. Extension of Social Security Paper 4. Geneva: International Labour Office, Social Security Policy and Development Branch, 2002.

Charmes, Jacques. « 9- Secteur non structuré, politique économique et structuration sociale en Tunisie 1970-1985 ». In *Tunisie au présent : Une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, édité par Michel Camau, 231-50. Connaissance du monde arabe. Aix-en-Provence: Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 2013. http://books.openedition.org/iremam/2564.

———. « Analyse exploratoire de l'économie informelle en Tunisie : Concepts et mesures ». In *Protection sociale et économie informelle en Tunisie*, CRES-BAD., 91. Tunis, 2016. http://www.cres.tn/fileadmin/user1/doc/Secteur_informel_Tunisie.pdf.

———. *Informal Economy, Social Protection and Transition to the Formal Economy: The Terms of a Debate*. Vol. 2017, 2018.

———. « Le secteur informel, nouvel enjeu des politiques de développement ? » *L'Homme et la société* 105, nº 3 (1992): 63-77. https://doi.org/10.3406/homso.1992.2664.

———. « Secteur informel et emploi informel au Maghreb ». In *Informalisation des économies maghrébines : 1*, édité par M.S. Musette et Jacques Charmes, 11-25. Reflets de l'Economie Sociale. Alger: CREAD, 2006. http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010041167.

Charmes, Jacques, et Philippe Adair. « L'inconstant caméléon, ou comment appréhender l'informel ? » *Mondes en développement* 166, nº 2 (2014): 7-16. https://doi.org/10.3917/med.166.0007.

Charmes, Jacques, et Nidhal Ben Cheikh. « Protection Sociale et économie informelle en Tunisie : Défis de la transition vers l'économie informelle ». Banque Africaine de Développement - Centre de Recherches et des Etudes Sociales, mai 2016.

Cheikh, Nidhal Ben, et Jean Yves Moisseron. « The Effects of Social Protection on Informal Employment: Evidence from Tunisia ». *Social Policy in the Islamic World*, 2021, 187-223. https://doi.org/10.1007/978-3-030-57753-7_9.

Chen, Martha. *Informality and Social Protection: Theories and Realities*. Vol. 39, 2009. https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.2008.tb00441.x.

Chen, Martha Alter. « Rethinking the Informal Economy: Linkages with the Formal Economy and the Formal Regulatory Environment ». Working Papers. United Nations, Department of Economics and Social Affairs, juillet 2007. https://ideas.repec.org/p/une/wpaper/46.html.

———. « The Informal Economy: Definitions, Theories and Policies ». Working Papers. WIEGO, 2012. http://www.wiego.org/publications/informal-economy-definitions-theories-and-policies.

Chen, Martha Alter, Joann Vanek, et Marilyn Carr. *Mainstreaming informal employment and gender in poverty reduction: a handbook for policy-makers and other stakeholders*. New gender mainstreaming series on development issues. Ottowa : London: International Development

Research Centre ; Commonwealth Secretariat and International Development Research Centre, 2004.

Chen, Martha, et Jenna Harvey. « The Informal Economy in Arab Nations: A Comparative Perspective ». *WIEGO*, Paper for Arab Watch Report on Informal Employment in MENA Region, 2017, 69.

Chen, Shaohua, et Martin Ravallion. « Hidden Impact ? Ex-Post Evaluation of an Anti-Poverty Program ». Policy Research Working Paper Series. The World Bank, 31 mai 2003. https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/3049.html.

Cherif, Mounir, et Kamel Essoussi. « L'extension de la sécurité sociale aux populations non couvertes - Rapport de la Tunisie ». ISSA - Association internationale de la sécurité sociale, 2004.

Chiappori, Pierre-André, et François Bourguignon. « Fiscalité et redistribution ». *Revue française d'économie*, 1998, 3-64.

Chirchir, Richard. « Integrated Information Management ». *Handbook on Social Protection Systems*, 10 août 2021. https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781839109102/9781839109102.00059.xml.

Clarke, John I. « Population Policies and Dynamics in Tunisia ». *The Journal of Developing Areas* 4, n° 1 (1969): 45-58.

Cling, Jean-Pierre, Stéphane Lagrée, Mireille Razafindrakoto, et François Roubaud. *L'économie informelle dans les pays en développement*. AFD, 2012. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01664167.

———. *The Informal Economy in Developing Countries*. Routledge, Taylor & Francis Group, 2015. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01653638.

Cling, Jean-Pierre, Mireille Razafindrakoto, et François Roubaud. « Segmentation and Informality in Vietnam: A Survey of the Literature ». CEPN Working Papers. HAL, 1 décembre 2017. https://ideas.repec.org/p/hal/cepnwp/hal-01653653.html.

———. « The Informal Economy in Asia: Introduction to the Issue ». *Journal of the Asia Pacific Economy* 17, n° 4 (2012): 553-59.

Coady, David, Margaret E. Grosh, et John Hoddinott. *Targeting of transfers in developing countries: review of lessons and experience*. World Bank regional and sectoral studies. Washington, D.C: World Bank, 2004.

Commission on Global Poverty, et World Bank Group, éd. *Monitoring global poverty: report of the Commission on Global Poverty*. Washington, DC: World Bank Group, 2017.

CRES. « Le niveau de pensions de retraite dans le secteur privé en Tunisie : Cas du régime des salariés non agricoles (RSNA) ». Lettres du CRES. Tunis: Centre de Recherches et des Etudes Sociale et bureau SERVAG, mai 2014.

Cruz, Marcio, et Zacharias Ziegelhöfer. « Beyond the income effect: impacts of conditional cash transfer programs on private investments in human capital ». Policy Research Working Paper Series. The World Bank, 1 mai 2014. https://econpapers.repec.org/paper/wbkwbrwps/6867.htm.

Cutler, David M., et Jonathan Gruber. « Does Public Insurance Crowd out Private Insurance? » *The Quarterly Journal of Economics* 111, nº 2 (1 mai 1996): 391-430. https://doi.org/10.2307/2946683.

De Miras, Claude. « État de l'informel, informel et État. Illustrations sud-américaines ». *Revue Tiers Monde* 31, nº 122 (1990): 377-91. https://doi.org/10.3406/tiers.1990.3921.

De Miras, Claude, R. Roggiero, Alain Morice, B. Lautier, et J. Marques-Pereira. « Le "secteur informel" : une notion forte ou un concept mou ? : la fausse question », 1989. Centre IRD de Bondy. http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:27165.

De Soto, Hernando. *Le mystère du capital: pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs*. Paris: Flammarion, 2005.

———. *The Other Path: The Invisible Revolution in the Third World*. 1st Perennial Library ed. New York: Perennial Library, 1990.

De Soto, Hernando de. *The Other Path: The Economic Answer to Terrorism*. New York, NY: Basic Books, 2002.

De Soto, Hernando, Enrique Ghersi, Mario Ghibellini, et Peru) Instituto Libertad y Democracia (Lima. *L'Autre sentier: la révolution informelle dans le tiers monde*. Paris: Editions la Découverte, 1994.

Deaton, Angus, et John Muellbauer. « An Almost Ideal Demand System ». *The American Economic Review* 70, nº 3 (1980): 312-26.

Dercon, Stefan. « Income Risk, Coping Strategies, and Safety Nets ». *World Bank Research Observer* 17, nº 2 (2002): 141-66.

Desai, Raj M., et Nita Rudra. « Trade, Poverty, and Social Protection in Developing Countries ». *European Journal of Political Economy* 60 (1 décembre 2019): 101744. https://doi.org/10.1016/j.ejpoleco.2018.08.008.

Destremau, Blandine. « La protection sociale en Tunisie : nature et cohérence de l'intervention publique ». In *L'État face aux débordements du social au Maghreb. Formation, travail, protection*, édité par Eric Verdier (dir.) Myriam Catusse Blandine Destremau, 129-72. Hommes

et Sociétés : Sciences économiques et politiques. Karthala, 2010. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00753870.

———. « L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE : LES LEÇONS D'UN SUCCES », s. d., 18.

———. « Prévoyance ou providence : la protection sociale ». *Revue Tiers Monde* n° 175, nº 3 (2003): 489-99.

Devereux, Stephen. « Targeting ». *Handbook on Social Protection Systems*, 10 août 2021. https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781839109102/9781839109102.00027.xml.

Devereux, Stephen, J. Allister McGregor, et Rachel Sabates-Wheeler. « Introduction: Social Protection for Social Justice ». *IDS Bulletin* 42, nº 6 (2011): 1-9. https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.2011.00265.x.

Devereux, Stephen, et Rachel Sabates-Wheeler. « Transformative social protection ». IDS Working Paper 232, 2004.

Devicienti, Francesco, Fernando Groisman, et Ambra Poggi. « Chapter 4 Are informality and poverty dynamically interrelated? Evidence from Argentina ». In *Studies in Applied Welfare Analysis: Papers from the Third ECINEQ Meeting*, édité par John A. Bishop, 18:79-106. Research on Economic Inequality. Emerald Group Publishing Limited, 2010. https://doi.org/10.1108/S1049-2585(2010)0000018007.

———. « Informality and poverty: Are these processes dynamically interrelated? Evidence from Argentina ». Working Papers. ECINEQ, Society for the Study of Economic Inequality, 2009. https://EconPapers.repec.org/RePEc:inq:inqwps:ecineq2009-146.

Dhanani, Shafiq, et Iyanatul Islam. « Poverty, Vulnerability and Social Protection in a Period of Crisis: The Case of Indonesia ». *World Development* 30, nº 7 (1 juillet 2002): 1211-31. https://doi.org/10.1016/S0305-750X(02)00028-1.

Djankov, Simeon, Rafael La Porta, Florencio Lopez-de-Silanes, et Andrei Shleifer. « The Regulation of Entry ». *The Quarterly Journal of Economics* 117, nº 1 (1 février 2002): 1-37. https://doi.org/10.1162/003355302753399436.

Djankov, Simeon, et Rita Ramalho. « Employment laws in developing countries ». *Journal of Comparative Economics* 37, nº 1 (2009): 3-13.

Dupuis, Jean-Marc, Claire El Moudden, et Anne Petron. « Les systèmes de retraite du Maghreb face au vieillissement démographique ». *Revue française d'économie* XXV, nº 1 (2010): 79-116. https://doi.org/10.3917/rfe.101.0079.

Durán Valverde, Fabio, José F. Pacheco-Jiménez, Taneem Muzaffar, et Hazel Elizondo-Barboza. « Measuring financing gaps in social protection for achieving SDG target 1.3 global estimates

and strategies for developing countries ». ILO Working Paper. International Labour Organization, 2019. https://econpapers.repec.org/paper/iloilowps/995051092202676.htm.

Durán-Valverde, F. ; Pacheco. « Espace budgétaire et extension de la protection sociale: expériences de pays en développement ». Document de travail, 20 janvier 2014. http://www.ilo.org/secsoc/information-resources/publications-and-tools/Workingpapers/WCMS_235837/lang--fr/index.htm.

Easterlin, Richard A. « The economics of happiness ». *Daedalus* 133, nº 2 (1 avril 2004): 26-33. https://doi.org/10.1162/001152604323049361.

Edmonds, Eric, et Norbert Schady. « Poverty Alleviation and Child Labor ». Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research, septembre 2009. https://doi.org/10.3386/w15345.

Elbahnasawy, Nasr G., Michael A. Ellis, et Assandé Désiré Adom. « Political Instability and the Informal Economy ». *World Development* 85 (1 septembre 2016): 31-42. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.04.009.

Elsayed, Ahmed, et Jackline Wahba. « Political Change and Informality ». *Economics of Transition and Institutional Change* 27, nº 1 (2019): 31-66. https://doi.org/10.1111/ecot.12198.

Esposito, Lucio, et Peter Lambert. « A Note on the Bourguignon-Fields Class of Poverty Indices ». *Journal of Public Economics* 93, nº 7-8 (2009): 852-54.

Evans, Brooks, Heba Elgazzar, Mohamed Marouani, Abdelrahmen El Lahga, et Kojima. *Towards greater equity: energy subsidies, targeting and social protection in Tunisia*, 2013. https://doi.org/10.13140/RG.2.1.2759.3849.

Feige, Edgar L. « Currency Velocity and Cash Payments in the U.S. Economy: The Currency Enigma ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY: Social Science Research Network, 15 février 1989. https://papers.ssrn.com/abstract=2735004.

———. « Defining and estimating underground and informal economies: The new institutional economics approach ». *World Development* 18, nº 7 (1990): 989-1002. https://doi.org/10.1016/0305-750X(90)90081-8.

———. « How Big Is the Irregular Economy? » *Challenge* 22, nº 5 (1 novembre 1979): 5-13. https://doi.org/10.1080/05775132.1979.11470559.

Fields, Gary. « Labour Market Modelling and the Urban Informal Sector: Theory and Evidence ». In *The informal sector revisited*, D. Turnham, B. Salomé, A. Schwarz (Eds.). Paris: Organisation for Economic Co-operation and Development., 1990. https://digitalcommons.ilr.cornell.edu/articles/464.

Fields, Gary S. « Rural-urban migration, urban unemployment and underemployment, and job-search activity in LDCs ». *Journal of Development Economics* 2, nº 2 (1 juin 1975): 165-87. https://doi.org/10.1016/0304-3878(75)90014-0.

Fiess, Norbert M., Marco Fugazza, et William F. Maloney. « Informal self-employment and macroeconomic fluctuations ». *Journal of Development Economics* 91, nº 2 (1 mars 2010): 211-26. https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2009.09.009.

Filmer, Deon, et Norbert Schady. « The Medium-Term Effects of Scholarships in a Low-Income Country ». *Journal of Human Resources* 49, nº 3 (7 janvier 2014): 663-94. https://doi.org/10.3368/jhr.49.3.663.

Fiszbein, Ariel, Ravi Kanbur, et Ruslan Yemtsov. « Social Protection and Poverty Reduction: Global Patterns and Some Targets ». *World Development* 61 (1 septembre 2014): 167-77. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2014.04.010.

———. « Social Protection and Poverty Reduction: Global Patterns and Some Targets ». *World Development* 61 (1 septembre 2014): 167-77. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2014.04.010.

Fiszbein, Ariel Schady, Norbert R. *Conditional Cash Transfers*. Policy Research Reports. The World Bank, 2009. https://doi.org/10.1596/978-0-8213-7352-1.

Fiszbein, Ariel, Norbert Rüdiger Schady, et Francisco H. G. Ferreira. *Conditional cash transfers: reducing present and future poverty*. A World Bank policy research report. Washington D.C: World Bank, 2009.

Flik, Robert J., et Bernard M. S. van Praag. « Subective poverty line definitions ». *De Economist* 139, nº 3 (1 septembre 1991): 311-30. https://doi.org/10.1007/BF01423569.

Forteza, Alvaro, Ignacio Apella, Eduardo Fajnzylber, Carlos Grushka, Ianina Rossi, et Graciela Sanroman. « Contributions to social security in Argentina, Chile and Uruguay: Densities, Transitions and Duration », 1 janvier 2011.

Forteza, Alvaro, Leonardo Lucchetti, et Montserrat Paralles-Miralles. « Measuring the Coverage Gap ». In *Closing the coverage gap: role of social pensions and other retirement income transfers*, édité par Robert Holzmann, David A. Robalino, et Noriyuki Takayama. Washington, DC: World Bank, 2009.

Forteza, Alvaro, et Irene Mussio. « Contribution Densities, Transitions And Pension Rights: The Case Of Jordan ». *Journal of International Development* 29, nº 1 (2017): 67-88.

Forteza, Alvaro, et Graciela Sanroman. « Social Security and Retirement in Uruguay ». *The Journal of Development Studies* 51, nº 4 (3 avril 2015): 386-406. https://doi.org/10.1080/00220388.2014.983911.

Foster, James E. « Absolute versus Relative Poverty ». *The American Economic Review* 88, nº 2 (1998): 335-41.

Foster, James, Joel Greer, et Erik Thorbecke. « A Class of Decomposable Poverty Measures ». *Econometrica* 52, nº 3 (1984): 761-66. https://doi.org/10.2307/1913475.

Frederick, Shane, George Loewenstein, et Ted O'Donoghue. « Time Discounting and Time Preference: A Critical Review ». *Journal of Economic Literature* 40, n° 2 (2002): 351-401. https://doi.org/10.1257/002205102320161311.

Frey, Bruno S., et Alois Stutzer. « What Can Economists Learn from Happiness Research? » *Journal of Economic Literature* 40, n° 2 (juin 2002): 402-35. https://doi.org/10.1257/002205102320161320.

Frey, Bruno S, et Hannelore Weck-Hanneman. « The Hidden Economy as an 'Unobserved' Variable ». *European Economic Review* 26, n° 1 (1 janvier 1984): 33-53. https://doi.org/10.1016/0014-2921(84)90020-5.

Fuchs, Victor. « Redefining poverty and redistributing income ». *Public Interest*, n° 8 (1967): 88-95.

Galiani, Sebastian, et Federico Weinschelbaum. « Modeling Informality Formally: Households and Firms ». *Economic Inquiry* 50, n° 3 (2012): 821-38. https://doi.org/10.1111/j.1465-7295.2011.00413.x.

Gardes, François, et Christian Loisy. « La pauvreté selon les ménages : une évaluation subjective et indexée sur leur revenu ». *Economie et Statistique* 308, n° 1 (1998): 95-112. https://doi.org/10.3406/estat.1998.2592.

Garganta, Santiago, et Leonardo Gasparini. « The impact of a social program on labor informality: The case of AUH in Argentina ». *Journal of Development Economics* 115 (1 juillet 2015): 99-110. https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2015.02.004.

Garner-Moyer, Hélène. « Mise en perspectives de l'évolution du modèle social français : genèse et tendances ». *Informations sociales* 193, n° 2 (2016): 10-22. https://doi.org/10.3917/inso.193.0010.

Gasparini, Leonardo, Francisco Haimovich, et Sergio Olivieri. « Labor Informality Bias of a Poverty-Alleviation Program in Argentina ». *Journal of Applied Economics* 12 (2009): 181-205.

Gasparini, Leonardo, et Leopoldo Tornarolli. « Labor Informality in Latin America and the Caribbean: Patterns and Trends from Household Survey Microdata* ». *Revista Desarrollo y Sociedad*, 20 juin 2017. https://doi.org/10.13043/dys.63.1.

Gatti, Roberta, Diego Angel-Urdinola, Joanna Silva, et Andras Bodor. *Jobs for Shared Prosperity: Time for Action in the Middle East and North Africa*, 2013. http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=1190819.

Gelbach Jonah B. et Pritchett Lant. « Is More for the Poor Less for the Poor? The Politics of Means-Tested Targeting ». *Topics in Economic Analysis & Policy* 2, n° 1 (2002). https://doi.org/10.2202/1538-0653.1027.

Gentilini, Ugo, Margaret Grosh, Jamele Rigolini, et Ruslan Yemtsov, éd. *Exploring universal basic income: a guide to navigating concepts, evidence, and practices*. Washington: World Bank Group, 2020.

Gerry, Chris. « Developing Economies and the Informal Sector in Historical Perspective ». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 493 (1987): 100-119.

Gërxhani, Klarita. « The Informal Sector in Developed and Less Developed Countries: A Literature Survey ». *Public Choice* 120, n° 3 (1 septembre 2004): 267-300. https://doi.org/10.1023/B:PUCH.0000044287.88147.5e.

Gibson, Bill, et Bruce Kelley. « A Classical Theory of the Informal Sector ». *The Manchester School* 62, n° 1 (1994): 81-96. https://doi.org/10.1111/j.1467-9957.1994.tb00647.x.

Ginneken, Wouter. « Extending Social Security: Policies for Developing Countries ». *International Labour Review* 142, n° 3 (septembre 2003): 277-94. https://doi.org/10.1111/j.1564-913X.2003.tb00263.x.

Goedhart, Theo, Victor Halberstadt, Arie Kapteyn, et Bernard van Praag. « The Poverty Line: Concept and Measurement ». *The Journal of Human Resources* 12, n° 4 (1977): 503-20. https://doi.org/10.2307/145372.

Goldberg, Pinelopi, et Nina Pavcnik. « The Response of the Informal Sector to Trade Liberalization ». Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research, janvier 2003. https://doi.org/10.3386/w9443.

Gonzalez-Rozada, Martin, et Freddy Pinto. « The Effects of a Conditional Transfer Program on the Labor Market: The Human Development Bonus in Ecuador ». Department of Economics Working Paper. Universidad Torcuato Di Tella, avril 2011. https://econpapers.repec.org/paper/udtwpecon/2011-04.htm.

Grosh, Margaret E., et Judy L. Baker. *Proxy means tests for targeting social programs: simulations and speculation*. LSMS working paper, no. 118. Washington, D.C: World Bank, 1995.

Grosh, Margaret E., Carlo Del Nino, Emil Tesliuc, et Azedine Ouerghi, éd. *For protection and promotion: the design and implementation of effective safety nets*. Washington, D.C: World Bank, 2008.

Guelmani, Abdelmajid. *La politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours*. Collection « Histoire et perspectives méditerranéennes ». Paris: L'Harmattan, 1996.

Guénard, Charlotte, et Sandrine Mesplé-Somps. « Measuring Inequalities: Do Household Surveys Paint A Realistic Picture? » *Review of Income and Wealth* 56, n° 3 (2010): 519-38.

Guiso, Luigi, et Monica Paiella. « Risk Aversion, Wealth, and Background Risk ». *Journal of the European Economic Association* 6, n° 6 (2008): 1109-50. https://doi.org/10.1162/JEEA.2008.6.6.1109.

Günther, Isabel, et Andrey Launov. « Informal employment in developing countries: Opportunity or last resort? » *Journal of Development Economics* 97, nº 1 (1 janvier 2012): 88-98. https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2011.01.001.

Gutmann, Peter M. « The Subterranean Economy ». *Financial Analysts Journal* 33, nº 6 (1 novembre 1977): 26-27. https://doi.org/10.2469/faj.v33.n6.26.

Guven, Melis U. « Extending Pension Coverage to the Informal Sector in Africa ». The World Bank, 22 juillet 2019. http://documents.worldbank.org/curated/en/153021563855893271/Extending-Pension-Coverage-to-the-Informal-Sector-in-Africa.

Ha, Le Thanh, Hoang Phuong Dung, et To Trung Thanh. « Economic Complexity and Shadow Economy: A Multi-Dimensional Analysis ». *Economic Analysis and Policy* 72 (1 décembre 2021): 408-22. https://doi.org/10.1016/j.eap.2021.09.011.

Haddar, Mohamed, Jean-Yves Moisseron, et Association des Economistes Tunisiens, éd. *La transition économique en Tunisie: réflexions à partir des expériences internationales d'Amérique latine, d'Europe du Sud, d'Europe centrale et de l'Est ; [leçon des expériences passées]*. Perspectives stratégiques. Paris: Harmattan, 2012.

Hagenaars, Aldi J. M., et Bernard M. S. van Praag. « A synthesis of Poverty Line Definitions ». *Review of Income and Wealth* 31, nº 2 (1 juin 1985): 139-54. https://doi.org/10.1111/j.1475-4991.1985.tb00504.x.

Hall, Joshua C, et Russel S Sobel. « Institutions, Entrepreneurship, and Regional Differences in Economic Growth ». *Southern Journal of Entrepreneurship*, Columbus, 1, nº 1 (mars 2008): 69-96.

Hanna, R., et D. Karlan. « Chapter 7 - Designing Social Protection Programs: Using Theory and Experimentation to Understand How to Help Combat Poverty ». In *Handbook of Economic Field Experiments*, édité par Abhijit Vinayak Banerjee et Esther Duflo, 2:515-53. Handbook of Economic Field Experiments. North-Holland, 2017. https://doi.org/10.1016/bs.hefe.2016.07.002.

Harris, John R., et Michael P. Todaro. « Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis ». *The American Economic Review* 60, nº 1 (1970): 126-42.

Harrison, Glenn W., Morten I. Lau, et Melonie B. Williams. « Estimating Individual Discount Rates in Denmark: A Field Experiment ». *American Economic Review* 92, nº 5 (2002): 1606-17. https://doi.org/10.1257/000282802762024674.

Hart, Keith. « Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana ». *The Journal of Modern African Studies* 11, nº 1 (1973): 61-89.

———. Review of *Review of The Urban Informal Sector in Developing Countries: Employment, Poverty and Environment*, par S.V. Sethuraman. *Labour, Capital and Society / Travail, capital et société* 15, nº 1 (1982): 91-93.

Haveman, Robert. « Reducing Poverty While Increasing Employment: A Primer on Alternative Strategies, and a Blueprint ». *OECD Jobs Study Working Papers*. OECD Jobs Study Working Papers. OECD Publishing, 1 janvier 1995. https://ideas.repec.org/p/oec/elsaac/7-en.html.

Herrera, Javier, Mireille Razafindrakoto, et François Roubaud. « The Determinants of Subjective Poverty: A Comparative Analysis in Madagascar and Peru ». Working Papers. DIAL (Développement, Institutions et Mondialisation), janvier 2006. https://ideas.repec.org/p/dia/wpaper/dt200601.html.

Hidrobo, Melissa, John Hoddinott, Neha Kumar, et Meghan Olivier. « Social Protection, Food Security, and Asset Formation ». *World Development* 101 (1 janvier 2018): 88-103. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.08.014.

Holzmann, Robert, et Steen Jørgensen. « Social Risk Management: A New Conceptual Framework for Social Protection, and Beyond ». *International Tax and Public Finance* 8, nº 4 (1 août 2001): 529-56. https://doi.org/10.1023/A:1011247814590.

———. « Social Risk Management: A New Conceptual Framework for Social Protection, and Beyond ». *International Tax and Public Finance* 8, nº 4 (1 août 2001): 529-56. https://doi.org/10.1023/A:1011247814590.

Holzmann, Robert, David A. Robalino, et Noriyuki Takayama, éd. *Closing the coverage gap: role of social pensions and other retirement income transfers*. Washington, DC: World Bank, 2009.

Honorati, Maddalena, Ugo Gentilini, et Ruslan Yemtsov, éd. *The state of social safety nets 2015*. Washington, DC: World Bank, 2015. http://documents1.worldbank.org/curated/en/415491467994645020/pdf/97882-PUB-REVISED-Box393232B-PUBLIC-DOCDATE-6-29-2015-DOI-10-1596978-1-4648-0543-1-EPI-1464805431.pdf.

Hsieh, Chang-Tai, et Benjamin A Olken. « The Missing ». Working Paper. National Bureau of Economic Research, mars 2014. https://doi.org/10.3386/w19966.

Hulme, David, Joseph Hanlon, Joseph Hanlon, et Armando Barrientos. « Social Protection, Marginality, and Extreme Poverty: Just Give Money to the Poor? » In *Marginality: Addressing the Nexus of Poverty, Exclusion and Ecology*, édité par Joachim von Braun et Franz W. Gatzweiler, 315-29. Dordrecht: Springer Netherlands, 2014. https://doi.org/10.1007/978-94-007-7061-4_19.

Hussmanns, Ralf. « Measuring the informal economy: from employment in the formal sector to informal employment ». International Labour Organization, 2004. https://EconPapers.repec.org/RePEc:ilo:ilowps:993750003402676.

ILO. « 17th ICLS Guidelines Concerning a Statistical Definition of Informal Employment », 2003. http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087622.pdf.

———. « Bâtir l'avenir de la protection sociale pour un monde du travail centré sur l'humain ». Conférence internationale du Travail 109e session. Genève, 2021. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_780974.pdf.

———. « Extending social security to workers in the informal economy: Lessons from international experience », novembre 2019. https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=55728.

———. « Final Report of the 17th International Conference of Labour Statisticians ». Record of proceedings, 17 mars 2004. http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/WCMS_087568/lang--en/index.htm.

———, éd. *Income Security and Social Protection in a Changing World*. World Labour Report 2000. Geneva: Intern. Labour Office, 2000.

———. *Mesurer l'informalité: Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel*, 2013. http://site.ebrary.com/id/10902167.

———. *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019: protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable*. Genève: Bureau international du travail., 2017.

———. *Studies on Growth with Equity - Tunisia: A New Social Contract for Fair and Equitable Growth*, 2011. http://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS_164544/lang--en/index.htm.

———, éd. *Toolkit for Mainstreaming Employment and Decent Work*. 2. ed. Geneva: International Labour Organization Publ, 2007.

———, éd. *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*. Third edition. Geneva: International Labour Office, 2018.

ILO, International Labour. *Employment, Incomes and Equality: A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya*. International Labour Office, 1972.

INS. « Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de vie des ménages, 2015: Volume A ». Institut National de la Statistique - Tunisie, 2017.

———. « Mesure de la pauvreté des inégalités et de la polarisation en Tunisie 2000-2010 ». Tunis: Institut National de la Statistique, 2012. http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Mesure_de_la_pauvrete.pdf.

———. « Méthdologie de la mesure de la pauvreté ». Institut National de la Statistique - Tunisie, 2017. http://ins.tn/sites/default/files/2021-03/Mesure_de_pauvrete_en_Tunisie.pdf.

———. « Série Méthodes Statistiques N°6 ». Institut National de la Statistique - Tunisie, 2009. http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/serie_methodes_statistiques_2008.pdf.

INS, et BAD. « Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie 2000 - 2010 ». Tunis: Institut National de la Statistique, octobre 2012. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Measuring_Poverty_Inequalities_and_Polarization_in_Tunisia_2000-2010.PDF.

INS, CRES, et BAD. « Analyse de l'impact des subventions alimentaires et des programmes d'assistance sociale sur la population pauvre en Tunisie ». Tunis, juin 2013. http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/rapport_impact_des_subvention_01.pdf.

International Labour Office, éd. *Extending social security to all: a guide through challenges and options*. Geneva, Switzerland: International Labour Office, 2010.

———. *Independent Evaluation of the ILO's Strategy to Extend the Coverage of Social Security*. Geneva: ILO, 2010.

———. *Measuring Informality: A Statistical Manual on the Informal Sector and Informal Employment.* Geneva: International Labour Office, 2013. http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=1717575.

———. *Mesurer l'informalité: manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel*, 2013. http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=1741825.

———. *Social Security to All: The Strategy of the International Labour Organization : Building Social Protection Floors and Comprehensive Social Security Systems*. Geneva: ILO, 2012.

———. *Women, Gender and the Informal Economy: An Assessment of ILO Research and Suggested Ways Forward*. Geneva: ILO, 2008.

Internationales Arbeitsamt, éd. *Providing Coverage in Times of Crisis and Beyond*. 1. ed. World Social Security Report, 1.2010/11. Geneva: Internat. Labour Off, 2010.

Ismail, Abdul Ghafar, et Bayu Taufiq Possumah. « Poverty and Social Security in Islam ». In *Chapters*, 1-1. Edward Elgar Publishing, 2014. https://ideas.repec.org/h/elg/eechap/16009_22.html.

Ivaschenko, Oleksiy, Claudia P Rodriguez Alas, Marina Novikova, Carolina Romero Robayo, Thomas Vaughan Bowen, et Linghui Zhu. *The State of Social Safety Nets 2018*. The World Bank, 2018. https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1254-5.

Janvry, Alain de, Frederico Finan, Elisabeth Sadoulet, et Renos Vakis. « Can conditional cash transfer programs serve as safety nets in keeping children at school and from working when exposed to shocks? » *Journal of Development Economics* 79, nº 2 (2006): 349-73.

Jawad, Rana. « A New Era for Social Protection Analysis in LMICs? A Critical Social Policy Perspective from the Middle East and North Africa Region (MENA) ». *World Development* 123 (1 novembre 2019): 104606. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2019.06.029.

———. « Social protection in the Arab region: emerging trends and recommendations for future social policy »,. Arab Human Development Report Research Papers, 2013. http://arab-hdr.org/publications/other/ahdrps/Final_Rana%20Jawad_Social%20Policies%20%28ENG%29.pdf.

Jouili, Mustapha. « Structural adjustment , globalization and family agriculture in Tunisia ». Theses, Université Montpelier1, 2008. https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01172161.

Jouini, Nizar, Nora Lustig, Ahmed Moummi, et Abebe Shimeles. « Fiscal Policy, Income Redistribution, and Poverty Reduction: Evidence from Tunisia ». *Review of Income and Wealth* 64, nº s1 (2018): S225-48. https://doi.org/10.1111/roiw.12372.

Jütting, Johannes, et Juan Ramón de Laiglesia. *Is Informal Normal ?: Towards More and Better Jobs in Developing Countries*. Development Centre Studies. OECD, 2009. https://doi.org/10.1787/9789264059245-en.

Kakwani, Nanak. *Analyzing Redistribution Policies: A Study Using Australian Data*. Cambridge University Press, 1986.

Kanbur, Ravi. « Conceptualising Informality: Regulation and Enforcement ». *Indian Journal of Labour Economics* 52 (2009).

———. « Informality: Causes, Consequences and Policy Responses ». CEPR Discussion Papers. C.E.P.R. Discussion Papers, mars 2015. https://ideas.repec.org/p/cpr/ceprdp/10509.html.

———. Review of *Review of W. Arthur Lewis and the Birth of Development Economics, Robert L. Tignor*, par Robert L. Tignor. *Economic Development and Cultural Change* 55, nº 3 (2007): 619-22. https://doi.org/10.1086/511289.

Kiendrebeogo, Youssouf, Kossi Assimaidou, et Abdoulaye Tall. « Social Protection for Poverty Reduction in Times of Crisis ». *Journal of Policy Modeling* 39, nº 6 (1 novembre 2017): 1163-83. https://doi.org/10.1016/j.jpolmod.2017.09.003.

Kindleberger, Charles P. « W. Artur Lewis Lecture: The Lewis Model of "Economic Growth with Unlimited Supplies of Labor" ». *The Review of Black Political Economy* 16, nº 3 (1 décembre 1988): 15-24. https://doi.org/10.1007/BF02903800.

King, Mervyn A. « Welfare analysis of tax reforms using household data ». *Journal of Public Economics* 21, nº 2 (1 juillet 1983): 183-214. https://doi.org/10.1016/0047-2727(83)90049-X.

Kirkpatrick, Colin, et Armando Barrientos. « The Lewis Model After 50 Years ». *The Manchester School* 72, nº 6 (2004): 679-90. https://doi.org/10.1111/j.1467-9957.2004.00429.x.

Knight, John, Lina Song, et Ramani Gunatilaka. « Subjective Well-Being and Its Determinants in Rural China ». *China Economic Review*, Symposium on Health Economics Issues in China, 20, nº 4 (1 décembre 2009): 635-49. https://doi.org/10.1016/j.chieco.2008.09.003.

Kruskal, Joseph B., et Roger N. Shepard. « A Nonmetric Variety of Linear Factor Analysis ». *Psychometrika* 39, nº 2 (1 juin 1974): 123-57. https://doi.org/10.1007/BF02291465.

Kucera, David, et Leanne Roncolato. « Informal employment: Two contested policy issues ». *International Labour Review* 147, nº 4 (1 décembre 2008): 321-48. https://doi.org/10.1111/j.1564-913X.2008.00039.x.

La Porta, Rafael, et Andrei Shleifer. « Informality and Development ». *Journal of Economic Perspectives* 28, nº 3 (2014): 109-26.

———. « The Unofficial Economy and Economic Development ». Working Paper. National Bureau of Economic Research, décembre 2008. https://doi.org/10.3386/w14520.

Ladhari, NOE. *Traité de Sécurité Sociale en Tunisie*. CARTHAGE: BEIT AL-HIKMA, 1990.

Lautier, B. « La girafe et la licorne : du secteur informel au système d'emploi en Amérique latine ». rapport de recherche, Ministère de l'Éducation nationale, in Informalité, formation et emploi : une comparaison entre la Colombie et le Nordeste brésilien, rapport collectif GREITD/MEN, 1990.

Lautier, Bruno. « Cinq questions à Hernando De Soto sur son ouvrage : L'autre sentier. La révolution informelle dans le Tiers Monde (interview) ». *Revue Tiers Monde*, 1995, 452-61.

———. *L'économie informelle dans le tiers monde*. Vol. 2e éd. Repères. Paris: La Découverte, 2004. https://www.cairn.info/l-economie-informelle-dans-le-tiers-monde--9782707136466.htm.

Lautier, Bruno, Claude de Miras, et Alain Morice. *L'Etat et l'informel*. Paris: l'Harmattan, 1991.

Levy, Santiago. « Acknowledgments ». In *Good Intentions, Bad Outcomes*, XV-XVI. Social Policy, Informality, and Economic Growth in Mexico. Brookings Institution Press, 2008. http://www.jstor.org/stable/10.7864/j.ctt6wpfgq.4.

———. « Formality and Informality ». In *Good Intentions, Bad Outcomes*, 33-46. Social Policy, Informality, and Economic Growth in Mexico. Brookings Institution Press, 2008. http://www.jstor.org/stable/10.7864/j.ctt6wpfgq.7.

———. « References ». In *Good Intentions, Bad Outcomes*, 343-48. Social Policy, Informality, and Economic Growth in Mexico. Brookings Institution Press, 2008. http://www.jstor.org/stable/10.7864/j.ctt6wpfgq.25.

———. « References ». In *Good Intentions, Bad Outcomes*, 343-48. Social Policy, Informality, and Economic Growth in Mexico. Brookings Institution Press, 2008. http://www.jstor.org/stable/10.7864/j.ctt6wpfgq.25.

Lewis, W. Arthur. « A Review of Economic Development ». *The American Economic Review* 55, nº 1/2 (1965): 1-16.

———. « Economic Development with Unlimited Supplies of Labour ». *The Manchester School* 22, nº 2 (1 mai 1954): 139-91. https://doi.org/10.1111/j.1467-9957.1954.tb00021.x.

———. « The State of Development Theory ». *The American Economic Review* 74, nº 1 (1984): 1-10.

L'horty, Yannick, et Antoine Parent. « La revalorisation du RMI ». *Revue économique* 50, nº 3 (1999): 465-78. https://doi.org/10.2307/3502720.

Lipton, Michael, et Martin Ravallion. « Poverty and Policy ». In *Handbook of Development Economics*, 3, Part 2:2551-2657. Elsevier, 1995. https://ideas.repec.org/h/eee/devchp/4-41.html.

Loayza, Norman V. « The economics of the informal sector: a simple model and some empirical evidence from Latin America ». *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy* 45 (1 décembre 1996): 129-62. https://doi.org/10.1016/S0167-2231(96)00021-8.

Loayza, Norman V., et Jamele Rigolini. « Informality Trends and Cycles ». The World Bank, 1 décembre 2006. http://documents.worldbank.org/curated/en/254671468141896360/Informality-trends-and-cycles.

Loewe, Markus. « Pension Schemes and Pension Reforms in the Middle East and North Africa », 69-100, 2014. https://doi.org/10.1057/9781137396112_3.

Loewe, Markus, et Rana Jawad. *Introducing social protection in the Middle East and North Africa: Prospects for a new social contract?: Introducing social protection in the MENA countries*. Vol. 71, 2018. https://doi.org/10.1111/issr.12163.

Lokshin, Michael, et Martin Ravallion. « Rich and Powerful?: Subjective Power and Welfare in Russia ». *Journal of Economic Behavior & Organization* 56, nº 2 (2005): 141-72.

Lubell, H. *Le secteur informel dans les années 80 et 90*. Paris: OCDE, Centre de développement, 1991.

Luttmer, Erzo F. P. « Neighbors as Negatives: Relative Earnings and Well-Being ». *The Quarterly Journal of Economics* 120, nº 3 (1 août 2005): 963-1002. https://doi.org/10.1093/qje/120.3.963.

Machado, Anna Carolina, Charlotte Bilo, FÃ¡bio Veras Soares, et Rafael Guerreiro Osorio. « Overview of Non-Contributory Social Protection Programmes in the Middle East and North Africa (MENA) Region Through a Child and Equity Lens ». *Research Report*. Research Report. International Policy Centre for Inclusive Growth, avril 2018. https://ideas.repec.org/p/ipc/cstudy/24.html.

Madrigal, Lucia, Carmen Pagés, et Agustina Suaya. « The Value of Social Security: Are Formal Jobs Better? » IZA Discussion Papers. Institute of Labor Economics (IZA), avril 2016. https://ideas.repec.org/p/iza/izadps/dp9866.html.

Maloney, William F. « Are Labor Markets in Developing Countries Dualistic? » Policy Research Working Paper Series. The World Bank, 30 juin 1998. https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/1941.html.

———. « Informal Self-Employment: Poverty Trap or Decent Alternative? » In *Pathways Out of Poverty: Private Firms and Economic Mobility in Developing Countries*, édité par Gary S. Fields et Guy Pfeffermann, 65-82. Dordrecht: Springer Netherlands, 2003. https://doi.org/10.1007/978-94-010-0009-3_4.

Margitic, Juan, et Martin Ravallion. « Lifting the Floor? Economic Development, Social Protection and the Developing World's Poorest ». *Journal of Development Economics* 139 (1 juin 2019): 97-108. https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2019.03.003.

Mark McGillivray et Matthew Clarke. *Understanding Human Well-being*. 1. Tokyo, Japan: UNU Press, 2006. https://collections.unu.edu/view/UNU:2471.

Marouani, Mohamed, et Robalino. *Assessing interactions among education, social insurance and labour market policies in Morocco*. Vol. 44, 2012. https://doi.org/10.1080/00036846.2011.570721.

Mathai, Koshy. *Social Spending for Inclusive Growth in the Middle East and Central Asia*. S.l.: International Monetary Fund, 2020. http://elibrary.imf.org/view/IMF087/29257-9781513553115/29257-9781513553115/29257-9781513553115.xml.

Maurizio, Roxana. « Labour Informality in Latin America: The Case of Argentina, Chile, Brazil and Peru ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY: Social Science Research Network, 10 avril 2012. https://doi.org/10.2139/ssrn.2062337.

Mead, Donald C. « Portes, Alejandro, Manuel Castells, and Lauren A. Benton, Eds. The Informal Economy: Studies in Advanced and Less Developed Countries. Baltimore MD: Johns Hopkins

University Press, 1989, Viii + 327 Pp., $39.50 ». *American Journal of Agricultural Economics* 72, n° 3 (1 août 1990): 841-42. https://doi.org/10.2307/1243078.

Mead, Donald C., et Christian Morrisson. « The Informal Sector Elephant ». *World Development* 24, n° 10 (octobre 1996): 1611-19. https://doi.org/10.1016/0305-750X(96)00065-4.

Mel, Suresh de, David McKenzie, et Christopher Woodruff. « The Demand for, and Consequences of, Formalization among Informal Firms in Sri Lanka ». *American Economic Journal: Applied Economics* 5, n° 2 (avril 2013): 122-50. https://doi.org/10.1257/app.5.2.122.

Mincer, Jacob. *Schooling, experience, and earnings*. Human behavior and social institutions 2. New York: National Bureau of Economic Research; distributed by Columbia University Press, 1974.

Ministère du Plan. « Perspectives décennales de développement (1962-1971) ». Imprimerie officielle, 1962.

Miti, Jairous J., Mikko Perkiö, Anna Metteri, et Salla Atkins. « The Informal Sector and Social Protection ». *Handbook on Social Protection Systems*, 10 août 2021. https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781839109102/9781839109102.00052.xml.

Monteiro, Joana C. M., et Juliano J. Assunção. « Coming out of the shadows? Estimating the impact of bureaucracy simplification and tax cut on formality in Brazilian microenterprises ». *Journal of Development Economics* 99, n° 1 (1 septembre 2012): 105-15. https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2011.10.002.

Moser, CAROLINE O. N. « Informal Sector or Petty Commodity Production: Dualism or Dependence in Urban Development? » In *The Urban Informal Sector*, édité par RAY Bromley, 1041-64. Pergamon, 1979. https://doi.org/10.1016/B978-0-08-024270-5.50006-5.

Mouelhi, Abdessatar. « The Difficulties of Extending Social Security in Tunisia's Agricultural Sector ». *International Social Security Review* 46, n° 4 (octobre 1993): 25-39. https://doi.org/10.1111/j.1468-246X.1993.tb00388.x.

Muller, Christophe, et Sami Bibi. « Focused Transfer Targeting against Poverty Evidence from Tunisia ». THEMA Working Papers. THEMA (THéorie Economique, Modélisation et Applications), Université de Cergy-Pontoise, 2008. https://ideas.repec.org/p/ema/worpap/2008-37.html.

———. « Refining Targeting against Poverty Evidence from Tunisia ». *Oxford Bulletin of Economics and Statistics* 72, n° 3 (2010): 381-410.

Nazier, Hanan, et Racha Ramadan. « Informality and Poverty: A Casuality Dilemma with Application to Egypt ». *Working Papers*. Working Papers. Economic Research Forum, décembre 2014. https://ideas.repec.org/p/erg/wpaper/895.html.

———. « INFORMALITY AND POVERTY: A CAUSALITY DILEMMA WITH APPLICATION TO EGYPT ». *Economic Research Forum Working Paper*, 1 décembre 2014.

Netoiu, Lavinia, et Silviu Cârstina. « Analysis of the Correlation between Minimum Wage Levels in the Country, Indicators of Social Protection and Poverty Threshold ». *Procedia Economics and Finance*, 1st International Conference « Economic Scientific Research - Theoretical, Empirical and Practical Approaches », ESPERA 2013, 8 (1 janvier 2014): 505-9. https://doi.org/10.1016/S2212-5671(14)00120-8.

Neubourg, Chris de, Victor Cebotari, et Julia Karpati. « Systematic Approaches to Social Protection ». *Handbook on Social Protection Systems*, 10 août 2021. https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781839109102/9781839109102.00030.xml.

Nguyen, Thi Minh Hieu, Thi Huong Giang Nguyen, Thi Minh Ngoc Vu, et Viet Duc Nguyen. « Whether or Not the Informal Economy as an Engine for Poverty Alleviation in Vietnam ». MPRA Paper, 17 juillet 2013. https://mpra.ub.uni-muenchen.de/48378/.

Nyamu-Musembi, Celestine, et Andrea Cornwall. *What Is the « Rights-Based Approach » All about? Perspectives from International Development Agencies*. Working Paper / Institute of Development Studies 234. Brighton: Institute of Development Studies, 2004.

OECD et ILO. *Tackling Vulnerability in the Informal Economy*. Development Centre Studies. OECD, 2019. https://doi.org/10.1787/939b7bcd-en.

Ohnsorge, FRANZISKA, et Yu Shu. *Long Shadow of Informality : Challenges and Policies.* WASHINGTON: WORLD BANK GROUP, 2021.

OIT. *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019: protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable*. Genève: Bureau international du travail., 2017.

———. *Tunisie: un nouveau contrat social pour une croissance juste et équitable*. Genève: BIT, 2011.

Oshima, Harry T. « Labor-Force “Explosion” and the Labor-Intensive Sector in Asian Growth ». *Economic Development and Cultural Change* 19, nº 2 (1971): 161-83.

Peracchi, Franco, Valeria Perotti, et Stefano Scarpetta. « Informality and Social Protection : Preliminary Results from Pilot Surveys in Bulgaria and Colombia ». Social Protection and Labor Policy and Technical Notes. The World Bank, 1 octobre 2007. https://ideas.repec.org/p/wbk/hdnspu/41541.html.

Perry, Guillermo. *Informality : exit and exclusion / Guillermo E. Perry ... [et al.]*. World Bank Latin American and Caribbean studies., Accessed from https://nla.gov.au/nla.cat-vn4242095. Washington, D.C: World Bank, 2007. http://www.loc.gov/catdir/toc/ecip0714/2007013736.html.

Piketty, Thomas. *Le capital au XXIe siècle*. Les livres du nouveau monde. Paris: Éditions du Seuil, 2013.

Poncet, Jean. « L'économie Tunisienne depuis l'indépendance ». In *Les économies maghrébines : l'indépendance à l'épreuve du développement économique*, 89-110. Paris : CNRS, 1971.

Portes, Alejandro, Manuel Castells, et Lauren A. Benton, éd. *The Informal economy: studies in advanced and less developed countries*. Baltimore, Md: Johns Hopkins University Press, 1989.

———, éd. *The Informal economy: studies in advanced and less developed countries*. Baltimore, Md: Johns Hopkins University Press, 1989.

Pouw, Nicky R. M., Barbara Rohregger, Esther Schüring, Kennedy A. Alatinga, Bethuel Kinuthia, et Katja Bender. « Social Protection in Ghana and Kenya through an Inclusive Development Lens. Complex Effects and Risks ». *World Development Perspectives* 17 (1 mars 2020): 100173. https://doi.org/10.1016/j.wdp.2020.100173.

Praag, Bernard M. S. Van. *Individual Welfare Functions and Consumer Behaviour: A Theory of Rational Irrationality*. North-Holland Elsevier, 1968.

Praag, Bernard M.S. van. « Ordinal and cardinal utility: An integration of the two dimensions of the welfare concept ». *Journal of Econometrics* 50, nº 1 (11 octobre 1991): 69-89. https://doi.org/10.1016/0304-4076(91)90090-Z.

Praag, Bernard M.S. van, et Arie Kapteyn. « How sensible is the Leyden individual welfare function of income? A reply ». *European Economic Review* 38, nº 9 (1 décembre 1994): 1817-25. https://doi.org/10.1016/0014-2921(94)90052-3.

Praag, Bernard van, et Ada Ferrer-i-Carbonell. *Happiness Quantified: A Satisfaction Calculus Approach*. *Happiness Quantified*. Oxford University Press, 2004. https://oxford.universitypressscholarship.com/view/10.1093/0198286546.001.0001/acprof-9780198286547.

Praag, Bernard van, Theo Goedhart, et Arie Kapteyn. « The Poverty Line-A Pilot Survey in Europe ». *The Review of Economics and Statistics* 62, nº 3 (1980): 461-65.

Pradhan, Menno, et Martin Ravallion. « Measuring Poverty Using Qualitative Perceptions of Welfare ». Policy Research Working Paper Series. The World Bank, 30 novembre 1998. https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/2011.html.

Prebisch, Raúl. *The Economic Development of Latin America, and Its Principal Problems [by Pr. Raul Prebisch, October 1949*. Lake Success: N.Y. : United Nations, Department of economic affairs, 1950.

Prebisch, Raul, Jagdish N. Bhagwati, et Bo Södersten. « The Latin-American Periphery in the Global System of Capitalism ». In *Human Resources, Employment and Development: Volume 1: The Issues*, édité par Shigeto Tsuru, 30-57. International Economic Association Series. London: Palgrave Macmillan UK, 1983. https://doi.org/10.1007/978-1-349-06270-6_2.

Prifti, Ervin, Elisenda Estruch, Silvio Daidone, et Benjamin Davis. « How much is too much: Does the size of income support transfers affect labor supply? » *Journal of Policy Modeling* 41, nº 1 (1 janvier 2019): 179-96. https://doi.org/10.1016/j.jpolmod.2018.08.005.

Ramsay, J. O. « When the Data Are Functions ». *Psychometrika* 47, nº 4 (1 décembre 1982): 379-96. https://doi.org/10.1007/BF02293704.

Ranis, Gustav. « Arthur Lewis's Contribution to Development Thinking and Policy ». *The Manchester School* 72, nº 6 (2004): 712-23. https://doi.org/10.1111/j.1467-9957.2004.00431.x.

Ravallion, Martin. « Are the World's Poorest Being Left Behind? » NBER Working Papers. National Bureau of Economic Research, Inc, décembre 2014. https://ideas.repec.org/p/nbr/nberwo/20791.html.

———. « Evaluating Anti-Poverty Programs ». In *Handbook of Development Economics*, 4:3787-3846. Elsevier, 2008. https://ideas.repec.org/h/eee/devchp/5-59.html.

———. « Evaluation in the Practice of Development ». *World Bank Research Observer* 24, nº 1 (2009): 29-53.

———. « Guaranteed Employment or Guaranteed Income? » *World Development* 115 (1 mars 2019): 209-21. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2018.11.013.

———. « How Relevant Is Targeting to the Success of an Antipoverty Program ? » Policy Research Working Paper Series. The World Bank, 1 novembre 2007. https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/4385.html.

———. « Is More Targeting Consistent with Less Spending? » *International Tax and Public Finance* 6, nº 3 (1999): 411-19.

———. « Measuring Aggregate Welfare in Developing Countries: How Well Do National Accounts and Surveys Agree? » *The Review of Economics and Statistics* 85, nº 3 (2003): 645-52.

———. « Missing Top Income Recipients ». Working Paper. Working Paper Series. National Bureau of Economic Research, juin 2021. https://doi.org/10.3386/w28890.

———. « On Multidimensional Indices of Poverty ». *The Journal of Economic Inequality* 9, nº 2 (2011): 235-48.

———. « Poverty Lines across the World ». Policy Research Working Paper Series. The World Bank, 1 avril 2010. https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/5284.html.

———. *Poverty lines in theory and practice*. LSMS working paper, no. 133. Washington, DC: World Bank, 1998.

———. « Targeted Transfers in Poor Countries : Revisiting the Tradeoffs and Policy Options ». Policy Research Working Paper Series. The World Bank, 31 mai 2003. https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/3048.html.

———. *The Economics of Poverty: History, Measurement, and Policy*. Oxford University Press, 2016. https://ideas.repec.org/b/oxp/obooks/9780190212773.html.

———. « Toward Better Global Poverty Measures ». *The Journal of Economic Inequality* 14, nº 2 (2016): 227-48.

Ravallion, Martin, et Kalvin Chao. « Targeted Policies for Poverty Alleviation under Imperfect Information: Algorithms and Applications ». *Journal of Policy Modeling* 11, nº 2 (1989): 213-24.

Ravallion, Martin, et Shaohua Chen. « Global Poverty Measurement When Relative Income Matters ». *Journal of Public Economics* 177 (1 septembre 2019): 104046. https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2019.07.005.

———. « Weakly Relative Poverty ». *The Review of Economics and Statistics* 93, nº 4 (2011): 1251-61.

———. « Welfare-Consistent Global Poverty Measures ». Working Paper. National Bureau of Economic Research, août 2017. https://doi.org/10.3386/w23739.

Ravallion, Martin, Shaohua Chen, et Prem Sangraula. « Dollar a Day Revisited ». *World Bank Economic Review* 23, nº 2 (2009): 163-84.

Ravallion, Martin, et Gaurav Datt. « Is Targeting Through a Work Requirement Efficient? Some Evidence for Rural India ». *Monash Economics Working Papers*. Monash Economics Working Papers. Monash University, Department of Economics, 1995. https://ideas.repec.org/p/mos/moswps/archive-41.html.

Ravallion, Martin, Dean Jolliffe, et Juan Margitic. « Social Protection and Economic Development: Are the Poorest Being Lifted-Up or Left-Behind? » NBER Working Papers. National Bureau of Economic Research, Inc, mai 2018. https://ideas.repec.org/p/nbr/nberwo/24665.html.

Ravallion, Martin, et Michael Lokshin. « Identifying Welfare Effects from Subjective Questions ». *Economica* 68, nº 271 (2001): 335-57.

———. « On the Utility Consistency of Poverty Lines ». Policy Research Working Paper Series. The World Bank, 1 octobre 2003. https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/3157.html.

———. « Subjective Economic Welfare ». Policy Research Working Paper Series. The World Bank, 30 avril 1999. https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/2106.html.

Ravallion, Martin Lokshin, Michael. *Subjective Economic Welfare*. Policy Research Working Papers. The World Bank, 1999. https://doi.org/10.1596/1813-9450-2106.

Rawls, John. *A Theory of Justice*. Harvard University Press, 1971. https://www.jstor.org/stable/j.ctvjf9z6v.

Razafindrakoto, Mireille, et François Roubaud. « Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement. Le cas de la capitale malgache ». *Economie et statistique* 383, n° 1 (2005): 131-55. https://doi.org/10.3406/estat.2005.7197.

Rocha, Rudi, Gabriel Ulyssea, et Laísa Rachter. « Do lower taxes reduce informality? Evidence from Brazil ». *Journal of Development Economics* 134 (1 septembre 2018): 28-49. https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2018.04.003.

Rofman, Rafael, Leonardo Lucchetti, et Guzmán Ourens. « Pension Systems in Latin America: Concepts and Measurements of Coverage ». *Documentos de Trabajo (Working Papers)*. Documentos de Trabajo (Working Papers). Department of Economics - dECON, avril 2010. https://ideas.repec.org/p/ude/wpaper/0510.html.

Rossi, Peter H., Mark W. Lipsey, et Howard E. Freeman. *Evaluation: a systematic approach*. 7th ed. Thousand Oaks, CA: Sage, 2004.

Roubaud, François. « 7. L'économie informelle est-elle un frein au développement et à la croissance économiques ? » *Regards croisés sur l'économie* 14, n° 1 (2014): 109-21. https://doi.org/10.3917/rce.014.0109.

———. « Deux ou trois choses que je sais de lui — le secteur informel au Mexique »,. Doctorat en Sciences Economiques, Paris X - Nanterre, 1991.

———. « La dynamique du secteur informel urbain au Mexique : le rôle de la mobilité intersectorielle ». *Revue Tiers Monde* 33, n° 132 (1992): 893-924. https://doi.org/10.3406/tiers.1992.4736.

———. *L'économie informelle au Mexique: de la sphère domestique à la dynamique macro-économique*. Economie et développement. Paris: Karthala : Editions de l'ORSTOM, 1994.

Rutkowski, Michal. « COVID-19 : l'importance de la protection sociale pour aider les pays face à la crise », 2020. https://blogs.worldbank.org/fr/voices/covid-19-limportance-de-la-protection-sociale-pour-aider-les-pays-face-la-crise.

S. Streeten, Paul. « Basics needs: Premises and promises ». *Journal of Policy Modeling* 1, n° 1 (1 janvier 1979): 136-46. https://doi.org/10.1016/0161-8938(79)90047-4.

Saavedra-Caballero, Fabiola, et Mónica Ospina Londoño. « Social Assistance and Informality: Examining the Link in Colombia ». *Revista de Economía del Rosario* 21, n° 1 (12 juin 2018). https://doi.org/10.12804/revistas.urosario.edu.co/economia/a.6801.

Sabates-Wheeler, Rachel. « Graduation ». *Handbook on Social Protection Systems*, 10 août 2021. https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781839109102/9781839109102.00038.xml.

Sabates-Wheeler, Rachel, et Stephen Devereux. « Sustainable Graduation from Social Protection Programmes ». *Development and Change* 44, n° 4 (2013): 911-38. https://doi.org/10.1111/dech.12047.

Sar, Nico L. van der, et Bernard M.S. van Praag. « The evaluation question approach: A method of measuring attitudes ». *Journal of Economic Psychology* 14, nº 1 (1 mars 1993): 183-201. https://doi.org/10.1016/0167-4870(93)90046-N.

Sato, Lucas. *The State of Social Insurance for Agricultural Workers in the Near East and North Africa and Challenges for Expansion*. FAO and UNDP/IPC-IG, 2021. https://doi.org/10.4060/cb3150en.

Sboui, Faouzi. « Le dualisme du marché du travail en Tunisie : choix occupationnel et écart salarial ». *Economie prevision* n° 174, nº 3 (2006): 21-37.

Schneider, Friedrich, et Dominik Enste. *The Shadow Economy: An International Survey*, 2013.

Schneider, Friedrich, et Dominik H. Enste. « Shadow Economies: Size, Causes, and Consequences ». *Journal of Economic Literature* 38, nº 1 (2000): 77-114. https://doi.org/10.1257/jel.38.1.77.

Schultz, Theodore W. « Investment in Human Capital ». *The American Economic Review* 51, nº 1 (1961): 1-17.

Selim, Rasheda. *Employment-Poverty Linkages and pro-Poor Growth: A Synthesis Paper Based on Country Studies of Bangladesh, Bolivia and Ethiopia*. Geneva: ILO, 2006.

Sen, Amartya. « Human Capital and Human Capability ». *World Development* 25, nº 12 (décembre 1997): 1959-61. https://doi.org/10.1016/S0305-750X(97)10014-6.

———. « Poor, Relatively Speaking ». *Oxford Economic Papers* 35, nº 2 (1983): 153-69.

Senik, Claudia. « Income Distribution and Well-Being: What Can We Learn from Subjective Data? » *Journal of Economic Surveys* 19, nº 1 (2005): 43-63. https://doi.org/10.1111/j.0950-0804.2005.00238.x.

Séthom, Hafedh. *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie: qui sème le vent récolte la tempête*. Tunis: Cérès productions : Fondation nationale de la recherche scientifique, 1992.

Sethuraman, S. V. « The Urban Informal Sector: Concept, Measurement and Policy ». *International Labour Review* 114 (1976): 69.

Shapley, Lloyd S. « A value for n-person games ». *Contributions to the Theory of Games* 2, nº 28 (1953): 307-17.

Shapley, Lloyd S., et Alvin E. Roth. *The Shapley Value: Essays in Honor of Lloyd S. Shapley*. Cambridge University Press, 1988.

Shorrocks, Anthony F., et Guanghua Wan. « Ungrouping Income Distributions: Synthesising Samples for Inequality and Poverty Analysis ». *WIDER Working Paper Series*. WIDER Working Paper Series. World Institute for Development Economic Research (UNU-WIDER), 2008. https://ideas.repec.org/p/unu/wpaper/rp2008-16.html.

Silverman, B. W. *Density estimation for statistics and data analysis*. Monographs on statistics and applied probability 26. Boca Raton: Chapman & Hall/CRC, 1998.

Singer, H. W. « Dualism revisited: A new approach to the problems of the dual society in developing countries ». *The Journal of Development Studies* 7, nº 1 (1 octobre 1970): 60-75. https://doi.org/10.1080/00220387008421348.

Skoufias, Emmanuel Unar, Mishel Gonzalez-Cossio, Teresa. *The Impacts Of Cash And In-Kind Transfers On Consumption And Labor Supply: Experimental Evidence From Rural Mexico*. Policy Research Working Papers. The World Bank, 2008. https://doi.org/10.1596/1813-9450-4778.

Standing, Guy. *Global Labour Flexibility: Seeking Distributive Justice*. Nachdr. Basingstoke: Macmillan [u.a.], 2000.

Stevenson, Lois. *Développement du secteur privé et des entreprises: Favoriser la croissance au Moyent-Orient et en Afrique du Nord*. UNC Press Books, 2012.

Streeten, Paul. « Human Development: Means and Ends ». *The American Economic Review* 84, nº 2 (1994): 232-37.

Strupat, Christoph. « Effects of Social Protection on Health ». *Handbook on Social Protection Systems*, 10 août 2021. https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781839109102/9781839109102.00077.xml.

Sunkel, Osvaldo. « The Pattern of Latin American Dependence ». In *Latin America in the International Economy: Proceedings of a Conference Held by the International Economic Association in Mexico City, Mexico*, édité par Victor L. Urquidi et Rosemary Thorp, 3-34. International Economic Association Series. London: Palgrave Macmillan UK, 1973. https://doi.org/10.1007/978-1-349-01728-7_1.

Sy, Ibrahima. « The Subjective Approach as a Tool for Understanding Poverty: The Case of Senegal ». *International Conference On Applied Economics (ICOAE) 2013* 5 (1 janvier 2013): 336-45. https://doi.org/10.1016/S2212-5671(13)00040-3.

Takane, Yoshio, Forrest W. Young, et Jan de Leeuw. « Nonmetric Common Factor Analysis: An Alternating Least Squares Method with Optimal Scaling Features ». *Behaviormetrika* 6, nº 6 (1 janvier 1979): 45-56. https://doi.org/10.2333/bhmk.6.45.

Tanzi, Vito. « The Underground Economy in the United States: Annual Estimates, 1930-80 ». *Staff Papers* 30, nº 2 (1 juin 1983): 283-305. https://doi.org/10.2307/3867001.

———. « Uses and Abuses of Estimates of the Underground Economy ». *The Economic Journal* 109, nº 456 (1999): F338-47.

Tiwari, Smriti, Silvio Daidone, Maria Angelita Ruvalcaba, Ervin Prifti, Sudhanshu Handa, Benjamin Davis, Ousmane Niang, Luca Pellerano, Paul Quarles van Ufford, et David Seidenfeld.

« Impact of cash transfer programs on food security and nutrition in sub-Saharan Africa: A cross-country analysis ». *2nd International Global Food Security Conference* 11 (1 décembre 2016): 72-83. https://doi.org/10.1016/j.gfs.2016.07.009.

Todaro, Michael P. « A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries ». *The American Economic Review* 59, nº 1 (1969): 138-48.

Tokman, Victor E. « An exploration into the nature of informal—formal sector relationships ». *World Development* 6, nº 9 (1 septembre 1978): 1065-75. https://doi.org/10.1016/0305-750X(78)90063-3.

———. « Wages and Employment in International Recessions: Recent Latin American Experience ». Kellogg Institute, 1984.

Tornarolli, Leopoldo, Diego Battistón, Leonardo Gasparini, et Pablo Gluzmann. « Exploring Trends in Labor Informality in Latin America, 1990-2010 ». Working Paper. Documento de Trabajo, 2014. https://www.econstor.eu/handle/10419/127667.

Townsend, Peter. *Poverty in the United Kingdom: a survey of household resources and standards of living*. Repr. Harmondsworth: Penguin, 1983.

Tuck, Laura, et Kathy Lindert. *From universal food subsidies to a self-targeted program: a case study in Tunisian reform*. World Bank discussion paper, no. 351. Washington, D.C: World Bank, 1996.

Ulyssea, Gabriel. « Firms, Informality, and Development: Theory and Evidence from Brazil ». *American Economic Review* 108, nº 8 (août 2018): 2015-47. https://doi.org/10.1257/aer.20141745.

———. « Regulation of entry, labor market institutions and the informal sector ». *Journal of Development Economics* 91, nº 1 (1 janvier 2010): 87-99. https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2009.07.001.

United Nations. *Systeme de compatibilite nationale 2008.* Place of publication not identified: United Nations Pubns, 2011.

United Nations, et IPC-IG. « Social protection responses to the COVID-19 crisis in the MENA/Arab States region ». Country responses and policy considerations Regional UN Issue-Based Coalition on Social Protection (IBC-SP), juillet 2020. https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=56960.

Vaillant, Julia, Michael Grimm, Jann Lay, et François Roubaud. « Informal Sector Dynamics in Times of Fragile Growth: The Case of Madagascar ». *The European Journal of Development Research* 26, nº 4 (2014): 437-55.

Vallin, Jacques, et Thérèse Locoh, éd. *Population et développement en Tunisie: la métamorphose*. Tunis: Cérès, 2001.

Van Praag, Bernard M.S., Steve Dubnoff, et Nico L. Van Der Sar. « On the measurement and explanation of standards with respect to income, age and education ». *Journal of Economic Psychology* 9, n° 4 (1 décembre 1988): 481-98. https://doi.org/10.1016/0167-4870(88)90015-3.

Wahrenburg, Mark, et Martin Weldi. « Return on Investment in Higher Education : Evidence for Different Subjects, Degrees and Gender in Germany ». Frankfurt am Main: Universitätsbibliothek Johann Christian Senckenberg, 2007. http://publikationen.ub.uni-frankfurt.de/frontdoor/index/index/year/2009/docId/6997.

Webster, Chris, Fulong Wu, Fangzhu Zhang, et Chinmoy Sarkar. « Informality, Property Rights, and Poverty in China's "Favelas" ». *World Development* 78 (1 février 2016): 461-76. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.10.007.

Webster, Edward, Katherine Joynt, et Thabang Sefalafala. « Informalization and Decent Work: Labour's Challenge ». *Progress in Development Studies* 16, n° 2 (1 avril 2016): 203-18. https://doi.org/10.1177/1464993415623152.

Werlin, Herbert H. « The Informal Sector: The Implications of the ILO's Study of Kenya ». *African Studies Review* 17, n° 1 (1974): 205-12. https://doi.org/10.2307/523586.

Werner, Alan. *A guide to implementation research*. Washington, D.C: Urban Institute Press, 2004.

Wilson, Tamar. « Introduction: Approaches to the Informal Economy ». *Urban Anthropology* 40 (2011): 205-21.

———. « The Urban Informal Sector ». *Latin American Perspectives* 25, n° 2 (1998): 3-17.

Winter, Eyal. « Chapter 53 The Shapley Value ». In *Handbook of Game Theory with Economic Applications*, 3:2025-54. Elsevier, 2002. https://doi.org/10.1016/S1574-0005(02)03016-3.

Woodall, John. « Demographic Change ». *Handbook on Social Protection Systems*, 10 août 2021. https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781839109102/9781839109102.00082.xml.

zimmermann. *Insurance Against Poverty*. Oxford University Press, 2004. https://ideas.repec.org/b/oxp/obooks/9780199276837.html.

Consulté le 12 janvier 2019. https://ideas.repec.org/cgi-bin/refs.cgi.

Annexes

Annexe A.1 : Les caractéristiques utilisées à des fins de ciblage

VARIABLES		VARIABLES
Démographie	**Statut matrimonial**	**Caractéristiques du logement**
Age du principal bénéficiaire	*Marié*	Mur en dur
Age au carré	Célibataire	Toit en dur
Taille du ménage	Divorcé(e)	Électricité STEG
Gouvernorat	Veuf ou veuve	Nombre de pièces
Tunis	**Éducation**	Eau SONEDE
L'Ariana	*Néant*	Canalisation ONAS
Ben Arous	Primaire	**Type de cuisine**
Manouba	Secondaire	*Pas de cuisine*
Nabeul	Supérieur	Sans bassin
Zaghouan	**Marché du travail**	Avec Bassin
Bizerte	*Inactif ou retraite*	**Type de toilette**
Béja	En chômage	*À l'extérieur*
Jendouba	Ouvrier agricole	À l'intérieur sans chasse d'eau
Le Kef	Ouvrier non-agricole	À l'intérieur avec chasse d'eau
Siliana	Autre Employé	**Type de salle-de-bain**
Sousse	Exploitant agricole	*Pas de salle-de-bain*
Monastir	Indépendant	Salle-de-bain non équipée
Mahdia	Cadre	Salle-de-bain avec eau chaude
Sfax	Patron	**Santé**
Kairouan	Nombre d'actifs masculins.	Maladies chroniques
Kasserine	Nombre d'actifs féminins	Handicaps
Sidi Bouzid	Sans emploi masculins.	
Gabes	Sans emploi féminins	
Mednine	**Habitat**	
Tataouine	*Gourbi ou autre*	
Gafsa	Maison Arabe	
Tozeur	Appartement	
Kebili	Villa, ou étage de Villa	
Zone	**Mode d'occupation**	
Zones métropolitaines	*Logement gratuit*	
Zones urbaines	Locataire	
Zones rurales	Propriétaire	
Sexe		
Femme		

Les variables en *italiques* ont été omises lors des différentes estimations

Annexe A.2 : Les résultats d'estimation du modèle probit multinomial (les effets marginaux (100*dy/dx))

VARIABLES	PNAFN	AMGII	VARIABLES	PNAFN	AMGII
Age principal bénéficiaire	0.13***		**Marché du travail**		
Age au carré	-0.001***		*Inactif ou retraite*		
Taille	0.75***	1.81***	En chômage	-2.89***	6.41***
Gouvernorat			Ouvrier agricole	-5.15***	13.8***
Tunis			Ouvrier non-agr	-4.15***	8.7***
L'Ariana			Autre Employé	-3.76**	5.4***
Ben Arous			Exploitant agricole	-5.31***	4.1***
Manouba		3.42**	Indépendant		10.5***
Nabeul	-3.59***	6.19***	Cadre	-7.05***	9.9***
Zaghouan	2.28*		Patron	-9.8***	-17.6***
Bizerte			Actifs masculins.	-2.11***	-2.22***
Béja		4.03**	Actifs féminins	-1.17***	-10.8***
Jendouba		3.0*	**Habitat**		
Le Kef		3.7**	*Gourbi ou autre*		
Siliana	3.09**	6.1***	Dar Arbi	1.81**	3.55***
Sousse			Appartement		
Monastir			Villa, étage de Villa		
Mahdia	-3.31***	4.96***	**Mode d'occupation**		
Sfax	-3.63***	4.6***	*Logement gratuit*		
Kairouan	-2.52**	4.4**	Locataire	1.97***	-2.3**
Kasserine			Propriétaire		-2.7***
Sidi Bouzid		4.5***	**Caractéristiques du logement**		
Gabes		2.51*	Mur en dur	-2.42	-3.6***
Mednine			Électricité STEG		
Tataouine	4.32***		Nombre de pièces	-0.8***	
Gafsa			**Cuisine**		
Tozeur	6.73***	-4.21***	*Pas de cuisine*		
Kebili	3.29*		Sans bassin		1.69***
Zones rurales	-1.444***		Avec Bassin	-1.17*	1.49*
Sexe			**Type de toilette**		
Femme	7.69***	-5.34***	*À l'extérieur*		
Statut matrimonial			À l'intérieur sans chasse d'eau		-1.96***

Marié			À l'intérieur avec chasse d'eau		
Célibataire	4.64***		**Type de salle-de-bain**		
Divorcé			*Pas de salle-de-bain*		
Veuf(ve)	1.31*		Salle-de-bain non équipée	-1.63***	3.72***
Éducation			Salle-de-bain avec eau chaude	-1.6**	3.35***
Néant			**Santé**		
Primaire	-0.26***		Maladies chroniques	2.59***	2.7***
Secondaire	-0.57**	-0.83***	Handicaps	5.74***	1.8**
Supérieur	-2.02***				

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Annexe A.3 : Les déterminants du PNAFN et de l'AMGII selon le modèle probit ordinal (les effets marginaux)

VARIABLES	100*(dy/dx)	VARIABLES	100*(dy/dx)
Age principal bénéficiaire	0.253***	**Marché du travail**	
Age au carré	-0.002***	*Inactif ou retraite*	
Taille	1.484***	En chômage	
Gouvernorat		Ouvrier agricole	2.82***
Tunis		Ouvrier non-agricole	1.58***
L'Ariana		Autre Employé	
Ben Arous		Exploitant agricole	-2.75***
Manouba		Indépendant	4.6***
Nabeul	1.284*	Cadre	
Zaghouan	2.44***	Patron	-7.84***
Bizerte		Actifs masculins	-3.77***
Béja	1.61**	Actifs féminins	-11.11***
Jendouba	3.07***	**Habitat**	
Le Kef	1.49*	*Gourbi ou autre*	
Siliana	4.22***	Dar Arbi	2.69***
Sousse		Appartement	-4.25***
Monastir		Villa, étage de Villa	-2.05***
Mahdia		**Mode d'occupation**	
Sfax		*Logement gratuit*	
Kairouan		Locataire	
Kasserine	3.12**	Propriétaire	-0.78*
Sidi Bouzid	3.12***	**Caractéristiques du logement**	
Gabes	1.63**	Mur en dur	-1.89***
Mednine		Électricité STEG	
Tataouine	2.84***	Nombre de pièces	-0.79***
Gafsa	1.997**	**Cuisine**	
Tozeur	4.98***	*Pas de cuisine*	
Kebili	4.22***	Sans bassin	
Zones rurales	-0.58*	Avec Bassin	-0.87*
Sexe		**Type de toilette**	
Femme	5,67***	*À l'extérieur*	

Statut matrimonial		À l'intérieur sans chasse d'eau	-1.16***
Marié		À l'intérieur avec chasse d'eau	-0.88*
Célibataire	4.55***	**Type de salle-de-bain**	
Divorcé	2.22**	*Pas de salle-de-bain*	
Veuf(ve)	0.97*	Salle-de-bain non équipée	
Éducation		Salle-de-bain avec eau chaude	
Néant		**Santé**	
Primaire	-0.38***	Maladies chroniques	5.27***
Secondaire	-1.43***	Handicaps	5.73***
Supérieur	-1.49***		
*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1		Obs. 15 982	

Annexe A.4 : Les coefficients ajustés correspondant aux scores du premier axe factoriel selon la méthode de l'Analyse en Composante Principale

VARIABLES	COEF	VARIABLES	COEF
Démographie		**Marché du travail**	
Age du principal bénéficiaire	-0.0003	*Inactif ou retraite*	
Age au carré	0.0000	En chômage	-0.0200
Taille du ménage	-0.0007	Ouvrier agricole	-0.0229
Gouvernorat		Ouvrier non-agricole	-0.0099
Tunis		Autre Employé	0.0174
L'Ariana	0.0242	Exploitant agricole	-0.0148
Ben Arous	0.0211	Indépendant	-0.0016
Manouba	0.0103	Cadre	0.0397
Nabeul	0.0060	Patron	0.0258
Zaghouan	-0.0177	Actifs masculins.	0.0056
Bizerte	-0.0071	Actifs féminins	0.0088
Béja	-0.0188	Sans emploi masculins	-0.0092
Jendouba	-0.0202	Sans emploi féminins	-0.0065
Le Kef	-0.0280	**Habitat**	
Siliana	-0.0220	*Gourbi ou autre*	
Sousse	0.0134	Dar Arbi	-0.036
Monastir	0.0131	Appartement	0.026
Mahdia	-0.0136	Villa, étage de Villa	0.030
Sfax	0.0073	**Mode d'occupation**	
Kairouan	-0.0238	*Logement gratuit*	
Kasserine	-0.0241	Locataire	0.012
Sidi Bouzid	-0.0260	Propriétaire	-0.002
Gabes	0.0005	**Caractéristiques du logement**	
Mednine	-0.0011	Mur en dur	0.0329
Tataouine	-0.0082	Toit en dur	0.0277
Gafsa	-0.0119	Électricité STEG	0.0178
Tozeur	-0.0100	Nombre de pièces	0.0141
Kebili	-0.0123	Eau SONEDE	0.0364
Zone		Canalisation ONAS	0.0315
Zones métropolitaines		**Type de cuisine**	
Zones urbaines	0.0052	*Pas de cuisine*	
Zones rurales	-0.0347	Sans bassin	-0.0390
Sexe		Avec Bassin	0.0442
Femme	-0.0114	**Type de toilette**	

Statut matrimonial		*À l'extérieur*	
Marié		À l'intérieur sans chasse d'eau	-0.0290
Célibataire	-0.0147	À l'intérieur avec chasse d'eau	0.0427
Divorcé	-0.0066	**Type de salle-de-bain**	
Veuf ou veuve	-0.0108	*Pas de salle-de-bain*	
Éducation		Salle-de-bain non équipée	-0.0182
Néant		Salle-de-bain avec eau chaude	0.0434
Primaire	-0.0011	**Santé**	
Secondaire	0.0056	Maladies chroniques	-0.0163
Supérieur	0.0094	Handicaps	-0.0241
		Constante	0.2020
Nombre d'observations 15 661		Proportion 1er axe principal	0.1138

Annexe A.5 : Les coefficients ajustés correspondant aux scores du premier axe factoriel selon la méthode PRINQUAL

VARIABLES	COEF	VARIABLES	COEF
Démographie			
Age principal bénéficiaire	0.000496	Exploitant agricole	0.0723
Age au carré	-3.20e-05	Indépendant	0.0733
Taille	0.0101	Cadre	0.0877
Gouvernorat		Patron	0.0819
Tunis		Nombre d'actifs de sexe masculin	0.0174
L'Ariana	0.00597	Nombre d'actifs de sexe féminin	0.00946
Ben Arous	0.00168	Nombre d'hommes au chômage	-0.00106
Manouba	-0.000269	Nombre de femmes au chômage	-0.00329
Nabeul	-0.00390	**Habitat**	
Zaghouan	-0.0124	*Gourbi, Oukala ou autre*	
Bizerte	-0.0123	Dar Arbi	0.0253
Béja	-0.0101	Appartement	0.0802
Jendouba	-0.0148	Villa, étage de Villa	0.0821
Le Kef	-0.0190	**Mode d'occupation**	
Siliana	-0.0238	*Logement gratuit*	
Sousse	-0.00890	Locataire	0.0217
Monastir	-0.0119	Propriétaire	0.0225
Mahdia	-0.0182	**Caractéristiques du logement**	
Sfax	-0.00920	Mur en dur	0.0716
Kairouan	-0.0260	Toit en dur	0.000321
Kasserine	-0.0171	Électricité STEG	0.0433
Sidi Bouzid	-0.0168	Nombre de pièces	0.0180
Gabes	-0.0251	Eau SONEDE	-0.000849
Mednine	-0.0285	**Canalisation**	
Tataouine	-0.0342	*Fausse ou autre*	
Gafsa	-0.0256	ONAS	-0.00254
Tozeur	-0.0171	**Type de cuisine**	
Kebili	-0.0266	*Pas de cuisine*	
Zones de résidence		Sans bassin	0.0257
Zones métropolitaines		Avec Bassin	0.0859
Zones urbaines	2.57e-05	**Combustible de cuisine**	
Zones rurales	-0.0413	*Charbon, bois, pétrole, autre*	
Sexe du principal bénéficiaire		Gaz bouteille	0.00613
Homme		STEG	0.00535

Femme	-0.0499	**Type de toilette**	
Statut matrimonial		*À l'extérieur*	
Marié		À l'intérieur sans chasse d'eau	0.0334
Célibataire	-0.0631	À l'intérieur avec chasse d'eau	0.0780
Divorcé	-0.0671	**Type de salle-de-bain**	
Veuf ou veuve	-0.0741	*Pas de salle-de-bain*	
Education		Salle-de-bain non équipée	0.0294
Néant		Salle-de-bain avec eau chaude	0.0710
Primaire	0.00190	**Combustible de salle-de-bain**	
Secondaire	0.00900	*Pas de salle-de-bain ou autre*	
Supérieur	0.00910	Bois, pétrole ou charbon	-0.0191
Marché du travail		Bouteille de gaz	-0.0135
Inactif ou retraite		STEG	-0.0171
En chômage	0.0296	**Santé**	
Ouvrier agricole	0.0674	Maladies chroniques	-0.0366
Ouvrier non-agricole	0.0781	Handicaps	-0.0528
Autre Employé	0.0830	Constante du modèle	0.286
Nombre d'observations	15944		

Annexe A.6 : Résultats d'estimation du modèle Percentile "Weighted Regression, PWR"

VARIABLES	COEF	VARIABLES	COEF
Démographie		**Marché du travail, suite**	
Age principal bénéficiaire	-0.327**	Exploitant agricole	4.227***
Age au carré	0.00241**	Indépendant	2.395
Taille	-6.885***	Cadre	9.726***
Gouvernorat		Patron	4.329**
Tunis		Nombre d'actifs de sexe masculin	5.659***
L'Ariana	-9.538***	Nombre d'actifs de sexe féminin	6.962***
Ben Arous	-4.129*	Nombre d'hommes au chômage	1.394***
Manouba	-6.994***	Nombre de femmes au chômage	1.098*
Nabeul	-8.802***	**Habitat**	
Zaghouan	-8.833***	*Gourbi, Oukala ou autre*	
Bizerte	-6.220***	Dar Arbi	27.89***
Béja	-4.940**	Appartement	31.94***
Jendouba	-6.090***	Villa, étage de Villa	30.54***
Le Kef	-5.861***	**Mode d'occupation**	
Siliana	-14.02***	*Logement gratuit*	
Sousse	-8.912***	Locataire	0.299
Monastir	-2.787	Propriétaire	-0.404
Mahdia	-3.790	**Caractéristiques du logement**	
Sfax	-2.466	Mur en dur	0.897
Kairouan	-1.781	Toit en dur	-0.505
Kasserine	-14.72***	Électricité STEG	-0.0650
Sidi Bouzid	-12.36***	Nombre de pièces	2.891***
Gabes	-11.38***	Eau SONEDE	-0.496
Mednine	-7.355***	**Canalisation**	
Tataouine	-8.778***	*Fausse ou autre*	
Gafsa	-4.599*	ONAS	2.895***
Tozeur	-14.51***	**Type de cuisine**	
Kebili	-14.40***	*Pas de cuisine*	
Zones de résidence		Sans bassin	2.289***
Zones métropolitaines		Avec Bassin	6.554***
Zones urbaines	1.528	**Combustible de cuisine**	
Zones rurales	1.229	*Charbon, bois, pétrole, autre*	
Sexe du principal bénéficiaire		Gaz bouteille	-3.748
Homme		STEG	-6.180*
Femme	-2.151*	**Type de toilette**	

Statut matrimonial		*À l'extérieur*	
Marié		À l'intérieur sans chasse d'eau	3.377***
Célibataire	-2.034	À l'intérieur avec chasse d'eau	4.443***
Divorcé	-0.153	**Type de salle-de-bain**	
Veuf ou veuve	-2.039	*Pas de salle-de-bain*	
Education		Salle-de-bain non équipée	5.892***
Néant		Salle-de-bain avec eau chaude	7.752***
Primaire	0.368***	**Combustible de salle-de-bain**	
Secondaire	1.199***	*Pas de salle-de-bain ou autre*	
Supérieur	0.00716	Bois, pétrole ou charbon	-9.376***
Marché du travail		Bouteille de gaz	-5.590***
Inactif ou retraite		STEG	-5.897***
En chômage	1.368	**Santé**	
Ouvrier agricole	0.570	Maladies chroniques	-5.312***
Ouvrier non-agricole	2.442***	Handicaps	-10.64***
Autre Employé	4.553***	Constante du modèle	89.16***
Observations	15406	R-2	0.408

Annexes A7 : L'enquête du CRES : Echantillonnage et principaux modules

En vue de réaliser les objectifs affichés dans les sections précédents, la phase d'enquête prévoyait initialement de mener quatre différentes enquêtes auprès des populations suivantes :

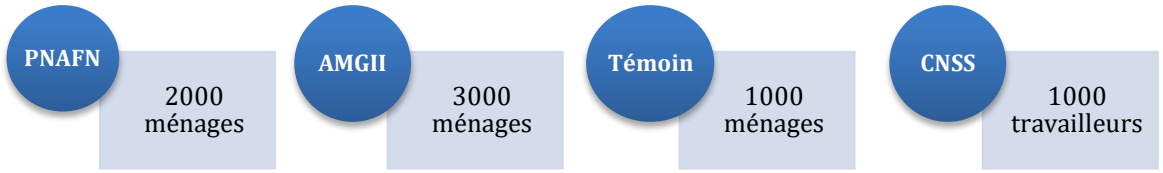

En d'autres termes, le projet cible quatre populations différentes d'où le recours à différents plans de sondage.

L'échantillon du PNAFN

La population totale est constituée de 199721 familles ayant bénéficié du programme au mois d'Août 2013. La base de sondage est constituée à partir du registre administratif des familles bénéficiaires du PNAFN géré par la CNSS.

Le choix de l'échantillon a été effectué sur la base d'une stratification selon deux critères géographiques : le gouvernorat et la délégation. Un échantillon de 48 délégations a été sélectionné de manière aléatoire parmi les 262 délégations du pays, à raison de 2 délégations par gouvernorat. Dans chaque délégation sélectionnée, un échantillon aléatoire de 42 familles a été sélectionné, ce qui a permis d'aboutir à un échantillon global de 2016 familles.

L'échantillon de l'AMGII

La population totale est constituée de 593363porteurs de cartes valables de soins à tarifs réduits (AMGII) au cours de l'année 2013. L'échantillon a été puisé dans une ancienne base de données datant de l'année 2007 qui a été apurée et mise à jour grâce à une collaboration fructueuse entre le CRES et la DGPS.

A l'instar du PNAFN, Le choix de l'échantillon de l'AMGII a été effectué sur la base d'une stratification selon deux critères géographiques : le gouvernorat et la délégation. Un échantillon de 96 délégations a été sélectionné de manière aléatoire parmi les 262 délégations du pays, à raison de 4 délégations par gouvernorat. Dans chaque délégation sélectionnée, un échantillon aléatoire de 32 familles a été sélectionné, ce qui a porté l'échantillon total à hauteur de 30,72 familles.

Pour chacune des deux enquêtes, un redressement a postériori a été appliqué sur la base de certaines informations disponibles au niveau de la population mère.

L'échantillonnage proposé s'est limité à une stratification selon la distribution régionale des individus de chaque enquête. La post-stratification permet de caler la structure des échantillons à celle de leurs populations respectives en fonction des données recueillies dans l'enquête et des informations disponibles au niveau de la population mère.

En d'autres termes, les informations sur le sexe, l'âge, le régime des bénéficiaires... sont autant de variables clés de redressement des échantillons.

Un coefficient de redressement sera accordé à chaque individu en fonction de sa strate d'appartenance. Cette méthode de post-stratification est couramment utilisée dans les enquêtes auprès des ménages. Elle permet de garantir une meilleure représentativité des échantillons aléatoires.

L'échantillon des travailleurs informels de la CNSS

Afin d'apporter des réponses aux questions relatives à l'informalité des travailleurs affiliés à la CNSS, des enquêtes ont été menées auprès des travailleurs indépendants agricoles et non agricoles et des travailleurs précaires appartenant au régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR). La population mère a été constituée à partir de l'entrepôt de données du CRES (DWH).

	Effectif	En %
RINA	312	48
RIA	88	13,5
RTFR	251	38,5
Total	651	100

Les Modules des questionnaires

A chacune des populations ciblées par l'enquête, un questionnaire a été élaboré sous une forme modulaire. Les modules A, B, C, D, F, G et K sont identiques à toutes les cibles. Les modules H, I et J concernent uniquement les actifs occupés des familles bénéficiaires de l'AMGII et de l'enquête spécifique aux travailleurs affiliés à la CNSS.

Modules		Enquête 1	Enquête 2	Enquête 3	Enquête 4
		PNAFN	AMGII	Travailleurs	Témoins
A	Habitat	👥	👥	🧍	👥
B	Caractéristiques démographiques	👥	👥	🧍	👥
C	Caractéristiques d'éducation	👥	👥	🧍	👥
D	Santé et couverture sociale	👥	👥	🧍	👥
E	PNAFN/Exclusion absolue	👥			👥
F	Activité économique (15 ans et plus)	👥	👥	🧍	👥
G	Caractéristiques des actifs occupés	🧍	🧍	🧍	🧍
H	Sécurité Sociale		🧍	🧍	
I	Aversion au risque		🧍	🧍	
J	Attitudes vis-à-vis de la sécurité sociale		🧍	🧍	
K	Revenus des ménages	👥	👥	🧍	👥

- 👥 : Modules adressés aux ménages
- 🧍 : Modules adressés aux individus

Annexes A8 : Questionnaire de l'enquête du CRES

1. Questionnaire pour les bénéficiaires du PNAFN (Module central commun avec l'AMGII)
2. Module spécifiques aux personnes occupées pour les bénéficiaires de l'AMGII et leurs membres de ménage qui occupés ;
3. Questionnaires pour les travailleurs informels transitoires ayant cotisé à la CNSS

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES SOCIALES

Projet d'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale et les défis de l'informalité Questionnaire auprès des ménages **PNAFN**	CONFIDENTIALITE Les informations contenues dans ce questionnaire sont confidentielles et ne servent qu'à des fins statistiques conformément à l'article 4 de la loi statistique 99-32 en date du 13 avril 1999.

Nom du superviseur : _____ |__|__| Nom de l'enquêteur : _____ |__|__|

CODE IDENTIFIANT
|__|__|__|__|__|__|

Nombre de membres du ménage:|__|__|
Individus de 15 ans et plus : |__|__|

Nom et Prénom du Chef de Ménage : _____

Adresse : _____

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Qui a répondu à la fiche ménage ? _____ |__|__|

Module A : CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

Numéro question	**Questions**	**Réponses**	**Codes**	**Passez à**
A1	**Type de l'habitat principal**	Maison arabe (borj, houch)	1	
		Villa ou étage de villa	2	
		Annexe de villa	3	
		Appartement	4	
		Oukala	5	
		Gourbi, Guitoune …	6	
		Autres types d'habitats (caverne …)	7	
		Local à usage non résidentiel	8	
A2	**Statut d'occupation**	Propriétaire ayant un titre	1	
		Propriétaire sans titre	2	
		Locataire	3	
		Logé par l'employeur	4	
		Logé gratuitement par un Tiers	5	
		Location vente	6	
		Autre _____(précisez)	7	
A3	**Matériaux des murs**	En dur (Béton, ciment, briques, etc).	1	
		Autres ……..	2	
A4	**Matériaux de la toiture**	Dalle	1	
		Tuile, bois, pisé ….	2	
		Autres	3	
A5	**Mode d'éclairage**	Electricité (STEG)	1	
		Electricité STEG sans abonnement	2	
		Lamparo (lambara)	3	
		Lampe à pétrole	4	
		Autre	5	

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
A6	**Nombre de pièces au sein du logement**		|__|__|	
A7	**Source principale d'eau**	Robinet (SONEDE)	1	
		Robinet SONEDE sans facture	2	
		Borne fontaine publique	3	
		Association d'approvisionnement ou vendeur d'eau	4	
		Réservoir d'eau de pluie (Mejel)	5	
		Puits	6	
		Source, rivière, cours d'eau, autre.	7	
A8	**Utilisation d'une source secondaire**	Oui	1	
		Non	2	**>>A10**
A9	**Si « Oui » laquelle ?**	.....	|__|	
A10	**Evacuation des eaux usées**	Raccordement au réseau d'assainissement (ONAS)	1	
		Fosse septique	2	
		Egouts à ciel ouvert	3	
A11	**Type de cuisine**	Cuisine équipée d'évier	1	
		Cuisine non équipée d'évier	2	
		Pas de cuisine	3	
A12	**Source d'énergie utilisée pour la cuisson**	Electrique STEG	1	
		Gaz de ville	2	
		Gaz butane	3	
		Pétrole bleu	4	
		Charbon	5	
		Bois ou autre	6	
A13	**Aisance**	Intérieur privé avec chasse d'eau	1	
		Intérieur privé sans chasse d'eau	2	
		Extérieur (latrines aménagées)	3	
		Autre _____ (précisez)	4	
A14	**Utilisation d'un moyen de chauffage en hiver**	Oui	1	
		Non	2	**>>A16**
A15	**Si « Oui », de quel type ?**	Electrique	1	
		Gaz de ville	2	
		Fioul, Mazout	3	
		Gaz butane	4	
		Pétrole bleu	5	
		Charbon	6	
A16	**Utilisation d'un moyen de climatisation en été (climatiseur)**	Oui	1	
		Non	2	
A17	**Type de salle bain**	Salle de bain avec eau chaude	1	
		Cabine de douche avec eau chaude	2	
		Salle de bain non équipée (Mathra)	3	
		Pas de salle de bain	4	
A18	**La salle de bain est-elle équipée d'un chauffe-eau ?**	Oui	1	
		Non	2	
A19	**Source d'énergie utilisée pour avoir de l'eau chaude**	Electrique STEG	1	
		Gaz de ville	2	
		Gaz butane	3	
		Energie solaire	4	
		Pétrole bleu	5	
		Charbon	6	
		Bois ou autre	7	
A20	**Ameublement et appareillage électronique**	Chambre à coucher	A	
		Salon	B	
		Salle à manger	C	
		Salon « arabe »	D	
		Bibliothèque	E	
		Radio / Chaîne HiFi	F	
		Télévision	G	
		Lecteur DVD	H	
		Appareil photo/vidéo	I	
		Parabole	J	

Numéro question	Questions	Réponses		Codes	Passez à
		Ordinateur		K	
A21	**Electroménager**	Réfrigérateur		A	
		Congélateur		B	
		Lave-linge		C	
		Lave-vaisselle		D	
		Cuisinière sans four		E	
		Cuisinière avec four		F	
		Four à micro-ondes		G	
		Ventilateur		H	
		Machine à coudre		I	
		Fer à repasser		J	
		Sèche cheveux		K	
A22	**Télécommunication et internet**	ligne Téléphonique fixe	Oui	1	
			Non	2	
		Téléphonie mobile	Oui	1	
			Non	2	
		Nombre de téléphones portables ?		|__|	
		Abonnement internet	Oui	1	
			Non	2	
A23	**Moyen de locomotion privé**	Bicyclette		A	
		Mobylette		B	
		Voiture privée		C	
		Voiture de fonction		D	
		Camionnette		E	
		Traction animale		F	
A24	**Proximité des services sociaux et de santé de base**	Proximité de la plus proche unité de promotion sociale		|___|Km	
		Proximité du plus proche centre de soins de base		|___|Km	
		Proximité de l'hôpital de circonscription		|___|Km	
		Proximité de l'hôpital régional le plus proche		|___|Km	
		Proximité du CHU le plus proche		|___|Km	

Module B : CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

Ln	**B1**	**B2**		**B3**		**B4**	**B5**						**B6**				**B7**
Numéro de ligne **Ln**	**Prénom**	**Statut de résidence** **1.** Présent **2.** Absent de façon temporaire		**Sexe** **1.** Masculin **2.** Féminin		**Date de naissance**	**Lien avec le chef de ménage** **1.** Chef de ménage **2.** Conjoint du chef **3.** Enfant du chef ou du conjoint **4.** Père ou mère du chef ou du conjoint **5.** Autres parents du chef ou du conjoint **6.** Autres personnes non apparentées						**Situation de famille** **1.** Marié(e) **2.** Célibataire (jamais marié(e)) **3.** Divorcé(e) **4.** Veuf (veuve)				**Eligibilité pour le module « occupation » (15 ans et plus)** **Encerclez la ligne de chaque membre âgé de 15 ans et plus**
1	.....	1	2	1	2	|__|__| |__|__|__|__|	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	1
2	.....	1	2	1	2	|__|__| |__|__|__|__|	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	2
3	.....	1	2	1	2	|__|__| |__|__|__|__|	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	3
4	.....	1	2	1	2	|__|__| |__|__|__|__|	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	4
5	.....	1	2	1	2	|__|__| |__|__|__|__|	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5
6	.....	1	2	1	2	|__|__| |__|__|__|__|	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	6
7	.....	1	2	1	2	|__|__| |__|__|__|__|	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	7

Module C : CARACTERISTIQUES D'EDUCATION

Ln	**C1**	**C2**						**C3**		**C4**						**C5**							**C6**	**C7**		**C8**										**C9**
Numéro de ligne **Ln**	**Prénom** **(Enquêteur : reprenez la liste des noms à partir de la colonne B1)**	**Savez-vous lire et écrire dans une langue quelconque** **Arabe** **1.** Oui **2.** Non		**Français** **1.** Oui **2.** Non		**Autres langues** **1.** Oui **2.** Non		**Poursuivez vous actuellement des études ou une formation** **1.** Oui **2.** Non >> **C5**		**Dans quel cycle** 1. Préscolaire 2. Primaire 3. Collège 4. Secondaire 5. Supérieur 6. Formation Professionnelle						**Dans quel cycle d'enseignement avez-vous achevé vos études** 1 – Ecole coranique 2 – Primaire 3 – Collège 4 – Secondaire 5 – Supérieur 6 – Alphabétisation des adultes 7 – Néant >> **D1**							**Quel est le nombre d'années d'études que vous avez accomplies avec succès dans ce cycle**	**Avez-vous obtenu un diplôme** 1. Oui 2. Non		**Quel est le plus haut diplôme obtenu** 1 – Moins que le Bac (sixième, brevet…) 2 – Bac 3 – Technicien supérieur ou équivalent 4- Diplôme de Formation Professionnelle				**Enseignement supérieur** 1 – Maitrise/ License BAC+2 2 – Diplôme d'ingénieur 3 – Médecine ou pharmacie 4 – Mastère ou équivalent 5 – Doctorat					**En quelle année avez-vous obtenu votre diplôme**
1	.....	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	|__|	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4	5	|__|__|__|__|
2	.....	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	|__|	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4	5	|__|__|__|__|
3	.....	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	|__|	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4	5	|__|__|__|__|
4	.....	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	|__|	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4	5	|__|__|__|__|
5	.....	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	|__|	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4	5	|__|__|__|__|
6	.....	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	|__|	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4	5	|__|__|__|__|
7	.....	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	|__|	1	2	1	2	3	4	1	2	3	4	5	|__|__|__|__|

Module D : SANTE ET COUVERTURE SOCIALE

Ln	**D1**	**D2**		**D3**				**D4**		**D5**					**D6**							**D7**		**D8**		**D9**			**D10**			
Num **Ln**	**Prénom** **(Enquêteur : reprenez la liste des noms à partir de la colonne B1)**	**Est-ce que certains membres du ménage souffrent de maladies chroniques (qui nécessitent un traitement régulier)** 1. Oui 2. Non **>> D4**		**Quel type de maladie chronique ? (citer 4 au maximum par personne)** **1.** Diabète **2.** Hypertension artérielle **3.** Maladie cardiaque **4.** Maladie respiratoire **5.** Rhumatisme **6.** Insuffisance rénale **7.** Hépatite **8.** Maladie gastrique ou intestinale **9.** Phlébite **10.** Disfonctionnement de la thyroïde **11.** Epilepsie **12.** Maladie neurologique ou psychiatrique **13.** Maladie dermatologique **14.** Tumeur **15.** Autre : ……				**Est-ce que certains membres du ménage souffrent de handicap ?** 1. Oui 2. Non **(2)>> D14**		**Quel type de handicap** 1. Moteur 2. Visuel 3. Sourd/Muet 4. Mental 5. Multiple					**Quel est l'origine du handicap** 1- Congénital 2- Maladie chronique 3- Maladie professionnelle 4- Accident de travail 5- Autre accident 6- Vieillesse 7- Autre : …….							**La personne bénéficie-t-elle d'un appareillage** 1. Oui 2. Non **(2)>> D10**		**La personne bénéficie-t-elle d'une carte de handicapé** 1. Oui 2. Non		**Quelle est le degré de handicap sur cette carte (combien de traits)** 1. Un 2. Deux 3. Trois			**Si la personne ne bénéficie pas de carte mais a été examinée par un spécialiste, son handicap a été établi comme :** **1.** Léger **2.** Moyen **3.** Profond/ Lourd **4.** N'a pas été examiné			
1	.....	1	2	____	____	____	____	1	2	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	7	1	2	1	2	1	2	3	1	2	3	4
2	.....	1	2	____	____	____	____	1	2	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	7	1	2	1	2	1	2	3	1	2	3	4
3	.....	1	2	____	____	____	____	1	2	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	7	1	2	1	2	1	2	3	1	2	3	4
4	.....	1	2	____	____	____	____	1	2	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	7	1	2	1	2	1	2	3	1	2	3	4
5	.....	1	2	____	____	____	____	1	2	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	7	1	2	1	2	1	2	3	1	2	3	4
6	.....	1	2	____	____	____	____	1	2	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	7	1	2	1	2	1	2	3	1	2	3	4
7	.....	1	2	____	____	____	____	1	2	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	7	1	2	1	2	1	2	3	1	2	3	4

Module D : SANTE ET COUVERTURE SOCIALE

Ln	D11	D12	D13				D14			D15					D16						D17			D18		D19		D20				D21			D22				
Numéro de ligne **Ln**	**Nom** **(Enquêteur : reprenez la liste des noms à partir de la colonne C1)**	**A combien estimez-vous les dépenses mensuelles pour handicap <u>non remboursées ou prises en charge</u> ? (en dinars)**	**Etes-vous affilié à un système de sécurité sociale ?** 1. Oui CNSS 2. Oui CNRPS 3. Non 4. Ne sais pas				**Bénéficiez-vous d'une couverture de santé ?** 1. Oui 2. Non 3. Ne sais pas **(2 ;3)>>D21**			**Quel type de couverture** 1. CNAM 2. AMG1 3. AMG2 4. Ancien combattant 5. Martyrs et blessés de la révolution					**A quel titre bénéficiez-vous de la couverture de santé** 1. Affilié/Bénéficiaire direct 2. Conjoint 3. Ascendant à charge 4. Enfant à charge 5. Frère ou sœur à charge 6. Petits-enfants à charge						**Si CNAM,** **Quelle filière** 1. Publique 2. Privée 3.Remboursement			**Si CNAM,** **Avez-vous une couverture de la CNAM au titre des APCI ?** 1. Oui 2. Non		**Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fréquenté un établissement de santé publique** 1. Oui 2. Non **(2)>>D22**		**Où et combien de fois ?** 1.Centres de santé de base 2.Hôpitaux de circonscription 3.Hôpitaux régionaux 4.CHU				**Comment jugez-vous la qualité de la prise en charge des soins dans les établissements publics de santé ?** 1.Satisfaisante 2.Moyenne 3.Mauvaise **(1)>>D23**			**En quoi la considérez-vous comme étant mauvaise** A.Qualité mauvaise des soins B.Indisponibilité des médicaments C.Discrimination à l'accueil D.Longue durée d'attente E.Autres raisons				
																												1	2	3	4								
1	.....	|_____|	1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	1	2	3	1	2	1	2	|__|	|__|	|__|	|__|	1	2	3	A	B	C	D	E
2	.....	|_____|	1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	1	2	3	1	2	1	2	|__|	|__|	|__|	|__|	1	2	3	A	B	C	D	E
3	.....	|_____|	1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	1	2	3	1	2	1	2	|__|	|__|	|__|	|__|	1	2	3	A	B	C	D	E
4	.....	|_____|	1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	1	2	3	1	2	1	2	|__|	|__|	|__|	|__|	1	2	3	A	B	C	D	E
5	.....	|_____|	1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	1	2	3	1	2	1	2	|__|	|__|	|__|	|__|	1	2	3	A	B	C	D	E
6	.....	|_____|	1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	1	2	3	1	2	1	2	|__|	|__|	|__|	|__|	1	2	3	A	B	C	D	E

Module D : SANTE ET COUVERTURE SOCIALE

Ln	**D23**		**D24**		**D26**			**D27**		**D28**			**D29**		**D30**			**D31**		**D32**		
Numéro de ligne **Ln**	**Au cours du dernier mois, avez-vous été malade ?** 1. Oui 2. Non **>>D29**		**Avez-vous consulté un médecin?** 1. Oui 2. Non		**Quel a été le montant des frais médicaux?**			**Avez-vous pris des médicaments** 1. Oui 2. Non **>>D29**		**Quel a été le montant des frais pharmaceutiques?**			**Au cours des 12 derniers mois, avez-vous passé au moins une nuit en hospitalisation ?** 1. Oui 2. Non **>>D31**		**Quel a été le coût de cette (ces) hospitalisation(s) ?**			**Au cours des 12 derniers mois, avez-vous bénéficié de soins à l'étranger ?** 1. Oui 2. Non **>>Module E**		**Quel a été le coût de ces soins ?**		
					Total (Dinars)	Remboursé (Dinars)	Gratuit			Total (Dinars)	Remboursé (Dinars)	Gratuit			Total (Dinars)	Remboursé (Dinars)	Gratuit			Total (Dinars)	Remboursé (Dinars)	Gratuit
1	1	2	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0
2	1	2	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0
3	1	2	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0
4	1	2	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0
5	1	2	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0
6	1	2	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0
7	1	2	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0	1	2	_____	_____	0

E. Combien de personnes au sein du ménage perçoivent l'aide monétaire mensuelle du PNAFN ? |__|

(Enquêteur référez-vous à la question B8)

Module E : PNAFN

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
E1	Nom du **Bénéficiaire 1**			
E2	Numéro de ligne du **bénéficiaire 1** dans le ménage		|__|__|	
E3	Dans quel niveau social classez-vous votre ménage	Très riche	1	
		Un peu riche	2	
		Moyen	3	
		Un peu pauvre	4	
		Très pauvre	5	
E4	Depuis quelle année bénéficiez-vous du PNAFN		|__|__|__|__|	
E5	Pourquoi bénéficiez-vous du PNAFN ?	Chef de ménage en chômage et sans soutien financier	A	
		Invalidité	B	
		Vivant seul et revenus insuffisants	C	
		Insuffisance des revenus et personnes à charge	D	
		Handicap du bénéficiaire	E	
		Insuffisance des revenus et handicapés à charge	F	
		Extrême pauvreté	G	
		Autre	H	
E6	Quel montant recevez-vous actuellement ?		|__|__|__|	
E7	Est-ce que l'aide monétaire du PNAFN constitue pour vous une aide suffisante ?	Largement suffisante	1	
		Suffisante	2	
		Faible	3	>> **E9**
		Dérisoire	4	
E8	Quel est le montant de l'aide mensuelle que vous jugez suffisant ?	En dinars	|__|__|__|	
E9	Avez-vous des enfants qui vivent en dehors du ménage	Oui	1	
		Non	2	>> **E12**
E10	Si oui, combien sont-ils		|__|__|	
E11	Recevez-vous des aides monétaires de leur part ?	Régulières par mois (en dinars)	|__|__|__|	
		Occasionnelles (en moyenne par an , en dinars)	|__|__|__|	
		Non	998	
E12	Avant d'avoir bénéficié du PNAFN, est-ce que vous receviez des aides monétaires régulières d'un membre de votre famille ou proche ?	Oui	1	
		Non	2	>> **E16**
E13	Quel montant mensuel	En dinars	|__|__|__|	
E14	Qu'en est-il du niveau de ces transferts aujourd'hui	Maintenus	1	
		Réduits	2	
		Annulés	3	>> **E16**
E15	Quel est ce montant actuellement	En dinars	|__|__|__|	
E16	Avez-vous eu des visites des travailleurs sociaux au cours des cinq dernières années ?	Oui	1	
		Non	2	>> **E18**
E17	Nombre de visites ? Par an	Année 2010	|__|	
		Année 2011	|__|	
		Année 2012	|__|	
		Année 2013	|__|	
		Année 2014	|__|	
E18	Comment juger-vous l'action des travailleurs sociaux	Bonne	1	
		Moyenne	2	
		Mauvaise	3	
		Très mauvaise	4	
E19	Quelles sont les raisons de votre satisfaction	Aucune	A	
		Neutralité	B	
		Bonne connaissance des familles et de la situation	C	
		Disponibilité	D	
E20	Quelles sont les raisons de votre mécontentement	Longues périodes d'absence et pas de suivi des familles	A	
		Peu d'écoute	B	
		Manque d'objectivité	C	
		Peu d'écoute	D	

Numéro question	Questions	Réponses		Codes	Passez à
E21	Avez-vous des enfants scolarisés ?	Oui		1	
		Non		2	
E22	Dans quel niveau social pensez vous que vos enfants seront dans le futur	Très riche		1	
		Un peu riche		2	
		Moyen		3	
		Un peu pauvre		4	
		Très pauvre		5	
E23	Depuis que vous avez commencé à bénéficier du PNAFN, comment jugez-vous l'évolution de votre situation	Nettement améliorée		1	
		Légèrement améliorée		2	
		Inchangée		3	
		Détériorée		4	
		Très détériorée		5	
E24	Est-ce que le montant mensuel de l'aide est affecté à des dépenses particulières ou bien sert-il à diverses dépenses courantes ?	Dépenses particulières		1	
		Dépenses courantes		2	
E25	Si le montant est affecté, quelles dépenses ? (possibilité de choisir deux modalités au maximum)	Loyer		A	
		Paiement de factures		B	
		Ardoise chez l'épicier		C	
		Paiement d'un achat à crédits		D	
		Paiement d'un microcrédit (association de développement)		E	
		Dépenses d'éducation		F	
		Dépenses de santé (médicaments non disponible dans les structures hospitalières)		G	
		Autres		H	
E26	Depuis 2011, avez-vous eu des difficultés à payer vos factures	Facture d'eau (SONEDE)	Oui	1	
			Non	2	
			Pas de facture	3	
		Facture d'électricité (STEG)	Oui	1	
			Non	2	
			Pas de facture	3	

E27. Depuis 2011, comment évaluez-vous l'évolution des prix ainsi que de votre consommation des biens et services suivants ?

	Prix (évolution par rapport à 2011)				**Quantité (évolution par rapport à 2011)**			
	↗	=	↘	NSP	↗	=	↘	NSP
Pain, semoule, Farine	1	2	3	4	1	2	3	4
Pâtes alimentaires	1	2	3	4	1	2	3	4
Viandes	1	2	3	4	1	2	3	4
Légumes/fruits	1	2	3	4	1	2	3	4
Loyer	1	2	3	4	1	2	3	4
Bouteille de Gaz	1	2	3	4	1	2	3	4
Electricité	1	2	3	4	1	2	3	4
Education	1	2	3	4	1	2	3	4
Transport	1	2	3	4	1	2	3	4
Santé	1	2	3	4	1	2	3	4

E28. Quelles sont les autres formes de soutien dont vous avez bénéficié à part le PNAFN pour survivre ?
et comment ont-elles évolué depuis 2011

Forme de soutien	Oui	Non	Ne sait pas	Evolution depuis 2011			
				↗	=	↘	Ne sait pas
Aides familiales	1	2	3	1	2	3	4
Endettement (épicier, amis, famille)	1	2	3	1	2	3	4
Vente de bétail ou de biens durables	1	2	3	1	2	3	4
Appui d'associations caritatives	1	2	3	1	2	3	4
Appui d'associations de développement	1	2	3	1	2	3	4
Appui d'associations religieuses	1	2	3	1	2	3	4
Chantiers	1	2	3	1	2	3	4
Autres	1	2	3	1	2	3	4

Module E : PNAFN

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
E1	Nom du **Bénéficiaire 2**			
E2	Numéro de ligne du **bénéficiaire 2** dans le ménage		|__|__|	
E3	Dans quel niveau social classez-vous votre ménage	Très riche	1	
		Un peu riche	2	
		Moyen	3	
		Un peu pauvre	4	
		Très pauvre	5	
E4	Depuis quelle année bénéficiez-vous du PNAFN		|__|__|__|__|	
E5	Pourquoi bénéficiez-vous du PNAFN ?	Chef de ménage en chômage et sans soutien financier	A	
		Invalidité	B	
		Vivant seul et revenus insuffisants	C	
		Insuffisance des revenus et personnes à charge	D	
		Handicap du bénéficiaire	E	
		Insuffisance des revenus et handicapés à charge	F	
		Extrême pauvreté	G	
		Autre	H	
E6	Quel montant recevez-vous actuellement ?		|__|__|__|	
E7	Est-ce que l'aide monétaire du PNAFN constitue pour vous une aide suffisante ?	Largement suffisante	1	
		Suffisante	2	
		Faible	3	**>> E9**
		Dérisoire	4	
E8	Quel est le montant de l'aide mensuelle que vous jugez suffisant ?	En dinars	|__|__|__|	
E9	Avez-vous des enfants qui vivent en dehors du ménage	Oui	1	
		Non	2	**>> E12**
E10	Si oui, combien sont-ils		|__|__|	
E11	Recevez-vous des aides monétaires de leur part ?	Régulières par mois (en dinars)	|__|__|__|	
		Occasionnelles (en moyenne par an , en dinars)	|__|__|__|	
		Non	999	
E12	Avant d'avoir bénéficié du PNAFN, est-ce que vous receviez des aides monétaires régulières d'un membre de votre famille ou proche ?	Oui	1	
		Non	2	**>> E16**
E13	Quel montant mensuel	En dinars	|__|__|__|	
E14	Qu'en est-il du niveau de ces transferts aujourd'hui	Maintenus	1	
		Réduits	2	
		Annulés	3	**>> E16**
E15	Quel est ce montant actuellement	En dinars	|__|__|__|	
E16	Avez-vous eu des visites des travailleurs sociaux au cours des cinq dernières années ?	Oui	1	
		Non	2	**>> E18**
E17	Nombre de visites ? Par an	Année 2010	|__|	
		Année 2011	|__|	
		Année 2012	|__|	
		Année 2013	|__|	
		Année 2014	|__|	
E18	Comment juger-vous l'action des travailleurs sociaux	Bonne	1	
		Moyenne	2	
		Mauvaise	3	
		Très mauvaise	4	
E19	Quelles sont les raisons de votre satisfaction	Aucune	A	
		Neutralité	B	
		Bonne connaissance des familles et de la situation	C	
		Disponibilité	D	
E20	Quelles sont les raisons de votre mécontentement	Longues périodes d'absence et pas de suivi des familles	A	
		Peu d'écoute	B	
		Manque d'objectivité	C	
		Peu d'écoute	D	
E21	Avez-vous des enfants scolarisés ?	Oui	1	

Numéro question	Questions	Réponses		Codes	Passez à
		Non		2	
E22	Dans quel niveau social pensez vous que vos enfants seront dans le futur	Très riche		1	
		Un peu riche		2	
		Moyen		3	
		Un peu pauvre		4	
		Très pauvre		5	
E23	Depuis que vous avez commencé à bénéficier du PNAFN, comment jugez-vous l'évolution de votre situation	Nettement améliorée		1	
		Légèrement améliorée		2	
		Inchangée		3	
		Détériorée		4	
		Très détériorée		5	
E24	Est-ce que le montant mensuel de l'aide est affecté à des dépenses particulières ou bien sert-il à diverses dépenses courantes ?	Dépenses particulières		1	
		Dépenses courantes		2	
E25	Si le montant est affecté, quelles dépenses ? (possibilité de choisir deux modalités au maximum)	Loyer		A	
		Paiement de factures		B	
		Ardoise chez l'épicier		C	
		Paiement d'un achat à crédits		D	
		Paiement d'un microcrédit (association de développement)		E	
		Dépenses d'éducation		F	
		Dépenses de santé (médicaments non disponible dans les structures hospitalières)		G	
		Autres		H	
E26	Depuis 2011, avez-vous eu des difficultés à payer vos factures	Facture d'eau (SONEDE)	Oui	1	
			Non	2	
			Pas de facture	3	
		Facture d'électricité (STEG)	Oui	1	
			Non	2	
			Pas de facture	3	

E27. Depuis 2011, comment évaluez-vous l'évolution des prix ainsi que de votre consommation des biens et services suivants ?

	Prix (évolution par rapport à 2011)				**Quantité (évolution par rapport à 2011)**			
	↗	=	↘	NSP	↗	=	↘	NSP
Pain, semoule, Farine	1	2	3	4	1	2	3	4
Pâtes alimentaires	1	2	3	4	1	2	3	4
Viandes	1	2	3	4	1	2	3	4
Légumes/fruits	1	2	3	4	1	2	3	4
Loyer	1	2	3	4	1	2	3	4
Bouteille de Gaz	1	2	3	4	1	2	3	4
Electricité	1	2	3	4	1	2	3	4
Education	1	2	3	4	1	2	3	4
Transport	1	2	3	4	1	2	3	4
Santé	1	2	3	4	1	2	3	4

E28. Quelles sont les autres formes de soutien dont vous avez bénéficié à part le PNAFN pour survivre ?
et comment ont-elles évolué depuis 2011

Forme de soutien	Oui	Non	Ne sait pas	Evolution depuis 2011			
				↗	=	↘	Ne sait pas
Aides familiales	1	2	3	1	2	3	4
Endettement (épicier, amis, famille)	1	2	3	1	2	3	4
Vente de bétail ou de biens durables	1	2	3	1	2	3	4
Appui d'associations caritatives	1	2	3	1	2	3	4
Appui d'associations de développement	1	2	3	1	2	3	4
Appui d'associations religieuses	1	2	3	1	2	3	4
Chantiers	1	2	3	1	2	3	4
Autres	1	2	3	1	2	3	4

Module F : Activité économique pour la population âgée de 15 ans et plus

Ln	**F1**	**F2**		**F3**										**F4**											**F5**		**F6**		**F7**		
Numéro ligne	**Nom** **(Enquêteur : reprenez la liste des noms à partir de la colonne C1)**	**Au cours de la semaine dernière, avez-vous travaillé ne serait-ce qu'une heure (avec ou sans contrepartie) ?** 1. Oui 2. Non **1 >> F7=2**		**Bien que vous ayez déclaré ne pas avoir travaillé la semaine dernière, avez-vous réalisé l'une des activités suivantes la semaine dernière à domicile ou à l'extérieur pour aider la famille :** 1. En Travaillant dans une affaire personnelle 2. En fabriquant un produit pour la vente 3. En travaillant à la maison pour un revenu 4. En délivrant un service (exemple : garder un enfant, un malade,…) 5. En aidant dans une entreprise familiale 6. Comme apprenti rémunéré ou non 7. Comme un étudiant qui réalise un travail 8. En travaillant pour une autre famille 9. N'importe quelle autre activité pour un revenu 10. Aucune activité de ce genre **(1 à 9 >> F7=2)**										**Pourquoi n'avez-vous pas travaillé ?** 1. Vacances, congé ou maladie 2. Mauvais climat 3. Arrête provisoire de travail 4. Licenciement de travail 5. Invalide ou maladie de longue durée 6. Etudiant(e) 7. Retraité 8. Femme au foyer 9. Il n'existe pas d'emploi 10. Refus de travailler 11. Autres … **(1 à 4 >> F7=2)**											**Avez-vous cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ?** 1. Oui 2. Non **(2 >> F7=1)**		**Seriez-vous disponible pour travailler au cours des deux prochaines semaines ?** 1. Oui 2. Non **(1 >> F7=3)** **(2 >> F7=1)**		**Classement des individus selon l'activité** 1. Inactif 2. Actif occupé 3. Actif sans emploi		
1	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
2	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
3	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
4	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
5	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
6	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
7	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
8	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
9	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3

Module K : Revenus des ménages

(Questions adressées au chef du ménage)

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
K1	**A combien estimez-vous les dépenses mensuelles globales communes du ménage**	En Dinars	|__|__|__|__|	
K2	**Type de loyer pour l'occupation du logement**	Loyer implicite des propriétaires avec ou sans titre, logés par l'employeur ou un tiers	1	
		Loyer explicite des locataires	2	
		Le paiement mensuel des occupants en location vente	3	
K3	**Coût du loyer (implicite ou explicite)**	En Dinars	|__|__|__|	
K4	**Quel niveau de revenu mensuel considériez-vous personnellement comme un minimum absolu**	En Dinars / mois	|__|__|__|	
K5	**A combien estimez-vous la somme des <u>salaires mensuels</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K6	**A combien estimez-vous la somme des <u>revenus non salariaux non agricoles annuels</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K7	**A combien estimez-vous la somme des <u>revenus non salariaux agricoles annuels</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K8	**A combien estimez-vous la somme des <u>Pensions mensuelles (Retraite, survivants, invalidité)</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K9	**A combien estimez-vous la somme des <u>Bourses mensuelles des étudiants</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K10	**A combien estimez-vous la somme des <u>revenus de la propriété annuels (lover, actifs financiers …)</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K11	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides publiques monétaires mensuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K12	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides publiques monétaires annuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K13	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides familiales régulières mensuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K14	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides familiales irrégulières annuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars (en moyenne par an)	|__|__|__|__|	
K15	**A combien estimez-vous la somme des <u>autres aides sous forme de Zakat, aumône...)</u> reçues par votre ménage**	En Dinars(en moyenne par an)	|__|__|__|	
K16	**Supposons que le gouvernement compte réviser les prix de certains produits subventionnés, proposez par ordre d'importance, <u>trois produits</u> que le gouvernement doit se garder d'en réviser les prix ?**	Gasoil	A	
		Essence	B	
		Bouteille de Gaz	C	
		Electricité	D	
		Pain	E	
		Semoule	F	
		Sucre	G	

Module F : Activité économique pour la population âgée de 15 ans et plus

Ln	**F1**	**F2**		**F3**										**F4**											**F5**		**F6**		**F7**		
Numéro ligne	**Nom** **(Enquêteur : reprenez la liste des noms à partir de la colonne C1)**	**Au cours de la semaine dernière, avez-vous travaillé ne serait-ce qu'une heure (avec ou sans contrepartie) ?** 1. Oui 2. Non **1 >> F7=2**		**Bien que vous ayez déclaré ne pas avoir travaillé la semaine dernière, avez-vous réalisé l'une des activités suivantes la semaine dernière à domicile ou à l'extérieur pour aider la famille :** 1. En Travaillant dans une affaire personnelle 2. En fabriquant un produit pour la vente 3. En travaillant à la maison pour un revenu 4. En délivrant un service (exemple : garder un enfant, un malade,…) 5. En aidant dans une entreprise familiale 6. Comme apprenti rémunéré ou non 7. Comme un étudiant qui réalise un travail 8. En travaillant pour une autre famille 9. N'importe quelle autre activité pour un revenu 10. Aucune activité de ce genre **(1 à 9 >> F7=2)**										**Pourquoi n'avez-vous pas travaillé ?** 1. Vacances, congé ou maladie 2. Mauvais climat 3. Arrête provisoire de travail 4. Licenciement de travail 5. Invalide ou maladie de longue durée 6. Etudiant(e) 7. Retraité 8. Femme au foyer 9. Il n'existe pas d'emploi 10. Refus de travailler 11. Autres … **(1 à 4 >> F7=2)**											**Avez-vous cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ?** 1. Oui 2. Non **(2 >> F7=1)**		**Seriez-vous disponible pour travailler au cours des deux prochaines semaines ?** 1. Oui 2. Non **(1 >> F7=3)** **(2 >> F7=1)**		**Classement des individus selon l'activité** 1. Inactif 2. Actif occupé 3. Actif sans emploi		
1	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
2	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
3	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
4	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
5	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
6	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
7	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3
8	.....	1	2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	1	2	1	2	3

Module K : Revenus des ménages

(Questions adressées au chef du ménage)

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
K1	**A combien estimez-vous les dépenses mensuelles globales communes du ménage**	En Dinars	|__|__|__|__|	
K2	**Type de loyer pour l'occupation du logement**	Loyer implicite des propriétaires avec ou sans titre, logés par l'employeur ou un tiers	1	
		Loyer explicite des locataires	2	
		Le paiement mensuel des occupants en location vente	3	
K3	**Coût du loyer (implicite ou explicite)**	En Dinars	|__|__|__|	
K4	**Quel niveau de revenu mensuel considériez-vous personnellement comme un minimum absolu**	En Dinars / mois	|__|__|__|	
K5	**A combien estimez-vous la somme des <u>salaires mensuels</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K6	**A combien estimez-vous la somme des <u>revenus non salariaux non agricoles annuels</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K7	**A combien estimez-vous la somme des <u>revenus non salariaux agricoles annuels</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K8	**A combien estimez-vous la somme des <u>Pensions mensuelles (Retraite, survivants, invalidité)</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K9	**A combien estimez-vous la somme des <u>Bourses mensuelles des étudiants</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K10	**A combien estimez-vous la somme des <u>revenus de la propriété annuels (loyer, actifs financiers …)</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K11	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides publiques monétaires mensuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K12	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides publiques monétaires annuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K13	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides familiales régulières mensuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K14	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides familiales irrégulières annuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars (en moyenne par an)	|__|__|__|__|	
K15	**A combien estimez-vous la somme des <u>autres aides sous forme de Zakat, aumône...)</u> reçues par votre ménage**	En Dinars(en moyenne par an)	|__|__|__|	
K16	**Supposons que le gouvernement compte réviser les prix de certains produits subventionnés, proposez par ordre d'importance, <u>trois produits</u> que le gouvernement doit se garder d'en réviser les prix ?**	Gasoil	A	
		Essence	B	
		Bouteille de Gaz	C	
		Electricité	D	
		Pain	E	
		Semoule	F	
		Sucre	G	

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES SOCIALES

QUESTIONNAIRE PNAFN
ACTIFS OCCUPES

Module G : Caractéristiques des actifs occupés

ID MENAGE |__|__|__|__|__|__|
Numéro de ligne de l'individu |__|__|
(Enquêteur référez-vous à la question F7)

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
G1	**Quel est le nom du métier ou la profession principale que vous exercez actuellement ?**	----------	|__|__|__|__|	
G2	**Depuis quand exercez vous cet emploi ?**	Mois	|__|__|	
		Année	|__|__|__|__|	
G3	**Dans quel secteur d'activité**	----------	|__|__|	
G4	**Lieu de travail : Où travaillez-vous actuellement ?**	Administration ou entreprise publique	1	
		Société publique	2	
		Société privée	3	
		Local privé	4	
		Ambulant	5	
		Exploitation agricole	6	
		Chantier de bâtiment	7	
		Autres chantiers	8	
		Autre lieu (à citer)	9	
G5	**Quelle est votre statut socioprofessionnel ?**	Indépendant avec salariés	1	G12
		Indépendant sans salariés	2	
		Salarié cadre	3	
		Salarié intermédiaire	4	
		Salarié ouvrier	5	
		Apprenti	6	
		Aide familial	7	
	Pour les salariés et les travailleurs familiaux			
G6	**Combien de personnes travaillent dans cet établissement (y compris vous-même) ?**	Une seule personne (auto emploi)	1	
		Moins de 6 salariés	2	
		Entre 6 et 49 salariés	3	
		Entre 50 et 199	4	
		Plus de 200 salariés	5	
G7	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport *au nombre d'heures travaillées***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G8	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport à la *Couverture de la sécurité sociale***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G9	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport à *l'adaptation du travail à vos qualifications***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G10	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport au *niveau de revenu***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G11	**Et votre satisfaction par rapport à votre emploi principal d'une manière générale ?**	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	G17
		Indifférent	3	
	Pour les patrons et indépendants			
G12	**Votre entreprise est-elle enregistrée au *registre du commerce***	Oui	1	
		Non	2	
		Ne sait pas	3	
G13	**Votre entreprise est-elle enregistrée *à la CNSS***	Oui	1	
		Non	2	
		Ne sait pas	3	
G14	**Tenez-vous une comptabilité**	Oui	1	
		Non	2	
G15	**Est-ce que vous avez bénéficié à un moment d'un microcrédit ?**	Oui	1	
		Non	2	
G16	**De quelle institution ?**	BTS	1	G23

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
		Enda-interarabe	2	
	Pour les salariés et les travailleurs familiaux			
G17	**Avez-vous un contrat de travail ?**	Contrat à durée déterminée	1	
		Contrat à durée indéterminé	2	
		Accord verbal	3	
		Rien du tout	4	
G18	**Le travail que vous exercez est-il :**	Régulier et continu	1	
		Irrégulier ou occasionnel	2	
		Saisonnier	3	
G19	**Nombre de jours travaillés durant le dernier trimestre ?**	----------	|__|__|	
G20	**Pour ceux qui ont un travail saisonnier ou irrégulier, veuillez préciser le nombre de jours travaillés dans chaque activité**	Agriculture	|__|__|	
		Pêche	|__|__|	
		Bâtiment	|__|__|	
		Commerce	|__|__|	
		Artisanat	|__|__|	
		Autres industries	|__|__|	
		Tourisme	|__|__|	
		Services	|__|__|	
		Autres activités	|__|__|	
G21	**Sous quelle forme êtes-vous payé dans votre emploi principal ?**	Salaire fixe (mois, quinzaine, semaine)	1	
		Au jour ou à l'heure de travail	2	
		Commissions	3	
		Bénéfices	4	
		En nature (produits, hébergements …)	5	
		Pas rémunéré	6	
G22	**Le salaire minimum est actuellement de 320 dinars, comment situez vous votre salaire ?**	Moins que 1 SMIG	1	
		320 DT – 500 DT	2	
		500 DT – 650 DT	3	
		650 DT et plus	4	
G23	**Êtes-vous couvert par un régime de sécurité sociale : CNRPS ou CNSS ?**	Oui	1	
		Non	2	G28
G24	**Si vous êtes couvert, par quel régime ?**	CNRPS	1	
		Pour la CNSS :		
		Régime des salariés non agricoles (RSNA)	2	
		Régime des Salariés Agricoles (RSA)	3	
		Régime des Salariés Agricoles Amélioré (RSAA)	4	
		Régime des Indépendants non Agricoles (RINA)	5	
		Régime des Indépendants Agricoles (RIA)	6	
		Régime des Travailleurs à Faibles Revenus (RTFR)	7	
		Ne sait pas	8	
G25	**Est-ce que vous connaissez le pourcentage de votre salaire/revenus que vous payez sous forme de cotisations sociales ?**	Oui	1	
		Non	2	G27
G26	**Quel est ce pourcentage ?**		|__|__|%	
G27	**De quelle couverture maladie bénéficiez-vous?**	AMG1 (Carnet Blanc)	1	
		AMG2 (Carnet Jaune)	2	
		CNAM	3	
		Aucune	4	
G28	**Accepteriez-vous un emploi qui n'offre pas de sécurité sociale ?**	Oui	1	
		Non	2	>> H
G29	**Pourquoi accepteriez-vous cet emploi sans sécurité sociale ?**	La sécurité sociale n'est pas importante pour moi	1	
		Je ne gagne pas assez pour pouvoir payer mes cotisations	2	
		Mon employeur ne veut pas	3	
		J'accepte momentanément cet emploi tout en cherchant un autre	4	
		Je bénéficie de la sécurité sociale avec un autre membre de ma famille	5	
		Autres raisons	6	

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES SOCIALES

QUESTIONNAIRE AMG2
ACTIFS OCCUPES

Module G : Caractéristiques des actifs occupés

ID MENAGE |__|__|__|__|__|__|__|
Numéro de ligne de l'individu |__|__|
(Enquêteur référez-vous à la question F7)

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
G1	**Quel est le nom du métier ou la profession principale que vous exercez actuellement ?**	----------	|__|__|__|__|	
G2	**Depuis quand exercez vous cet emploi ?**	Mois	|__|__|	
		Année	|__|__|__|__|	
G3	**Dans quel secteur d'activité**	----------	|__|__|	
G4	**Lieu de travail : Où travaillez-vous actuellement ?**	Administration ou entreprise publique	1	
		Société publique	2	
		Société privée	3	
		Local privé	4	
		Ambulant	5	
		Exploitation agricole	6	
		Chantier de bâtiment	7	
		Autres chantiers	8	
		Autre lieu (à citer)	9	
G5	**Quelle est votre statut socioprofessionnel ?**	Indépendant avec salariés	1	G12
		Indépendant sans salariés	2	
		Salarié cadre	3	
		Salarié intermédiaire	4	
		Salarié ouvrier	5	
		Apprenti	6	
		Aide familial	7	
	Pour les salariés et les travailleurs familiaux			
G6	**Combien de personnes travaillent dans cet établissement (y compris vous-même) ?**	Une seule personne (auto emploi)	1	
		Moins de 6 salariés	2	
		Entre 6 et 49 salariés	3	
		Entre 50 et 199	4	
		Plus de 200 salariés	5	
G7	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport *au nombre d'heures travaillées***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G8	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport à la *Couverture de la sécurité sociale***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G9	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport à *l'adaptation du travail à vos qualifications***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G10	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport au *niveau de revenu***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G11	**Et votre satisfaction par rapport à votre emploi principal d'une manière générale ?**	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	G17
		Indifférent	3	
	Pour les patrons et indépendants			
G12	**Votre entreprise est-elle enregistrée au *registre du commerce***	Oui	1	
		Non	2	
		Ne sait pas	3	
G13	**Votre entreprise est-elle enregistrée *à la CNSS***	Oui	1	
		Non	2	
		Ne sait pas	3	
G14	**Tenez-vous une comptabilité**	Oui	1	
		Non	2	
G15	**Est-ce que vous avez bénéficié à un moment d'un microcrédit ?**	Oui	1	
		Non	2	
G16	**De quelle institution ?**	BTS	1	G23

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
		Enda-interarabe	2	
	Pour les salariés et les travailleurs familiaux			
G17	**Avez-vous un contrat de travail ?**	Contrat à durée déterminée	1	
		Contrat à durée indéterminé	2	
		Accord verbal	3	
		Rien du tout	4	
G18	**Le travail que vous exercez est-il :**	Régulier et continu	1	
		Irrégulier ou occasionnel	2	
		Saisonnier	3	
G19	**Nombre de jours travaillés durant le dernier trimestre ?**	----------	|__|__|	
G20	**Pour ceux qui ont un travail saisonnier ou irrégulier, veuillez préciser le nombre de jours travaillés dans chaque activité**	Agriculture	|__|__|	
		Pêche	|__|__|	
		Bâtiment	|__|__|	
		Commerce	|__|__|	
		Artisanat	|__|__|	
		Autres industries	|__|__|	
		Tourisme	|__|__|	
		Services	|__|__|	
		Autres activités	|__|__|	
G21	**Sous quelle forme êtes-vous payé dans votre emploi principal ?**	Salaire fixe (mois, quinzaine, semaine)	1	
		Au jour ou à l'heure de travail	2	
		Commissions	3	
		Bénéfices	4	
		En nature (produits, hébergements …)	5	
		Pas rémunéré	6	
G22	**Le salaire minimum est actuellement de 320 dinars, comment situez vous votre salaire ?**	Moins que 1 SMIG	1	
		320 DT – 500 DT	2	
		500 DT – 650 DT	3	
		650 DT et plus	4	
G23	**Êtes-vous couvert par un régime de sécurité sociale : CNRPS ou CNSS ?**	Oui	1	
		Non	2	G28
G24	**Si vous êtes couvert, par quel régime ?**	CNRPS	1	
		Pour la CNSS :		
		Régime des salariés non agricoles (RSNA)	2	
		Régime des Salariés Agricoles (RSA)	3	
		Régime des Salariés Agricoles Amélioré (RSAA)	4	
		Régime des Indépendants non Agricoles (RINA)	5	
		Régime des Indépendants Agricoles (RIA)	6	
		Régime des Travailleurs à Faibles Revenus (RTFR)	7	
		Ne sait pas	8	
G25	**Est-ce que vous connaissez le pourcentage de votre salaire/revenus que vous payez sous forme de cotisations sociales ?**	Oui	1	
		Non	2	G27
G26	**Quel est ce pourcentage ?**		|__|__|%	
G27	**De quelle couverture maladie bénéficiez-vous?**	AMG1 (Carnet Blanc)	1	
		AMG2 (Carnet Jaune)	2	
		CNAM	3	
		Aucune	4	
G28	**Accepteriez-vous un emploi qui n'offre pas de sécurité sociale ?**	Oui	1	
		Non	2	>> H
G29	**Pourquoi accepteriez-vous cet emploi sans sécurité sociale ?**	La sécurité sociale n'est pas importante pour moi	1	
		Je ne gagne pas assez pour pouvoir payer mes cotisations	2	
		Mon employeur ne veut pas	3	
		J'accepte momentanément cet emploi tout en cherchant un autre	4	
		Je bénéficie de la sécurité sociale avec un autre membre de ma famille	5	
		Autres raisons	6	

Module H : Sécurité Sociale

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
H1	**Est-ce que vous êtes actuellement bénéficiaire d'une pension de *retraite* ?**	Oui Non	1 2	
H2	**Si oui, quel est le montant mensuel**	En Dinars	|__|__|__|	
H3	**Est-ce que vous êtes actuellement bénéficiaire d'une pension *d'invalidité* ?**	Oui Non	1 2	
H4	**Si oui, quel est le montant mensuel**	En Dinars	|__|__|__|	
H5	**Est-ce que vous êtes actuellement bénéficiaire d'une pension de *survivants* ?**	Oui Non	1 2	
H6	**Si oui, quel est le montant mensuel**	En Dinars	|__|__|__|	
H7	**Depuis combien d'années contribuez-vous à un régime de sécurité sociale ?**		|__|__|	
H8	**Est-ce que vous avez changé de régime durant cette période?**	Oui Non	1 2	

H9 — **Est-ce que vous pouvez retracer votre trajectoire d'affiliation effective au cours des dix dernières années ?**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1-Régime des salariés non agricoles (RSNA)										
2-Régime des Salariés Agricoles (RSA)										
3-Régime des Salariés Agricoles Amélioré (RSAA)										
4-Régime des Indépendants non Agricoles (RINA)										
5-Régime des Indépendants Agricoles (RIA)										
6-Régime des Travailleurs à Faibles Revenus (RTFR)										

H10	**Quelles sont les raisons de ces changements ?**	Travail saisonnier	A
		Difficultés économiques	B
		Régime trop contraignant	C
		Changements récurrents d'employeurs	D
		Lourdes cotisations	E
		Prestations peu attractives	F
H11	**Est-ce que le versement de vos cotisations était régulier ?**	Oui	1
		Non	2
H12	**Pour quelles raisons vos cotisations n'étaient pas régulières ?**	Nombre de jours travaillés insuffisant	A
		Travail saisonnier	B
		Changements récurrents d'employeurs	C
		Lourdes cotisations	D
		Pouvoir bénéficier des soins de santé avec un membre de la famille	E
		Employeur qui ne verse pas les cotisations d'une manière régulière	F
		Ne voit pas l'utilité	G
H13	**A votre avis, combien d'années faut-il cotiser au minimum pour avoir le droit de bénéficier d'une retraite ?**	En années	|__|__|

H13

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
H14	**A votre avis, est ce que tout salaire est pris en compte pour le calcul de la retraite quelque soit le niveau déclaré par l'employeur ?**	Oui	1	
		Non	2	
H15	**Selon vous quel est le niveau de salaire déclaré minimum ?**	En Dinars	|__|__|__|__|	
H16	**A votre avis, quel est le salaire de référence sur la base duquel sera calculée votre retraite ?**	Le dernier salaire reçu	1	
		Une moyenne des cinq derniers salaires	2	
		Une moyenne des salaires des 10 dernières années	3	
		Toute la carrière	4	
		Ne sait pas	5	
H17	**Supposons que vous avez cotisé pendant 10 années, quel serait le niveau de votre pension par rapport à votre salaire/revenu de référence ?**	Aux alentours de 30% du salaire/revenu de référence	1	
		Aux alentours de 40% du salaire/revenu de référence	2	
		Aux alentours de 60% du salaire/revenu de référence	3	
		Ne sait pas	4	
H18	**Quel est l'âge légal de départ à la retraite pour votre régime d'affiliation ?**	60 ans pour toutes les catégories	1	
		65 ans pour toutes les catégories	2	
		Ne sait pas	3	
H19	**Supposons que vous avez payé 30 ans de cotisations et que vous avez pris votre retraite à 60 ans (salariés) ou 65 ans (indépendants et RTFR), a quel niveau se situerait le taux de votre pension par rapport au salaire/revenu de référence ?**	Aux alentours de 60%	1	
		Aux alentours de 80%	2	
		Plus de 80%	3	
		Ne sait pas	4	
H20	**Compte tenu de vos cotisations, à quel niveau estimez-vous votre future pension par rapport à votre salaire/revenu de référence ?**		|__|__|__|	
	(uniquement aux indépendants)			
H21	**Quelle classe de revenu avez-vous choisi comme base de cotisation ? (entre classe 1 et classe 10**		|__|__|	
H22	**Pourquoi n'avoir pas choisi une classe supérieure ?**	Mes revenus ne le permettent pas	A	
		Je n'ai pas besoin d'une pension de retraite	B	
		Je suis assuré par d'autres moyens : assurance privée, transferts et/ou solidarité familiale	C	
		Je préfère des revenus plus importants maintenant et moins de bénéfices après	D	
		J'ai besoin de plus de revenus actuellement pour couvrir mes dépenses courante	E	

Module I : Aversion au risque **ID MENAGE** |__|__|__|__|__|__|5_|

Numéro de ligne de l'individu |__|__|

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
I1	**Comment jugez-vous votre état de santé ?**	Très bon	1	
		Bon	2	
		Assez bon	3	
		Mauvais	4	
		Très mauvais	5	
I2	**Comment jugez-vous l'évolution future de votre état de santé ?**	Va s'améliorer	1	
		Devrait rester stable	2	
		Pourrais se détériorer	3	
I3	**Sur quoi basez-vous votre jugement ?**	Médias et sources extérieures	1	
		Votre historique familial	2	
		Votre médecin	3	
		Autre (expliquez) : ……..	4	
I4	**Durant les cinq dernières années, comment qualifiez-vous l'évolution de votre niveau général de vie ?**	S'est nettement amélioré	1	
		S'est légèrement amélioré	2	
		Est resté inchangé	3	
		S'est légèrement détérioré	4	
		S'est largement détérioré	5	
I5	**Dans les cinq prochaines années, pensez-vous que votre niveau de vie va :**	S'améliorer nettement	1	
		S'améliorer légèrement	2	
		Rester inchangé	3	
		Se détériorer légèrement	4	
		Se détériorer largement	5	
I6	**Travaillez-vous pour votre propre compte ?**	Oui	1	
		Non	2	
I7	**Quelles sont les chances (en pourcentage) pour que vous gardiez votre travail dans les 12 mois à venir ?**	En pourcentage	|__|__|__|	
I8	**Pour quelles raisons pourriez-vous perdre votre travail ?**	L'entreprise dans laquelle je travaille pourrait connaître des difficultés	A	
		J'ai un contrat à durée limitée et non renouvelable	B	
		Eloignement / difficultés de transport m'empêchant d'être productif	C	
		Pour raisons de santé	D	
		Autre (expliquez) : ……..	E	
I9	**Quelles sont les chances (en pourcentage) que votre entreprise connaisse ces évènements dans les 12 mois à venir ?**	Fermeture temporaire	|__|__|__|	
		Fermeture définitive	|__|__|__|	
		Baisse substantielle de la clientèle	|__|__|__|	
I10	**Est-ce que votre revenu a augmenté durant les cinq dernières années ?**	Oui	1	
		Non	2	
I11	**Pensez vous que l'augmentation du coût de la vie a été**	Plus forte	1	
		Moins forte	2	
I12	**Pensez vous que votre revenu pourrait augmenter dans les cinq prochaines années ?**	Oui	1	
		Non	2	
I13	**Pensez vous que l'augmentation du coût de la vie sera :**	Plus forte	1	
		Moins forte	2	
I14	**A combien estimez vous votre future retraite par rapport à votre revenu du travail net actuel ?**	Moins de 50%	1	
		Entre 50% et 70%	2	
		Entre 70% et 90%	4	
		Plus de 90%	6	

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
I15	**Lorsque vous serez à la retraite, pensez vous que vous allez bénéficier de revenus complémentaires à votre pension ?**	Oui	1	
		Non	2	
I16	**Quelle sorte de revenu ?**	Autre pension d'un autre membre du ménage	A	
		Revenu d'un autre travail (que vous ferez après la retraite)	B	
		Revenus de propriété (loyers perçus…)	C	
		Vente de biens immobiliers ou fonciers	D	
		Transferts de votre famille ou d'autres proches	E	
		Autres sources de revenus (précisez) :	F	
I17	**A la retraite, pensez vous que votre niveau de vie général sera**	Meilleur qu'aujourd'hui	1	
		A un niveau équivalent	2	
		Moins bon qu'aujourd'hui	3	
I18	**Imaginez que vous venez de gagner à une loterie nationale (type Promosport) et que votre gain est de 10000dt. Ce gain est sûr mais on vous dit que vous ne pourrez le retirer que dans un an (imaginez que le coût de la vie ne change pas). Un de vos amis vous propose de vous racheter le ticket aujourd'hui à 8000dt contre un paiement immédiat. Que préférez-vous ?**	10000dt dans un an	1	
		8000dt immédiatement	2	>> **H21**
I19	**S'il vous propose 9000dt. Que préférez-vous ?**	10000dt dans un an	1	
		9000dt immédiatement	2	>> **H21**
I20	**S'il vous propose 9500dt. Que préférez-vous ?**	10000dt dans un an	1	
		9500dt immédiatement	2	
I21	**Imaginez maintenant que vous venez de gagner à une loterie organisée par une association locale. Votre gain est toujours de 10000dt mais l'organisateur est toutefois moins sûr et il n'y a que 70% de chance que vous toucherez votre gain. Votre ami vous propose de vous racheter ce ticket à 6000dt. Que préférez-vous ?**	10000dt avec 70% de chance ou 0dt avec 30% de chance	1	
		6000dt immédiatement	2	>> **H23**
I22	**S'il vous propose 7000dt. Que préférez-vous ?**	10000dt avec 70% de chance ou 0 dt avec 30% de chance	1	
		7000dt immédiatement	2	>>**Mod. J**
I23	**S'il vous propose 5000dt. Que préférez-vous ?**	10000dt avec 70% de chance ou 0 dt avec 30% de chance	1	
		5000dt immédiatement	2	

Module J : Attitudes vis-à-vis de la Sécurité Sociale

ID MENAGE |__|__|__|__|__|_5_|
Numéro de ligne de l'individu |__|__|

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
J1	**On suppose qu'il y a deux systèmes de retraite : dans le premier les cotisants actuels paient pour les retraités et les pensions sont plafonnées et dans le deuxième votre niveau de retraite dépend uniquement de vos propres cotisations. Lequel des deux préférez-vous ?**	Le système à prestations prédéfinies	1	
		Un système ou le niveau de la pension ne dépend que de l'effort de cotisation personnel	2	
	Quelle est votre appréciation vis-à-vis des affirmations suivantes :			
J2	• **Les cotisations de sécurité sociale financent mes prestations sociales**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J3	• **Le paiement des impôts est un devoir pour tout bon citoyen**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J4	• **Les emplois avec sécurité sociale sont les plus stables**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J5	• **Les emplois qui exigent une sécurité sociale offrent plus de garanties juridiques pour les travailleurs et des conditions meilleures**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J6	• **Le paiement des cotisations me permettrait de bénéficier d'une pension de retraite**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J7	• **Le paiement des cotisations améliore la cohésion sociale entre les générations**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J8	• **Les personnes pauvres et âgées nécessitent de l'aide**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J9	• **Le paiement des cotisations permet de vous protéger contre le risque d'être à court d'épargne pendant la retraite**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J10	**Comment prévoyez-vous l'évolution des cotisations**	Diminution	1	
		Pas de changement	2	
		Augmentation	3	
J11	**Comment prévoyez-vous l'évolution des prestations**	Diminution	1	
		Pas de changement	2	
		Augmentation	3	
J12	**Quel est le degré d'importance que vous accordez à <u>l'Indemnité de maladie, indemnité de couche</u>**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J13	**Quel est le degré d'importance que vous accordez à <u>la pension de retraite</u>**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J14	**Quel est le degré d'importance que vous accordez aux <u>Soins dans les structures hospitalières publiques</u>**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J15	**Quel est le degré d'importance que vous accordez à la <u>pension d'invalidité</u>**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J16	**Quel est le degré d'importance que vous accordez à <u>pension des survivants</u>**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J17	**Quel est le degré d'importance que vous accordez aux <u>allocations familiales</u>**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J18	**Quel est le degré d'importance que vous accordez au <u>Capital décès</u>**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J19	**Est-ce que vous voudrez bien recevoir une pension plus élevée même au prix d'augmentation de vos cotisations**	Oui	1	
		Non	2	
J20	**En général, diriez-vous que le système de santé publique en Tunisie :**	N'a pas besoin d'être changé	1	
		A besoin de quelques changements	2	
		A besoin de nombreux changements	3	
		A besoin d'être complètement changé	4	
J21	**A votre avis les prestations financières de la CNAM sont**	Très satisfaisantes	1	
		Satisfaisantes	2	
		Moyennes	3	
		Médiocres	4	

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
J22	**Est-ce que vous voudrez bien avoir accès à de meilleures prestations d'assurance maladie même au prix d'augmentation de vos cotisations ?**	Oui	1	
		Non	2	

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES SOCIALES

Projet d'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale et les défis de l'informalité **QUESTIONNAIRE <u>TRAVAILLEURS</u>**	CONFIDENTIALITE Les informations contenues dans ce questionnaire sont confidentielles et ne servent qu'à des fins statistiques conformément à l'article 4 de la loi statistique 99-32 en date du 13 avril 1999.

Nom du superviseur : _____ |__|__| Nom de l'enquêteur : _____ |__|__|

CODE IDENTIFIANT
|__|__|__|__|__|__|

Nom et Prénom: _____

Adresse : _____

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Module A : Caractéristiques de l'habitat

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
A1	**Type de l'habitat principal**	Maison arabe (borj, houch)	1	
		Villa ou étage de villa	2	
		Annexe de villa	3	
		Appartement	4	
		Oukala	5	
		Gourbi, Guitoune …	6	
		Autres types d'habitats (caverne …)	7	
		Local à usage non résidentiel	8	
A2	**Statut d'occupation**	Propriétaire ayant un titre	1	
		Propriétaire sans titre	2	
		Locataire	3	
		Logé par l'employeur	4	
		Logé gratuitement par un Tiers	5	
		Location vente	6	
		Autre _____(précisez)	7	
A3	**Matériaux des murs**	En dur (Béton, ciment, briques, etc).	1	
		Autres ……..	2	
A4	**Matériaux de la toiture**	Dalle	1	
		Tuile, bois, pisé ….	2	
		Autres	3	
A5	**Mode d'éclairage**	Electricité (STEG)	1	
		Electricité STEG sans abonnement	2	
		Lamparo (lambara)	3	
		Lampe à pétrole	4	
		Autre	5	
A6	**Nombre de pièces au sein du logement**		|__|__|	
A7	**Source principale d'eau**	Robinet (SONEDE)	1	
		Robinet SONEDE sans facture	2	
		Borne fontaine publique	3	
		Association d'approvisionnement ou vendeur d'eau	4	
		Réservoir d'eau de pluie (Mejel)	5	
		Puits	6	
		Source, rivière, cours d'eau, autre.	7	
A8	**Utilisation d'une source secondaire**	Oui	1	
		Non	2	**>>A10**

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
A9	**Si « Oui » laquelle ?**	.....	|__|	
A10	**Evacuation des eaux usées**	Raccordement au réseau d'assainissement (ONAS)	1	
		Fosse septique	2	
		Egouts à ciel ouvert	3	
A11	**Type de cuisine**	Cuisine équipée d'évier	1	
		Cuisine non équipée d'évier	2	
		Pas de cuisine	3	
A12	**Source d'énergie utilisée pour la cuisson**	Electrique STEG	1	
		Gaz de ville	2	
		Gaz butane	3	
		Pétrole bleu	4	
		Charbon	5	
		Bois ou autre	6	
A13	**Aisance**	Intérieur privé avec chasse d'eau	1	
		Intérieur privé sans chasse d'eau	2	
		Extérieur (latrines aménagées)	3	
		Autre _____ (précisez)	4	
A14	**Utilisation d'un moyen de chauffage en hiver**	Oui	1	
		Non	2	**>>A16**
A15	**Si « Oui », de quel type ?**	Electrique	1	
		Gaz de ville	2	
		Fioul, Mazout	3	
		Gaz butane	4	
		Pétrole bleu	5	
		Charbon	6	
A16	**Utilisation d'un moyen de climatisation en été (climatiseur)**	Oui	1	
		Non	2	
A17	**Type de salle bain**	Salle de bain avec eau chaude	1	
		Cabine de douche avec eau chaude	2	
		Salle de bain non équipée (Mathra)	3	
		Pas de salle de bain	4	
A18	**La salle de bain est-elle équipée d'un chauffe-eau ?**	Oui	1	
		Non	2	
A19	**Source d'énergie utilisée pour avoir de l'eau chaude**	Electrique STEG	1	
		Gaz de ville	2	
		Gaz butane	3	
		Energie solaire	4	
		Pétrole bleu	5	
		Charbon	6	
		Bois ou autre	7	
A20	**Ameublement et appareillage électronique**	Chambre à coucher	A	
		Salon	B	
		Salle à manger	C	
		Salon « arabe »	D	
		Bibliothèque	E	
		Radio / Chaîne HiFi	F	
		Télévision	G	
		Lecteur DVD	H	
		Appareil photo/vidéo	I	
		Parabole	J	
		Ordinateur	K	
A21	**Electroménager**	Réfrigérateur	A	
		Congélateur	B	
		Lave-linge	C	
		Lave-vaisselle	D	
		Cuisinière sans four	E	
		Cuisinière avec four	F	
		Four à micro-ondes	G	
		Ventilateur	H	
		Machine à coudre	I	
		Fer à repasser	J	
		Sèche cheveux	K	

Numéro question	Questions	Réponses		Codes	Passez à
A22	**Télécommunication et internet**	ligne Téléphonique fixe	Oui	1	
			Non	2	
		Téléphonie mobile	Oui	1	
			Non	2	
		Nombre de téléphones portables ?		|__|	
		Abonnement internet	Oui	1	
			Non	2	
A23	**Moyen de locomotion privé**	Bicyclette		A	
		Mobylette		B	
		Voiture privée		C	
		Voiture de fonction		D	
		Camionnette		E	
		Traction animale		F	
A24	**Proximité des services sociaux et de santé de base**	Proximité de la plus proche unité de promotion sociale		|___|Km	
		Proximité du plus proche centre de soins de base		|___|Km	
		Proximité de l'hôpital de circonscription		|___|Km	
		Proximité de l'hôpital régional le plus proche		|___|Km	
		Proximité du CHU le plus proche		|___|Km	

Module B : Caractéristiques de base

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
B1	**Sexe**	Masculin	1	
		Féminin	2	
B2	**Date de naissance**		|__|__| |__|__|__|__|	
B3	**Situation de famille**	Marié(e)	1	
		Célibataire (jamais marié(e))	2	
		Divorcé(e) / séparé(e)	3	
		Veuf (veuve)	4	

Module C : Caractéristiques d'éducation

Numéro question	Questions	Réponses		Codes	Passez à
C1	**Savez-vous lire et écrire dans une langue quelconque**	**Arabe**	Oui	1	
			Non	2	
		Français	Oui	1	
			Non	2	
		Autres langues	Oui	1	
			Non	2	
C2	**Poursuivez vous actuellement des études ou une formation**	Oui		1	
		Non		2	
C3	**Dans quel cycle**	Préscolaire		1	
		Primaire		2	
		Collège		3	
		Secondaire		4	
		Supérieur		5	
		Formation Professionnelle		6	
C4	**Dans quel cycle d'enseignement avez-vous achevé vos études**	Ecole coranique		1	
		Primaire		2	
		Collège		3	
		Secondaire		4	
		Supérieur		5	
		Alphabétisation des adultes		6	
		Néant		7	D1
C5	**Quel est le nombre d'années d'études que vous avez accomplies avec succès dans ce cycle**			|__|	
C6	**Avez-vous obtenu un diplôme**	Oui		1	
		Non		2	
C7	**Quel est le plus haut diplôme obtenu**	Moins que le Bac (sixième, brevet…)		1	
		Bac		2	
		Technicien supérieur ou équivalent		3	
		Diplôme de Formation Professionnelle		4	
		Maitrise/ License/ Bac+2		5	
		Diplôme d'ingénieur		6	
		Médecine ou pharmacie		7	
		Mastère ou équivalent		8	
		Doctorat		9	
C8	**En quelle année avez-vous obtenu votre diplôme**			|__|__|__|__|	

Module D : Santé & couverture sociale (vérifier les sauts)

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
D1	**Est-ce que vous souffrez de maladies chroniques**	Oui	1	
		Non	2	
D2	**Quel type de maladie <u>chronique</u> ? (citer 4 au maximum par personne)**	Diabète	A	
		Hypertension artérielle	B	
		Maladie cardiaque	C	
		Maladie respiratoire	D	
		Rhumatisme	E	
		Insuffisance rénale	F	
		Hépatite	G	
		Maladie gastrique ou intestinale	H	
		Phlébite	I	
		Disfonctionnement de la thyroïde	J	
		Epilepsie	K	
		Maladie neurologique ou psychiatrique	L	
		Maladie dermatologique	M	
		Tumeur	N	
		Autre : ……	O	
D3	**Est-ce que vous souffrez de handicap**	Oui	1	
		Non	2	
D4	**Quel type de handicap**	Moteur	1	
		Visuel	2	
		Auditif	3	
		Mental	4	
		Multiple	5	
D5	**Quel est l'origine du handicap**	Congénital	1	
		Maladie chronique	2	
		Maladie professionnelle	3	
		Accident de travail	4	
		Autre accident	5	
		Vieillesse	6	
		Autre : ……	7	
D6	**Est-ce que vous bénéficiez d'un appareillage**	Oui	1	
		Non	2	
D7	**Est-ce que vous bénéficiez d'une carte de handicapé**	1. Oui	1	
		2. Non	2	
D8	Quelle est le degré de handicap sur cette carte (combien de traits)	Un	1	
		Deux	2	
		Trois	3	
D9	Si vous n'avez pas de carte mais vous avez été examiné par un spécialiste, votre handicap a été établi comme	Léger	1	
		Moyen	2	
		Profond/ Lourd	3	
D10	**A combien estimez-vous les dépenses mensuelles pour handicap <u>non remboursées ou prises en charge</u> ?**	(en dinars)	|__|__|__|	
D11	**Est-ce que certains membres de votre ménage sont affiliés à un système de protection sociale ?**	Oui CNSS	1	
		Oui CNRPS	2	
		Non	3	
		Ne sait pas	4	
D12	**Est-ce que certains membres de votre ménage bénéficient d'une couverture de santé ?**	Oui	1	
		Non	2	
		Ne sait pas	3	
D13	**Quel type de couverture**	CNAM	1	
		AMG1	2	
		AMG2	3	

Numéro question	Questions	Réponses		Codes	Passez à
		Ancien combattant		4	
		Martyrs et blessés de la révolution		5	
D14	**A quel titre bénéficiez-vous de la couverture de santé**	Affilié/ Bénéficiaire direct		1	
		Conjoint		2	
		Ascendant à charge		3	
		Enfant à charge		4	
		Frère ou sœur à charge		5	
		Petits-enfants à charge		6	
D15	**Si CNAM** **Quelle filière (pour la CNAM)**	Publique		1	
		Privée		2	
		Remboursement		3	
D16	**Si CNAM** **Avez-vous une couverture de la CNAM au titre des APCI ?**	Oui		1	
		Non		2	
D17	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fréquenté un établissement de santé publique ?	Oui		1	
		Non		2	
D18	**Où et combien de fois ?**	Centres de santé de base	1	|__|	
		Hôpitaux régionaux	2	|__|	
		CHU	3	|__|	
D19	**Comment jugez-vous la qualité de la prise en charge des soins dans les établissements publics de santé ?**	Satisfaisante		1	
		Moyenne		2	
		Mauvaise		3	
D20	**En quoi la considérez-vous comme étant mauvaise**	Qualité mauvaise des soins		A	
		Indisponibilité des médicaments		B	
		Discrimination à l'accueil		C	
		Longue durée d'attente		D	
		Autres raisons		E	
D21	**Au cours du dernier mois, avez-vous été malade ?**	1. Oui		1	
		2. Non		2	
D22	**Avez-vous consulté un médecin?**	Oui		1	
		Non		2	
D23	**Quel a été le montant des frais médicaux?**	Total		|_____|**DT**	
		Remboursé		|_____|**DT**	
		Gratuit		0	
D24	**Avez-vous pris des médicaments**	Oui		1	
		Non		2	
D25	**Quel a été le montant des frais pharmaceutiques?**	Total		|_____|**DT**	
		Remboursé		|_____|**DT**	
		Gratuit		0	
D26	**Au cours des 12 derniers mois, avez-vous passé au moins une nuit en hospitalisation ?**	Oui		1	
		Non		2	
D27	**Quel a été le coût de cette (ces) hospitalisation(s) ?**	Total		|_____|DT	
		Remboursé		|_____|DT	
		Gratuit		0	
D28	**Au cours des 12 derniers mois, avez-vous bénéficié de soins à l'étranger ?**	Oui		1	
		Non		2	
D29	**Quel a été le coût de ces soins ?**	Total		|_____|DT	
		Remboursé		|_____|DT	
		Gratuit		0	

Module F : Activité économique

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
F1	**Au cours de la semaine dernière, avez-vous travaillé ne serait-ce qu'une heure (avec ou sans contrepartie) ?**	Oui	1	**F6**
		Non	2	
F2	**Bien que vous ayez déclaré ne pas avoir travaillé la semaine dernière, avez-vous réalisé l'une des activités suivantes la semaine dernière à domicile ou à l'extérieur pour aider la famille.**	En Travaillant dans une affaire personnelle	1	
		En fabriquant un produit pour la vente	2	
		En travaillant à la maison pour un revenu	3	
		En délivrant un service (exemple : garder un enfant, un malade,…)	4	
		En aidant dans une entreprise familiale	5	**F6=2**
		Comme apprenti rémunéré ou non	6	
		Comme un étudiant qui réalise un travail	7	
		En travaillant pour une autre famille	8	
		N'importe quelle autre activité pour un revenu	9	
		Aucune activité de ce genre	10	
F3	**Bien que vous n'ayez pas travaillé la semaine dernière avez-vous un emploi ?**	Vacances, congé ou maladie	1	
		Mauvais climat	2	**F6=2**
		Arrête provisoire de travail	3	
		Licenciement de travail	4	
		Invalide ou maladie de longue durée	5	
		Etudiant(e)	6	
		Retraité	7	
		Femme au foyer	8	
		Il n'existe pas d'emploi	9	
		Refus de travailler	10	
		Autres …	11	
F4	**Avez-vous cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ?**	1. Oui		
		2. Non		**F6=1**
F5	**Seriez-vous disponible pour travailler au cours des deux prochaines semaines ?**	1. Oui		**F6=3**
		2. Non		**F6=1**
F6	**Classement des individus selon l'activité**	Inactif		
		Actif occupé		

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
		Actif sans emploi		

Module G : Caractéristiques des actifs occupés

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
G1	**Quel est le nom du métier ou la profession principale que vous exercez actuellement ?**	----------	|__|__|__|__|	
G2	**Depuis quand exercez vous cet emploi ?**	Mois	|__|__|	
		Année	|__|__|__|__|	
G3	**Dans quel secteur d'activité**	----------	|__|__|	
G4	**Lieu de travail : Où travaillez-vous actuellement ?**	Administration ou entreprise publique	1	
		Société publique	2	
		Société privée	3	
		Local privé	4	
		Ambulant	5	
		Exploitation agricole	6	
		Chantier de bâtiment	7	
		Autres chantiers	8	
		Autre lieu (à citer)	9	
G5	**Quelle est votre statut socioprofessionnel ?**	Indépendant avec salariés	1	G12
		Indépendant sans salariés	2	
		Salarié cadre	3	
		Salarié intermédiaire	4	
		Salarié ouvrier	5	
		Apprenti	6	
		Aide familial	7	
	Pour les salariés et les travailleurs familiaux			
G6	**Combien de personnes travaillent dans cet établissement (y compris vous-même) ?**	Une seule personne (auto emploi)	1	
		Moins de 6 salariés	2	
		Entre 6 et 49 salariés	3	
		Entre 50 et 199	4	
		Plus de 200 salariés	5	
G7	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport *au nombre d'heures travaillées***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G8	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport à la *Couverture de la sécurité sociale***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G9	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport à *l'adaptation du travail à vos qualifications***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G10	**Quel est votre degré de satisfaction par rapport au *niveau de revenu***	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	
		Indifférent	3	
G11	**Et votre satisfaction par rapport à votre emploi principal d'une manière générale ?**	Satisfait	1	
		Insatisfait	2	G17
		Indifférent	3	
	Pour les patrons et indépendants			
G12	**Votre entreprise est-elle enregistrée au *registre du commerce***	Oui	1	
		Non	2	
		Ne sait pas	3	
G13	**Votre entreprise est-elle enregistrée *à la CNSS***	Oui	1	
		Non	2	
		Ne sait pas	3	
G14	**Tenez-vous une comptabilité**	Oui	1	
		Non	2	
G15	**Est-ce que vous avez bénéficié à un moment d'un microcrédit ?**	Oui	1	
		Non	2	
G16	**De quelle institution ?**	BTS	1	G23
		Enda-interarabe	2	
	Pour les salariés et les travailleurs familiaux			
G17	**Avez-vous un contrat de travail ?**	Contrat à durée déterminée	1	
		Contrat à durée indéterminé	2	
		Accord verbal	3	

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
		Rien du tout	4	
G18	**Le travail que vous exercez est-il :**	Régulier et continu	1	
		Irrégulier ou occasionnel	2	
		Saisonnier	3	
G19	**Nombre de jours travaillés durant le dernier trimestre ?**	----------	____	
G20	**Pour ceux qui ont un travail saisonnier ou irrégulier, veuillez préciser le nombre de jours travaillés dans chaque activité**	Agriculture	____	
		Pêche	____	
		Bâtiment	____	
		Commerce	____	
		Artisanat	____	
		Autres industries	____	
		Tourisme	____	
		Services	____	
		Autres activités	____	
G21	**Sous quelle forme êtes-vous payé dans votre emploi principal ?**	Salaire fixe (mois, quinzaine, semaine)	1	
		Au jour ou à l'heure de travail	2	
		Commissions	3	
		Bénéfices	4	
		En nature (produits, hébergements …)	5	
		Pas rémunéré	6	
G22	**Le salaire minimum est actuellement de 320 dinars, comment situez vous votre salaire ?**	Moins que 1 SMIG	1	
		320 DT – 500 DT	2	
		500 DT – 650 DT	3	
		650 DT et plus	4	
G23	**Êtes-vous couvert par un régime de sécurité sociale : CNRPS ou CNSS ?**	Oui	1	
		Non	2	G28
G24	**Si vous êtes couvert, par quel régime ?**	CNRPS	1	
		Pour la CNSS :		
		Régime des salariés non agricoles (RSNA)	2	
		Régime des Salariés Agricoles (RSA)	3	
		Régime des Salariés Agricoles Amélioré (RSAA)	4	
		Régime des Indépendants non Agricoles (RINA)	5	
		Régime des Indépendants Agricoles (RIA)	6	
		Régime des Travailleurs à Faibles Revenus (RTFR)	7	
		Ne sait pas	8	
G25	**Est-ce que vous connaissez le pourcentage de votre salaire/revenus que vous payez sous forme de cotisations sociales ?**	Oui	1	
		Non	2	G27
G26	**Quel est ce pourcentage ?**		____%	
G27	**De quelle couverture maladie bénéficiez-vous?**	AMG1 (Carnet Blanc)	1	
		AMG2 (Carnet Jaune)	2	
		CNAM	3	
		Aucune	4	
G28	**Accepteriez-vous un emploi qui n'offre pas de sécurité sociale ?**	Oui	1	
		Non	2	>> H
G29	**Pourquoi accepteriez-vous cet emploi sans sécurité sociale ?**	La sécurité sociale n'est pas importante pour moi	1	
		Je ne gagne pas assez pour pouvoir payer mes cotisations	2	
		Mon employeur ne veut pas	3	
		J'accepte momentanément cet emploi tout en cherchant un autre	4	
		Je bénéficie de la sécurité sociale avec un autre membre de ma famille	5	
		Autres raisons	6	

Module H : Sécurité Sociale

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
H1	**Est-ce que vous êtes actuellement bénéficiaire d'une pension de *retraite* ?**	Oui	1	
		Non	2	
H2	**Si oui, quel est le montant mensuel**	En Dinars	|__|__|__|	
H3	**Est-ce que vous êtes actuellement bénéficiaire d'une pension *d'invalidité* ?**	Oui	1	
		Non	2	
H4	**Si oui, quel est le montant mensuel**	En Dinars	|__|__|__|	
H5	**Est-ce que vous êtes actuellement bénéficiaire d'une pension de *survivants* ?**	Oui	1	
		Non	2	
H6	**Si oui, quel est le montant mensuel**	En Dinars	|__|__|__|	
H7	**Depuis combien d'années contribuez-vous à un régime de sécurité sociale ?**		|__|__|	
H8	**Est-ce que vous avez changé de régime durant cette période?**	Oui	1	
		Non	2	

H9	**Est-ce que vous pouvez retracer votre trajectoire d'affiliation effective au cours des dix dernières années ?**	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
	1-Régime des salariés non agricoles (RSNA)											
	2-Régime des Salariés Agricoles (RSA)											
	3-Régime des Salariés Agricoles Amélioré (RSAA)											
	4-Régime des Indépendants non Agricoles (RINA)											
	5-Régime des Indépendants Agricoles (RIA)											
	6-Régime des Travailleurs à Faibles Revenus (RTFR)											

H10	**Quelles sont les raisons de ces changements ?**	Travail saisonnier	A	
		Difficultés économiques	B	
		Régime trop contraignant	C	
		Changements récurrents d'employeurs	D	
		Lourdes cotisations	E	
		Prestations peu attractives	F	
H11	**Est-ce que le versement de vos cotisations était régulier ?**	Oui	1	
		Non	2	H13
H12	**Pour quelles raisons vos cotisations n'étaient pas régulières ?**	Nombre de jours travaillés insuffisant	A	
		Travail saisonnier	B	
		Changements récurrents d'employeurs	C	
		Lourdes cotisations	D	
		Pouvoir bénéficier des soins de santé avec un membre de la famille	E	
		Employeur qui ne verse pas les cotisations d'une manière régulière	F	
		Ne voit pas l'utilité	G	

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
H13	**A votre avis, combien d'années faut-il cotiser au minimum pour avoir le droit de bénéficier d'une retraite ?**	En années	|__|__|	
H14	**A votre avis, est ce que tout salaire est pris en compte pour le calcul de la retraite quelque soit le niveau déclaré par l'employeur ?**	Oui	1	
		Non	2	
H15	**Selon vous quel est le niveau de salaire déclaré minimum ?**	En Dinars	|__|__|__|__|	
H16	**A votre avis, quel est le salaire de référence sur la base duquel sera calculée votre retraite ?**	Le dernier salaire reçu	1	
		Une moyenne des cinq derniers salaires	2	
		Une moyenne des salaires des 10 dernières années	3	
		Toute la carrière	4	
		Ne sait pas	5	
H17	**Supposons que vous avez cotisé pendant 10 années, quel serait le niveau de votre pension par rapport à votre salaire/revenu de référence ?**	Aux alentours de 30% du salaire/revenu de référence	1	
		Aux alentours de 40% du salaire/revenu de référence	2	
		Aux alentours de 60% du salaire/revenu de référence	3	
		Ne sait pas	4	
H18	**Quel est l'âge légal de départ à la retraite pour votre régime d'affiliation ?**	60 ans pour toutes les catégories	1	
		65 ans pour toutes les catégories	2	
		Ne sait pas	3	
H19	**Supposons que vous avez payé 30 ans de cotisations et que vous avez pris votre retraite à 60 ans (salariés) ou 65 ans (indépendants et RTFR), a quel niveau se situerait le taux de votre pension par rapport au salaire/revenu de référence ?**	Aux alentours de 60%	1	
		Aux alentours de 80%	2	
		Plus de 80%	3	
		Ne sait pas	4	
H20	**Compte tenu de vos cotisations, à quel niveau estimez-vous votre future pension par rapport à votre salaire/revenu de référence ?**		|__|__|__|	
	(uniquement aux indépendants)			
H21	**Quelle classe de revenu avez-vous choisi comme base de cotisation ? (entre classe 1 et classe 10**		|__|__|	
H22	**Pourquoi n'avoir pas choisi une classe supérieure ?**	Mes revenus ne le permettent pas	A	
		Je n'ai pas besoin d'une pension de retraite	B	
		Je suis assuré par d'autres moyens : assurance privée, transferts et/ou solidarité familiale	C	
		Je préfère des revenus plus importants maintenant et moins de bénéfices après	D	
		J'ai besoin de plus de revenus actuellement pour couvrir mes dépenses courante	E	

Module I : Aversion au risque

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
I1	**Comment jugez-vous votre état de santé ?**	Très bon	1	
		Bon	2	
		Assez bon	3	
		Mauvais	4	
		Très mauvais	5	
I2	**Comment jugez-vous l'évolution future de votre état de santé ?**	Va s'améliorer	1	
		Devrait rester stable	2	
		Pourrais se détériorer	3	
I3	**Sur quoi basez-vous votre jugement ?**	Médias et sources extérieures	1	
		Votre historique familial	2	
		Votre médecin	3	
		Autre (expliquez) : ……..	4	
I4	**Durant les cinq dernières années, comment qualifiez-vous l'évolution de votre niveau général de vie ?**	S'est nettement amélioré	1	
		S'est légèrement amélioré	2	
		Est resté inchangé	3	
		S'est légèrement détérioré	4	
		S'est largement détérioré	5	
I5	**Dans les cinq prochaines années, pensez-vous que votre niveau de vie va :**	S'améliorer nettement	1	
		S'améliorer légèrement	2	
		Rester inchangé	3	
		Se détériorer légèrement	4	
		Se détériorer largement	5	
I6	**Travaillez-vous pour votre propre compte ?**	Oui	1	
		Non	2	
I7	**Quelles sont les chances (en pourcentage) pour que vous gardiez votre travail dans les 12 mois à venir ?**	En pourcentage	|__|__|__|	
I8	**Pour quelles raisons pourriez-vous perdre votre travail ?**	L'entreprise dans laquelle je travaille pourrait connaître des difficultés	A	
		J'ai un contrat à durée limitée et non renouvelable	B	
		Eloignement / difficultés de transport m'empêchant d'être productif	C	
		Pour raisons de santé	D	
		Autre (expliquez) : ……..	E	
I9	**Quelles sont les chances (en pourcentage) que votre entreprise connaisse ces évènements dans les 12 mois à venir ?**	Fermeture temporaire	|__|__|__|	
		Fermeture définitive	|__|__|__|	
		Baisse substantielle de la clientèle	|__|__|__|	
I10	**Est-ce que votre revenu a augmenté durant les cinq dernières années ?**	Oui	1	
		Non	2	
I11	**Pensez vous que l'augmentation du coût de la vie a été**	Plus forte	1	
		Moins forte	2	
I12	**Pensez vous que votre revenu pourrait augmenter dans les cinq prochaines années ?**	Oui	1	
		Non	2	
I13	**Pensez vous que l'augmentation du coût de la vie sera :**	Plus forte	1	
		Moins forte	2	
I14	**A combien estimez vous votre future retraite par rapport à votre revenu du travail net actuel ?**	Moins de 50%	1	
		Entre 50% et 70%	2	

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
		Entre 70% et 90%	4	
		Plus de 90%	6	
I15	**Lorsque vous serez à la retraite, pensez vous que vous allez bénéficier de revenus complémentaires à votre pension ?**	Oui	1	
		Non	2	
I16	**Quelle sorte de revenu ?**	Autre pension d'un autre membre du ménage	A	
		Revenu d'un autre travail (que vous ferez après la retraite)	B	
		Revenus de propriété (loyers perçus…)	C	
		Vente de biens immobiliers ou fonciers	D	
		Transferts de votre famille ou d'autres proches	E	
		Autres sources de revenus (précisez) :	F	
I17	**A la retraite, pensez vous que votre niveau de vie général sera**	Meilleur qu'aujourd'hui	1	
		A un niveau équivalent	2	
		Moins bon qu'aujourd'hui	3	
I18	**Imaginez que vous venez de gagner à une loterie nationale (type Promosport) et que votre gain est de 10000dt. Ce gain est sûr mais on vous dit que vous ne pourrez le retirer que dans un an (imaginez que le coût de la vie ne change pas). Un de vos amis vous propose de vous racheter le ticket aujourd'hui à 8000dt contre un paiement immédiat. Que préférez-vous ?**	10000dt dans un an	1	
		8000dt immédiatement	2	>> **H21**
I19	**S'il vous propose 9000dt. Que préférez-vous ?**	10000dt dans un an	1	
		9000dt immédiatement	2	>> **H21**
I20	**S'il vous propose 9500dt. Que préférez-vous ?**	10000dt dans un an	1	
		9500dt immédiatement	2	
I21	**Imaginez maintenant que vous venez de gagner à une loterie organisée par une association locale. Votre gain est toujours de 10000dt mais l'organisateur est toutefois moins sûr et il n'y a que 70% de chance que vous toucherez votre gain. Votre ami vous propose de vous racheter ce ticket à 6000dt. Que préférez-vous ?**	10000dt avec 70% de chance ou 0dt avec 30% de chance	1	
		6000dt immédiatement	2	>> **H23**
I22	**S'il vous propose 7000dt. Que préférez-vous ?**	10000dt avec 70% de chance ou 0 dt avec 30% de chance	1	
		7000dt immédiatement	2	>>**Mod. J**
I23	**S'il vous propose 5000dt. Que préférez-vous ?**	10000dt avec 70% de chance ou 0 dt avec 30% de chance	1	
		5000dt immédiatement	2	

Module J : Attitudes vis-à-vis de la Sécurité Sociale

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
J1	**On suppose qu'il y a deux systèmes de retraite : dans le premier les cotisants actuels paient pour les retraités et les pensions sont plafonnées et dans le deuxième votre niveau de retraite dépend uniquement de vos propres cotisations. Lequel des deux préférez-vous ?**	Le système à prestations prédéfinies	1	
		Un système ou le niveau de la pension ne dépend que de l'effort de cotisation personnel	2	
	Quel est votre appréciation vis-à-vis des affirmations suivantes :			
J2	• **Les cotisations de sécurité sociale financent mes prestations sociales**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J3	• **Le paiement des impôts est un devoir pour tout bon citoyen**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J4	• **Les emplois avec sécurité sociale sont les plus stables**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J5	• **Les emplois qui exigent une sécurité sociale offrent plus de garanties juridiques pour les travailleurs et des conditions meilleures**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J6	• **Le paiement des cotisations me permettrait de bénéficier d'une pension de retraite**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J7	• **Le paiement des cotisations améliore la cohésion sociale entre les générations**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J8	• **Les personnes pauvres et âgées nécessitent de l'aide**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
J9	• **Le paiement des cotisations permet de vous protéger contre le risque d'être à court d'épargne pendant la retraite**	Parfaitement d'accord	1	
		D'accord	2	
		Indifférent	3	
		Pas tout à fait d'accord	4	
		Pas du tout d'accord	5	
J10	**Comment prévoyez-vous l'évolution des cotisations**	Diminution	1	
		Pas de changement	2	
		Augmentation	3	
J11	**Comment prévoyez-vous l'évolution des prestations**	Diminution	1	
		Pas de changement	2	
		Augmentation	3	
J12	**Quel est le degré d'importance que vous accordez à l'Indemnité de maladie, indemnité de couche**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J13	**Quel est le degré d'importance que vous accordez à la pension de retraite**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J14	**Quel est le degré d'importance que vous accordez aux Soins dans les structures hospitalières publiques**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J15	**Quel est le degré d'importance que vous accordez à la pension d'invalidité**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J16	**Quel est le degré d'importance que vous accordez à pension des survivants**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J17	**Quel est le degré d'importance que vous accordez aux allocations familiales**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J18	**Quel est le degré d'importance que vous accordez au Capital décès**	Très importante	1	
		Importante	2	
		Peu importante	3	
		Indifférent	4	
J19	**Est-ce que vous voudrez bien recevoir une pension plus élevée même au prix d'augmentation de vos cotisations**	Oui	1	
		Non	2	
J20	**En général, diriez-vous que le système de santé publique en Tunisie :**	N'a pas besoin d'être changé	1	
		A besoin de quelques changements	2	
		A besoin de nombreux changements	3	
		A besoin d'être complètement changé	4	
J21		Très satisfaisantes	1	

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
	A votre avis les prestations financières de la CNAM sont	Satisfaisantes	2	
		Moyennes	3	
		Médiocres	4	
J22	**Est-ce que vous voudrez bien avoir accès à de meilleures prestations d'assurance maladie même au prix d'augmentation de vos cotisations ?**	Oui	1	
		Non	2	

Module K : Revenus des ménages

Numéro question	Questions	Réponses	Codes	Passez à
K1	**A combien estimez-vous les dépenses mensuelles globales communes du ménage**	En Dinars	|__|__|__|__|	
K2	**Type de loyer pour l'occupation du logement**	Loyer implicite des propriétaires avec ou sans titre, logés par l'employeur ou un tiers	1	
		Loyer explicite des locataires	2	
		Le paiement mensuel des occupants en location vente	3	
K3	**Coût du loyer (implicite ou explicite)**	En Dinars	|__|__|__|	
K4	**Quel niveau de revenu mensuel considériez-vous personnellement comme un minimum absolu**	En Dinars / mois	|__|__|__|	
K5	**A combien estimez-vous la somme des <u>salaires mensuels</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K6	**A combien estimez-vous la somme des <u>revenus non salariaux non agricoles annuels</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K7	**A combien estimez-vous la somme des <u>revenus non salariaux agricoles annuels</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K8	**A combien estimez-vous la somme des <u>Pensions mensuelles (Retraite, survivants, invalidité)</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K9	**A combien estimez-vous la somme des <u>Bourses mensuelles des étudiants</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K10	**A combien estimez-vous la somme des <u>revenus de la propriété annuels (lover, actifs financiers …)</u> reçus par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K11	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides publiques monétaires mensuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K12	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides publiques monétaires annuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / An	|__|__|__|__|	
K13	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides familiales régulières mensuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars / mois	|__|__|__|__|	
K14	**A combien estimez-vous la somme des <u>aides familiales irrégulières annuelles</u> reçues par votre ménage**	En Dinars (en moyenne par an)	|__|__|__|__|	
K15	**A combien estimez-vous la somme des <u>autres aides sous forme de Zakat, aumône...)</u> reçues par votre ménage**	En Dinars(en moyenne par an)	|__|__|__|	
K16	**Supposons que le gouvernement compte réviser les prix de certains produits subventionnés, proposez par ordre d'importance, <u>trois produits</u> que le gouvernement doit se garder d'en réviser les prix ?**	Gasoil	A	
		Essence	B	
		Bouteille de Gaz	C	
		Electricité	D	
		Pain	E	
		Semoule	F	
		Sucre	G	

Table des matières

AVANT-PROPOS **5**

REMERCIEMENTS **7**

SOMMAIRE **8**

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS **9**

INTRODUCTION GENERALE **10**

PRINCIPALES MOTIVATIONS ET INTERET D'UNE THESE SUR LES EFFETS DE LA PROTECTION SOCIALE SUR L'INFORMALITE ET LA PAUVRETE 13

La protection sociale dans le monde d'aujourd'hui : Quels rôles dans la lutte contre l'informalité et la pauvreté ? *13*

Une thèse sur la protection sociale, l'informalité et la pauvreté : quelle pertinence pour la Tunisie ? *17*

EVALUER LE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE : APPROCHE, METHODOLOGIES ET DONNEES 21

Reconstituer la genèse du système de protection sociale en Tunisie dans le cadre d'une approche intégrée *21*

Approches et méthodologies d'évaluation *22*

Enquêtes et données utilisées *25*

PROBLEMATIQUE ET PLAN DE LA THESE 27

PREMIERE PARTIE : **35**

LA POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE ET LA LUTTE CONTRE L'INFORMALITE SUR LE MARCHE DE TRAVAIL EN TUNISIE **35**

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE **36**

..... 36

1 CHAPITRE 1 : LA PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE : GENESE ET EXTENSION AUX TRAVAILLEURS INFORMELS **39**

INTRODUCTION 39

1.1 PRESENTATION GENERALE 41

1.1.1 Mise en perspective du système de protection sociale tunisien par rapport aux pays de la région MENA 42

1.1.2 Organisation institutionnelle du système de protection sociale en Tunisie *47*

1.2 ESSAI SUR L'HISTOIRE DE L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE A L'ECONOMIE INFORMELLE EN TUNISIE 51

1.2.1 L'extension de la sécurité sociale et la donne démographique *51*

1.2.2 Approche d'analyse et de reconstitution de séries statistiques historiques sur les dépenses de protection sociale et de couverture sociale effective *56*

1.2.3 Genèse et naissance de la protection sociale en Tunisie *63*

1.2.4 L'extension de la protection sociale contributive et non contributive à l'économie informelle au cours de la période 1956-1986 ..... *64*

1.2.5 L'extension de la protection sociale contributive et non contributive à l'économie informelle au cours de la période 1987- 2020 ..... *72*

2 CHAPITRE 2 : L'INFORMALITE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT : GENESE DU CONCEPT DE SECTEUR INFORMEL ET APPROCHES DE MESURE 86

2.1 INTRODUCTION 86

2.2 LES THEORIES DE L'ECONOMIE INFORMELLE 89

2.2.1 La théorie dualiste 89

2.2.2 La théorie légaliste ou néolibérale : Principaux développements théoriques et empiriques 91

2.2.3 La théorie structuraliste néomarxiste 99

2.3 DEFINITIONS ET MESURES DU SECTEUR INFORMEL, DE L'ECONOMIE INFORMELLE ET DE L'EMPLOI INFORMEL 100

2.3.1 L'informalité : un phénomène difficile à saisir et une multitude de définitions 100

2.3.2 La statistique face à l'hétérogénéité des concepts d'informalité 102

2.3.3 L'approche de mesure de l'économie informelle selon l'OIT 107

3 CHAPITRE 3 : EMPLOI INFORMEL, PAUVRETE ET EFFETS DE L'ASSISTANCE SOCIALE SUR LA FORMALISATION DU TRAVAIL EN TUNISIE 110

3.1 INTRODUCTION 110

3.2 DYNAMIQUE DE L'EMPLOI INFORMEL AU COURS DE LA PERIODE 2005-2018 115

3.2.1 Approche méthodologique d'estimation de l'emploi informel en Tunisie 116

3.2.2 L'emploi total au sein de l'économie sur la période 2005-2018 119

3.2.3 L'emploi déclaré au sein de l'économie sur la période 2005-2018 120

3.2.4 Dynamique de l'emploi informel sur la période 2005-2018 122

3.2.5 L'emploi informel au sein du secteur privé 130

3.2.6 La couverture sociale effective dans le secteur privé sur la période 2005-2018 131

3.2.7 Le levier de la formalisation des travailleurs informels : un réel potentiel de levée de ressources pour la CNSS 133

3.3 INFORMALITE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL ET PAUVRETE EN TUNISIE 136

3.3.1 Cadre conceptuel et revue de la littérature 136

3.3.2 Données utilisées et analyse descriptive 140

3.3.3 Cadre méthodologique et spécifications du modèle probit bivarié 144

*3.3.4 Résultats et discussion ..... **Erreur ! Signet non défini.***

3.4 DETERMINANTS DES COMPORTEMENTS INFORMELS ET MISE EN EVIDENCE DES EFFETS DESINCITATIFS DE L'ASSISTANCE SOCIALE SUR LA SECURITE SOCIALE 154

3.4.1 Données utilisées et présentation de l'enquête d'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale (CRES) 154

3.4.2 Approche méthodologique déployée pour analyser les comportements informels et détecter les effets désincitatifs des programmes d'assistance sociale 156

3.4.3 Mise en relief des effets désincitatifs de l'assistance sociale l'emploi formel 161

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 176

DEUXIEME PARTIE : 180

PROTECTION SOCIALE ET PAUVRETE EN TUNISIE 180

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE 181

4 CHAPITRE 4 : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'EVALUATION DU CIBLAGE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE ET IMPACTS SUR LA PAUVRETE 188

4.1 INTRODUCTION 188

4.2 LES MESURES DE LA PAUVRETE ET LES INDICATEURS DE BIEN ETRE 188
4.2.1 Indicateur de bien-être de l'unité d'analyse 190
4.2.2 Seuil de pauvreté 190
4.2.3 Mesures de la pauvreté 193
4.3 STRUCTURE OPTIMALE DE TRANSFERT EN INFORMATION PARFAITE 194
4.3.1 L'identification des ménages éligibles en information imparfaite 196
4.3.2 La méthode PRINQUAL 200
4.3.3 La méthode de régression re-pondérée selon les percentiles (Percentile Weighted Regression, PWR) 200
4.4 L'EVALUATION DE LA QUALITE DE CIBLAGE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE 205
4.5 ÉVALUATION DE L'EFFET D'UN PROGRAMME SOCIAL SUR LA PAUVRETE 209
4.6 ELARGISSEMENT DU CADRE THEORIQUE DE LA PAUVRETE : D'UNE APPROCHE MONETAIRE A UNE APPROCHE SUBJECTIVE . 213
4.6.1 Les approches purement subjectives 215
4.6.2 Approches intermédiaires de pauvreté subjective 217
5 CHAPITRE 5 : EVALUATION DE LA PERFORMANCE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE DANS LA REDUCTION DE LA PAUVRETE EN TUNISIE 219
5.1 INTRODUCTION 219
5.2 CARACTERISTIQUES DES MENAGES CIBLES EN COMPARAISON AUX MENAGES NON BENEFICIAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE 219
5.2.1 Distribution géographique 220
5.2.2 Caractéristiques démographiques 223
5.2.3 Caractéristiques socioprofessionnelles et participation au marché du travail 225
5.2.4 Le niveau d'éducation des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires de l'assistance sociale (PHAS) 229
5.2.5 Les conditions du logement et la possession des biens durables 231
5.2.6 Analyse de la prévalence de la présence d'une maladie chronique ou d'un handicap au sein des ménages et des coûts qui en résultent 234
5.3 LES DETERMINANTS DU STATUT DES MENAGES ELIGIBLES ET LA CONSTRUCTION D'UN INDICATEUR NON-MONETAIRE DE NIVEAU DE VIE 236
5.3.1 Estimation de modèles de probabilité 237
5.3.2 La construction d'un indicateur non-monétaire de bien-être 240
5.4 ANALYSE DES INDICATEURS MONETAIRES DU NIVEAU DE VIE DES MENAGES 243
5.4.1 Données utilisées et approche de fusion entre les trois enquêtes (EBCNVM, PNAFN et AMGII) . 244
5.4.2 Le niveau de consommation 246
5.4.3 Ajustement de l'indicateur de bien-être pour tenir compte des coûts qui résultent de la présence d'une maladie chronique ou d'un handicap au sein des ménages 251
5.4.4 Une analyse distributive préliminaire de l'accès à l'assistance sociale 255
5.5 LA PERFORMANCE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE A CIBLER LES FAMILLES LES PLUS PAUVRES DE LA POPULATION 262
5.5.1 La précision du ciblage et estimation des erreurs d'identification des programmes PNAFN et AMGII 262
5.5.2 Effet du PNAFN et de l'AMGII sur la distribution du bien-être et la pauvreté 265
5.5.3 Effet du PNAFN, des subventions alimentaires et des subventions de l'énergie sur la pauvreté 269

5.6 LES PERFORMANCES POTENTIELLES DE MODELES DE CIBLAGE ALTERNATIFS 273
5.6.1 Evaluation des effets potentiels de modèles de ciblage alternatifs 273
5.6.2 L'augmentation du budget du PNAFN 279
5.7 EVALUATION OPERATIONNELLE DU PROGRAMME DE TRANSFERTS MONETAIRES DIRECTS PNAFN : ANALYSE DES PROCESSUS, PERCEPTION ET SATISFACTION DES BENEFICIAIRES 281
5.7.1 Introduction 281
5.7.2 Le PNAFN à l'aune de ses objectifs originels : Où en somme nous ? 288
5.7.3 Les ressources des programmes PNAFN et AMGII : Quid de l'efficacité organisationnelle de l'approche actuelle de travail social ? 291
5.7.4 Fonctionnement du PNAFN et de l'AMGII du point de vue des bénéficiaires 301
6 CHAPITRE 6 : APPROFONDISSEMENT DE L'ANALYSE : LA PAUVRETE SUBJECTIVE, PRINCIPAUX DETERMINANTS ET UTILITE POUR LE CIBLAGE EN TUNISIE 311
6.1 INTERET DES APPROCHES SUBJECTIVES DANS L'EVALUATION DES FILETS DE PROTECTION SOCIALE 311
6.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE 312
6.3 LA PAUVRETE SUBJECTIVE TUNISIE : INCIDENCE ET PRINCIPAUX DETERMINANTS 313
6.3.1 Cadre contextuel et méthodologique 313
6.3.2 L'estimation économétrique des seuils de pauvreté subjective 315
6.3.3 La pauvreté purement subjective à travers l'autoévaluation des bénéficiaires 321
6.3.4 La transmission intergénérationnelle de la pauvreté : Une appréciation subjective 328
6.3.5 Les déterminants de la pauvreté selon l'approche purement subjective 330
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE 336
CONCLUSION GENERALE 344
DES RESULTATS ORIGINAUX 344
LIMITES ET PERSPECTIVES 349
BIBLIOGRAPHIE 352
ANNEXES 388
Annexe A.1 : Les caractéristiques utilisées à des fins de ciblage 388
*Annexe A.2 : Les résultats d'estimation du modèle probit multinomial (les effets marginaux (100*dy/dx)) 389*
Annexe A.3 : Les déterminants du PNAFN et de l'AMGII selon le modèle probit ordinal (les effets marginaux) 391
Annexe A.4 : Les coefficients ajustés correspondant aux scores du premier axe factoriel selon la méthode de l'Analyse en Composante Principale 393
Annexe A.5 : Les coefficients ajustés correspondant aux scores du premier axe factoriel selon la méthode PRINQUAL 395
Annexe A.6 : Résultats d'estimation du modèlePercentile "Weighted Regression, PWR" 397
Annexes A7 : L'enquête du CRES : Echantillonnage et principaux modules 399
Annexes A8 : Questionnaire de l'enquête du CRES 402
TABLE DES MATIERES 447
LISTE DES TABLEAUX 451
LISTE DES FIGURES 455
LISTE DES ENCADRES 455

Liste des tableaux

Tableau 1: Taux de couverture légale (en % de la population active occupée) dans les pays du monde arabe et la zone MENA _____ *43*
Tableau 2: Etendue de la couverture sociale effective dans les pays arabes (2015-2017) _____ *45*
Tableau 3: Evolution des dépenses de protection sociale sur la période 1961-1986 _____ *71*
Tableau 4 : Structure par âge de la population bénéficiaire du PNAFN (2018) _____ *79*
Tableau 5 : Structure par âge de la population bénéficiaire du PNAFN (2018) _____ *80*
Tableau 6 : Répartition des bénéficiaires du PNAFN selon la région et l'année de bénéfice (2018) _____ *81*
Tableau 7 : Répartition des bénéficiaires selon le montant du transfert _____ *82*
Tableau 8: Evolution de la couverture sociale effective sur la période 1961-2019 _____ *84*
Tableau 9: Évolution des dépenses de protection sociale sur la période 1987-2020 _____ *85*
Tableau 10 : La matrice adaptée à la Tunisie : un cadre conceptuel de l'économie informelle _____ *108*
Tableau 11 : Croissance moyenne des effectifs des affiliés de la CNSS par régime _____ *119*
Tableau 12. Évolution de l'emploi total au sein de l'économie non agricole (2005-2018) _____ *120*
Tableau 13. Croissance moyenne des effectifs des affiliés de la CNSS par régime _____ *121*
Tableau 14 : Évolution de l'emploi déclaré (public et privé) au sein de l'économie (2005-2018) _____ *122*
Tableau 15 : Taux d'emploi informel par âge et par sexe (2014) _____ *126*
Tableau 16 : Évolution de l'emploi informel au sein de l'économie (2005-2018) _____ *129*
Tableau 17 : Évolution de l'emploi informel au sein de l'économie non agricole (2005-2018) _____ *130*
Tableau 18 : Évolution de l'emploi informel non-déclaré au sein du secteur privé (2005-2018) _____ *132*
Tableau 19 : Évolution des taux de couverture sociale effective au cours de la période 2005-2015 _____ *132*
Tableau 20 : Estimation du manque à gagner de la CNSS en raison de la sous-couverture en 2014 selon divers scénarios de formalisation de l'emploi informel _____ *134*
Tableau 21: Seuil haut de la pauvreté en Tunisie (2015) _____ *141*
Tableau 22: Informalité sur le marché du travail en Tunisie selon l'EBCNVM de 2015 _____ *142*
Tableau 23: Informalité des chefs de ménages _____ *143*
Tableau 24: Analyse descriptive des interrelations entre la pauvreté et l'informalité (Total travailleurs et travailleurs chefs de ménages) _____ *143*
Tableau 25: Estimation des taux de pauvreté selon le statut sur le marché du travail (Formel Vs informel) pour tous les travailleurs et les chefs de ménages _____ *144*
Tableau 26: Description des variables du modèle probit bivarié _____ *147*
Tableau 27: Tableau récapitulatif des effets marginaux (Salariés, ensemble travailleurs) _____ *151*
Tableau 28: Modèle probit à deux équations simultanées : Ensemble des travailleurs _____ *152*
Tableau 29: Modèle probit à deux équations simultanées : Travailleurs salariés _____ *153*
Tableau 30 : occupation et informalité des bénéficiaires directs _____ *161*
Tableau 31 : occupation et informalité des membres de ménages pnafistes et amgistes _____ *161*
Tableau 32 : La distribution des salaires des salariés informels bénéficiaires directs _____ *163*
Tableau 33 : La distribution des salaires des salariés informels membres du ménage _____ *163*
Tableau 34 : Distribution des travailleurs informels amgistes dotés de capacités contributives selon le lieu du travail _____ *164*

Tableau 35 : Répartition des travailleurs informels amgistes dotés de capacités contributives et sans contrat de travail selon le lieu du travail _____ *165*
*Tableau 36 : Une régression logistique concernant les déterminants de l'emploi informel auprès de la population bénéficiaire de l'aide sociale*_____ *167*
Tableau 37: Détermination de l'impatience et niveaux d'escompte _____ *168*
Tableau 38: Niveaux de taux d'escompte par sexe selon les différents groupes _____ *168*
Tableau 39 : Une régression logistique portant sur les déterminants de l'impatience _____ *170*
Tableau 40: Détermination du niveau d'Aversion au Risque Absolue (ARA) _____ *171*
Tableau 41: Niveaux de taux d'ARA par sexe et selon les différents groupes _____ *171*
*Tableau 42 : les déterminants de l'aversion au risque*_____ *172*
Tableau 43 : Résultats du modèle TOBIT concernant les déterminants de la densité de cotisation _____ *174*
*Tableau 44 : Taux de couverture du PNAFN et de l'AMGII*_____ *192*
Tableau 45 : Représentation des erreurs d'identification _____ *205*
Tableau 46 : Situations possibles d'inclusion et d'exclusion lors de l'implémentation des programmes PNAFN et AMGII _____ *206*
Tableau 47 : Distribution géographique des ménages et indicateurs de ciblage régional _____ *222*
*Tableau 48 : Distribution des ménages et indicateur de ciblage urbain-rural*_____ *223*
Tableau 49: Taille des ménages et âge du principal bénéficiaire (soutien) _____ *223*
Tableau 50 : Le sexe du principal bénéficiaire (soutien) du ménage _____ *224*
Tableau 51 : Statut matrimonial du principal bénéficiaire (soutien) _____ *225*
Tableau 52 : Le lieu d'activité du principal bénéficiaire (soutien) _____ *226*
*Tableau 53 : Catégorie socioprofessionnelle du principal bénéficiaire (soutien)*_____ *227*
*Tableau 54 : Catégorie socioprofessionnelle des membres adultes des ménages*_____ *228*
Tableau 55 : Le taux d'emploi au sein des ménages _____ *228*
Tableau 56 : Niveau d'éducation le plus élevé atteint par le principal bénéficiaire (soutien) _____ *230*
Tableau 57 : Le plus haut diplôme des individus âgés de 16 ans et plus _____ *230*
*Tableau 58 : Mode d'occupation et type de logement*_____ *231*
Tableau 59 : Distribution selon le nombre de pièces du logement (villa ou appartement seulement) _____ *232*
Tableau 60 : Distribution selon les caractéristiques du logement _____ *233*
Tableau 61 : la possession des biens durables _____ *234*
*Tableau 62 : Proportion des ménages ayant au moins un membre avec une maladie chronique et/ou un handicap*_____ *234*
Tableau 63 : Coût unitaire du au handicap tel que révélé par les ménages _____ *235*
*Tableau 64 : Distribution des scores des trois groupes de la population*_____ *241*
*Tableau 65 : Distribution des scores des trois groupes de la population en absence du PNAFN*_____ *243*
Tableau 66 : distribution de la consommation mensuelle par tête selon l'EBCNVM et la fusion des trois enquêtes _____ *247*
Tableau 67 : Distribution du niveau de consommation par tête et par mois des différents groupes cibles ___ *249*
*Tableau 68 : Distribution hypothétique du niveau de vie selon la consommation par tête et par mois qui aurait prévalue en absence des transferts du PNAFN*_____ *250*
*Tableau 69 : Niveau de consommation pré-PNAFN par tête selon la période d'admission*_____ *251*
*Tableau 70 : Distribution du niveau de vie de référence (hypothétique) tel que mesuré par la consommation par tête ajustée des coûts de la santé qui auraient prévalu en absence des transferts directs du PNAFN et des transferts équivalents de l'AMGI et l'AMGII*_____ *254*

Tableau 71 : Distribution du niveau de vie de tel que mesuré par la consommation par tête ajustée des coûts de la santé après les transferts directs du PNAFN et les transferts équivalents de l'AMGI et l'AMGII 255
Tableau 72 : Taux de couverture du PNAFN et de l'AMGII 256
Tableau 73 : Distribution de la consommation et des transferts sociaux 258
Tableau 74 : Distribution des aides du PNAFN en comparaisons avec d'autres programmes de transferts 259
Tableau 75 : Indicateurs de performance de programmes de transferts monétaires à travers le monde y compris la Tunisie 261
Tableau 76 : Précision et erreurs du mode de ciblage actuel 264
Tableau 77 : Effet du PNAFN et de l'AMGII sur la pauvreté 266
Tableau 78 : Effet d'un programme de type –r sur l'incidence de la pauvreté 267
Tableau 79 : Effet d'un programme de type –p sur la sévérité de la pauvreté 268
Tableau 80 : Effet des différents transferts sociaux sur la pauvreté 271
Tableau 81: Précision et erreurs des modes de ciblage alternatifs 274
Tableau 82: Effets sur la pauvreté des modèles de ciblage alternatifs 277
Tableau 83: Mesures de performance du mode de ciblage actuel et des modes alternatifs 278
Tableau 84: Simulation de scénarios de réformes 280
Tableau 85 : Questions posées dans le cadre de l'évaluation des processus 282
Tableau 86 : Évolution simultanée du transfert monétaire du PNAFN et du SMIG 284
Tableau 87 : Évolution du SMIG et du PNAFN par rapport au seuil de pauvreté 287
Tableau 88 : Indicateur sur le déploiement territorial des travailleurs sociaux en relation avec le profil régional de la pauvreté 295
Tableau 89 : Indicateurs de la couverture en relation avec la répartition des travailleurs sociaux (2014) 297
Tableau 90 : Réponses à la question relative aux visites effectuées par un travailleur social au cours des cinq dernières années 299
Tableau 91 : Détection des directions régionales les plus présentes sur le terrain 300
Tableau 92 : Satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux 302
Tableau 93 : Raisons de satisfaction et d'insatisfaction des bénéficiaires 303
Tableau 94 : Distribution régionale des bénéficiaires insatisfaits pour cause de motifs en relation avec l'inobjectivité, la corruption et le népotisme 304
Tableau 95 : Satisfaction par rapport aux travailleurs sociaux en relation avec les erreurs de ciblage 305
Tableau 96 : Déterminants de la satisfaction : Résultats du modèle Logit 306
Tableau 97 : Soutien familial avant l'admissibilité au PNAFN 307
Tableau 98 : Distribution du montant mensuel du soutien familial avant l'admission au PNAFN (selon la période d'admission) 308
Tableau 99 : Maintien du soutien familial après l'admission au PNAFN 309
Tableau 100: Distribution du montant du soutien familial après l'admission au PNAFN 310
Tableau 101 : Seuils de pauvreté subjectifs selon la taille et le choix de l'indicateur de bien-être 317
Tableau 102 : la taille équivalente des ménages et le poids associé à chaque membre supplémentaire dans le ménage 319
Tableau 103 : Résultats d'estimation des modèles (6) et (7) 320
Tableau 104 : Autoévaluation des bénéficiaires par rapport à leur niveau social 321
Tableau 105 : Autoévaluation des bénéficiaires par rapport à deux niveaux de bien-être 322
Tableau 106 : Distribution des bénéficiaires selon l'autoévaluation et les quantiles de revenu 324
Tableau 107 : Perception des ménages de leur niveau de vie et cohérence de leurs réponses 324

Tableau 108 : Consommation par tête selon la perception du niveau social _____ *325*
Tableau 109 : Répartition des ménages selon les deux formes de la pauvreté _____ *327*
Tableau 110 : Évolution du niveau de la pauvreté subjective inter générationnelle _____ *330*
Tableau 111 : Estimation du modèle probit ordonné du niveau social pour les deux groupes de bénéficiaires *331*
Tableau 112 : Les déterminants de la pauvreté subjective pour les deux groupes de bénéficiaires (PNAFN et AMGII) _____ *333*

Liste des figures

Figure 1: L'indicateur de l'ODD 1.3.1 portant sur la couverture effective des personnes âgées : Comparaisons internationales sur la base de la proportion de la population en dessus de l'âge légal de départ à la retraite bénéficiant d'une pension de vieillesse, 2000 et 2010-2016 _____ *46*
*Figure 2 : Pyramides d'âges de la population tunisienne pour les années 1960, 1983 et 2017*_____ *55*
*Figure 3: La couverture sociale effective sur la période 1956-1986*_____ *71*
*Figure 4 : Évolution des bénéficiaires du PNAFN et des flux nets sur la période 1987 -2020*_____ *78*
Figure 5 : Répartition des bénéficiaires selon les régions (en %) _____ *80*
*Figure 6 : Méthodes et approches de mesure du secteur informel et de l'emploi informel*_____ *102*
Figure 7 : Répartition des affiliés à la CNSS par régime entre 2005 et 2018 _____ *121*
Figure 8 : Part de l'emploi informel dans l'emploi total (Pourcentage, moyenne 2013-2018) et la couverture légale de la population active par des régimes légaux de sécurité sociale _____ *125*
Figure 9 : Fréquences cumulées croissantes du taux d'emploi informel selon le sexe et la tranche d'âge (2014) _____ *127*
Figure 10 : Structure par âge du taux d'emploi informel en % (2014) _____ *127*
Figure 11 : Le taux d'emploi l'emploi informel en % par sexe en Tunisie (2014) _____ *128*
Figure 12 : distribution des nouveaux poids $\boldsymbol{\omega h}$ *(à croiser avec les coefficients d'extrapolation)* _____ *203*
Figure 13: Distribution des nouveaux poids $\boldsymbol{\omega h}$*en présence de deux programmes d'aide sociale (à croiser avec les coefficients d'extrapolation)* _____ *204*
Figure 14: Echelle de Cantril comme illustré dans Pattern of Human Concerns _____ *217*
Figure 15 :Income-Evaluation Question Van Praag (1965) _____ *218*
*Figure 16 : Evolution du PNAFN par rapport au SMIG (1987-2020)*_____ *285*
*Figure 17 : Evolution du SMIG et du transfert à prix constants (1987-2020)*_____ *285*
Figure 18 : Évolution du SMIG et du PNAFN par rapport au seuil de pauvreté _____ *288*
Figure 19 : Couverture des ménages pauvres par un travailleur social _____ *295*
Figure 20 : Analyse de la régression entre la couverture des ménages pauvres par un travailleur social et le différentiel de ciblage du PNAFN _____ *296*
*Figure 21 : Le rapport des ménages non visités par les travailleurs sociaux par rapport aux visités selon les gouvernorats*_____ *300*
*Figure 22 : Relation entre consommation par tête et revenu par tête*_____ *316*
Figure 23 : Relation entre le revenu minimum (QRM) et l'indicateur de bien-être (n=4) _____ *317*

Liste des encadrés

Encadré 1 : Déploiement et structure de la protection sociale en Tunisie _____ *51*